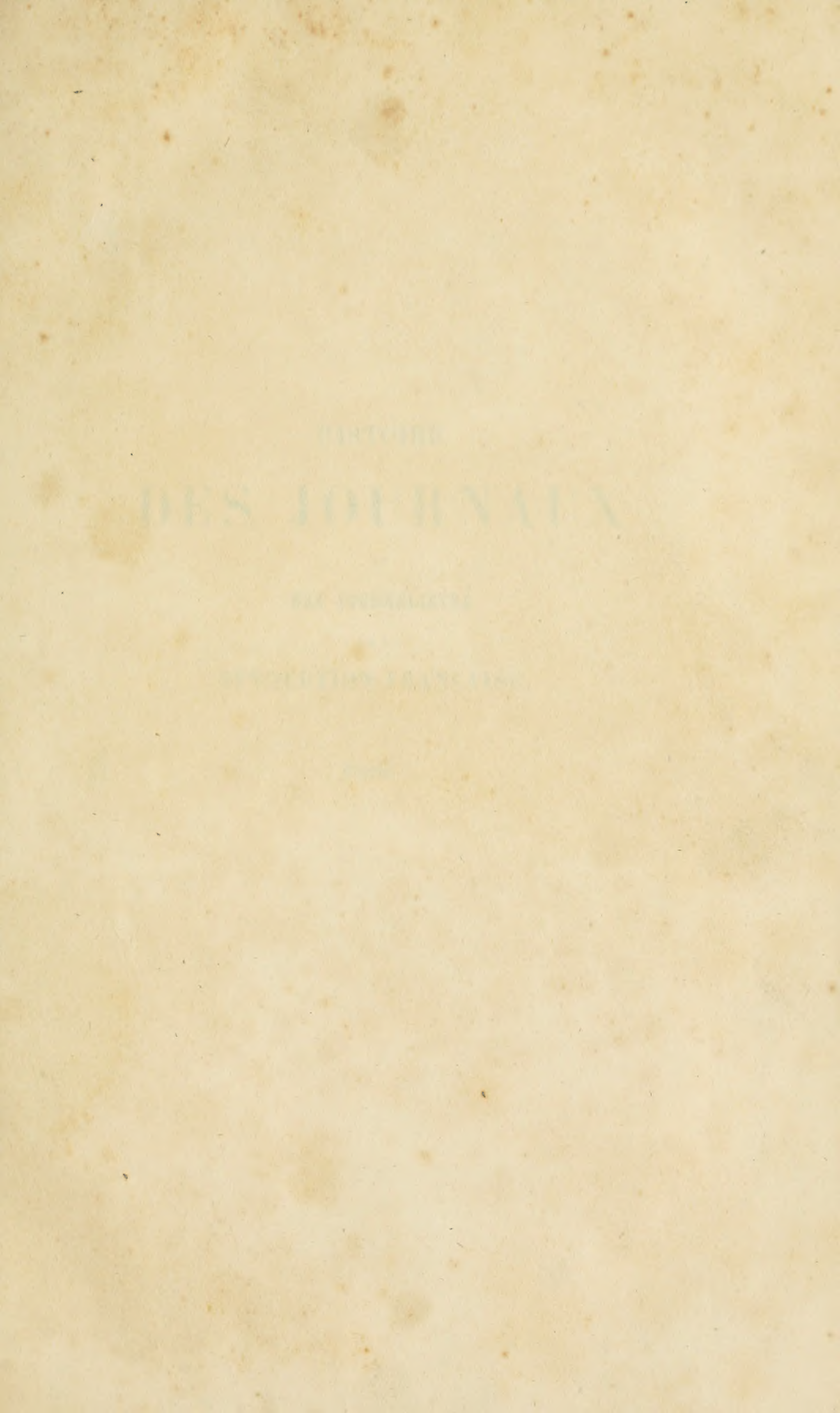




EX·LIBRIS
ROMERO & MARTINEZ.









HISTOIRE
DES JOURNAUX
ET
DES JOURNALISTES
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TOME I.

IMPRIMERIE SCHNEIDER ET LANGRAND,
RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE
DES JOURNAUX

ET

DES JOURNALISTES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789-1796),

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE;

PAR

M. LÉONARD GALLOIS.

TOME PREMIER.



A PARIS,

AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE FRATERNELLE,

RUE DE LA SORBONNE, 1.

1845.

INTRODUCTION.

Comme je me suis constamment fait un devoir d'écrire pour l'instruction du peuple, et que beaucoup encore parmi les lecteurs de ce livre pourraient ne pas avoir une juste idée des faits dont les journaux de 1789 à 1796 ont dû s'occuper, si on négligeait d'indiquer à ces lecteurs les causes qui ont amené la Révolution française, et la marche qu'elle a suivie dans toutes ses phases, j'ai cru devoir me conformer aux désirs de mes éditeurs en faisant précéder l'Histoire des Journaux et des Journalistes qui ont figuré sur la scène politique dans cette grande période, d'un *Précis historique* des événements mémorables rapportés, commentés ou expliqués par celles des feuilles publiques dont nous allons présenter l'analyse fidèle.

Hommes du peuple et travailleurs eux-mêmes, ces éditeurs, qu'une pensée philanthropique, féconde peut-être, a réunis en société dans le but d'améliorer la condition des ouvriers, ont cru qu'on ne saurait trop faire connaître aux masses la grande Révolution faite par le peuple français.

Je me rends d'autant plus volontiers à leurs intentions, qu'à mon avis, il existe encore dans les nombreux ouvrages qui ont paru depuis quinze ans sur cette Révolution, si diversement jugée, bien

des erreurs à rectifier, des mensonges accrédités à combattre, des calomnies à détruire.

Occupé toute ma vie à rechercher la vérité; ayant déjà publié moi-même plusieurs ouvrages capitaux sur l'histoire contemporaine [1], j'arrive aujourd'hui avec des convictions laborieusement acquises, avec des opinions bien arrêtées tant sur les hommes que sur les événements. Ces convictions, je les dois beaucoup plus à la lecture des feuilles périodiques des six à sept premières années de notre régénération sociale qu'à toutes les histoires ou mémoires publiés sur cette époque. Aussi répéterai-je ici ce que j'ai dit bien des fois : c'est dans les feuilles publiques seulement que se trouvent les matériaux propres à établir l'histoire de notre grande Révolution politique.

Mais avant de présenter ce *résumé*, dois-je jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'existence de notre patrie pendant cette longue généalogie de rois ou stupides, ou fainéants, ou despotes, ou féroces qui ont régné sur elle par l'astuce, par la violence ou par la force?

Convaincu de cette vérité, émise par Saint-Just, que : *depuis la République romaine jusqu'à la Révolution française, il n'y a qu'un gouffre qu'il faut franchir*, j'aurais mieux aimé sauter à pieds joints sur l'histoire de la monarchie de France, que d'être obligé de retracer cette longue suite de guerres, de massacres, de dévastations, de dilapidations; il est trop douloureux d'avoir à énumérer les crimes de toute espèce commis contre l'humanité pendant ces longs siècles d'ignorance et de barbarie qui couvrirent de sang et de misère la plus belle et la plus riche contrée du monde.

Aussi bien les plus érudits conviennent-ils aujourd'hui que l'on ne sait rien de positif sur ceux que l'on désigne comme les rois de la *première race* dite *Mérovingienne*, et que leurs noms même ne nous sont que très-imparfaitement connus.

[1] La *Suite à l'Histoire de France, depuis* 1789 *jusqu'en* 1832; l'*Histoire de la Convention nationale*; l'*Histoire de Napoléon d'après lui-même*; etc.

Nous laisserons encore à d'autres historiens le soin de fouiller les annales de la *seconde race* appelée *Carlovingienne*, et d'y découvrir des traces de civilisation. Pour nous, nous n'y avons aperçu qu'un conquérant législateur, Charlemagne, à la suite duquel la France retombe dans les ténèbres les plus épaisses. Six siècles ont donc passé sur notre pays sans qu'on s'y soit douté qu'il avait naguère existé au monde des nations chez lesquelles les lumières ont brillé du plus vif éclat; pendant six cents ans, l'inepte despotisme qui a pesé sur le peuple le plus apte à jouir des bienfaits de la liberté et de la civilisation, l'a empêché de faire le moindre progrès dans la carrière que la Providence lui avait ouverte. Et lorsque Hugues-Capet, le chef de ce que les généalogistes sont convenus d'appeler la *troisième race*, mit sur sa tête la couronne qui, dans l'ordre monarchique, appartenait au fils de Louis d'Outre-Mer, la France n'était autre chose qu'une terre maudite, morcelée à l'infini, et sur laquelle une foule de tyrans grands et petits avaient établi les repaires d'où ils fondaient sur leur proie, le peuple.

Quelques auteurs sont venus nous dire que la France doit son illustration à la race *Capétienne*, et principalement à la branche des *Bourbons*. Suivant eux, c'est à cette branche que nous sommes redevables des améliorations graduelles qui ont eu lieu dans le royaume. Examinons.

Sous les *Capétiens*, la race gauloise semble s'affranchir de la tutelle des Francs, et leur prouve, en déposant les derniers *Carlovingiens*, sa profonde aversion pour les oppresseurs.

Mais l'histoire est là pour démontrer que ce qu'un roi de cette branche fit de propre à avancer les progrès de la civilisation en France, fut aussitôt détruit par son successeur; et qu'en résultat, l'ordre social, les libertés publiques, restèrent stationnaires pendant plus de trois siècles.

« Jusqu'à ces derniers temps, dit M. Tissot, une opinion, accréditée par l'ignorance ou la flatterie des écrivains, et adoptée sur

parole, nous faisait regarder les rois de la troisième race, depuis Louis VI, dit *le Gros*, comme se transmettant les uns aux autres le projet bien formé d'affranchir toutes les villes de France : nous transformions ainsi Louis le Gros en patron des libertés communales, en régénérateur du tiers état. Fruit de la complaisance ou de l'imagination des historiens, qui souvent ont mêlé beaucoup de fables à nos annales trop stériles ou trop obscures, cette gloire qu'ils ont voulu attribuer à Louis le Gros ne soutient pas un examen sévère. »

En effet, ce roi, que l'on nous montre prodiguant les libertés communales, ne fit autre chose que les vendre fort cher aux bourgeois, et les leur retirer quand le clergé ou la noblesse rachetaient plus cher encore le droit d'opprimer les communes. Ce qui arriva aux habitants de Cambrai et de Laon vient à l'appui de ce reproche de mauvaise foi et de cupidité.

« A cette époque, dit un autre historien, les guerres avaient réuni les habitants dans les villes, comme dans des asiles où ils étaient à l'abri des irruptions de la soldatesque ; mais ils y trouvaient souvent d'autres calamités. Chaque ville avait un seigneur : il n'était pas rare de le voir exercer des droits tyranniques sur les réfugiés qui s'étaient placés sous sa protection, mettre des impôts toujours croissants, exiger des corvées, gêner le commerce, faire acheter les priviléges, outre les amendes, et exercer arbitrairement et sans règles fixes ce qu'ils appelaient la justice. »

Ce simple exposé peint la situation où la France se trouvait alors, situation qui fut loin de s'améliorer sous le fils de Louis le Gros.

Louis le Jeune, de qui sa femme disait qu'il *était plus moine que roi*, ne rendit d'autre service à la France que celui de conduire en Palestine cette nombreuse bande de brigands dissolus qui allèrent étaler leurs vices et leurs mœurs barbares dans cette terre sainte déjà semée des os de leurs pères. Plus occupé de pèlerinages que d'améliorations sociales, ou même matérielles, le destructeur

de Vitry laissait sa capitale même croupir sous les immondices dont elle était remplie, et qui, disent les vieilles chroniques, infectaient l'air et le corrompaient. De là cette dégoûtante maladie, la lèpre, qui rongeait ses misérables habitants, ne communiquant entre eux que par des sentiers marécageux. Louis le Jeune, en répudiant Éléonore, sa première femme, qui lui avait apporté la Guyenne et le Poitou, fournit un pied-à-terre commode au roi des Anglais, et provoqua en quelque sorte cette longue et désastreuse guerre que ce dernier lui fit en France même, et avec le secours de Français.

Philippe-Auguste vint à propos pour tenir tête à l'exécrable Jean-sans-Terre. Mais que de calamités n'affligèrent point la France sous le règne de ce prince si vanté ! que de guerres étrangères et intestines ! Et l'expulsion des juifs, alors les seuls commerçants ; et ces *pastoureaux* chassés de leurs chaumières par les hommes d'armes, et devenus eux-mêmes de redoutables guerroyeurs ; et ces *confréries* dévastant et brûlant les châteaux en représailles de la guerre d'extermination que leur faisaient les seigneurs, s'attaquant également aux nobles et au clergé, et leur demandant de *quel droit ils s'emparaient des biens, qui devaient être communs à tous, tels que les prés, les bois, le gibier qui parcourt les champs et les forêts, le poisson qui peuple les rivières et les étangs, présents de la nature qu'elle destine à tous ses enfants !* Et cette troisième croisade, si honteuse pour la France ! Et l'extermination de ces malheureux Albigeois !

Nous aimons mieux le vainqueur de Bouvines lorsqu'il s'occupe simplement d'assainir Paris, de paver ses rues, de construire des halles, de garantir ses habitants du contact des lépreux et des filles publiques, ou de faire des règlements sur les propriétés, les fiefs et les droits des seigneurs, que de le voir guerroyer incessamment sans autre but que celui d'obtenir l'hommage de quelques grands vassaux.

Philippe, quoique ayant perdu la Guyenne et le Poitou, eut la gloire d'agrandir son royaume en y incorporant la Normandie, la Picardie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Auvergne, l'Artois et

quelques autres possessions des grands feudataires de la couronne, et même du roi d'Angleterre, qu'il en trouva détachées par les dots, les apanages ou les cessions forcées. Mais son fils, Louis VIII, décomposa encore la France par le partage qu'il en fit entre ses quatre enfants.

Considéré comme chrétien, nul ne pratiqua mieux que Louis IX les douces maximes de l'Évangile ; et, sous ce rapport comme sous bien d'autres, sa mémoire restera en vénération à ceux qui l'ont sanctifié. Comme législateur, ses *établissements* [1] indiquent d'excellentes intentions, et beaucoup de droiture. Il fit ou prépara d'utiles réformes, en portant des lois sages, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Personne encore n'avait rendu la justice avec tant de raison et d'équité, et, à nos yeux, il fut certainement le plus digne juge de paix qui eût jamais existé. En mettant les nombreux seigneurs qui l'accompagnèrent lors de sa première croisade dans la nécessité de vendre leurs terres pour s'équiper, sans y songer peut-être, Louis IX fit faire un grand pas à l'agriculture de son royaume ; le commerce lui dut aussi quelques essais et beaucoup de bonnes intentions. Il eut le bonheur de jouir d'une longue paix avec l'ennemi le plus irréconciliable de la France ; il refréna aussi l'ardeur belliqueuse des grands vassaux en leur imposant ces trêves hebdomadaires appelées *semaines du roi* [2]. Mais on chercherait en vain chez Louis IX les qualités qui constituent l'homme de génie et font les grands rois. C'est avec peine qu'on le voit commencer son règne par des actes d'une mauvaise politique, tels que la restitution au roi d'Angleterre du Limousin, du Quercy et du Périgord : c'était aller directement contre le but qu'il se proposait, celui d'assurer la tranquillité du royaume. En effet, cette restitution enfanta, plus tard, des luttes longues, sanglantes, et très-souvent funestes à la France.

[1] C'est ainsi que l'on nomma les statuts qu'il établit.

[2] D'après ces *trêves*, on ne pouvait tirer le glaive que trois jours de la semaine, les autres jours étant consacrés à des souvenirs religieux.

La guerre qu'il soutint, dans la personne de son frère Charles d'Anjou, contre les Napolitains et les Siciliens, guerre qui ressemble à toutes celles si déplorablement entreprises en tout temps par les rois pour assurer des couronnes aux membres de leurs familles, fut aussi impolitique que mal conduite. La conquête d'une contrée si éloignée de la France et d'un peuple de mœurs si différentes ne pouvait qu'imposer à la nation française de grands sacrifices : les moyens qu'on employa pour soumettre ce royaume et pour le conserver à la famille d'Anjou devaient, tôt ou tard, amener des suites désastreuses. Les *vêpres siciliennes* ont démontré que les peuples savent toujours se venger de ceux qui les offensent et les oppriment : le bourreau du jeune Conradin eut affaire à d'autres bourreaux.

Autant Louis IX se montre digne d'éloges lorsqu'on le voit s'opposer avec fermeté aux empiétements des papes et des évêques ; autant il mérite l'admiration pour la manière dont il administrait le royaume, autant il nous paraît digne de pitié dans ses fréquents accès de dévotion qui le portent jusqu'à vouloir se faire moine, ou bien à sacrifier l'élite de la France pour aller imposer le baptême à un dey musulman. Aussi quels tristes résultats ! Louis le Saint mourut, il est vrai, avec la résignation d'un chrétien ; mais quarante mille Français périrent avec lui sur la plage africaine, par le fer, la peste et la famine. Les rois devraient méditer les sublimes conseils qu'en mourant il légua à son fils ; mais aucun ne voudrait, je crois, avoir à se reprocher sa dernière croisade, car elle couvrit la France de deuil.

Celui des Philippe à qui les généalogistes donnent le surnom de *Hardi* ne marcha guère dans les voies qui lui furent indiquées. La paix dont la France jouit jusqu'à l'avénement de Philippe le Bel n'eut d'autre cause que l'affaissement général dans lequel le royaume se trouva plongé à la mort de saint Louis. Dominé par l'ancien barbier de son père ; aussi irrésolu que superstitieux, Philippe III s'amusa à créer des nobles, lorsqu'il y en avait déjà beaucoup trop en

France. Il eut une meilleure idée quand il voulut assurer l'intégrité du royaume, sans cesse morcelé par les apanages, qui passaient souvent entre des mains ennemies et nécessitaient de longues guerres; mais il ne remédia à rien, ayant laissé aux filles le droit d'hériter. Il fallut, plus tard, les exclure, en bornant ce droit aux seuls enfants mâles, et en fixant le retour à la couronne des grands fiefs qui échoiraient aux femmes.

Le règne de Philippe le Bel, dont les chroniqueurs se sont tant occupés, ne présente à l'historien que vingt années désastreuses pour la France. Comme si ce n'eût pas été assez des guerres suscitées par l'ambition d'assurer dans sa famille les couronnes d'Aragon, de Sicile et de Castille, il provoqua encore la guerre dite de Flandre, en voulant disposer, pour son fils, de la fille de Guy de Dampierre; il ameuta ainsi contre lui la ligue des Anglais et des Allemands. Cette déplorable guerre de Flandre attira sur la France des outrages et des défaites sanglantes : la révolte de Bruges, où les Français trouvèrent de nouvelles *vêpres siciliennes*, la bataille de Courtrai, et, plus tard, le siége honteux de cette même place, et, pour dernier résultat, le vide du trésor, après tant d'impôts établis par le digne ministre de Philippe, Enguerrand de Marigny, furent les tristes conséquences de cette déplorable combinaison.

Tour à tour de mauvaise foi envers l'Anglais et les Flamands, Philippe, dont la cupidité et les prodigalités n'eurent point de bornes, se montra fort peu scrupuleux avec ses propres sujets : il se fit faux monnayeur, et poussa cette basse spéculation jusqu'à ne plus laisser aux monnaies aucune valeur intrinsèque. Ce crime, ajouté à toutes les autres mesures fiscales qu'inventait Enguerrand pour remplir sans cesse un trésor toujours vide, fit prendre les armes contre lui à ses propres sujets.

Ses longues querelles avec Boniface VIII, qui élevait ses prétentions jusqu'à disposer des couronnes, forcèrent Philippe à en appeler aux grands du royaume, aux évêques et abbés, et même aux échevins, jurats et maires de plusieurs villes. Les historiens de la

monarchie ont voulu voir dans ces convocations l'origine des *états généraux*, et l'admission du *tiers* dans ces réunions. A nos yeux, rien n'indique que les fréquentes convocations de ces assemblées qui eurent lieu sous son règne aient eu le caractère des états généraux : jamais elles ne furent appelées à connaître des affaires du royaume ; jamais aussi le *tiers état* n'y fut représenté. Philippe ne se servit de ces réunions que pour faire intervenir la noblesse et le clergé dans ses querelles avec le pape, ou bien pour lever de nouvelles troupes, comme après la déroute de Courtrai. Quant à la perception des impôts, Philippe n'eut d'autres conseillers que son ministre Enguerrand de Marigny, habitué à exploiter le peuple, et le fameux Pierre Flotte, si habile à lever les contributions, et si dur dans cette charge. C'est donc plus loin que l'on doit chercher l'origine des appels à la nation et de l'intervention du tiers état.

Philippe, qui de sa propre autorité frappa le peuple de tant d'impôts, qui convertit en obligations certains dons gratuits, qui établit et augmenta les *redevances* pour subvenir aux frais de la guerre, même lorsqu'il ne la fit pas ; Philippe, dont la cupidité sut tirer de l'or des Brabançons, des juifs, des templiers, et de tous ses vassaux ; qui, pour s'en procurer encore, altéra toujours davantage ses propres monnaies, n'eut jamais d'autre mobile que l'intérêt pécuniaire. Semblable à ces dissipateurs auxquels il faut toujours de l'argent, n'importe à quel prix, il vola de toute main : aussi la fiscalité devint-elle intolérable sous son règne.

La destruction de l'ordre des templiers et le supplice horrible auquel il fit condamner un grand nombre des membres de cet ordre si puissant et si riche, n'eurent probablement d'autre cause que la cupidité. Lorsque Philippe accusa les templiers de crimes affreux, mais imaginaires, il n'eut d'autre but que de se débarrasser d'un corps redoutable par sa valeur, et de le dépouiller de ses biens. Les conseils assemblés à Paris et à Senlis pour condamner, ne furent que des tribunaux à la dévotion du roi ; et la sentence rendue par *provision et de son autorité apostolique* ne fut, de la part du pape

Clément V, qu'un acte d'inique déférence pour celui qui l'avait aidé à ceindre la tiare.

Que penser de ces lois somptuaires portées contre le luxe et les folles dépenses par le roi le plus prodigue, le plus somptueux, le plus gaspilleur qui eût encore existé? Et comme les désordres se tiennent tous par la main, la cour de Philippe le Bel offrit, dit-on, l'exemple des mœurs les plus licencieuses : le procès fait publiquement à ses trois brus pour cause d'adultère ne laisserait aucun doute à ce sujet, si l'on ne connaissait déjà les vices qu'engendrent les guerres chez les hommes, et le luxe chez les femmes.

On a fait un mérite à Philippe d'avoir rétabli les parlements. Ces parlements n'étaient guère alors que des conseils royaux siégeant en manière d'assises, deux fois l'an, pour connaître des affaires portées devant le roi comme juge souverain. C'était une bonne idée que celle d'habituer le peuple à recourir au monarque pour obtenir justice ; mais cela prouve qu'il n'avait ni la volonté ni la force de soustraire le peuple aux vexations des seigneurs. La nation n'avait donc rien gagné depuis Louis IX, et l'on peut affirmer même que, sous le rapport de la civilisation, elle avait rétrogradé.

Heureusement pour la cause de l'humanité, la boussole venait d'ouvrir le monde à la navigation, et l'imprimerie allait bientôt changer la face de l'univers : après ces longs siècles d'ignorance, de barbarie, de superstition, la lumière sera faite pour tous, *fiat lux;* et la vérité se manifestera malgré les obstacles que lui opposeront encore longtemps les oppresseurs des peuples, grands et petits.

Mais par combien d'épreuves cruelles la nation française ne fut-elle pas obligée de passer avant de pouvoir rompre ses vieilles chaînes ! Que de règnes, ou nuls, ou désastreux, ou despotiques, ne dut-elle pas encore subir ! Que de calamités le peuple de France n'eut-il pas à supporter !

Et cette branche de Valois qui compte ses règnes par autant d'effrayantes catastrophes nationales, que fit-elle, en résultat, pour affranchir le peuple du joug des nobles et des prêtres, et pour amé-

liorer la condition de ceux qui n'appartenaient pas à ces deux castes privilégiées?

Le règne des trois fils de Philippe le Bel, qui, de même que les derniers trois frères de la branche de Bourbon, montèrent successivement sur le trône, nous paraît mériter l'attention de l'historien.

On voit d'abord la main loyale de Charles de Valois, frère de Philippe, soutenir son neveu, Louis X le *Hutin*. C'est Charles qui poursuit Enguerrand comme l'auteur des troubles occasionnés par les impôts dont ce ministre avait écrasé le peuple; c'est Charles de Valois qui obtient la condamnation de cet ancien favori, comme concussionnaire, et le fait pendre au gibet de Montfaucon, que ce même favori avait fait élever. « Si Marigny ne fut pas coupable de « dilapidation, il le fut au moins, disent les historiens, d'avoir fa- « vorisé la passion de Philippe le Bel pour le luxe et la dépense, en « inventant et employant toutes sortes de moyens à la charge du « peuple. » Ainsi le bras fut puni, et la tête épargnée.

Toutefois, le supplice d'Enguerrand ne délivra pas la France des taxes exorbitantes qui l'accablaient. Comme le trésor était vide, le jeune Louis, ne se sentant pas assez fort pour proposer de nouveaux édits bursaux et pour les faire passer sans opposition, prit le parti de convoquer la noblesse et la bourgeoisie dans le chef-lieu des sénéchaussées, et les fit exhorter à lui fournir des subsides extraordinaires. Si ce ne furent par là des états généraux tels que ceux qui ont fait la Révolution, au moins doit-on y voir le besoin de faire concourir une partie de la nation elle-même au vote de l'impôt.

Par ce moyen, Louis le Hutin obtint quelque argent. Mais il en tira davantage par l'arbitraire, en vendant aux marchands italiens la liberté de commercer en France, et en rançonnant les juifs, dont il permit le retour dans ses États, moyennant finance.

Ayant besoin d'amasser de grandes sommes pour être prêt à lutter de nouveau avec les Flamands, qui le menaçaient, il imposa de fortes amendes aux juges prévaricateurs et aux agents du fisc. Il vendit aussi des offices de judicature, et proposa des lettres d'affran-

chissements aux serfs des domaines royaux. Mais les habitants des campagnes étaient alors si misérables que le droit de posséder ne les tenta guère : aussi fut-on dans la nécessité de forcer les serfs d'acheter ce droit des traitants ; et ils payèrent la liberté d'acquérir des terres avec le prix de leur mobilier, seule espèce de propriété qu'il leur fût permis de posséder. Il y eut dès lors moins de serfs, il est vrai ; mais cette manière de les affranchir les mit hors d'état d'user de la liberté qu'on leur concédait à prix si onéreux pour eux. Il ne faut donc pas savoir tant de gré d'une mesure dictée beaucoup plus par l'esprit de fiscalité que par le désir d'affranchir le peuple.

Louis X ne fut pas plutôt en état de lever une armée, qu'il songea à batailler, comme tous les autres chefs de la monarchie. Il se dirigea de nouveau sur cette Flandre qui avait été le tombeau de tant de Français sous le règne de son père. Courtrai fut encore le point de mire de sa campagne ; il l'assiégea sans succès, et, au bout de deux mois, il fut forcé de rentrer en France avec des bataillons délabrés, décimés par l'ennemi ou les maladies, et ayant perdu leur matériel.

Tout ce que Louis le Hutin fit de mieux dans son règne, d'ailleurs fort court, fut de fixer le titre des monnaies, si complétement altéré par son père.

On a encore de lui une ordonnance qui peint très-bien la situation du peuple et des paysans. Elle portait défense de troubler, sous quelque prétexte que ce fût, les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs instruments, de leurs personnes, et de tout ce qui sert à l'agriculture. Dans un État où un pareil édit devient nécessaire, la condition des serfs affranchis ne devait pas être enviée par ceux qui restaient attachés à la glèbe.

Philippe le Long commença son règne par convoquer une assemblée de prélats, de nobles et de bourgeois de la capitale. Des historiens ont cru voir dans cette convocation des prélats, de la noblesse et de la bourgeoisie, rassemblés dans le même lieu, l'origine des états généraux. Mais si l'on considère que le seul but de Philippe fut d'assurer l'exécution de la *loi salique*, alors attaquée par les

partisans de la fille que Louis le Hutin avait laissée de sa première femme, on conviendra aisément que cette assemblée fut loin de ramener en France les anciens champs de mars et de mai. « Sa complaisance à assembler les états, dit un historien assez disposé à trouver des mérites chez les rois, fut un peu forcée. » Ce seul aveu suffit pour juger les intentions de Louis le Long.

Au surplus, ce deuxième fils de Philippe le Bel montra au moins de bonnes intentions par les soins qu'il mit à faire rendre bonne justice aux juges ; et son ordonnance à ce sujet, en révélant tout le mal qui existait alors, nous donne la mesure de sa sollicitude à cet égard.

Il eut aussi, dans la courte durée de son règne, la gloire de terminer pacifiquement les différends qui avaient fait répandre tant de sang en Flandre. N'ayant eu à soutenir aucune autre guerre, il put mettre de l'ordre et de l'économie dans les finances du royaume en supprimant les dons et les grâces, qui, comme au dix-huitième siècle, ruinaient alors l'État. On assure qu'il eut le désir d'établir en France l'unité des poids et mesures ; mais il en fut empêché par l'intérêt qu'avaient les seigneurs, grands et petits, à laisser la confusion dans cette partie.

On pourrait reprocher à Philippe V le massacre des juifs, que de nouveaux fanatiques, excités par les confesseurs, commirent alors, si on ne savait combien les rois de cette époque étaient impuissants pour réprimer les désordres enfantés par les idées religieuses. Lorsqu'on voit que ces bandes ne respectèrent pas même les habitants de la capitale, on comprend la peine de mort portée contre quiconque ferait violence aux juifs.

Du règne de Philippe le Long date la puissance de ces ducs de Bourgogne qui se rendirent si formidables aux rois de France. Autant Philippe-Auguste montra de l'imprévoyance en rendant aux Anglais la Guyenne et le Poitou, autant le second fils de Philippe le Bel fut imprudent en concédant sa sœur à Eudes, et en lui donnant pour dot le comté de Bourgogne. Eudes, qui en possédait déjà le duché, se vit alors le maître d'un État vaste et puissant avec lequel

il brava les rois de France. Que de guerres longues et cruelles, que de sang versé à cause de ces malheureux apanages, de ces dots, de ces concessions de territoires! Et quelle affection pouvaient avoir pour la mère patrie ces peuples que l'on cédait, que l'on vendait, que l'on troquait incessamment comme des troupeaux de bétail: ces peuples que l'on menait à la boucherie tantôt sous l'oriflamme, tantôt sous l'étendard des grands vassaux, tantôt sous les drapeaux des rois d'Angleterre? Il y avait bien toujours un roi de France: mais ses États, quelquefois étendus du Rhône et de la Loire jusqu'à l'Escaut, se trouvaient souvent resserrés dans l'Ile-de-France, c'est-à-dire autour de leur capitale. Il était impossible qu'il pût se former un esprit public propre à lier toutes les parties de l'ancienne Gaule: aussi les hommes d'armes se vendaient-ils à celui qui pouvait les payer, ou les mener au pillage; les habitants des villes ne s'attachaient qu'à celui qui leur assurait quelque tranquillité, et ceux des campagnes ne connaissaient que le chef qui les défendait.

Les occupations de ce dernier roi se réduisirent à frapper de fortes amendes sur les juges et les gens de finance. Il confisqua même les biens des maltôtiers, et fit appliquer à la question Gérard Laguette, receveur général des revenus de la couronne sous son père. « Ces violences contre les gens chargés du maniement des deniers publics et de rendre la justice marquent plus de cupidité, dit un historien, que de zèle pour cette justice. » Les généalogistes ne donnent pas moins à ce roi le surnom de *Haut-Justicier*.

C'est encore de l'époque de l'agrandissement des ducs de Bourgogne que date celui de la branche de Bourbon, réduite, comme collatérale, à ne posséder qu'une baronnie. Charles le Bel, troisième fils de Philippe, et dernier roi de la race dite *Capétienne*, érigea cette baronnie en duché-pairie. Ce fut une grande faveur, d'après les idées reçues, car il n'existait alors d'autres ducs que ceux de Bourgogne, de Guyenne et de Bretagne, et d'autres pairs que les ducs de Bretagne, les comtes d'Artois et d'Évreux.

Les lettres d'érection de ce duché en faveur du sixième fils de

saint Louis portent ces mots : « J'espère que les descendants du « nouveau duc contribueront, par leur valeur, à maintenir la dignité « de la couronne. » On ne connaissait alors que cette dignité ; les droits de la nation, les libertés publiques, les progrès des lumières, de la civilisation, étaient oubliés depuis longtemps, et ne furent point retrouvés pendant la domination de la branche de Valois.

« La Providence, dit Mézeray en parlant de Philippe le Bel, ne permit pas que la postérité de celui qui avait saccagé la France par des exactions et des violences inouïes jusqu'à lui durât âge d'homme. » Malheureusement la Providence réservait encore à la nation française une suite de règnes tous plus funestes les uns que les autres. Elle devait subir, jusqu'à son épuisement, la branche de Valois, dont chacun de ses membres, à l'exception de Louis XII, lui légua tant de calamités, de fureurs et de misère.

« Pendant cinq règnes, qui embrassent cent trente-trois années, dit en parlant des Valois un historien habitué à louer les rois [1], nous n'avons à décrire que des trahisons, des assassinats, des guerres sanglantes, des défaites honteuses ; un roi captif, un autre frappé de démence ; le royaume en proie à toute la fureur des factions ; une marâtre contente de perdre le sceptre et la couronne, pourvu qu'elle les arrache à son fils ; l'Église troublée comme l'État ; et, au milieu de cette confusion, des actions héroïques, des prodiges de valeur et de fidélité qui tiennent du miracle... »

Et que sera-ce quand l'historien sera arrivé aux règnes des derniers Valois !

Le premier de cette race maudite, Philippe VI, se montre d'abord ingrat envers son parent, Robert d'Artois, et en fait l'un des ennemis les plus acharnés et les plus redoutables de la France. Les armes de ce roi se tournent aussitôt contre les Flamands, qui, fatigués d'être tyrannisés par leur duc, s'étaient révoltés contre lui, et avaient arboré le drapeau de la liberté. « La fortune ayant trahi

[1] Anquetil.

leur courage près de Cassel, cette ville, dit encore l'historien que je viens de citer, fut rasée et réduite en cendres. Les autres grandes villes se rendirent: on en enleva des otages pour la sûreté des amendes, et le plat pays fut ravagé. Partout on abattit les fortifications, dont les mécontents pouvaient se prévaloir pour une autre rébellion. *Plus de dix mille des mutins furent condamnés à mort et exécutés dans l'espace de trois mois, la plupart tourmentés par d'affreux supplices.* »

Après cette boucherie d'hommes, Valois rentra en France *couvert de gloire,* assurent les écrivains à gages.

Il se mit alors à poursuivre Robert d'Artois fugitif, lequel écrivait au duc de Brabant, en le remerciant de son hospitalité : « Vous le savez, pour me chercher dans les antres et cavernes où je me cachais, ils ont mis le feu par tout le Hainaut et le Brabant. Et puisque c'est mon destin d'attirer sur mes pas les incendies, les meurtres, les saccagements, je veux quelque jour retourner vers Philippe, et lui rendre la pareille des pertes qu'il vous a fait souffrir pour l'amour de moi. »

Robert d'Artois donna un libre cours à ses ressentiments dès qu'il eut passé en Angleterre.

Édouard, roi de ce pays, et qui se prétendait aussi roi de France, se servit habilement et de Robert et d'Artevelle, chef d'une récente révolte des Flamands. Robert entra en Picardie le fer et la flamme à la main, et, pour assouvir sa haine, il ravagea cette province jusqu'aux frontières de la Champagne. Bientôt le combat naval de l'Écluse coûta à Philippe vingt-cinq à trente mille hommes, et près de cent vaisseaux.

Alors parut en Bretagne un autre puissant ennemi que Philippe s'était attiré. Jean de Montfort, aidé des Anglais, saccagea le pays sur lequel il croyait avoir des droits. Mais Philippe ne tarda pas à être délivré de ses deux plus redoutables ennemis : Robert d'Artois et Jean de Montfort périrent en combattant contre lui.

Valois ne prit plus la peine de dissimuler son caractère violent,

avide et tyrannique. Il déploya, dit Mirabeau[1], tous les vices les plus lâches de ses descendants. Faux monnayeur, exacteur impitoyable, il profita de la trêve pour établir la *gabelle*, c'est-à-dire qu'il força le peuple d'aller acheter le sel dans ses greniers, en donnant ainsi à ce présent de la nature le prix qu'il jugea à propos d'y mettre. Cette sorte d'impôt, que quelques rois avaient déjà perçu, fut régularisé par Philippe[2]; mais il coûta à la France bien du sang, répandu dans les émeutes provoquées par la gabelle.

Déployant le luxe le plus scandaleux en présence de la misère du peuple, Philippe n'eut jamais d'autre système financier que celui de toujours forcer les recettes au niveau des dépenses sans bornes et sans contrôle qu'il augmentait sans cesse. Le meilleur emploi qu'il fit de la sueur du peuple fut, sans contredit, l'achat, à beaux deniers comptants, du Dauphiné et du comté de Montpellier, pour les incorporer aux domaines de la couronne.

Tous les historiens lui reprochent un trait de perfidie et de cruauté propre à caractériser l'homme tout entier. Sous la foi de la trêve, il invite à un tournoi les gentilshommes bretons les plus considérables par leur naissance, et les plus renommés par leurs exploits; il en fait saisir douze, qu'il choisit, et, sans aucun jugement, il les fait conduire aux halles de Paris, où, après avoir été exposés au pilori, il les fait décapiter; leurs corps restent appendus aux gibets, et leurs têtes sont envoyées en Bretagne pour être attachées aux portes des principales villes.

« De ce moment, disent les chroniques, Philippe de Valois devint sombre, triste, rêveur. Ses remords avaient changé son caractère. L'opiniâtreté d'Édouard à prendre le titre de roi de France fut comme un fantôme menaçant attaché à ses pas, qui l'épouvantait sans cesse. »

1 *Lettres de Cachet*. Coup d'œil sur l'histoire de France.

2 On dit que le roi d'Angleterre, faisant allusion à cet impôt sur le sel, ainsi qu'à l'avantage que Philippe avait tiré de la loi qui excluait les femmes du trône de France, appelait Valois l'*auteur de la loi salique*.

Ce fut dans cette situation d'esprit que Philippe eut à soutenir la guerre la plus active et la plus redoutable que lui fit son rival Édouard. Le principal théâtre des hostilités fut d'abord dans la Guyenne. Jean de Normandie, fils aîné du roi de France, y obtint de grands succès, jusqu'au moment où Édouard, débarquant en Normandie une armée considérable, vint, par une diversion hardie, se montrer jusqu'aux environs de Paris. Tout le pays depuis Caen jusqu'à Neuilly fut ravagé par les Anglais, qui brûlèrent Saint-Germain, Nanterre, Rueil, Saint-Cloud et plusieurs autres des villages qui entouraient la capitale.

Philippe, ayant enfin réuni des troupes et la noblesse, repoussa à son tour les Anglais, et les força de repasser la Seine jusqu'à la Somme, toujours en pillant et brûlant tout ce qui se trouva sur leur route. Après avoir manqué de défaire l'armée anglaise au passage de cette dernière rivière, Philippe, trop assuré dès lors de la victoire, livra la bataille de Créci, qui se changea en déroute pour son armée. Trente mille Français, dont douze cents gentilshommes, parmi lesquels on compta la fleur de la noblesse, payèrent de leur sang ou de leur liberté les imprudences de leurs chefs ; et l'armée d'Édouard, que Philippe comptait prendre, fut mettre le siége devant Calais. Cette place importante, quoique bravement défendue, finit par tomber au pouvoir d'Édouard [1] ; elle fut longtemps le point de départ des excursions que les Anglais firent en France sous les règnes suivants.

« La honte de la défaite de Créci, dit un historien [2], l'abattement de la nation qui semblait porter sur son front l'humiliation de son souverain, le poids des impôts d'autant plus accablants qu'ils n'avaient servi qu'à des malheurs, les cabales de la cour et les troubles

1 L'histoire et la peinture ont à l'envi célébré le noble dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, de Jean d'Aire, de Jacques et de Pierre Wisant, quatre des six *bourgeois* de Calais qui s'offrirent en holocauste pour apaiser le courroux d'Édouard. Cet admirable trait de patriotisme est trop connu pour qu'il soit besoin d'en raconter les détails.

2 Anquetil, d'après Mézeray.

intestins donnaient à Philippe un maintien soupçonneux, effet des inquiétudes qui le tourmentaient. Alors la France éprouvait encore les horreurs de la peste qui parcourut l'univers au milieu du quatorzième siècle : cinq cents cadavres portés tous les jours en terre, pendant plusieurs semaines, dépeuplèrent la capitale de la France. On ne voyait plus personne dans les campagnes, et, de la disette des cultivateurs, naquit la famine. »

C'est que les guerres de cette époque se faisaient avec une atrocité sans exemple. Jusqu'alors il avait existé une sorte de convention tacite entre les ennemis les plus acharnés pour épargner les femmes, les vieillards, les enfants et tous les gens sans défense. Depuis la rivalité de Philippe VI et d'Édouard III, la férocité la plus redoutable avait fait place à la courtoisie des anciens chevaliers. Il n'y eut plus rien de sacré ; les soldats, comme les chefs, ne connurent plus ni pitié ni ménagements dans les exécutions militaires ; ce qui fit de la France un champ de carnage et un vaste incendie.

« Les malheurs de la nation, ajoute Mézeray, ne la corrigèrent pas. Le luxe, le jeu, les pompes, les tournois continuèrent à marcher de front avec tous les fléaux : la débauche, la dissolution, toutes les habitudes perverses qu'engendre la licence des mœurs, se montrèrent à découvert au milieu de la secte des *flagellants*, qui prit naissance à la fin de ce règne affaibli... Les Français dansaient, pour ainsi dire, sur les corps de leurs parents ; et l'on entendait en même temps, et les violons, et les sons des voix qui chantaient dans le bal, et les cris pitoyables de ceux qui tombaient sous le tranchant du glaive ou qui disparaissaient dans les incendies. »

Les historiographes de la royauté conviennent eux-mêmes que le règne de Jean II fut un des plus désastreux dont fassent mention nos annales ; et, en effet, ce règne se résumerait tout entier dans le honteux traité de Brétigny, si la captivité de ce roi n'eût fait naître, en France, des événements extraordinaires, qui prouvent que, dans le quatorzième, comme dans le dix-huitième siècle, le peuple com-

prenait très-bien les grandes réformes dont le gouvernement des rois avait besoin.

« La fin du règne de Philippe de Valois, dit un de ces historiographes [1], fut déshonorée par des supplices sans jugement ; Jean, son fils, commença le sien par une exécution aussi répréhensible : il fit trancher la tête, sans aucune forme de procès, au comte d'Eu, connétable de France, *soupçonné* de collusion avec l'Anglais. » Et c'est à Jean II que les généalogistes des rois de France ont donné le surnom de *Bon !*

Au milieu des intrigues et des intrigants dont la cour des rois était alors le foyer le plus actif, nous voyons paraître le roi de Navarre, Charles le *Mauvais*, « jeune homme, dit Mézeray, ayant toutes les bonnes qualités qu'une âme méchante rend pernicieuses : l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse et la libéralité. » Le rôle qu'il joua pendant le règne de Jean en fait un homme considérable ; aussi le rencontrerons-nous partout où il put faire preuve d'audace.

Tandis que Jean perdait son temps à prendre, à échanger ou à donner des domaines, le roi d'Angleterre, Édouard, dont les prétentions au trône de France s'étaient fortifiées depuis qu'il possédait Calais, préparait une armée, afin d'être en mesure à l'expiration de la trêve. Jean n'avait ni troupes ni argent. Pour s'en procurer, il convoqua les représentants des trois ordres. C'est ainsi que furent assemblés les premiers états généraux ; car jusqu'alors la noblesse et le clergé avaient seuls été consultés dans les affaires du gouvernement. Jean, non-seulement avait besoin de la noblesse pour lutter avec son ennemi, mais encore du peuple et de son argent : aussi le convoqua-t-il dans les représentants du *tiers état*.

En lisant les remontrances qui furent faites au roi sur toutes les parties de l'administration du royaume, et en examinant les nombreuses réformes que ces états généraux demandèrent en échange de l'armée et de l'argent qu'ils lui offrirent, on reconnaît que c'est à ces

[1] Anquetil, d'après Mézeray.

états généraux que le peuple est redevable de son existence politique dans l'État. Malgré l'opposition des courtisans et de toutes les sangsues du peuple, le *tiers*, appuyé par le prévôt des marchands, Etienne Marcel, obtint une foule de concessions et fit constater le droit que la nation avait seule de décréter les impôts. Sous ce rapport, le règne de Jean est le premier où le peuple ait pu faire entendre sa voix et se faire rendre justice. Il existe même des rapprochements très-intimes entre les états généraux de 1355 et ceux de 1789, comme il existe aussi beaucoup d'analogie entre les événements politiques qui eurent lieu pendant la captivité de ce roi et ceux qui ont régénéré la France trois cent cinquante ans après. Ce n'est pas sans raison que les écrivains royalistes du dix-neuvième siècle ont comparé Mirabeau à Marcel, et le duc d'Orléans au roi de Navarre.

Jean n'avait qu'un désir, celui de se voir à la tête d'une puissante armée pour aller venger la défaite de Créci et pour expulser les Anglais ; les états généraux de 1355 pouvaient seuls le mettre en état de se mesurer avec son rival. Comme c'était là tout ce qu'il ambitionnait, il se montra facile sur les conditions que lui imposèrent ceux qui allaient lui donner une armée de troupes réglées et l'argent nécessaire pour la payer. Jean, comme tous ses prédécesseurs, savait très-bien que s'il revenait vainqueur, il pourrait faire la loi à son tour. Il consentit donc à détruire tous les abus qui lui furent indiqués, et même à extirper les vices qui déshonoraient l'administration des finances du royaume : il le fit, dit-on, avec plaisir, car il comprit que la couronne ne pourrait que gagner à se rendre indépendante des grands vassaux.

Après s'être engagé à supprimer les nouveaux impôts, dès que la paix serait faite, et à terminer la guerre le plus promptement possible, Jean quitta Paris à la tête de trente mille hommes d'armes ; ce qui devait former un corps de près de cent mille combattants.

Déjà le roi d'Angleterre avait débarqué, sur le continent, deux armées, dont l'une, à la tête de laquelle était son fils aîné, celui que

l'on appelait le *prince Noir*, venait de ravager toutes les provinces méridionales de la France ; et l'autre, que commandait Édouard en personne, était entrée, par Calais, dans la Normandie. Jean, avec ses troupes fraîches et nombreuses, marcha contre le *prince Noir*, qui, hors d'état de se mesurer contre le roi de France, et hésitant sur la ligne de retraite qu'il devait suivre, se laissa serrer de près, et envelopper aux environs de Poitiers. Dans cette position, les Anglais se voyant perdus sans ressources, envoyèrent négocier leur capitulation : le fils d'Édouard s'engageait à rendre toutes les villes, forteresses, châteaux, qu'il avait pris, comme aussi ses prisonniers, et il promettait en outre de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans.

L'occasion était belle pour le roi de France de terminer promptement la guerre, ainsi qu'il l'avait promis aux états généraux : il pouvait acquérir une gloire immortelle, sans répandre une seule goutte de sang. Mais le point d'honneur des hommes de guerre de cette époque ne consistait pas à vaincre sans que l'humanité eût à gémir des égorgements du champ de bataille. Jean fit consister le sien à vouloir prendre le fils d'Édouard : il ne voulut céder aux instances des négociateurs qu'autant que le prince Noir et cent de ses gentilshommes se rendraient ses prisonniers. « On ne me prendra que sur le champ de bataille, » répondit le jeune prince. Et la bataille s'engagea.

Tout ce que la fougue la plus aveugle et la plus déplorable impéritie peuvent suggérer, se réunit alors pour pousser Jean et ses généraux à persister dans les plus imprudentes dispositions d'attaque. Quelques heures après, les cadavres d'une partie des gens d'armes français et de leurs chevaux gisaient entassés dans le ravin où le roi les avait si étourdiment engagés ; l'autre partie de cette belle armée était en fuite, et Jean lui-même, après s'être défendu comme un lion, et après avoir reçu, ainsi que son jeune fils, qui le couvrait de son corps, plusieurs blessures, était obligé de remettre son épée au prince Noir.

Tel fut le résultat de la bataille de Poitiers : elle plongea la France dans la désolation ; et, sans une nouvelle trêve de deux ans, ménagée par le pape, Édouard et son fils auraient pu se rendre maîtres de toute la France.

Le jeune dauphin, qu'on avait promptement éloigné du lieu du désastre, convoqua de nouveau les états généraux ; et, cette fois, il y eut deux assemblées, l'une dans le midi de la France, l'autre à Paris. Des levées d'hommes et d'argent furent ordonnées en même temps que l'on proscrivit les danses, les spectacles et le luxe des habillements.

Trouver de l'argent et des soldats, et prendre les mesures nécessaires pour la liberté du roi, tels étaient les motifs que le conseil du dauphin avait eus en assemblant les états. Mais ce conseil et les courtisans se retrouvaient en face de Marcel, l'homme le plus populaire de l'époque, et de Robert le Coq, l'ennemi le plus chaleureux des excès et des dilapidations de la cour et des maltôtiers.

Ces deux représentants du tiers état, jouissant d'un immense crédit dans l'assemblée, comme auprès de la bourgeoisie et du peuple, jugèrent qu'avant d'accorder ce que le conseil royal demandait, il fallait obtenir du dauphin les grandes réformes que l'administration du royaume exigeait encore, puisque Jean n'avait eu ni le temps ni la volonté sincère de s'en occuper.

Ce n'était pas là ce que voulaient les courtisans : le conseil essaya de s'opposer à ce que l'on délibérât sur ces matières. Marcel et ses nombreux amis chassèrent les gens du conseil, et les remplacèrent par une commission tirée des états.

On fit connaître alors au dauphin les réformes que cette commission voulait obtenir avant tout. Elle désirait d'abord que les états fussent prolongés de quelques mois, afin de pouvoir travailler sérieusement à la régénération du royaume. Le dauphin et ses conseillers firent alors ce que Louis XVI tenta le 23 juin 1789 ; ils mirent fin aux états. Mais, complétement dépopularisés par cette mesure, et craignant de rester au milieu des habitants de Paris, toujours plus fortement déclarés en faveur de ceux qui s'occupaient

du sort du peuple, ils se retirèrent à Metz, comme voulait le faire, quatre siècles après, Louis XVI ; et, afin de pouvoir se passer du concours des états, le dauphin ordonna une refonte des monnaies, c'est-à-dire une altération assez grande pour trouver sur cette opération les fonds dont le conseil royal avait besoin. Le peuple refusa la nouvelle monnaie et s'insurgea. Marcel, qui s'était établi à la commune, d'où il dirigeait l'opposition, à la tête d'un conseil d'*échevins* [1], demanda que les états généraux fussent de nouveau convoqués ; le jeune frère du dauphin et son conseil les rappelèrent à Paris. Les états votèrent alors un impôt pour la délivrance du roi ; mais ils s'opposèrent à ce que cet argent passât par les mains des courtisans.

Le conseil du dauphin ayant fait prendre à ce jeune prince le titre de régent, Marcel le lui fit refuser par les états, parce qu'il n'avait pas l'âge exigé par les lois du royaume.

Comme on apprit, à Paris, que le dauphin levait des troupes dans la Lorraine pour combattre ceux que les courtisans appelaient les factieux, Marcel créa une force militaire permanente de quatre mille hommes, attachée aux états généraux, à raison de quatre hommes d'armes pour chaque député. Par ce moyen et par l'appui du peuple, dont il était devenu l'idole, Marcel se trouva à même de ne plus craindre les soldats du dauphin, ou plutôt ceux des courtisans, et put faire régner dans Paris une police sévère. Enfin, il fit suspendre, par les états généraux, et pendant toute leur durée, le parlement ainsi que la cour des comptes, corps dévoués à l'aristocratie qui entourait le dauphin.

Sur l'avis que ce prince s'approchait de la capitale, les Parisiens fermèrent leurs boutiques, et chaque citoyen devint soldat. « Les

[1] L'organisation, par Marcel, de cette commune de Paris, est encore l'un des mille traits de ressemblance de cette époque avec celle de la Révolution française. Les chroniqueurs ne nous disent pas s'il y eut aussi des sociétés populaires ; mais il a dû y en avoir, puisque l'on dit que le peuple s'assemblait et qu'il prenait des déterminations. Ce que Marcel et le Coq firent, pendant les années 1356, 1357 et 1358, pour abattre les courtisans, empêcher la dilapidation des finances de l'État et régenérer le royaume fut admirable ; c'est pour cela même que les historiens royalistes ont honoré de leurs injures ces hommes dévoués à la cause du peuple.

habitants, raconte Mézeray, s'obstinèrent à payer les taxes, s'imposèrent le service militaire; firent poser des chaînes aux coins des rues et des carrefours, virent de sang-froid abattre leurs maisons des faubourgs, et prêtèrent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui, dix ans auparavant, et lorsque le roi d'Angleterre campait à Poissy, avait pensé occasionner une révolte. »

Ou je me trompe fort, ou ces quelques lignes, sorties de la plume d'un écrivain royaliste, renferment l'aveu explicite d'un de ces grands et beaux élans populaires dont la Révolution française nous offre tant d'exemples ; et comme le peuple ne se passionne jamais que pour de grands intérêts, il faut croire que les réformes auxquelles Marcel, le Coq, la commune de Paris et les états généraux travaillaient, étaient bien nécessaires. Malheureusement il n'y eut pas plus d'unité de vues dans les états généraux de 1357 que dans ceux de 1789. « Il n'y avait de membres considérés, dit le même historien, que ceux du tiers. Ceux du clergé et de la noblesse s'étaient fait un système de circonspection ; ils se contentaient de ne pas se laisser entraîner par le torrent, sans s'y opposer, persuadés que cette puissance usurpée s'anéantirait d'elle-même par ses excès. »

Marcel et ceux de son parti n'avaient aucunement l'intention ni de changer la forme du gouvernement, de pareilles idées n'appartenaient pas à ce siècle, ni de se soustraire à l'obéissance due au roi et à son représentant. Ce qu'ils voulaient, c'était la réforme des abus, une meilleure administration, et l'ordre dans les finances du royaume, jusqu'alors dilapidées par les favoris et tous ceux qui participaient au gouvernement. Étant parvenus à atteindre le but qu'ils poursuivaient, les chefs révolutionnaires reçurent le dauphin au milieu d'eux, au moment où ils apprirent que le roi Jean avait été emmené en Angleterre, et le décorèrent même du chaperon *mi-parti*, aux deux couleurs blanc et rouge, qui était le signe ostensible auquel on reconnaissait les patriotes de cette époque.

Un ambitieux redoutable pour tous les partis, parut alors sur la

scène politique pour faire tourner à son profit la révolution opérée dans le gouvernement par les états généraux, la commune et le peuple de Paris. Le roi de Navarre, celui auquel l'histoire a imprimé la qualification de *Mauvais*, venait d'être mis en liberté par ses partisans, qui avaient attaqué et pris le château où Jean l'avait fait enfermer. Charles le Mauvais se prétendait la victime des intrigues de la cour, pour avoir voulu résister à la mauvaise administration du roi Jean et de son conseil. Marcel, sentant peut-être le besoin de s'appuyer sur un personnage aussi considérable par son rang, ses alliances, ses richesses et son audace, le présente au peuple comme le chef dont il a besoin pour lutter contre les courtisans; et le peuple accueille le roi de Navarre, qui promet de se dévouer, de sa personne et de ses biens, au succès d'une si noble entreprise [1].

En donnant pour chef au peuple un prince ambitieux, Marcel fit une faute qui devait amener la ruine de la révolution opérée par les états généraux et la commune de Paris. Mais comment la lui reprocher, lorsque cette faute a aussi été commise par les peuples plus éclairés du dix-neuvième siècle? Qui ne se rappelle le sort qu'eurent les révolutions d'Espagne, de Naples et du Piémont aussitôt qu'on eut eu l'imprudence d'en confier la direction à des princes?

En effet, Marcel et ses amis ne tardèrent pas à s'apercevoir que le roi de Navarre voulait faire tourner les efforts du peuple en sa faveur. Comme petit-fils de Louis le Hutin, disait-il déjà, il lui serait facile de prouver que ses droits à la couronne étaient plus incontestables que ceux de qui que ce fût. En attendant, il agissait pour réclamer celles de ses possessions qui avaient été réunies à la couronne; et il levait des troupes pour son compte.

Quant au dauphin, ramené dans Paris lorsque son conseil croyait qu'il pourrait y exercer l'autorité d'un lieutenant général du royaume,

1 La harangue adressée par le roi de Navarre au peuple assemblé au Pré-aux-Clercs est un morceau fort éloquent et propre à faire vibrer la fibre populaire.

il en sortait de nouveau lorsqu'il s'y voyait sans pouvoir. En dernier lieu, il s'était retiré à Compiègne, où il avait cherché à assembler les états. Mais craignant de laisser sa capitale au pouvoir d'un dangereux compétiteur, il y retourna encore pour en sortir de nouveau, avec le dessein de n'y revenir qu'en maître.

Le roi de Navarre, se voyant menacé d'une guerre, traita avec le roi d'Angleterre pour un corps de troupes destiné à former la garnison de Paris pendant le siége dont cette ville était menacée. Il n'en fallut pas davantage pour indisposer les patriotes.

Cependant Marcel ne négligeait rien de ce qui pouvait garantir Paris des attaques du dauphin : pendant plus d'un an, il ne cessa de faire travailler les quatre mille hommes de la garde des états à creuser un fossé profond et à élever autour de l'enceinte un rempart de terre revêtu de maçonnerie qui en fermait l'accès depuis la Seine, au-dessous de l'emplacement occupé par la Bastille, jusqu'à celui où ce fleuve atteignait la porte Saint-Honoré. Ce sont ces remparts considérables qu'on appelle aujourd'hui les boulevards intérieurs.

Le dauphin, déclaré régent par son parti, ne trouva pas de meilleur moyen de lasser les habitants de Paris que d'affamer cette ville : il s'établit à Charenton, et empêcha les denrées d'y arriver. Le roi de Navarre campa à Saint-Denis ; il y eut des sorties faites par ce roi, et des combats. On finit par négocier la levée du siége ; et comme toutes ces guerres dévastatrices n'avaient jamais d'autre but que des domaines ou de l'argent, le régent consentit à se retirer, moyennant trois cent mille écus, destinés, disait-il, à la délivrance du roi. Les Parisiens n'ayant pas voulu consentir à donner ainsi leur argent, continuèrent à se défendre, et finirent par chasser de la ville les Anglais, qu'il fallut ensuite pourchasser des environs, ravagés par ces dangereux auxiliaires.

Marcel, maître absolu de Paris, déclara que le régent n'y rentrerait qu'après avoir fait droit aux demandes du peuple. On négocia de nouveau : mais pendant que le régent débattait les conditions et qu'il promettait une amnistie générale, Marcel fut assassiné à la

porte Saint-Antoine, par son parent Maillard ; et cette même nuit s'opéra une contre-révolution qui ouvrit, sans condition, les portes de la capitale au dauphin et à ses soldats.

Alors commencèrent ces sanglantes exécutions qui dépeuplèrent encore cette ville. Tous les amis de Marcel furent pendus ou noyés, pour avoir voulu soutenir les droits du peuple ; la plupart des hommes qui avaient défendu la ville contre le régent furent aussi exécutés.

Quant au Navarrois, voyant son rival maître de Paris, objet de sa convoitise, il se mit à ravager tout le pays limitrophe des provinces qu'il possédait ; car c'était ainsi que les princes se combattaient alors : il réduisit la France à la plus extrême détresse. « Ce n'était dans le reste du royaume, dit l'historien Nangis, après avoir déploré les malheurs des prélats et autres bénéficiers, qu'il nous montre comme étant réduits à l'humiliante nécessité d'aller à pied, suivis seulement d'un moine ou d'un valet, et de se contenter de la nourriture la plus frugale ; ce n'était partout que factions dans les villes, divisions dans les familles, brigandages dans les campagnes. Les chefs des différents partis arrachaient les villageois de leurs charrues, enrôlaient les paisibles citadins, les forçaient de marcher sous leurs drapeaux, ou de se rédimer du service par argent ; les chefs de ces bandes passaient alternativement du parti du régent à celui du roi de Navarre, selon la somme plus ou moins forte qu'on leur promettait. Il se rencontrait aussi entre ces pillards quelques Anglais, qui semblaient préluder à une nouvelle guerre. »

Ajoutons à ce tableau désastreux que nous ont laissé plusieurs des historiens monarchistes, qu'à la même époque, les provinces septentrionales de la France furent encore désolées par une guerre d'extermination entre les seigneurs et les paysans. *Jacques Bonhomme* se mit un jour en colère contre ses oppresseurs. « A quoi sont-ils bons? dit-il, qu'à tourmenter les pauvres paysans, accabler leurs vassaux de corvées, les ruiner, abuser insolemment de leurs femmes et de leurs filles. Pourquoi souffrirons-nous davantage ces

excès! » Et le peuple, des campagnes de la Picardie, de l'Artois, de la Champagne et de l'Ile-de-France, se leva tout entier pour faire la guerre aux châteaux. Cent mille paysans, armés de faux, de fourches, de bâtons, fondirent sur les repaires habités par les seigneurs, les saccagèrent, les brûlèrent, et tuèrent un grand nombre de leurs petits tyrans.

Telle fut l'insurrection connue sous le nom de la *Jacquerie*.

Revenus de leur première stupeur, les gentilshommes, mieux armés que les paysans, tombèrent sur ces malheureux, et les poursuivirent comme des troupeaux de bétail. Tous ceux qu'ils prirent furent pendus aux arbres des forêts dans lesquelles ils s'étaient réfugiés. « On les abattait par monceaux, dit Mézeray ; on les écrasait comme des insectes... Le régent, qui s'était mis aussi à leur poursuite, en tua plus de vingt mille, et le seigneur de Coucy en fit une telle boucherie dans ses terres, situés en Picardie et en Artois, qu'en peu de temps la France fut purgée de ces *furieux*. » Mézeray aurait été plus vrai s'il eût dit que plusieurs provinces furent ainsi dépeuplées par cette chasse aux hommes, à laquelle prit part le régent lui-même.

Et ce n'est là que la plus petite partie des horreurs qui se commirent dans ce moyen âge si vanté de nos jours, et sous les rois de la fatale branche des Valois.

Que, si l'on ajoute à ces dévastations, à ces meurtres, à ces barbaries, le traité conclu à Londres pour rendre à la liberté le roi prisonnier, traité par lequel, outre une énorme somme d'argent que la France ne put jamais payer, on voulut d'abord céder au roi d'Angleterre, en pleine souveraineté, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, la Guyenne, Calais avec un territoire arrondi, les comtés de Montreuil, de Ponthieu, de Guines, et le vicomté de Nanteuil, on comprendra alors pourquoi le roi de France ne devait plus être que *rex francus*, tandis que celui d'Angleterre prenait le titre de *rex Francorum*.

Quand on pense que tous ces sacrifices étaient imposés à une

grande nation pour rendre à la liberté l'imprudent à qui l'on devait la perte de la bataille de Poitiers, on se demande de quelle folie étaient atteints alors les hommes qui gouvernaient la France.

Heureusement il y eut plus de patriotisme dans les états où fut discuté le honteux traité envoyé de Londres par le roi Jean; ces états le rejetèrent à l'unanimité. Croyant forcer les Français à cette paix indigne, Édouard débarqua en France à la tête d'une nombreuse armée; et pendant que le régent s'amusait, le roi d'Angleterre ravagea plusieurs provinces et affama Paris. « La France, dit Mézeray, était à l'agonie, et pour si peu que son mal augmentât, elle allait périr. »

Heureusement, des États comme la France sont impérissables, quelles que soient la lâcheté et les fautes de ceux qui les dirigent. Édouard, frappé de terreur par un orage qui fit beaucoup souffrir son armée, se décida à accorder la paix, en se relâchant de quelques-unes des conditions les plus dures du traité repoussé naguère. Jean *s'ennuyait* en Angleterre, disent les historiens monarchistes; on négocia de nouveau, et, cette fois, le roi de ce pays se contenta de tout ce que celui de France possédait en souveraineté ou en domaines dans le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Angoumois, le Rouergue et le Bigorre; ce qui, ajouté à Calais et à son arrondissement, à la terre d'Oye, au comté de Guines, aux droits de suzeraineté sur les comtés de Foix, d'Armagnac et autres terres cédées par-dessus le marché, et annexées aux provinces que l'Anglais possédait déjà dans le Midi, réduisait la France elle-même à une province démembrée des possessions anglaises. On stipula en outre que la France payerait à l'Angleterre 3 *millions d'écus!*

Comme Jean s'*ennuyait* à la Tour de Londres, le déplorable traité de Brétigny fut enfin accepté par toutes les parties contractantes, moins le peuple, moins les princes et seigneurs auxquels ce traité imposait des sacrifices de toutes les sortes. Mais les *hautes parties* avaient prévu le cas. Il était dit dans le traité que, si des seigneurs se permettaient *quelque chose* contre la teneur de ce traité.

les rois, sans leur faire la guerre, *contraindraient les rebelles à s'y soumettre au plus tôt.*

Ce qu'il y eut encore de plus révoltant dans cet arrangement, c'est que Jean s'y conforma de bonne foi et obligea les seigneurs à s'y conformer, tandis qu'Édouard ne rendit de tout ce qu'il occupait que les parties à sa convenance. En échange, il légua à la France les bandes mercenaires d'étrangers qu'il y avait amenées ; et ces bandes de brigands, mieux connues sous le nom de *grandes compagnies,* achevèrent de ravager les provinces qu'elles occupèrent, jusqu'au moment où du Guesclin se mit à leur tête.

Il était temps que Jean s'en retournât à Londres. Il y mourut, et le roi d'Angleterre lui fit faire de magnifiques funérailles : Édouard devait au moins cette consolation à la mémoire de son rival.

Le règne de son fils ne fut pas moins néfaste. Ce Charles V, que les généalogistes appellent le *Sage*, n'avait d'autre mérite, à l'époque où il s'assit sur le trône, que d'avoir fait pendre tous les ennemis des abus. Comme son père, il fit la guerre partout et longtemps : en Guyenne et en Artois, contre les Anglais ; en Normandie, contre le roi de Navarre ; en Bretagne, pour prendre part à la querelle entre Jean de Blois et Jean de Montfort. L'ambiguïté du traité de Brétigny servit fort bien l'ardeur belliqueuse des chefs habitués à guerroyer ; et l'on vit alors les du Guesclin, les Clisson, les Montfort, les Grailly, les Tanneguy-Duchâtel, les ducs d'Anjou et de Berry, le roi de Navarre, d'un côté ; les Chandos, les Knoller, le prince Noir, les Hastings, les Pembrocke, les Lancastre, les Buckingham, les Transtamare, dans les autres camps, promener leurs bandes dévastatrices tantôt au Nord, tantôt dans le Midi, tantôt en Bretagne ou en Normandie, puis en Champagne, ou en Alsace, ou dans la Bourgogne ; se disputant entre eux, ou au nom de leurs rois, quelques provinces, quelques fiefs, quelques châteaux, quelques lambeaux de terre, arrachés par le vainqueur du jour au vainqueur de la veille, et que la force, la violence ou les traités les plus captieux faisaient encore passer en d'autres mains lorsque cela convenait à la poli-

tique des rois. Une seule guerre, celle qui eut lieu pour la possession du duché de Bretagne entre ses compétiteurs, ensanglanta et dévasta cette grande province durant vingt-trois ans ; et cette guerre, comme toutes celles de l'époque, se fit avec une cruauté inouïe. Ici c'était Clisson le *boucher* qui, de sa propre main, massacrait jusqu'à quinze prisonniers, l'un après l'autre, et faisait décapiter, en sa présence, les otages même, sur le bord d'un fossé, afin que leur sang répandît l'épouvante dans la ville ; là c'était du Guesclin faisant passer au fil de l'épée toute une brave garnison qui s'était rendue, et écharpant les vaincus de Chivrai. Un Anglais, gouverneur d'un château, fait couper le nez et les oreilles à un grand nombre de Rochelois qui se trouvaient avec lui lorsque la Rochelle tomba au pouvoir des Français ; et le prince Noir fait massacrer tous les habitants de Limoges, sans distinction d'âge ni de sexe, et fait brûler la ville sous ses yeux. On vit les deux fils de Pierre le Cruel se précipiter l'un sur l'autre, se rouler dans la poussière, et l'un d'eux, Henri de Transtamare, égorger son frère, pour s'emparer de la couronne de Castille !

Tantôt on voyait les grands vassaux du roi de France combattre sous sa bannière, et, au moindre mécontentement, passer sous celle de l'Angleterre ; tantôt le roi prenait sous sa protection tels chefs de parti, et l'année d'après, il les faisait traquer comme des bêtes féroces.

Au milieu de cette anarchie, le roi d'Angleterre, toujours à l'affût des circonstances favorables pour ravir à son rival de nouvelles provinces, jeta en France, par Calais, une armée redoutable, avec laquelle il traversa l'Artois, le Vermandois, le Soissonnais et la Champagne, brûlant les villes et les bourgs, et osant même se présenter sous les murs de Paris pour offrir la bataille à Charles V, renfermé dans sa capitale.

Ici nous retrouvons du Guesclin, devenu connétable ; nous le voyons déployer son intelligence de la guerre et sa bravoure presque fabuleuse, pour chasser les Anglais des alentours de Paris, pour

les battre, les disperser et les forcer d'aller cacher leur honte au fond de la Bretagne [1]. Après avoir momentanément soumis Montfort, ce duc de Bretagne toujours prêt à s'allier avec l'Angleterre, Charles V fut porter la guerre sur cette île même, dans le but, sans doute, de faciliter la trêve que les deux rivaux négociaient depuis longtemps. Il eut ici pour auxiliaires les Castillans. Mais cette expédition, comme toutes celles de l'époque, n'eut d'autre résultat que des villes pillées et brûlées, des campagnes ravagées. Deux ans après, les Anglais n'en étaient pas moins les maîtres des quatre principaux ports de France : Cherbourg, Calais, Bordeaux et Brest.

Charles eut la gloire de soumettre le roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui avait si longtemps traversé ses projets : il le força à se réfugier en Angleterre. Il eut aussi l'ambition de réunir la Bretagne à la couronne de France, et commença par confisquer cette province sur Montfort. Mais, par sa conduite impérieuse envers les seigneurs bretons, il les força à regretter leur duc : des impôts onéreux, écrasants, achevèrent de lui aliéner le peuple de cette contrée; et bientôt le jeune Richard, successeur d'Édouard à la couronne d'Angleterre, chassa de nouveau les troupes que Charles avait envoyées en Bretagne.

Deux ans après, les Anglais, sous les ordres de Buckingham, ravagèrent encore la Champagne, le Gatinais, la Beauce, le Maine et l'Anjou. Mais au moment où du Guesclin allait les combattre dans la position difficile où il les avait resserrés, on apprit que Charles V était dangereusement malade, et l'armée française se débanda; tant les courtisans eurent hâte de penser à leurs intérêts particuliers. Charles mourut, après avoir laissé la régence au duc d'Anjou.

Les historiens des rois, ceux qui ont appelé Charles V le *Sage*, assurent qu'il diminua les impôts et fit des règlements financiers utiles : mais comme ces mêmes historiens conviennent aussi que, pour soutenir la guerre contre Édouard d'Angleterre, Charles V

[1] Au siége de Thouars, du Guesclin fit fondre de *grands engins*, appelés *bombardes*, avec lesquels il foudroya les remparts.

obtint des états généraux de 1369 la gabelle du sel pour sa *maison*, 4 livres par feu dans les villes pour la guerre et 30 sous dans les campagnes, un droit d'aides sur les vins proportionné à leur qualité, et 12 deniers pour livre sur tous les impôts ; et qu'ils assurent en outre que Charles, quoiqu'il eût immensément dépensé pour ses guerres, laissa 17 millions dans son trésor, somme énorme alors, il est permis de douter que le peuple ait joui, sous le règne du roi qui fit construire la Bastille, de quelque adoucissement aux charges accablantes par lesquelles il était écrasé. Qui ne sait d'ailleurs que, dans les monarchies, les rois se succèdent sans se ressembler, et que l'héritier d'un prince sage et économe est presque toujours un extravagant et un dissipateur? Louis XII aussi fut un roi prévoyant et économe, mais son *gros garçon*, François I[er], *gâta tout*.

Le seul service réel que Charles V ait rendu à son pays, c'est d'avoir cherché et saisi l'occasion de détruire les *grandes compagnies*, « fléaux redoutables, disent les historiens de l'époque, espèces de nuées orageuses suspendues sur la France, et dont chaque province craignait les foudres aussi subites qu'exterminatrices ; » il dirigea ce fléau sur l'Espagne, où l'espoir du butin conduisit à la boucherie les *malandrins*. Mais le mal était fait ; les troupes soldées, les armées permanentes étaient passées dans la constitution de la monarchie, et les rois eurent dès lors le moyen de dompter la nation, en tenant sous les armes la partie oisive et vicieuse pour opprimer le reste.

Charles V légua en outre à la France un roi mineur, entouré de trois oncles rivaux, qui regardèrent la France comme une proie abandonnée à leur rapacité. « Ils fondirent sur elle, dit Anquetil, en vautours affamés, et leur rivalité, au sujet du gouvernement, remplit la cour de dissensions et de cabales. » Pour soutenir leurs droits à prendre part au gouvernement, c'est-à-dire le droit de pressurer le peuple à leur profit, chacun d'eux fit des levées, et les environs de Paris se remplirent de troupes. Pour lever ces troupes, le duc d'Anjou vola le trésor amassé par Charles V.

Tel fut le commencement du règne de Charles VI. Pour détourner le fléau de la guerre civile qui allait fondre sur la France, on ne trouva rien de mieux à faire que d'émanciper un enfant de douze ans. Mais les impôts furent une nouvelle cause de séditions. Pour faire admettre ces impôts, les oncles du roi assemblèrent des états généraux. Les députés du peuple, convaincus que l'argent qu'ils accorderaient se dissiperait en faste et en profusions aux seigneurs, refusèrent cet argent, et restreignirent même les impôts aux seuls subsides qui existaient avant Philippe le Bel : ils exigèrent en outre que les *franchises*, *libertés*, *immunités* et autres concessions faites depuis ce règne fussent confirmées. Il arriva ainsi que ces états statuèrent tout le contraire de ce que le conseil s'était promis. Alors se dessinèrent, comme cinq cents ans après, le parti du peuple et le parti de la cour : celui qui voulait de grandes réformes, et celui qui voulait la conservation des abus; partis qui restèrent en présence ou se combattirent pendant toute la durée de ce règne malheureux.

La France et l'Angleterre offraient alors un bien triste spectacle : deux rois adolescents, et des oncles rivaux se disputant le gouvernement. Ici le duc d'Anjou aspirant à la couronne de Naples, là le duc de Lancastre manifestant ses prétentions sur celle de Castille ; chacun ruinant le royaume qu'il gouvernait pour en acquérir un autre ; tous les deux écrasant les peuples d'impôts, et les exigeant avec dureté.

Cette conduite extravagante devait susciter des révoltes : Londres et Paris se soulevèrent à la fois ; Rouen voulut aussi secouer l'autorité despotique qui ruinait cette ville commerçante. Le jeune roi et ses oncles en firent le siége, pénétrèrent dans la ville et firent pendre les chefs de l'insurrection, en même temps qu'ils rétablirent les impôts. A Paris, l'Université fit condamner Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui avait consacré toute la durée de sa magistrature à faire exécuter des travaux utiles et d'assainissement. Mais les bourgeois et le peuple ne tardèrent pas à le tirer de son cachot. Alors eut lieu la

révolte dite des *maillotins*. Les Parisiens, sous la conduite de Desmarets, chassèrent la cour et le conseil royal de la capitale. Le peuple, toujours trompé, permit qu'on négociât la rentrée du roi, moyennant une amnistie. Mais quand le duc d'Anjou fut le maître, il fit exécuter les chefs populaires : *trois cents furent pendus à leurs fenêtres, trois cents furent décapités*, et le reste, qui tenait prison, n'obtint grâce qu'à la condition que chacun d'eux payerait au fisc la moitié de ses biens. Comme le peuple murmurait encore, dit un historien monarchiste, comme il se montrait menaçant, on renfermait dans des sacs ceux que l'on condamnait, et on les précipitait nuitamment dans la rivière.

Telle fut la suite de l'amnistie qui avait ouvert au roi les portes de Paris.

Et de pareilles boucheries, de pareilles horreurs se renouvelèrent plusieurs fois sous ce règne déplorable.

Il existait alors chez le peuple de France une fermentation extrême : il était fatigué de toutes les extorsions de la royauté et de la noblesse; et, sans avoir peut-être des idées bien arrêtées sur ce qu'il voulait, il savait très-bien ce qu'il ne voulait plus. Les Parisiens, toujours les premiers à s'insurger contre les abus et les iniquités, voulurent de nouveau profiter de la guerre liberticide que le jeune Charles et sa noblesse allèrent faire aux Gantois [1], pour se régir eux-mêmes. Cette fois l'insurrection fut organisée dans toutes les autres villes de France. Le peuple faisait des vœux pour le triomphe des Flamands, parce que leur cause était celle de tous les opprimés. « Attendez si ceux de Gand viennent à leur entente, ainsi qu'on l'espère bien, disait l'un des chefs de la révolte, Nicolas Flamand; adonc sera heure de ce faire : ne commençons pas par chose dont nous nous puissions repentir. » Mais l'issue désastreuse qu'eut, pour les Flamands, la bataille de Rosbec, ramena le roi et ses dignes conseillers en face de *l'orgueilleuse ribaudaille* de Paris. Le roi fit

[1] Les habitants de l'immense ville de Gand et les autres Flamands venaient encore de chasser leur duc, et s'étaient armés de nouveau, sous la conduite du fils d'Artewelle, pour conquérir la liberté.

annoncer avec pompe la destruction des révolutionnaires des Flandres ; mais les Parisiens *aucun semblant de joie n'en démontrèrent.*

Toutefois Charles VI put entrer dans sa capitale, escorté par vingt mille bourgeois armés, qui voulaient ainsi lui montrer leurs forces. Dès que la troupe victorieuse à Rosbec eut mis le pied dans la ville, les vengeances et les exécutions recommencèrent. « Il n'y eut d'abord de punis, disent les historiens royalistes, que ceux des habitants qui se permirent publiquement des propos séditieux : ils furent pendus à leurs fenêtres. » Mais dès que les ducs de Berry et de Bourbon furent arrivés dans la ville avec leurs hommes d'armes, ils arrêtèrent plusieurs centaines de personnes, enlevèrent les chaînes des coins des rues, et les firent porter à Vincennes. Les habitants furent tous désarmés, et douze citoyens, parmi lesquels se trouvèrent Nicolas Flamand et Jean Desmarets, furent livrés les premiers au bourreau. Les exécutions, ainsi commencées, ne se seraient point arrêtées, si l'attitude du peuple, disent les historiens, n'eût fait craindre sa colère. Alors se joua la comédie de l'amnistie. D'un côté le chancelier, Pierre d'Orgemont, qui criait en plein conseil : « Tout n'est pas fini ; il reste encore bien des coupables à punir. » De l'autre côté, les *dames* et les *damoiselles* de la cour se jetant aux pieds du roi pour le conjurer d'user de clémence. « Le roi, dit Anquetil, fit grâce, et convertit la *peine criminelle en peine civile ;* c'est-à-dire le châtiment corporel en argent. Les amendes furent excessives : les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens. » Comme on le pense, ces énormes rançons furent dilapidées par les courtisans, après que le duc d'Anjou eut, selon son usage, pris la part du lion.

Rien n'est aussi funeste aux libertés publiques qu'une armée victorieuse entre les mains du despotisme. Aussi le roi s'empressa-t-il d'abolir la charge de prévôt des marchands, l'échevinage, les quartiniers, les dizainiers, et tout ce qui pouvait laisser aux Parisiens l'espoir de se gouverner eux-mêmes ; il les mit sous l'autorité d'un prévôt, ayant une force armée à ses ordres. Les aides, le dou-

zième denier, la gabelle et toutes les autres impositions furent rétablies. Les courtisans applaudirent à ce qu'ils appelaient la fermeté d'un roi, qui, à seize ans, promettait de devenir un digne émule de Néron.

Ce fut alors que le dilapidateur du trésor public, le duc d'Anjou, mit à exécution le projet qu'il nourrissait depuis longtemps de s'emparer de la couronne de Naples, comme héritier de Jeanne. Il franchit les Alpes à la tête de soixante mille hommes d'élite. Mortellement blessé sous les murs de Barlette, son armée se dissipa, et chacun chercha à rentrer en France. « On voyait sur les chemins d'Italie, rapportent eux-mêmes les historiens de la monarchie, la plupart des seigneurs et chevaliers sans armes et presque nus, demandant l'aumône pour regagner leur patrie. » Tristes résultats de la manie des conquêtes, toujours achetées avec l'or et le sang de la nation, et qui ne profitent jamais qu'à quelques ambitieux !

Comme si ce n'eût pas été assez de tous les maux que le règne de cet adolescent et de ses oncles avait accumulés sur l'État en aussi peu de temps, il prit fantaisie à Charles, âgé seulement de seize ans alors, de se marier. Le conseil lui chercha une épouse en Allemagne, ainsi que l'avait recommandé son père, et cette épouse fut Isabelle de Bavière, le plus grand fléau dont la France ait été frappée.

La fin du quatorzième siècle mérite une mention honorable dans les fastes du monde par la persévérance des Flamands à se délivrer de la tyrannie du duc de Bourgogne. Les Gantois surtout se firent remarquer dans cette lutte de la liberté contre le despotisme. Toujours domptés par les secours du roi de France, les patriotes flamands ne se considérèrent jamais comme soumis. *Quand nous serons morts,* disaient ceux de ces héroïques patriotes que le duc de Bourgogne faisait conduire au supplice ; *quand nous serons morts, nos os se rassembleront pour combattre la tyrannie.*

Malgré la trêve qui existait entre la France et l'Angleterre, le conseil royal combina une grande expédition dans le but de reporter sur cette île tous les fléaux dévastateurs qu'elle lançait sur le con-

tinent. A cet effet, on préleva d'énormes contributions extraordinaires; on doubla les impôts, qui furent exigés avec une rigueur excessive, et l'on fit des préparatifs immenses. Mais le retard que mit le duc de Berry à amener son contingent fut cause que l'expédition avorta. C'est que le duc de Berry, comme tous les grands seigneurs de cette époque, ne se fit aucun scrupule de vendre son *inaction* à l'Angleterre.

Ce grand rassemblement de soldats ou plutôt de pillards que Charles avait réunis aux environs du port de l'Écluse, fondit alors sur les provinces françaises environnantes. *Les pauvres laboureurs qui avaient coupé leurs grains, n'en avaient que la paille; les viviers étaient mis à sec, les maisons abattues pour faire du feu; s'ils se plaignaient, ils étaient battus ou tués... Les Anglais, s'ils fussent arrivés en France, n'eussent pu faire plus de mal que les soldats français.*

D'un autre côté, le duc de Berry, dans son gouvernement du Languedoc, regardait les peuples confiés à ses soins comme faits pour ses plaisirs, et les traitait en tyran. Quand ils se plaignaient de l'excès des impositions, rapportent les historiens monarchistes eux-mêmes [1], il les doublait, et punissait la résistance par des amendes, par la prison et même par des supplices.

Charles, ayant ainsi atteint vingt et un ans, voulut gouverner lui-même; mais il se montra peu ferme dans ses résolutions, et retomba ainsi sous le joug de ses oncles. Ce jeune roi ne mit de l'opiniâtreté que dans les plaisirs. Ce ne furent plus que fêtes splendides à sa cour. La reine, jeune, galante et tourmentée par la passion du luxe, ne pensait aussi qu'à paraître avec magnificence dans les divertissements dont la cour était uniquement occupée, et l'argent du peuple n'eut plus d'autre destination que d'en payer les frais. Charles, dit une chronique, donnait mille écus là où son père n'en

[1] Fidèle à mon plan de laisser peindre ces malheureux temps par les historiens royalistes eux-mêmes, je me suis attaché à ne m'appuyer que de leur propre autorité, afin que l'on ne pût pas me reprocher d'avoir chargé les effrayants tableaux que je mets sous les yeux du peuple dans ce *résumé*.

aurait donné que cent. Avec de pareilles dispositions, il n'est pas étonnant que le trésor fût toujours vide, et que l'on ne s'occupât qu'à inventer de nouveaux impôts ou à doubler ceux qui écrasaient déjà la nation.

Au milieu des excès auxquels se livrait le jeune roi, il fut atteint de cette maladie dont il ressentit les fréquents accès jusqu'à sa mort, et qui le rendit tantôt furieux, tantôt imbécile. Le délire de Charles livra de nouveau le gouvernement de la France à ses deux oncles rivaux, et ensuite au duc d'Orléans, son incestueux frère. Bientôt la démence fut l'état habituel du malheureux Charles VI, et Isabelle l'abandonna aux soins d'une jeune fille, *Odette*, dont la douceur lui rendit quelques moments assez lucides pour pouvoir déplorer sa triste situation.

La vie licencieuse du duc d'Orléans lui attira la haine de son oncle, le duc de Bourgogne, qui arma pour combattre ce dissipateur éhonté. Quelques lueurs de raison que le roi eut alors épargnèrent à la France cette guerre civile. Mais les dispositions qu'il prit furent funestes à l'État, en ce qu'elles assurèrent à la reine Isabelle, exclusivement à tout autre parent du roi, l'autorité la plus étendue et la plus absolue, comme tutrice de son fils.

Ce fut là le sujet de cette lutte de l'ambition et de l'amour du pouvoir entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, ou, mieux encore, entre la faction des d'Armagnac et la faction des Bourguignons, lutte funeste, qui, pendant vingt ans, désola la France, et lui légua tous les fléaux. Elle commença sous les plus affreux auspices : l'assassinat du duc d'Orléans, favori d'Isabelle. Mais ce meurtre du chef d'une de ces factions ne fit qu'aviver leur animosité, et les rendre à jamais irréconciliables. Pendant vingt ans on vit la France ravagée tour à tour par ces deux partis, toujours en armes l'un contre l'autre pour se disputer le pouvoir, ou par celui de l'Angleterre. Tantôt les d'Armagnac disposaient du roi, à qui l'on faisait dire et faire tout ce que la faction dominante voulait; tantôt ils traînaient à leur suite la reine, le dauphin et le conseil

royal; tantôt la reine et le dauphin se liguaient avec le duc de Bourgogne. Aujourd'hui la capitale était au pouvoir de la reine; le lendemain celle-ci était obligée de se sauver. Les seigneurs, qui se vendaient parfois au conseil royal, se trouvaient, l'année suivante, dans les rangs du parti opposé. Il y eut la ligue de Gien, la ligue d'Arras.

Quand ces partis étaient fatigués de guerroyer, de dévaster et de vivre dans la confusion, ils essayaient de se raccommoder ensemble. Il y eut des trêves jurées; il y eut, entre ces factions, la paix de Bourges, la paix de Sancerre, la paix d'Arras, et autres arrangements fallacieux au moyen desquels les partis reprenaient des forces nouvelles et se préparaient à recommencer la lutte. C'est ainsi qu'ils usèrent entre leurs mains jusqu'à trois dauphins.

Cette déplorable anarchie couvrit la France d'incendies, de dévastations, d'assassinats juridiques, de proscriptions, de complots sans cesse renaissants; et, comme si ce n'eût pas été assez des maux que les hommes attiraient sur la France, le ciel s'en mêla : la peste, se joignant encore à tous les autres fléaux, acheva de dépeupler la capitale.

Puis c'était encore le peuple de Paris se révoltant contre ses oppresseurs, tendant les chaînes des rues, autres barricades derrière lesquelles il se défendait, et exerçant de cruelles représailles par ses *cabochiens*. Bientôt ce même peuple, trahi, vaincu, désarmé, replongé dans l'esclavage, décimé par les exécutions, privé de ses magistrats, se trouva forcé de tendre les bras à la faction populaire du duc de Bourgogne, à laquelle Périnet le Clerc obligeait le roi à ouvrir les portes de sa capitale.

Comment raconter toutes les horreurs commises par ces factions! Ces otages et ces prisonniers égorgés; ces prisons incendiées; les plus grandes cruautés commises, sous les yeux de la reine, sur les vieillards, sur les femmes, sur les enfants; les cadavres des chefs orléanais traînés dans les rues; des têtes promenées en triomphe pendant plusieurs jours; puis encore les troupes du duc de Bour-

gogne détruisant, par le fer et la corde, ces mêmes cabochiens qui l'avaient délivré de ses rivaux !

Et, au milieu de ces malheurs domestiques, l'Anglais à l'affût, se glissant parmi ces factions, et venant demander, non plus des villes et des provinces, mais la couronne de France ; livrant, à Azincourt, une bataille semblable en tout à celles de Poitiers et de Crécy, et remplissant la France de deuil. Et ce même duc de Bourgogne qui, mû par le désir effréné de gouverner la France et d'écraser ses rivaux, traite avec le roi d'Angleterre, et le reconnaît pour légitime roi de France. Et cette Isabelle de Bavière qui, en haine du dauphin, son propre fils, facilite les prétentions de Henri d'Angleterre sur la France, et lui donne sa fille, afin de placer sur la tête de cet étranger la couronne qu'il convoitait !

Un seul homme pouvait encore contenir Henri V : c'était ce même duc de Bourgogne qu'Isabelle détestait ; mais il est lâchement assassiné, sous les yeux du dauphin, à l'entrevue de Montereau.

« Ne voyez-vous pas, disait l'Anglais, que Dieu m'a amené ici comme par la main? Il n'y a plus de roi de France ; j'ai des droits légitimes sur ce royaume ; tout y est en confusion. Puis-je avoir une marque plus sensible que le Dieu qui dispose des couronnes a résolu de me mettre celle de France sur la tête? »

Non, impie, ce ne fut pas Dieu qui facilita tes projets ambitieux sur la France, mais bien une furie étrangère, une marâtre dont la haine implacable voulut garder le pouvoir, et fermer le chemin du trône au dauphin. Ce fut Isabelle de Bavière qui fut l'âme du honteux traité d'Arras ; qui donna la couronne de France à l'époux de sa fille, pour se venger de son propre fils ! Ce fut encore le fils de Jean-sans-Peur qui signa cette infâme spoliation pour agrandir ses États de quelques lambeaux de la France ! Ce fut cette ligue infernale d'ambitieux qui abusèrent de l'état de démence du roi pour déclarer que la couronne de France serait indivisément unie à celle d'Angleterre, et qui amenèrent le règne du duc de Bedfort !

Quand Charles VI mourut si misérablement, ce fut encore Isabelle

qui ordonna aux Parisiens de crier : *Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre!* Quel règne abominable que celui de cet infortuné Charles VI et de son indigne femme!

Au moment où ce malheureux roi cessait d'exister, le dauphin, réfugié en Auvergne, n'avait plus sous sa domination que quelques provinces de l'est de la France; tout le reste recevait la loi ou du duc de Bourgogne ou du roi d'Angleterre. Le roi de France n'était plus que le *roi de Bourges*. Le duc de Bedfort voulut encore lui disputer ces provinces.

Alors commença cette guerre cruelle entre les Anglais et leurs alliés, et les Français restés fidèles à la cause nationale. Ceux-ci se groupèrent autour du dauphin, devenu le *petit roi;* les autres cherchèrent à s'implanter en France par des alliances puissantes, et, mieux encore, par la force de leurs armes. Les étrangers eurent d'abord des succès à Cravant et à Verneuil; ils s'avancèrent dans le cœur de la France. Mais les seigneurs et le peuple des contrées sur lesquelles Charles VII régnait encore ne tardèrent pas à tenir tête aux Anglais. Renforcé par des Espagnols, des Italiens, et même des Écossais, le connétable se trouva dès lors à la tête d'une armée respectable. D'un autre côté, plusieurs villes se révoltèrent contre leurs dominateurs; et la France devint une arène où des détachements de toutes les nations s'entre-détruisaient. On se battait à la fois en Bretagne, en Artois, en Normandie, sur les bords de la Loire, sur ceux de la Seine et jusque sur ceux de la Garonne; tout était en feu. La distance des lieux où régnait cet incendie ne laissait aucun point de la France tranquille.

Le parti national ayant fait éprouver aux Anglais un grand échec à Montargis, la fortune parut se déclarer pour les Français. D'abord on ramena le duc de Bretagne en donnant l'épée de connétable à son frère, le duc de Richemont; puis on travailla à détacher de l'Angleterre le redoutable duc de Bourgogne. Bedfort, menacé, voulut porter un grand coup en passant la Loire, et en allant attaquer l'armée de Charles VII dans ses quartiers.

Alors eut lieu le célèbre siége d'Orléans; alors parut au milieu des combattants français une jeune héroïne, Jeanne d'Arc. Modèle de bravoure dans les combats, de sagesse dans le conseil, de sévérité dans les mœurs, inébranlable dans ses résolutions, marchant toujours d'un pas ferme vers ses desseins, cette femme de génie tint entre ses mains les destinées de la France. Et, tandis que le lâche Charles VII ne s'occupait qu'à perdre son royaume le plus gaiement possible, comme le lui reprochait la Hire, la *Pucelle d'Orléans*, Dunois, Chabannes, Xaintrailles, Lafayette, Gaucourt, Graville, Richemont, Barbazan, la Trémoille, ce même la Hire, et autres preux chevaliers, tenaient en échec l'Anglais devant Orléans, le forçaient d'en lever le siége, et conduisaient à Reims ce roi indolent et si peu digne de régner sur cette noble race de braves.

Charles, qui devait tout à la présence de l'héroïne de Vaucouleurs, ne fit rien pour la tirer des mains de ses ennemis, lorsque le sort des combats eut trahi son courage, sous les murs de Compiègne. « Aucune démarche; aucune proposition d'échange, de rançon; aucune menace de représailles ne fut faite pour sauver la vie à celle qui avait sauvé la France, disent les historiens monarchistes; et le roi Charles continua à jouir du fruit des travaux de celle qui lui avait posé la couronne sur la tête, sans songer un moment aux malheurs qui l'accablaient. »

C'est que les affaires de ce même Charles VII prospéraient alors partout; c'est que Xaintrailles et Barbazan venaient de battre les Anglais dans la Champagne; c'est que le duc de Bedfort lui-même avançait les affaires de son compétiteur, par la grande sévérité qu'il déployait pour se maintenir dans les villes [1]; c'est encore parce que la puissance du jeune roi d'Angleterre, Henri VI, était sur son déclin, malgré l'habileté de son oncle, grand capitaine et politique adroit, et malgré les brillants services de Talbot; c'est enfin parce que l'amour de la patrie avait enflammé tous les cœurs vraiment

[1] A Paris, il avait fait tomber, d'un seul coup, cent cinquante têtes au milieu de la halle

français, que cet amour sacré enfantait des armées et des héros sur tous les points de la France, et que ces héros, agissant d'après leurs propres inspirations, servirent mieux le roi que s'il les eût dirigés [1].

Bientôt les affaires de Charles VII le mirent dans la position de pouvoir traiter avec l'Anglais et le duc de Bourgogne. Et s'il ne put pas d'abord s'entendre avec son rival, du moins amena-t-il Philippe le Bon à une trêve. Ce fut un acheminement vers l'alliance que le roi de France et le duc de Bourgogne conclurent peu après, alliance qui acheva de ruiner les affaires de Henri VI sur le continent.

Le célèbre congrès d'Arras fit comprendre qu'il n'y aurait jamais d'arrangement possible avec le roi d'Angleterre, dont les prétentions étaient sans bornes. Mais le duc de Bourgogne y reconnut Charles pour roi de France; et l'on put dès lors espérer la restauration de la monarchie française. La mort du duc de Bedfort fit le reste. Et Charles VII ne tarda pas à rentrer dans sa capitale, après vingt ans d'absence forcée.

Malgré les prétentions que les Anglais affichèrent encore dans les divers congrès d'Oye, de Tours et de Saint-Omer, leurs armes ne furent plus à craindre dès que Charles eut reconquis Paris.

Mais alors commencèrent entre le roi et son fils, plus tard Louis XI, ces interminables querelles, qui enfantèrent tant de complots et de guerres civiles. Charles, qui jusqu'alors s'était montré si indolent [2], voulut régner par lui-même. Grâce à sa maîtresse, Agnès Sorel, et au connétable, Richemont, il devint aussi habile homme d'État, aussi intrépide guerrier qu'il avait paru incapable et lâche pendant sa jeunesse. Il en était temps.

Malgré lès embarras que ne cessa de lui occasionner sa mésintelligence avec son fils, Charles eut la gloire de recomposer le

[1] Le président Hénault, qui juge fort sévèrement Charles VII, dit qu'il ne fut que le témoin des merveilles de son règne.

[2] On lui a reproché, avec raison, d'avoir employé presque toute sa vie en jeux, en fêtes, en galanteries.

royaume de France, en y réincorporant les provinces que l'Anglais s'était appropriées. Un peu plus tard, il les chassa de la Normandie, et enfin il leur reprit la Guyenne, que les rois d'Angleterre possédaient depuis longtemps. Et quoique cette dernière province échappât bientôt à Charles par la révolte de ses seigneurs, le gain de la bataille de Castillon la lui rendit peu après. De tant de conquêtes sur le continent, il ne resta alors aux Anglais que la seule place de Calais. Enfin, Charles VII menaça les Anglais dans leur île même; et, ne pouvant avoir la paix avec eux, il les obligea à ne faire qu'une guerre défensive, qui se termina par une guerre civile entre eux, et par la chute de la maison de Lancastre.

Lorsque Charles VII mourut, les querelles qui l'avaient si longtemps brouillé avec son fils, Louis XI, avaient fermé le cœur des Français à ce prince toujours rebelle. Les premiers actes de son administration furent loin de le lui ouvrir. Il se montra tranchant, absolu, inflexible, cruel, rancuneux, dissimulé et ingrat.

Il commença par se jouer du pape, à qui il avait promis l'abolition de la *pragmatique sanction* pour prix de l'appui que ce dernier avait donné au parti des d'Anjou. Mais, le secours obtenu, Louis XI refusa de remplir ses engagements; et, durant toute sa vie, il tint le pape en échec avec cette indécision.

En pleine paix avec Édouard d'York, l'heureux compétiteur de Henri VI, Louis XI, n'en envoya pas moins des secours à ce roi, réfugié en Écosse; mais ce fut sous les conditions les plus dures : il voulait Calais, si, dans un an, les 20,000 écus prêtés ne lui étaient pas restitués.

Après avoir favorisé la révolte des Catalans contre don Juan d'Aragon, il consentit de même à secourir ce prince; mais à condition que le Roussillon et la Cerdagne seraient le gage de ses avances.

Louis XI reconnut l'accueil paternel que lui avait fait le duc de Bourgogne, en le trompant et en le brouillant avec son fils, le comte de Charolais. Il aigrit aussi le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le duc d'Alençon, le comte d'Armagnac, le comte du Maine, Dunois

et la plupart des seigneurs français, qui, pour se garantir des effets de la mauvaise foi et de la perfidie de Louis, formèrent contre lui cette ligue formidable dite du *bien public*, à laquelle acquiescèrent plusieurs princes étrangers ; ligue qui eut pour chef l'un des fils de Louis, et dont le but, avoué dans ses manifestes, fut de *chasser d'auprès de Louis XI ses conseillers pernicieux, pour parvenir au soulagement du pauvre peuple.*

Louis, ne pouvant plus compter sur la noblesse, caressa les villes et le peuple. Il travailla surtout à s'attacher celui de la capitale, en lui faisant beaucoup de promesses, qu'il se garda bien de tenir.

Toute la politique de Louis XI consista à désunir ceux qu'il pouvait craindre, pour les soumettre séparément. Ce fut ainsi qu'il en agit avec la ligue du *bien public*. Après la bataille de Montlhéry, où chacun des partis se crut vainqueur, Louis commença par traiter avec le comte de Charolais, le plus puissant de ses ennemis ; et, à force de protestations, il l'amena à désarmer. Puis, ayant semé la jalousie parmi les autres confédérés, il eut bon marché de chacun d'eux. Il pardonna aux uns, et l'on sait comment Mézeray qualifiait ses pardons ; il donna des terres aux autres ; à ceux-ci il leur fit des pensions, à ceux-là il leur laissa l'espoir de riches possessions. Ce fut ainsi qu'il parvint à faire signer le traité de Conflans, vrai modèle d'obscurité et de duplicité. « Il savait sur toutes choses, dit l'historien Châlon, faire des traités selon la volonté de ses ennemis, leur céder ses droits et ses prétentions, afin de les désunir ; mais quand une fois il avait rompu leur ligue et leur union, il reprenait ce qu'il avait cédé, et ne tenait rien de ce qu'il avait promis. » Voilà, dans ces quelques lignes, Louis XI tout entier. Ajoutons que ce roi se ménageait toujours les moyens d'entretenir des troubles chez ses ennemis.

« A l'égard des princes et seigneurs avec lesquels il avait ou pouvait avoir des intérêts à démêler, dit encore Mézeray, sa ruse était admirable : il trouvait le moyen de gouverner leurs maîtresses, leurs favoris et tous ceux qui les approchaient : il en étudiait les hu-

meurs et les désirs afin de les engager. Il caressait jusqu'aux moindres valets, achetait leur fidélité, quoi qu'elle coûtât, et ne se rebutait pas pour avoir été éconduit deux ou trois fois ; mais il persistait toujours à force de présents et de caresses, tant qu'il eût gagné ceux qu'il croyait lui être utiles. Selon qu'il connaissait la force de leur esprit, il attirait les uns auprès de sa personne et laissait les autres auprès de leurs maîtres, etc. »

C'était, comme on le voit, la corruption et l'espionnage domestique organisés sur la plus grande échelle. C'est ainsi qu'ont toujours gouverné les tyrans de la terre.

Quelques historiens vantent l'habileté de Louis XI : il faut lire Comines, son historiographe intime, pour rester convaincu que ce roi de France ne se servit de ces ignobles moyens que parce qu'il n'y avait pas chez lui d'autres qualités : il ne se trouvait dans son élément que lorsqu'il nageait au milieu des intrigues, et il ne connaissait d'autre manière de gouverner qu'en exerçant la plus basse tyrannie et le plus lâche despotisme.

Ce *roi couard*, comme l'appelait le duc de Bretagne, devait être impitoyable : il le fut en effet, toutes les fois qu'il crut pouvoir déployer impunément son caractère cruel. Ses commissions de jugement furent des tribunaux iniques. Le traitement qu'il fit éprouver au duc d'Alençon, au comte d'Armagnac, et à une foule d'autres seigneurs, prouve qu'il savait savourer la vengeance. Ses liaisons avec Tristan l'Ermite, son bourreau et son compère, et avec le barbier le Daim, l'avaient tellement familiarisé avec les supplices, qu'on le vit présider aux exécutions qu'il ordonnait, ou bien se cacher pour y assister en secret. Il en inventa même plusieurs, et la cage de fer dans laquelle il tint le duc d'Alençon pendant onze ans aurait dû être construite pour un monstre tel que lui, qui ne sut vivre qu'entouré des grilles du Plessis-lez-Tours.

Cet homme si dissimulé, si perfide, si superstitieux et si despote à la fois, reçut bien des humiliations dans sa vie : il se vit même traîné à la suite de l'armée du duc de Bourgogne, qu'il avait trompé.

Mais comme il vécut plus que ce prince, il put effacer la honte du traité de Péronne, et arriver à ses fins, la réunion à la couronne de toutes les provinces possédées par ses ennemis personnels.

C'est ainsi qu'à sa mort, mort digne de sa vie, la France se trouva agrandie de la Provence, de la Guyenne, de l'Anjou, de l'Artois, du duché de Bourgogne, de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne et du Roussillon ; et tout cela se fit sans traités fameux, sans aucune action d'éclat. Louis XI dépouilla, l'un après l'autre, tous les grands vassaux de la couronne, en se servant tour à tour et de leurs rivalités, et des moyens de corruption qu'il employait toujours. S'il fut, comme le disent ses historiens, le *restaurateur de la monarchie*, il faut convenir qu'il travailla beaucoup plus en vue de s'approprier les terres de ses rivaux que de recréer une France. « Le bien fait par des moyens odieux, dit un historien en parlant de Louis XI, ne reste dans la mémoire des hommes que pour faire haïr ceux qui s'en sont servis. »

On assure qu'il composa un recueil de maximes à l'usage de son fils, qui ne fut pas même exempt de ses soupçons ombrageux. Il est probable que Louis XI n'y avait pas omis son axiome favori : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*, puisqu'il prétendait qu'il ne fallait d'autre science pour gouverner les hommes.

Louis XI légua à la France un fils mineur, maladif, et très-mal élevé. Aussi le règne de Charles VIII ne fut-il guère, pendant longtemps, que celui de sa sœur aînée, la pédante madame de Beaujeu. On vit alors deux partis se disputer la personne du jeune roi pour disposer de l'autorité. Tantôt c'était le duc d'Orléans, premier prince du sang, comme disent les écrivains monarchistes, qui voulait enlever Charles ; tantôt c'était madame de Beaujeu qui ordonnait à ses gens d'enlever le duc d'Orléans lui-même. De là naquit une guerre civile qu'on appela la *guerre folle*, et qui finit, comme toutes les autres levées de boucliers, par des traités particuliers, propres à satisfaire l'amour-propre des principaux confédérés.

Deux ans après, les mêmes intrigues mirent encore les armes aux mains des deux partis. Cette fois, le théâtre des hostilités fut la Bretagne, où le duc d'Orléans et ses amis s'étaient retirés. Ici encore le parti de madame de Beaujeu l'emporta ; le duc d'Orléans fut fait prisonnier, et ses partisans périrent par la main du bourreau. Le jeune Charles, profitant de la mort du duc de Bretagne, força sa fille, Anne, à unir sa destinée à celle du roi de France, et à lui apporter en dot cette grande province.

C'en fut assez pour exciter le courroux de l'Angleterre, et du roi des Romains, à qui cette princesse avait été fiancée. Charles VIII calma ce dernier en lui restituant l'Artois et la Franche-Comté. Puis, croyant s'allier le roi d'Aragon, il lui rendit aussi le Roussillon, défaisant ainsi volontairement ce que Louis XI avait eu tant de peine à réunir.

Se croyant alors à l'abri de toute attaque sérieuse, Charles VIII, qui, de son château d'Amboise, ne rêvait que grandes expéditions et conquêtes, remit sur le tapis celle du royaume de Naples, qu'il réclamait comme héritier de René d'Anjou, oncle de son père. Naples était alors gouverné par un prince de la maison d'Aragon. Ferdinand ne se montrait guère disposé à céder sa couronne : il fallut donc entreprendre une guerre, et aller jusqu'au fond de l'Italie. Charles rêvait, dit-on, non-seulement la conquête de ce pays, mais même celle de Constantinople. Il partit à la tête d'une armée nombreuse, et obtint d'abord de brillants succès. Ludovic Sforce l'attendait à Milan, et Charles y fit son entrée amicale. Puis il envahit la Toscane, dont Pierre de Médicis lui livra les villes et les forteresses. Ivre de gloire, il s'empara de Rome, et marcha sur Naples, où une révolution venait de chasser Ferdinand, et placer la couronne sur la tête du jeune Alphonse. Ce nouveau roi défendit courageusement son royaume ; mais, abandonné, trahi, et ne pouvant plus compter sur son peuple, il dut aller chercher un asile en Sicile, et laissa le champ libre à son compétiteur.

Charles fut couronné à Naples, et ne s'y occupa plus que de fêtes

et de plaisirs, oubliant qu'il avait laissé derrière lui quatre cents lieues de pays, dont les habitants avaient vu avec peine son expédition.

Bientôt les révoltes éclatèrent partout, et dans Naples même. Charles, à qui le danger ouvrit les yeux, s'aperçut que la position n'était plus tenable. La retraite fut décidée : elle ressembla à toutes les retraites pareilles. L'armée française, affaiblie, se vit acculée, investie à Fornoue, et forcée de se faire jour par une bataille désespérée. La valeur française triompha du danger de sa position, et quelques mille Français ou Suisses, restes de cette grande expédition, s'estimèrent heureux de repasser les Alpes. Ceux des nationaux qu'on avait laissés à Naples, sous le commandement du comte de Montpensier, y périrent presque tous par le fer, la faim ou la misère.

Cette conquête de Naples lui valut, au retour, la guerre avec le roi de Castille, qui, profitant de l'absence de Charles, avait déjà envahi le Languedoc, et le ravageait.

Tel fut le résultat de la nouvelle marche des Français vers cette terre semée des os de leurs pères. Mais il est écrit que les revers ne corrigeront jamais les ambitieux et les guerroyeurs ; et Charles VIII ne perdit jamais l'espoir de conduire encore une fois les Français vers le détroit de Scylla. Une mort inopinée l'enleva à ses projets de conquête.

« Jusqu'au dernier moment, dit Anquetil, il conserva ce désir effréné de gloire, auquel il sacrifia le bonheur de ses sujets, et qui, sans la conduite timide et maladroite des confédérés à Fornoue, aurait pu lui coûter la couronne et même la vie. »

Nous aimons le début de Louis XII. A l'inverse de tous les princes chefs de factions, il commence par oublier les injures faites au duc d'Orléans ; et au lieu d'écarter du gouvernement ceux qui l'avaient desservi, il s'empresse de les confirmer dans les emplois où ils avaient servi l'État. C'était agir en homme de sens, et prouver qu'à trente-six ans le duc d'Orléans avait acquis l'expérience que devrait

avoir tout prince qui ceint une couronne. Les excellents choix qu'il fit pour le seconder furent dictés par cette expérience.

Aussi Louis XII dut-il peut-être aux talents et à l'esprit d'équité et d'ordre de ses deux principaux ministres, Guy de Roquefort et Georges d'Amboise, les règlements sages qui honorèrent son règne.

Nous passerons rapidement sur son divorce avec la fille de Charles VIII. Comme Napoléon, il crut avoir besoin d'un héritier direct ; mais, plus heureux que lui, il ne trouva pas dans sa seconde femme, la veuve du dernier roi, l'une des causes les plus puissantes de la ruine de son royaume.

Pour l'intérieur de la France, le règne de Louis XII fut, ainsi que l'assure Saint-Gélais, l'un des contemporains, un règne de *bon temps*. « Ne courut oncques du règne de nul des autres si bon temps qu'il a fait durant le sien. » A un grand zèle pour la justice, à un véritable amour pour son peuple, disent d'autres contemporains, Louis XII joignit des encouragements au commerce et à l'industrie nationale ; la population, ce thermomètre suprême de la prospérité des États, fut plus grande qu'elle n'avait jamais été ; les villes se bâtirent mieux, les faubourg s'agrandirent ; les landes et autres lieux incultes se défrichaient ; enfin l'opulence régna partout, chez les particuliers comme chez les seigneurs.

Ajoutons que Louis XII ne fut pas insensible aux charmes des lettres ; que les mœurs de sa cour purent être citées pour exemple dans ces temps de licence, et que la plupart des merveilles opérées en moins de vingt ans ne coûtèrent aux peuples aucune augmentation d'impôts. Il les avait même diminués d'un tiers en montant sur le trône, et, toutes les fois que les circonstances exigeaient des dépenses extraordinaires, il aimait mieux vendre ou aliéner ses domaines, pour les racheter après par ses économies, que de créer des charges nouvelles.

Cependant tout n'est pas également digne d'éloges dans la conduite de ce roi. Tout économe et tout avare du sang de ses sujets qu'on le dit, il n'en entreprit pas moins des guerres longues et dé-

plorables ; et si ces guerres ne laissèrent pas, en France, les traces des malheurs et des dévastations qui marquèrent celles entreprises par ses prédécesseurs, c'est seulement parce que le théâtre en fut toujours loin de nos frontières. Sa première guerre du Milanez et de Naples coûta à la France l'élite de ses guerriers et de sa noblesse. La protection qu'il accorda, contre l'équité, au pape Alexandre Borgia et à son exécrable fils, César, nuisit beaucoup à sa réputation, et lui mérita la haine du violent Jules II et des Vénitiens.

La seconde guerre d'Italie, que Louis XII entreprit encore pour secourir le Milanez, lui attira sur les bras la ligue de la plupart des États italiens, ligue de la sainte union, fomentée par Jules et par les Vénitiens. Ses excellentes troupes, menées au combat par les Bayard, les la Palice, les d'Ars, les la Trémouille, les Fontrailles, les Gaston, les Montpensier et autres chefs illustres, donnèrent souvent une haute idée de la bravoure française ; mais elles eurent aussi leurs journées de Cerignoles, de Garillan.

Bientôt les rois d'Aragon, d'Angleterre et l'Empereur, voulant profiter des occupations que les Français trouvaient en Italie, formèrent la ligue de Malines, et portèrent la guerre en Picardie. Les troupes françaises y éprouvèrent encore des revers à la journée dite *des Éperons*.

D'un autre côté, les Suisses arrivèrent jusqu'à assiéger Dijon ; et la Trémouille ne put se débarrasser de ces mercenaires qu'en leur donnant beaucoup d'argent.

Ainsi Louis XII, alors infirme, se vit tout à coup entouré d'ennemis qui se présentaient au sein du royaume, d'où, jusqu'alors, il les avait tenus éloignés. C'est qu'à force de traités de paix, l'Europe n'avait cessé de couver la guerre, parce que toutes les conditions stipulées avaient toujours laissé subsister les prétentions des princes signataires, qui, pour les soutenir, s'empressaient de saisir toutes les circonstances. Ce ne fut que vers l'époque de sa mort que Louis XII eut la consolation de voir s'établir une paix générale : mais il ne jouit pas longtemps du calme qu'elle allait lui procurer.

« Nous travaillons en vain, disait-il à son lit de mort, ce gros garçon-là gâtera tout. »

Le gros garçon auquel Louis faisait allusion était l'arrière-petit-fils de ce duc d'Orléans assassiné par le duc de Bourgogne, et le fils de Jean, comte d'Angoulême et de Louise de Savoie. Louis XII n'ayant point eu de fils, le jeune François, héritier collatéral de la couronne de France, monta sur le trône à vingt ans, et prit aussitôt le titre de duc de Milan; ce qui devait entraîner la France à continuer cette ruineuse guerre d'Italie qui lui avait été si funeste.

Le premier acte politique de ce jeune roi, qui, disent les historiens, promettait tant, fut de se liguer avec les Vénitiens et avec le fils de Jeanne la Folle, Charles de Castille, depuis Charles-Quint: il croyait par là assurer ses prétentions sur le Milanez. Les Vénitiens devaient l'aider dans cette conquête; Charles s'engageait à faire abandonner Sforce par l'empereur Maximilien. En reconnaissance de ce service, François I[er] devait prêter à Charles des troupes et des navires pour s'emparer de l'Aragon, que Ferdinand semblait vouloir s'approprier.

Le premier acte de son administration fut la création d'offices qu'il mit à prix, multipliant ainsi les ventes des magistratures pour se procurer de l'argent.

A peine était-il sur le trône, qu'il s'embarqua dans une nouvelle guerre d'Italie. Il eut à lutter d'abord avec les Suisses qui, pendant deux effroyables journées, l'arrêtèrent à Marignan. Il vainquit enfin; mais cette triste victoire coûta, à la France, bien des larmes, et à ses alliés, les Vénitiens, leur meilleur général, L'Alviane.

Ce fut sous ces tristes auspices que François I[er] entra dans Milan, et que Bayard l'arma chevalier. Là, il se laissa circonvenir par le pape, et lui sacrifia la *pragmatique sanction*, c'est-à-dire les libertés de l'Église gallicane, si chères aux personnes les plus éclairées du clergé français et de la magistrature. Cette charte des droits fut remplacée, il est vrai, par la transaction qu'on appelle encore aujourd'hui *concordat*, où furent conservés la plupart des abus abolis

par la *pragmatique*. Il fallut deux ans de prières et de menaces pour obtenir du parlement l'enregistrement de ce concordat, tant il blessait les susceptibilités de la nation, et il ne le fut enfin que par l'exprès commandement du roi. Mais il ne put jamais obtenir l'enregistrement de la bulle d'abrogation de la *pragmatique*, et François en punit le parlement.

Alors parut sur la scène du monde Charles d'Autriche, chargé à la fois de pourvoir à la sûreté de la Castille, de l'Aragon, du royaume de Naples et de la Flandre. Comme il ne craignait sérieusement que François I[er], Charles-Quint stipula avec lui des conventions de mariage, conventions ridicules et illusoires, car il s'agissait d'épouser la fille du roi de France qui venait à peine de naître. Que d'événements pouvaient survenir avant la nubilité de cette princesse !

Jusqu'alors François I[er] et Charles avaient conservé les apparences de l'amitié ; mais à la mort de l'empereur Maximilien, qui arriva en ce temps-là (1519), les deux jeunes monarques se mirent sur les rangs, chacun de leur côté, pour se faire élire par l'Empire. Les électeurs, craignant de se donner un maître, ne voulaient ni l'un ni l'autre ; mais l'absence de tout compétiteur sérieux les força de se jeter dans les bras de Charles, qui, sous le titre de roi d'Espagne, avait déjà réuni sur sa tête les couronnes de Castille et d'Aragon.

De ce moment éclata de la part de François I[er] une jalousie contre son rival qui ne s'éteignit qu'avec la vie. Tous les deux, prévoyant les effets de cette rivalité, cherchèrent à se fortifier par l'appui du roi d'Angleterre. Les deux athlètes, après s'être mesurés des yeux quelque temps, en vinrent aux mains à l'occasion de quelques débats relatifs à la Navarre, où tous les deux prirent parti comme auxiliaires.

Ce fut ainsi que commença cette guerre de vingt ans que se firent les deux rivaux, tantôt en Italie, tantôt en Flandre, quelquefois même en France ou en Allemagne, et souvent sur tous ces points à la fois ; guerres sanglantes, ruineuses et destructives pour les peuples, et toujours mal conduites de la part de François.

Ici, c'était Lautrec qui perdait le duché de Milan pour ne pas avoir reçu un secours d'argent, dont la mère du roi s'était emparée dans le dessein de nuire à ce général, et le roi ne l'apprit qu'après l'évacuation; là, se trouvait le connétable de Bourbon, que l'on aigrissait si impolitiquement à la cour, et qui devait se venger si cruellement pour la France. Le roi, insouciant pour tout ce qui n'était pas plaisirs ou représentation, absorbé par la galanterie, se bornait à donner des ordres assez mal exécutés. Son rival, Charles, occupé d'affaires sérieuses, le prévenait toujours. Ce fut ainsi que, peu après une entrevue avec le roi d'Angleterre, dans laquelle François Ier déploya un luxe inouï, Charles-Quint, presque incognito, lui enleva l'appui de ce même Henri, dont François avait cru se faire un allié sincère. Ce fut encore Charles qui fut l'âme de la ligue entre le pape, l'Empereur, le roi d'Angleterre, la république de Venise et les autres États italiens, contre François Ier; ligue à laquelle le roi de France ne put tenir tête qu'en écrasant le peuple d'impôts extraordinaires : enfin, ce fut le rival de François qui profita des ressentiments du connétable pour attirer dans son parti un homme qui devait faire tant de mal à la France.

Peu après la défection de Bourbon, François Ier se vit attaqué du côté des Pyrénées par les Espagnols, en Picardie par les Anglais, et en Italie par la ligue. Les Français perdirent à la fois et la bataille de Romagnano, et l'intrépide Bayard, et le Milanez. Lyon fut menacé par les alliés, et le port de Marseille se trouva bloqué par le connétable, devenu l'exécuteur des projets de Charles-Quint contre la France.

Au milieu de quelques alternatives de revers et de succès, François Ier, qui ne pouvait s'habituer à l'idée d'avoir perdu le Milanez, redoubla d'efforts pour s'en emparer de nouveau. Une brillante armée, réunie au pied des Alpes, et que le roi voulut conduire en personne, inonda, comme du temps de Charles VIII et de Louis XII, les plaines de la Lombardie, et François ne tarda pas à faire avec pompe son entrée dans Milan. Là, ébloui par sa prospérité d'un

jour, non-seulement il se refusa à la trêve que Charles-Quint lui fit demander, mais il commit encore l'imprudence de lancer une partie de ses troupes contre le royaume de Naples ; faute grave, qui divisa ses forces en présence d'un ennemi habile et entreprenant.

Le châtiment ne se fit pas attendre : il le trouva sous les murs de Pavie, où sa présomption lui fit tenter un combat funeste qui couvrit la France de deuil. Ce fut alors que ce roi de théâtre, humilié par la perte d'une bataille qui lui enlevait à la fois, et ses conquêtes, et sa liberté, écrivit à sa mère cette fameuse lettre, dont les historiens monarchistes ont tronqué le texte et l'esprit [1].

Lorsqu'il annonçait à la duchesse d'Angoulême que tout était perdu, il disait vrai ; parce que, dans les monarchies, la prise du roi ne laisse plus d'autres ressources à la nation que de courber la tête. Mais François Ier aurait pu conserver l'honneur s'il avait su conserver sa dignité dans les fers. L'homme qui signa l'ordre de désarmer ses galères, et qui retint l'ardeur généreuse de Doria, au moment où son fourbe rival l'emmenait à Madrid sous prétexte d'y traiter plus à son aise ; l'homme qui consentit à être conduit dans sa prison sur ses propres vaisseaux, prêtés aux Espagnols ; l'homme enfin qui, s'ennuyant de sa captivité, signa le honteux traité de Madrid, ne fut qu'un lâche ou un écervelé.

La captivité du roi Jean coûta à la France un traité moins humiliant que celui envoyé par François Ier à la sanction de la nation. Heureusement pour la France, il n'y eut qu'une voix, parmi les notables assemblés et les députés des provinces que François voulait céder, pour repousser une paix acquise par de si grands sacrifices ; le traité y fut rejeté avec indignation. Le chevaleresque François aurait dû faire alors comme le roi Jean : aller se remettre à la dispo-

[1] François Ier n'écrivait pas seulement à sa mère : *Tout est perdu, fors l'honneur*, mais bien : *Tout est perdu, fors l'honneur et la vie qui est sauve.* J'ai vu, à la bibliothèque de la chambre des députés, des copies authentiques et complètes de la longue lettre de François Ier à sa mère après la bataille de Pavie : elle est loin de lui faire autant d'honneur qu'on l'a supposé. Il y prend un très-grand soin des affaires relatives à sa propre personne, et paraît n'avoir d'autre souci.

sition du vainqueur. Il aima mieux y laisser ses enfants, et leur préféra sa nouvelle maîtresse, Anne de Pisseleu, qu'il fit duchesse d'Étampes.

Alors commencèrent les intrigues pour soulever l'Italie contre Charles-Quint : elles eurent pour résultat la ligue appelée *sainte*, parce que le pape paraissait en être le chef. Il ne tarda pas à être puni par le sac de Rome et par la perte momentanée de ses États. François y perdit encore une armée, qui périt dans le royaume de Naples. Deux ans après, les promesses de Charles-Quint avaient déjà tourné contre les Français ces mêmes chefs de la ligue sainte.

Fatigués de dévaster l'Europe, les deux rivaux, après s'être défiés personnellement, chargèrent deux femmes de les mettre d'accord ; et le traité pacificateur de Cambrai fut signé au préjudice de la France.

Mais deux hommes comme Charles-Quint et François Ier ne pouvaient ni vivre tranquilles eux-mêmes, ni laisser le monde en repos. A peine eurent-ils signé la paix de Cambrai, que les opinions religieuses leur fournirent l'occasion indirecte de recommencer la lutte. L'Empereur voulut écraser les protestants d'Allemagne ; ceux-ci leur opposèrent la ligue de Smalkalde, et réclamèrent la protection de François Ier. L'on vit alors ce même roi de France, qui devait, un peu plus tard, ordonner les atroces exécutions de Mérindol et de Cabrières, soutenir la ligue des protestants, et travailler à resserrer sans cesse l'union des confédérés contre l'Empereur. Si, à cette époque, François Ier ne suivit pas l'exemple que lui donnèrent son allié le roi d'Angleterre et sa propre sœur, Marguerite ; s'il ne se détacha pas de l'Église romaine, c'est qu'il n'avait jamais cessé de convoiter les plus belles contrées de l'Italie, et qu'il ne voulait pas se créer de nouveaux obstacles.

Le monde offrit alors le spectacle d'un roi secondant les efforts des luthériens de l'Allemagne, et sévissant avec la dernière rigueur contre les luthériens de France ; ordonnant froidement des supplices atroces pour ceux de ces sectaires qui se montraient jus-

que dans sa cour, et envoyant de l'argent à ceux d'outre-Rhin pour combattre l'empereur très-catholique. Calvin dédiait ses livres à ce même roi *restaurateur des lettres,* qui faisait brûler les prêches de Mélanchton, le disciple le plus fervent du grand réformateur.

Aussi irréligieux, aussi hypocrites l'un que l'autre, les deux rivaux se servaient à l'envi des idées nouvelles en religion pour se combattre sur le champ de bataille de l'Allemagne. Et ils se considéraient comme en paix! Pour faire parade de ses sentiments religieux, Charles-Quint alla faire la guerre aux infidèles, dans le dey de Tunis; et François Ier faisait rôtir à petit feu des écrivains qui avaient plaisanté sur le sacrifice de la messe. C'est que tous les deux voulaient plaire au pape et aux Italiens, pour les subjuguer.

Ne pouvant plus se contraindre, Charles fit de nouveau une guerre ouverte au roi de France : il le fit attaquer à la fois vers la Flandre et dans la Provence. Mais cette province ayant été dévastée par les ordres de François, afin que son rival ne pût y subsister, Charles se vit bientôt dans la nécessité d'aller chercher, à Gênes, un refuge pour les débris de son armée.

Du côté du Nord, les troupes impériales eurent d'abord assez de succès pour faire craindre leur apparition sous les murs de Paris : un élan national et le dévouement de quelques chefs français repoussèrent l'invasion.

Dans une de ces lueurs de paix, qui ne servirent aux deux ennemis qu'à reprendre haleine, François poussa l'imprudence jusqu'à permettre que Charles-Quint traversât la France entière pour aller soumettre les Flamands révoltés contre lui. De ce procédé chevaleresque, François ne retira que des mécomptes et des outrages; et bientôt la guerre se ralluma entre les deux rois.

« Cette guerre, dit Mézeray, durait depuis vingt-huit ans; la terre était imbibée de sang; la mer avait englouti hommes, vaisseaux, ri chesses. Les peuples, pendant ce temps, n'avaient goûté que quelques repos passagers, procurés par des traités frauduleux, causes de nouvelles guerres. Les impôts allaient toujours croissant. Le roi

avait rendu le sel marchand, pour dédommager le trésor royal, toujours vide, de l'abolissement de la gabelle. Les habitants de l'Aunis, du Poitou, de la Saintonge se révoltèrent contre les percepteurs. La ville de Bordeaux, la plupart de celles qui bordent la Garonne et la Dordogne suivirent leur exemple; celle de la Rochelle les imita : c'était un incendie général. Le roi crut qu'il ne fallait pas moins que sa présence pour l'arrêter : il fut sur les lieux, à la tête de son armée du Roussillon... La lassitude du peuple venait de ce qu'il s'apercevait que le luxe du monarque, de ses favoris, de ses maîtresses, était des fléaux plus ruineux, des monstres plus dévorants que la guerre elle-même. »

La longue et désastreuse guerre qui ruinait la France dura encore quatre ans : dans ces derniers temps, elle eut souvent une telle recrudescence d'animosité, qu'on aurait dit qu'elle commençait ses fureurs. L'Angleterre venait de rompre avec François Ier ; et les troupes de Henri, faisant dès lors cause commune avec celles de l'Empereur, envahirent plusieurs provinces françaises ; elles campèrent même dans la Champagne, et jusqu'aux portes de la capitale. Le défaut de subsistances força Charles-Quint à ne point pousser plus loin; et, après cette effrayante démonstration, il se retira dans la Lorraine, d'où il signa la paix de Crespy.

En Italie, les Français remportèrent de grands avantages à la bataille de Cérisoles. Mais ils furent loin d'être décisifs, parce qu'on ne savait jamais profiter des circonstances favorables, et qu'on n'avait pas plutôt abattu un ennemi, qu'il s'en présentait d'autres à combattre.

A la fin de son règne, François Ier eut encore à soutenir une guerre maritime contre le roi d'Angleterre. On fit de grands préparatifs; mais on employa en fêtes le temps qu'il eût fallu donner aux combats. Les deux rois finirent par s'arranger, tant bien que mal, par le traité de Guines.

François, déjà atteint de la maladie honteuse qui le conduisit au tombeau, termina son règne déplorable par une expédition plus

déplorable encore : je veux parler de l'extermination des *Vaudois* de la Provence. « Tout était horrible et désastreux dans la sentence prononcée contre ces malheureux, dit l'historien de Thou ; et tout fut plus horrible et plus cruel encore dans l'exécution. Vingt-deux bourgs ou villages furent brûlés ou saccagés avec une inhumanité dont l'histoire des peuples les plus barbares présente à peine des exemples. Les malheureux habitants, surpris pendant la nuit, furent poursuivis et massacrés à la lueur des feux qui consumaient leurs maisons : la reddition volontaire n'exemptait ni les hommes du supplice, ni les femmes des plus affreuses violences : il était défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. » Ces ordres impitoyables furent les avant-coureurs de la Saint-Barthélemy.

Francois Ier mourut à l'âge de cinquante-trois ans, après avoir perdu ses deux fils aînés. « Son règne, dit un historien monarchiste, s'est passé en guerres et en négociations aussi malheureuses les unes que les autres. Il a gagné des batailles, pris des villes ; mais il a aussi essuyé de grands revers. Il perdit trois ou quatre armées en Italie, fut lui-même fait prisonnier, et durement rançonné ; il vit ses provinces ravagées, ses ennemis aux portes de sa capitale, son peuple écrasé d'impôts, et ne se montra point corrigé. Trompé une fois dans ses traités, trompé une seconde, une troisième fois, l'expérience ne l'empêcha pas d'être trompé plusieurs autres fois encore. Indiscret jusqu'à l'imprudence, il confia souvent ses secrets à l'ennemi réconcilié de la veille, qui en abusait le lendemain. Il aima le luxe et les plaisirs... Les fêtes, les spectacles, le faste de sa cour lui coûtaient autant que ses guerres : de là venait le besoin perpétuel d'argent, la création de nouveaux impôts, et l'augmentation des anciens. »

Nous pourrions ajouter ici le jugement sévère que Mirabeau a porté contre ce roi débauché ; mais nous croyons l'avoir mieux fait connaître par ses propres actes. On a voulu faire de François Ier un restaurateur des lettres et des arts. Les lettres fleurissaient déjà dans les nombreux écrits des protestants, et les beaux-arts passion-

naient alors toute l'Italie. Comment François I[er], qui conquit trois fois ce berceau de la poésie et de la peinture, aurait-il été insensible à ces développements de l'intelligence humaine? En attirant à sa cour quelques-uns des littérateurs et des artistes les plus distingués de la péninsule italique, il ne fit que suivre le torrent du siècle et de la mode; en s'entourant ainsi d'hommes supérieurs et reconnaissants, il dut penser que leur gloire rejaillirait sur son règne, et en ferait oublier les calamités.

Quand Henri II monta sur le trône, il était homme fait. On pouvait croire qu'un prince de trente ans saurait gouverner. On vit tout le contraire : Henri II se laissa gouverner lui-même toute sa vie, tantôt par une vieille femme, qui passa des bras du père entre ceux du fils; tantôt par la faction du connétable de Montmorency; tantôt par celle des Guise, auxquels Henri commença à donner de l'autorité; tantôt, enfin, par la reine, et cette reine était Catherine de Médicis. Or ces factions, avides de pouvoir et de richesses, ne s'occupaient que de leur bien-être et de celui de leurs adhérents. « Ils étaient quatre chefs, dit Garnier, qui dévoraient la France comme un lion dévore sa proie. » A défaut de la guerre étrangère, à laquelle la France devait le traité de Crespy, si avantageux à Charles-Quint, et celui de Guines, conclu avec l'Anglais, on eut alors la guerre des factions. Dans le commencement, elles ne se disputèrent guère que les faveurs : on dépouillait les uns pour enrichir les autres. Mais bientôt ces factions s'entre-déchirèrent, et mirent le royaume à feu et à sang.

François I[er], pour créer des obstacles à l'ambition de son rival, Charles-Quint, avait encouragé les protestants de l'Allemagne, et lui avait opposé la ligue de Smalkalde; Henri II, livré tout entier aux plaisirs, laissa ruiner cette ligue, seul frein qui pouvait contenir l'Empereur. Ces malheureux confédérés furent anéantis à Muhlberg, et Charles-Quint disposa alors de l'Allemagne. Henri se contenta de faire des remontrances, dont l'Empereur se moqua.

Il en fut de même pour l'Italie. La France y envoya des troupes

pour appuyer ses négociations avec le pape ; mais on dut les faire rentrer pour les opposer à la révolte des communes de plusieurs des provinces du Midi que les impôts et le rétablissement de la gabelle avaient mises en pleine insurrection.

Il est facile de comprendre toutes ces révoltes de l'intérieur lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'administration de Henri II.

Nous voyons d'abord Henri porter des édits barbares contre les blasphémateurs et les hérétiques : les premiers étaient condamnés à avoir la langue percée d'un fer rougi, et les seconds devaient être brûlés vifs. Puis il attribua la connaissance des assassinats, des crimes de contrebande, de braconnage et de vagabondage à une cour prévôtale jugeant en dernier ressort. Les mendiants et les gens sans aveu devaient également être jugés par ce tribunal. Ce fut vainement que le parlement s'éleva contre une pareille juridiction et qu'il fit des remontrances, l'édit n'en fut pas moins enregistré, et la vie de tant de classes de citoyens fut dès lors à la merci de cette juridiction inique. Bientôt parurent d'autres édits contre le port des armes et les attroupements, considérés comme des crimes punissables par les seigneurs hauts justiciers. C'était trouver le moyen d'être débarrassé à la fois de la vue de ceux que la misère des temps avaient ruinés et réduits à la dégradation de l'aumône, et de ceux qui, conservant encore quelque énergie, auraient osé protester, les armes à la main, contre la rigueur des édits.

Tandis que Charles-Quint, maître de l'Allemagne par l'inertie de Henri II, travaillait à se concilier les protestants de ce vaste pays, le roi de France tenait, avec les calvinistes, une conduite qui devait les lui aliéner à tout jamais. Non-seulement il renouvelait souvent les édits draconiens portés contre eux, mais encore il les faisait exécuter jusque sous ses yeux. « Les bûchers qui consumèrent une foule de ces malheureux, en divers quartiers de Paris, dit de Thou, entrèrent dans l'ordonnance des fêtes qui furent données, l'année suivante, à l'occasion de son entrée solennelle et de celle de la reine dans la capitale. » Ainsi Henri II fut, à cet égard, le précurseur de

Philippe, et le cardinal de Lorraine servit de type aux *Torrequemada* de l'Espagne.

Qu'on ne croie pas que les calvinistes aient été les seuls traités avec cette barbarie par Henri II et son conseil : les catholiques du Midi, pour s'être insurgés contre les taxes et les gabeleurs, furent également livrés aux bourreaux ; et le connétable de Montmorency, en entrant dans Bordeaux comme dans une ville ennemie, parut ne s'appliquer qu'à raffiner les cruautés. « On dressa sur la place de l'hôtel de ville un grand nombre de potences et d'échafauds, rapporte l'historien le plus véridique et le plus scrupuleux de ces temps honteux pour la France [1]. Cent bourgeois, parmi les chefs les plus apparents des séditieux, furent exécutés ; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la croix, une couronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et, en conséquence, condamnée à perdre tous ses priviléges. On dépendit les cloches, et on abattit des pans de mur. Le parlement fut interdit pour ne pas s'être opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal [2] ordonna que l'hôtel de ville serait rasé, et qu'à sa place serait élevée une chapelle où l'on célébrerait tous les jours l'office des morts pour le repos de l'âme de Tristan Moneins [3]. Les jurats et cent vingt notables furent condamnés à aller, en habit de deuil, déterrer, *avec leurs ongles*, le corps de Moneins dans l'église des Carmes, de l'emporter sur leurs épaules, d'abord devant l'hôtel du connétable, où ils se mirent à genoux en criant : *Miséricorde!* et en demandant pardon à Dieu, au roi et à la justice, ensuite à la cathédrale, où il fut inhumé. » Ces exécutions finirent par une forte contribution destinée à payer les frais de la campagne du connétable contre les Bordelais.

Ces mêmes scènes révoltantes se reproduisirent dans le reste de

1 De Thou.

2 C'est du tribunal exceptionnel, organisé par le connétable, dont il s'agit ici.

3 Moneins, gouverneur de Bordeaux, avait été immolé par la fureur du peuple dans une émeute.

la Guyenne, dans l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, partout où le connétable se montra avec le prévôt des maréchaux et ses archers. Presque tous les lieux de son passage restèrent quelque temps marqués par des fourches patibulaires, où il avait fait attacher prévôtalement ceux qui étaient soupçonnés d'avoir joué quelque rôle dans la sédition.

Force était restée au gouvernement, comme on dit de nos jours; et néanmoins la gabelle fut abolie l'année suivante, ou réduite à l'ancien droit du *quart et demi*.

Pendant ces exécutions, la cour se plongeait dans les fêtes les plus dispendieuses, tant à Lyon qu'à Saint-Germain, à l'occasion du mariage d'Antoine de Bourbon avec la fille du roi de Navarre, Marguerite, qui fut la mère de Henri IV. Elle célébrait aussi, avec magnificence, l'union du duc d'Aumale, plus tard duc de Guise, avec la fille du duc de Ferrare. Le produit de la gabelle, mêlé avec le sang du peuple, était ainsi dissipé, et ne servait qu'à entretenir le faste de la cour.

Lorsque, deux ans après, Henri II et Charles-Quint se déclarèrent de nouveau une guerre dont les peuples de l'Italie, de la Flandre, de l'Allemagne et de la France durent supporter les malheurs, Henri fut obligé de se procurer de l'argent par tous les moyens possibles. Ne pouvant plus rien demander à l'impôt, on établit des emprunts de toutes les sortes, et on créa des rentes, ainsi qu'une foule de charges dans la magistrature, entre autres celles de présidiaux; ce qui couvrit la France de tribunaux et de gens de loi, multiplia les juges, les avocats, les procureurs, les sergents et autres fléaux de la société.

« Si vous jugez à propos de faire des représentations sur l'enregistrement de mes édits, vous les adresserez à la reine et au conseil, dit le roi en partant pour l'Allemagne. Les remontrances seront faites, sur-le-champ, par écrit. Si le conseil insiste, vous n'attendrez pas une première et seconde jussion, comme il vous est arrivé quelquefois, mais vous enregistrerez aussitôt, *attendu que nos vouloirs et intentions ne sont que bons, justes et raisonnables.* » Et le parle-

ment, à qui Henri II ordonnait ainsi, lui répondit, par l'organe de Le Maître, premier président, que la compagnie satisferait promptement à tous les ordres qui lui seraient adressés, « et vous nous trouverez, sire, ajouta-t-il, vos très-humbles et très-obéissants, immuables et perpétuels. »

Les *immuables* n'avaient guère calculé les effets de leur obéissance aveugle et anticipée. Ils ne tardèrent pas à se voir forcés de faire des remontrances sur une foule d'édits désastreux. Mais il fallut les enregistrer du *très-exprès commandement du roi.*

Pendant que Henri amenait une puissante armée vers l'Allemagne, et qu'il s'emparait de Metz, de Toul et de Verdun, pour les garder comme *vicaire de l'Empire, défenseur de la liberté germanique et protecteur des princes captifs*, le duc Maurice de Saxe, l'un des princes ligués contre le despote de l'Allemagne, surprit Charles-Quint dans le Tyrol, et faillit le prendre lui-même, après avoir dissipé, par la terreur, le fameux concile de Trente. Des négociations s'étant ouvertes aussitôt entre l'Empereur fugitif et les princes confédérés, ceux-ci prièrent Henri II de ne pas avancer davantage, et il se vit dans la nécessité de s'arrêter sur le bord du Rhin.

Mais il s'était déjà nanti des places qui couvraient la frontière, et il occupait même Luxembourg. Or ces faciles conquêtes devinrent l'objet de la jalousie de l'Empereur, qui voulut les ravir à la France afin d'empêcher Henri de se mêler des affaires de l'Allemagne. L'année suivante, et pendant que la guerre continuait de se faire en Italie avec des chances diverses, Charles-Quint assiégea Metz, que défendait François, duc de Guise. Charles se présenta avec cent mille hommes sous les murs de cette place, alors fort mal fortifiée, et échoua complétement devant les talents que déploya le duc de Guise. Trois mois après, cette armée impériale fuyait, en laissant ses équipages, ses tentes et ses munitions. Ce fut vainement que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, voulut faire une diversion : ses troupes n'eurent d'autres succès que d'envahir momentanément la Picardie, et de la ravager complétement, après d'hor-

ribles cruautés et après avoir incendié plusieurs villes et plus de *sept cents villages*. C'était ainsi que Charles-Quint faisait la guerre à la France.

Deux ans après, l'espoir d'un traité sérieux s'étant évanoui, Henri II ravagea, à son tour, le Hainaut, pays que la reine de Hongrie affectionnait. Bavay fut ruinée ; Bouvines et Dinant éprouvèrent, de la part des Français, un sort plus affreux encore ; les habitants de ces deux places furent passés au fil de l'épée.

Comment raconter, sans frémir, toutes les cruautés, tous les actes de barbarie dont l'Italie, la France, la Flandre et l'Allemagne furent témoins pendant ces guerres atroces, qui ne se calmaient un moment que pour recommencer le moment d'après avec plus de fureur ? Que dire de ces trêves fallacieuses, de ces traités dont chaque article renfermait toujours les germes de guerres nouvelles ? sinon que le démon de la destruction devait avoir frappé de vertige même les hommes les plus sages de cette époque ! C'est que le désir immodéré de gloire avait dominé, chez eux, tous les autres sentiments ; c'est que l'ambition de quelques chefs, la haine qu'ils se portaient, les poussaient à alimenter leur rivalité par tous les moyens possibles.

Il y eut cependant, à cette même époque, des hommes de mérite dans l'art de la guerre ; il y eut des Guise, des Brissac, des Coligny, des Tavannes, des Montluc, des Saint-André, des Strozzi ; mais tous ces hommes remarquables ne servirent que d'instruments à une politique fausse et contraire au bonheur des peuples.

C'était cette politique absurde qui mettait incessamment les armes à la main aux rois et à leur noblesse, tantôt pour disputer quelques lambeaux de terre à un autre roi ; tantôt pour faciliter une alliance ou un mariage ; tantôt pour soutenir tel ambitieux que l'on voulait ranger sous ses drapeaux. François I[er] épuisa le sang français en Italie pour y établir la détestable domination des Borgia ; Henri II y sacrifia ses plus braves guerriers pour y soutenir celle des Caraffa, qui ne valaient guère mieux.

Et, en résultat, ces guerres, ces conquêtes, ces établissements,

toujours suivis de défaites, de désastres, ruinaient et écrasaient toutes les nations qui y prenaient part, moissonnaient les populations, faisaient reculer la civilisation, léguaient aux générations suivantes des mœurs barbares et corrompues, des préjugés atroces, des idées absurdes ; elles pervertissaient l'esprit et le cœur d'hommes nés pour pratiquer les vertus les plus douces, les plus philanthropiques.

Quelle terrible leçon pour les peuples, que l'histoire de la rivalité de Charles-Quint et de François I[er] ! Et quand on pense que la mort de ces deux rois n'y mit aucun terme, que toutes les ressources de la France, de l'Empire et de l'Europe entière en hommes et en argent y furent encore sacrifiées sous Henri II comme sous Philippe, quel est celui qui ne gémira pas sur les déplorables priviléges que s'arroge le despotisme de tout sacrifier à ses caprices ?

Henri II, après avoir craint, même pour sa capitale, les suites de la défaite de Saint-Quentin, dut aux talents du duc de Guise d'avoir repris sur les Anglais, qui les possédaient depuis plus de deux siècles, Calais et son territoire.

Mais ce nouvel exploit du défenseur de Metz donna un maître à Henri lui-même. Bientôt la France se trouva divisée dans ses opinions religieuses ; et deux partis puissants, ayant chacun à leur tête des hommes supérieurs, se disputèrent la prépondérance.

Henri II régnait depuis douze ans, sans que la France eût jamais goûté un seul instant les douceurs et les bienfaits de la paix, lorsqu'enfin, effrayé de la puissance que Charles-Quint venait d'acquérir par le mariage de son fils Philippe avec la reine d'Angleterre, il consentit à ce que l'on traitât. La paix fut signée en 1559, à Cateau-Cambrésis ; mais elle fut si désastreuse pour la France, qu'on l'appela la *paix malheureuse*. Ce fut vainement que Henri II voulut aussi calmer les passions religieuses : elles étaient alors dans un état de fermentation tel, que ni les bûchers, ni l'inquisition établie malgré le parlement, ne purent ramener au catholicisme les disciples, si nombreux alors, des doctrines de Calvin.

La mort surprit Henri au moment où il allait faire poursuivre le

procès de ceux des protestants qui avaient tenu des assemblées publiques ; il voulait qu'ils fussent brûlés, quand il succomba lui-même dans les jeux d'un tournoi.

Henri II laissa la France en proie aux factions et aux guerres religieuses. « Son règne fut l'un des plus malheureux de la monarchie, disent les historiens monarchistes eux-mêmes. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie... Il surchargea la France d'impôts de toute espèce ; il les varia à l'infini, et les rendit insupportables par la dureté avec laquelle on les levait. Malgré ces exactions, il laissa une dette de 40 millions, dont les ministres et ses favoris s'enrichirent prodigieusement ; car 40 millions étaient alors une somme énorme, équivalant à plus de cinq années des revenus totaux du royaume. »

Mézeray dit aussi que la cour, à l'exemple de Henri II, fut libertine ; que les mœurs se corrompirent encore davantage, et que, sous ce roi, les jurements, les blasphèmes et les mots grossiers entrèrent dans le langage ordinaire. Anquetil ajoute que Henri II empruntait sans honte, recevait avec avidité, et dépensait avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obstination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume. Faible d'esprit, et plus propre à être conduit qu'à gouverner un état, il vécut dans un éternel asservissement aux volontés des autres.

Les historiographes de la royauté, forcés de convenir de toutes les calamités qu'attira sur la France le règne du faible et dissolu Henri II, semblent croire qu'il fut le plus mauvais roi que les Français aient eu. Ils oublient que Henri II eut des prédécesseurs plus détestables encore, et qu'eux-mêmes en ont dit autant de chacun de ces prédécesseurs. Ils semblent perdre de vue que ces mauvais rois ont été tellement nombreux, que c'est à peine si l'on en trouve un ou deux de supportables dans la longue série d'hommes couronnés que le royaume a subis. Ces historiographes, n'embrassant jamais dans son ensemble les funestes effets de la royauté sur la nation, et

ne s'attachant que successivement à chacun des règnes qui ont pesé sur elle, paraissent ne pas se douter qu'après Henri II régnèrent ses trois fils, et que ces trois enfants ont, à eux seuls, s'il est possible, accumulé sur la France plus de maux, plus de calamités, plus de misères, plus de fléaux que les règnes réunis de vingt autres de ses rois.

Ajoutons que les trois fils de Catherine de Médicis ont ceint la couronne presque dans l'enfance ; et que c'est déjà un bien grand malheur, constaté par l'histoire de tous les pays, qu'un roi mineur, entouré d'ambitieux ou de factieux.

Le règne de cet adolescent que les généalogistes appellent François II ne dura pas deux ans : il se passa sans guerres étrangères ; mais il n'en fut pas moins beaucoup plus agité que bien d'autres règnes néfastes. Les factions qui divisaient la France, tant sous le rapport administratif que sous celui de la religion, y prirent une consistance telle, qu'elles seules occupèrent la scène politique, non-seulement durant le règne de ce roi enfant, mais encore pendant celui, beaucoup trop long, de cet autre enfant, qui fut Charles IX.

Il y eut d'abord rivalité pour le pouvoir entre les Guise, d'un côté, et le connétable de Montmorency, ministre de Henri II, de l'autre côté. Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, oncles de la jeune reine (car François II avait été marié, à quinze ans, avec Marie Stuart, reine d'Écosse), appuyés par la reine mère, Catherine de Médicis, s'emparèrent de l'esprit du jeune roi, ou plutôt du pouvoir, que leur disputait le connétable, au nom des princes du sang ; mais les Lorrains eurent pour eux le jeune roi, qui déclara solennellement avoir choisi le cardinal et le duc de Guise pour gouverner l'État.

Cette préférence donnée à des étrangers fit beaucoup de mécontents, à la tête desquels se placèrent le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, le plus proche héritier du trône après les frères du roi, le prince de Condé, son frère, Montpensier, le connétable et les trois frères Châtillon, si célèbres dans les fastes de cette époque.

Tous ces hommes ont figuré d'une manière si éclatante sous le règne des fils de Catherine, qu'il convient de les faire connaître, avant de parler de leurs actes.

Charles de Lorraine, cardinal et ministre des finances de François II, était, d'après les auteurs du temps, un savant, ami des lettres, fort éloquent, et fort zélé pour la religion, quoique de mœurs très-libres ; d'un maintien grave et imposant, sa prospérité le rendit insolent et orgueilleux ; mais on le considérait comme un ministre très-capable.

Le duc de Guise, son frère, très-bel homme et de fort bonne mine, rechercha toujours la popularité : général à un âge où l'on est à peine soldat ; ayant eu le bonheur de rendre de très-grands services à la France par sa belle défense de Metz et par la prise de Calais, il était devenu cher aux Français, qui le regardaient comme un prince affable, franc, loyal, entreprenant et intrépide. A toutes ces qualités, qui lui avaient acquis le dévouement le plus sincère de ses amis, le duc de Guise joignait encore les talents de l'homme d'État et de l'administrateur.

Antoine de Bourbon, au contraire, n'était qu'un prince timide et paisible : la tranquillité et le repos eussent été ses seuls désirs, s'il fût parvenu à récupérer en entier le royaume de Navarre, qu'il tenait du chef de sa femme, Jeanne d'Albret. Lorsque les injustices dont il se crut la victime l'eurent forcé à se jeter dans les intrigues et les conspirations, il n'y apporta qu'incertitude et vacillations : aussi son rôle fut-il très-secondaire ; et il ne servit guère lui-même la faction à laquelle il se lia, que par son nom.

Son frère, le prince de Condé, ne lui ressemblait nullement sous ces rapports : hardi, entreprenant, fier, courageux et pauvre, il aurait été un bon chef de parti, si les grandes qualités, la froide bravoure, les talents supérieurs des trois frères Châtillon, ne les eussent désignés comme l'âme de l'opposition.

L'aîné de ces trois frères, l'amiral de Coligny, était un homme d'une grande probité, d'un esprit austère et inflexible, et d'une droi-

ture qui lui avait donné une immense considération dans son parti. Aussi grand capitaine que le duc de Guise, il possédait sur lui l'avantage de la réflexion ; aussi, lorsqu'une fois il avait pris une détermination, aucun obstacle ne pouvait l'arrêter, et les revers n'abattirent jamais son âme, d'une trempe supérieure.

Des deux frères de l'amiral, l'un, Andelot, colonel général de l'infanterie, était un guerrier intrépide, propre à tous les coups de main. La nature l'avait doué de brillantes qualités ; son esprit était fertile en ressources, et, sans être aussi réservé que son frère, il passait pour un homme très-prudent.

Le cardinal de Châtillon, troisième frère de Coligny, était doué d'un esprit pénétrant. Il s'était acquis la réputation d'un habile négociateur ; mais son caractère ouvert, doux, insinuant, en faisait un homme à part dans sa famille. « La capacité des trois frères, chacun dans leur genre, disent les auteurs contemporains, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'État. »

Les Châtillon avaient été fort liés avec les Guise, aux talents desquels ils rendaient justice ; mais dès qu'ils crurent ne plus voir dans ces étrangers que d'insatiables ambitieux, ils leur jurèrent une haine sans bornes.

Dans les circonstances difficiles où la jeunesse du roi avait placé l'État, une cour qui renfermait de pareils hommes devait devenir le foyer ardent des intrigues, des cabales et des conspirations de tous les partis.

Les opinions religieuses, qui dominaient alors tous les esprits, servirent à tracer l'infranchissable ligne de démarcation qui ne tarda pas à faire des Français deux camps ennemis ; et la religion se mêla dès lors à la politique, pour renforcer les partis qui allaient lutter avec tant de violence.

« Enfin les griefs articulés contre le ministère par les protestants et les mécontents catholiques, dit l'auteur de l'*Histoire de la Ligue*,

s'accrurent, et les ennemis des Guise ne manquèrent pas de mettre en première ligne leur intolérance religieuse. C'était un moyen d'émouvoir les calvinistes, si nombreux déjà. De leur côté, les amis des Lorrains, voulant enflammer les catholiques en faveur de ces princes, faisaient valoir, aux yeux du peuple, leur zèle méritoire pour la religion romaine, et même leurs rigueurs nécessaires, disaient-ils, pour détruire une secte perturbatrice du repos public, et ennemie du pape et du roi. De là se forma, des deux côtés, l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guise attaqués, crut qu'ils ne l'étaient qu'en haine de la religion : et, par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontents catholiques que des hommes qui risquaient tout pour le préserver de la persécution. Les protestants se plaignaient qu'on avançait contre eux les calomnies les plus atroces ; et, en effet, on les avait accusés ou laissé accuser de vouloir mettre le feu à Paris et de forcer les prisons pour exciter une révolte. Il est visible, ajoutaient-ils, qu'on veut nous rendre odieux, et que ceux qui veulent nous perdre, en allumant contre nous le courroux de la populace, n'ont d'autre but que le partage de nos dépouilles. »

Les plaintes des protestants étaient fondées sur les encouragements que le fanatisme religieux recevait des ministres, et sur l'inique partialité qui présidait à ses actes, ainsi qu'à la répartition des faveurs ; aussi, dès les premiers moments de l'administration des Guise, les partis se montrèrent-ils dans l'arène avec toute l'ardeur d'hommes décidés à vaincre ou à périr.

Également maltraités par les ministres de François II, les catholiques mécontents et les protestants songèrent sérieusement à abattre la puissance des Guise, qui les effrayait également. Ces deux fractions distinctes du même parti opposant cimentèrent leur union, et dressèrent leurs batteries dans une assemblée que leurs chefs tinrent, vers la fin de l'année 1559, à la Ferté, l'un des châteaux que le prince de Condé possédait sur la frontière de la Picardie. Ce prince s'y livra sans réserve à l'amiral et au connétable, auxquels

l'unissaient déjà des liens de parenté. Dans cette assemblée délibérante, on décida qu'on enlèverait le roi, qu'on le séparerait de ses deux ministres, et que ces derniers seraient mis en jugement.

Mais, comme une aussi grande entreprise ne pouvait avoir des chances de succès qu'autant que les conjurés réuniraient des forces imposantes, chacun s'occupa de lever des troupes, de leur donner des capitaines, et de les faire arriver à Blois, où l'on savait que la cour devait passer l'été. Le secret devant être l'âme d'une pareille entreprise, on convint encore que la direction de tous ces préparatifs serait confiée à un gentilhomme entreprenant, du nom de la Renaudie. On eut soin aussi de laisser croire aux calvinistes qu'ils ne prenaient les armes que pour se défendre, et aux mécontents qu'il ne s'agissait que de réprimer l'ambition des Guise.

Tel fut le plan de la conspiration appelée *conjuration d'Amboise* : conspiration vaste, habilement conduite, et qui aurait pleinement réussi s'il ne s'était trouvé dans l'avocat Avenelle un nouveau Sinon qui trahit les intérêts des conjurés, en abusant du secret que l'intrépide et imprudent la Renaudie eut la faiblesse de lui confier.

Tout allait au gré des désirs des conjurés, et les Guise vivaient, à Blois, dans la plus grande sécurité, lorsque Avenelle éventa le complot. Les oncles du roi apprirent à la fois et le nombre de leurs ennemis, et le danger qui les menaçait. Déjà, par précaution, et sur quelques avis reçus d'Allemagne, où les conjurés levaient des troupes, les Guise avaient transféré la cour à Amboise, ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours. Ils s'y croyaient en sûreté. Voulant conjurer un danger dont ils ne connaissaient pas toute la gravité, ils entrèrent en accommodement avec les protestants, en proclamant une amnistie en leur faveur ; l'édit portant peine de mort contre eux fut considéré comme non avenu.

Mais cette mesure réparatrice vint trop tard. Déjà les divers corps de troupes auxquels la Renaudie donnait ses instructions étaient arrivés près d'Amboise. Le prince de Condé, les Châtillon, qui

n'avaient pas perdu l'espoir d'abattre les Guise, s'y étaient rendus, suivis chacun d'une foule de gens déterminés; et l'exécution de la conjuration avait été fixée au 16 mars 1560. Les Guise, parfaitement instruits alors du plan des conjurés, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de changer la garde du roi, et de faire murer les portes par lesquelles les troupes de la Renaudie devaient entrer. Puis ils lancèrent au dehors de nombreuses patrouilles. Rencontrant les conjurés par petites bandes, ces patrouilles tombent sur eux et les dispersent. Les prisonniers sont pendus aux fenêtres et aux créneaux du château, afin d'intimider les autres conjurés.

Malheureusement ceux-ci, marchant par petites troupes, n'ayant aucune relation entre elles, continuèrent de se présenter successivement, et se firent écharper en détail. La Renaudie, courant la campagne pour presser les retardataires, réunir des forces et attaquer avec quelque chance de succès, fut environné par les royalistes, et tué après s'être défendu en lion. Son corps fut attaché à une potence, avec cette inscription : *Chef de rebelles.*

Croyant le danger passé, le chancelier Olivier fit rendre, malgré l'avis des Guise, un édit par lequel le roi accordait à tous ceux qui avaient pris les armes sans connaître le but de leur tentative une amnistie entière, pourvu qu'ils retournassent tranquillement chez eux. Le plus grand nombre se mit en route; mais, dans la nuit, un reste de conjurés, croyant trouver le moment favorable, essayèrent encore de s'emparer de la ville, et furent repoussés.

Alors les Guise firent révoquer l'édit d'amnistie, et des ordres furent donnés pour détruire tous ceux qui seraient pris les armes à la main. Les conjurés trouvés ou ramenés à Amboise y furent tous mis à mort. « Les uns, disent les chroniques, périrent attachés aux potences; les autres tombèrent sous le fil de l'épée. Et, comme le sang inondait les rues, et que les bourreaux ne pouvaient suffire, on prit le parti, plus expéditif, de jeter ces malheureux dans la Loire, pieds et mains liés, et sans aucune forme de jugement. »

On rit de pitié aujourd'hui en lisant la relation de ces événements.

Comment un gouvernement a-t-il pu ignorer, pendant plusieurs mois, les préparatifs qui se faisaient partout pour cette croisade contre lui? Comment a-t-il pu permettre aux conjurés d'armer tant de troupes, et de les faire arriver jusqu'au lieu où le dénoûment devait avoir lieu, sans pouvoir y mettre obstacle? Et comment les conjurés eux-mêmes, après avoir pu soulever la France contre le gouvernement des Guise, se sont-ils laissé écraser en détail? C'est que les chefs, le prince de Condé surtout, n'avaient pas encore tout à fait tiré l'épée contre leurs ennemis, et qu'ils ne laissèrent agir que des subalternes, afin de se ménager une porte de salut en cas de malheur.

Après cette triste échauffourée, on voulut s'expliquer. Les calvinistes affirmèrent que la religion n'avait été pour rien dans leur résolution; qu'ils n'avaient voulu que réprimer la tyrannie des Guise. Les mécontents déclarèrent qu'ils n'avaient pris les armes que pour forcer les ministres à assembler les états, afin de modérer les édits portés contre les calvinistes. Le prince de Condé jura qu'il n'avait jamais rien tenté contre la personne sacrée du roi, et que jamais il n'avait eu l'intention de révolter des Français contre leur souverain.

Néanmoins les Guise, plus affermis que jamais, lui gardèrent rancune. Et comme la conjuration contre eux donna de nouveaux signes de vie quelques mois après, attendu, disaient les huguenots et les mécontents, que l'*entreprise était bonne et sainte*: que des troubles se manifestaient dans plusieurs contrées à la fois, et que l'on prenait les armes en Provence et dans le Dauphiné, les oncles du roi, persuadés que la révolte était permanente, et avait de puissants instigateurs, crurent qu'il fallait *couper la tête à l'hérésie et à la rébellion* en frappant les chefs. Les princes de Bourbon, les Châtillon, le connétable et tous les principaux ennemis des Lorrains furent mandés à Orléans, sous prétexte d'y assister aux états qui devaient s'y tenir.

Le roi fit arrêter le prince de Condé : on saisit ses papiers, et l'on

mit dans les fers plusieurs des personnes qui lui étaient attachées. En même temps, les Guise voulurent se débarrasser du roi de Navarre, qui évita le guet-apens. Bientôt le prince de Condé fut condamné à mort, et l'on fixa son exécution au jour de l'ouverture des états.

En ce moment-là François II, âgé à peine de seize ans, se mourait de langueur. Dans ce danger extrême, les partis suspendirent leurs coups. Sollicité, dans sa prison, pour consentir à quelque accommodement avec les Guise, Condé répondit : « Il n'y a meilleur moyen d'appointement qu'avec la lance. » Paroles imprudentes, dit Anquetil, qu'il aurait payées de sa vie, si François II n'eût pas été emporté rapidement par ses infirmités. Paroles caractéristiques, ajouterons-nous, qui font pressentir les guerres à mort que les partis allaient se livrer sous le successeur de François.

Comment retracer cette longue et sanglante anarchie qui désola le règne de Charles IX mineur, anarchie dont les états assemblés à Orléans furent les impuissants témoins ? Quel misérable gouvernement que celui que la France eut à subir sous Catherine de Médicis ! Se jetant tantôt dans les bras des Guise, tantôt dans ceux du prince de Condé ; protégeant aujourd'hui le parti qu'elle persécutait le lendemain, Catherine, tour à tour impérieuse et soumise, ne sut employer que la ruse et la duplicité dans ses négociations perpétuelles avec les partis. « En traitant les affaires sans système et sans prévoyance, Catherine, dit de Thou, caressant toutes les factions lorsqu'elles avaient le dessus, faisait à chacune des promesses qu'elle ne se piquait jamais de tenir. »

Sa politique, ou plutôt celle qui résulta de ses actes, semblait avoir pour objet de ne jamais permettre qu'un parti fût complétement écrasé par l'autre parti. C'est qu'elle comprenait que le pouvoir qu'elle voulait conserver à tout prix lui échapperait si les catholiques ou les protestants n'eussent plus eu à lutter ensemble.

Ce fut ainsi qu'au moment où la mort de François II ramena en triomphe les princes de Bourbon à la place qu'occupaient les Guise,

Catherine se garda bien de sacrifier les princes lorrains au parti qui aurait pu opérer une révolution salutaire dans l'État. Lorsqu'au contraire elle vit les Guise, réunis au connétable et au roi de Navarre, transfuge de son camp, former une ligue puissante, Catherine eut recours aux calvinistes pour se soustraire à l'empire que les Lorrains exerçaient sur le gouvernement. « Ce conflit, dit Anquetil, engendra des guerres, et les guerres amenèrent des traités dans lesquels la reine mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance. Enfin, quand, par la mort des principaux catholiques[1], Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autre chef que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. »

Lorsque les Guise, liés avec le roi d'Espagne et appuyés par son ambassadeur, parurent suspects à la reine mère, elle travailla à s'attacher les calvinistes, afin de les amener à appuyer son autorité en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine pour les protestants fâcha le connétable, très-attaché à la religion catholique.

La crainte d'être forcé de rendre compte des gratifications excessives qu'il avait reçues de Henri II et de son successeur, ainsi que l'exigeaient alors les assemblées provinciales réunies pour l'élection des députés aux états, amena aussi dans le camp des Guise le maréchal de Saint-André. Bientôt le vieux connétable, qui se crut menacé dans sa fortune par les réformes exigées, passa aussi du côté des Guise.

Ainsi se forma ce fameux triumvirat contre lequel durent se confédérer tous les chefs des calvinistes : ainsi prit naissance cette ligue catholique dont Philippe II fut le chef; le pape, l'âme, et les Guise, le bras.

Il y eut alors dans l'État deux partis bien distincts et fortement prononcés : les catholiques, ayant à leur tête les triumvirs, qu'appuyaient l'Espagne et la cour de Rome; et les mécontents, soute-

[1] La mort du roi de Navarre et du maréchal de Saint-André, et l'assassinat du duc de Guise.

nus par les calvinistes. La reine mère voulut planer au-dessus ; elle ne fit que mécontenter l'un après l'autre ces deux partis, et souvent tous les deux à la fois.

Une première fois on tâcha de les réconcilier, ou plutôt de les empêcher d'en venir aux mains. L'édit appelé de juillet, édit d'amnistie, qui ne profita aux protestants qu'en ce qu'ils n'eurent plus à encourir la mort lorsqu'ils seraient convaincus d'hérésie, fut le lien par lequel Catherine voulut réunir les deux partis. Mais les calvinistes, auxquels cet édit refusait le droit de s'assembler, même hors des villes, en appelèrent au colloque de Poissy, à défaut d'un concile national qu'ils évoquaient de leurs vœux, et que le pape ne voulut jamais permettre.

Le colloque de Poissy se tourna contre le clergé. On lui reprocha ses mauvaises mœurs, son ignorance et son avarice ; il y fut question de lui enlever, pour fermer les plaies du Trésor, les deux tiers de ses immenses richesses, et il ne les sauva alors qu'en offrant un don gratuit de 15 millions, payables en dix ans ; don volontaire qui fut accepté.

Au surplus, ce colloque ne fit qu'aviver les disputes, et ne servit qu'à aigrir davantage les calvinistes contre les catholiques ; ceux-ci venaient d'attirer à eux le faible roi de Navarre.

Bientôt le chancelier de l'Hôpital, ce ministre renommé par sa sagesse et sa tolérance, fit assembler les députés des parlements pour aviser s'il était avantageux au royaume, dans les circonstances où il se trouvait, de permettre ou de défendre les assemblées des calvinistes, c'est-à-dire de leur octroyer le droit de professer le culte réformé. L'assemblée se prononça pour l'affirmative, et l'*édit de janvier* accorda enfin aux calvinistes l'exercice public de leur religion, quoique avec des restrictions.

L'Hôpital, à qui les calvinistes durent cette tolérance, avait appuyé la décision comme devant mettre un terme à la guerre que se faisaient les deux partis. Mais les catholiques se montrèrent outrés de cette faveur. L'ambassadeur d'Espagne et le légat se permirent

des remontrances qu'ils appuyèrent par des menaces. Quant aux chefs du parti catholique, effrayés de la prépondérance que le prince de Condé et les Châtillon prenaient à la cour, ils résolurent de tout tenter pour élever un mur d'airain entre les Français attachés à la religion ancienne et ceux qui professaient le culte réformé. Le duc de Guise, qui s'était éloigné de la cour pour aller négocier avec l'Allemagne, fut rappelé à Paris, et s'y dirigea avec une nombreuse escorte fanatisée.

Chemin faisant, cette escorte, qui grossissait toujours, insulta les nouveaux religionnaires qui assistaient au prêche, dans la petite ville de Vassy. Des injures on en vint aux coups. Dans la mêlée, le duc de Guise fut blessé à la joue d'un coup de pierre. C'en fut assez pour déchaîner ses gens contre les habitants de Vassy. Les malheureux calvinistes, désarmés, tombèrent sous le fer des hommes d'armes, qui les massacrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe. Le carnage devint affreux.

Ce fut là le signal de la guerre entre les deux partis.

Le duc de Guise, attendu impatiemment par les catholiques, fit une entrée triomphale dans Paris, et le peuple cria : *Vive le vengeur de la foi!* Ce fut en vain que le prince de Condé, appuyé alors par la reine mère, voulut balancer la puissance populaire du prince lorrain; la partie n'était plus égale dans cette ville fanatisée. Les chefs des calvinistes furent obligés d'en sortir pour aller se réunir autour de la reine mère, qui avait emmené le roi à Fontainebleau.

Mais, ainsi que le prince de Condé l'écrivait à l'amiral Coligny et à Dandelot son frère, en les pressant d'aller le joindre, non-seulement César avait passé le Rubicon, mais encore il s'était emparé de Rome, et agitait ses étendards dans les campagnes pour les soulever. D'un coup de main, les triumvirs s'emparèrent de Catherine et de Charles IX, et les ramenèrent à Paris.

Dès lors, forts de l'autorité que leur donne le nom du roi, le duc de Guise, le roi de Navarre et le connétable ne s'occupent plus qu'à

détruire les temples des protestants, et à chagriner les nouveaux religionnaires. La guerre civile devint imminente.

Le prince de Condé s'empara d'Orléans, et en fit sa place d'armes. Il y fut bientôt rejoint par les principaux seigneurs de son parti, qui lui amenèrent de nombreux secours. Tous jurèrent de ne quitter les armes qu'après avoir soustrait le jeune roi à l'influence des Guise et du triumvirat; tous déclarèrent vouloir remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume, la loi de Dieu et l'édit de janvier, si ouvertement violés par les triumvirs. Le prince de Condé fut reconnu pour chef de la ligue contre les Lorrains. En peu de jours le soulèvement fut général dans plusieurs provinces, et, entre autres, dans le Dauphiné et dans la Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent en faveur des calvinistes.

Bientôt la guerre éclata dans la Guyenne, le Languedoc et le Dauphiné, et cette guerre fut marquée par les excès les plus affreux. Les calvinistes s'emparèrent aussi de Lyon, d'Angoulême, du Mans, d'Angers et de plusieurs autres villes. Il ne s'agissait plus de quelques révoltes faciles à apaiser; tout annonçait une guerre opiniâtre et générale. Renforcé par les troupes que lui amenèrent, de toutes les provinces, les Châtillon, les Croï, les Porcien, les Larochefoucauld, les Rohan, les Grammont et nombre d'autres seigneurs, le prince de Condé ne tarda pas à se voir à la tête d'une puissante armée.

De leur côté, les triumvirs en formaient une non moins considérable, qu'ils appelèrent l'armée royale.

Avant d'en venir aux mains, Catherine ménagea une entrevue aux chefs opposés. Ils ne purent s'entendre. L'armée des calvinistes, considérée comme supérieure par sa force et sa belle organisation, demanda d'en venir aux mains. La fureur des deux partis se déchaîna successivement sur Beaugency, sur Blois et sur Poitiers. Partout furent commises des horreurs qui font frémir. « Il n'y avait nulle sûreté, nul asile contre la violence, dit l'auteur de l'*Histoire de la Ligue* : la bonne foi des traités, la sainteté des serments furent,

dans cette guerre, également foulées aux pieds. On vit des garnisons entières, qui s'étaient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse ; des pères, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses, outragées sous leurs yeux ; des femmes, des enfants traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares ; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui, poussant la rage au delà de la mort, traînait dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissait de leur chair ; enfin des provinces entières dévastées, et le pillage et le meurtre comblés par l'incendie. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étaient marquées par le carnage, ajoute encore le même historien : des monstres qui faisaient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets ; qui, enfin, non contents de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutaient aux supplices les tourments, et aux tourments la raillerie... »

Et cette guerre atroce, dans laquelle les catholiques, excités par les prêtres, le légat et l'ambassadeur d'Espagne, donnèrent les premiers exemples de ces cruautés, s'étendit sur toute la France, qu'elle ravagea pendant dix ans.

Toutefois, dès la première campagne, les événements graves amenés par les suites de la bataille de Dreux, bataille gagnée d'abord par les calvinistes, et que l'heureuse étoile du duc de Guise regagna aussitôt ; ceux, plus graves encore, que fit naître l'assassinat de ce même duc de Guise, sous les murs d'Orléans ; ces événements fortuits, disons-nous, faillirent mettre un terme à cette rage des deux partis : la paix fut même signée par le prince de Condé, qui se laissa imposer la loi au moment le plus favorable pour pouvoir la donner.

Le prix de cette paix, contre laquelle s'élevèrent fortement et l'amiral Coligny, et Calvin, et Bèze, et les autres ministres, fut l'édit d'Amboise, terme moyen entre les concessions faites aux calvinistes par ceux de juillet et de janvier. Au moyen de ce nouvel édit, qui ne contenta personne, les calvinistes furent obligés de rendre Lyon, que le redoutable et cruel des Adrets tenait pour son parti ; Orléans fut évacué par eux, et les royalistes y mirent garnison. Mais ce qui chagrina encore plus l'amiral, fut le licenciement de l'armée qu'il avait eu tant de peine à former : ses reîtres furent licenciés.

Durant cette paix, dont le prince de Condé et son parti eurent tant à se repentir, Catherine fit déclarer la majorité de son fils Charles IX : il avait alors à peine quatorze ans. C'était le moyen d'éloigner tous ceux qui avaient des prétentions à gouverner pour les remplacer elle-même. « Charles fut livré à des flatteurs, à des âmes basses, à des hommes vicieux, dit un historien, et leur exemple, ainsi que leur coupable connivence, corrompirent son bon naturel [1]. »

Bientôt on fut obligé de publier des interprétations de l'édit d'Amboise ; et, sous prétexte de régler certains articles, on mit à cet édit une foule de restrictions propres à gêner les nouveaux évangélistes, et à les aigrir encore davantage. Ils se plaignirent au roi, à la reine mère, et surtout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit, semblait s'être rendu garant de son exécution. Mais Condé, fatigué de la guerre et des intrigues, oubliait au sein des plaisirs, disent les chroniqueurs, la contrainte que lui imposait auparavant la qualité de chef de parti.

Ce haut poste échut alors tout naturellement à l'amiral. Coligny, loin de s'endormir comme le prince, se montra chaque jour plus entreprenant. Il eut alors à lutter contre le connétable, l'ennemi le plus obstiné des calvinistes. Ce vieillard entêté, se voyant négligé

[1] Il ne faut pas oublier que le même auteur qui fait ainsi l'éloge du *bon naturel* de Charles IX, dit, un peu plus loin, que ce jeune prince était plus dissimulé qu'on ne l'est à son âge ; il nous le montre déjà *bouillant de colère* contre les calvinistes, et ne parlant que de les détruire.

par le jeune roi et par sa mère, crut que la guerre seule le tirerait de l'obscurité à laquelle il se voyait condamné. Il dressa un plan de soulèvement des catholiques contre les calvinistes : trois cents étaient proscrits par lui, et le reste devait être chassé de la capitale.

« Ce que le connétable entreprenait dans Paris contre les calvinistes, dit Anquetil, d'après de Thou, Damville, son fils, le tentait dans le Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts, le pape joignait ses foudres, le concile de Trente ses anathèmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles. Le pape citait à Rome une foule de prélats qui avaient embrassé la religion réformée, et la reine de Navarre y était mandée pour y rendre compte de ses opinions religieuses. »

Ce fut à cette époque que Catherine fit parcourir à son fils la plus grande partie de la France, et principalement les contrées où les calvinistes avaient des places et des forts, qu'on fit abattre. Ce fut encore dans ce voyage que Catherine et son jeune fils s'abouchèrent avec Tavannes et le duc d'Albe, dépositaire des secrets de Philippe II, pour réduire les calvinistes, et, suivant l'expression du jeune roi lui-même, recourir à la force pour plier des têtes trop élevées pour le salut de l'État.

Ce fut encore au milieu de la paix jurée que Catherine tint ces conseils secrets dans lesquels on prit la détermination d'arrêter le prince de Condé et l'amiral ; de placer des Suisses à Paris, à Orléans et à Poitiers ; de révoquer l'édit de pacification, et de défendre l'exercice de la religion réformée sous les peines les plus sévères. Ces conseils étaient appuyés par le duc d'Albe et ses troupes, par le pape et ses excommunications, et par les principaux chefs catholiques.

Ce qui transpira de ces délibérations, la présence des six mille Suisses que la cour avait pris à sa solde, le passage sur la frontière de l'armée commandée par le duc d'Albe, et une foule d'autres indices, firent ouvrir les yeux aux calvinistes sur les dangers qu'ils

allaient courir : ils se réunirent secrètement en armes, et prirent le parti d'aller chasser les Suisses d'auprès du roi. Ils en voulaient surtout au cardinal de Lorraine, le plus redoutable de leurs ennemis, et ils cherchèrent à s'en emparer afin de le garder en otage.

Le prince de Condé manqua l'expédition qu'il dirigea vers ce but. Mais la cour, remplie de terreur, dut quitter Meaux à la hâte, et aller s'enfermer dans Paris, que les calvinistes bloquèrent.

On négocia. Les calvinistes demandèrent un nouvel édit qui leur fût favorable, la convocation des états généraux et la diminution des impôts. Catherine ne voulut pas entendre parler de pareils arrangements ; et, malgré l'avis du chancelier l'Hôpital, qui garantissait la soumission des calvinistes si on renonçait à les tromper, la guerre recommença près de Saint-Denis. Les catholiques eurent le champ de bataille ; mais ils perdirent dans cette journée une foule de leurs meilleurs capitaines, et entre autres le vieux connétable. « Ce n'est point Votre Majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé, disait à ce sujet le maréchal de Lavieilleville à Charles IX ; c'est le roi d'Espagne. » Mot très-vrai, par lequel on faisait sentir au fils de Catherine que sa conduite envers les calvinistes lui était soufflée par le plus cruel ennemi de la France, le duc d'Albe, digne confident de Philippe II.

Ne voulant pas s'exposer avant d'avoir reçu les renforts qu'ils attendaient de l'Allemagne, les calvinistes firent retraite vers la Meuse. Mais, quelques mois après, ils étaient de nouveau en forces sous les murs de Chartres, afin d'affamer Paris. Catherine, qui faisait consister toute sa félicité à gouverner seule, et qui en effet dominait dans le conseil et commandait même les armées par les capitaines qu'elle leur donnait, recourut encore aux négociations, c'est-à-dire à la ruse. Elle amena les confédérés à signer l'accommodement qu'on appela la *paix boiteuse*, par laquelle Charles IX s'engageait à faire exécuter l'édit de pacification de 1563, sans restrictions. « Ceux qui ne se fièrent pas aux promesses du roi et de sa mère, dit à ce sujet un auteur contemporain, furent les plus ha-

biles. » C'est ainsi qu'on jugeait les arrangements rédigés sous les auspices de Catherine.

Comme c'était toujours durant la cessation des hostilités que la cour méditait ses noirs projets contre les calvinistes, on s'occupa alors de s'assurer à la fois de tous les chefs des confédérés ; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le prince de Condé et ses amis purent se garantir, par la fuite, des embûches qui leur furent tendues dès le lendemain même de la signature des nouvelles conventions. Le cardinal de Lorraine enflammait toutes les populations, et la chaire ne retentissait que de cris de rage contre les calvinistes. Le parti était pris de ne plus rien ménager ; aussi le roi révoqua-t-il l'édit de 1563 en entier.

Le prince de Condé, l'amiral, Dandelot, la reine de Navarre et une foule d'autres calvinistes marquants retirés à la Rochelle se virent dans la nécessité de recommencer la guerre. Et cette fois les calvinistes ne purent plus se méprendre aux intentions de la cour.

L'armée des confédérés, réduite, peu avant, à quelques fuyards, se recruta bientôt d'une foule de religionnaires. Ainsi quelques bandes fugitives purent de nouveau tenir tête aux troupes royales ; plusieurs provinces furent en proie à la guerre la plus cruelle, la plus horrible qui eût encore existé.

Mais la prospérité du prince de Condé ne dura pas longtemps. Surpris sur les bords de la Charente au moment où il allait au-devant d'un renfort, il fut obligé de se battre loin de son infanterie. Quoique grièvement blessé par un accident, il charge l'ennemi, à la tête de sa cavalerie, mais il est bientôt enveloppé : renversé de cheval, il combat encore un genou à terre, et ne se rend que lorsque ses forces ne lui permettent plus d'agir. On lui avait promis la vie sauve ; mais l'ordre était donné de n'épargner aucun des chefs calvinistes ; et Condé reçut la mort d'un lâche appelé Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, frère de Charles IX.

On crut que la mort du chef laisserait beau jeu à l'armée royale pour exterminer les protestants. Mais ce parti, toujours battu, sem-

blait renaître de ses cendres. Peu de temps suffit à l'amiral, à son frère, Dandelot, et aux autres capitaines calvinistes pour réunir les débris de Jarnac, les renforcer et les rendre redoutables. Le jeune prince de Béarn, depuis Henri IV, fut proclamé général, quoique Coligny en exerçât les fonctions. Un renfort d'Allemands vint encore mettre Coligny à même de tenir la campagne. Mais il fit alors une perte irréparable, celle de son frère, Dandelot, général habile, soldat intrépide, chéri de son parti et craint par l'ennemi. L'amiral déploya alors la bannière de la reine de Navarre, sa plus précieuse alliée, et il y fit écrire dessus : *Paix assurée, victoire entière ou mort glorieuse.*

La bataille de Moncontour, complétement perdue par les calvinistes, mit encore en relief le courage, la constance et les ressources que Coligny trouvait en lui-même. L'année d'après, il reparaissait à la tête de forces assez redoutables pour marcher sur Paris.

Désespérant alors de vaincre et de soumettre les calvinistes, la reine mère, les Guise, Tavannes et quelques autres catholiques s'appliquèrent à les tromper par une paix avantageuse, et à les détruire ensuite par un massacre général. Charles IX embrassa cet horrible parti avec toute l'ardeur qu'il avait manifestée pour les guerres civiles. La cour, encouragée par les sanguinaires doctrines de Rome, attira vers elle les chefs des nouveaux religionnaires ; et ceux-ci, sur la foi de la paix fallacieuse qu'ils venaient de signer à Saint-Germain en Laye, se laissèrent gagner par les caresses qu'ils reçurent de Charles IX et de sa mère.

Coligny, déposant sa prudence ordinaire, et ne pouvant croire un seul instant que l'accueil filial qu'il recevait d'un jeune roi de vingt-deux ans pût cacher une aussi noire perfidie, se livra avec la plus grande sécurité à ceux qui, pour cimenter la réconciliation des deux partis, allaient donner la sœur du roi à un prince calviniste, au chef apparent de leur armée, à un prince de Bourbon, au fils de la reine de Navarre.

Que Charles IX ait longtemps médité le massacre des calvinistes,

comme l'assurent beaucoup de mémoires du temps, ou qu'il ne s'y soit déterminé qu'après la tentative d'assassinat sur l'amiral, ainsi que le prétendent d'autres historiens, ce roi n'en sera pas moins considéré, aux yeux de la postérité, comme le monstre le plus odieux, l'assassin le plus lâche que le soleil ait jamais éclairé. « A lui seul, dit Mirabeau, il surpassa, dans un âge encore si près des passions les plus douces et les plus généreuses, tous les crimes des rois ses prédécesseurs ; il exécuta ce que le plus odieux des empereurs romains ne fit qu'imaginer : il ordonna que, d'un seul coup, et en seul jour, soixante mille de ses sujets fussent massacrés pour la plus grande gloire de Dieu. »

Ajoutons que Charles IX préluda à ce crime horrible, inouï, sans exemple, par d'autres crimes non moins révoltants : car on ne peut le laver de la mort mystérieuse de la reine de Navarre, survenue peu de jours après son arrivée à la cour ; personne n'a mis en doute que le favori du duc d'Anjou, Lignerolles, et le seigneur de Mong n'aient été assassinés par ses ordres. Louis XI avait son compère le bourreau ; Charles IX eut Maurevel, qu'on appelait publiquement le *tueur du roi*.

Comment le prudent, le sage Coligny put-il se laisser aveugler par toutes les feintes caresses dont il était tout à coup devenu l'objet de la part de ses mortels ennemis ? C'est que sa bonne foi, sa loyauté, ne lui permirent seulement pas de soupçonner un jeune roi de tant de dissimulation, de tant d'hypocrisie ; c'est encore que Charles IX avait eu l'art de l'enchaîner à la cour par un prétendu projet de guerre en Flandre, projet qui comblait de joie l'amiral. Quand un gentilhomme pénétrant demanda son congé à Coligny par cela seul qu'on lui faisait trop de caresses à la cour, l'amiral répondit en montrant les apprêts du mariage du jeune prince de Béarn avec la sœur de Charles IX, et il y trouvait un motif de cette confiance absolue qui lui fit braver tous les avis.

Les noces de Henri de Bourbon furent célébrées le 18 août 1572, et, quatre jours après, l'amiral, en sortant du Louvre, avait le bras

gauche fracassé et l'index emporté par un coup d'arquebuse que lui tirait Maurevel, le tueur du roi. Cette fois Charles IX paraît ne pas avoir été l'instigateur de ce lâche assassinat, puisque Catherine, son fils, le duc d'Anjou, et le duc de Guise avouèrent l'avoir fait commettre pour punir ce rebelle. « Puisque vous trouvez bon que l'on tue l'amiral, dit alors Charles à qui on venait de monter la tête contre les calvinistes, je le veux aussi. Et il ajouta en entrant en fureur : Mais que l'on tue aussi tous les huguenots de France afin qu'il n'en demeure pas un seul... » — « Ce terrible arrêt prononcé, ajoute Miron qui écrivit sous la dictée du duc d'Anjou, lorsqu'il était roi de Pologne, Charles voulut que nous donnassions les ordres promptement ; et on ne songea plus qu'à cette terrible exécution. »

— « De ce moment, dit un autre historien, Charles se prêta à tous les déguisements qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Ayant rassemblé, sous divers prétextes, le plus de gentilshommes huguenots qu'ils purent appeler autour de Coligny, du roi de Navarre et des autres chefs de ce parti, Charles IX et son exécrable conseil décidèrent que l'extermination des calvinistes aurait lieu dans la nuit du 24 août, et sur le signal qu'en donnerait la cloche de l'horloge du palais. »

Mais l'impatiente Catherine anticipe elle-même cette sanglante tragédie, et le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois sonne, par ses ordres, et met en mouvement les troupes, les compagnies bourgeoises et les autres soldats que Charles IX et les Guise transforment en fanatiques assassins.

Coligny, la grande et noble victime désignée aux poignards, tombe un des premiers sous les coups de Bème, le satellite de Guise ; et son cadavre sanglant, jeté par la fenêtre aux pieds du prince lorrain et du duc d'Angoulême, reçoit de ces deux chefs catholiques les outrages les plus indignes.

« Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous les côtés sitôt que la cloche du palais sonna, racontent plusieurs historiens, les calvinistes sortent de leurs maisons

à demi nus, encore endormis et sans armes : ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte ; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de pique et d'arquebuse : en fuyant, ils tombent dans les troupes du duc de Guise et dans les patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes ; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré ; l'air retentit des cris aigus des assassins et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vint éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie... Les cadavres détranchés tombaient des fenêtres ; les portes cochères étaient bouchées de corps achevés ou languissants, et les rues de morts que l'on traînait, sur le pavé, à la rivière... Le massacre dura trois jours... « Saignez, saignez, s'écriait l'impitoyable Tavannes ; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier, et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disaient que c'était la volonté du roi qu'il fallait tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race de serpents. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens comme elles l'avaient promis ; et on vit un orfévre nommé Crucé, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avait égorgé plus de *quatre cents* en un jour... »

— « Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut plus de bornes, dit un autre historien : on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui, pour fuir, traversaient le fleuve, à la nage, sous ses propres fenêtres [1]. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang ; il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour : cortége

[1] Les historiens que je cite sont les plus monarchiques et les plus indulgents. D'autres, et en très-grand nombre, ont donné les détails les plus circonstanciés relativement aux coups d'arquebuse que Charles IX tirait de sa fenêtre du Louvre sur les calvinistes ; et cette fenêtre a longtemps porté une inscription flétrissante pour cet infâme roi de France.

brillant qui faisait un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles... Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral... Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois convaincu qu'il ne fallait pas que dans un royaume rien parût arriver sans l'aveu du souverain, ne connut plus de modération : il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces ; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissaient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait, que ceux qui en habitaient les bords ne voulurent de longtemps boire de leurs eaux ni manger de leurs poissons... »

A ces détails horribles, que je puise dans les auteurs les plus dignes de foi et les plus modérés, je pourrais en ajouter beaucoup d'autres non moins affreux ; mais je pense qu'ils doivent suffire pour caractériser, et l'époque du règne des Valois, et les monstres que cette époque enfanta.

Heureusement pour l'humanité, il se trouva encore quelques gouverneurs qui refusèrent de se prêter à l'exécution des ordres sanguinaires de Charles IX, de sa mère et de son odieux conseil. Saint-Héran, commandant en Auvergne, eut le courage de les supposer faux. D'Orthez, gouverneur de Bayonne, répondit qu'il n'avait trouvé dans son commandement que de bons citoyens, de braves soldats, et pas un bourreau. L'évêque de Lisieux obtint un sursis, et sauva par là les calvinistes de son diocèse. Le comte de Tendes, Gorde, Chabot-Charny, Mandelot, de la Guiche, Tannegui le Veneur et Matignon ne purent se résoudre à obéir. « Mais, disent les historiens de cette époque désastreuse, la mort précipitée du comte de Tendes et du vicomte d'Orthez fait croire que leur générosité a été récompensée par le poison. »

Charles IX, que nous ne devons plus considérer que comme un fou furieux, usa de menaces, et employa même la violence pour obtenir la conversion des deux jeunes chefs calvinistes épargnés dans le massacre, le prince de Béarn et le prince de Condé. Le prince de Béarn, ou plutôt le roi de Navarre, plus tard Henri IV, céda facilement ; il ordonna même dans ses États le rétablissement de la religion catholique, et défendit le culte de la religion réformée : le jeune prince de Condé résista davantage, et ne céda qu'à la force. Mais Briquemaut et Cavagne, découverts dans leur asile, surent mourir en vrais martyrs de leur croyance. Charles IX fit faire le procès à la mémoire de Coligny. Il faut lire le jugement qui le flétrit pour se faire une idée de la rage des juges. L'homme généreux qui, à la tête des protestants, combattit avec tant de courage et de persévérance une cour et un roi corrompus ; le chef vertueux qui leva l'étendard de la liberté contre la tyrannie, fut déclaré infâme. La postérité l'a noblement vengé. Elle aurait dû lui élever des autels ; car s'il eût réussi, la France n'aurait pas eu à subir encore le règne de cet autre fils de Catherine, l'hypocrite et dissolu Henri III.

Quelques historiens, et, entre autres, le grave de Thou, ont assuré que Coligny, désolé de voir la France courber la tête sous tant de mauvais rois, aurait eu l'idée de la constituer en république et d'établir le règne de la liberté sur les débris du despotisme. Coligny a emporté son secret dans la tombe. Il est donc difficile de rien préciser à cet égard. Mais il paraît naturel que l'homme qui portait dans son cœur toutes les vertus antiques, ait cherché à faire revivre ces vertus en détruisant la cause qui s'opposait à ses vues. Et, certes, si la royauté eût dû périr chez un peuple aussi ignorant et aussi abruti que l'était alors le peuple de France, on doit convenir qu'il ne s'était jamais présenté de circonstances plus favorables que celles qu'offrirent les règnes successifs des trois fils de Henri II. Il faut bien que l'idée d'une république ait germé alors chez les esprits généreux, puisque nous voyons le conseil municipal de la Rochelle, présidé par Henri Marchand, maire en exercice pendant le siége de

ce dernier boulevard du calvinisme et de la liberté, faire prendre à sa ville le titre de république, et le conserver pompeusement en face de l'armée royale.

C'est assez parler du règne funeste de Catherine de Médicis et de son fils, l'infâme Charles IX; terminons ce coup d'œil sur une époque à jamais déplorable, en faisant connaître comment mourut le roi dont l'arquebuse servit, dans ses propres mains, de sanglant auxiliaire aux piques et aux poignards de la Saint-Barthélemy.

« Son caractère changea après cette terrible exécution, dit un historien monarchiste; de *gracieux et bénin*, il devint sombre et farouche. Les impatiences et les emportements auxquels il avait toujours été sujet augmentèrent... Il croyait voir des spectres; des songes affreux le réveillaient en sursaut; son imagination frappée lui présentait sans cesse des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisaient entendre des sons lugubres et des accents plaintifs qui perçaient les airs... Sans prêter un crime à sa mère, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours. »

Obligé de fuir de Saint-Germain devant un de ces complots, si fréquents alors, on l'entendit s'écrier : « Si, au moins, ils avaient attendu ma mort! » Elle ne se fit pas désirer longtemps. Après avoir inutilement lutté contre la violence du mal, Charles IX cessa de vivre à vingt-cinq ans; heureux, disait-il, de n'avoir point de fils. Il laissa Catherine, sa mère, au comble de la joie de pouvoir placer la couronne de France sur la tête du duc d'Anjou, le seul de ses fils qu'elle aimât autant qu'elle aimait le pouvoir.

Quand Charles IX mourut, son frère et son successeur, le duc d'Anjou, était en Pologne, où l'argent et les intrigues de sa mère lui avaient assuré un trône sur lequel il ne s'assit qu'un moment. Ce jeune prince, qui prit alors le nom de Henri III, laissa à la hâte ses nouveaux sujets pour se rendre aux pressantes instances de sa mère, déclarée encore une fois régente.

Avant de parcourir ce règne si agité, durant lequel la France

éprouva tant de maux ; avant de faire connaître les événements de ces quinze années de convulsions, propres à donner le coup de grâce à la royauté, s'il ne s'était pas trouvé au bout un Henri IV, il convient de donner une idée des mœurs de l'époque, afin qu'on puisse mieux apprécier le concours des circonstances qui ébranlèrent si fortement le trône, et qui furent si près d'y placer un étranger, devenu l'idole du peuple.

« Les symptômes avant-coureurs de la révolution qui fut au moment de s'accomplir en France, ceux surtout que l'on remarque principalement sous le règne de Henri III, sont, dit un historien moderne d'après de Thou, de la part du roi, une conduite bizarre qui lui ôta la confiance de la nation, et qui fit passer de la critique de sa conduite particulière, au mépris de sa personne ; de la part des peuples, un esprit de fanatisme et d'enthousiasme beaucoup plus général depuis que les cruautés de la Saint-Barthélemy eurent persuadé que c'était au poignard à décider la querelle. Les grands, comme les princes du sang, les Guise, les Montmorency, prirent l'habitude de séparer leur cause de celle de la patrie, et de se faire des créatures uniquement attachées à eux. Les gentilshommes de la cour se piquaient d'un dévouement entier à ceux qu'ils appelaient leurs maîtres. Il y avait à cet égard entre les protégés et les protecteurs, une rivalité qui dégénérait en querelles personnelles : on se bravait ; on se faisait des défis : les femmes s'en mêlaient, et des intrigues d'amour, des tracasseries domestiques devenaient des affaires d'État.... Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires ne manquaient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée, qui passait la journée entière dans les salles basses du Louvre, occupée à tirer des armes. Ils se liaient par des serments de ne jamais s'abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs....

« On remarquait encore des traces de l'ancienne galanterie, mais dégénérée dans les deux sexes. Les femmes, au lieu de ces sentiments qui inspiraient autrefois l'héroïsme, tiraient vanité des preu-

ves de dévouement outrées que la frénésie inspirait à leurs amants. De là les jalousies, l'espionnage, les confidences, les rapports, les inimitiés qui déshonoraient le monarque et sa famille à la face du royaume...

« Les grands ou se souciaient peu alors de l'estime publique, ou ils n'avaient pas les mêmes idées que nous du respect qu'ils se doivent à eux-mêmes, ajoute le même historien. Rien de si commun que ces courses tumultueuses du roi avec toute sa cour, tantôt dans les foires, qu'il parcourait dansant, chantant, insultant marchands et curieux, exposé lui-même aux huées d'une populace insolente ; tantôt chez les bourgeois, à l'occasion d'une noce, d'un baptême ou de quelque autre réjouissance : il s'y commettait des désordres qui devenaient la matière des plaisanteries du jour. A ces débauches publiques succédaient des actes de religion éclatante, tels que des messes solennelles, des processions pompeuses ; mais, par un mélange profane, ceux qui venaient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement, se transportaient de là chez l'astrologue et le devin, espèce de gens mis à la mode par la crédulité de Catherine de Médicis : hommes et femmes s'y donnaient des rendez-vous clandestins. On y composait des philtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger...

« Enfin, on y était cruel et impitoyable de sang-froid ; et, par une habitude qui ôtait toute honte à cet égard, Charles IX et Henri III interrogeaient eux-mêmes les criminels, présidaient, pour ainsi dire, aux tortures, et assistaient aux exécutions : les femmes n'en détournaient pas les yeux. On remarque même un caractère de férocité jusque dans les témoignages de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de Lamote et de Coconas, leurs amants, se donnèrent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains... »

De pareils tableaux, dont l'exactitude est certifiée par tous les auteurs contemporains, et, en quelque sorte, légalisée par le grave

et le véridique de Thou, nous retracent ces époques d'anarchie, de confusion et de barbarie dont les annales du moyen âge offrent tant d'exemples : ils nous font comprendre tout le tort fait à la civilisation par les trois à quatre successeurs immédiats de Louis XII, et nous laissent mesurer avec précision la distance qui sépare et éloigne l'époque où régnèrent les fils de Henri II du siècle précédent. Nous avons donc eu raison de dire que, dans les monarchies, rien ne se suit, rien ne se ressemble, par défaut de principes fixes et immuables ; ce que, par hasard, un roi a pu faire de bon, de favorable aux progrès de la civilisation, ne manqua jamais d'être détruit par ses successeurs.

La situation où la France se trouvait à l'avénement de Henri III, situation qui ne fit qu'empirer journellement durant les quinze années de son règne néfaste, était telle, que, si la France n'eût pas porté en elle-même les germes vigoureux des brillantes destinées auxquelles l'appelaient la Providence et la liberté, elle eût infailliblement péri sous les efforts des factions disposées à s'en disputer les lambeaux épars. Et ce grand malheur pour le monde n'eût été dû qu'à l'ineptie du despotisme sous lequel elle gémissait, qu'à la mauvaise éducation des fils de Catherine de Médicis, à la faiblesse de leurs règnes, à la corruption de leurs mœurs, aux mauvais exemples qu'ils donnèrent à leur cour et à la nation entière.

Les massacres de la Saint-Barthélemy n'ayant fait qu'aigrir et multiplier les calvinistes, et les intrigues de la reine mère ayant éloigné de la cour une foule de seigneurs catholiques, tous fort mécontents, Henri III trouva son royaume dans le désordre et la confusion. Chacun des calvinistes ou des mécontents qui eut à se plaindre se crut autorisé à se fortifier dans son gouvernement, ou à se cantonner dans la ville qu'il commandait. « On ne voyait, dit de Thou, que surprises de places, compositions, traités particuliers ; quelques intervalles de paix dans les provinces habituellement consumées par la guerre civile, et les horreurs de la guerre tout à coup

transportée dans les cantons qui comptaient le plus sur les douceurs de la paix. »

Au lieu d'adopter les mesures prudentes que la sagesse indiquait dans ce conflit ; au lieu de travailler à réunir les esprits, Henri III ne trouva rien de mieux à faire que d'aller guerroyer contre la ligue qui se formait au milieu du royaume, et que les conférences de Milhaud venaient d'organiser et de fortifier. Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour aurait pu encore faire cette guerre de manière à obtenir des résultats décisifs. Mais, au grand étonnement de ceux qui lui supposaient les vues d'un bon capitaine, Henri III, par une des inconséquences dont sa vie offre tant d'exemples, s'amusa à chicaner avec ses sujets, en faisant un jour des offres qu'il rétractait le lendemain, et en tâchant, non de les ramener au devoir ou de les vaincre, mais de les détruire les uns par les autres.

Ainsi que cela devait arriver, cet ignoble manége n'aboutit qu'à faire soupçonner sa bonne foi, et à lui attirer, dès le commencement, des marques publiques de mépris.

Henri commit encore une autre faute. Au lieu d'utiliser les talents, l'expérience des vieux militaires et des anciens généraux, il les mécontenta en leur préférant ses jeunes favoris, qu'on appela ses mignons, et les mit par là dans la nécessité de créer de nouvelles factions contre lui. « Tantôt un passe-droit, tantôt un manque d'égards, dit de Thou, enlevait au roi de bons serviteurs, pour le livrer à de jeunes étourdis. Et pourtant jamais prince n'eut tant besoin de sages conseils. Pendant qu'il se livrait au spectacle de son sacre, qu'il passait des journées entières à arranger des diamants sur ses habits, et à présider à la toilette de sa nouvelle épouse, les calvinistes, et ceux que l'on appelait les politiques, mettaient, à Nîmes, la dernière main au traité dont ils étaient déjà convenus. »

Que de passions ardentes, que d'intérêts divers agitèrent le règne de ce roi faible et corrompu par les plaisirs ! Ici, c'est la jalousie qui fait du duc d'Alençon, frère du roi, un rebelle dangereux et un drapeau pour les mécontents ; là, c'est la religion qui sert de pré-

texte aux animosités excitées dans tout le royaume. D'un autre côté, l'ambition élève les Guise jusqu'au rang de rivaux du roi lui-même; enfin, l'intrigue et la duplicité qui suivent partout la reine mère, cette trop fameuse Catherine de Médicis, sèment les noirs soupçons, et provoquent les complots dont la France se couvre.

On voit d'abord se former dans l'État une confédération puissante, composée des calvinistes et des mécontents. Ce fut une sorte de république qui élisait ses chefs, distribuait les fonctions, établissait des impôts, en réglait la levée et l'emploi, promulguait des lois pour l'administration de la justice, pour la discipline des armées, pour la liberté du commerce, pour l'exercice de la religion: et tous ces actes de souveraineté se faisaient en dehors du monarque.

Puis, le roi se voit réduit à faire une trêve honteuse avec ses propres sujets. Il est obligé de laisser flotter les étendards des confédérés contre lui sur les remparts de ses villes, qu'il livre lui-même comme le gage de son désir d'éviter la guerre. Mais pendant que la trêve se publiait d'un côté, les hostilités recommençaient ailleurs. Si les chefs suspendaient pour un moment leurs querelles, les inférieurs se croyaient aussitôt permis de les vider sur les champs de bataille. Et l'on vit le duc d'Alençon prévenir le parlement qu'une armée étrangère allait entrer en France pour y être utilisée contre les ennemis de l'État, c'est-à-dire, contre les ministres et les favoris de Henri III.

Quand ce prince eut cessé de donner de l'ombrage au roi son frère, en retirant aux mécontents l'appui de son nom et de sa personne, au moyen des conditions avantageuses que sa mère lui fit obtenir, Henri III se vit de nouveau en présence d'autres opposants, plus redoutables encore : les Guise se trouvèrent les chefs de la ligue catholique contre un roi très-catholique; et le roi de Navarre, échappé de la cour, parut à la tête des calvinistes, tandis que Damville rassemblait les mécontents du Languedoc, et que le jeune prince de Condé soulevait la Guyenne et le Poitou.

Ainsi, tout n'était que factions autour de Henri ; et ce roi, faible et dissolu, passait son temps en fêtes, en plaisirs, en débauches avec ses mignons, ou en puérilités dignes d'un enfant. « Nonobstant toutes les affaires de la guerre et de la rébellion que le roi avait sur les bras, dit de Thou, il allait ordinairement en coche, avec la reine, son épouse, par les rues et les maisons de Paris, prendre les petits chiens qui leur plaisaient ; ils allaient aussi par tous les monastères de femmes, aux environs de Paris, faire de pareilles quêtes de petits chiens, au grand regret des dames qui les avaient, et il se faisait lire la grammaire pour apprendre à décliner... Pendant que les rebelles se fortifiaient à l'ombre de la trêve, le roi de France faisait mettre sus, par les églises de Paris, les oratoires, autrement dits les paradis, où il allait tous les jours faire des aumônes et des prières en grande dévotion... Il assistait à ces cérémonies avec un air de parade et de vaine complaisance, et il était ensuite le premier à rire des bouffonneries qui avaient échappé à ses jeunes favoris sous le sac de pénitents. Enfin, continue le même historien, non content de dire son chapelet de têtes de morts le long des rues, il le marmottait au bal, et jusque dans ses parties de débauches. »

— « L'histoire s'abstient de prononcer, dit le timide Anquetil, sur le genre d'attachement qui entraînait Henri vers ses favoris, appelés les *mignons ;* mais elle ne peut se dispenser de dire que l'affection désordonnée qu'il leur témoignait en public avait blessé les regards de la multitude, et fait naître des soupçons injurieux qui flétrissaient également le prince et ses amis... Ses prodigalités envers ces jeunes gens, après avoir attiré sur eux l'indignation publique, excitèrent des murmures contre le roi lui-même. Les femmes surtout, déjà aigries contre Henri, le détestèrent sans retour quand elles virent que, prodiguant à ses favoris les parures de leur sexe, il les dépouillait elles-mêmes de leurs ornements par des édits contre le luxe... On voyait avec indignation que le roi, en même temps qu'il prescrivait à ce sujet cette épargne forcée, augmentait lui-même ses dépenses, grossissait sa garde, introduisait à la cour un faste in-

connu... Chaque jour Henri donnait des édits bursaux, qu'il faisait recevoir par force dans des lits de justice. Il créait aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnait les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin il était difficile de ne point éclater en voyant un roi de France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puérils et d'amusements ridicules, pendant qu'il y avait dans l'État une fermentation présageant les plus funestes mouvements. »

Tel fut Henri III. Et l'on comprend qu'un pareil homme, ayant à lutter avec le duc de Guise, qui possédait de si grandes qualités, et avec le roi de Navarre, chéri par sa bravoure, sa loyauté, sa franchise et son enjouement, devait ne pas soutenir la comparaison. Dès lors le prestige de la royauté s'évanouit insensiblement aux yeux du peuple, et l'on s'habitua à l'idée qu'un autre que le roi pourrait fort bien gouverner la France.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que les Guise eussent conçu tout à coup le projet de s'asseoir sur le trône ; leur ambition eut ses âges. Le père de celui qui donna tant d'inquiétudes à Henri III ne voulait que rendre puissante sa maison, et gouverner sous le nom du roi. Mais Guise le Balafré porta ses vues plus haut. Secondé par le cardinal son oncle, il travailla à lier le sort de la religion catholique, qu'on affectait de voir menacée par les calvinistes, à l'existence de la maison de Lorraine; et lorsque les Guise furent parvenus à persuader aux bourgeois et au bas peuple qu'eux seuls pouvaient sauver le culte antique, l'autorité royale devint un problème entre les mains de Henri III. Si les Guise se montrèrent habiles en tout, les circonstances les servirent aussi au delà de leurs prévisions : une régente détestée, un roi méprisé, point de successeur direct sur lequel le peuple pût fonder ses espérances pour l'avenir, et, du côté du roi de Navarre, un collatéral imbu des maximes nouvelles, peu estimé alors à cause de sa facilité à changer de religion, de ses propres galanteries et de la conduite scandaleuse de sa femme..... que de chances favorables pour un ambitieux!

Au milieu de l'anarchie qui régnait partout, la partie de la population de la France attachée au culte catholique crut que pour soutenir la religion on devait, comme l'avaient fait les calvinistes, former une confédération puissante, propre à résister aux ennemis du catholicisme. Ce fut là l'idée de cette ligue fameuse que les Guise encouragèrent de tout leur pouvoir. Les ligueurs s'engagèrent, par serment, à persévérer jusqu'à la mort dans la *sainte union* formée au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissait sous Clovis.

Quoique Henri fût compris dans le serment, une autre clause transmettait, pour ainsi dire, la puissance royale non au roi, mais au chef que les confédérés devaient élire, et auquel ils s'obligeaient d'obéir. « Ce chef seul, portait cette clause, décidera les contestations qui pourraient survenir entre les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats ordinaires que par sa permission. »

Ainsi, les ligueurs se constituaient eux-mêmes un pouvoir indépendant dans l'État, et ce pouvoir, appuyé secrètement par le pape et par le roi d'Espagne, ne tarda pas à se montrer redoutable au roi de France, quoique dès le commencement il eût pris le parti de se déclarer lui-même chef de la Ligue.

Ce fut au milieu de ces circonstances que le roi ouvrit les états convoqués à Blois.

Quelques historiens ont avancé que le fanatisme religieux et l'ambition des Guise conduisirent seuls les délibérations de cette assemblée. Cette assertion est démentie par ce qui se passa dans ces délibérations. Sans doute que la composition de ces états devait faire craindre qu'ils ne se conduisissent d'après les impulsions secrètes du duc de Guise; mais heureusement il se trouva parmi ces députés un sage, un savant respecté de tout le monde; Jean Bodin s'y montra l'apôtre de la tolérance, le partisan éclairé de la paix; et, malgré la faction qui voulait la guerre contre les calvinistes, la paix ne fut pas sacrifiée alors aux exigences de ceux qui faisaient

entrer la guerre dans les chances favorables à leurs vues, chances qu'ils apercevaient déjà.

Quant aux questions politiques et gouvernementales qui furent traitées aux états de Blois, l'historien doit faire connaître les efforts des députés de 1576 pour réprimer les usurpations de la couronne, en se refusant à toutes les prétentions injustes du prince et de ses ministres. Les intérêts du peuple furent vivement défendus par Bodin et ses amis. Cependant ce fut en vain que les états demandèrent que ce qui serait décidé par l'assemblée générale eût force de loi ; Henri III éluda cette proposition, ainsi que quelques autres de nature à l'alarmer sur le pouvoir despotique qu'il exerçait ; mais les états lui refusèrent l'argent qu'il leur demandait.

Privé des subsides nécessaires pour faire la guerre, Henri III négocia une paix stable avec les calvinistes ; et le résultat de ces négociations patentes, mêlées d'intrigues secrètes, ayant pour but de détacher Damville du parti des calvinistes, fut l'édit de pacification donné à Poitiers en l'an 1577. On assurait aux calvinistes l'exercice public de leur culte, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins sujette aux interprétations qui avaient altéré le sens des précédents édits sur cette matière délicate. Les réformés pouvaient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et de chaque juridiction royale, excepté dans Paris, à dix lieues à la ronde et à deux lieues de la cour. Ils étaient, au surplus, rétablis dans leurs droits de citoyens.

« Pour sentir la nécessité de cet édit, il faut se représenter l'état du royaume dans le moment où il fut porté, dit Anquetil. Il était dénué d'argent au point que l'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne en gage des sommes qui lui étaient dues. Ce général, non payé, menaçait de revenir sur ses pas, et de se joindre aux calvinistes, qui le rappelaient. Le roi ne pouvait leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la Ligue. Il n'y avait aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant

d'un parti dans l'autre, ouvrait la porte à tous les désordres : on allait jusqu'à tourner la justice en dérision... »

Si l'édit de Poitiers eût été exécuté de bonne foi, les armes seraient tombées des mains à tous les partis ; car les calvinistes ne demandaient autre chose que ce qu'ils avaient obtenu. Mais, du côté opposé, les intérêts divers qui faisaient agir les chefs compromettaient à chaque instant cette paix. Tantôt c'était le duc d'Anjou qui avait besoin de la guerre pour aller s'emparer de la Flandre ; tantôt c'était le duc de Guise et son frère Mayenne qui prenaient les armes ou contre les calvinistes, ou contre le roi lui-même, pour les causes les plus futiles ; tantôt, enfin, c'était le roi qui, d'une affaire de galanterie, en faisait l'objet d'une prise d'armes. De sorte que, sous le règne de ce roi méprisé, on comptait déjà jusqu'à sept guerres, à l'époque où le duc d'Anjou, objet de la constante jalousie de Henri III, mourut, après avoir commis beaucoup de fautes en Flandre.

Depuis quelques années, Henri III tenait exactement ses promesses aux calvinistes ; et ces procédés, auxquels ils étaient peu habitués, avaient insensiblement dissipé leurs préventions. On devait se croire au terme des agitations religieuses qui avaient désolé la France, lorsque l'ambition des Guise se réveilla par la mort du frère du roi, son seul héritier direct. Ils trouvèrent moyen d'alarmer les catholiques sur l'existence future de la religion en France si le trône venait à être occupé par le roi de Navarre ; et la guerre contre les calvinistes fut résolue par eux. Il résulta de ces intrigues un traité avec le roi d'Espagne et le vieux cardinal de Bourbon, par lequel la Ligue s'engageait à exclure du trône de France les protestants, et à y placer, de préférence, le vieux cardinal ; espèce de pierre d'attente qui devait en ouvrir la route au duc de Guise.

Alors les prédicateurs, les écrivains à la solde des Guise, exagérant les dangers que la religion allait courir, mirent toute la France en alarmes, et chacun dut songer à la guerre. Henri III crut arrêter les élans de ces transports fanatiques en défendant toute levée d'hommes ; les chefs des ligueurs ne tinrent aucun compte de cette défense.

Persuadé enfin que c'était contre lui, contre ses favoris et contre sa cour que se faisaient les préparatifs des ligueurs, Henri III songea d'abord à opposer aux Guise le roi de Navarre et ses calvinistes. Mais, craignant de soulever par là tous les catholiques, il s'arrêta à un moyen plus mauvais encore : il traita avec les chefs de la Ligue, alors rassemblés dans la Champagne, d'où ils menaçaient la capitale. Henri, qui n'avait fait aucune levée de troupes, se trouva à leur discrétion : ils lui imposèrent la loi, et cette loi fut la révocation de l'édit de Poitiers. Henri III se vit obligé de défendre l'exercice de tout culte etranger au culte romain dans l'étendue du royaume, sous peine de mort contre les contrevenants ; il dut encore ordonner aux ministres de sortir, dans le délai d'un mois, de ses États ; six mois furent accordés aux autres calvinistes qui ne voudraient pas changer de religion. Il déclara en outre tous les hérétiques incapables d'exercer les emplois publics qu'ils possédaient. Enfin, il s'engagea à retirer les places de sûreté qu'il avait données aux religionnaires, et de leur faire la guerre s'ils ne les livraient pas.

Pour comble d'humiliation, le lâche Henri III promit de donner des places de sûreté aux ligueurs, et de payer lui-même les troupes étrangères que le duc de Guise avait appelées en France.

Le roi de Navarre et ses amis comprirent aussitôt les graves conséquences que ce traité devait avoir pour eux. L'excès du danger rallia tous ceux qui étaient menacés. Plusieurs catholiques, entre autres le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, se joignirent à eux. Des pays étrangers on leur fit passer quelques détachements de troupes, en attendant de plus grands renforts ; et, avant même que la *sainte union* fût en état d'ouvrir la campagne, le roi de Navarre, tiré de la nonchalance dans laquelle les plaisirs l'avaient plongé, était en mesure non-seulement de se défendre, mais encore d'attaquer.

Nous voici arrivé à ce que l'on appela la guerre des trois Henri : Henri III, Henri de Guise et Henri de Bourbon ; ce fut la neuvième guerre civile entreprise sous les mêmes auspices, et pour les mêmes

Le roi de Navarre, qui n'avait pas voulu donner à ses
nps de s'organiser, eut d'abord de grands succès en
s le Languedoc, le Dauphiné, la Saintonge et le Poi-
rince de Condé, ayant voulu passer la Loire, compro-
au milieu de populations soulevées, et la perdit en
de temps. Obligé de fuir, lui onzième, en Angleterre,
s à descendre à la Rochelle avec une flotte et des se-
ocurèrent à son parti des succès propres à faire oublier
ices.

aux abois, s'en prit au roi qui, disait-on, était de con-
les calvinistes. Voulant frapper un grand coup, elle obtint du pape, qui était alors Sixte-Quint, une bulle d'excommunication contre les Bourbons et leurs partisans. Le roi de Navarre et le prince de Condé y furent déclarés hérétiques relaps, ennemis de Dieu et de la religion, et, comme tels, déchus de tous les droits et prérogatives des princes du sang et indignes de succéder à la couronne. Les sujets du roi de Navarre furent en outre déliés du serment de fidélité.

Les Bourbons protestèrent, et déclarèrent au pape une guerre mortelle : ils défendirent même à leurs coreligionnaires d'obéir à l'édit qui les exilait, et confisquèrent les biens des catholiques pour subvenir aux frais de la guerre. Dans un manifeste dû à la plume de Mornay, le roi de Navarre montra au clergé, séduit, les ruses des princes étrangers qui, disait-il, faisaient servir à leur ambition le zèle et l'argent des catholiques trompés.

« Sous un pareil chef, dit de Thou, de petits corps valaient des armées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjugua des provinces, rendit inutile l'armée de Mayenne, lancée contre lui, et fit des exploits si étonnants, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelèrent plus que jamais. »

Pour les détruire, Henri III fut obligé de remettre en vigueur tous les anciens édits rigoureux contre les calvinistes, et de tenir

sur pied deux nouvelles armées ; ce qui n'empêcha pas les chefs des ligueurs de travailler de toutes leurs forces à fortifier la haine du peuple contre son roi. Le but évident des ligueurs était d'éloigner à tout prix les Bourbons du trône quand Valois viendrait à mourir, et de faire abolir la loi salique, afin que la couronne passât sur la tête des enfants du duc de Guise, qui avait épousé une Valois, fille de Catherine et de Henri II.

Le roi de Navarre connaissait toutes ces intrigues; il les conjurait par des succès. Ayant enfin obtenu que les princes protestants de l'Allemagne embrassassent chaleureusement la cause commune, il quitta les provinces méridionales pour aller à la rencontre des troupes levées de l'autre côté du Rhin. Chemin faisant, il livra, contre Joyeuse, la bataille de Coutras, dans laquelle les soldats de Henri III furent complétement défaits, et leur général tué.

Mais les Allemands, harcelés par le duc de Guise, attendirent en vain le vainqueur de Coutras : il avait quitté son armée pour une intrigue galante; et cet oubli de ses devoirs fut cause de la ruine des Allemands, obligés de recevoir la loi du duc de Guise.

Alors le prince lorrain leva le masque. Dans une assemblée qu'il présida, tenue à Nancy, il voulut dicter ses volontés au roi lui-même.

Pendant que les Guise grandissaient aux yeux du peuple, et que leur audace semblait ne plus connaître des bornes, les calvinistes perdaient d'une manière bien déplorable celui que le roi de Navarre appelait son bras droit : le prince de Condé venait de mourir empoisonné au sein même de sa famille. Ce fut un ennemi de moins que les Guise eurent à combattre, et un ennemi intrépide, infatigable et d'une prudence consommée; aussi ne manqua-t-on pas de les désigner comme les auteurs ou les instigateurs de ce crime.

Les princes lorrains s'étaient alors lancés dans une carrière qui devait les conduire au Capitole, ou creuser sur leurs pas des précipices insondables. Après avoir déchaîné le peuple contre le faible Henri III, ils allaient se trouver eux-mêmes en face de ce fameux

conseil des Seize, qui dominait et dirigeait alors la capitale. Les Seize, émanation du peuple de Paris, dont ils représentaient les opinions, les vœux et les passions, trouvaient dans les assemblées de quartier, qu'ils présidaient, des gens aussi animés, aussi fanatiques, aussi convaincus de la prétendue connivence du roi avec les calvinistes. Cette certitude, qui leur avait déjà inspiré des résolutions extrêmes contre le roi, leur fit concevoir alors le dessein de s'emparer de la personne de Henri lui-même, et d'égorger tous les courtisans suspects au peuple. Mais le roi ayant été prévenu de ce nouveau complot, le duc de Guise, qui s'était avancé jusqu'aux portes de Paris, se trouva dans la nécessité de rétrograder. Les Seize lui mandèrent de se présenter hardiment, s'il ne voulait perdre la confiance et l'affection des catholiques.

En ce moment-là, le roi pouvait d'un seul coup d'autorité frapper toute la faction révolutionnaire. Mais il ne prit d'autre parti que d'enjoindre au duc de Guise de ne point se présenter à Paris. Guise n'en entra pas moins dans la capitale, où l'attendaient ses nombreux amis ; et son entrée fut un triomphe. Le peuple le salua du nom de libérateur et de sauveur. Ce fut dans ces circonstances qu'il se fit conduire chez le roi par la reine mère. On délibérait, au Louvre, si l'on ne ferait pas arrêter et punir ce chef audacieux ; mais il se présentait pour se justifier, et on le laissa sortir. Le lendemain, l'hôtel de Guise était transformé en quartier général de la révolte contre le roi et sa cour, et lui-même se rendait au Louvre pour y faire accepter les conditions contenues dans le manifeste de Nancy. Le roi voulut montrer de la fermeté ; mais au moment où il faisait entrer les soldats suisses dans Paris, le peuple sonna le tocsin, tendit les chaînes des rues et éleva des barricades. « En moins de quatre heures, disent les auteurs contemporains, toute cette grande ville se trouva croisée de retranchements solides, derrière lesquels s'abritaient les mutins, qui plantèrent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre. » Les Suisses du roi furent massacrés à coups d'arquebuse ou par les projectiles lancés sur eux des toits et

des fenêtres. Le lendemain, Guise allait dicter la loi, quand il apprit que Henri III avait quitté Paris avec sa cour et ses soldats[1], et s'était retiré à Chartres.

Cette résolution imprévue déconcerta le prince lorrain; car son projet était de retenir le roi prisonnier, et d'obtenir de lui les concessions que les ligueurs demandaient. Guise fut un moment découragé par cette fuite. Mais il ne tarda pas à assurer sa conquête par la nomination de nouveaux magistrats et de nouveaux capitaines, tous fortement attachés à sa fortune. Néanmoins, il essaya de se justifier des imputations de violence que ses ennemis lui adressaient dans de nombreux écrits, et il chercha à négocier, au moyen de la reine mère, à laquelle il fit des protestations de respect pour le roi.

Les Seize, qui n'étaient peut-être pas dans la confidence des projets que le duc de Guise avait voulu mettre à exécution, décidèrent qu'on irait demander pardon au roi, et qu'on le prierait de revenir. Ce fut la confrérie des pénitents, à laquelle Henri avait appartenu, qui se mit en route processionnellement pour aller lui porter ce vœu. Cette burlesque députation fut suivie d'une ambassade du parlement et des officiers municipaux. Mais Henri ne voulut rentrer dans Paris qu'après avoir traité avec les ligueurs, c'est-à-dire avec le duc de Guise. On négocia longtemps; et, de toutes ces délibérations, naquit le fameux édit de juillet, appelé l'*édit d'union*. Il portait que les ligueurs ne mettraient bas les armes que lorsque les calvinistes seraient détruits, et qu'on ne reconnaîtrait jamais pour roi de France un prince qui ne professerait pas la religion catholique. Le duc de Guise fut nommé généralissime de la croisade, et les ligueurs envoyèrent des troupes dans les places qui leur étaient abandonnées pour sûreté. Le duc de Mayenne se tint prêt à conduire une armée dans le Languedoc, et Guise devait prendre le commandement de celle dirigée contre le roi de Navarre.

[1] Il est facile de saisir l'analogie qui existe entre la journée des barricades de 1588, et les journées de juillet 1830. C'est que, dans ces deux époques, le peuple parisien s'était soulevé contre un roi méprisé et contre ses satellites; il les chassait de leur capitale.

Mais, avant de partir, le duc de Guise voulut faire confirmer, par les états, qui venaient encore d'être convoqués à Blois, l'autorité que lui avait confiée l'édit d'union. « Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances, dit à ce sujet un auteur contemporain. Guise, venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptait presque autant de partisans zélés qu'il y avait de députés dans les états. La plupart, complices de sa révolte, tremblant pour eux-mêmes si le duc succombait, étaient aussi intéressés que lui au succès... Guise n'avait omis aucune des précautions qui devaient lui rendre les délibérations favorables. D'un seul mot il pouvait faire soulever Paris, ainsi que la plupart des provinces et des villes qui environnaient la capitale : dans les autres, il avait à sa dévotion un nombre infini de partisans de la première noblesse : des magistrats, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différents ordres, toute la société des jésuites et un peuple immense, dont le fanatisme faisait des soldats, étaient pour lui. »

Les ligueurs avaient arrêté de faire déclarer loi de l'État l'édit d'union, arraché au roi. Ils l'obtinrent ; et Henri fut obligé de jurer publiquement qu'il le ferait observer. Quoique cet édit eût fermé le chemin du trône aux princes calvinistes, les états voulurent que le roi de Navarre fût exclu nommément, et Henri promit de porter ce nouvel édit. Enfin le duc de Guise, à qui l'autorité de lieutenant général et de chef des armées ne suffisait plus, insinua que les états eussent à le proclamer connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il pût, disait-il, procurer le bien de la religion malgré le roi lui-même.

On affirme que sa sœur, la duchesse de Montpensier, portait toujours à son côté une paire de ciseaux d'or, pour faire, disait-elle, la couronne monacale à Henri, quand il serait confiné dans un monastère.

Cependant Henri, que les ligueurs abreuvaient d'outrages, parce qu'ils le considéraient comme incapable de prendre une détermina-

tion, s'arrêta enfin à une mesure extrême, celle de se défaire des Lorrains. « Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans doute Henri, qui n'était pas sanguinaire, assure un historien, se serait contenté de le faire arrêter. Mais, adoré comme il l'était de ses partisans, qui faisaient le plus grand nombre des habitants du royaume, que ne pouvait-il pas espérer des longueurs d'un procès, ou s'il s'échappait des fers? Sa mort fut donc jurée, et on se servit même, pour l'y amener, de l'appât de son crédit... »

Le roi l'ayant fait avertir qu'il tiendrait le conseil de grand matin, le 22 décembre, afin d'avoir la journée libre, le duc s'y rendit. Un instant après, on vint lui dire que le roi voulait lui parler dans son cabinet : Guise salue le conseil, traverse la chambre du roi, et se rend à la porte du cabinet. Au moment de l'ouvrir, l'un des gardes aposté se saisit de l'épée du duc et, de l'autre main, lui plonge un large poignard dans la poitrine ; d'autres gardes le frappent à la tête et au ventre : le duc veut fuir ; mais avant d'arriver à la porte du conseil, un dernier coup qu'il reçoit le fait tomber roide mort. Le cardinal de Guise, frère du duc, et l'archevêque de Lyon, entendant du bruit, se lèvent pour aller au secours de leur chef ; ils sont arrêtés par les ordres du roi, qui, le lendemain, fait donner la mort au cardinal. On arrêta aussi la mère et les fils du défunt, ses plus proches parents, les principaux partisans de sa maison et le vieux cardinal de Bourbon.

La terreur répandue par ces assassinats eût permis à Henri III de se rendre maître de Paris et de la Ligue elle-même, s'il fût accouru dans sa capitale. Mais il perdit son temps à clôturer les états et à faire enterrer pompeusement sa mère, qui expira peu après la mort du duc de Guise. Henri s'était borné à envoyer à Paris des négociateurs auprès des autres chefs de la Ligue et des Seize. Ces négociateurs trouvèrent les Parisiens dans le paroxysme de la fureur. Et malgré les efforts du premier président Achille du Harlai, le peuple nomma aussitôt pour son gouverneur le duc d'Aumale, cousin germain de Henri de Guise. Mayenne, son frère, quitta à la hâte l'armée

qu'il dirigeait contre les calvinistes du Midi, et accourut à Paris, où l'attendait l'ambassadeur d'Espagne, Mendose.

Tout ce que le fanatisme religieux, joint à la haine des partis, put inspirer de moyens propres à exciter les Parisiens et les ligueurs contre le roi et contre les princes protestants fut mis en œuvre, avec le plus grand succès, pour empêcher Henri de rentrer dans sa capitale. Les Seize jurèrent et firent jurer au peuple de tirer vengeance du crime qui les avait privés d'un chef adoré, et *d'y employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et la dernière goutte de leur sang*. Se méfiant du premier président du Harlai et de la plupart des membres du parlement, dévoués au roi, les Seize les firent enfermer à la Bastille. Une décision fut rendue par la Sorbonne par laquelle les Français étaient déliés du serment de fidélité prêté à Henri III. Cette décision autorisait la Ligue à faire des levées d'hommes et d'argent pour la conservation de la religion catholique.

Tel était l'état des choses dans la capitale lorsque Mayenne y arriva. Les Parisiens l'accueillirent comme leur chef et comme le vengeur du crime commis contre son frère et contre la religion. Henri ayant eu la faiblesse de lui faire présenter un projet d'accommodement pour agir ensemble contre les calvinistes, Mayenne répondit *qu'il ne pardonnerait jamais au misérable qui avait fait assassiner ses frères*. Il tint parole.

Élevé aux fonctions de lieutenant général de l'État et couronne de France, Mayenne confirma l'autorité des Seize, et l'entoura d'un conseil général de l'union. Henri, qui aurait dû agir avec la plus grande activité, se contenta d'écrire, ou d'envoyer des agents dans les localités chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir.

Mais déjà les principales villes du royaume suivaient l'exemple de la capitale, et l'étendard de la rébellion ouverte flottait sur toute la France. L'orage qui grossissait à chaque instant allait éclater du côté de Paris. Et l'on pouvait même craindre que le roi ne fût enlevé à Tours, où il s'était réfugié presque sans troupes, sans argent et sans autorité.

Il n'y avait qu'un parti à prendre dans cette extrémité; c'était de traiter avec le roi de Navarre et ses calvinistes, qui marchaient alors vers la Loire, ne rencontrant aucun obstacle pour s'approcher de Paris. Aussitôt d'Épernon et la duchesse d'Angoulême ouvrirent les négociations. On convint qu'il y aurait, entre les deux rois, une trêve d'un an, et que, pendant cette année, ils feraient, de concert, la guerre à Mayenne et aux ligueurs. Henri de Valois et Henri de Bourbon eurent leur première entrevue au château de Plessis-lez-Tours, à la fin d'avril 1589. De ce moment calvinistes et royalistes furent unis comme des frères, et leurs forces rassemblées se tournèrent contre les efforts des ligueurs. Mayenne étant venu braver le roi jusque dans son refuge de Tours, Henri, indigné, se réveilla de sa léthargie, se mit à la tête de ses soldats, et leur rendit le vainqueur de Jarnac et de Moncontour.

De ce jour, tout changea de face autour de Henri III. Ses lieutenants obtinrent divers succès contre les ligueurs : les Parisiens furent battus près de Senlis, et la petite armée royaliste put aller au-devant des Suisses et des Allemands que Sanci amenait à son roi. La jonction se fit à Saint-Cloud, où Henri III vit bientôt arriver l'armée des calvinistes. Ainsi, en moins de trois mois, le roi se trouvait à la tête de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis d'armes et de provisions.

Le duc de Mayenne, renfermé dans Paris, y faisait toutes les dispositions jugées nécessaires pour défendre cette ville. Mais le petit nombre de troupes qu'il avait pu y faire entrer ne lui laissait guère l'espoir de repousser les royalistes, malgré les efforts que faisaient les prédicateurs pour fanatiser encore davantage les soldats de la sainte union.

Ce fut dans cette crise qu'un moine jacobin, appelé Jacques-Clément, se présenta au camp des royalistes, se disant porteur de lettres des amis du roi enfermés dans la Bastille. C'était là l'homme que les Seize et le duc d'Aumale avaient choisi pour frapper Henri III au milieu de sa cour. Admis auprès du roi, pour lui remettre les

lettres qu'il s'était procurées à Paris, Jacques-Clément profita du moment où Henri les lisait pour lui plonger un couteau dans le ventre. Le roi, blessé, retire le couteau, et en frappe lui-même l'assassin au visage : aussitôt les gentilshommes présents mettent en pièces le meurtrier, et enlèvent, par sa mort, tout moyen de connaître ses complices.

Dès le soir, la blessure fut reconnue mortelle, et Henri se disposa courageusement à quitter ses amis pour l'éternité. Ayant fait assembler autour de son lit les principaux seigneurs, il les exhorta à reconnaître, après lui, le roi de Navarre, sans s'arrêter à la différence de la religion ; et il expira dans les bras de son beau-frère, après lui avoir fait comprendre que jamais il ne s'assiérait tranquillement sur le trône de France, si préalablement il ne renonçait au calvinisme.

Henri III mourut à l'âge de trente-huit ans, vivement regretté de ses amis et de ses serviteurs, qui l'aimaient sincèrement, malgré ses défauts, mais exécré des ligueurs, qui n'avaient cessé de prier journellement Dieu *de les délivrer de la funeste race des Valois;* race maudite, en effet, qui accumula sur la France tous les fléaux qui peuvent affliger une nation, et ceux plus dangereux encore qui la corrompirent et la dénaturèrent.

Ainsi furent exaucés les vœux des ligueurs. La race des Valois se trouva éteinte.

Si les peuples divers dont se composait alors la nation eussent été aussi éclairés qu'ils le furent par la suite, il est probable que la royauté, avilie, méprisée, détestée sous ces rois, eût péri en France. Le huguenot Henri releva la couronne, foulée aux pieds par tout le monde, et le chef de la branche des Bourbons fut aussi le restaurateur de la monarchie.

Un dernier coup d'œil sur le règne de Henri IV et de ses successeurs, jusqu'à Louis XVI, va compléter ici l'introduction à l'histoire de la presse pendant les premières années de la Révolution française : car du règne des Bourbons date le commencement de cette nouvelle

puissance qui se manifeste dans l'État : puissance irrésistible, qui menace, mine, ébranle et fait tomber tous les mauvais gouvernements.

La sagesse, l'esprit de conciliation, la clémence unie à la fermeté dont Henri IV fit preuve dès qu'il eut posé sur sa tête la couronne qui lui fut si longtemps disputée ; l'esprit de paix et de sécurité qu'il imprima à son règne ; l'ordre et l'économie que, de concert avec Sully, il introduisit dans les finances ; sa bonne foi dans les transactions politiques, et, enfin, l'affection qu'il eut toujours pour son peuple, firent de Henri IV, malgré ses défauts et ses passions personnelles, un roi à part, *le seul dont le peuple ait gardé la mémoire.*

« Ceux à qui j'ai réparti le plus d'honneurs sont assez audacieux, disait-il lui-même, de prétendre que cette paix, dont je jouis, me fait négliger mes affaires, mépriser les entreprises glorieuses et honorables ; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent que je devrais leur donner en gratifications, comme ils méritent ; que j'aime trop les bâtiments et les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les chevaux, les cartes, les dés et tous les jeux ; les dames, les délices, l'amour, les festins, les assemblées, comédies, bals, courses de bagues, où on me voit paraître encore avec ma barbe grise, et être aussi vain, aussi content d'avoir reçu une bague de quelque belle dame que dans ma jeunesse. Je ne nierai pas, convenait-il, qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces reproches ; mais on devrait me pardonner ces divertissements, qui n'apportent aucun dommage à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et des peines que j'ai eues jusqu'à cinquante ans. Est-il étonnant, d'ailleurs, qu'élevé dans la licence des camps, j'aie contracté des vices ? Les faiblesses sont l'apanage de l'humanité... Mais je quitterai plutôt maîtresse, amour, chasse, bâtiments, festins, plaisirs, que de perdre la moindre occasion d'aquérir honneur et gloire : et ma principale gloire, après mon devoir envers Dieu, ma femme, mes enfants, mes fidèles serviteurs et mon

peuple, que j'aime comme mes enfants, est de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et faire action, sur la fin de mes jours, qui puisse les couronner de gloire et d'honneur. »

Tel fut Henri IV. Aussi son règne est-il marqué comme l'une de ces époques de bonheur, malheureusement trop rares, dans les annales des nations et les fastes de la royauté.

Néanmoins, on ne doit pas se dissimuler que, tout en avouant que la nation assemblée ne reconnaissait pas de supérieur qui eût le droit de lui imposer sa volonté, Henri IV et son ministre redoutèrent toujours les états généraux, et n'en gouvernèrent pas moins despotiquement, quoiqu'avec modération et habileté ; tant le despotisme domine les rois, même les plus populaires et les plus libéraux ! L'édit de Nantes, ce code de pacification pour le royaume et d'équité pour les calvinistes, est resté son plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité, comme la révocation de ce même édit fut, plus tard, la honte du règne de celui que les flatteurs ont tant salué du titre de *grand roi*.

Malheureusement, le règne de Henri IV ne fut pas long. Le poignard d'un de ces fanatiques que les couvents et les sociétés religieuses entretenaient dans leur sein, trancha les jours du roi qui avait fait promulguer l'édit de Nantes, et la France retomba aussitôt dans l'état d'où Henri IV l'avait tirée.

Avec la régence de Marie de Médicis, les troubles, enfants de la faiblesse des gouvernements, le désordre dans l'administration, les prodigalités de la cour, le favoritisme reparurent. Appelés pour remédier au mal, les états généraux de 1614 [1], tout en montrant du courage et des lumières, se laissèrent tromper par des supercheries et des mensonges. En vain voulurent-ils demander compte des économies laissées par Henri IV : elles avaient été dissipées scandaleusement.

[1] Ces états généraux furent les derniers convoqués par les rois de France jusqu'à ceux de 1789. Ainsi, pendant cent soixante-quinze ans, la nation cessa d'être consultée, et le despotisme seul régna sur un pays si apte à jouir des bienfaits de la liberté.

La plus grande faute de ces représentants de la nation fut de ne pas avoir prévu le règne de Richelieu, en ne point constatant les droits du peuple, et le retour périodique des assemblées nationales.

Richelieu vint, et, dès lors, les états disparurent. « Le plus despote des hommes, dit un historien, mit à ses pieds l'État, les grands et jusqu'à son maître, sans réhabiliter le peuple. Richelieu éleva bien haut la fortune de la France ; mais il abattit tous les courages et viola toutes les lois : il prit plaisir à verser du sang pour faire montre de sa puissance, et se venger des terreurs que ses ennemis lui avaient causées si souvent. »

— « A cette époque, dit encore Rabaut-Saint-Étienne, le roi était maître de la paix et de la guerre ; il disposait souverainement, et sans contrôle, des trésors et des forces de la France ; sa volonté n'avait aucune borne. Et comme Richelieu s'était mis à la place du faible Louis XIII, ce fut cet homme hautain et impérieux qui régna despotiquement sur la France. Sous ce prêtre vindicatif, les excès de la puissance royale se développèrent en toutes choses. La législation varia journellement au caprice de la royauté ; il n'existait plus que confusion et inconséquence dans les lois, les usages, les coutumes ; le droit civil était incohérent ; la législation criminelle toujours barbare, et la peine de mort, infligée sans aucune proportion avec le délit, se trouva suspendue sur la tête de tout le monde. » Cet état déplorable dura jusqu'à la Révolution française.

Richelieu, après avoir gouverné despotiquement, corrompu les grands et avili le peuple, légua ses maximes à Louis XIV. Mais, avant de subir la tyrannie de ce prince, la France dut passer par les saturnales de la Fronde, et s'humilier encore sous cet autre prêtre, Mazarin.

La Fronde ne fut pas mue par le fanatisme religieux comme la Ligue ; elle naquit des excès du despotisme, et elle le combattit longtemps dans la personne de Mazarin, et au nom de la liberté, que le peuple voulait franchement et de bonne foi. Malheureusement, le cardinal de Retz, le héros de cette levée de boucliers, sa-

crifia la liberté à l'intérêt de sa faction : son génie, son audace, son aptitude aux affaires et ses talents auraient dû élever Gondi au rang des grands citoyens ; son entourage le réduisit aux minces proportions d'un chef de faction. Les circonstances lui ayant fourni les moyens de se rendre le régulateur de l'État, il borna lui-même son rôle à la mutinerie d'un mécontent, qu'on apaise ou qu'on gagne par les faveurs.

« Il en fut de même de tous les autres coryphées du parti, de ce lâche et indécis Gaston, de ce Beaufort, si bien surnommé le roi des halles, dit M. Tissot, du duc de Longueville, gouverné par sa femme, et de ce Condé, si différent du Condé de Norlingue. Le Condé de Paris, avide, impérieux, également suspect au peuple et au parlement, ne laissa voir qu'une demi-ambition. Séduit par les artifices d'Anne d'Autriche, subjuguée elle-même par Mazarin, Condé, sur lequel les ennemis de ce ministre avaient tant compté, traversa les projets de ceux avec lesquels il semblait faire cause commune ; et quand la noblesse elle-même émettait le vœu pour la convocation des états généraux, Condé éloigna cette juste demande, et servit ainsi les intérêts de ce même despotisme qu'il avait voulu renverser.

« Dans le cours de cette révolte, qui aurait pu devenir une grande révolution, si les chefs eussent été autre chose que des privilégiés n'aspirant qu'après les dignités, les commandements, l'influence et des richesses, le peuple seul, ajoute le même historien, fut toujours de bonne foi. » Ce qu'il voulait, c'était la chute du déshonorant despotisme sous lequel on avait voulu lui faire courber la tête ; il voulait aussi le règne de la liberté. Ses vœux eussent été comblés, si Condé eût montré les vues d'un Mirabeau. Mais il ne se trouva personne parmi les chefs des frondeurs qui fût de taille à seconder le peuple. Aussi Mazarin finit-il par triompher, malgré le rôle méprisable qu'il lui échut, et quoique ses fourberies eussent déshonoré le gouvernement qu'il dirigeait lui-même vers sa perte. Le traité de Westphalie et l'acquisition de l'Alsace permirent à ce prêtre fourbe et dissolu de mourir au faîte des grandeurs. »

Louis XIV, si mal élevé par sa mère et par le cardinal, après s'être effacé durant la vie de Mazarin, fit voir, dès qu'il monta sur le trône, qu'il avait sucé les principes des deux ministres odieux à la France. Ne trouvant autour de lui que des flatteurs et des esclaves, il put facilement consolider la tyrannie, seul moyen de gouverner qui lui ait jamais souri. « On ne comprend pas, dit un historien en parlant de ce roi, que, si jeune, il ait pu concevoir un système de despotisme tel que celui qu'il mit en usage dans toutes les parties de l'État. »

C'est qu'il n'appartient qu'aux rois éclairés, aux princes philosophes, amis de l'humanité et de leur peuple, de régner par la raison et les principes de liberté ; c'est que Louis XIV n'était ni un homme éclairé, ni un philosophe, ni l'ami affectueux de son peuple, mais simplement l'élève de Richelieu. Il regardait la personne et les biens de ses sujets comme une propriété dont il pouvait disposer arbitrairement. La seule idée de partager le pouvoir souverain avec la nation l'eût mis en fureur ; aussi ne parla-t-il jamais d'assembler cette nation par les états généraux. A ses yeux, les parlements eux-mêmes étaient des factieux ou des usurpateurs de l'autorité royale. Pour les punir, il leur ôta toute influence politique, et les réduisit au silence de la servitude, en les forçant, le fouet à la main, d'enregistrer sans examen préalable, et quelquefois même sans lecture, les actes de sa volonté.

Comme tous les tyrans, Louis concentre toute son attention et toutes ses faveurs sur l'armée : il la veut nouvelle et façonnée à l'obéissance. Avec une discipline sévère et de fréquentes occasions de gloire, que son ambition et sa politique cherchent partout, Louis XIV fait de nos jeunes soldats des instruments de son despotisme, des séides de sa personne ; c'est dans l'armée seule qu'il trouva la sécurité de son trône et des barrières contre le mécontentement du peuple : il s'en sert pour faire exécuter ses édits, pour percevoir les impôts, et même pour convertir avec le glaive ceux de ses sujets qu'il ne trouve pas assez orthodoxes. « Bientôt il jette sur tous les

Français, de quelque rang qu'ils soient, dit encore M. Tissot, le vaste réseau de la police, empruntée au gouvernement de Venise par Richelieu ; et cette police est dirigée par le moine Joseph, qui la transforme en inquisition. » — « Sous ce roi, ajoute Rabaut-Saint-Étienne, les Français furent soumis à un régime oppressif d'autant plus humiliant, que ce peuple, doué d'un tact délicat, et de ce don indéfinissable de la nature qu'on appelle esprit, commençait à avoir aussi des lumières, quoiqu'il lui manquât encore cette opinion publique que la propagation de ces lumières forma ensuite. »

A partir de Louis XIV, il n'y eut plus en France de grands vassaux, il n'y eut plus de chevalerie ; tout fut fondu en une noblesse partagée en deux parties distinctes : la première, comblée de faveurs, vit autour du monarque, mais dans la dépendance la plus absolue, et obligée de courber le genou devant le maître ; la seconde, pauvre et fière, se trouve jetée dans l'armée, où elle s'accoutume à cette soumission passive des militaires, sur laquelle le despotisme fonde sa force. Le clergé, qui semblait plus rebelle au joug, est acheté avec la feuille des bénéfices ou perd son influence au contact d'une cour qui énerve tous les genres de courage et d'indépendance. Le roi de cette cour nombreuse se montre sans entrailles : n'aimant ni la noblesse, ni le clergé, ni sa famille ; méprisant surtout ceux de ses sujets qu'il désigne comme roturiers et ignobles, il ne considère au monde que lui seul.

« Le peuple, dit un historien en parlant du règne de Louis XIV, était asservi à un grand nombre de tyrannies particulières : depuis le premier ministre jusqu'au dernier agent de l'autorité, ce n'était qu'une chaîne d'oppression. Tous consentaient à ramper sous leur maître, pour avoir le droit de mépriser leurs inférieurs ; et cet esprit servile s'est fidèlement conservé dans les règnes suivants. »

L'orgueil qui aveuglait ce roi lui inspira l'idée de devenir le maître de l'Europe ; et par cette prétention insensée, il souleva contre lui et rois et républiques, et catholiques et protestants. Habitué à s'entourer d'un grand appareil de puissance, ses armées, pendant

quelque temps redoutables aux étrangers, finirent par ne plus l'être qu'à ses sujets. Dix mille prisons s'ouvrirent; des commissions extraordinaires furent créées, et servirent souvent, ainsi que les lettres de cachet, à punir ceux qui osèrent se permettre de crier contre sa tyrannie.

Ce roi, qui avait commencé par encourager les arts et l'industrie, ne tarda pas à leur donner un coup mortel par la révocation de l'édit de Nantes. Cinq à six cent mille protestants allèrent porter dans toute l'Europe la haine de son nom, au moment où son arrogance lui avait déjà attiré l'inimitié de tous les peuples. Aussi la fin de son règne fut-elle marquée par une longue suite de calamités désastreuses pour la nation et humiliantes pour lui. Après des guerres ruineuses qui coûtèrent à son peuple autant que lui coûtait son faste, Louis XIV laissa la France dans la misère la plus affreuse, chargée d'une dette immense, et privée d'une partie de cette population active et industrieuse qui pouvait seule cicatriser les plaies de l'État.

Le caractère du gouvernement ne changea point dans le court intervalle de la régence, pendant lequel Law acheva de ruiner la nation.

Louis XV, trouvant la machine du despotisme toute montée, la laissa fonctionner. Cependant les parlements qui, sous Louis XIV, n'avaient osé faire aucune remontrance, sortirent de leur longue nullité. Alors commença entre eux, la cour et le clergé une lutte interminable dans laquelle on se disputait une autorité usée, en présence d'une nation fatiguée de fournir aux prodigalités de la cour. Louis XV n'en continua pas moins de se livrer à ses penchants déréglés; et, à son exemple, la cour, hypocrite quand Louis XIV se fut jeté dans la dévotion, devint dissolue. On ne s'occupa plus que de plaisirs, sans s'inquiéter du scandale que l'on donnait à la France attentive. Ainsi le despotisme se déshonorait par le vice et provoquait toute sorte de haines; la langueur de l'administration se communiquait à la plupart des classes de la société. Le gouvernement

ne songeait qu'à se maintenir, les ministres qu'à intriguer, les courtisans qu'à piller pour dépenser, les grands qu'à obtenir des places et des dons, et la gloire et la force de l'État n'entraient plus pour rien dans ces combinaisons faciles et méprisables.

Mais tandis que la nation perdait ainsi son caractère, les gens de lettres en prenaient un nouveau sous ce règne de plomb, et préparaient les armes qui devaient briser les fers de la tyrannie. Alors se forma cette grande école d'écrivains supérieurs dont les ouvrages répandirent tant de vérités utiles; ceux-ci formant à leur tour une multitude de disciples, il s'établit un tribunal éclairé qui devint le juge des ministres, des rois et de leurs gouvernements : ce tribunal fut celui de l'opinion publique. Les écrivains accoutumèrent les oreilles d'un peuple courbé sous le despotisme au mot doux et flatteur de liberté, et ce mot a formé ces âmes fières qui ont préparé et fait la Révolution. Les tyrans s'endormirent au sein des plaisirs; les plus violents et les plus habiles ennemis de la liberté d'écrire, les jésuites, disparurent; les livres passèrent les frontières, pénétrèrent dans toutes les maisons, et répandirent les lumières dans toutes les classes. La cour, livrée à un faste dévorant et aux plaisirs les plus désordonnés, ne s'inquiétait guère des progrès que la raison faisait sur le peuple français. Louis XV ne s'aperçut qu'il y avait des germes de dissolution dans le corps politique qu'à l'instant où il sentit en lui-même les germes de la mort. Au lieu de travailler à calmer ce mécontentement général, précurseur des orages, il chercha à s'étourdir dans le plaisir; et, tout entier à ses jouissances, il semblait dire à la révolution qui s'avançait : *Attendez que je n'y sois plus.*

Telle était la situation des choses en France lorsque Louis XVI monta sur le trône. Il y porta, disent les historiens royalistes, une répugnance marquée pour la tyrannie exercée par ses prédécesseurs et un goût très-vif pour la réforme des abus. On assure aussi qu'il fit prévoir de bonne heure ce système d'hésitation qui ne lui permit jamais de rien achever, et qui fut plus tard la cause de sa perte.

Quelques tentatives d'améliorations faites successivement par Tur-

got et Necker, tentatives avortées par la faiblesse du roi, qui sacrifia ces deux ministres aux clameurs des courtisans, viennent à l'appui de cette dernière opinion.

En nous résumant sur les règnes si vantés des Valois et des Bourbons, nous arrivons à reconnaître qu'il y avait sans doute bien loin de la France des Capétiens, partagée en ces innombrables duchés et comtés, dont chacun se subdivisait encore en une infinité d'autres petites souverainetés, à la France compacte, telle qu'elle existait à la mort de Louis XI. Mais la tyrannie d'un seul avait gagné à cette concentration. A un Louis XII succédèrent bientôt un François Ier, un Henri II, un Charles IX, un Henri III.

Sous les Bourbons, les grands et petits possesseurs de fiefs ne s'érigèrent plus en autant de despotes indépendants ; ils ne firent plus la guère au roi de France ; ils ne se battirent plus aussi souvent entre eux ; ils ne s'arrogèrent plus le droit de piller les passants sur les grands chemins, ni celui de faire ravager les campagnes par leurs soudards : sous ce rapport, l'humanité gagna beaucoup à la soumission de la noblesse. Mais la condition des *manants*, du peuple, de la nation, ne s'en améliora pas sensiblement. L'irrésistible progrès des lumières avait bien amené en France un bien-être relatif qui n'existait pas dans les siècles et sous les règnes précédents ; mais ce bien-être était tout matériel, et tel que l'admet le despotisme pour pouvoir plus facilement remplir ses coffres. Le peuple resta toujours courbé sous le joug de la royauté, de la noblesse et du clergé. Nous ne sachions pas que les rois de la branche des Bourbons se soient épris d'une belle passion pour les améliorations intellectuelles et politiques, ni qu'ils aient cherché à faire jouir leurs sujets des bienfaits de l'instruction et de la liberté. Que fut la liberté, même sous Henri IV ? Les maximes du despotisme restèrent toujours la charte des rois ; et il ne fallut rien moins que les efforts des écrivains indépendants, des philosophes, des publicistes, des moralistes et des économistes, efforts renouvelés pendant près de trois siècles, pour effacer ces maximes du code des nations.

Répétons donc hardiment que l'état politique dans lequel la Révolution française trouva le peuple ne différait guère de la situation déplorable où il avait vécu tant à l'époque des Capétiens, que dans la période remplie par le règne des Valois.

Jusqu'ici je n'ai fait qu'esquisser la marche des événements et indiquer les progrès que cette Révolution ne cessait de faire, malgré les vives résistances qu'elle rencontrait dans tout ce qui existait d'organisé en France. Cette Révolution apparait d'abord comme étant toute matérielle, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire, amenée par une suite de fautes et une série de circonstances fortuites. Il me reste à apprécier les causes morales qui ont préparé cette régénération, qui l'ont rendue inévitable, indépendamment des excès de la royauté, et qui en ont précipité le dénoûment. C'est dans ces causes morales que l'on trouvera l'explication du plus grand événement dont les annales des peuples fassent mention.

Au moment où les abus du despotisme et les désordres des grands mirent la royauté aux prises avec les parlements et le peuple, la révolution morale était accomplie chez tous les esprits éclairés. L'Europe, la France surtout étaient alors inondées d'une foule d'écrits philosophiques propres à diriger l'opinion publique contre les mauvaïs gouvernements.

La découverte de l'imprimerie avait révélé au monde de grands penseurs; la France pouvait déjà opposer aux autres nations une foule d'hommes supérieurs dans tous les genres; leurs livres, comme la boussole, avaient fait pressentir, ils indiquaient même aux peuples un nouveau monde pour eux.

L'histoire de la Révolution qui s'opéra en France, de 1789 à 1795, est donc tout entière dans les livres des philosophes qui combattirent les erreurs qu'on s'était appliqué à perpétuer parmi les masses; c'est dans ces livres, et non dans les chroniques des cours, qu'il faut étudier les symptômes de cette Révolution; c'est là seulement qu'on peut apercevoir son point de départ, ses développements, sa marche tour à tour timide ou audacieuse, souvent entravée, quel-

quefois même arrêtée dans son cours, mais jamais détournée de son but ; s'y dirigeant d'un pas ferme, renversant les obstacles successifs que les ennemis de la philosophie élevaient sans cesse entre le despotisme et la liberté, démasquant à la fois et la tyrannie, sous quelques dehors trompeurs qu'elle se déguisât, et les hypocrites qui interposaient le catholicisme entre les oppresseurs et les opprimés, et préparant enfin le triomphe de la raison et de la justice chez un peuple qui n'en eut longtemps qu'une idée confuse.

Examinons attentivement l'influence prodigieuse que les grands écrivains surgis au milieu des diverses époques récentes de l'histoire de notre patrie exercèrent sur leur siècle; suivons cette traînée de lumière qu'ils laissent après eux, et nous arrivons droit à la Révolution, sans être obligés d'en chercher les causes ailleurs. Celui qui a dit, avec tant de raison, que l'*histoire des rois était le martyrologe des peuples*, aurait pu ajouter, avec non moins de vérité, que l'histoire de la philosophie est la préface de notre Révolution.

Après les controverses religieuses, et même au milieu de ces querelles scolastiques où tant d'esprit fut gaspillé pour entasser tant de sophismes, la vérité commença à poindre vers le milieu du seizième siècle.

Déjà Amyot, le pauvre Amyot, en *translatant* du grec en français, et d'une manière si attrayante, la vie des hommes illustres, grecs et romains, comparés l'un avec l'autre, épuisa tout le génie et tous les trésors de notre langue pour faire connaître à ses concitoyens une race dont le moule semblait brisé. On se demanda quelles institutions, quelles mœurs, quels gouvernements avaient pu produire de pareils hommes; et, en étudiant les grandes époques de Sparte, d'Athènes et de Rome, en les comparant avec l'état social de la France, on put comprendre toute la distance qui nous séparait des anciens.

Jean Bodin vint alors exposer, dans ses *livres de la République*, le code du droit public ; il développa ses idées avec une hardiesse dont le seizième siècle n'offre que peu d'exemples.

Plus positif encore, la Boétie indiqua la route à suivre pour marcher vers cette perfectibilité dont son intime, Montaigne, doutait. La Boétie, qui n'écrivit qu'un livre très-petit, mais substantiel, nous apprit combien il y avait loin de la France telle qu'elle était sous les Valois, jusqu'aux gouvernements qui avaient travaillé à émanciper le peuple. L'auteur du *Traité de la Servitude volontaire* fut un écrivain taillé sur le patron des anciens, un ardent républicain, au milieu d'une société dont la seule religion politique était le pouvoir absolu.

La même époque qui vit naître la Boétie enfanta aussi Montaigne et de Thou. Montaigne, l'historien de l'homme; Montaigne, qui descendit si avant dans les profondeurs du cœur humain, fut, sans contredit, le grand réformateur de l'entendement et le restaurateur de la philosophie en France : il se montra, dans ses écrits le plus naïf comme le plus parfait des philosophes.

De Thou peignit, avec toute l'indignation d'une âme ulcérée, cette suite non interrompue d'erreurs, d'excès, de fautes, de crimes auxquels s'étaient livrés, pendant un siècle, les rois et les autres acteurs qui figurent dans son histoire. De Thou mit à nu les intrigues des cours et des ambitieux; il prêcha la tolérance au milieu des fanatiques; et s'il ne les convertit pas, il sut du moins leur faire honte de leurs fureurs et de leur aveuglement.

Il eût peut-être suffi de ces quelques philosophes pour régénérer toute une nation. Malheureusement les éclairs que firent jaillir, au milieu des ténèbres, les premiers écrivains qui s'occupèrent d'autre chose que de théologie, ne brillèrent pas pour tout le monde; les livres étaient chose trop rare, et le peuple trop aveuglé, trop façonné au joug pour que la lumière pût pénétrer dans ses rangs tout à la fois. Si l'instinct populaire des Français fut toujours sûr, toujours infaillible comme la raison, le défaut absolu d'instruction les livrait au premier fourbe qui voulait les tromper. Aussi combien d'efforts surnaturels, de la part des gens de lettres, pour réparer le mal produit par tant de siècles d'abrutissement et de superstition! Que de persévérance ne durent-ils pas déployer pour combattre à la

fois les erreurs inculquées par l'éducation politique, et l'empire des préjugés qui dominaient la nation, et la tendance du pouvoir à les perpétuer ! Combien ne fallut-il point de forces morales pour briser, l'un après l'autre, les innombrables chaînons que le despotisme ne cessait de forger pour retenir les peuples dans leur funeste immobilité !

Heureusement il commençait à s'établir alors des communications philosophiques entre la France et le nord de l'Europe, où régnait plus de liberté.

Bacon, ce père de la philosophie expérimentale, étendait, en Angleterre, le cercle des connaissances humaines, sapait les préjugés qui nous environnent dès le berceau, et prophétisait les vérités que Newton devait démontrer dans le siècle suivant. Après avoir légué à ses concitoyens, auxquels il fut si supérieur, le fruit de ses immenses études, il légua sa mémoire et son nom aux nations étrangères, qui s'empressèrent de leur donner droit de cité, et de mettre à profit ses profondes études.

D'un autre côté, Grotius, ce chaleureux patriote batave auquel était réservée la gloire de transmettre à la postérité les événements mémorables dont sa patrie fut témoin dans le seizième siècle, fixait le droit des gens. Puis, comparant les républiques de la Grèce et de Rome avec la république batave, il arrivait à proclamer cette vérité, que les peuples libres font seuls de grandes choses ; que, seuls, les États où règne la liberté sont forts, puissants et riches. Grotius voulait donc la liberté de tous, et surtout celle des mers. Ses maximes pénétrèrent aussi partout, malgré les tyrans de la pensée.

Les écrivains du seizième siècle enfantèrent ceux beaucoup plus nombreux du siècle suivant.

Et quel siècle précurseur de révolutions que celui qui commença par Corneille et qui finit par donner au monde Voltaire ! Quel siècle que celui dans lequel régnèrent tour à tour Molière, Pascal, Locke, Bayle, Clarke, Montesquieu et tant d'autres écrivains célèbres dont les veilles furent consacrées à détruire les préjugés et à éclairer les hommes !

Quels rudes assauts le fanatisme n'eut-il pas à recevoir alors des trois prêtres contemporains, Bossuet, Bourdaloue et Fénélon ! Quel siècle que celui qui vit Newton et Fontenelle à l'œuvre !

Quels grands réformateurs que Corneille et Molière ! L'un fait revivre sur la scène les antiques vertus. Mettant sans cesse aux prises la grandeur d'âme, l'héroïsme contre l'intérêt, il nous fait admirer les beaux caractères, aimer les grandes actions, vénérer les grands hommes, adorer la liberté. Dans Corneille, la générosité, la pitié succèdent aux fureurs de la tyrannie et au crime. Ses drames sont des tableaux d'histoire peints de main de maître.

L'autre, philosophe sans le savoir, s'attaque aux vices de la société, arrache le masque des hypocrites, bafoue les sots et les charlatans, foudroie les fripons, et nous inspire la vénération pour l'homme de bien.

Tous les deux font faire d'immenses progrès à leur patrie, à leur langue ; tous les deux corrigent les mœurs en attachant ; tous les deux marchent d'un pas assuré vers une révolution morale, alors même que Newton et Fontenelle en opéraient une complète dans les sciences physiques et naturelles.

Pascal, immense génie que la nature ravit trop tôt au monde, nous révèle à la fois, et l'écrivain éloquent et caustique versant le ridicule à pleines mains sur les éternels ennemis des lumières, et le moraliste sévère, et l'observateur attentif, et le philosophe profond. Que de flots de lumière, que de vérités n'a-t-il pas versés sur son pays, en indiquant aux hommes l'art de penser, l'art de raisonner, l'art d'écrire comme il le faisait lui-même !

Et ce Bayle, le plus laborieux, le plus persévérant des gens de lettres qu'ait produits le dix-septième siècle ; ce Bayle que Voltaire appelle le *premier des dialecticiens et des philosophes sceptiques ;* qui ne craignit pas d'attaquer le despotisme de Louis XIV au milieu de sa splendeur, et qui apprit à ne parler que *douteusement des choses douteuses*, combien ne contribua-t-il pas à éclairer ses compatriotes !

En même temps vint Fontenelle, à qui la nature accorda tous les dons de l'esprit et du cœur, et lui laissa le temps de démontrer, pendant près d'un siècle, *les vérités dont il avait les mains pleines :* Fontenelle, l'un des plus grands écrivains dont la France s'honore, qui ne fut étranger à rien de ce qui constitue les connaissances humaines, qui se montra toujours le favori de la raison et l'adversaire des préjugés; Fontenelle, qui professa surtout la philosophie pratique, et qui enfin fit dire de lui :

L'ignorant le comprit, le savant l'admira.

Il n'est pas jusqu'à l'inoffensif la Bruyère qui ne se révolte contre le despotisme, et qui ne prononce le mot de *république* au milieu de la *monarchie modèle.*

Plus tard entra en lice un jeune magistrat, débutant, sous les formes les plus frivoles, par mettre à nu les vices des sociétés et des gouvernements despotiques. Montesquieu se révèle tout entier dans ces profondes études sur la grandeur et la décadence de la république romaine. Que de hautes leçons, que d'utiles enseignements, que d'exemples salutaires pour les nations se trouvent renfermés dans ce volume! « Le genre humain avait perdu ses droits, a dit Voltaire en parlant de l'*Esprit des Lois*, Montesquieu les a retrouvés [1]. » Et en effet, à quelles recherches ne dut-il pas se livrer pour découvrir les éléments si variés des constitutions, des lois et des mœurs des peuples qui ont passé sur le globe ! Comme il démontre les vices du gouvernement de l'époque où il vivait, par la seule comparaison des vertus dans lesquelles il trouve la base des républiques ! Dégagé des erreurs et des préjugés qui entourèrent son berceau, Montesquieu eût été l'un des grands législateurs du peuple.

1 On a dit, avec quelque raison, que Montesquieu n'avait restitué au genre humain que la plus faible partie des droits retrouvés par lui. Sous ce rapport, l'auteur de l'*Esprit des Lois* est loin de s'élever à la hauteur de J.-J. Rousseau. Probablement il se fût montré plus hardi s'il fût né, comme ce dernier, sous un gouvernement républicain.

Au dix-septième siècle, la philosophie pénètre partout ; elle se fait apercevoir même dans les écrits de cette caste jusqu'alors occupée à imposer aux peuples la domination la plus tyrannique et la plus redoutable. Des prêtres faits hommes empruntent la voix du ciel pour faire entendre la vérité à l'oreille des rois et des grands. La France voit successivement la chaire de vérité occupée par Bossuet, Bourdaloue, Fénélon et Massillon. Celui que l'on appela, à si juste titre, l'*Aigle*, s'y élève à une grande hauteur, d'où son génie plane sur la France attentive. Il veut dégager la religion chrétienne des absurdités dont elle avait été surchargée : il la montre simple, facile et toute naturelle, telle qu'elle découle de l'Évangile ; puis, abordant la politique des rois, il menace les tyrans des châtiments que Dieu leur réserve ainsi qu'aux nations corrompues. Non content de parler une langue qu'il épure et enrichit, Bossuet écrit. Son *Discours sur l'Histoire universelle* apparaît comme un modèle d'éloquence, de raison et de philosophie. Après avoir essayé vainement d'instruire et de corriger les cours et les rois, Bossuet instruit et corrige les peuples en leur mettant sous les yeux les grands exemples de l'antiquité.

Le fondateur de l'éloquence chrétienne, Bourdaloue, suit de près le vol audacieux de l'aigle de Meaux. Les mêmes sentiments l'animent : sa raison est choquée de ce qu'il voit ; il fait entendre de mâles sermons ; il voudrait former des philosophes chrétiens ; il leur montre la liberté, qu'il voit s'avancer à grands pas, et à laquelle les vices de la monarchie frayent la route qu'il lui reste à parcourir pour se trouver en présence des trônes. Mais Bourdaloue, prêchant devant la cour, n'a pour auditoire que des hommes ou corrompus ou efféminés, dont il désespère. L'illustre auteur de *Télémaque*, convaincu que Louis XIV n'a aucune idée de ses devoirs de roi, dicte lui-même les conditions auxquelles un peuple peut être heureux. « Il ne faut pas que tous soient à un seul, affirme-t-il ; un seul doit être à tous pour faire leur bonheur. » Son livre déplaît à la tyrannie, toujours ombrageuse, qui le fait supprimer, comme

elle avait fait défendre les représentations de *Tartufe*. Mais le livre survit, et le peuple rend des actions de grâce à l'éloquent, au digne, au vertueux citoyen qui disait sans cesse : « J'aime mieux ma patrie que ma famille ; j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie. »

Plus hardi, plus vigoureux encore, Massillon rappelle à celui qui se considère comme le maître de tous, que les nations ont des droits étendus, imprescriptibles, et qu'il en coûte souvent de les leur ravir par la force ou par l'astuce. Massillon ne se fatigue point de répéter aux princes qu'ils sont les premiers esclaves de la loi, et que les nations sont au-dessus d'eux.

En présence de ces prélats véritablement chrétiens, le chef du catholicisme s'aperçoit que le pouvoir temporel va lui échapper.

Déjà Martin Luther, en soulevant contre l'ultramontanisme une partie de l'Europe, avait ébranlé le trône pontifical ; et l'autorité papale, mise dans la balance avec les libertés publiques et la liberté des consciences, ne pèse plus sur les nations. La réforme marche avec la philosophie vers l'affranchissement du genre humain.

En Angleterre, où la liberté de parler et d'écrire fut achetée par de longues et sanglantes révolutions, le dix-septième siècle offre à la reconnaissance du monde Milton, Locke, Newton, Clarke et une foule d'autres philosophes différant dans leurs opinions religieuses, mais marchant tous au but commun, la liberté.

Milton, qui fut un *poëte divin*, se montra aussi le plus éloquent comme le plus intrépide des défenseurs de la liberté. Il l'aima avec passion, et fut en tout un parfait républicain. L'écrivain courageux qui se dévoua à la défense du peuple ; qui demanda toujours la liberté illimitée de la presse ; qui établit *un Plan de république* digne des anciens ; qui traça les *Devoirs d'un bon citoyen*, et qui sacrifia sa vue à réfuter la *Défense du roi*, mérite d'être cité en tête des philosophes dont l'Angleterre et le monde s'honorent.

Locke, que l'on se plaît à reconnaître comme l'instituteur de la pensée, publie le fruit de ses méditations sur le gouvernement civil :

donne la charte des droits naturels des peuples, et émet ainsi les principes éternels que J.-J. Rousseau ne tarda pas à développer avec tant de raison dans son *Contrat social*.

Newton résume, en ses immortels écrits, toute la philosophie naturelle, fruit de ses immenses découvertes dans les sciences physiques ; il dissipe à tout jamais une foule d'erreurs.

Clarke, son disciple, étend ses observations sur l'homme, pour lequel il réclama les bienfaits de la liberté.

Dès cette époque, la France, malgré les entraves qui gênent la pensée et la presse, et malgré son mauvais gouvernement, marche à la tête de la civilisation nouvelle. Elle impose à l'Europe sa philosophie, ses arts, ses découvertes dans les sciences, sa langue, la langue de Bossuet et de Racine, de la Fontaine et de Boileau. Riche de sa propre littérature, elle n'a plus rien à envier ni à l'Italie, ni à l'Allemagne, ni aux autres nations du Nord, qu'elle devance maintenant, après être restée longtemps sans pouvoir les atteindre : elle fait pressentir ce qu'elle aurait pu devenir sous un gouvernement moins ombrageux et moins offusqué des lumières ; et l'on devine déjà que le sort du monde est entre les mains des gens de lettres de ce beau pays.

Les grandes questions sociales étaient dès lors passées à l'état de théories dans les livres : il fallait arriver à leur application. Mais avant d'atteindre ce but ; avant d'avoir sapé tous les préjugés du jour, la France eut encore à subir un temps d'arrêt imposé à la philosophie par celui des tyrans de la pensée et du peuple que les flatteurs ont salué du titre de *Grand*. Livrée aux caprices d'un pouvoir arbitraire tombé dans le bigotisme, la *grande nation* fut au moment de perdre le fruit de toutes les nobles conquêtes de l'esprit humain ; et l'on allait peut-être oublier les travaux si utiles des écrivains du seizième et du dix-septième siècle, quand Voltaire parut.

Jeune encore, Voltaire séduisit tous les esprits en les soumettant aux charmes d'une poésie brillante. Appelé par son génie au rôle d'apôtre de la vérité, l'amour de l'humanité s'empara de son cœur

La nature le combla de ses dons : l'esprit, la raison, la facilité, la grâce, le bon goût, la persévérance. Comme elle lui laissa le temps d'éclairer deux générations, l'infatigable activité du philosophe stimula son siècle pendant soixante ans, et ne lui permit pas de s'endormir un seul jour sur la vérité. Aussi personne ne détruisit autant de préjugés, ne combattit autant d'erreurs, ne dévoila autant d'abus, ne défendit autant d'opprimés, et ne terrassa autant d'athlètes de la sottise et de l'ignorance. Ses leçons judicieuses, ses critiques fines, ses satires piquantes, furent le continuel fléau de la tyrannie et de son cortége. Tous les principes de la liberté, toutes les semences de la Révolution, sont renfermés dans les écrits de Voltaire : il l'avait prédite, et il la faisait en minant sans cesse le terrain sur lequel le despotisme était établi.

Voltaire fut puissamment aidé, dans son apostolat, par cette grande école d'écrivains supérieurs dont les ouvrages répandirent tant de vérités utiles dans le cours du dix-huitième siècle.

Buffon, en étudiant les *Époques de la Nature;* en nous initiant à tous les phénomènes qu'elle présente à l'œil de l'observateur ; en nous peignant ses grandes et sublimes scènes, nous fait connaître l'homme dans ses développements physiques et moraux. C'est un flambeau qui pénètre les mystères de cette nature dont les folies humaines nous avaient tant éloignés.

Diderot, le chaleureux, l'enthousiaste, le persévérant Diderot, tonne contre la tyrannie, attaque, à son corps défendant, la ligue des prêtres et des jésuites, et voue à l'exécration du genre humain les *brigands* oppresseurs du monde. La variété de ses connaissances lui fournit l'idée de cette vaste Encyclopédie qui devait détruire tant d'erreurs et propager tant d'idées nouvelles.

Condillac, lui aussi grand philosophe et grand écrivain, se présente alors comme l'un des caractères dominants du siècle. Son *Essai sur l'Origine des Connaissances humaines* fait pénétrer la lumière dans les sciences les plus abstraites. Nul n'attaqua les préjugés populaires avec plus de vigueur, de raison et de philosophie.

D'Alembert, l'ami de Diderot, consacre aussi sa plume à la recherche du vrai. Comme son collègue, il lutte de toutes ses forces contre la tyrannie, contre les jésuites et contre les préjugés.

D'Holbach, que les abus du pouvoir absolu indignent, encourage de ses richesses, de ses lumières et de toute la haine qu'il porte au despotisme, ses amis à l'œuvre. Il trace lui-même les *Éléments de la Morale universelle.*

Alors se forma cette grande société de gens de lettres, d'hommes de science, de philosophes, d'économistes marchant tous vers le même résultat et répandant tant de vérités autour d'eux ; alors s'exécuta, non sans obstacles de la part du despotisme, cette grande pensée de Diderot, d'élever un monument où les lumières du monde entier vinssent se réfléchir, un monument qui pût servir de phare et de guide aux générations futures : d'Alembert en indiqua la portée dans son *Discours préliminaire*. Et, malgré les arrêts du conseil, malgré les condamnations, les suppressions, les suspensions, et, surtout, malgré les jésuites, l'*Encyclopédie* parut. « Les tyrans s'endormirent au sein des plaisirs ; les jésuites se cachèrent momentanément ; les livres s'imprimèrent toujours, pénétrèrent partout, et répandirent les lumières dans toutes les classes. »

En même temps que ces hommes employaient leur vie, si laborieuse, à relever le genre humain, un philosophe, digne des temps anciens, fit parler à la liberté le langage le plus mâle, le plus séduisant. Jean-Jacques Rousseau peignit en traits de feu les charmes de cette liberté, idole de son cœur. Il en traça le code dans son *Contrat social ;* et ce livre immortel rallia tous les esprits dans un même sentiment, celui de délivrer le monde et de rendre les peuples heureux.

Quand Raynal, aidé par Diderot, entra si audacieusement dans la lice ouverte ; lorsqu'il attaqua, avec le courage de l'indignation, toutes les tyrannies, toutes les hypocrisies, le plus difficile était fait en France. Déjà le sage Mably, en se livrant à l'étude de l'homme, de ses droits naturels et sociaux, avait prévu et prédit la Révolution ;

ses ouvrages, que l'on réimprimait, étaient devenus le catéchisme de tous les Français : déjà Duclos, Helvétius, Grimm, Condorcet et leurs amis avaient semé les germes des principes républicains. Ne s'occupant, dans tous leurs écrits, que des progrès de l'esprit humain, n'ayant à cœur que le bonheur de l'humanité, ils avaient successivement, et sans relâche, poursuivi le parlement, le clergé, la noblesse, la cour, et même la royauté. Raynal trouva cependant moyen de faire partager sa haine contre le despotisme à tous ceux qui lurent son livre, et l'*Histoire philosophique des deux Indes* eut une influence prodigieuse sur les peuples des deux hémisphères.

L'histoire de la philosophie, de ses développements, de ses progrès en France, de sa domination sur le globe, est donc la préface obligée de la Révolution de 1789. Ce sont les gens de lettres, les philosophes qui ont préparé cette grande Révolution, et ce sont eux qui l'ont consommée ; c'est dans leurs livres que se trouve jalonnée la route parcourue par la lumière pour arriver jusqu'à nous ; c'est aussi dans leurs livres que sont écrits, en lettres ineffaçables, l'arrêt de mort des tyrans, la chute de la tyrannie et l'affranchissement du genre humain. Ne cherchons pas ailleurs les causes naturelles de cet immense événement : on ne saurait les trouver que dans le triomphe de la raison sur les erreurs et les préjugés, que dans la propagation des lumières, dans l'instruction progressive des masses.

Sans doute que les maximes prêchées par la philosophie, que les vérités démontrées, puis mises en application par les écrivains des deux derniers siècles, avaient été connues et pratiquées par plus d'un peuple de l'antiquité. Mais une longue suite d'entreprises vandalesques contre la civilisation ; la dégénération des descendants des Brutus, des Caton, des Spartacus et des Sertorius ; des guerres sans fin, des dévastations, le règne de tant de tyrans ineptes ou cruels, avaient de nouveau plongé le monde dans les ténèbres, l'ignorance et l'oubli de ces principes sacrés. Le genre humain semblait avoir perdu la charte de ses droits ; les hommes de lettres l'ont retrouvée : elle s'est conservée dans les livres, et la presse l'a restituée

aux peuples. C'est la presse qui, au milieu de l'hiver le plus rigoureux, réchauffe, ranime tous les cœurs dans lesquels s'est conservé le feu sacré de la liberté; c'est la presse qui appelle à prendre part aux affaires publiques cinq à six millions de citoyens qu'on en avait toujours tenus éloignés; ce sont les écrits enfantés par les circonstances qui engagent les Français à profiter du moment favorable pour revendiquer leurs droits.

Voyez toute une population virile s'agitant sur la surface de la France, et portant dans tous les bailliages, dans toutes les villes où doit se faire le choix des électeurs et des députés aux états généraux, une ardeur, un enthousiasme difficiles à décrire! C'est la presse, ce sont les écrivains patriotes qui stimulent tout le monde: ce sont les clubs, nouvellement organisés par les gens de lettres, par tous les citoyens chaleureux, qui guident ces masses, arrachées tout à coup aux occupations les plus paisibles, les plus vulgaires, dans les choix qu'elles doivent faire. « Jamais, dit Rabaut-Saint-Étienne, jamais on n'avait vu tant d'activité chez ce peuple si actif: les uns écrivaient, les autres péroraient, tous s'agitaient pour obtenir les suffrages du peuple et ceux des électeurs, soit pour eux, soit pour leurs amis. On imprimait, on répandait nuit et jour des listes sur lesquelles étaient portés les noms des hommes que l'on croyait les plus dignes de l'honneur de représenter la France dans cette grande assemblée. Des agriculteurs, des marchands, des avocats, des médecins, des fabricants, des militaires, des hommes de lettres[1],

[1] Un historien de sens a fait la remarque que le choix du tiers état tomba principalement sur des avocats, des médecins et des commerçants, et que partout les gens de lettres et les académiciens furent en minorité dans les assemblées électorales. « Les gens de lettres, dit-il, étaient cependant les hommes les plus éclairés. Jamais l'autorité n'avait pu fermer la bouche d'un écrivain distingué, et elle craignait le langage libre et fier de ces hommes courageux, dont l'exil et les lettres de cachet furent souvent la récompense de leurs idées philosophiques. Malheureusement, il y avait deux classes dominantes dans les assemblées : les propriétaires et les commerçants qui connaissaient peu les hommes de lettres et ne pouvaient guère les apprécier, et les avocats qui étaient en rivalité avec eux. Ils ne se trouvèrent ni appuyés, ni en nombre suffisant pour se défendre : ils ne furent donc pas portés, et, conséquemment, peu d'entre eux se sont montrés au premier rang dans la Révolution, tandis que les avocats y jouèrent un rôle brillant. » Je dois ajouter à ces remarques, fort justes

étonnés de se voir réunis pour la première fois, tâchaient de s'entendre pour conquérir ces droits naturels et imprescriptibles qui leur avaient été ravis par les privilégiés et par le despotisme. »

Tous ne calculaient sans doute pas la portée de leur vote ; mais ceux de qui émanaient les cahiers du tiers état avaient la conscience qu'il s'agissait de refondre complétement les lois de la monarchie, et de refréner l'arbitraire.

Qu'on lise les cahiers remis par les sénéchaussées et les bailliages aux députés envoyés aux états généraux de 1789, et l'on sera étonné des innombrables réformes que la nation demandait, et qu'elle n'eût probablement pas obtenues, malgré la fermeté des membres du tiers état, si le peuple ne fût intervenu en prenant la Bastille ! Qu'on jette les yeux sur les abus infinis que l'Assemblée constituante fut obligée de détruire ; qu'on examine les mille réformes qu'elle dut introduire dans toutes les branches de l'administration publique, et l'on reconnaîtra facilement que tout ce qui existait était mauvais, détestable, insupportable pour des hommes qui connaissent leurs droits et ceux de la nation.

Aussi que d'obstacles la Révolution ne rencontra-t-elle pas de la part des castes diverses qui s'étaient toutes créé une existence à part de celle du peuple !

« La lutte ne pouvait manquer d'être violente et fort longue, dit Rabaut-Saint-Étienne, dans son excellent *Résumé de l'Histoire de la Révolution française pendant la session de l'Assemblée constituante ;* car, si d'un côté on trouvait cette masse industrieuse et éclairée formant la nation, de l'autre se présentaient soixante mille nobles ou anoblis qui tenaient tous les fils de la féodalité, et la foule de soudoyés que ces nobles faisaient vivre ; les militaires gradés, tous nobles, ou, ce qui est pis, prétendant l'être ; cent mille privilégiés, dont la prérogative consistait à ne pas payer tel ou tel impôt ;

d'ailleurs, que si les gens de lettres furent en très-petit nombre dans l'Assemblée nationale, ils n'en remplirent pas moins, dans la Révolution, le rôle le plus important et le plus courageux, soit par les journaux, soit dans les clubs.

deux cent mille prêtres, inégalement fortunés, mais tous liés par un même système, ne formant qu'un seul tout, dirigeant à leur gré la populace et les femmes, et accoutumés depuis mille ans à gouverner l'empire de l'opinion et des préjugés ; soixante mille personnes vivant de la vie religieuse, et dont plusieurs influaient puissamment sur le monde auquel elles avaient fait vœu de renoncer ; les fermiers généraux, tous les gens du fisc, et leur armée de cinquante mille hommes ; cette multitude de gens qui occupaient des emplois jusque dans les plus petites villes, et leurs familles et leurs amis ; enfin la robe tout entière, ces parlements rivaux de la puissance des rois, défendant ou sacrifiant le peuple pour leur agrandissement, et qui, de juges, aspiraient à devenir législateurs ; les cours inférieures qui leur étaient soumises ; et cette nuée de gens de pratique qui levaient sur la population un impôt dont l'imagination redoute le calcul. Cette masse effrayante occupait toute la France : elle l'enchaînait par mille liens, et ces hommes réunis croyaient former toute la nation, parce qu'ils regardaient le reste comme *peuple.* »

Ajoutons encore que la noblesse et le clergé possédaient à peu près les deux tiers des terres, et que l'autre tiers seul payait des impôts au roi, une foule de droits féodaux à la noblesse, la dîme au clergé, et supportait de plus les dévastations des chasseurs nobles et du gibier. Cet état de choses était insupportable ; il devait être détruit par les progrès des lumières.

Qu'on cesse donc de répéter ce que les privilégiés de 1789 ont voulu accréditer : suivant eux, *tout aurait bien marché, sous le règne de Louis XVI, si la France n'eût obéré ses finances pour soutenir les Américains contre les Anglais.* Ainsi, ces gens-là supposent encore aujourd'hui que la Révolution n'eut d'autre cause que le déficit d'une centaine de millions.

Il nous a été facile de prouver le contraire.

Mais il nous reste encore à rectifier une de ces nombreuses erreurs qui se sont perpétuées. Ce déficit, que Calonne portait à 140 millions, et que Necker prétendit, plus tard, n'être que de 56 millions,

s'élevait, en effet, à la somme énorme de plus de CINQ MILLIARDS [1]. La monarchie se trouvait donc réduite aux abois, dès avant 1788, pour avoir dévoré toutes les ressources quelconques que la France avait pu offrir à l'avidité de ceux qui ne cessaient de la pressurer.

Quand on récapitule tous les obstacles que devaient rencontrer les députés aux états généraux de 1789 pour se conformer au vœu des cahiers qui leur furent remis, et pour remplir le mandat régénérateur qu'ils avaient accepté; lorsqu'on pense encore que le roi et tous les privilégiés devaient augmenter journellement le nombre de ces obstacles et les rendre infranchissables en s'opposant sans cesse à l'adoption des formes constitutionnelles, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus de l'énergie, de la sagesse et de la persévérance que la majorité de ces députés déployèrent, avant que les intrigues de la cour les eussent divisés, ou de la force de l'opinion publique, sur laquelle s'appuya l'Assemblée nationale.

Mais pour rendre à chacun la part d'éloges qui lui revient, il ne faut pas oublier que ce furent les gens de lettres de l'époque mémorable dont nous allons nous occuper qui formèrent cette opinion publique et soutinrent les premiers pas des députés dans la vaste et périlleuse carrière qu'ils avaient à parcourir. C'est parce que le rôle dont les journalistes se sont emparés dans la Révolution française fut, sans contredit, le plus actif et le plus important, qu'il mérite la mention à part que nous allons en faire dans ce livre.

Et comme c'est dans les journaux d'alors que se trouvent et les relations les plus vraies des événements qui ont signalé le cours de notre régénération politique, et les portraits les plus ressemblants des hommes qui y ont pris une part active, nous nous sommes servi de ces journaux pour initier le lecteur à tout ce qui s'est passé de remarquable de 1789 à 1796; c'est dans ces feuilles, et prin-

[1] Lorsque la Convention nationale créa le *Grand-Livre* de la dette publique, les comptes incontestables que le célèbre Cambon fut chargé de faire pour établir et régulariser toutes les dettes de la France, ont fait connaître que le déficit laissé par la royauté s'élevait réellement à la somme effroyable de 5,090,468,000 livres.

cipalement dans celle publiée par Brissot-Warville, à nos yeux la plus complète, la plus riche en faits, en réflexions et en opinions sensées, que nous avons puisé ces récits circonstanciés, ces détails curieux et intimes trop négligés par les historiens; récits qui nous dispensent complétement du soin de résumer les époques mémorables dont ce célèbre écrivain et ses autres collègues de toutes les opinions se sont occupés.

Nous nous bornerons donc ici à indiquer la marche que la Révolution a suivie, tant dans ses phases ascendantes que dans ses périodes de réaction; renvoyant nos lecteurs, pour les détails, les explications et les commentaires, aux journalistes eux-mêmes, dont ils trouveront les piquantes narrations dans le cours de ce livre.

Tout le monde sait que l'ouverture des fameux états généraux de 1789 eut lieu le 5 mai. Les humiliations que la cour prépara au tiers état, et les intrigues du ministère pour obtenir que les députés votassent par ordres, et non individuellement, sont aujourd'hui du domaine de l'histoire. Si la cour l'eût emporté, c'en eût été fait des espérances que la nation avait fondées sur cette réunion, si longtemps désirée. Grâce à la fermeté du *tiers*, le vote par tête l'emporta, et la nation se trouva ainsi réellement représentée.

La cour, effrayée de ce qu'elle appelait l'audace du tiers état, travailla dès lors à rendre nulles les prétentions de ceux qui voulaient restituer au peuple ses droits. Les députés, chassés de leur salle par l'ordre du despotisme, se réunirent au Jeu de Paume, et y jurèrent de ne point se séparer avant d'avoir donné à la France une constitution libérale. Quand s'ouvrit la séance royale du 23 juin, dans laquelle on allait signifier aux états généraux la volonté du roi, ces états généraux s'étaient constitués en *Assemblée nationale*, et la royauté se trouvait en face d'une puissance formidable.

Il ne restait plus au despotisme, pour se maintenir, d'autre moyen que de dissoudre l'assemblée par la violence. Une armée de trente mille satellites fut réunie autour de Versailles et de Paris.

Les Parisiens, justement alarmés par les journaux et par les réu-

nions patriotiques du Palais-Royal, prirent les armes, attaquèrent, dans la Bastille, le boulevard du despotisme, et se rendirent maîtres de la capitale. La royauté capitula. Les troupes furent renvoyées, la garde nationale organisée, et le roi se montra aux Parisiens, avec la cocarde tricolore, pour sanctionner tout ce qu'ils avaient fait sans lui.

Tandis que la cour ajournait ses projets jusqu'aux circonstances favorables qu'elle devait faire naître, l'Assemblée nationale votait la déclaration des droits de l'homme ; puis, d'un même coup, et dans la seule nuit du 5 août, elle détruisait, à tout jamais, la féodalité et la plupart des abus de l'ancien régime. Voulant sauver la France de la banqueroute que lui avaient léguée les prodigalités de la monarchie, l'assemblée déclara les biens du clergé propriétés de l'État, et créa les assignats. Bientôt après, elle abolit les ordres religieux et tous les titres de noblesse.

La Révolution marchait à grands pas : la cour voulut l'arrêter en éloignant le roi, et en livrant l'Assemblée nationale aux troupes contre-révolutionnaires, rassemblées de nouveau à Versailles. Les craintes et les ressentiments des Parisiens amenèrent les journées des 5 et 6 octobre, qui empêchèrent la fuite du roi, vengèrent les outrages faits à la nation, et ramenèrent le gouvernement dans Paris.

Le roi et l'assemblée s'y fixèrent. Dès lors, ce sont les patriotes de cette capitale qui surveillent les projets contre-révolutionnaires de la cour, d'accord avec l'émigration.

Mais déjà l'Assemblée nationale se trouve divisée en deux partis : celui qui veut que la Révolution ait son cours, qu'elle affranchisse le peuple et régénère tout; celui qui travaille à ramener l'ancien régime, en donnant légalement au roi le droit de faire la paix et la guerre et de mettre son *veto* sur les lois émanées des représentants de la nation. Le premier de ces deux partis opposés compte ses forces à la fédération générale de 1791 ; l'autre veut éloigner Louis XVI, pensant que l'anarchie rendrait au roi ce qu'il considère comme ses droits.

Après plusieurs tentatives de fuite, avortées par la surveillance

du peuple, Louis XVI parvient enfin à quitter la capitale, et se dirige sur la frontière, où les traîtres et les émigrés l'attendent pour le mettre à même de dicter la loi à la nation. Arrêté à Varennes, et ramené captif à Paris, sa fuite provoque les manifestations les plus hostiles à sa personne et à la royauté elle-même. L'Assemblée nationale, dégénérée, veut rendre à Louis XVI sa couronne et son autorité : elle fait proclamer la loi martiale contre les patriotes qui demandent la déchéance du roi, et on les massacre au Champ de Mars. Sous l'impression de ces effrayantes exécutions, les royalistes de l'assemblée revisent la constitution, la proclament et la font jurer par un monarque qui a déjà trahi vingt serments.

L'Assemblée constituante, après avoir mis deux ans et quatre mois à démolir l'ancien édifice social, basé sur le pouvoir absolu d'un seul, laissa la France en proie aux partis qui la divisaient ; l'un de ces deux partis n'avait jamais voulu de constitution, et l'autre rejetait alors celle de 1791 comme renfermant trop de restrictions à la déclaration des droits de l'homme et à l'exercice de la liberté.

Quand l'assemblée dite Législative, produite par le *marc d'argent* et la division des citoyens en *actifs* et *non actifs*, arriva pour faire exécuter l'œuvre de la Constituante, les esprits, tournés vers le républicanisme, étaient fortement irrités contre la royauté ; les jacobins demandaient un *supplément de révolution*.

Cette assemblée, devant lutter à la fois, et contre les sociétés populaires, qui la devançaient, et contre le *comité autrichien*, qui tramait la perte de la Révolution, et contre les prêtres et les émigrés, qui excitaient tous les rois de l'Europe à une croisade liberticide, usa toutes ses forces à soutenir un roi et une constitution dont personne ne voulait plus.

Bientôt elle fut amenée, par les girondins, à déclarer la guerre à l'Autriche ; guerre qui comblait alors les vœux de la cour, assez habile pour faire servir l'ardeur belliqueuse du peuple à seconder les trahisons combinées avec l'étranger. Le ministère, qui était de bonne foi, voulut faire décréter un camp de vingt mille hommes,

destinés à se réunir sous les murs de Paris, afin de se porter là où le salut de la France l'exigerait. Mais le roi, conseillé par le comité secret que dirigeait la reine, refusa d'autoriser cette mesure salutaire, et irrita ainsi les sociétés populaires et les girondins.

Convaincus dès lors de la connivence de la cour avec les émigrés et les étrangers, les jacobins organisèrent la journée du 20 juin, dans le but de forcer le pouvoir exécutif à sanctionner le décret du camp sous Paris, ainsi que ceux rendus contre les prêtres turbulents de l'intérieur. Cette journée eut pour résultat d'avilir encore davantage la royauté, et de pousser le roi dans les voies contre-révolutionnaires qu'il cherchait d'aplanir aux étrangers, sur lesquels il fondait l'espoir de sa délivrance.

Les deux mois qui s'écoulèrent jusqu'à la révolution du 10 août furent employés de part et d'autre aux préparatifs du dernier combat que devaient se livrer les partisans du despotisme et les amis de la liberté. La cour, aussi pressée d'en finir que les jacobins, et comptant sur un succès que devait faciliter la marche des armées étrangères dans le cœur de la France, fit du palais des Tuileries le quartier général de ses troupes militantes et sa place d'armes ; de leur côté, les jacobins et les cordeliers, appuyés sur les patriotes des faubourgs et sur les bataillons de volontaires bretons et marseillais, et assurés du concours de la commune de Paris, se décidèrent à en finir avec la royauté par le sort des armes.

Voici la journée du 10 août. Le tocsin s'est fait entendre toute la nuit ; le rappel, la générale ont battu pour rassembler les patriotes des sections. Les Marseillais, les Bretons, les jacobins, les cordeliers sont à leurs postes, prêts à se porter contre le château des Tuileries. Mais après avoir excité les Suisses à détruire les patriotes insurgés, le roi et la reine fuient du champ de bataille, et vont se cacher au sein de l'Assemblée nationale.

Le combat s'engage : aux fusils des Suisses, les insurgés opposent le canon des sections ; le château tombe en leur pouvoir, et le peuple croit avoir vaincu la royauté.

Du Temple, où on l'enferme, la famille royale tend ses bras vers les cohortes étrangères, dont les progrès mettent la patrie en danger. Le roi, la reine, tous les aristocrates vaincus comptent sur une délivrance prochaine, car ils connaissent l'itinéraire des soldats de leurs alliés. Un miracle seul peut sauver la Révolution et la liberté : ce miracle le peuple l'opère en se jetant en masse au-devant des Prussiens et des Autrichiens.

Mais avant d'aller combattre l'ennemi de l'extérieur, le peuple veut ne plus avoir à redouter celui de l'intérieur : sa rage se tourne d'abord contre ceux qui appellent les armées étrangères en France ; et les journées néfastes de septembre virent périr, par la main du peuple, les vaincus du 10 août, détenus dans les prisons.

Quand la Convention nationale, convoquée après la chute de la royauté, prit les rênes flottantes du gouvernement, la canonnade de Valmy avait arrêté l'invasion étrangère, et l'élan belliqueux du peuple consolidait la Révolution. La nouvelle assemblée s'empressa d'abolir la royauté, et d'établir la République française : ce fut le commencement d'une ère nouvelle, indiquée par l'admirable calendrier républicain.

Dans les premiers mois de son existence, cette autorité, redoutable aux ennemis de la liberté, ne se dessina pas aussi complétement qu'on l'eût désiré : elle perdit un temps précieux en querelles entre les montagnards et les girondins. Le procès, et surtout le jugement de Louis XVI, forcèrent chaque représentant du peuple à faire sa profession de foi sur la royauté. Elle succomba ; et dès lors la Convention, n'ayant plus rien à ménager, déploya cette énergie qui seule pouvait sauver la liberté. Ceux des députés qui n'adoptèrent pas les mesures terribles que les circonstances mirent à l'ordre du jour furent considérés comme des obstacles à la marche de la Révolution et au salut de la patrie. Les journées des 31 mai et 2 juin 1793, dirigées contre les modérés, renversèrent le parti de la Gironde, pour établir le régime révolutionnaire, qui fut appelé le règne de la Terreur.

La trahison de Dumouriez, en mettant la République au bord de l'abîme, montra tout ce que le comité de salut public sut trouver de courage et d'énergie en lui-même, et de dévouement dans le peuple. La France républicaine fut sauvée : et bientôt elle fit trembler tous les rois sur leurs trônes.

Mais, au milieu de ces gigantesques et sublimes élans du patriotisme, la désunion se mit dans la Convention, et jusque parmi les membres du célèbre comité de salut public. La journée du 9 thermidor, en frappant Robespierre, Saint-Just et Couthon, considérés comme les plus fermes appuis du gouvernement révolutionnaire et de la République elle-même, laissa la Convention en proie à de nouvelles factions, et amena la réaction thermidorienne. Au milieu des succès inouïs de ses armes, l'existence de la République se trouva menacée, et elle eût succombé sans la victoire du 13 vendémiaire, remportée par les patriotes sur les sections contre-révolutionnaires.

A partir du 9 thermidor, la Révolution marcha à reculons. Bientôt elle fut audacieusement attaquée lorsque les armées de la République volaient de victoires en victoires, et au moment même où l'esprit révolutionnaire gagnait les autres peuples.

Le coup d'État du 18 fructidor sauva encore une fois cette République, cimentée par tant de sang généreux. Mais, malgré les efforts énergiques du peuple français, elle finit par disparaître à l'apogée de sa gloire. Un seul homme, un soldat heureux absorba la Révolution, et marqua ainsi un temps d'arrêt au triomphe des principes auxquels il devait son élévation et sa renommée.

L'*Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française* va nous retracer tous ces événements mémorables, et nous faire connaître les hommes qui y prirent part.

HISTOIRE
DES JOURNAUX
ET
DES JOURNALISTES
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
(1789-1796).

COUP D'ŒIL PRÉLIMINAIRE SUR LES JOURNAUX PUBLIÉS DE 1789 A 1796.

Il n'est point de meilleures chroniques des nations que les journaux, là où ils ont été libres : les peuples qui n'ont pas eu de *grand-livre* où chaque citoyen ait pu retracer ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu raconter, ce que lui ont appris ses investigations, ont soustrait leurs archives aux générations suivantes ; là où ces sortes de répertoires quotidiens des faits et gestes de la tribu manquent, il ne peut exister de véritable histoire nationale, et l'historien futur se trouvera réduit à copier les écrivains à gages.

C'est ainsi que se sont accrédités ces mensonges, ces nombreuses erreurs dont fourmillent les ouvrages que nous ont laissés bien des historiens consciencieux, mais réduits à l'impuissance.

Voyez avec quelle ardeur de laborieux hommes de lettres, des sociétés entières, organisées dans ce but honorable, fouillent aujourd'hui dans les vieilles chroniques, les chartes, les relations, les mémoires particuliers, pour tâcher de suppléer à l'absence des journaux ! Que de louables mais infructueux efforts pour trouver les matériaux

propres à établir les annales de la France pendant les siècles passés dans les ténèbres !

Quelle pitoyable histoire à lire que celle de la grande nation de France dans les périodes qui ne nous sont connues que par le récit des intrigues des cours, ou par les massacres, les dévastations, les brigandages auxquels donnaient lieu les querelles des rois ou des grands vassaux !

Voyez l'admirable parti que M. Thiers, le premier, a su tirer des journaux révolutionnaires ! Remarquez même la différence qui existe chez cet historien si perspicace entre les fractions de son livre écrites d'après les histoires ou mémoires préexistants, et celles puisées dans les feuilles publiques ! Et l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, ce livre si consciencieux, est-il autre chose que le miroir fidèle des journaux du temps, et leur reproduction partielle faite avec le discernement que MM. Buchez et Roux y ont apporté !

Pourquoi faut-il que les *gazettes* de notre première Révolution soient devenues aussi rares, et par quelle déplorable susceptibilité a-t-on craint de réimprimer celles de ces feuilles qui auraient pu le mieux caractériser les hommes et les événements !

Et que peuvent m'apprendre vos livres sur cette grande époque, que nous apprendront la plupart de ceux écrits depuis la réaction thermidorienne et royaliste, si vous avez fait parler les hommes de 1789 et de 1793 d'après vos propres inspirations, et si vous les avez jugés sans vous rendre compte des circonstances extraordinaires au milieu desquelles ils se trouvaient ! Pensez-vous qu'on puisse encore vous croire lorsque vous assurez que l'Assemblée constituante n'a su que démolir sans pouvoir réédifier, et que la Convention nationale ne fut composée que de *réformateurs extravagants*, ou *de sanguinaires anarchistes?* Croyez-vous avoir dit vrai, en affirmant que les jacobins ne furent tous que d'*ineptes désorganisateurs*, qu'*une horde de cannibales, ne rêvant, de leur infernal repaire, que spoliations, brigandages et assassinats*[1] ? La raison ne se refuse-t-elle pas à admettre qu'un peuple éclairé, qu'une nation de vingt-six millions d'individus eût pu si longtemps les souffrir et les seconder de toutes ses forces ?

Et si le lecteur débonnaire à qui vous apprenez de pareilles niai-

[1] Style de tous les historiens et auteurs de mémoires royalistes qui ont écrit sur cette grande époque.

series jette par hasard les yeux sur l'un de ces rapports si remarquables que Buzot, ou Condorcet, ou Brissot, ou Chénier, ou Fabre d'Églantine, ou Romme, ou Guyton-Morveau, ou les deux Prieur, ou Grégoire, ou Lakanal, ou David, ou Merlin de Douai, ou Cambacérès, ou Robert-Lindet, ou Cambon, ou Eschassériaux, ou Dubois-Crancé, ou Barère, ou Carnot, ou même Billaud-Varennes, Couthon, Saint-Just et Robespierre lisaient journellement à la tribune nationale ; ce lecteur, dis-je, ne sera-t-il pas autorisé à crier que vos livres ont trompé sa religion? Et si, soudainement éclairé par ces traits de lumière, il lit attentivement les débats auxquels ces rapports ont donné lieu ; s'il parcourt l'une de ces séances si dramatiques où les jacobins faisaient assaut d'énergie, de dévouement à la patrie, de franchise et de rudesse républicaine ; s'il lui tombe entre les mains quelques-uns de ces arrêtés par lesquels Chaumette, Pache, Lhuillier, Fleuriot, Payan et autres organes de la commune de Paris, voulaient régénérer les mœurs de la capitale et de la France ; s'il remonte jusqu'aux journaux de l'époque, ce lecteur, abusé par vous, ne se sentira-t-il pas saisi du plus profond dégoût pour les erreurs et les calomnies que vous avez entassées en parlant des événements et des hommes de la Révolution française? Le réseau de mensonges dont les passions contre-révolutionnaires ont entouré la mémoire de nos pères disparaîtra le jour où ils se seront présentés eux-mêmes à la barre de l'opinion publique ; et tels dont les images mutilées ont été traînées dans l'égout, et les cendres jetées au vent, apparaîtront dignes peut-être des couronnes civiques que tresse la patrie pour ses meilleurs citoyens le jour où ils seront jugés sur leurs propres écrits et sur leurs intentions.

Il faut donc scruter leurs pensées ; il faut sonder les replis de leur âme ; il faut, pour être à même de les apprécier justement, les considérer au travers de cette maison de verre dans laquelle ils s'exposaient à nu tous les instants de leur vie politique, si souvent orageuse ; il faut enfin ne plus s'en rapporter qu'à leurs propres écrits et à leurs paroles. C'est en remontant à ces sources, si longtemps négligées, que l'on connaîtra la vérité sur les actes et le but de la génération qui vient de s'éteindre. Et je me trompe fort si, le jour où l'on mesurera la taille de nos pères avec le compas de la raison, nous ne sommes pas obligés de nous considérer comme une race abâtardie.

N'oublions pas surtout que les écrivains de l'époque ont soutenu

les premiers pas des hommes qui ont fait la Révolution : que les feuilles périodiques ont formé et fixé l'opinion publique en France : que ce sont encore les journaux qui ont engagé les citoyens à se réunir en sociétés patriotiques et populaires, à revendiquer les droits de l'homme et des nations, à défendre la sainte cause de la liberté et à la faire triompher. Aussi le rôle que la presse a rempli dans notre première Révolution est-il le moins contesté, le plus brillant. L'histoire de cette grande Révolution, l'histoire vraie, authentique, la seule écrite jour par jour par des contemporains, examinée, commentée et expliquée par d'autres contemporains, ne peut donc se trouver complète que dans les principaux journaux des divers partis.

Qu'on se figure soixante feuilles périodiques surgissant presque à la fois ; des milliers de brochures de toutes les dimensions, écrites dans tous les sens et dans tous les styles, circulant au même instant à Versailles, à Paris, dans tout le royaume ; des adresses, des pétitions, des lettres, des mémoires, des vues financières ou politiques ; les écrits de tout genre que font naître les grandes questions constitutionnelles, le *veto*, le droit de paix et de guerre, le cens électoral, les biens du clergé, les assignats, la réorganisation des tribunaux, celle de l'armée, et mille autres objets importants à l'ordre du jour ; qu'on se figure, dis-je, ce déluge de papiers publics que lancent les imprimeries de Paris et des autres villes chaque jour, depuis l'ouverture des états généraux jusqu'au Directoire, et l'imagination en restera effrayée. Chaque jour emporte par centaines ces écrits, la plupart éphémères ; mais le lendemain en voit paraître de nouveaux : on les lit, on les commente au Palais-Royal, *forum* de la Révolution ; dans le jardin des Tuileries, au café Procope, au sein des sociétés patriotiques ; on les crie dans les rues, on les placarde sur les murs, on les distribue au milieu des groupes ; et tous ces papiers-nouvelles, tous ces écrits trouvent des lecteurs qui prennent le plus vif intérêt aux affaires publiques, et qui se montrent avides de savoir ce qui se passe ; car la presse libre, considérée sous toutes ses faces et dans toutes ses nuances, reflète toujours l'image de la vérité.

C'est pour arriver à la manifestation de cette vérité que je vais mettre sous les yeux du public mes consciencieuses études sur les principaux parmi les journaux et les journalistes qui ont paru sur la scène politique à partir du moment où la presse brisa ses vieux liens jusqu'à la décadence du régime révolutionnaire. Ne pouvant

reproduire tous ces journaux comme j'ai fait réimprimer les dix premières années du *Moniteur*, je veux au moins offrir à mes concitoyens le fruit de mes laborieuses investigations. J'aurais désiré pouvoir placer en scène tous les hommes marquants de cette époque gigantesque ; mais l'immensité d'une pareille tâche m'a effrayé [1]. J'ai donc été forcé de me borner ici à la partie la plus militante de ces athlètes si mal connus, aux seuls écrivains politiques des deux partis qui ont lutté pendant la Révolution. J'aime à croire qu'il jaillira de ces études assez de lumière pour bien faire connaître les événements, et assez de traits caractéristiques pour pouvoir peindre en pied une partie des hommes qui ont figuré à une époque si palpitante d'intérêt et si digne d'être étudiée.

Disons d'abord un mot des principales gazettes et autres écrits périodiques préexistants à notre Révolution, ainsi que de ceux qui furent publiés pendant les deux assemblées des notables des années 1787 et 1788 ; aussi bien faut-il commencer par là, dût-on répéter encore ce que tout le monde sait depuis longtemps.

Le savant M. Barbier nous apprend que le premier journal périodique, ou feuille politique et littéraire, que notre pays ait possédé, fut la *Gazette de France* [2], qui remonte à l'an 1631. « L'heureuse idée de cette publication, dit-il, fut suggérée par le célèbre généalogiste d'Hozier à son ami Théophraste Renaudot. D'Hozier avait une grande correspondance au dedans et au dehors du royaume : étant exactement informé de ce qui se passait, il communiquait ses nouvelles à Théophraste, qui les insérait dans la feuille in-4° dont ils avaient conçu ensemble le plan, et ils répandaient ainsi ces nouvelles dans le public. »

Il est très-probable qu'aux premiers jours de son établissement, le journal de Renaudot n'eut guère pour lecteurs que quelques personnages haut placés et quelques savants ; aussi sa gazette ne parut-elle, pendant bien longtemps, qu'une fois par semaine. Insensiblement, elle fut imprimée plus souvent, mais sans jamais dépasser huit à dix fois par mois ; c'était ainsi qu'elle se publiait encore en

[1] La plupart des membres de la Convention se trouvent peints par eux-mêmes dans mon *Histoire de la Convention nationale*, en 8 volumes, publiée il y a quelques années.

[2] La dénomination de *gazette* lui vient, disent les auteurs de l'*Encyclopédie*, d'après Ménage, du mot italien *gazetta*, qui signifiait une relation ou un journal de ce qui se passe en certain lieu. Ce mot vénitien, ajoute Ménage, était originairement le nom d'une sorte de petite monnaie ; et comme pour cette monnaie on se procurait le cahier de nouvelles, on a transporté ensuite le nom de la monnaie au cahier.

1789, et même jusqu'au 1er janvier 1792, époque à laquelle elle devint quotidienne.

Comme on le pense, les collections complètes de la *Gazette de France* sont aujourd'hui très-rares ; mais on connaît ses principaux rédacteurs. De Querlon, Remond de Sainte-Albine, de Mouhy, Marin, l'abbé Laugier [1], l'abbé Arnault, Suard, Bret, et quelques autres écrivains, furent successivement les derniers rédacteurs de la feuille non quotidienne.

Jusqu'à la Révolution, la *Gazette de France* fut le journal officiel de la cour. C'est probablement par ce motif que cette feuille ne partagea pas l'exaltation patriotique de l'opinion lorsqu'il fut question des états généraux.

Le *Mercure de France*, brochure périodique dont l'apparition sur la scène politique et littéraire date de 1672, est trop connu aussi pour qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans des détails autres que ceux que comporte un simple article bibliographique [2]. Je me bornerai donc à dire qu'il fut beaucoup plus littéraire que politique. Néanmoins, depuis 1784, il existait dans cette feuille décadaire une partie politique confiée, en dernier lieu, à l'un de ses rédacteurs, Mallet du Pan, qui s'était essayé à traiter ces questions dans un journal publié par lui à Genève. Ce publiciste de l'ancien régime ne partagea pas non plus l'élan de l'opinion publique à l'époque de la Révolution, et se montra même contre-révolutionnaire pendant les sessions de la Constituante et de la Législative. Il faut dire que, ne s'imprimant point tous les jours, le *Mercure* resta sans importance sous le rapport politique ; il cessa de paraître au 10 août 1792.

Mais la suspension de sa publication ne dura que quelques mois. Le 10 décembre de cette même année 1792, alors que la France venait d'être constituée en république, ce journal reparut sous le titre de *Mercure français*. Il s'était opéré quelques changements dans le personnel de sa rédaction : Laplace, Ginguené, Champfort,

[1] On croit que c'est ce même abbé Laugier qui fut le fondateur du *Courrier de Monaco*, l'un des plus anciens journaux politiques et littéraires qui aient existé. J'en ai vu des numéros imprimés en l'année 1774.

[2] Les auteurs de l'*Encyclopédie*, ceux du *Dictionnaire des Étymologies*, MM. Noel et Charpentier, ainsi que Camusat et plusieurs autres auteurs, assurent que le premier journal littéraire qui ait paru en France est le *Journal des Savants* : il vit le jour en 1665. Mais M. Barbier fait connaître l'existence d'un *Mercure français* qui fut publié par Richer, en l'an 1605, et que Th. Renaudot continua depuis 1635 jusqu'en 1644. Le *Mercure de France*, dont il est ici question, celui de Visé et Duverny, eut longtemps le titre de *Mercure galant*, et il ne prit celui de *Mercure de France* qu'en 1718.

Saint-Ange, Imbert, P. L. Lacretelle et Naigeon, qui étaient au nombre de ses anciens rédacteurs, se retirèrent ; ils furent remplacés par Suard, Rabaut Saint-Étienne et Lenoir-Laroche ; la partie politique en fut alors confiée à Geoffroy. Quant à Marmontel, Garat et Laharpe, ils continuèrent leur collaboration au nouveau *Mercure français*, qui avait pris pour épigraphe ces mots si communs alors : LIBERTÉ, ÉGALITÉ. Cette nouvelle publication eut du succès, et se soutint sept ans, au bout desquels elle cessa de paraître [1].

Je mentionnerai seulement les autres journaux périodiques préexistants aux deux assemblées des notables des années 1787 et 1788. C'étaient :

Les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui dataient de 1728. Rédigées contre les jésuites et en faveur de la bulle *Unigenitus*, elles cessèrent de paraître en 1793 ;

Le *Journal de Paris*, dont l'existence remonte à 1777. Rédigé d'abord par Dassieux, Sautereau, Corancez, etc., etc., sa rédaction fut confiée, de 1789 à 1795, à Garat, Condorcet, Régnault de Saint-Jean d'Angély, etc. ;

Les *Annales politiques et littéraires*, de Linguet, paraissant depuis 1780 ;

L'*Esprit des Journaux* et l'*Esprit des Gazettes*, recueils mensuels depuis 1785, dans lesquels se trouvent d'excellents articles de littérature et de beaux-arts.

L'année précédente (1784), Brissot de Warville faisait paraître, en France, le *Journal du Lycée de Londres*, et Mallet du Pan mettait aussi en circulation le *Journal historique et politique* qu'il avait fondé à Genève.

Les principaux d'entre les nouveaux journaux ou écrits périodiques qui virent le jour lors des assemblées des notables, furent :

Le *Journal ecclésiastique*, de l'abbé Barruel, feuille in-12, publiée en 1787 ; elle fut continuée jusqu'en 1792, et même jusqu'en 1804, après diverses intermittences ;

Le *Hérault de la Nation*, par M. Magnancourt, qui l'intitula aussi le *Précurseur de tous les Journaux*, et dont il y eut 65 numéros en 1787 et 1788 ;

[1] Deux autres *Mercure de France*, surgis en l'an VII et en l'an VIII, s'efforcèrent de recueillir la succession du *Mercure français* : tous les deux parurent sous forme de brochure périodique ; tous les deux furent politiques, littéraires, historiques et dramatiques ; tous deux parcoururent une carrière de plusieurs années ; mais aucun des deux ne fut en réalité l'ancien *Mercure*.

Un *Moniteur* in-8°, qui n'eut qu'une courte existence, mais qui fut assez curieux : son 1er numéro est de 1788 ;

L'*Écho de l'Élysée*, ou Dialogues de quelques morts célèbres sur les états généraux, par Dingé, qui ne fit paraître que 6 dialogues ;

La *Sentinelle du Peuple*, que Monsodève et Volney publièrent vers la fin de 1788, et qui cessa bientôt de voir le jour ;

Le *Journal général de l'Europe*, feuille de politique, de commerce et d'agriculture, par Lebrun et Smith, journal qui exista jusqu'au 10 août 1792.

Ainsi que cela devait être, beaucoup d'autres écrits circulèrent, à Paris et dans la province, pendant les assemblées des notables ; mais comme la censure existait alors, ni celles de ces gazettes ou brochures préexistantes, ni celles qui virent le jour à ces époques, n'eurent aucune influence sur les affaires du royaume.

Une seule de ces feuilles, le *Hérault de la Nation*, qui s'annonça comme paraissant avec l'approbation et sous le patronage du ministère de 1787, donne une idée de la politique du gouvernement.

« Point d'ordres privilégiés, disait ce journal dès 1787 ; plus de parlement : la nation et le roi. »

Comme on le voit, le ministère voulait se débarrasser à la fois et des parlements, qui luttaient alors si courageusement contre la cour, et du corps de la noblesse, qui ne se montrait guère plus soumis.

« Quoi ! toujours des obstacles de la part de la noblesse ! s'était écrié l'année suivante le même journal, inspiré par le ministère. Soit qu'elle s'assemble sans ordres du roi, soit qu'elle se réunisse en états provinciaux ou généraux, on la verra donc, fidèle aux principes qui l'établissaient autrefois, entre le trône et la nation, se déclarer une nation séparée de la nation, un peuple par excellence, une tribu sacrée qui a le droit d'ériger en loi sa volonté, comme jadis la tyrannie ! »

Ni la *Sentinelle du Peuple*, ni le *Moniteur* de 1788, rédigés l'un et l'autre par des hommes qui devaient prévoir et espérer une révolution, n'eurent le temps de formuler leurs vœux : ces deux feuilles n'existaient déjà plus lors de la réunion des états généraux de 1789, et la *Sentinelle* ne reparut qu'un peu plus tard.

Quant à la *Gazette de France* et au *Journal de Paris*, on ne s'aperçut guère qu'ils assistaient à l'une des crises les plus violentes des annales de la monarchie. Ces deux journaux continuèrent à endormir leurs lecteurs avec des nouvelles semblables à celles qui

avaient rendu célèbre la *bête du Gévaudan*[1] : ils se tinrent sur la réserve, laissant à ceux que l'on appelait les *philosophes*, les *voltairiens*, le soin d'appuyer le mouvement de l'opinion.

Et cependant, au moment où il fut question des états généraux, tous les esprits se mirent en ébullition.

A défaut de journaux qui s'occupassent exclusivement de politique comme de nos jours, l'opinion publique se développa dans une foule de brochures qui agitèrent vivement la question du doublement du tiers état. L'abbé Sieyès fit paraître son fameux livre : *Qu'est-ce que le Tiers État?* Le pasteur Rabaut Saint-Étienne traita aussi d'une manière non moins remarquable des *Intérêts du Tiers État ;* cette question, ainsi que celle des abus à détruire, furent encore traitées dans une foule d'autres ouvrages lus avec avidité, et dont l'influence fut très-grande.

« Des réunions patriotiques, à l'instar des clubs anglais, dit le même Rabaut Saint-Étienne dans son excellent *Abrégé de l'Histoire de la Révolution française*, se formèrent partout ; les citoyens y prêchaient ouvertement la destruction des innombrables abus que les siècles passés sous le régime du pouvoir absolu avaient implantés en France. »

On sait que les cahiers du tiers état, presque tous basés sur ceux que le duc d'Orléans envoya à ses bailliages, servirent admirablement de Moniteurs, et contribuèrent beaucoup à généraliser les vœux de la France, ainsi qu'aux choix que firent les électeurs du *tiers*.

« La plus grande activité, ajoute l'historien déjà cité, présida aux élections. Sur tous les points de la France, une masse de six millions de citoyens, quittant tout à coup leurs occupations paisibles pour se livrer aux affaires publiques, auxquelles ils n'avaient jamais été appelés à prendre part, s'agitait dans tous les sens et partout où devait se faire le choix des électeurs et des députés ; les uns péroraient, les autres écrivaient. »

La presse politique, telle que nous la connaissons, n'existait pas chez nous ; mais du moment où l'ouverture des états généraux fut fixée au 5 mai 1789, un grand nombre d'hommes de lettres et de

[1] Cette *bête du Gevaudan* occupa très-longtemps la cour et la ville, comme on disait alors. A force d'en parler, on avait jeté réellement l'effroi dans toute une contrée, sans que l'on sût au juste où cette bête se trouvait, ni ce qu'elle était. Je me rappelle avoir lu de longs articles sur cet animal semi-fabuleux.

publicistes, la plupart encore inconnus, se préparèrent à la lutte qui allait s'engager.

Le *Journal de Paris* passa aussitôt en d'autres mains, et, dès le 1er mai, il parut avec une nouvelle rédaction confiée à Garat et Condorcet, qui s'emparèrent des grandes questions à l'ordre du jour.

Le lendemain (2 mai 1789), Mirabeau l'aîné publia la première de ses *Lettres à ses commettants*, qu'il fit précéder d'un *prospectus* des plus remarquables. Arrivé à son 21e numéro, il changea ce titre pour celui de *Courrier de Provence*, sous lequel le tribun français poursuivit sa volumineuse publication jusqu'à l'époque où la mort le frappa.

Le *Journal des États Généraux*, publié par Lehodey, vit le jour le 6 mai. Ce titre fut changé, le 5 janvier 1791, en celui de *Logographe*, qu'il conserva jusqu'au 10 août 1792.

En même temps parut le *Bulletin des Séances des États Généraux*, par Maret (duc de Bassano). Ce bulletin ne tarda pas à se fondre dans la *Gazette nationale*, ou le *Moniteur universel*.

Barère de Vieuzac lança, quinze jours après l'ouverture des états (19 juin), son *Point du Jour*.

Dulaure publia les *Évangélistes du Jour* dès le 26 du même mois.

Le surlendemain (28 juin), Brissot de Warville fit imprimer le 1er numéro de son *Patriote français*.

Le *Courrier de Versailles*, par Gorsas, vit le jour le 5 juillet.

Une semaine après (12 juillet), Prudhomme, Loustalot et Tournon créèrent les *Révolutions de Paris*, dont la fameuse épigraphe, connue de tout le monde, était un appel à l'insurrection [1].

Les *Annales de la Révolution*, recueil de pièces authentiques, par Bayard, parurent le même jour.

L'*Observateur*, par Feydel, commença son cours d'observations, le 1er août 1789.

Le 24 du même mois, Condorcet, Rabaut Saint-Étienne, Ducos, Noël, etc., mirent au jour le 1er numéro de la *Chronique de Paris*, feuille quotidienne.

Le *Journal des Débats et Décrets*, que créèrent alors Barère et Louvet, date du 27 août 1789 [2]. C'était aussi une feuille quotidienne in-8°.

1 La voici : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous ! »

2 M. Alfred Nettement, dans une *Histoire du Journal des Débats*, publiée par lui il y a quelque

Marat mit au jour, sous la date du 12 septembre, son journal quotidien, qu'il intitula d'abord : *le Publiciste parisien*, journal politique, libre [1] et impartial, par une société de gens de lettres, et dirigé par Marat, l'ami du peuple, auteur de l'*Offrande à la Patrie*, du *Moniteur* et du *Plan de Constitution*. Au 5e numéro, l'*Ami du Peuple* devint le titre principal de cette feuille fameuse. Son épigraphe était : *Vitam impendere vero*.

Le 22 du même mois parut encore le *Journal universel*, ou Révolutions du royaume, par Audouin.

Fontanes publia, sous la date du 1er octobre, un *Journal de la Ville et des Provinces*, qu'il appelait le *Modérateur*.

Enfin les *Annales patriotiques et littéraires*, par Mercier et Carra, commencèrent leur longue carrière le 5 octobre 1789.

Tels furent les journaux marquants qui parurent, dans le sens de la Révolution, depuis l'ouverture des états généraux à Versailles jusqu'aux journées d'octobre, après lesquelles l'Assemblée nationale fut se fixer à Paris. Je n'indique ici que les principales d'entre les feuilles publiques qui virent le jour dans cette première période de la Révolution ; je ne parle que de celles qui eurent de la consistance et qui survécurent aux événements ; je ne ferai que mentionner quelques-uns des autres journaux périodiques qui furent aussi publiés à cette époque, tels que :

L'*Assemblée nationale*, par Perlet ;

Le *Courrier national*, par Pussy ;

La *Cocarde nationale*, journal des soldats citoyens ;

Le *Fouet national ;*

Le *Disciple des Apôtres* (opposé aux *Actes des Apôtres*) ;

Catherine de Médicis, ou le Cabinet de Marie-Antoinette à Saint-Cloud ;

Les *Lettres sur les Débats de l'Assemblée nationale*, par Robinet ;

temps (eh! quelle histoire édifiante!), semble renier l'origine révolutionnaire de cette gazette ; l'écrivain royaliste ne fait remonter l'existence de la feuille dont il a flagellé les tergiversations politiques, qu'à l'époque du Consulat. Il nous assure, en style de logogriphe, que « le *Journal des Débats* a été fondé dans la moitié de la dernière année du dix-huitième siècle. » M. Nettement se trompe : le *Journal des Débats*, créé en 1789 par Barère et Louvet, est bien la première origine de la feuille de M. Bertin existant aujourd'hui ; et si ce journal a souvent changé de livrée, il n'en est pas moins le même individu.

[1] Par une singulière contradiction, le journal *libre* de Marat parut avec l'autorisation du bureau de police de l'hôtel de ville, ainsi conçue : « Permis à la poste de faire circuler le journal de M. Marat, intitulé : *le Publiciste parisien*. Au comité de police, ce 8 septembre 1789. *Signé* BROUSSONET, LEBASLE, LEROUX, MONDE. »

Et cette foule de *Postillons* qui se lancèrent dans la carrière sous les titres de *Postillon de l'Assemblée nationale*, *Postillon du Soir*, *Postillon de Calais*, *Postillon de la Liberté*, etc., etc. S'il me fallait indiquer seulement tous les journaux, écrits périodiques, politiques, patriotiques ou royalistes ; tous les pamphlets, brochures, opinions, lettres, etc., qui parurent pendant la session tenue à Versailles, il faudrait ajouter à cette nomenclature un long catalogue [1].

Et qu'on ne pense pas que la cour resta spectatrice tranquille de la lutte qui s'engageait entre les idées nouvelles et l'ancienne organisation politique de la France : la royauté trouva aussi les moyens de défendre ce qu'elle appelait ses droits, ses prérogatives. Ses amis taillèrent leur plume, et le trésorier du roi commandita plus d'un journal opposé aux publications patriotiques et révolutionnaires.

Dès l'époque de Versailles, parut, le 15 septembre 1789, une feuille intitulée : *Journal de la Cour et de la Ville*. Cette feuille, rédigée par Brune et Gauthier, et mieux connue encore sous le nom de *Petit Gauthier*, se montra toujours royaliste violente [2].

Alors aussi les *Actes des Apôtres*, dont Peltier fut le principal rédacteur, vinrent fronder, en vers comme en prose, la révolution qui s'opérait et les hommes qui se dévouaient à son succès. Les collaborateurs de cette satirique publication furent : Champcenetz, Rivarol, Bergasse, Mounier, Lally et quelques autres écrivains et poëtes royalistes.

Ce ne sont là que les deux principaux parmi les journaux contre-révolutionnaires créés à cette même époque. Chaque journal patriote eut son pendant. Le parti de la cour lança son *Postillon de la Cour* ;

[1] M. Deschiens, dont la précieuse *Collection de materiaux pour l'histoire de la Revolution de France depuis* 1787 est connue de tout le monde lettré, a consacré un fort volume in-8° à la seule désignation des journaux et autres écrits qu'il a recueillis avec tant de patience, de frais et de peine. Son catalogue est, sans contredit, la meilleure bibliographie des journaux qui existe. Lui seul a fait connaître, de nos jours, cette foule de feuilles périodiques, de brochures, pamphlets, etc., enfantés depuis 1787 jusqu'en 1829, et principalement dans les douze annees qui précédèrent le consulat de Napoleon Bonaparte. En dressant avec soin ce volumineux catalogue, M. Deschiens a fait un livre unique, qui sera toujours consulté par tous ceux qui veulent étudier la Révolution. Malheureusement ce livre est devenu fort rare, et on ne peut y suppléer, à beaucoup près, ni par les indications contenues dans le *Dictionnaire des Homonymes et Pseudonymes*, de M. Barbier, ni par le *Manuel des Libraires et des Amateurs*, de M. Brunet, ni enfin par la *France littéraire*, de M. Quérard ; ouvrages précieux, mais qui ne contiennent que très-peu de détails sur les journaux.

[2] Je ferai connaître par des citations textuelles le style et les formes qu'employaient les journaux contre-révolutionnaires tant en parlant des actes de l'assemblée, qu'à l'égard de ceux des membres qui siégeaient au côté gauche. On se convaincra par là que Marat et Hébert ne furent pas les seuls journalistes violents de cette epoque, et que le *Pere Duchesne* et l'*Ami du Peuple* se trouvèrent surpassés très-souvent.

son *Postillon de Henri IV* ; — son *Courrier français*, dont la rédaction fut confiée à l'abbé Poncelin ; — sa *Gazette de Paris*, par Durozoy ; — son *Courrier d'Avignon* ; — sa *Correspondance du Palais-Royal*, que faisait Morgan. La cour eut aussi les *Nouvelles et Anecdotes du Palais-Royal* ; — sa *Chronique scandaleuse* ; — son *Ami des honnêtes gens* ; — son *Journal du Journal de Prudhomme*, critique amère de cette feuille patriotique, et que l'on attribua à Stanislas Clermont-Tonnerre. Les *Lettres persanes*, ou Contes de la Mère Boby ; le *Livre des Rois du Nouveau Testament*, et le *Capitaine Tempête* sont aussi au nombre des feuilles royalistes de cette époque.

Plusieurs nouveaux journaux, pour ou contre la Révolution, furent encore publiés à Paris, depuis la translation de l'Assemblée nationale dans cette ville jusqu'au commencement de ce que l'on appela l'*an deuxième de la liberté* (1790). Dans ce nombre on comptait :

Le *Rôdeur français*, petite feuille fort spirituelle, qui parut le 20 octobre 1789 ;

Les *Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins, dont le 1er numéro est du 20 novembre ;

La *Gazette nationale*, ou le *Moniteur universel*, rédigé alors par Rabaut Saint-Étienne, Ginguené, etc. Cette feuille, la seule de l'époque qui fût d'un format in-folio, parut le 24 novembre 1789, et ne tarda pas à absorber le *Bulletin des Séances des États Généraux*, de Maret ; ce bulletin devint la partie la plus importante du *Moniteur*[1].

Un autre *Moniteur patriote*, ou Nouvelles de France et de Brabant, avait paru quelques jours avant : il fut attribué à *Marat*. Mais la feuille portant ce titre, rédigée réellement par cet écrivain, datait de l'année précédente.

[1] Quoique le 1er numéro de la *Gazette nationale*, ou le *Moniteur universel*, n'ait paru que le 24 novembre 1789, les propriétaires de cette feuille, MM. Panckouke et Agasse, jugèrent utile, plus tard, de faire commencer cette publication du jour de l'ouverture des états généraux (5 mai 1789). Non-seulement ils firent imprimer le supplément des numéros antérieurs nécessaires pour remplir leur but, mais encore ils les firent précéder d'une excellente introduction, ou résumé de l'histoire de France jusqu'au 5 mai, introduction due à la plume de M. Thuau-Grandville. D'un autre côté, comme l'article consacré aux débats de l'Assemblée nationale n'avait pas eu d'abord dans le *Moniteur* les développements qu'il prit à partir du 13 février 1790, époque de la réunion du *Bulletin* publié par Maret, on réimprima tous les numéros antérieurs à la réunion, afin que la relation des séances ne laissât rien à désirer. Mais, par l'effet de cette réimpression, il existe deux collections du *Moniteur* : l'une partant du mois de novembre 1789, et l'autre remontant au 5 mai de la même année. Dans un grand nombre de collections, il y a ainsi un double emploi de 101 numéros. Il faut donc considérer comme nuls tous les *Moniteurs* dont le numéro d'ordre ne commence pas au 5 mai 1789.

Fréron, l'ami et le collègue de Camille Desmoulins, fit paraître l'*Orateur du Peuple* au commencement de décembre 1789, en même temps que Cérisier publia la *Gazette universelle*, qui eut aussi au nombre de ses rédacteurs Anacharsis Clootz.

Une feuille portant d'abord le titre de *Versailles et Paris*, puis *Assemblée nationale et Commune de Paris*, commença sa carrière le 20 du même mois.

Trois jours après, Camille Desmoulins mit encore au jour le 1er numéro de son *Courrier de Brabant* : au 69e numéro, il lui donna le titre de *Courrier de France et de Brabant*, jusqu'au 9 septembre 1790.

Enfin il y eut aussi un *Mercure national*, que ses rédacteurs, Carra, Basseville, Tournon, Robert et Kéralio, appelèrent, dès l'année suivante, *Révolutions de l'Empire*, journal démocratique.

A ces nouvelles feuilles périodiques de la fin de 1789, les royalistes opposèrent encore :

Le *Patriote sincère*, journal dirigé contre Lafayette, par Piron ;

La *Chronique du Manége*, par Marchand ;

Le *Livre des Rois de l'Ancien Testament* ;

Jeannot et Diogène à Paris, dialogue contre les révolutionnaires ;

Et finalement une espèce de lanterne magique assez curieuse, intitulée : *Spectacle de la Nation*, où l'on passait en revue d'une manière burlesque et triviale les principaux membres du côté gauche de l'Assemblée nationale.

Toutes ces gazettes de 1789, à l'exception du *Moniteur*, dont le format a toujours été celui que nous lui connaissons encore aujourd'hui, furent publiées in-8° ou même in-12. Deux seulement parurent petit in-4° à deux colonnes, savoir : le *Journal de Paris*, et le *Patriote français*, de Brissot. Celles qui étaient quotidiennes ne donnaient guère à leurs lecteurs que huit pages par numéro, rarement douze. Les gazettes périodiques, mais non quotidiennes, paraissaient une ou deux fois par semaine ; elles formaient de petites brochures in-8°, parmi lesquelles le *Courrier de Provence* fut toujours la plus volumineuse [1]. Malgré leur exiguité, ces gazettes se vendaient fort cher : presque toutes celles qui paraissaient tous les jours coûtaient aux abonnés de 9 à 12 liv. par trimestre ; ce qui nous semblera énorme,

[1] Il y a tel numéro du *Courrier de Provence* qui se compose de 5 feuilles in-8°, ou 80 pages : c'est que Mirabeau l'aîné était, comme on disait alors, doué d'une faconde abondante, et qu'il aimait beaucoup à développer ses idées.

si l'on considère qu'elles n'étaient point assujetties au timbre, et qu'elles ne contenaient pas la sixième partie des matières que renferme une seule des feuilles publiques d'aujourd'hui.

Il est à remarquer que, de toutes les gazettes périodiques qui s'établirent à l'ouverture des états généraux, il n'y a que le *Moniteur* et le *Journal des Débats* qui aient traversé les diverses catastrophes de la Révolution; et encore ce dernier journal a-t-il varié plusieurs fois son titre et son format (je ne parle pas ici de ses opinions politiques). On sait qu'il prit et reprit le nom de *Journal de l'Empire* pendant la durée du règne de Napoléon [1]. La *Gazette de France*, doyenne des feuilles périodiques du royaume, s'est également perpétuée jusqu'à nos jours, de même que le *Journal de Paris* ; mais ce n'a pas été sans éprouver de grandes vicissitudes et même des intermittences dans leur publication. Le *Mercure de France*, l'un des journaux préexistants à l'époque de la Révolution, cessa de paraître au 10 août 1792. Il reparut, il est vrai, à diverses autres époques, mais ce ne fut plus la rédaction primitive.

La plupart des autres feuilles politiques surgies en 1789 ne survécurent guère aux grands événements qui signalèrent la marche de la Révolution.

La publication du *Journal de Paris*, tel qu'il parut à l'ouverture des états, fut suspendue en juin 1793, époque de la mise en arrestation des girondins.

Le *Courrier de Provence* ne survécut que peu de mois à son principal rédacteur, mort en avril 1791, et cessa tout à fait d'être publié le 30 septembre suivant, c'est-à-dire, après l'acceptation de la constitution de 1791.

Le *Logographe de Versailles*, après avoir été remplacé, à Paris, par le *Logotachygraphe*, tomba le lendemain de la révolution du 10 août 1792.

[1] Voici l'acte de l'*état civil* de cette feuille périodique :

Journal des Débats et Décrets, créé par Barère et Louvet le 27 août 1789 : il était alors de format in-8°, petit caractère ;

Journal des Débats et Lois du pouvoir législatif, et des actes du gouvernement, de format in-4° à deux colonnes, à partir du 9 pluviôse an VIII ;

Puis in-folio, publiant, le premier, un feuilleton, qui a fait sa fortune ;

Journal de l'Empire, à dater du 27 pluviôse an XIII, jusqu'au 31 mars 1814 ;

Journal des Débats, du 1er avril 1814 jusqu'au 20 mars 1815;

Journal de l'Empire, à partir du 21 mars 1815 jusqu'au second retour de Louis XVIII, et, depuis lors, *Journal des Débats*.

Son format s'est aussi agrandi successivement jusqu'aux plus grandes dimensions des feuilles anglaises.

Le *Bulletin des Séances des États Généraux* fut absorbé, le 15 février 1790, par la *Gazette nationale*, ou le *Moniteur universel*.

Barère cessa la publication de son *Point du Jour* à l'époque où la constitution de 91 fut promulguée.

Les *Évangélistes du Jour*, de Dulaure, n'eurent qu'une existence de 16 numéros.

Le *Patriote français*, de Brissot, finit avec la carrière politique de son rédacteur, le 2 juin 1793.

Le *Courrier de Versailles*, par Gorsas, après avoir changé son titre contre celui du *Patriote*, fut aussi frappé de mort violente à la suite des journées des 31 mai et 2 juin 1793.

Les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme et Loustalot, après avoir existé plus de cinq ans, cessèrent de paraître volontairement, le 2 ventôse an II (1794), après l'assassinat de Loustalot.

Les *Annales de la Révolution*, par Bayard, n'allèrent que jusqu'au mois de septembre 1791.

L'*Observateur*, de Feydel, n'eut que 222 numéros, et tomba en octobre 1790.

La *Chronique de Paris* ne survécut que peu de temps à la mise en arrestation de ses auteurs, presque tous girondins ; elle tomba le 25 août 1793.

L'*Ami du Peuple*, quoique ayant souffert diverses interruptions par suite des décrets de prise de corps lancés par le Châtelet contre son rédacteur, ne cessa de paraître définitivement et volontairement que le jour de la réunion de la Convention nationale (21 septembre 1792). Marat remplaça alors cette feuille fameuse par une autre publication intitulée : *Journal de la République française*, qui fut lui-même remplacé, au commencement de 1793, par le *Publiciste de la République française*.

Le *Journal universel*, d'Audouin, poursuivit sa carrière jusqu'en floréal de l'an III (1795).

Les *Annales patriotiques et littéraires*, de Mercier et Carra, furent continuées jusqu'en l'an V (1796-97).

Le *Rôdeur français* cessa de paraître après quatre mois de durée.

L'*Orateur du Peuple*, par Fréron, tomba après le 9 thermidor, époque où son rédacteur se plaça à la tête de *la jeunesse dorée*.

La feuille connue sous le titre de : *Assemblée nationale et Commune de Paris*, vécut plus longtemps : elle exista jusqu'en l'an VIII de la République.

Les *Révolutions de France et de Brabant*, par Desmoulins, s'arrêtèrent au mois de septembre 1791 ; mais cette feuille fut continuée alors, sous le même titre, par le collaborateur de Camille, Merlin (de Thionville).

Enfin le *Mercure national*, l'une des dernières brochures périodiques publiées en 1789, ne donna au public que 77 de ses numéros, et cessa de paraître le 29 mars 1791.

Tous les autres journaux ou recueils périodiques de 1789, très-nombreux encore, mais dont il est difficile de donner une liste exacte, n'eurent qu'une existence plus ou moins éphémère ou obscure, quoique plusieurs soient très-curieux à lire.

Les feuilles royalistes créées dans cette même année 1789 eurent encore moins de durée que celles publiées en faveur de la Révolution.

Le *Journal de la Cour et de la Ville*, le fameux Petit Gauthier, mourut de mort violente le 10 août 1792.

Les *Actes des Apôtres*, non moins fameux dans les annales de la Révolution, cessèrent de paraître en octobre 1791.

La *Gazette de Paris*, publiée par Durosoy, n'eut que 81 numéros.

Le *Modérateur*, de Fontanes, s'éteignit au 10 août.

La *Chronique scandaleuse* cessa de paraître à son 21e cahier.

Le *Courrier français*, de l'abbé Poncelin, ne parut que durant quinze mois.

L'*Ami des honnêtes gens* ne vécut que cinq mois.

La *Correspondance du Palais-Royal*, par Morgan, et les *Nouvelles et Anecdotes* de ce même palais, n'allèrent pas au delà de 1790.

Les *Lettres persanes*, le *Journal du Journal de Prudhomme*, le *Livre des Rois*, *Diogène à Paris*, le *Spectacle de la Nation*, les *Postillons de Henri IV*, *de la Cour*, etc., le *Capitaine Tempête*, le *Journal de Perlet* et autres feuilles périodiques et royalistes de 1789, ne survécurent guère aux premières crises de la Révolution.

Il est facile de remarquer quelles furent les causes principales de la chute des journaux enfantés par la révolution de 1789, car ces causes eurent des effets immédiats et palpables.

C'est ainsi que la suite des journées des 5 et 6 octobre 1789 et la translation de l'Assemblée nationale à Paris, firent nécessairement cesser la publication des feuilles imprimées à Versailles, et forcèrent quelques-unes d'entre celles qui survécurent à changer leur titre.

C'est ainsi encore que les événements du Champ de Mars découragèrent momentanément les écrivains qui parlaient déjà de démocratie ou de république, et que l'acceptation par le roi de la constitution de 1791 força au silence la plupart des journaux royalistes payés par la liste civile pour entraver cette constitution.

Le canon du 10 août acheva de faire taire violemment ceux des écrivains monarchistes qui avaient persévéré jusque-là.

L'époque de la proclamation de la République métamorphosa plusieurs feuilles ; et celles rédigées par les girondins qui résistèrent à la crise du mois de mars 1793, tombèrent définitivement après les journées des 31 mai et 2 juin de la même année.

Tels sont les principaux événements qui amenèrent les diverses vicissitudes dont la presse, tant royaliste que révolutionnaire, créée en 1789, fut frappée dans les premières années de notre grande Révolution.

1790

Au commencement de 1790, que l'on appelait alors *l'an deux de la liberté*, d'autres journaux virent le jour, à Paris principalement. Les plus importants furent :

La *Bouche de Fer*, journal périodique, rédigé par l'abbé Fauchet, et servant d'organe au club de ce même nom : cette feuille populaire parut en janvier 1790 ; elle eut une assez longue existence, comparativement à plusieurs autres lancées dans la carrière à peu près à la même époque ;

L'*Ami des Citoyens*, par Debrière, qui commença de paraître le 1er avril 1790, et fut continué jusqu'à la promulgation de la constitution de 1791 ;

Le *Journal de la Société de* 1789, que Condorcet mit au jour le 5 juin 1790. Il fut le précurseur des autres feuilles publiées par la société des Jacobins, et principalement du *Journal de la Société des Amis de la Constitution*, qui parut le 1er novembre 1790, et dont la rédaction fut confiée à Choderlos Laclos. Mais à l'époque de la fuite du roi, et à la suite des débats orageux que son arrestation fit naître, tant dans l'Assemblée nationale que dans le club séant aux Jacobins (1791) [1], une grande scission éclata parmi les Amis de la constitution.

Ceux des membres de ce club qui avaient opiné pour innocenter le roi se retirèrent de l'église des Jacobins, et allèrent fonder le club des Impartiaux, qui tint ses séances dans le chœur des Feuillants ; tandis que les autres jacobins, ceux qui avaient demandé la déchéance, continuèrent à siéger dans la bibliothèque de l'église qui leur servait de salle, et fondèrent le *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins*. Le nouveau journal de ce club fameux parut alors dans le format in-4° ; Laclos continua de le rédiger jusqu'à l'époque où la société des Jacobins prit le titre d'*Amis de la liberté et de l'égalité*.

Le premier journal des Amis de la constitution resta aux feuillants ; ils donnèrent même, à partir du 55e numéro, quelques développements à sa nouvelle rédaction. On vit cette feuille reproduire les discours qui étaient prononcés dans le sein de la nouvelle société, et enregistrer les demandes d'affiliation. On y trouve aussi la correspondance des sociétés affiliées sur la scission, et une foule d'articles remarquables sur les bases de l'ordre social. Mais les feuillants prêchaient dans le désert, tandis que la foule se portait aux Jacobins, où elle envahissait tous les soirs l'église entière. (Nous retrouverons plus tard le *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution* fondu dans le *Journal de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*.)

Au mois de juillet, un journaliste du nom de Baillio publia quelques numéros d'un écrit périodique intitulé : *la Lanterne*. Il tonnait contre Marat, quoiqu'il se proclamât patriote sincère et attaché à la constitution.

Ce fut peu de temps après la création du *Journal de la Société de 1789*, en septembre 1790, que Cérutti, Rabaut Saint-Étienne, Grouvelle et Ginguené publièrent la *Feuille villageoise*, qui obtint un succès très-populaire pendant tout le cours de sa longue et patriotique carrière.

Un mois après, en novembre 1790, parut encore le *Journal des Clubs*, que rédigeaient Leroux et Révol. A l'époque de l'acceptation de la constitution, et peu après la création du *Journal des Débats de la Société séante aux Jacobins*, la feuille des clubs changea son titre : elle prit celui de *Journal général de l'Europe* ; sa rédaction passa aussi entre les mains de Lebrun et Smith, qui se montrèrent toujours les appuis et les défenseurs du général Lafayette.

Enfin, le 18 décembre de cette même année 1790, la société des

Amis de la constitution monarchique, que l'on appelait par dérision club des Monarchiens, publia aussi son journal, dont la rédaction fut confiée principalement à Stanislas Clermont-Tonnerre.

Mais qu'on ne croie pas que ces feuilles nouvelles furent les seules créées pendant la seconde année de la liberté : je n'ai dû parler ici que de quelques-uns des journaux publiés en 1790; car le nombre de ceux qui virent le jour pendant cette seconde époque ne fut pas moins considérable que celui de l'année précédente. Si je n'ai pas fait une mention particulière de ces journaux, c'est que la plupart de ces feuilles, d'ailleurs fort piquantes, chacune dans son genre, ne vécurent que peu de temps [1].

C'est ainsi que le *Véritable Ami des Hommes*, publié par Loustalot, n'eut que 6 numéros;

Que les *Lettres du Junius français*, écrites par Marat, l'ami du peuple, lettres très-curieuses, s'arrêtèrent à la 8e épître;

Que les *Prônes civiques* de l'abbé Lamourette cessèrent à la 6e livraison;

Que les *Actes des bons Apôtres* n'eurent que 3 numéros;

Que le *Petit Carême de l'abbé Maury*, sermons prêchés dans l'assemblée des enragés, ne donna au public que 8 de ses sermons;

Que la *Bible d'à présent* fut encore moins volumineuse;

Que le *Compère Mathieu* cessa ses commérages à son 8e numéro;

Et que deux feuilles ayant pour titre : *Journal* et *Petit Journal du Palais-Royal* ne servirent leurs abonnés que jusqu'au commencement de l'année suivante.

[1] Voici, d'apres une nomenclature qu'on trouve dans les *Actes des Apôtres* d'octobre 1790, les journaux qui se publiaient a Paris à cette même époque :

Le Postillon de Calais, — le Moniteur, — le Spectateur, — le Modérateur, — l'Orateur du Peuple, — l'Avocat du Peuple, — le Fanal du Peuple, — la Lanterne, — l'Observateur, — le Rôdeur, — les Petites Affiches, — le Journal de Paris, — le Journal universel, — le Journal national, — le Journal gratuit, — le Journal de la Liberté, — le Journal du Club de 1789, — le Journal de la Revolution, — le Journal des Départements, — le Journal des Municipalités, — le Journal du Soir, — la Feuille du Lendemain, — la Feuille villageoise, — le Courrier de Paris, — le Courrier de Brabant, — le Courrier de Provence, — le Courrier de Madon, — la Chronique de Paris, — Jean Bart, ou Je m'en moque, — les Annales patriotiques, — la Gazette universelle, — le Grand Ami du Peuple, — les Lettres b..... ..t patriotiques du Père Duchesne, — la Bouche de Fer, — le Mercure national, — le Patriote français, — le Républicain, — les Révolutions de France, — les Révolutions de Paris, — les Révolutions suisses, — l'Abeille politique, — le Réviseur, — l'Impartial, — le Pour et le Contre, — le Point du Jour, — le Journal des Débats et Décrets, — l'Étoile du Matin, — l'Assemblée nationale et Commune de Paris, — l'Ami de la Révolution, — les Philippiques, — le Journal général, — l'Apocalypse, — la Chronique du Manége, — la Gazette de Paris, — les *trois* Ami du Roi, — le Royaliste ami de l'humanité. — le Journal politique national, — l'Ami du Clergé et de la Noblesse, — la Gazette des Cours, — le Mercure de France, — le Journal de Genève, — le Bulletin des Bulletins.

En tout, disent les redacteurs des *Actes des Apotres*, soixante-quatre journaux, non compris le procès verbal de l'Assemblee nationale. Et cette note n'est pas encore complete!

Quelques autres journaux, ou brochures périodiques de la même création, vécurent un peu plus longtemps; mais, quoiqu'ils nous paraissent très-curieux aujourd'hui, les lecteurs d'alors ne les encouragèrent pas longtemps.

Ainsi, les *Philippiques d'un Ami de la Révolution* n'eurent qu'une existence de cinquante-sept semaines.

La *Correspondance des Départements* mourut assez obscurément à son 50e numéro.

Le *Courrier des Départements*, qui fut probablement le successeur du journal précédent, ne dépassa point ses 200 numéros.

Le *Lendemain*, ou l'Esprit de la veille, n'exista que huit mois.

Et enfin le *Républicain*, que lança Dusaulchoy, n'eut pas un grand succès en 1790, et cessa de paraître dans les derniers mois de la première année de son existence.

Le *Courrier extraordinaire*, ou le Premier arrivé, que publièrent Hognat et Duplain, fit seul son chemin jusqu'en 1792.

Mais si la plupart des feuilles périodiques de cette seconde année de la liberté sont peu remarquables dans le cours de la Révolution, quelle foule d'écrits de tout genre, singuliers, satiriques, burlesques, cyniques même, en prose, en vers, ne produisit pas cette seconde année de la liberté de la presse!

En effet, c'est de 1790 que datent ces *Père Duchesne*, ces *Mère Duchesne*, dont les lettres b........t patriotiques, écrites en style de corps de garde, firent longtemps les délices des classes du peuple qui parlent ce langage grossier, mais énergique et expressif pour elles. En 1790, nous n'en sommes encore qu'à la première de ces quatre cents lettres b........t patriotiques, que publia Lemaire. Hébert n'a pas encore chauffé ses *fourneaux*, ou plutôt on ne sait pas encore de quel bois il va se chauffer. On ne connaît encore ni les *grandes colères*, ni les *grandes joies du véritable père Duchesne*; on n'a aucune idée de ses *querelles*, de ses *entretiens* avec Jean Bart, de ses *sermons*, etc. La *Trompette du père Duchesne*, cette trompette que Danton assimilait à celle de Jéricho, n'a pas encore essayé de démolir les réputations; mais quels singuliers préludes elle fait entendre entre les mains de Lemaire!

Et cet autre journal de 1790, dont le titre même est un juron (*Je m'en f..s*), qui le répète à tout propos, à chaque phrase; qui se *moque* de tout ce que l'on dit, de tout ce que l'on fait, et dont l'épigraphe même laisse déjà pressentir le corps de l'œuvre!

Et ces *Pensées de Jean Bart*, dont le gros bon sens est si fortement assaisonné de poudre à canon! Et ces vingt autres productions du même genre, qui trouvent néanmoins des pendants bien assortis parmi les journaux royalistes!

Voyez le *Journal des Halles*, dont Josse gratifie ses habitués aux dépens des patriotes et du duc d'Orléans! Ne commence-t-il pas par proclamer que là où il y a de la gène il n'y a pas de plaisir? Écoutez-le se plaindre des crieurs publics : « J'entendons toujours g...ler! g...ler! »

Les royalistes ont aussi leur *Journal en Vaudeville :* mais au moins lorsqu'ils mettent méchamment en chanson les débats et les décrets de l'assemblée, n'oublient-ils pas de faire preuve d'un esprit mordant qui fera toujours lire leurs vaudevilles avec plaisir.

La cour oppose encore aux feuilles patriotiques de 1790 les *Sottises de la Semaine*, que recueillent les frères Seguin, affirmant tout d'abord que « le monde est plein de fous. »

Puis encore les *Sottises et Vérités*, dont la mission est de fronder les hommes et les choses de la Révolution; puis encore le *Martyrologe national*; puis les *Quatre Évangélistes*, pour marcher sur les traces des *Actes des Apôtres :* puis enfin les *Conciliabules de la Société des Amis du Peuple*.

Dans un genre plus élevé, la cour oppose encore à l'*Ami du Peuple*, à l'*Ami des Citoyens*, à l'*Ami de la Constitution*, etc., le journal intitulé : *l'Ami du Roi*, dont le 1er numéro parut le 1er juin 1790. Cette feuille contre-révolutionnaire, rédigée principalement par l'abbé Royou, son frère et Montjoie, ne cessa d'être considérée comme le *nec plus ultra* de l'opinion royaliste. Elle se soutint pourtant jusqu'au mois de mai 1792 et même jusqu'au 10 août, époque à laquelle elle cessa définitivement de paraître. C'est un des journaux les plus curieux de l'époque, celui que l'on doit lire en premier lieu, si l'on veut se faire une juste idée de l'exagération et de la violence du langage des écrivains de ce parti, tant que le trône resta debout. Danton disait de Marat qu'il était le *Royou* des républicains; les royalistes eux-mêmes disaient de l'abbé Royou qu'il était le *Marat* de la monarchie.

Quelques autres publications périodiques et même quotidiennes appuyèrent aussi l'*Ami du Roi*. De ce nombre sont :

Le *Journal de Louis XVI et de son Peuple*, ou le Défenseur de l'autel, du trône et de la patrie, feuille non moins curieuse que la précédente, et qui, jusqu'au 10 août, remplit sa tâche avec la même

ardeur contre-révolutionnaire et le même dévouement à l'ancien régime ; puis, la *Gazette des Cours de l'Europe*, dont le titre seul indique la mission ; puis enfin, le *Journal politique national des États Généraux et de la Révolution de* 1789, publié d'abord par l'abbé Sabattier, et plus tard par Salomon, de Cambrai. Sous ce titre, les rédacteurs de ce journal reproduisaient les annales manuscrites de Rivarol, l'un des écrivains les plus hardis et les plus spirituels du parti royaliste.

Si la monarchie, si le trône et le roi eurent alors de chaleureux défenseurs, la reine eut aussi les siens : on publia, en 1790, un journal ayant pour titre : *le Véritable Défenseur de la Reine*, par une société de citoyennes, et encore l'*Observateur féminin*, par madame de *Verte-Allure*. Ces deux feuilles n'eurent qu'une existence très-bornée.

L'année 1790 vit aussi surgir des publications périodiques autres que les journaux politiques et littéraires. Je veux parler de ces listes nominatives, de ces sortes de biographies qui parurent par livraisons, et qui ne sont pas les pages les moins instructives de l'histoire de notre Révolution.

On commença par la *Liste des noms de famille des ci-devant ducs, marquis, comtes, barons, excellences, monseigneurs, grandeurs, demi-seigneur, anoblis*, etc. Ce fut Louis Brossard qui publia cette liste, en 18 livraisons de plusieurs feuilles chacune.

Un anonyme le suivit aussitôt dans la même carrière, et fit paraître une volumineuse *Liste des ci-devant nobles : nobles de race, robins, financiers, intrigants et tous les aspirants à la noblesse.* Cet anonyme avait pris ces mots pour épigraphe : « Si notre père Adam eût eu le bon esprit d'acheter une savonnette à vilain, nous serions tous nobles. »

Comme tout ce qui tient aux hommes publics, ces listes furent très-recherchées, et elles suggérèrent l'idée d'une foule d'autres listes et biographies. On publia successivement la *Liste des députés plus que noirs* [1] ; une *Liste des aristocrates masculins et féminins*, que l'on mit plaisamment sur le compte du portier de Cazalès ; une *Liste des aristocrates composant le club monarchique ;* et, par opposition, la *Liste des bons patriotes, composant le club des Jacobins ;* la *Liste des*

[1] On désignait alors sous cette dénomination les membres de l'Assemblée nationale qui siégeaient à l'extrémité du côté droit. C'était le parti de l'abbé Maury, de Cazalès, du vicomte de Mirabeau, de Clermont-Tonnerre, de Dailly, etc., etc.

démocrates ou patriotes, faisant pendant à celle du portier de Cazalès, etc., etc.

Je pourrais étendre davantage la nomenclature des diverses autres publications qui virent le jour dans la même année, mais je crains de rendre ce tableau trop compliqué. Je terminerai donc cette notice par une esquisse nécrologique des principaux journaux et autres productions de la presse périodique de l'année 1790.

La *Bouche de Fer*, de l'abbé Fauchet, journal du club connu sous cette même dénomination, cessa de paraître le 28 juillet 1791, vers l'époque de l'arrestation du roi.

L'*Ami des Citoyens*, par Debrière, ne survécut que deux mois à la *Bouche de Fer* ; il tomba aussitôt après la promulgation de la constitution de 1791.

Le *Journal de la Société de* 89 fut fondu dans celui *de la Société des Amis de la Constitution*, dès le mois de novembre 1790. On sait déjà ce qui advint de ce dernier journal.

La *Feuille villageoise*, de Cérutti, survécut à la mort de son principal fondateur, et fournit même une assez longue carrière, car elle ne cessa de paraître que le 15 messidor an III (juillet 1795).

Le *Journal des Clubs*, que rédigeaient Leroux et Révol, se fondit, le 21 septembre 1791, dans le *Journal général de l'Europe*.

Le *Journal du Club monarchique* cessa d'être publié lors de la fermeture violente de ce club.

Le premier *Père Duchesne*, celui de Lemaire, ne continua ses lettres que jusqu'à la fin de 1791, époque à laquelle il reprit sa publication sous le titre de la *Trompette du père Duchesne*. Le 1er numéro du *Père Duchesne* d'Hébert date du 1er janvier 1791. « Ce qui est certain, disait Camille Desmoulins à Hébert en parlant de son journal ; ce qui est certain, c'est qu'avant de t'efforcer de voler la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle d'un *Père Duchesne* qui n'était pas Hébert, car ce n'est pas lui qui faisait, il y a deux ans, le *Père Duchesne*... C'était un autre que toi, dont tu as pris les noms, armes et jurements, et dont tu as usurpé la gloire, selon ta coutume. » (5e numéro du *Vieux Cordelier*.)

Au reste, ces *Père Duchesne* ont été si nombreux pendant la Révolution, qu'il est assez facile de les confondre. Je dirai plus loin comment se distingue celui d'Hébert de ses autres homonymes.

Le *Journal en Vaudeville* n'eut que 12 livraisons ; mais l'esprit

satirique dont il fit preuve pendant près d'un an lui assure un rang distingué parmi les productions nées de la Révolution française.

Quant à l'*Ami du Roi*, si fameux par la lutte qu'il soutint, malgré les vicissitudes qui le frappèrent à plusieurs reprises, il n'en continua pas moins sa carrière contre-révolutionnaire jusqu'au 10 août, époque à laquelle il succomba, en même temps que le *Journal de Louis XVI* et une foule d'autres journaux de la même opinion. Les autres feuilles qui parurent en 1790 cessèrent d'exister à des époques diverses, mais toutes peu éloignées de l'apparition de ces feuilles sur la scène politique.

1791.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'année 1791, la *troisième de la liberté*, nous reconnaissons aussitôt, par les allures des journaux, que les royalistes redoublent d'efforts pour empêcher l'achèvement de la constitution. Nous voyons aussi que les clubs prennent une grande consistance, malgré la désunion qui s'est mise dans les rangs des premiers patriotes ; et enfin, que les idées des jacobins et du peuple se tournent vers le républicanisme. Pour être convaincu de ces vérités, il ne faut qu'examiner les créations périodiques de cette même année.

Nous trouverons d'abord la *Feuille du Jour*, consacrée, par Parisot, à défendre et à louer Lafayette. Cette feuille, qui prit naissance le 1[er] janvier 1791, acquit bientôt une grande importance par sa longue lutte avec les jacobins. Il faut la lire pour bien comprendre les dissentiments qui existaient entre les feuillants et les jacobins.

Le *Véritable père Duchesne*, celui qui a pour épigraphe : *Memento mori*, et pour sceau deux fourneaux, dont l'un renversé ; celui d'Hébert enfin, parut aussi au commencement de janvier de la même année. C'est du moins ce qui ressort des matières contenues dans celle de ses feuilles qui porte le numéro 1.

Puis, dans ce même mois de janvier, on voit naître l'*Ami des Patriotes*, par Regnault de Saint-Jean d'Angely et Duquesnoy.

Le mois suivant, Salles de la Salle met au jour, le 4 février 1791, son *Journal des Impartiaux*, organe du club de ce nom : il n'eut

qu'une existence de quelques mois. On y trouve le développement des principes professés par les membres de cette société.

La société des Jacobins publie, le 1er juin 1791, le *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins*, dont la rédaction est, ainsi que je l'ai déjà dit, confiée à Laclos. C'est, après le *Moniteur*, la feuille de la plus grande dimension de l'époque. Au 121e numéro on modifia ce titre, en ajoutant les mots : *et correspondance* après *débats*.

Le club des Cordeliers veut aussi avoir son journal. Il fait paraître une feuille sous sa propre dénomination ; l'imprimeur Momoro et Sentier en furent les premiers et principaux rédacteurs.

Le 16 février, parut encore une brochure périodique intitulée : *la Légende dorée*, ou les Actes des Martyrs, pour faire pendant aux *Actes des Apôtres*. Cette piquante publication avait pris pour épigraphe ces deux vers :

> . . . . J'ai tout Peltier
> Roulé dans mon office en cornets de papier.

Ses rédacteurs s'attaquaient principalement aux *Actes des Apôtres*, qu'ils plaisantaient sans cesse en vers comme en prose.

Condorcet, Thomas Payne et Achille Duchâtelet mettent alors au jour le *Républicain*, qu'ils métamorphosent peu après en *Chronique universelle*.

La *Chronique du Mois*, rédigée par Clavière, Garan de Coulon et Condorcet, commence son intéressante revue.

Dupont (de Nemours) publie aussi sa *Correspondance patriotique*.

Thévenin Morande écrit l'*Argus patriote*.

Le *Thermomètre du Jour* est lancé par Dulaure, le 11 août.

Un *Babillard du Palais-Royal* se fait lire volontiers à la même époque.

Le 2 octobre, Tallien fait imprimer le 1er numéro de son *Ami des Citoyens*.

La *Semaine politique et littéraire*, qui s'annonce encore comme faisant suite aux *Révolutions de France et de Brabant*, voit le jour le 19 décembre 1791, sous le patronage de Dusaulchoy.

Et enfin, le faubourg Saint-Antoine voit paraître un journal de son nom, qui, avec celui de la Râpée, vont éclairer les faubourgs et la banlieue.

Je dois encore mentionner simplement quelques autres écrits périodiques de 1791, tels qu'un nouveau *Courrier français*; l'*Ami de la **Révolution** et des quatre-vingt-deux **Départements***, par Duval et Moreau; l'*Ami de la Constitution*; le ***Véritable** Ami du **Peuple***; le ***Contre-Poison***, par Dusaulchoy; la *Correspondance des Nations*; le ***Déjeuner** patriotique du **Peuple***, créé pour faire pendant aux ***Déjeuners*** du vicomte de Mirabeau. Je suis aussi dans la nécessité de parler de cette foule de ***Père Duchesne*** qui virent le jour dans le courant de la même année, ainsi que des lettres b........t patriotiques de sa femme, la mère Duchesne, qui vient en aide à son homme, pour écraser ces viédases d'aristocrates qui se f.....t du pauvre peuple. C'est surtout en 1791, que le ***Père Duchesne*** commence à se mettre en colère ou laisse éclater ses joies, et qu'il continue ses entretiens avec Jean Bart, dans la feuille : *Je m'en f..s et je m'en ref..s.*

Les écrivains royalistes et ceux que paye la liste civile ne restent pas inactifs devant les efforts des jacobins; ils lancent aussi un déluge de feuilles nouvelles.

Dès le 1er janvier, l'*Apocalypse*, cahier dans l'esprit et la forme des *Actes des Apôtres*, arrive sur la brèche, armé de ses sarcasmes et de ses prédictions.

Le *Journal de Suleau*, non moins piquant, se jette aussi dans l'arène politique.

Un prétendu ***Défenseur** du **Peuple*** s'annonce sous le pseudonyme de cousin Jacques.

Puis arrivent : le *Journal du Soir*, ou le Petit Page, et le *Journal à deux liards*, aussi curieux l'un que l'autre. Le premier, ayant pour épigraphe :

> O Richard, ô mon roi !

ne cesse d'accuser les patriotes de la perte de la France : le second, écrit en style populaire, est crié par les aboyeurs de la liste civile, qui le répandent dans tout Paris, à partir du 1er octobre.

Ces deux feuilles originales ont à leurs côtés : le *Journal des Mécontents*, qui veut que le roi montre de la fermeté ; *Rambler*, ou le Rôdeur du Palais-Royal, sur lequel le seul mot de constitution agit comme l'eau sur les hydrophobes ;

La *Rocambole des Journaux*, ou le Journal des honnêtes gens, par dom Régius, *anti-jacobinus*; l'*Anti-Marat*, que publie une société

de gens de lettres royalistes ; le *Véritable Ami du Peuple* ; le *Véritable Père Duchesne*, à qui rien ne manque pour être en effet de la grande famille ; l'*Ami de la Loi* ; l'*Echo de l'Europe* ; la *Chronique de France* ; et, par-dessus tout, les piquantes plaisanteries que Mirabeau le jeune se permet, en déjeunant et en dînant, sur l'Assemblée nationale, ses membres patriotes et les jacobins. Il faut lire le *Déjeuner*, ou la Vérité à bon marché ; le *Dîner*, ou la Vérité en riant ; la *Moutarde après dîner*, etc., etc., dont le vicomte, celui que le peuple appelle si justement, au positif comme au figuré, Mirabeau-Tonneau, régale ses amis les *noirs* ; il faut, dis-je, lire ces facéties, pour rester convaincu que les deux frères avaient de l'esprit comme quatre.

Je ne puis pas non plus oublier ce pamphlet périodique qui vit le jour en 1791, sous le titre de *Sabats jacobites*, de *Grands Sabats*, de *Jacobinéide*, etc., pamphlet que leur rédacteur, Marchand, destine à jeter du ridicule et de l'odieux sur les jacobins.

Tous ces pamphlets et autres *canards* du même genre, criés et répandus avec profusion dans les rues de Paris, exaspèrent ceux des jacobins qui ne veulent plus ni de Louis XVI, ni de la constitution bourgeoise de 1791. C'est alors qu'ils courent au Champ de Mars, Laclos, Danton, Fréron et plusieurs autres chefs à leur tête, y signer la pétition du peuple français pour la déchéance ; pétition qui amena, le 27 juillet, la déplorable catastrophe du Champ de Mars, dernière et complète rupture entre les jacobins et ceux des constituants qui soutenaient encore le monarque et la monarchie.

1792.

Nous voici en 1792. Les partis sont en présence ; leurs journaux commencent le combat, en attendant que les piques du 20 juin et le canon du 10 août l'achèvent. Voilà d'abord le *Logotachigraphe* dont la mission est de rendre compte des débats de l'Assemblée législative.

Quelques nouveaux journaux entrent dans l'arène pour soutenir les patriotes. De ce nombre sont :

Le *Bulletin des Amis de la Vérité*, que publient les girondins, alors les chefs des jacobins (30 avril 1792) ;

La *Tribune des Patriotes*, journal de la majorité, que Camille Desmoulins et Fréron font paraître le même jour ;

La *Sentinelle*, feuille en placard, que Louvet rédige sous l'inspiration du ministre Roland et de sa femme ;

Un second *Journal des Jacobins ;*

Un nouvel *Ami du Peuple*, par Lebois, qui se dit le continuateur de celui de Marat ;

Une *Gazette générale de l'Europe*, par Lunier et Langlois.

Le 1er juin 1792, Robespierre publie le 1er numéro de son journal le *Défenseur de la Constitution*, quoiqu'il déclare cette constitution très-mauvaise dans plusieurs de ses principales dispositions. Il cherche seulement, dit-il, à la défendre contre les royalistes. Mais au 10 août, il cesse cette publication pour écrire les lettres qu'il adresse à ses commettants. Cette correspondance continue jusqu'à la crise du mois de mars 1793.

La journée du 20 juin 1792 donne naissance à un nouveau journal intitulé : *le Bonnet rouge*, par une société de sans-culottes, ainsi qu'à une autre feuille appelée : *le Journal des Sans-Culottes*, dont l'épigraphe était : « Les âmes des empereurs et celles des savetiers sont jetées dans le même moule. »

La première partie de l'année 1792 avait été aussi, pour les royalistes, une nouvelle époque d'espérances : ils savaient qu'il entrait dans les projets de la cour de brusquer le dénoûment de la Révolution ; et les journaux de cette couleur existants déjà, de même que ceux créés alors, se firent remarquer par une audace nouvelle. Ils ne craignirent pas de dévoiler leurs pensées ; et les titres seuls des feuilles monarchistes de 1792 indiquent assez leurs intentions.

Ainsi un écrivain, qui se cachait sous le nom de Victor, osa publier un journal qu'il intitula : *le Contre-Révolutionnaire ;* un autre publiciste inconnu fit paraître le *Royaliste ;* Jacquin, Beffroy et du Rigny mirent au jour le *Consolateur des honnêtes gens :* on accola à une feuille intitulée : *l'Ami des Jacobins*, le nom de *Brigandat*. Peltier, après avoir enterré les *Actes des Apôtres*, donna un nouvel essor à sa verve caustique et haineuse dans une *Correspondance politique des vrais Amis du Roi*, dont il publia 84 numéros.

Mais la révolution du 10 août, en entraînant la royauté dans la tour du Temple, frappa de mort et les journaux royalistes préexistants à l'année 1792, tels que le *Journal à deux liards*, l'*Ami du Roi*, la *Feuille du Jour*, le *Journal général de la Cour et de la Ville*, le *Mercure de France*, les *Sabbats jacobites*, le *Logographe*, etc., etc., et ceux qui prirent naissance à cette même époque : très-peu de ces

feuilles résistèrent à cette secousse : et si quelques journalistes dévoués au roi et à la monarchie écrivirent encore sous le manteau de la liberté de la presse, ce ne fut plus qu'en déguisant leur arrière-pensée, et en protestant de leur respect pour la souveraineté de la nation.

On comprend déjà que le jour de la victoire du peuple sur les défenseurs des Tuileries dut faire naître des journaux nouveaux dont les titres indiquent la portée de l'événement. Ce fut ainsi que, dès le 19 août, on vit paraître le *Courrier de l'Égalité*, feuille républicaine, qui fournit une assez longue carrière ; puis le *Journal populaire*, ou Catéchisme des Sans-Culottes, par des jacobins. Ajoutons encore que ce fut alors surtout que la *Trompette du père Duchesne*, de Lemaire, sonna la charge contre les ennemis intérieurs et extérieurs de la liberté, et que l'on vit paraître sur la brèche le *Sans-Quartier*, dont l'épigraphe était : « Je me f..s de ça, je porte perruque. »

Les journaux patriotes ou jacobins, restés presque seuls debout après le 10 août, se renforcèrent encore de quelques publications nouvelles surgies lors de la réunion de la Convention nationale et de la proclamation de la République. De ce nombre sont :

Le *Premier Journal de la Convention*, par Lavaux, Thomas, Rousseau, etc., avec cette épigraphe : « Il faut aimer sa patrie plus que sa famille : »

Le *Bulletin de la Convention nationale*, créé le 22 septembre 1792, pour finir le 4 brumaire an IV, jour de la dissolution volontaire de cette assemblée ;

Le *Journal de la République française*, par Marat ;

La *Quotidienne*, dont le 1er numéro parut le 22 septembre 1792 ;

Puis encore le *Républicain français*, et un *Républicain universel*, suivis bientôt du *Républicain*, journal des hommes libres de tous les pays, que publia, jusqu'en l'an VII, le député Charles Duval.

C'est à cette même époque de la réunion de la Convention que Robespierre fit paraître les *Lettres à ses Commettants*, dans lesquelles il expose sa conduite et ses principes.

Ce fut encore vers la fin de 1792 que les patriotes ombrageux commencèrent à surveiller les députés et les généraux. Un journal intitulé : *la Savonnette républicaine*, publié par Labenette, s'occupa spécialement d'éclairer la France républicaine sur la marche des hommes à qui elle avait confié son avenir ; il le destina à l'*usage des députés ignorants et de ceux qui se proposent de trahir la patrie*. Labenette, imitant Marat, dénonçait déjà Dumouriez.

Les girondins crurent devoir exposer alors, dans un écrit périodique intitulé : *Journal de la Vérité*, les principes qu'ils professaient, et le plan de conduite qu'ils allaient suivre.

A la fin de 1792, deux journaux, que l'on appelait modérés, quoiqu'ils ne fussent, en effet, que des feuilles royalistes déguisées, osèrent se montrer. La première ayant paru d'abord sous le titre de *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*, prit celui de *Nouvelliste* à son 29[e] numéro, et s'annonça comme faisant suite à la *Gazette universelle*, de Cérisier. Ses rédacteurs principaux furent Dupont (de Nemours) et Lacretelle jeune. C'était évidemment une feuille contre-révolutionnaire.

L'autre journal de la même nuance, publié le 13 novembre 1792, par Nicolle de Ladevèze, parut ne s'attacher qu'aux seuls jacobins. Quoique la feuille de Ladevèze n'ait eu qu'une courte existence, elle n'en fut pas moins très-répandue parmi les contre-révolutionnaires, à cause de ses sarcasmes sur le redoutable club qui luttait alors presque seul contre tous les rois de l'Europe.

1793.

La fin de l'an I, et l'an II de la République (1793-1794), furent terribles pour la presse. La plupart des journaux préexistants ou cessèrent de paraître, ou changèrent leur titre, ou modifièrent l'esprit qui, jusque-là, avait présidé à leur rédaction. Mais il est vrai de dire qu'il n'était guère resté debout que les feuilles rédigées par le parti révolutionnaire et même jacobin, car, jusqu'au commencement de 1793, les girondins furent encore considérés comme les chefs de ce club fameux.

En 1793, les écrits périodiques enfantés par les années précédentes se trouvaient réduits à un petit nombre, qui ne s'accrut alors que par très-peu de publications nouvelles. Les principales sont :

D'abord, le *Journal des Amis*, que Claude Fauchet, alors évêque du Calvados, fit paraître le 1[er] janvier, au moment où la lutte engagée entre le parti girondin, auquel Fauchet appartenait, et celui de la Montagne, s'annonçait déjà comme devant être terrible. Quoique la feuille de Fauchet n'ait eu que six mois d'existence, elle n'en est pas moins curieuse, tant sous le rapport des idées émises par cet évêque

qu'à cause de son vote dans le procès de Louis XVI, vote qui avait déjà rendu célèbre le rédacteur de la *Bouche de Fer*.

La seconde feuille importante qui vit le jour en 1793 fut le *Journal de la Montagne*, publié par Lavaux, Rousseau et Thomas, et dont le 1er numéro est du commencement de juin. C'est une des feuilles les plus recherchées de l'époque, en ce que l'on y trouve, parmi de bons articles, les séances du club des Jacobins sur une grande échelle. La *Montagne* devint en effet le journal de cette société, comme le *Moniteur* resta celui de la Convention, quoiqu'il parût alors une publication nouvelle qui prit le titre de : *Journal de la Convention*.

Un *Bulletin national*, ou Papier-Nouvelle, fut publié à la même époque : c'était une sorte de concurrent au *Moniteur* lui-même : mais ce bulletin ne survécut guère à la Convention. Il cessa de paraître en thermidor de l'an IV.

La commune de Paris, si puissante alors, eut aussi son journal, en affiches, que l'on placardait sur les murs. Cette feuille, devenue très-rare, renferme les arrêtés de la commune, ceux du maire, du procureur syndic Chaumette et de ses substituts, ainsi que les délibérations du conseil municipal, pièces curieuses et très-recherchées aujourd'hui.

La *Feuille de Salut public*, dont Rousselin fit paraître le 1er numéro au commencement de juillet 1793, fut considérée quelque temps comme recevant les inspirations du comité de salut public.

A la même époque, qui fut à peu près celle de la mort de Marat, un député du nom de Guffroy se déclara le successeur du fameux ami du peuple, et publia, sous le titre de *Rougyff en vedette* [1], une feuille dans l'esprit de celle de son devancier ; elle ne vécut que huit mois.

Un *Journal des Spectacles* parut aussi le 1er juillet 1793. Il ne vécut que quelques mois ; mais il fut très-recherché à cause de ses satires. C'était le *Corsaire*, le *Figaro*, le *Charivari* dans leurs beaux jours.

Enfin un écrivain du nom de Drouille lança le *Capitaine Canon*, digne pendant de l'ancien *Capitaine Tempête* : et un autre journaliste, Baillio, fit imprimer quelques numéros d'un *Vieux Cordelier*.

Les girondins continuèrent quelque temps la publication du *Bulletin de la Vérité* et de la *Sentinelle*. Mais à l'époque où la lutte entre

[1] *Rougyff* était l'anagramme de Guffroy.

eux et les montagnards prit un caractère de haute gravité (mars 1793), on les vit se déclarer contre les jacobins. C'est même aux girondins que l'on attribue une brochure périodique intitulée : *Mémoires secrets des crimes et forfaits qui s'ourdissent dans diverses cavernes*. Louvet, Salles et Kervélegan ne furent pas étrangers à cette publication, qui irrita beaucoup les jacobins.

Dès le moment où la guerre fut déclarée entre ceux-ci et les girondins, on vit paraître l'*Anti-Brissotin*. Un peu plus tard, Payan, Julien fils et Fourcade mirent au jour l'*Anti-Fédéraliste*, journal consacré à combattre les idées des girondins, et à cimenter l'unité de la République.

C'est de la fin de cette même année 1793 (commencement de l'an II) que datent ces quelques feuilles destinées à prôner le culte de la Raison, parmi lesquelles se firent remarquer les *Sermons républicains du premier apôtre de la Raison*, publiés par Pithou.

1793 eut aussi ses *Soirées du Camp*, journal militaire, et son *Bulletin du Soir*.

Deux écrits périodiques célèbres virent encore le jour à la fin de cette année mémorable : l'un fut le *Défenseur de la Vérité*, que fit paraître le député Phélippeaux ; et l'autre, le *Vieux Cordelier*, dû à la plume caustique de son collègue et ami Camille Desmoulins. Le 1er numéro du *Vieux Cordelier* parut le 15 frimaire an II ; il y en eut 7 : et comme cet écrit était publié tous les cinq jours, le dernier numéro porte la date du 15 pluviôse. On sait que ces publications furent la cause du renvoi de leurs auteurs devant le tribunal révolutionnaire, et de leur mort à jamais déplorable. Camille Desmoulins avait le pressentiment de son sort lorsqu'il disait lui-même de son dernier journal : « Ça brûle, » et lorsqu'il terminait son 7e numéro par ces mots des prêtres espagnols à Montézuma : « Les dieux ont soif[1] »

1794 (AN II ET AN III).

Quatre-vingt-quatorze, cette deuxième année de la République, beaucoup plus redoutable encore pour les journalistes de toutes les opinions que celle qui l'avait précédée, vit naître peu de feuilles politiques. Dans la première période historique de cette époque

terrible, on ne vit guère que trois publications nouvelles de quelque importance :

La *Feuille de la République*, qui ne fournit pas une longue carrière :

La *Décade*, brochure périodique, rédigée par Andrieux, Amaury Duval, Say, Ginguené, etc., et dont le 1[er] numéro parut le 2 floréal an II ;

Et le *Journal de la Liberté de la Presse*, que Babeuf publia à partir du 27 fructidor. Ce journal, qui, au 23[e] numéro, prit le titre de *Tribun du Peuple*, sous lequel il est mieux connu, est l'un des plus curieux de l'époque par les doctrines qu'y professa son rédacteur principal.

On ne connaît guère aujourd'hui d'autre feuille politique qui ait vu le jour avant le 9 thermidor an II. Dans les quatre derniers mois de cette même année 1794, on vit paraître un déluge de feuilles nouvelles, pas encore ouvertement contre-révolutionnaires, mais presque toutes dirigées contre les jacobins. Les titres seuls de ces journaux du commencement de l'an III indiquent qu'après avoir atteint son apogée, la Révolution revenait sur ses pas.

A l'*Ami du Peuple*, l'*Ami de la Révolution*, l'*Ami de la Liberté et de l'Égalité*, succédaient alors l'*Ami des Lois*, journal périodique hebdomadaire, que Poultier publia par cahiers ;

Puis l'*Ami de la Convention*, feuille dirigée contre les jacobins, par Barabère ;

Puis encore le *Contre-Poison des Jacobins*, que lancèrent Moreau et Jardin, etc., etc.

Un *Ancien Ami du Peuple* voulut reparaître sur la scène politique et reprendre ses allures révolutionnaires, mais il tomba dès ses premiers numéros.

Devant borner ce Coup d'œil aux journaux de la Révolution, je ne puis entreprendre de faire connaître les nombreux écrits, pamphlets, etc., qui parurent contre les patriotes, et principalement contre les jacobins, dans cette première période de la réaction thermidorienne. Je ne mentionnerai donc que les *Dialogues des Morts*, publiés par Pilpay, et la brochure de Dubois Crancé intitulée : *Dialogue entre deux Jacobins*.

Si nous allons jusqu'à la fin de l'an III, nous voyons successivement paraître :

La *Résurrection du véritable père Duchesne*, feuille contre-révolutionnaire, publiée sous le pseudonyme de *Carmagnole et compagnie* :

L'*Observateur des Groupes*, par Turot ;

L'*Observateur des Jacobins*, journal de la sûreté publique, que publie Olivier contre les anciens jacobins ;

Le *Portefeuille politique et littéraire*, également lancé contre les membres de cette société ;

La *Revue*, ou le Contradicteur, qui s'attache à combattre les journaux révolutionnaires.

Au nombre des publications de cette époque réactionnaire, il faut encore citer le *Journal des Rieurs*, ou le Démocrite français, dont le fameux Martinville fait paraître 12 numéros fort curieux ; puis une feuille ouvertement royaliste, intitulée : *le Ventriloque*, ou Ventre affamé n'a point d'oreilles, qui attribue la disette de l'an III aux effets de la Révolution.

C'est à peine si durant la réaction thermidorienne on voit arriver sur la scène politique deux nouveaux journaux se donnant la mission de défendre la Révolution et les patriotes : l'une de ces feuilles, le *Journal du bonhomme Richard*, publié par Lemaire, ancien rédacteur du premier *Père Duchesne*, ne vécut que dix à onze mois ; et l'autre, la *Sentinelle*, poursuivit sa patriotique carrière jusqu'en l'an VI.

Peu avant la crise du commencement de l'an IV, on vit aussi paraître le *Journal des Patriotes de* 89, que publièrent Réal et Méhée : il se montra ce qu'on appelait alors révolutionnaire modéré, et vécut jusque vers la journée de fructidor.

Le canon du 13 vendémiaire an IV, en sauvant la République et relevant le patriotisme du peuple et des sociétés populaires, fit disparaître ou imposa silence pour quelque temps aux feuilles contre-révolutionnaires lancées depuis le 9 thermidor. La victoire du jeune Bonaparte et de Barras eut pour résultat de faire revivre plusieurs feuilles consacrées à la défense des intérêts et des hommes de la Révolution.

Prudhomme reprit sa plume, et donna une suite à ses *Révolutions de Paris*, dans un journal qu'il appela : *le Voyageur*. Fidèle à sa première épigraphe, il plaça en tête de cette publication une espèce de paraphrase de son fameux *Levons-nous !* Faisant allusion à la journée du 13 vendémiaire, il disait : « Les esclaves sont à genoux lorsque les hommes libres sont debout !... »

Xavier Audouin, l'un des chefs des anciens jacobins, fit aussi paraître son *Publiciste philanthrope*, et le célèbre maître de poste Drouët, revenu depuis peu des prisons de l'Autriche, publia un nou-

veau *Point du Jour*, dans lequel il appuyait les doctrines de Babeuf, en s'écriant : *Fiat lux!* Les deux premiers de ces journaux patriotes furent étouffés par l'atmosphère qui pesa sur la République avant le 18 fructidor ; mais le *Point du Jour* de Drouët poursuivit sa carrière jusqu'en l'an VII.

Je terminerai ici ce Coup d'œil sur les journaux de la Révolution : il ne me resterait guère, pour le compléter, qu'à faire connaître ceux des nombreux écrits périodiques qui travaillèrent si audacieusement à pervertir l'opinion de l'intérieur de la France, alors que les armées républicaines étonnaient et subjugaient l'Europe. Les feuilles plus ou moins ouvertement contre-révolutionnaires pullulèrent à cette époque si glorieuse pour le gouvernement ; elles le tracassèrent tant lui-même, qu'il jugea nécessaire au salut de la Révolution le coup d'État du 18 fructidor, coup d'État dirigé principalement contre les rédacteurs des journaux royalistes qui minaient constitutionnellement les bases de la République.

Pour se faire une idée du nombre et des intentions de ces journalistes, il suffira, je crois, de parcourir la liste des journaux frappés le 18 fructidor et celle de leurs rédacteurs [1]. Les écrivains royalistes cachaient si peu leurs vœux en appuyant les députés contre-révolutionnaires, que l'un des rédacteurs de l'ancien *Ami du Roi* publia alors 81 numéros d'un journal qu'il intitula : *l'Invariable*, journal

[1] Nous croyons devoir faire connaître en quels termes s'exprimait le représentant du peuple Rossée, au nom de la commission nommée par le conseil des Anciens pour examiner la résolution prise contre les journalistes : l'extrait de ce rapport ne peut pas être déplacé dans une histoire des journalistes de la Révolution française.

« Quand nous avons vu la résolution qui déporte tant d'individus dont les veilles étaient consacrées à empoisonner l'opinion publique, disait ce rapporteur ; après avoir reconnu que rien n'était plus instant que d'arrêter les efforts des ennemis déclarés de la liberté et de la constitution, nous nous sommes rappelé d'abord ces journaux des premiers jours de la liberté, qui la servirent avec autant de gloire que de succès, et nous n'avons pu nous défendre de quelque intérêt envers des hommes qui pouvaient marcher sur les traces de ces apôtres de la liberté, que béniront les générations futures, heureuses par le génie et le courage de ces vertueux écrivains. Quand la plus brillante carrière était ouverte à cette magistrature morale, nous avons vu avec douleur que ceux qui en étaient investis n'y étaient entrés que pour la déshonorer ; que, séduits par le plus infâme motif, ou entraînés par les plus criminelles espérances, ils n'avaient pas rougi de sacrifier la gloire à l'or que leur jeta un *plénipotentiaire*.

« ... Nous désignons ceux dont la plume, dirigée par la calomnie, traçait chaque matin des proscriptions sanguinaires ; nous désignons ces éternels et féroces provocateurs d'assassinats, ces dégoûtants folliculaires qui essayaient de faire oublier l'atrocité d'un article par les plus calomnieuses caricatures ; ces êtres enfin dont la bouche sanglante présentait au lecteur la double image d'un meurtrier et d'un bouffon. Ah ! que ceux-là fuient le territoire de la République ; malheur au peuple chez lequel ils respireront ! »

— Voici la liste définitive des journaux considérés, par le Directoire, comme les plus actifs et les plus dangereux ennemis de la République, et dont les propriétaires-entrepreneurs, les directeurs, auteurs

politique et littéraire, par M. J. Royou, frère de l'abbé Royou, l'un des rédacteurs de l'*Ami du Roi* en 1790, 1791 et 1792. Il eut pour épigraphe :

L'univers peut changer, mon âme est inflexible.

Le frère du fameux abbé Royou étalait ainsi complaisamment ses titres à l'estime des royalistes, et vantait les services rendus par lui à la monarchie en face du gouvernement qui, le 1er vendémiaire de chaque année, jurait solennellement *haine aux rois et à la royauté*.

Par le travail ingrat que je viens de placer sous les yeux du lecteur, travail que je n'ai point l'amour-propre de donner ni comme complet ni comme exempt d'erreurs, je crois avoir indiqué les sources où pourront être puisés les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire complète de notre grande Révolution : ce sera aussi une sorte d'introduction à mon *Histoire des Journalistes* de cette même époque.

Ici je n'afficherai pas la prétention de refaire la biographie de chacun de ces hommes plus ou moins fameux ; je ne m'emparerai que de l'écrivain politique, du journaliste ; je le laisserai parler lui-même, et je ne porterai sur les rédacteurs de chacun des principaux journaux compris dans mes Notices d'autre jugement que celui qu'en

et rédacteurs furent designes, dans la résolution du 18 fructidor an V, pour être deportés. Ce sont :

Le Mémorial, — le Messager du Soir, — le Miroir, — les Nouvelles politiques, nationales et étrangères, — l'Observateur de l'Europe, — Perlet, — le Petit Gauthier, — la Petite Poste, — le Postillon des Armées, ou Bulletin général de France, — le Précurseur, — la Quotidienne, — les Rapsodies du Jour, — le Spectateur du Nord, — le Tableau de Paris, — le Thé, — la Tribune publique, — le Véridique, — l'Argus, — les Annales catholiques, — les Actes des Apôtres, — l'Accusateur public, — l'Anti-Terroriste, — l'Aurore, — le Censeur des Journaux, — le Courrier de Lyon, — le Courrier extraordinaire, — le Courrier républicain, — le Cri public, ou Frères et Amis, — le Défenseur des vieilles Institutions, — le Déjeuner, — l'Écho, — l'Éclair, — l'Europe littéraire, — la Gazette française, — la Gazette universelle, — le Grondeur, — l'Impartial bruxellois, — l'Impartial européen, — l'Invariable, — le Journal des Journaux, — le Journal des Colonies, — le Journal général de France, ou le Gardien de la Constitution, — et l'Abréviateur universel.

L'*Étoile*; le *Frondeur*; le *Républicain français*; le *Mercure universel*; le *Journal du Soir*, des frères Chaigneau, furent rayés de la liste, sur les observations faites par des membres du conseil des Cinq-Cents.

L'*Historien*; l'*Analyse des Journaux*; le *Journal des Dames*; le *Journal des Spectacles*; le *Courrier des Départements*; la *Correspondance politique et littéraire*; le *Belge français*; l'*Auditeur national*; l'*Abeille*; les *Annales universelles*; la *Gazette des Départements*; le *Portefeuille*; *de Tout un peu*; le *Tableau de la France et de l'Europe*; le *Journal de France, politique et littéraire*; le *Journal du département de l'Yonne*; et le *Journal du département de l'Aube*, furent renvoyés à la commission pour un plus ample informé.

On remarquera que, parmi ces journaux, plusieurs avaient repris le titre sous lequel on les vit combattre la Revolution pendant les années 1789, 1790, 1791 et 1792, et même en l'an III.

ont porté leurs collègues et contemporains. Par cette marche nouvelle, je crois avoir trouvé le moyen de faire mieux connaitre et mieux apprécier ces hommes qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. Mes esquisses auront au moins l'avantage d'être tracées d'après nature, et les personnages qui y figurent s'y montreront les fils de leurs œuvres.





J. P. Brissot

*Publiée par la Société de l'*Industrie Fraternelle

BRISSOT-WARVILLE,

RÉDACTEUR EN CHEF DU PATRIOTE FRANÇAIS, JOURNAL LIBRE ET IMPARTIAL [1]

JEAN-PIERRE BRISSOT, né au village de Ouarville, près Chartres, le 14 janvier 1754, et décapité à Paris, le 31 octobre 1793, à l'âge de 39 ans. Il est plus connu sous la désignation de Brissot de Warville, nom qu'il prit étant en Angleterre, en écrivant ainsi, suivant la manière anglaise, celui du lieu de sa naissance, et en l'accolant à son nom de famille.

Brissot de Warville, si célèbre dans les fastes de la première Révolution française, était connu avant cette époque comme un écrivain et un publiciste de mérite. Il avait publié la *Théorie des Lois criminelles* [2], les *Lettres philosophiques sur l'Histoire d'Angleterre*, et une foule d'autres ouvrages qui indiquaient un ami des lumières et de l'humanité. Ce fut lui qui créa le *Patriote français*, l'un des journaux révolutionnaires que le 14 juillet 1789 fit naître à Paris. Le 1er numéro de cette gazette, dont Brissot fut longtemps le principal et l'unique rédacteur connu, parut le 29 juillet de cette même année. Ce journal était quotidien, du format in-4° à deux colonnes ; mais chaque numéro ne se composait que de quatre pages, ce qui le rendait fort exigu, eu égard aux matières qui s'y traitaient. Le prix de souscription n'en était pas moins de 9 livres par trimestre ; il sortait des presses de l'imprimerie du *Patriote français*, place du Théâtre-Italien.

L'épigraphe que Brissot avait placée en tête de sa feuille était celle-ci : « Une gazette libre est une sentinelle avancée qui veille sans cesse pour le peuple. »

[1] Le portrait de ce journaliste fameux que nous donnons ici a été gravé sur le dessin de Guerin. Il est d'une grande ressemblance : Brissot avait la figure pâle, l'air triste et méditatif; il fut un des premiers qui, pour ressembler aux quakers, s'habilla avec une extrême simplicité et adopta la coiffure sans poudre, à une époque où l'on ne portait que des ailes de pigeon, la bourse ou la queue poudrées.

[2] Mirabeau, dans ses *Lettres de Cachet*, fait l'éloge de cet ouvrage de Brissot.

Comme la plupart des autres journaux qui parurent à l'ouverture des états généraux, la gazette de Brissot ne contint guère d'abord qu'un résumé de ce qui se passait dans l'Assemblé constituante. Mais ce résumé était fort bien fait. Le rédacteur s'y attachait beaucoup plus à l'esprit qu'au texte des débats, et il les rendait d'une manière piquante en y intercalant ses réflexions ; mérite que l'on ne trouve point dans les feuilles de l'époque.

Si les séances de l'Assemblée nationale étaient aussi complètes que possible dans le *Patriote*, le reste y fut d'abord très-négligé : l'on y chercherait en vain, jusqu'à la fin de cette *première année de la liberté*, ce que nous appelons aujourd'hui des articles de fonds, c'est-à-dire l'examen des questions à l'ordre du jour, l'appréciation des circonstances et des événements. Parfois seulement, Brissot parlait de ce qui se passait dans les départements ; et s'il faisait quelque excursion à l'étranger, c'était toujours avec une certaine circonspection. Les seuls sujets sur lesquels Brissot revint souvent et qu'il ait assez longuement développés, sont l'abolition de la traite des noirs, et les questions relatives aux colonies. On le voyait s'élever avec force contre l'égoïsme mercantile et l'esprit des trafiquants des ports de mer, qui se montraient opposés à cette grande réforme. Brissot laissait apercevoir dans sa feuille qu'il était l'un des membres les plus actifs de la société des Amis des noirs. « Pour corriger les Welches, disait-il en citant Voltaire, il faut frapper fort et souvent. — Nos colons sont de terribles Welches. »

Tout en défendant chaleureusement les hommes de couleur et les noirs, Brissot n'oubliait pas les blancs. Il se prononça avec vigueur pour l'abolition de l'ordre de primogéniture, que la noblesse voulait conserver, et contre le droit d'aînesse. On trouve dans sa feuille des articles remarquables en faveur de l'égalité des partages ; ce qui passait alors pour des idées nouvelles.

Le rédacteur du *Patriote français* se montra aussi fort contraire aux divers plans financiers proposés par Necker, plans mesquins, qui n'eurent, en effet, que des résultats misérables. Il vanta ceux du comité des finances de l'assemblée, ainsi que les vues de Mirabeau et de Clavières sur cette partie. Brissot se faisait un plaisir d'élever le peuple à la hauteur de la Révolution, et ce fut dans ce but qu'il publia en entier les avis que Roland de la Plâtrière donnait aux ouvriers de Lyon. Roland ayant été sensible à cette sympathie du journaliste de Paris, il lui adressa des lettres critiques fort curieuses

sur la ville de Lyon, dans lesquelles, tout en vantant le patriotisme du peuple et des ouvriers, il déplorait l'indifférence que les commerçants montraient pour une Révolution propre à délivrer les transactions mercantiles des nombreuses entraves qui les gênaient, et principalement des monopoles. Ces lettres attirèrent personnellement à Brissot des injures et des menaces de la part de jeunes Lyonnais : Brissot s'en trouva offensé, et, pour la première fois peut-être, il parla de lui dans une feuille qui s'était toujours tenue à l'écart des personnalités.

« *Ma plume prostituée!*... s'écriait Brissot en soulignant une des phrases des Lyonnais! Ma plume prostituée! et à qui? Est-ce aux prélats? je n'en vois qu'un bien vertueux, et nous sommes loin d'être d'accord sur tout. Est-ce aux banquiers? aux nobles? aux armateurs, planteurs, aristocrates de toutes les couleurs, de tous les États? Ceux-là seuls payent, et, pour billets de caisse, ils m'adressent des menaces d'assassinat! Ah! si j'étais si facile à corrompre, il y a longtemps qu'ils m'auraient acheté ! Je suis vendu, mais au peuple ; et ce peuple, celui même de Lyon, n'a pas de pain! Ces jeunes gens feront-ils aussi, comme certains planteurs, tomber dans ma poche les guinées de l'Angleterre? Cela serait présumable, car Pitt n'a-t-il pas intérêt aussi à ruiner les manufactures de Lyon?

« *La corruption de mon cœur!* poursuivait Brissot. Vous ne m'avez pas lu, vous qui avez écrit cette atrocité. Vous ignorez ma vie : un solitaire ; un homme de lettres farouche, j'ose le dire, qui, pour juger sans complaisance, s'isole de ses meilleurs amis, qui ne suit pas même les carrières où il pourrait réussir, cet homme-là ne peut avoir le cœur corrompu : l'homme corrompu ne vit point avec lui-même ; il se fuit avec soin, il fuit la solitude.

« La plume me tombe des mains, ajoutait-il, en m'occupant de traits de cette espèce. Si je les ai repoussés, c'est qu'on les prête à des jeunes gens. Je les aurais négligés de la part de ces scélérats qui vivent de mensonges, de ces apôtres du despotisme qui défigurent et salissent de leur venin les êtres et les actions les plus estimables ; mais j'estime la jeunesse, et j'espère beaucoup d'elle. Je ne puis donc que plaindre ceux qui ont voulu m'outrager ici. J'attends du temps leur repentir, et ils se repentiront s'ils sont aussi vrais patriotes que moi. »

Ou je me trompe fort, ou de semblables mouvements d'indignation ne pouvaient partir que d'un cœur pur et d'un patriote sincère.

Aussi suis-je fondé à penser, qu'à cette époque surtout, Brissot était loin de mériter la qualification d'intrigant qu'on lui a appliquée dans la suite.

Lorsque la Bretagne et l'Anjou conçurent la belle idée de se fédérer pour le succès de la Révolution, Brissot fut un des premiers à publier le pacte fédératif des habitants de ces deux provinces. Quelques jours après (fin de mars 1790), il apprit que les sociétés populaires de Clermont-Ferrand s'étaient aussi confédérées entre elles. « Il est à désirer, dit-il aussitôt, que ces sortes de confédérations se multiplient partout. Cette confédération des lumières sera plus utile et plus redoutable encore que celle des armes du despotisme. » Et il appuya fortement ces fédérations, ainsi que celles des milices nationales.

Le journal de Brissot, quoique assez insignifiant dans les trois premiers trimestres de son existence, ne se fit pas moins remarquer par sa *bonne tenue*. Son rédacteur y fit preuve d'esprit et de jugement. Son style est toujours correct, élégant même ; il y montre souvent beaucoup d'érudition. C'est, au reste, la seule feuille politique de cette époque qui ait consacré quelque place aux annonces et à l'analyse des livres nouveaux.

La liberté de la presse fournit à Brissot l'occasion de rompre bien des lances avec ceux qui voulaient la refréner. On le vit attaquer chaleureusement le projet de loi sur les libelles, et l'on trouve dans le *Patriote français* des lettres de Condorcet, de Lanthènas et autres patriotes, dans lesquelles cette liberté était défendue avec d'excellents arguments.

Tel est le coup d'œil que présente le journal de Brissot-Warville durant la première période de son existence. Ajoutons encore que la publication du fameux *Livre rouge* lui fournit la matière d'un grand nombre d'articles dans lesquels il éplucha ce registre honteux des dilapidations des courtisans.

Mais, à partir de son quatrième trimestre (mars 1790), le rédacteur du *Patriote français* sentit la nécessité d'imprimer une impulsion nouvelle à sa feuille. Un *Prospectus*, placé en tête de son 244e numéro, annonce qu'il allait donner à son journal un développement utile. La Révolution marchait à pas de géant ; elle s'étendait en Belgique : il fallait trouver le moyen de tout embrasser. Brissot le promit, et son journal prit en effet plus de consistance.

Quoique son format fût resté le même, le *Patriote français* trouva

moyen d'examiner plus attentivement les matières traitées dans l'assemblée, et même dans les sociétés populaires ; quelques suppléments hebdomadaires lui permirent de faire connaître en détail les événements qui avaient lieu en Belgique, et de donner des nouvelles des départements de la France, ainsi que de l'étranger[1].

La feuille de Brissot devint dès lors plus générale, sans pour cela changer aucunement de rédaction. « On m'a dit que j'étais trop sérieux, disait-il lui-même ; on voudrait me voir dérider, persifler et faire des caricatures : ce rôle ne me convient pas. Il faut être soi, et lors même que le peuple français retomberait dans le goût des bouffonneries politiques et littéraires, un écrivain qui se respecte et qui ne veut qu'être utile ne devrait jamais se dégrader jusqu'à s'y prêter... (Ceci s'adressait évidemment aux *Actes des Apôtres*.)

« Il y a des gens assez malheureux pour vouloir toujours être gais, même au milieu des discussions les plus sérieuses, ajoutait Brissot. Ce rire convulsif doit disparaître avec la démence qui caractérise les esclaves, et faire place à la sérénité de la raison...

— « Il est des écrivains, disait plus loin le rédacteur du *Patriote français*, qui voudraient proscrire les réflexions du récit des débats : ils accusent leur impuissance, et voudraient y condamner les autres. Ces réflexions sont nécessaires pour un peuple qui sort de l'ignorance. »

C'est ainsi que Brissot exposait les principes qu'il s'était tracés et la direction qu'il voulait donner à sa feuille. On le vit en effet s'efforcer de rompre cette monotonie qui règne dans la première année de sa publication. Sous forme de lettres, parurent alors, dans le *Patriote français*, des thèses fort remarquables, soutenues par Condorcet, Pétion, Payne, Grégoire, Kersaint, Lanthènas, et plusieurs autres députés siégeant au côté gauche, sur les grandes questions qui s'agitaient dans l'assemblée, telles que l'organisation de l'armée et des tribunaux, le droit de paix et de guerre, les bases du Code civil, les milices nationales, la liberté des cultes, la liberté de la

[1] Le journal de Brissot me paraissant la feuille modèle de l'époque, j'ai dû m'étendre davantage sur ce qui s'y trouve, parce qu'elle m'offrait beaucoup plus de détails *intimes* sur les événements et les hommes de la Révolution que les autres gazettes de cette période. L'article Brissot sera donc incomparablement le plus long de ceux contenus dans ce livre, par cela même que je ne pourrais, sous peine de me répéter souvent, revenir, en parlant de ses autres collègues, sur des choses déjà traitées par ce journaliste à peu près comme elles le sont dans les autres feuilles de la même opinion. A partir de son quatrième trimestre, le *Patriote français* contient, sur la Révolution, les détails historiques les plus curieux et les plus propres à éclairer le lecteur. J'ai donc essayé d'en faire l'analyse la plus complète que pouvaient comporter les divisions de mon livre.

presse, etc., etc. On y trouve une lettre fort curieuse de Pétion à Mirabeau, relative à la proposition de ce dernier sur le droit de guerre, lettre qui fait pressentir et motive la scission qui éclatait entre les patriotes purs et ceux qui se laissaient corrompre (numéro 320 du *Patriote français*). Condorcet y a aussi traité, avec une grande supériorité, la question du cens d'éligibilité (numéro 319). Clavière, depuis ministre des finances, y parla du mariage des prêtres, de la refonte des monnaies, etc. Grégoire y publia ses réflexions contre le duel, et Kersaint développa souvent, dans le *Patriote français*, ses idées sur la marine de l'État.

Au milieu de cette foule d'excellents articles que beaucoup d'hommes marquants par leurs connaissances déposaient journellement dans cette feuille grave, Brissot semblait s'être réservé de traiter les questions qui lui étaient plus familières. Toute sa sollicitude avait pour objet de resserrer les liens qui, dans son opinion, devaient unir la nation française et la nation anglaise : il considérait cette union de deux peuples libres comme le gage de la paix européenne. Aussi le vit-on s'élever avec force contre la proposition faite par M. de Noailles de proscrire de France les objets provenant des manufactures anglaises.

Ceci se passait vers l'époque où l'affaire de la baie de Noutka semblait devoir amener une rupture sérieuse entre l'Angleterre et l'Espagne, et alors que cette dernière puissance réclamait de la France l'exécution du pacte de famille, c'est-à-dire de faire cause commune avec elle (juin 1790). Brissot, qui entretenait des correspondances dans les principaux ports de mer, y provoqua des pétitions pour le maintien de la paix avec les Anglais, et reproduisit ces pétitions dans sa feuille, en les accompagnant de ses réflexions. « Point de guerre, s'écriait-il souvent ; la guerre serait funeste au développement de la liberté en France. Il ne faut pas que la grande Révolution qui s'opère chez nous soit détournée de son cours... La guerre ne profiterait qu'au despotisme, etc., etc. » Ce fut dans ce sens qu'il adressa plusieurs lettres aux *frères* et *amis* les jacobins, pour les engager à ne point donner dans le piége que les ministres tendaient à l'esprit belliqueux de la nation.

Il était alors beaucoup question de l'organisation d'une garde du roi, qui devait, disait-on, se composer de six mille hommes. Brissot, de même que tous les autres journalistes patriotes, combattit de tous ses moyens cette organisation, qu'il considérait comme incon-

stitutionnelle, et comme propre à jeter des semences de division au milieu de l'armée nationale. Il y eut à ce sujet des lettres fort aigres adressées publiquement au général Lafayette, dans lesquelles on le sommait de s'expliquer catégoriquement, et de déclarer s'il avait consenti à rendre suspecte la garde civique placée sous son commandement.

Ce fut vers cette époque (fin de juin 1790) que, répondant à un citoyen qui lui écrivait : *Tu dors, Brutus!* Brissot s'écria : « Non, je ne dors pas, mais je suis stupéfait. J'observe attentivement les partis ; non pas celui des *noirs*, il ne mérite guère que l'on s'occupe de lui ; mais ceux qui se forment si déplorablement au sein de l'Assemblée nationale et au milieu de cette majorité jusqu'ici considérée comme patriote. C'est le parti dominant que j'observe ; je suis les manœuvres, les contre-manœuvres de ses différentes sections. Je lève les yeux, et ce sont ceux qui ont la plus haute réputation que je surprends le crime à la main, pliant le genou devant les ministres ou devant des femmes. — Insatiable soif de l'or ! ou plutôt insatiable soif des jouissances ! tu nous perdras, tu perdras la constitution. Je le crois et le croirai toujours, point de liberté sans mœurs privées. Les Épaminondas, les Trasibule, les Dion, les Caton, ne roulaient point dans de superbes chars, ne donnaient point de festins magnifiques : Caton se promenait pieds nus sur la place publique ; Épaminondas n'avait aucune influence, vivait obscur ; le luxe, au contraire, a toujours suivi, entouré ceux qui, sous le voile de la liberté, ont assujetti leur patrie, tels que les Pélopidas, les Périclès, les César...

« Vous voulez être libres, continuait Brissot, et vous flagornez tour à tour et le peuple et la cour, et vous encensez les districts ; vous les investissez de tous les pouvoirs pour les leur dérober dans leur ivresse ; et, au lieu de marcher droit à la liberté, vous n'employez que des moyens mesquins et souterrains, et vous voulez être prônés ; vous stipendiez ou caressez les journalistes, et vous vendez le présent à l'avenir... Vous voulez être libres, enfin, et dans tous vos écrits, vos discours, vos travaux, vous ne voyez que votre gloire, votre intérêt, votre vanité. Le peuple n'est qu'un mot sur vos lèvres, comme celui de Dieu sur celles des théocrates.

« Des mains adroites, mais perfides, concluait Brissot, travaillent à perdre la sainte cause de la liberté ; mais les sentinelles patriotes veillent sur elle et vous observent : ils risqueront tout (*sic*, les sen-

tinelles), ils sonneront l'alarme, s'il le faut, pour déjouer vos manœuvres, si vous y persistez... Que ceux qui se reconnaîtront à ces traits fassent taire leur intérêt, ou les patriotes ne tairont plus leurs noms. »

Il n'était pas difficile de deviner que ces graves reproches s'adressaient principalement à Mirabeau et à Barnave. Les patriotes les soupçonnaient déjà, avec quelque apparence de raison, de s'être vendus l'un à la cour, l'autre aux colons. L'opinion de Mirabeau sur le *veto*, sur le droit de paix et de guerre ; le luxe qu'il déployait, lui, arrivé à l'Assemblée nationale sans ressources aucunes et n'ayant que des dettes [1] ; ses passions, qu'il assouvissait ostensiblement : tout, en un mot, dans sa conduite, le rendait suspect depuis quelques mois ; et, pour les patriotes clairvoyants, sa trahison était constante [2]. On reprochait à Barnave la flexibilité des principes qu'il avait affichés d'abord, et sa tendresse pour les colons ; de là ce cri d'alarme, cri que Marat faisait entendre depuis longtemps contre celui qu'il appelait le *Sardanapale* de la Révolution ; cri que le *Patriote français* dut répéter : de là les attaques de Brissot contre Barnave ; de là enfin la scission qui s'opéra à cette époque, et qui créa, parmi les premiers athlètes de la Révolution, le parti de Mirabeau et celui des Lameth ; le camp où se renfermaient les fondateurs de la constitution bourgeoise, et celui dans lequel s'étaient retirés les Pétion, les Robespierre, les Buzot, les Salles, les Antoine, les Grégoire ; scission déplorable, dont le résultat fut, l'année suivante, la division entre les membres du club des Jacobins.

Les amis de la liberté avaient donc dès alors la douloureuse certitude que la cause qu'ils soutenaient était trahie par ceux-là même qui s'étaient rendus populaires au commencement de la Révolution. Ils n'avaient guère plus d'espoir que dans la liberté de la presse et dans le peuple. Aussi, le décret du 31 juillet contre les libellistes leur parut-il un grand attentat contre cette liberté : leurs craintes, à ce sujet, ne tardèrent pas à être justifiées par les mesures rigoureuses que le Châtelet, enhardi, prenait contre les journalistes patriotes.

Quand Brissot vit qu'on décrétait de prise de corps, pour leurs

[1] Il est juste de ne pas laisser ignorer que Mirabeau s'était procuré de grandes ressources pécuniaires par la publication de son *Courrier de Provence*.

[2] Les papiers trouvés plus tard chez l'intendant de la liste civile, Laporte, n'ont que trop confirmé depuis la vénalité de celui que l'on appelait encore le *Démosthène* et le *Marius français*.

écrits, Marat, Fréron, Camille Desmoulins ; quand il vit l'empressement des contre-révolutionnaires à solliciter un décret sur le mode d'exécution de celui du 31 juillet, Brissot, indigné, s'écria : « Le danger est là ! » Et aussitôt il se mit à défendre chaleureusement et Camille et Fréron, qu'il voyait exposés aux coups des contre-révolutionnaires.

Brissot n'aimait pas Marat : à l'occasion du fameux article de celui-ci : *C'en est fait de nous*, il l'avait appelé *Énergumène ;* mais sa sollicitude pour la liberté de la presse porta Brissot à donner des éloges à Danton, président du district des Cordeliers, pour s'être opposé à l'arrestation de l'*ami du peuple*. Et cependant, Brissot faisait partie du comité des recherches de la municipalité.

L'affaire de Camille Desmoulins et de son accusateur Malouet, ainsi que l'incident de la séance dans laquelle Camille avait osé ramasser le gant que lui lançait son adversaire, se trouva commentée, en faveur du journaliste, dans le *Patriote français*. Brissot s'y félicitait d'avoir vu défendre la liberté de la presse par Pétion, Alexandre de Lameth et Robespierre, dans la personne du rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*. « Mais on n'a vu paraître à la tribune aucun membre fameux, disait-il avec regret ; les Mirabeau, les Barnave, les Sieyès, les Chapelier, les Duport, etc., etc., ont gardé le silence le plus profond et le plus significatif. Et pourtant, ajoutait-il, il s'agissait du salut de la constitution ; car il faut sans cesse répéter cette vérité : qu'*avec la liberté de la presse, toute constitution s'améliore, et que sans cette liberté la meilleure se détruit.* »

Jusque vers la fin de 1790, le rédacteur du *Patriote français* s'était fort peu occupé de ce qui se passait dans le club des Amis de la Constitution séant aux Jacobins ; c'est à peine si dans les 300 premiers numéros de cette feuille on trouve quelques mots indiquant l'existence de cette société. Mais du moment où il put croire que la Révolution était menacée par des hommes bien plus dangereux que les aristocrates prononcés, Brissot sentit qu'il fallait la faire soutenir par les sociétés populaires, elles aussi sentinelles avancées de la liberté. Profondément convaincu que tous les efforts de la cour, des prélats, des aristocrates et des traîtres iraient se briser contre la liberté de la presse et la force morale des clubs patriotiques, il s'attacha journellement à défendre l'une et à soutenir les autres. Les clubs devinrent dès lors le sujet de plusieurs de ses articles apologétiques. Il se félicitait sans cesse d'apprendre que de nouvelles et

nombreuses sociétés populaires s'organisaient partout [1]. Il encourageait de toutes ses forces ces réunions de patriotes, les préconisait au besoin, et insérait volontiers leurs réclamations, leurs lettres, leurs adresses. On le voyait souvent faire des excursions dans le sanctuaire du club des Jacobins de Paris, et apprendre au public les questions qui s'y étaient agitées, et les délibérations qui s'en étaient suivies. Enfin, on le vit féliciter les citoyens de la section des Cordeliers de leur organisation en club et de l'ouverture de leur salle, qui eut lieu le 30 juillet 1790. Brissot était loin de se douter alors que ce club serait la principale cause de sa mort.

Quelques municipalités ayant voulu s'opposer à l'ouverture des clubs dans leur ville, ou même les ayant fait fermer, le *Patriote français* contribua de tous ses moyens à saisir de cette affaire l'Assemblée nationale. Il applaudit vivement au décret qui fut rendu à ce sujet, décret qui blâmait ces municipalités, et consacrait le droit que la constitution avait rendu aux citoyens de s'assembler pour s'occuper de la chose publique. On voyait souvent Brissot reproduire dans sa feuille les lettres qu'il adressait à ses *frères* et *amis*, et celles qu'il allait lire lui-même à la société mère. On pouvait déjà prévoir le grand rôle que ce journaliste jouerait plus tard dans cette société fameuse.

Brissot voyait avec peine que la composition des nouvelles municipalités eût répondu si mal à l'attente des révolutionnaires : il manifesta ses regrets des choix faits par les *citoyens actifs* qui, disait-il, n'ont pas encore perdu l'habitude de considérer la *qualité* des hommes plutôt que leurs *qualités*. Mais il promit de surveiller les municipalités qui voudraient faire renaître de nouvelles aristocraties et créer de nouveaux despotismes. On trouve dans le numéro du 7 août 1790 un article fort remarquable au sujet de ces municipalités déjà gangrenées. Conséquent avec les principes qu'émettait son journal, Brissot fut fâché de la réélection de Bailly aux fonctions de maire de Paris : il fit honneur de ce choix autant à l'état de possession dans lequel était le maire de 1789, qu'à sa bonne table. « On redoute ce choix encore moins dans Bailly lui-même, disait-il, que dans ceux qui le circonviennent. »

[1] Dans son numéro 372, en date du 15 août 1790, le *Patriote français* publie une liste des clubs existants alors en France sous le titre d'*Amis de la Constitution*. Mais cette liste me paraît loin d'être complète, si on la compare aux nombreuses demandes d'affiliations adressées à la société mère de Paris, demandes dont le *Journal des Amis de la Constitution* se trouve journellement rempli.

La déplorable affaire de Nancy, si diversement appréciée dans la capitale, arracha au *Patriote français* des cris d'indignation. Tandis que les aristocrates et les hommes de la légalité tressaient des couronnes pour le général Bouillé, Brissot et les autres patriotes de son opinion gémissaient sur ces massacres en déplorant les ordres cruels qui avaient amené cette *affaire de sang*. L'indignation de Brissot éclata encore lorsqu'on apprit, à Paris, les *sentences sanguinaires* rendues par le conseil de guerre suisse. Il se récria contre cette juridiction prévôtale et ces supplices atroces que l'on souffrait dans la France régénérée et sous l'empire de la constitution. Brissot ne pouvait parler de sang-froid de ces vingt et un soldats suisses pendus d'un seul coup, et du malheureux qui fut roué. On sait que quarante autres soldats de cette nation furent envoyés aux galères pour la même révolte [1], et que c'est de leur retour que date le règne du *bonnet rouge* dans les annales de notre Révolution.

Brissot ne cessait d'attaquer le ministère dans lequel il ne voyait que des hommes dévoués à l'ancien régime. Aussi le vit-on se féliciter du remplacement de M. Champion, alors garde des sceaux, par Duport. Et comme l'on faisait honneur à Lafayette de cette détermination de Louis XVI, Brissot parut se raccommoder avec ce général. « Qu'il continue à éclairer le roi ; qu'il lui désigne des hommes qui puissent avoir la confiance du peuple, ce sera le meilleur moyen de réfuter les calomnies que l'on cherche à accréditer sur son compte, et de prouver qu'il veut les conséquences de la Révolution. »

A cette époque, il était question de donner à un M. Blondel le portefeuille de l'intérieur qu'avait M. Guignard de Saint-Priest. Ce choix fut considéré comme très-mauvais par les jacobins, et M. de Lameth ne craignit pas de dénoncer ce candidat à la tribune de la société. Brissot loua Lameth. « Sans lui, dit-il, sans sa courageuse dénonciation, nous aurions un mauvais ministre de plus, au moment où il est si nécessaire d'épurer le conseil exécutif. »

Brissot saisit cette occasion pour s'élever contre le projet de donner le contrôle général des finances à Delessart, qui, disait-il, n'était qu'une créature de Necker et un intrigant de cour. « Quand nos finances ont besoin d'être régénérées, ajoutait-il ; quand tout vous

[1] Un peu plus tard, l'Assemblée nationale, sollicitée par les jacobins et les autres sociétés populaires, rendit un décret pour négocier avec les cantons suisses la grâce de ces derniers condamnés. Mais vingt-deux malheureux soldats n'en avaient pas moins été sacrifiés aux exigences de ce qu'on appelle la discipline militaire.

dit qu'il ne faut confier cette partie de l'administration de l'État qu'à un homme capable, vous allez la placer entre les mains d'un petit routinier qui ne saura que se traîner dans les fausses voies où s'est fourvoyé son maître ! Vous voulez donc rendre impossible cette régénération ? Ce serait en vain que l'Assemblée nationale porterait les décrets les plus salutaires, vous en verriez avorter les effets par leur mauvaise application. » Brissot blâmait aussi la composition du comité des assignats qui, selon lui, offrait un assemblage d'hommes à vues tellement opposées, qu'on n'en pouvait rien espérer de conséquent et de stable. On sait, en effet, combien il y eut d'opinions différentes sur l'émission des assignats : les uns ne voulaient que des assignats de 2,000 livres et au-dessus ; les autres pensaient, avec raison, que, pour populariser cette grande mesure révolutionnaire, il fallait émettre des assignats représentant les plus petites sommes.

Ainsi qu'on le voit, Brissot ne négligeait pas les questions financières, qu'il traitait tant par lui-même que par son ami Clavières. Le *Livre rouge*, registre honteux des dilapidations de la cour et des courtisans, lui fournit la matière d'une foule d'articles qui offrent encore aujourd'hui le plus grand intérêt. Il faut lire aussi les considérations critiques que le *Patriote français* publia sur l'érection du mur d'enceinte de Paris, mesure qu'il blâmait de toute la force de sa raison. « Quoi ! s'écriait le rédacteur, vous ne reculez pas devant une dépense de 15 millions, qui n'aura d'autre résultat que d'embastiller les habitants d'une ville ouverte et de gêner la circulation, sans vous offrir aucune compensation digne d'égards ! »

La question du transport des lettres et journaux, question assez neuve pour la France, fut aussi abordée et débattue dans le *Patriote*. Brissot appuya chaleureusement les raisons données par Cerutti, dans sa *Feuille villageoise*, pour abolir le port des journaux et autres écrits périodiques : il voulait aussi que la taxe des lettres fût réduite à un taux qui pût faciliter la circulation des correspondances intimes et commerciales. En un mot, il indiquait une réforme postale, aujourd'hui encore ajournée par le gouvernement.

Nous avons déjà vu Brissot s'attaquer aux membres de l'Assemblée nationale qui étalaient un grand luxe, et les considérer comme des hommes ou déjà corrompus ou près de se laisser corrompre. Les traits acérés lancés contre ceux dont il taisait encore les noms dans l'espoir d'une conversion ne tardèrent pas à percer le voile. Brissot,

l'un des plus ardents amis des hommes de couleur et des noirs, avait vu avec autant de douleur que d'étonnement les principes émis par Barnave dans ses rapports sur les colonies : il avait dès lors pu croire que le jeune et éloquent député s'était laissé séduire par l'or des colons ; et, de ce jour, il lui avait voué une haine vigoureuse. Ayant vu Barnave présenter aux jacobins les députés du nord de Saint-Domingue, et ayant entendu ces colons émettre, au milieu de cette société, des principes qu'il regardait comme contraires à la déclaration des droits de l'homme et à l'humanité, Brissot fit imprimer et publia avec profusion une lettre qu'il adressait au député du Dauphiné, dans laquelle étaient traitées les questions relatives aux colonies. Il y examinait aussi, avec une grande sévérité, la conduite et la vie de Barnave.

« Vous vous proclamez et vous vous faites proclamer patriote par excellence, disait Brissot à son antagoniste ; je vous conteste aujourd'hui ce titre honorable.

« Qu'est-ce qu'un démocrate, ou patriote ? disait l'auteur de cette lettre si remarquable.

« Il importe essentiellement à la cause publique de tracer ici le portrait du vrai démocrate ; c'est le moyen de démasquer les sycophantes qui, à l'ombre de ce titre, surprennent les suffrages, s'acquièrent une grande popularité pour se rendre redoutables à la cour, et la lui vendent ensuite. Telle a été la marche de beaucoup de démagogues ; de ce Strafford, dont l'ignorance, sous la plume de M. de Cazalès, a crayonné impudemment l'éloge ; de Cromwell, qui ne renversa le trône que pour s'asseoir sur ses débris ; de Monck, qui vendit la République à Charles II. Si la France doit maintenant redouter quelque chose, c'est un Cromwell ou un Monck. Apprenons à les connaître et à les distinguer des vrais patriotes.

« Un démocrate, ou patriote (je les confondrai), ne dit pas : *J'aime le peuple, je suis l'ami du peuple*, etc. Cette pédanterie est loin de son esprit, comme de ses habitudes. Il est trop identifié avec le peuple pour se placer ainsi hors de lui. Il le défend ; il s'oppose à ceux qui veulent le tyranniser, parce que cette tyrannie le révolte, comme appartenant lui-même à cette classe immense, que les despotes, les aristocrates et certains hommes populaires placent insolemment au-dessous d'eux.

« Un patriote veut la liberté pour tous les hommes : il la veut sans exception, sans modification. Il veut que partout le principe soit

reconnu, quoiqu'il sache bien que partout on ne peut pas précipiter la destruction de l'œuvre des tyrans.

« Un démocrate hait la royauté, non pas pour des causes personnelles ; non pas, comme Cromwell, pour y substituer la tyrannie sous quelque autre nom ; mais comme Caton ou comme Hampden, ou comme Samuel Adams, par la conviction intime que les rois sont des *mangeurs d'hommes*, et que la royauté est un fléau politique, un foyer autour duquel se rassemblent les détracteurs de l'humanité.

« Un patriote est inflexible dans ses principes, invariable dans sa conduite. Cette homogénéité de principes et de conduite, cette constante probité, est le caractère distinctif du vrai démocrate.

« Un patriote a son âme sur ses lèvres ; dût la vérité nuire à ses convenances, il la dit ; il ne sait point capituler avec les préjugés, les passions, les intérêts privés. Il heurte de front, et jamais par des voies obliques ; jamais la fausseté n'a souillé son âme ni sa bouche.

« Un patriote ne se targue pas de ce qu'*il ne flatte pas le peuple.* Toujours au milieu de ses frères, il leur dit ce qu'il pense être la vérité. Le salut, l'avantage commun, voilà ce qui l'inspire. Ses discours sont caractérisés par l'intérêt du moment. Il ne cherche pas des applaudissements, mais à instruire ou à s'instruire. Sa franchise est au ton de la chose dont il s'agit.

« Ne connaissant d'autre intérêt que celui du corps dont il n'a pas le sot orgueil de se séparer, ses opinions sont nécessairement populaires ; il sait très-bien distinguer celles qui appartiennent à l'ignorance ou à la corruption : il les combat sans craindre de perdre une popularité à laquelle il ne sait rien sacrifier.

« Un patriote n'intrigue point, ne cherche point à dominer dans la société ; il ne manœuvre point pour arriver aux premières places : il se repose sur ses services, ses vertus, ses talents. Réussit-il, rien n'est plus ardent pour le bien public, et il ne s'en glorifie pas ; ne réussit-il pas, il ne s'en plaint point, ne s'en étonne pas, ne s'en décourage pas.

« Un patriote rejette le luxe comme un poison, comme un crime. Il n'affecte pas d'avoir dans son antichambre une cour nombreuse de clients ; de recevoir avec une dignité froide, apprêtée ; de donner des audiences. Laissant au despotisme ces comédies insolentes, il est simple, modeste, le même pour tous et avec tous. Il n'est rude et fier qu'avec les ennemis de la liberté, qui sont les siens, ceux de ses frères.

« Un patriote respecte les talents utiles à la chose publique et à

la cause de l'égalité ; il les loue hautement, il n'en est point jaloux.

« Un patriote aime, pratique, prêche la philosophie.

« En deux mots, amour sincère du genre humain ; enthousiaste pour la liberté universelle ; inflexibilité de principes ; franchise dans le langage ; aversion pour le luxe, l'intrigue, la vanité, tels sont les principaux caractères du démocrate.

« Si vous avez ces qualités, ajoutait Brisso[t], par quelle fatalité n'en voit-on aucune trace dans vos rapports sur les colonies, dans vos opinions sur le pacte de famille, la réunion d'Avignon, l'indépendance des Belges, etc.? Pourquoi y remarque-t-on, au contraire, une flexibilité de principes si extraordinaire à votre âge ; un langage artificieux, assorti à certaines circonstances, à certains intérêts, que vous favorisez aux dépens des vrais principes sociaux ?

« Si vous êtes l'ami de la liberté et de la justice, comment vos œuvres prouvent-elles le contraire ? Le patriote y cherche en vain des motifs pour sa confiance. Rien ne le garantit que l'homme qui a sacrifié les sang-mêlés ne sacrifiera pas les citoyens *non-actifs* ou *actifs* de France, quand un intérêt nouveau le lui ordonnera.

« Mais il est un autre trait qui fait suspecter, avec raison, et votre politique et vos vues : ce sont vos déclamations, vos tirades contre la philosophie. Le mépris que vous en faites mérite quelque attention. Ce trait, au milieu d'une révolution faite par la philosophie, est caractéristique : il peut servir de présage. Il faut donc l'examiner, puisque vous êtes débutant dans la carrière politique.

« Vous méprisez la philosophie ! vous, inconnu dans le monde politique avant la Révolution ! vous, dont la jeunesse et le dévouement apparent à la cause de la liberté semblaient devoir annoncer le respect pour la philosophie, cette mère des révolutions, ce fléau des tyrans ! Un pareil mépris décèle ou de l'ignorance, ou de la perversité, ou une légèreté dangereuse. Vous n'avez donc jamais lu ni Sénèque, ni Épictète, ni Marc-Aurèle, ni Rousseau, ni surtout ce philanthrope Plutarque, dont on relit cent fois les tableaux si naïfs, si séduisants, et qui le sont encore la centième fois ? Vous n'avez donc jamais connu les bienfaits de la philosophie ? Vous ignorez donc qu'à elle seule l'homme est redevable de son amélioration, comme les nations de leur liberté et de leur progrès ? Contemplez, suivez dans le cours de sa vie un philosophe comme Aristide ou Phocion ; réfléchissez aux services que pouvaient rendre leurs lumières, leur raison et leurs vertus.

« Lisez la vie de Caton d'Utique, dans Plutarque, de César ou d'Antoine, et je vous demanderai ensuite à qui vous aimerez mieux ressembler; et je vous demanderai ensuite auquel d'entre eux vous confieriez le gouvernement d'une société? Et si, sans vous accuser d'une corruption profonde, vous ne pouviez le refuser à Caton, je vous demanderai comment vous oseriez persister dans votre mépris pour la philosophie? car Caton fut l'ouvrage du seul stoïcisme : ce fut lui seul qui en fit un être presque céleste. »

Puis, examinant la vie si honorable des Fabricius, des Cincinnatus, et, à une autre époque, celle des Maxwel, et des Washington, Brissot s'écriait :

« Ah! combien la France serait heureuse si le nombre de ces philosophes patriotes était considérable, et si les rênes du gouvernement étaient confiées à des mains aussi pures! Et vous laissez croire que vous les méprisez!

« Oser insulter à la philosophie avec de pareils exemples sous les yeux, concluait Brissot, ce n'est pas seulement ignorance ou aveuglement, c'est un blasphème; c'est une impiété qui ne peut que souiller les lèvres d'un tyran, d'un ennemi des hommes! Oui, les tyrans seuls peuvent vouloir étouffer la philosophie, parce qu'elle seule prépare dans le silence ces grandes catastrophes qui amènent la chute du despotisme.... »

Comme on le voit par ce manifeste du rédacteur du *Patriote français*, la guerre existait déjà entre le journaliste et ceux des députés que Brissot considérait comme dangereux pour la liberté. Et, sous ce rapport, on apercevait quelque identité entre les opinions de Marat et les appréhensions de Brissot.

On commençait alors à parler beaucoup de républicanisme en France, et Marat, sans prononcer ce mot, poussait évidemment vers ce régime. Tous les esprits éclairés ne craignaient pas d'avouer que la république avait leurs sympathies; mais on semblait renoncer à la démocratie pure pour ce qu'on appelait alors la démocratie mitigée, c'est-à-dire pour la monarchie constitutionnelle, telle que la majorité de l'Assemblée nationale voulait l'établir.

Brissot ayant eu l'occasion d'examiner, dans sa feuille, un livre sur *le Républicanisme*, publié par Robert, livre qui fixait l'attention des patriotes, émit l'opinion suivante, dans son numéro 498 (19 décembre 1790) :

« Malgré mon penchant pour la république, dit-il, je ne crois pas

que M. Robert ait complétement prouvé que toutes les circonstances où nous sommes se prêtent à l'établissement de cette forme. Il y a en France beaucoup d'ignorance, de corruption, de villes, de manufactures de luxe, trop d'hommes et trop peu de terres; et j'ai peine à croire que le républicanisme se soutienne à côté de ces causes de dégradation. »

Nous verrons plus tard le rédacteur du *Patriote français* changer d'avis sans changer de principes. Mais en attendant, il faut lui tenir compte des efforts qu'il faisait journellement pour préparer les mœurs au républicanisme. C'est dans ce but qu'on le vit publier les réflexions de Condorcet sur la nature des spectacles qu'on devait offrir au peuple pour former son éducation politique ; ce fut encore dans cette pensée qu'il revenait souvent sur l'abolition du duel, de la peine de mort, du mariage des prêtres, etc., etc.

Nous arrivons à 1791. L'attitude des rois à l'égard de la France inspire des craintes à tous les amis de la liberté. La malheureuse issue de l'insurrection des Belges, les mauvais traitements essuyés par les Liégeois pour avoir secoué momentanément le joug odieux de leur évêque, font faire de tristes réflexions aux patriotes français. Il croient s'apercevoir que le roi et ses ministres abusent la nation. Le journal de Brissot, l'une des sentinelles avancées du parti révolutionnaire, cherche à faire sortir de leur léthargie ceux des patriotes qui vivent dans la sécurité.

« Les malheurs des Belges, leur disait-il, doivent nous ouvrir les yeux. Et l'on ne voit pas dans la conduite des princes un complot formé contre la liberté française ! On ne voit pas que par la *réduction* des Belges et des Liégeois, ils s'acheminent pour attaquer la nôtre ! Le comité diplomatique dort ; le ministère dort ; l'Assemblée nationale dort lorsque l'orage se forme ; les jacobins eux-mêmes se divisent sur les moyens. Les ardents patriotes ne voient que vingt-cinq millions d'hommes, et rient des craintes et des précautions. Ils exagèrent le danger des précautions, et ne voient pas le danger réel.

« On nous cite sans cesse le caractère pacifique de l'empereur (c'était encore Léopold) ; on nous cite la convention de Reichenback.... Et qui peut être dupe de ces mensonges diplomatiques ? Les hommes du dix-huitième siècle ne sont plus des enfants : tout cela ne convient qu'à des esclaves ; nous nous garderons bien d'ennuyer nos lecteurs de ces majestueuses niaiseries et d'en souiller la plume de la liberté.... »

En tenant ce langage, Brissot ne poussait pas à la guerre : il avait, au contraire, la conviction que l'Angleterre n'avait point d'intentions hostiles ; et, dans son opinion, la guerre ne pouvait être faite à la France qu'autant que le cabinet de Londres se déclarerait contre elle. Les vives sympathies que la révolution avait trouvées en Angleterre ; les dispositions amicales des classes instruites de ce pays avaient fasciné les yeux du *Patriote français*. Brissot ne connaissait pas tout ce que le cœur de Pitt couvait de haine contre la France émancipée. Tranquille de ce côté, il aurait voulu que l'on ne se laissât pas surprendre par les autres puissances européennes, toutes fort mal disposées, quoique protestant sans cesse de leur désir de ne pas se mêler de nos affaires et d'éviter toute guerre. Les armements de l'Autriche, de la Prusse, de la Sardaigne et du roi de Naples n'étaient cependant plus, à cette époque, un secret que pour la diplomatie française.

Aucun des patriotes clairvoyants ne doutait plus qu'il n'existât un complot général formé contre la France par les puissances du continent : on était convaincu que Louis XVI marchait d'accord avec ses frères, et qu'il profiterait du premier moment favorable pour sortir de la France. On se faisait alors une idée terrible des malheurs qui fondraient sur le royaume si le roi parvenait à aller joindre ses frères ; on croyait voir la guerre civile éclater partout. Marat lui-même se montrait effrayé en parlant de ce complot : et telles étaient les préoccupations des révolutionnaires à ce sujet, qu'au lieu d'ouvrir les portes à Louis XVI, dans l'intérêt de la liberté, et de lui aplanir les obstacles qu'il pouvait rencontrer, ils éprouvaient des insomnies en songeant à la possibilité de cette fuite.

Il faut dire que les amis de cette liberté, si mal assurée jusqu'alors, avaient encore bien d'autres motifs graves de s'attrister. La plus déplorable scission venait d'éclater entre les premiers athlètes de la Révolution. Les patriotes de l'assemblée, comme ceux qui composaient la garde nationale, la municipalité, le département, les sections, s'étaient divisés en deux camps : les uns, à la tête desquels marchaient alors Mirabeau, Barnave, l'évêque d'Autun, et la plupart des fondateurs de la constitution, étaient considérés comme des modérés ; les autres, convaincus que la cause de la liberté était trahie par ceux-là même qu'elle avait élevés sur le grand théâtre politique, se serraient sous le drapeau arboré par Pétion.

Robespierre, Buzot, Grégoire, Danton et les autres chefs les plus ardents des jacobins et des cordeliers. Ceux-ci, soutenus par Brissot, Marat, Camille Desmoulins, Hébert, Audouin, Fréron, Carra, Gorsas et autres journalistes révolutionnaires, se plaignaient journellement de l'incurie des ministres et du comité diplomatique, qui, disaient-ils, semblaient ne pas s'apercevoir de la gravité des circonstances dans lesquelles la France révolutionnée se trouvait; ils les accusaient de laisser nos troupes dans la plus complète désorganisation, en présence des armements considérables que les puissances continentales faisaient.

L'anarchie régnait, en effet, dans tous les corps, et des rixes sanglantes, des désordres déplorables ne cessaient d'avoir lieu, soit entre les divers régiments, soit entre les officiers et les soldats des mêmes bataillons.

Brissot s'empara des troubles fâcheux survenus à Aix, troubles dans lesquels six officiers avaient été victimes de la fureur des soldats, pour adresser les plus vifs reproches à ceux qui avaient laissé l'armée dans la désorganisation.

« Voilà l'un des effets de l'inaction de l'Assemblée nationale dans son organisation de l'armée, s'écriait-il : elle devait tout casser et tout recomposer ; elle a voulu tout conserver. Elle n'a pas vu que les soldats, tous attachés à la Révolution, trouveraient les premiers ennemis dans leurs chefs, presque tous dévoués à l'ancien régime et détestant la Révolution. De là mille injustices de la part des officiers, mille sujets de haine, de défiance, d'atrocités. Rappelez-vous l'affaire de Nancy, et les *cartouches jaunes* données à tous les meilleurs patriotes des régiments. C'est ainsi que l'incorrigible aristocratie de l'armée porte elle-même la désorganisation dans les corps dévoués à la cause de la liberté. »

Brissot signalait aussi le danger de laisser tant de régiments composés d'étrangers, et principalement d'Allemands, au milieu de l'armée nationale. Selon ce journaliste, c'était là une infraction formelle aux principes de la constitution. Il craignait qu'une pareille faute n'eût des résultats désastreux. « Si nous avons la guerre, disait-il, nos plus dangereux ennemis se trouveront dans nos rangs, et vous pouvez vous attendre à des rébellions, à des trahisons compromettantes pour l'honneur de nos armes. »

Quelques jours après, le *Patriote français* se félicitait du décret rendu sur la proposition de Mirabeau, de Lameth et de Robespierre.

par lequel le roi était prié de presser l'organisation de l'armée et de la porter au complet de guerre. « Mais, ajoutait-il par une intuition prophétique, vous n'aurez rien fait tant que cette organisation sera confiée à des mains impures : on vous trompera, et vous serez les dupes de votre aveuglement. »

Le procès de Louis XVI nous apprend, en effet, comment les royalistes avaient obéi au décret pour compléter l'armée. Le crime de sa désorganisation, en présence de l'ennemi, fut un de ceux que l'on reprocha le plus vivement à ce roi.

Tout en s'occupant de ces grandes questions, Brissot ne négligeait pas les affaires secondaires. Le décret rendu contre les réfugiés belges choquait sa raison. « Je ne connais rien de plus impolitique et de plus inique que la mesure prise contre les patriotes belges que la tyrannie force à quitter leur pays. Quoi ! s'écriait Brissot, après avoir déploré les malheurs de la Belgique ; quoi ! vous ordonnez de faire rejeter, à main armée, ces malheureux sur un territoire où ils peuvent être voués à la mort par les fauteurs de la réaction ! La maréchaussée sera plus humaine, soyez-en sûrs ; elle n'exécutera pas votre décret.... Combien votre conduite diffère de celle d'un gouverneur espagnol ! En pleine guerre, le commandant de la Havane refusa de s'emparer d'un vaisseau anglais de 64 canons, que la tempête avait forcé de se jeter dans un port ennemi !.... »

Brissot, ainsi que ses autres confrères, exerçait une surveillance scrupuleuse sur les actes des autorités. Nous l'avons déjà vu blâmer le maire de quelques mesures arbitraires prises par la municipalité. Il le blâmait alors d'avoir défendu aux *vainqueurs de la Bastille de s'assembler*.

« Cet arrêté, disait à ce sujet le rédacteur du *Patriote français*, est une infraction aux lois, aux droits de l'homme. Les vainqueurs de la Bastille ne sont point un corps armé ; ils peuvent s'assembler quand bon leur semble...

« Ce n'est pas la seule violation du droit du citoyen que nous ayons à reprocher à la municipalité ; elle en a commis une autre en suspendant le *club monarchique*. Et l'on ne conçoit pas que le club des Jacobins ne l'ait pas dénoncée à l'Assemblée nationale : c'eût été un beau trait de générosité et de désintéressement.... » Puis, Brissot reprochait à Bailly l'autorité arbitraire qu'il s'arrogeait, disait-il, sur les spectacles. « Comment les députés de Paris, s'écriait-il, ne dénoncent-ils pas ces délits? Pourquoi en avons-nous vingt dans

l'Assemblée nationale? » (Il est facile de voir que Brissot aspirait à devenir l'un des députés de Paris.)

Tout ce qui avait conservé le cachet de l'ancien régime, au milieu du régime nouveau, était aussi l'objet incessant de la critique ou des railleries du *Patriote français*. Quelques usages aristocratiques, remis en vigueur à cette époque, lui fournirent l'occasion de s'élever fortement contre les hommes qui s'étaient rendus coupables de ces anachronismes.

Les compliments adressés, à l'occasion du jour de l'an, au jeune dauphin, choquèrent vivement le propagateur des idées démocratiques. « Cet héritier de la couronne, disait Brissot, n'est qu'un enfant, et la qualité ne change point sa nullité intellectuelle. Or, n'est-il point de la dernière indécence que des représentants d'hommes libres, c'est-à-dire raisonnables, complimentent gravement un être nul, une statue, une poupée occupée de poupées? N'est-ce pas prostituer la dignité nationale? Les parlements s'agenouillaient autrefois devant les bambins royaux; mais c'étaient des esclaves aux genoux d'une idole, et nous sommes libres. »

Vers la même époque, Brissot, ayant appris que quelques officiers de la garde nationale parisienne, de service au château des Tuileries, s'étaient oubliés jusqu'au point de porter la queue de la robe de la reine, il les dénonça à leur section; et aussitôt les patriotes du quartier Mauconseil se mirent en devoir d'évoquer cette affaire. Il parut résulter de leurs investigations que l'état-major avait prescrit cette dégradante fonction de domesticité. On voulut remonter à la source; et comme il eût été absurde d'accuser Lafayette d'un pareil trait de servilité, on demanda la destitution de ceux des officiers qui avaient laissé exister une pareille consigne.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, Brissot parlait rarement de lui-même dans sa feuille, et, lorsqu'il le faisait, ce n'était guère que pour se défendre de la calomnie. Alors sa plume, ordinairement mesurée, s'animait jusqu'à l'indignation; il devenait caustique, mordant, dédaigneux.

Ayant appris qu'on avait fait circuler une liste des *mouchards de Lafayette*, sur laquelle son nom se trouvait au nombre des écrivains *vendus*, disait-on, à ce général, Brissot repoussa vigoureusement cette accusation. « Je connais trop les hommes, s'écria-t-il, j'ai une trop haute idée de la dignité d'un homme libre pour appartenir à aucun chef. Je suis instrument utile, je crois, de la liberté; mais la

liberté n'adopte aucun homme, aucune tête privilégiée : les têtes sont mobiles, la liberté seule est immuable. Je suis du parti populaire : mais ce parti doit être indépendant de tous chefs, de tous clubs.....»

Mallet du Pan, rédacteur du *Mercure de France*, qu'on regardait alors comme vendu à la liste civile, avait souvent attaqué Brissot, qui ne lui avait jamais répondu, tant il éprouvait du regret, disait-il souvent, d'entretenir le public des outrages qui lui étaient faits. Mais perdant enfin patience, le rédacteur du *Patriote* finit par lancer à son ennemi des traits dans lesquels perçait tout son mépris.

« On me dit qu'il me déchire souvent, écrivait-il. De pareils ennemis ne sont pas dangereux pour l'homme de bien : *Telum imbelle sine ictu*. Il y a six mois que j'ai renoncé à le lire. Il faut l'abandonner à la fange où il croupit, et ne pas salir nos lèvres ni notre plume de son nom. Je vois tant de choses utiles à faire ! Je vais et j'irai droit mon but, sans m'amuser à écraser ces insectes. »

Brissot, qui était dévoué au parti que soutenaient Pétion, Robespierre, Buzot, Antoine, etc., se voyait journellement attaqué par ceux de ses confrères qui se montraient effrayés des tendances républicaines de son journal. Il eut avec Duquesnoy, rédacteur de l'*Ami des Patriotes*, une querelle dans laquelle Brissot maltraita son adversaire, qu'il appela un lâche calomniateur pour avoir répété les bruits que l'on cherchait à accréditer de la vénalité du *Patriote français*, vendu, disait la malveillance, à Pitt et aux Anglais.

« Au moment où votre dernier numéro a paru, disait Brissot à Duquesnoy, je me proposais de discuter avec vous la question dernièrement élaborée sur le pouvoir exécutif et législatif. Mais je ne discute point avec les hommes que je méprise. C'est le système constant de ma conduite : les vils calomniateurs doivent être les *parias* de notre société. Les écrivains honnêtes ne doivent pas même s'apercevoir de leur existence, puisqu'il est presque impossible de les faire punir par les tribunaux. L'erreur peut mériter l'indulgence ; la méchanceté, la malveillance n'en méritent guère. »

Brissot, qui avait consacré sa plume à défendre les noirs et les hommes de couleur, et qui sollicitait depuis longtemps l'abolition de la traite, la suppression de l'esclavage et l'admission aux droits civils des malheureux courbés sous le joug des colons, avait vu avec une peine profonde Barnave et Gouy d'Arcy opposer des entraves à l'affranchissement des colonies. Ces deux membres de l'assemblée furent dès lors souvent attaqués dans le *Patriote*, et, de cette guerre,

résulta dans le cœur de Brissot une haine vigoureuse contre les planteurs et contre le jeune orateur qui, dans son rapport, semblait avoir plaidé la cause des oppresseurs.

Les troubles survenus à Saint-Domingue devinrent un nouvel aliment pour cette guerre quotidienne que Brissot faisait à ses deux antagonistes. De part et d'autre furent échangées de nombreuses lettres. Gouy publia une brochure : Brissot lui répondit, d'une manière fort remarquable, par une autre brochure. La querelle s'envenima au point de s'adresser mutuellement et publiquement des injures. Un peu plus tard, Gouy ayant fait quelques avances à Brissot pour mettre un terme à cette guerre de plume, la réponse du journaliste fut dédaigneuse.

« Louis-Marthe Gouy, lui dit Brissot, reprenez votre estime; elle est un outrage pour moi. Reprenez vos protestations de fraternité ; un patriote français, un ami de l'humanité, de la liberté, de l'égalité, ne fraternise point avec un antipatriote, un défenseur de l'esclavage, avec un libelliste. Ma réponse s'est fait attendre; j'ai voulu me commander le sang-froid. Il m'en coûte beaucoup de mépriser, et peu de le dire. »

Quant à Barnave, auquel il était alors sérieusement question, parmi les colons, d'élever une statue à Saint-Domingue, comme au sauveur des colonies, Brissot lui écrivit à ce sujet une lettre très-piquante, dans laquelle on remarque le passage suivant :

« Vous êtes bien jeune pour avoir une statue, et elle pourrait bien ne plus exister lorsque vous serez encore. Si les planteurs de Saint-Domingue vous eussent érigé ce monument à Paris, ce serait pour vous l'outrage le plus sanglant. Ce signe d'opprobre attesterait éternellement à la nation que, corrompu par l'or des planteurs, que, vendu à leurs intérêts, vous avez reçu le prix de leur reconnaissance... »

Malgré cet acharnement contre le protecteur des colons, on vit alors Brissot rendre justice à Barnave à l'occasion d'une affaire de liberté de la presse. Suivant son habitude, Malouet demandait que l'on refrénât ce qu'il appelait le *libertinage de la presse*. Brissot défendit chaleureusement les principes.

« L'homme public, avait dit Barnave, doit se soumettre à l'active censure de tous les citoyens. Malheur à celui qui veut s'y soustraire, et qui invoque un sentiment oppressif. L'expérience journalière nous montre l'utilité de la surveillance publique ; et j'observe que,

par le cours des événements, il semble qu'elle s'exerce plus constamment sur les hommes qui se montrent plus sévères amis du peuple. Quelle qu'elle soit, concluait Barnave, je suis garant de leur entière soumission... »

Brissot comprit l'allusion : le lendemain, le *Patriote français* se félicita d'avoir entendu Barnave appuyer les vrais principes. « Il est noble, disait ce journaliste, il est généreux de louer les armes avec lesquelles on a été blessé. »

Quelques jours après, Brissot, paraissant croire que Barnave était ramené à résipiscence, relativement à son opinion sur les colonies, se montra disposé à louer de nouveau son adversaire ; malheureusement ce ne fut qu'une trêve pour reprendre haleine.

Le rédacteur du *Patriote français*, à qui l'on ne peut refuser de grandes connaissances, une vaste érudition, un style correct, souvent élevé, et toujours exempt de ces déclamations emphatiques dont les journaux du temps sont plus ou moins remplis ; Brissot, disons-nous, qui avait écrit, sur les colonies, sur l'Inde, sur l'Angleterre et l'Amérique, des livres marqués du coin de la raison, montrait aussi la prétention d'être un politique habile, et un bon financier. Il avait souvent mis à nu les fautes de la diplomatie ministérielle ; et, tout récemment encore, il avait formulé des plaintes graves sur la nullité et l'incurie de nos ambassadeurs et chargés d'affaires, « qui, disait-il, sont ou ineptes, ou coupables : ineptes, s'ils ne voient pas ce qui se passe dans les cours auprès desquelles ils sont accrédités ; coupables ou traîtres, s'ils nous dissimulent nos dangers. » Il ne fallait pas être doué d'une grande perspicacité pour s'apercevoir alors que la Révolution était trahie partout, et par tous les agents royaux, assez généralement hostiles à la cause de la liberté.

Brissot et son ami Clavières s'étaient sérieusement occupés des grandes questions financières qui avaient travaillé tous les esprits avant et depuis la Révolution. Indépendamment de plusieurs brochures spéciales, Brissot s'était emparé de tous les plans financiers soumis à l'assemblée, et les avait examinés, commentés ou critiqués avec beaucoup de sagacité. Le *Livre rouge*, les assignats, les biens du clergé, lui avaient encore offert l'occasion d'émettre ses vues sur les diverses branches de la fortune publique ; et il traitait toujours avec de grands développements tout ce qui s'y rattachait.

On le vit, dans le commencement de 1791, attaquer vivement le rapport fait par Camus sur la créance de 4 millions, dont le duc

d'Orléans demandait le remboursement. Brissot expliquait très-bien l'origine de cette créance. Elle provenait de la renonciation faite à la succession du régent par Louise-Élisabeth d'Orléans, sa fille, à l'époque de son mariage avec le prince des Asturies. On avait stipulé alors que, pour prix de cette renonciation, Louise-Élisabeth recevrait une somme de 50,000 écus d'or, liquidés postérieurement à 4,158,850 livres tournois. Cette dot ne fut point payée, le prince des Asturies ayant laissé sa femme veuve peu après son mariage. Mais la princesse toucha une rente viagère très-forte, qui continua d'être payée à la famille d'Orléans. Or, les patriotes demandaient de quel droit le régent avait disposé de la fortune publique pour accroître la fortune de sa propre famille ; car sa succession n'en était pas moins passée entière à ses descendants, malgré et même à cause de la renonciation. C'était évidemment un capital de 4 millions, dont le régent avait fait cadeau à sa fille, aux dépens de la France.

Néanmoins, le comité de liquidation, par l'organe de Camus, reconnu jusqu'alors pour le plus rude adversaire des abus, avait conclu au payement, par la nation, de cet énorme capital.

« On a de la peine à en croire ses sens en entendant un pareil rapport, s'écria Brissot. Est-ce bien le sévère Camus qui l'a fait?... Comment n'a-t-il pas réfléchi que le libertinage du régent, qui surpassa celui de Tibère à Caprée, que ses prodigalités, ses folies ont coûté à la France des monceaux d'or incalculables, et qu'à cette effroyable dilapidation il était indécent d'ajouter un autre vol fait à la France dans ces temps de scandale?

« Comment n'a-t-il pas réfléchi que le régent n'avait doté sa fille, reste impur de ses débauches, qu'aux dépens de l'État? que cette fille, devenue veuve, avait été trop heureuse de toucher depuis la rente de cette dot, extorquée au trésor public? Qu'après son décès, soixante-dix ans après cet acte d'iniquité, et sous un gouvernement où tout se purifie, il était révoltant de réclamer une dette provenant d'une source doublement impure? que cette demande était d'autant plus révoltante qu'elle est en faveur de M. le duc d'Orléans, qui bénéficierait, après ses ancêtres, de la cession faite par la douairière, cession payée aux dépens de l'État? Ainsi, non-seulement il aurait l'héritage cédé par cette princesse, mais encore sa dot, payée par l'État, pour le dédommager de cette succession. Comment M. Camus a-t-il cru pallier ce tissu d'iniquités en disant que ce mariage avait resserré les liens de deux cours! Et que sont de pareils liens pour

les peuples, ces traités, où lui seul est la victime! Et parce que les rois se vendaient jadis réciproquement le sang de leurs peuples, il faut que le peuple exécute aujourd'hui et paye ces abominables marchés! »

Brissot, que cette affaire indignait et parce qu'elle allait consacrer l'abus, le vol le plus criant, et parce qu'elle compromettait la réputation d'un patriote comme Camus, concluait en disant qu'en bonne justice on devait faire regorger à la famille d'Orléans 104 millions qu'elle avait perçus indûment pour la rente de cette dot.

Soit que sa religion eût été surprise dans cette affaire, soit qu'il n'eût pas examiné assez attentivement l'origine de la prétendue créance, Camus, à qui les reproches de Brissot ouvrirent les yeux, avoua franchement ses torts, et reconnut, dès le lendemain, que cette liquidation devait être examinée de nouveau. Ce fut aussi l'avis qu'émirent plusieurs députés, parmi lesquels se firent remarquer MM. Folleville et Martineau. Brissot reçut de Camus une explication franche, loyale, qui le combla de joie.

« Vous m'avez soulagé d'un terrible poids, lui répondit le rédacteur du *Patriote français:* je n'attendais pas moins de votre patriotisme et de votre loyauté. Il était douloureux pour moi d'avoir été forcé de censurer sévèrement un homme pour qui j'ai le plus de vénération; ma plume s'y refusait. Je voyais les aristocrates triompher, disant : Et le sévère Camus se laisse aussi corrompre! Votre lettre fera rentrer dans le néant leurs infâmes calomnies. » Brissot entrait encore dans de nouveaux développements propres à porter la conviction dans l'esprit de tout le monde, et il résumait ainsi l'affaire de la réclamation du duc d'Orléans : « Un homme a été volé d'une forte somme d'argent; il la retrouve, doit-il la restituer aux enfants du voleur?... Quelle créance, tant équivoque qu'elle fût, pourrait-on rejeter, si l'on accueillait un brigandage qui a coûté 100 millions à la France... »

Grâce à Brissot, aux autres journalistes patriotes (voyez l'article d'Hébert), et aux opinions émises à la tribune par MM. de Folleville et Martineau, la liquidation de la prétendue créance de la famille d'Orléans sur la nation fut enfin rejetée[1].

[1] Je ne suis pas en position de savoir si la demande de la famille d'Orléans, rejetée en 1791, n'a pas été reproduite sous la Restauration. Ceux qui connaissent la persévérance des princes et des courtisans à faire valoir ce qu'ils appellent leurs droits, ne mettront pas en doute que les prétentions des descendants du régent n'aient été renouvelées en ce temps si opportun. « A la cour des rois, disait Brissot, tout est ventre ou bourse. »

Encouragé par ce succès, Brissot écrivit une brochure, publiée dans son journal, pour dénoncer à Camus et à l'opinion publique les grands abus, les désordres scandaleux que l'on reprochait à l'administration des finances.

« Comment espérer, disait-il, d'éclairer jamais ce dédale ténébreux où les biens de l'État se perdent, quand le fil en est entre les mains d'hommes intéressés à le rompre ? Les corrupteurs s'enhardissent ; des soupçons déshonorants s'accréditent ; d'imprudents agitateurs affichent leur association avec des députés même ; on croirait, d'après eux, toutes les liquidations mises à l'encan. Ici, ce sont des réclamations immenses dues à des étrangers, et qui seront payées, dit-on, partie à leurs propriétaires, partie à ceux qui, dans l'Assemblée nationale, protégent leurs réclamations. Là, on colporte des listes de créances pour des fournitures qui coûteront à la nation 20 ou 30 millions, et dont les vrais réclamants n'en toucheront pas cinq... » Brissot engageait Camus à redoubler de sévérité, s'il ne voulait pas que l'on reprochât au nouveau régime les dilapidations et les iniquités de l'ancien.

Vers cette époque (fin de mars 1791), l'Assemblée nationale eut à s'occuper de plusieurs grandes questions constitutionnelles. Il s'agissait, d'un côté, d'assujettir la nomination des ministres à l'élection populaire ; de l'autre, de déterminer les incompatibilités avec la représentation nationale, et enfin de constituer la régence.

Brissot, de même que les jacobins et les plus chauds patriotes de l'assemblée, pensait que les ministres devaient être librement élus par les électeurs, comme l'étaient les administrateurs, les juges, les représentants, etc. Il soutenait qu'il était de l'essence des principes constitutionnels que tout fonctionnaire fût électif, excepté le monarque, et énumérait tous les avantages que la nation retirerait de ces choix.

« Citoyens, vous ne verrez disparaître la morgue ministérielle et celle des commis, avait dit à ce sujet la société patriotique de Lons-le-Saulnier, vous ne verrez des ministres populaires, accessibles et simples, que lorsque le ministère sera électif, temporaire et, par conséquent, dépendant du *peuple à pied*. »

L'affaire fut longtemps débattue par l'Assemblée nationale. Le principe de l'élection y fut chaleureusement soutenu par Robespierre, Pétion, Buzot et quelques autres membres du côté gauche : Dandré, Jessé, Anson, le combattirent et le firent rejeter par une majorité qui

commençait à ne plus montrer la même ardeur dans les réformes.

En se plaignant de ce résultat, Brissot jeta un coup d'œil scrutateur sur l'attitude des principaux membres de l'assemblée. Après avoir rendu justice aux efforts de Pétion et de Robespierre que, disait-il, on était toujours assuré de voir défendre les principes, il s'exprimait ainsi sur les autres orateurs :

« Et Mirabeau n'a rompu le silence que pour dire quelques mots insignifiants ! et il a écrit, écrit pour ne point parler [1] ! Et Chapelier s'est borné à se caresser la jambe ! Et Barnave s'est absenté le jour d'un si grand combat ! Et vingt membres patriotes ne sont arrivés qu'à midi, tandis que les rôles et le mot d'ordre étaient distribués de bonne heure ! Et les *pères de la patrie*, MM. de Lameth, ont gardé le silence lorsqu'il s'agissait du salut de la constitution, et de déplacer Delessart ! Et l'on voudra que je me taise lorsque je suis témoin d'une aussi lâche désertion des principes ! lorsque l'œil le moins clairvoyant peut en apercevoir les fatales conséquences ! Non, *Tros, Tyriusve, mihi nullo discrimine habebo.* »

Quant aux incompatibilités, Brissot voulait qu'on s'en tînt au principe que nul citoyen ne devait remplir à la fois deux places publiques exigeant un exercice simultané. « Ce principe, disait-il, doit servir de règle et de base au décret à porter. Il faut mettre de côté tout intérêt personnel, ou bien il n'y aura bientôt plus que corruption au lieu de liberté... Il faut être bien étranger aux effets de la Révolution pour croire que si les juges sont tenus d'opter, on manquera de députés.

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter. »

Comme à l'ordinaire, Pétion et Robespierre se déclarèrent pour le principe dont Brissot réclamait l'application dans ce cas. Aussi, ces deux députés étaient-ils sans cesse cités pour modèles dans le *Patriote français*. Brissot ne voyait rien au-dessus de la patriotique persévérance de Robespierre à soutenir la cause de la liberté et de l'humanité, et il disait de Pétion : *Non ego ventosæ plebis suffragia capto.* « Les principes, disait-il souvent, sont comme une jolie femme : du moment où elle faiblit, on peut prédire sa défaite. »

1 A l'époque des débats sur la régence, Mirabeau était déjà fortement affecté de la maladie qui le conduisit au tombeau. Son médecin lui défendait de paraître à la tribune ; mais il s'en dédommagea en écrivant son discours historique sur les régences.

La solution des débats relatifs à la régence indisposa encore plus fortement Brissot contre la nouvelle majorité qui se dessinait alors dans l'assemblée, et qu'il ne voyait plus mue ni par l'intérêt national, ni par l'amour de la liberté. « Mirabeau, s'écriait-il à ce sujet, se joue de la nation. Il a rassemblé les plus forts arguments contre l'hérédité de la régence et a voté pour elle. Ce n'est pas la première fois que l'on a observé chez lui de pareilles manœuvres : nous laissons au peuple le soin de qualifier la conduite de celui qui fut son idole... Que de pitoyables arguties n'avons-nous été obligés d'écouter... Barnave, qui a bien voulu perdre de vue la portée de la question en elle-même, ne s'est occupé que de ce qu'elle présentait de puéril : il voulait que le régent fût astreint à prêter serment avant d'entrer en fonction, tandis que Chapelier croyait que ce haut fonctionnaire ne devait le prêter qu'après. Bon Dieu ! en quelles mains sommes-nous tombés ! »

Dès 1791, Brissot, par ses écrits et par son journal, était devenu une puissance. De toutes parts on le consultait sur les questions à l'ordre du jour, et ses avis étaient toujours pris en considération. Les habitants de Saint-Étienne ayant élu un évêque constitutionnel qui avait opté pour un autre diocèse, la société patriotique de cette ville s'adressa à Brissot pour le prier de lui désigner un ecclésiastique bon patriote et digne de l'épiscopat. « L'abbé Fauchet ! l'abbé Fauchet ! leur répondit le rédacteur du *Patriote français*. Il n'est pas simple prêtre citoyen, ajouta-t-il ; il est citoyen universel : il a l'enthousiasme de la liberté, de l'humanité universelle. Sa conduite, pendant ses deux ans de municipalité, est un modèle de civisme. Depuis, il n'a cessé d'écrire pour la liberté, de la prêcher et de la faire aimer... L'oubli de ses concitoyens m'indigne... C'est une tête exaltée, s'écrie-t-on. Eh ! ne sont-ce pas ces têtes exaltées qui ont fait la Révolution et qui la soutiennent ? La tiédeur des âmes ordinaires amène bientôt le sommeil, et le sommeil favorise le despotisme qui veille toujours. Les têtes exaltées sont aussi les hommes les plus désintéressés, les meilleurs amis des mœurs, les censeurs les plus intrépides des abus, sous quelque forme qu'ils se déguisent. Une tête exaltée n'a ni famille, ni amis lorsque la liberté est en danger. Et parce que ces hommes sont peu nombreux, qu'ils sont presque surnaturels, on les exclurait des places ? Hommes imprévoyants ! vous ne serez jamais hors du danger, et vous aurez tant besoin de têtes exaltées ! »

On voit ici avec quelle chaleur Brissot recommandait au peuple les citoyens qu'il considérait comme de bons et dignes patriotes. Fauchet fut élu évêque du Calvados sur l'éloge que le *Patriote français* en avait fait. Et ce ne fut pas là un des choix les moins heureux de tous ceux que l'instinct populaire dicta alors aux électeurs.

Le 2 avril 1791, Mirabeau, sur qui le *Patriote français* avait fait planer de graves soupçons, mourut. Brissot parut ne s'associer qu'avec peine à la douleur publique. « Il faut écarter de sa tombe, dit-il, les reproches qu'on peut lui faire : il ne faut voir aujourd'hui que l'homme à talents, que l'homme dont les conceptions étaient vigoureuses, qui rendit de grands services à la chose publique, et qui, surtout dans les commencements de la Révolution, écrasait l'aristocratie, l'enchaînait, la dominait

Du droit qu'un esprit ferme en ses vastes desseins
A sur l'esprit craintif des vulgaires humains.

Couvrons d'un voile ses fautes ; ne jetons que des fleurs sur sa tombe... »

Puis, cherchant à rassurer ceux qui croyaient que la mort de Mirabeau serait une calamité nationale, il s'exprimait ainsi : « La mort de ses plus fermes soutiens n'ébranlera point la constitution, et ce sera sans doute une idée douce, pour ceux qui aiment plus la Révolution que la gloire, de penser que le retour du despotisme est maintenant impossible... Mirabeau est aux pieds de l'Être suprême, ajoutait Brissot ; combien de choses il doit mépriser, qu'il avait encore la faiblesse de rechercher ! Combien de regrets il doit former ! »

A l'époque de la mort de Mirabeau, les patriotes éclairés ne doutaient plus que ce célèbre tribun n'eût trahi la cause du peuple et de la liberté : le faste qu'il déployait laissait trop apercevoir qu'un marché corrupteur l'avait enrichi. Mais on n'en était encore qu'aux soupçons, aux conjectures : les papiers trouvés plus tard chez l'intendant de la liste civile Laporte n'étaient pas connus alors. Et tel était l'engouement public, qu'on fit un crime à Alexandre Lameth d'avoir refusé de faire partie de la députation des jacobins auprès de Mirabeau malade. Pétion fit plus encore : il s'abstint de paraître au cortége funèbre, disant qu'il avait la certitude que le peuple français se déshonorait en honorant la dépouille mortelle d'un traître. Brissot

blâma hautement la qualification de *citoyen vertueux* donnée par les sections au député de la Provence. « Mirabeau lui-même, disait Brissot, eût rayé ce mot de son éloge ; je l'ai assez connu pour pouvoir l'affirmer. » Puis, il ajoutait : « On n'est point honorable quand on s'est déshonoré. »

De pareilles assertions prouvaient, de la part de Brissot, une conviction profonde des méfaits politiques de celui qu'on ne désignait que sous le nom de *grand orateur*.

Vers les premiers jours du mois de mai 1791, mourut, en Angleterre, le docteur Price, connu, dans le monde savant, par une foule d'ouvrages appréciés, et dans le monde politique, pour un chaleureux ami de la liberté et de la Révolution française, à laquelle il prenait le plus vif intérêt. Beaucoup d'écrivains français et anglais firent, comme Plutarque, une comparaison entre Price et Mirabeau, tous les deux décédés à la même époque. Brissot s'empara de ces parallèles pour tracer le portrait de Mirabeau. Nous croyons devoir le reproduire ici, afin qu'on puisse le mettre vis-à-vis de ceux qu'en ont fait d'autres journalistes de la Révolution, et principalement avec le portrait tracé par le rédacteur des *Actes des Apôtres*, Peltier.

« Si deux hommes ont été opposés sous tous les rapports, a dit Brissot, ce sont Price et Mirabeau. L'un fut irréprochable dans sa conduite privée, religieux observateur de la morale et de la philosophie ; l'autre se joua, depuis son enfance jusqu'au tombeau, de tout ce qu'il y avait de plus sacré parmi les hommes : il persifla ceux qui respectaient les mœurs ; il mit tout en œuvre pour les corrompre, écrits et séductions verbales.

« Du côté des connaissances, Price était un des premiers calculateurs politiques ; il approfondit la doctrine des rentes viagères et des bienfaisantes assurances sur la vie, doctrine peu connue, même en Angleterre ; il approfondit encore l'économie politique. Une foule d'ouvrages sortis de sa plume prouvent que presque toutes les branches des sciences politiques et philosophiques lui étaient familières.

« Mirabeau n'eut jamais que des connaissances d'*emprunt*. Ce qu'il connaissait bien par lui-même, c'était le monde au milieu duquel il vivait : l'art d'en tirer parti ; de s'attirer, par la terreur ou la fascination, les caresses et la recherche de toutes les factions : il avait le secret d'aspirer à lui les talents les plus féconds, de les exprimer utilement pour sa gloire, de se faire pardonner, en les sacrifiant, son ingratitude, ou d'empêcher le public d'y croire ; en un

mot, du côté des connaissances. Mirabeau fut tout par les autres [1]. Price fut tout *par lui*. Celui-ci aimait mieux être que paraître, et Mirabeau sacrifiait tout à la gloriole.

« Du côté de l'éloquence, Mirabeau la possédait à un haut degré, lorsqu'il improvisait, lorsqu'il était en fureur, et lorsqu'il avait la sagesse de borner ses fureurs à quelques minutes ; car au delà, c'était un volcan qui, au lieu de lave enflammée, ne vomissait que des cendres. L'éloquence de ses écrits tenait à la séduction de sa déclamation, au talent de ses faiseurs, à un néologisme heureux.

« Price n'a jamais eu cette éloquence fougueuse : son style était pur, simple, candide comme son âme. Il écrivait, il parlait, comme il pensait, en philosophe ; toujours le raisonnement à ses lèvres ou le calcul à la main. Price semblait toujours prêcher au milieu d'un lycée de philosophes : Mirabeau paraissait toujours être au *forum*, au milieu d'une multitude orageuse qu'il voulait séduire, entraîner.

« Du côté du patriotisme, du cosmopolitisme, Price aima passionnément la liberté, non pour lui, mais pour les autres : non pour sa grandeur, mais pour l'amélioration des hommes. Il ne voyait la liberté que comme la source de toutes lumières, de tout bien : il la voulait partout, pour tous ; et, dans cette violente passion qui le consumait, il méprisa toujours ses intérêts et sa gloire. En voyant, en entendant Price, il était impossible de ne pas croire à son amour pour les hommes et pour leur liberté.

« En suivant de près Mirabeau on croyait qu'il haïssait plus le despotisme qu'il n'aimait la liberté. Il s'indignait du despotisme d'autrui ; mais il aurait tout sacrifié, dans ses fureurs, à son despotisme personnel. Son âme, sa tête, son cœur, son être entier, semblait en être imprégné ; sa physionomie même et ses discours le trahissaient. C'était avec le despotisme qu'il voulait ressusciter la liberté. Le peuple, il ne l'aima point, il ne le connut jamais ; il recherchait les vrais amis du peuple, parce qu'il les redoutait, parce

[1] Je n'aime pas Mirabeau. A mon avis, le décret de la Convention qui expulsa ses cendres du Panthéon fut juste et moral. Mais je suis loin de penser comme ceux qui disent qu'il fut tout par les autres. Ainsi qu'il l'avoue lui-même, Mirabeau n'eut jamais de maîtres : « C'est au milieu de la vie la plus errante et la plus agitée, raconte-t-il, que j'ai acquis le très-petit nombre des connaissances que je possede. » Mais on serait injuste à son égard, si on ne rendait pas justice à la capacite de sa tête, à sa grande sagacité, à sa pénétration et à ses connaissances variées. Rien, en effet, ne lui était étranger ; car il lui suffisait d'une nuit de méditations et de travail pour posséder à fond les questions les plus ardues et les plus compliquées. Il ne faut d'ailleurs que jeter un coup d'œil sur ses nombreux écrits, et principalement sur les notes dont il accompagna ses *Lettres de Cachet*, pour se convaincre qu'il avait au moins beaucoup d'erudition.

qu'en les caressant il les faisait servir à ses desseins : il se servait du nom du peuple, parce que c'était un piége utile, une arme nécessaire pour écraser les ministres, qu'il voulait remplacer. Il ne voyait dans la révolution que sa gloire, ses plaisirs et une source intarissable de richesses ; il voulait de l'or surtout, parce qu'il aimait le luxe et l'ostentation ; et Price foulait tous ces hochets à ses pieds. « La pierre de touche, dit un ancien, éprouve les métaux ; l'or éprouve la probité. » Ce mot fut vrai pour Mirabeau. Il voulait des grandeurs, il voulait opprimer tout.

« Est-on démocrate avec cette soif inextinguible de vanités et de domination ? Non, Mirabeau n'était démocrate que par un calcul aristocratique.

« Ah ! si j'avais vécu, disait-il au lit de mort, j'aurais causé de l'embarras à ce charlatan Pitt. » Price aurait dit : « Je ne désire vivre que pour voir l'artisan heureux, éclairé ; que pour aider à l'instruire… » Combien la mort de Price doit donc être affligeante, surtout à la veille de la révolution qui se prépare en Angleterre ; révolution où son nom, ses écrits, auraient été d'un si grand poids ! Sa mort est donc une vraie calamité.

« La mort de Mirabeau a paru, aux yeux de ceux qui le connaissaient profondément, et qui sont familiarisés avec les partis et les ressorts secrets qui les dirige ; elle a paru, dis-je, *utile à la liberté.*

« *Les hommes de cette trempe font les révolutions et les perdent.* Si Cromwell était mort à temps, et avant la dissolution du long parlement, l'Angleterre ne gémirait pas aujourd'hui sous le joug d'un imbécile Brunswick. »

C'était ainsi que Brissot appréciait et jugeait Mirabeau dès le commencement de 1791. Marat pensait depuis longtemps comme son collègue.

Nous avons déjà vu le *Patriote français* entretenir ses lecteurs des nouveaux *modérés* qui, dans son opinion, cherchaient à faire rétrograder la Révolution. Peu de jours après la mort de celui que l'on considérait comme le chef de cette secte, la plus dangereuse que la liberté eût à combattre, disaient les patriotes, Brissot formula son accusation.

Sous le titre de *Réflexions d'un patriote-philosophe qui suit avec attention le parti rétrograde de l'Assemblée nationale, les changements dans les opinions et les manœuvres de ceux auxquels on doit cette marche contre-révolutionnaire :* sous ce titre, disons-nous,

parut, dans le journal que Brissot rédigeait, un manifeste contre cette nouvelle fraction des constitutionnels, désignée plus tard sous l'appellation de *Réviseurs*.

« La secte que l'on dévoile ici, et qui n'est que d'un cran au-dessus des monarchiens, existe, disait le *Patriote français :* elle prend des forces dans l'assemblée. C'est à elle que l'on doit la rédaction des décrets sur le trésor public et sur l'hérédité de la régence ; c'est elle qui a fait voter toutes les mauvaises dispositions émanées de l'assemblée depuis quelque temps. Beaucoup de jacobins, fervents en apparence, lui appartiennent secrètement.

« Ses membres préféreraient une constitution moyenne, entre la liberté et l'esclavage, où un conseil d'un monarque exercerait tous les pouvoirs, sauf à consulter et à ménager les représentants de la nation, placés à côté de lui pour lui donner crédit et l'empêcher de trop abuser. »

Examinant ensuite la différence entre la constitution décrétée et celle sur laquelle les modérés avaient la prétention de ramener la France, Brissot les analysait ainsi : « Dans l'une, le monarque est officier du peuple ; dans l'autre, le peuple n'est que le conseil du monarque ; dans l'une, ce peuple ordonne et le monarque exécute ; dans l'autre, le monarque veut et le peuple consent. Dans l'une, la loi est l'expression de la volonté générale ; dans l'autre, elle est celle de l'opinion du monarque, quand elle ne blesse pas trop la volonté commune. On peut adapter à cette dernière constitution quelques formes républicaines, et l'exemple d'une nation voisine de nous est bien séduisant. Tout homme qui a de l'argent ou des talents pour l'intrigue y est vraiment libre, à l'abri du règne du despotisme ; il peut en goûter tous les avantages, et s'enrichir aux dépens du public sans pouvoir être inquiété par le ministre. Il ne faut pas beaucoup de vertu pour préférer cette constitution à celle de notre ancien régime, et il est assez naturel que bien des gens veuillent maintenant ramener à ce point les progrès de la liberté. Un gouvernement qui se maintient par la corruption est bien plus commode qu'un gouvernement qui se perfectionne par les lumières. Tel est le petit secret des seuls ennemis que nous ayons vraiment à craindre. Nous avons désarmé la tyrannie ; il nous reste à démasquer l'hypocrisie, et le masque de la religion n'est pas le seul qu'il faille faire tomber aux pieds de la raison. »

A cette époque, on se préoccupait beaucoup en France des arme-

ments maritimes qui se faisaient en Angleterre. On supposait que Pitt voulait menacer la France, et les esprits s'alarmaient d'une guerre qui nous aurait pris au dépourvu. Aussi existait-il dans l'assemblée, comme dans les sociétés populaires, un parti qui voulait forcer les ministres à mettre la France en mesure. Le comité diplomatique avait même été chargé de présenter un rapport à ce sujet. Brissot, de même que plusieurs autres patriotes, fut d'avis qu'il ne fallait provoquer aucune guerre. Aussi s'éleva-t-il contre le projet, dont il était alors question, d'armer des vaisseaux.

« Écoutons nos diplomates, disait-il; écoutons les Montmorin et ses plats commis, les évêque d'Autun, les Barnave, les Mirabeau, s'il en vit encore, les Delessart, etc., etc.; qu'ils nous prouvent que des hommes sages doivent imiter les imprudences, les folies qu'ils reprochent à Pitt; qu'ils nous prouvent que, parce que ceux qu'ils appellent nos ennemis se ruinent en dépenses guerrières, nous devons, nous, nous ruiner de la même manière; qu'ils nous prouvent que les Anglais seront plus intimidés en nous voyant armer des vaisseaux qu'en nous voyant tranquilles spectateurs de mouvements insensés; enfin, qu'ils nous fassent voir comment nous serons moins redoutables à leurs yeux si, laissant nos voisins s'agiter entre eux, nous conservions nos trésors, nous rétablissions nos affaires, nous achevions l'œuvre de notre liberté. Comment! nous rétrograderions en forces, en puissance, parce que, tournant toute notre attention sur notre intérieur, nous nous appliquerions sans relâche à y déjouer les projets des malveillants, à confondre enfin les *comédiens de la Révolution*, qui n'intriguent et n'occupent les places que pour tromper les patriotes, entraver l'Assemblée nationale, et retarder le règne constitutionnel de la liberté, dans l'espoir que quelque accident leur livre notre sang pour se venger de nos progrès!

« Que nos députés amis de la Révolution se tiennent donc sur leurs gardes, ajoutait Brissot. Si on propose d'armer, jamais proposition n'aura mérité plus de défiance et plus de mépris... Quand je vois M. l'évêque d'Autun dans le comité diplomatique, quand je me rappelle les accusations élevées contre lui par sa manie d'agioter, ne puis-je croire qu'on voit dans les vaisseaux que nous aurions la sottise d'armer, la hausse ou la baisse des fonds [1]. »

[1] On voit ici ce qu'en 1791 l'on pensait déjà de la délicatesse de M. de Talleyrand : beaucoup de portraits de lui de cette époque ont conservé toute leur fraîcheur.

Les journaux patriotes avaient plusieurs fois éventé le projet de la cour de conduire le roi à la frnotière. Ce projet n'avait manqué d'être mis à exécution dans diverses circonstances que par l'extrême vigilance du peuple, qui, averti par les feuilles publiques, surveillait mieux la demeure du roi que ne le faisait la garde nationale.

Le 18 avril, le peuple, apercevant dans la cour des Tuileries plusieurs voitures attelées, se montra inquiet. Le bruit ayant couru que, sous prétexte d'aller à Saint-Cloud, le roi et sa famille devaient se rendre aux frontières ou même sortir de France, la fermentation fut grande autour du palais. On sonna le tocsin à Saint-Roch ; des attroupements considérables se formèrent sur la place du Carrousel ; le peuple cria : *Il ne partira pas !* et se mit en devoir d'empêcher ce départ. Lafayette et Bailly, accourus sur les lieux, s'efforcèrent de protéger la liberté de la famille royale. Mais la garde nationale ayant désobéi en faisant cause commune avec le peuple, le roi, la reine et leur suite furent obligés de rentrer dans leurs appartements.

« Le roi veut, dit-on, partir, le décret de l'assemblée à la main, a écrit à ce sujet Brissot ; ses voitures sont disposées comme pour un voyage de cent lieues. Jacques II partit aussi et revint. *Qui n'arrête pas le partir n'a garde d'arrêter la course* (Montaigne). » Puis il s'élevait contre la persistance du roi à braver l'opinion publique. Ce que Brissot vit de plus regrettable dans cette affaire, ce fut la démission que le général Lafayette donna de son commandement, démission motivée sur la désobéissance à ses ordres de la garde nationale. Brissot n'était pas, comme on le disait, dévoué à Lafayette ; mais ses griefs contre lui ne l'empêchèrent pas de considérer sa démission comme une calamité. « M. Lafayette, disait-il, est patriote intimement, profondément, et je ne sais pas si parmi les nombreux patriotes qui le rivalisent il en est un seul aussi déterminé que lui à monter sur l'échafaud. M. Lafayette a une qualité qu'aucun autre militaire français n'a et n'aura de longtemps, parce que c'est une qualité dont on ne fait point l'apprentissage en France, ni dans les armées européennes : c'est le sang-froid, la modération, la patience des injures... Autre chose est de commander à des automates disciplinés, ou à des citoyens-soldats, des soldats libres. Or M. Lafayette a appris cet art en Amérique : il est peut-être le seul qui ait ce secret ; les autres n'ont commandé qu'à des soldats français dans ce pays-là. Il commandait, lui, des Américains qui raisonnent avec le

général, qui n'obéissent que par la raison. Or les Français sont aujourd'hui des Américains; et tout officier qui voudra nous mener à la prussienne fera verser du sang, ou versera le sien... Le peuple de 1791 est à mille lieues, pour la raison, du peuple de 1789. »

Ce que Brissot disait de Lafayette était très-vrai; ce qu'il disait encore de la manière dont on devait conduire des soldats-citoyens l'était aussi; mais ses doctrines lui attirèrent sur les bras la plupart des chefs militaires, ceux qui n'avaient foi que dans l'obéissance passive. « Brissot, disaient ces gens-là, rendra impossible la discipline de l'armée, sans laquelle il n'y a point de forces militaires. » Et, comme Brissot exerçait déjà une grande influence sur les jacobins, on commençait à dire que les jacobins désorganisaient l'armée.

L'organisation de la garde nationale vint encore mettre en relief les principes démocratiques du rédacteur du *Patriote français*. Il entrait dans les projets des ministres, et de ceux des *ci-devant patriotes* qui les soutenaient alors, de n'admettre dans les rangs de cette garde civique que les seuls *citoyens actifs*. Robespierre, Buzot, Pétion et quelques autres voulaient que tout citoyen domicilié pût en faire partie. Brissot les soutint, et s'éleva de nouveau contre Barnave, qui, disait-il, se cachait lorsqu'il s'agissait de questions populaires. « Vous ne vous apercevez pas, criait le journaliste à Rabaut Saint-Étienne et autres partisans des restrictions; vous ne vous apercevez pas qu'en parlant sans cesse de *citoyens actifs* et de ceux que vous avez faits *inactifs*, vous faites revivre la populace, pour recréer le despotisme... Voyez, ajoutait-il, comme cette partie de l'assemblée crie *à l'ordre!* quand on prononce devant elle le mot de *citoyen passif!* c'est Tibère mettant au nombre des crimes d'appeler la tyrannie par son nom. »

— « Écrasons l'hydre, répétait-il souvent. Ne voyez-vous pas la faction aristocratique ressusciter sous le nom de *modérés*. Enfants de la Montagne[1], serrez vos rangs, réunissez-vous en faisceau; opposez votre amour de la patrie et de la liberté aux factions corrompues qui veulent faire reculer la Révolution. Écrasons l'hydre! »

Brissot voyait renaître l'hydre de l'aristocratie au sein de l'Assemblée nationale elle-même; il la voyait renaître dans le directoire du département de Paris, dans la commune, dont les proclamations en-

[1] C'est la première fois que je trouve employée cette dénomination de Montagne pour désigner le côté gauche de l'assemblée, c'est-à-dire les patriotes démocrates.

gageaient le peuple à se méfier de l'*exagération du patriotisme.* « Ces mots seuls, écrivait-il, décèlent le parti qui domine dans le directoire : c'est le cachet des *modérés.*

« Le peuple en corps se trompe rarement, soutenait-il encore. Si on voulait parcourir tout ce qu'il a fait depuis la Révolution, on verrait qu'il lui a fait faire plus de pas que la sagesse combinée de tous les directoires, et qu'il a autant aidé la Constituante que les écrits philosophiques. »

Vers cette époque, les patriotes de l'assemblée demandaient à grands cris la réunion d'Avignon et du Comtat, que les ultramontains et les aristocrates repoussaient de toutes leurs forces. On avait vu avec peine Barnave penser comme eux. Les événements déplorables dont ce pays devenait le théâtre ; la certitude où l'on était que le Comtat allait offrir, au milieu de la France, des rassemblements d'une foule de contre-révolutionnaires, firent alors insister vivement pour cette réunion. Brissot fut un des journalistes qui appuya le plus chaleureusement cette mesure, précédemment rejetée. Il la considérait comme un acte de bonne politique, surtout après le vœu émis par les habitants. « Tant que vous n'aurez pas décrété que le Comtat fait partie intégrante de la France, s'écriait-il, vous laisserez ce malheureux pays exposé aux horreurs de la guerre civile. Voyez ce qui s'y passe. Tous les contre-révolutionnaires du Midi s'y sont donné rendez-vous, et, de là, ils bravent vos décrets. Que de malheurs vous auriez évités si vous eussiez eu le courage de porter ce décret salutaire il y a quelques mois ! Vous n'auriez pas à vous reprocher aujourd'hui le sang que va coûter le siége de Carpentras, de ce repaire d'où il faut expulser au plus vite les brigands qui s'en sont emparés, si vous ne voulez pas que tout le Midi devienne en feu. »

Il faut voir avec quelle jubilation Brissot annonçait à ses lecteurs le décret rendu pour la fabrication des petits assignats, fabrication qui avait été repoussée jusqu'alors. « Le patriotisme l'emporte, s'écriait-il à cette occasion : les assignats de 5 livres sont décrétés ! Grâces en soient rendues à la persévérance de MM. Pétion, Grégoire, Buzot, Robespierre, et surtout à M. Beaumetz qui, revenant avec franchise et sincérité sur ses premières opinions, a fortement influencé l'assemblée par l'aveu de ses erreurs. »

Brissot avait reçu et inséré dans sa feuille une foule de lettres sur la question des colonies, question dont il s'était occupé avec ardeur. Dans la plupart de ces lettres, les membres qui avaient opiné

contre l'affranchissement des hommes de couleur se trouvaient maltraités. Barnave surtout y était peint comme s'étant laissé corrompre par l'or des colons. On y encourageait Brissot à poursuivre sa patriotique carrière. « Soyez toujours patriote *sans peur et sans reproche*, lui disait-on. Croyez, frère Brissot, que cela vaut mieux que d'insulter ce peuple même à qui nous devons tant, à commencer par Louis XVI et finir par le dernier agent du pouvoir exécutif. Car celui-là aussi apprendra à *raisonner*, et, pour lors, *c'en sera fait de la tyrannie et de ses archontes*. »

Brissot, qui avait combattu avec tant de courage et de persévérance pour la liberté des hommes de couleur, vit avec joie le décret rendu en leur faveur. « Le genre humain triomphe, dit-il, à l'époque où fut rendu ce fameux décret (8 mai 1791). La philosophie vient de remporter une éclatante victoire sur les préjugés ; cette victoire prouve que, sous un régime libre, la philosophie finit par triompher de toutes les erreurs. Imprimez, imprimez donc, ne vous lassez point. »

Puis il ajoutait : « Et M. Barnave, qui était présent à la séance, n'a pas parlé ! Qu'aurait-il pu répondre aux paroles si pleines de vérités, si touchantes, que M. Raymond, homme de couleur, a fait entendre au milieu de l'assemblée attentive ! Les *noirs* eux-mêmes ont été entraînés... Que de peines pour se déshonorer, disait-on en parlant de l'orateur vendu aux colons ! — On ne se déshonore pas si facilement, répondait M. Menou ; M. Barnave n'a pas une réputation d'un jour. — Oui, lui répliquait un vrai patriote ; mais il y a dix-huit mois qu'il l'ébrèche. — Cette grande question a tracé la ligne de démarcation entre les vrais et les faux jacobins ; car on ne peut être jacobin et voter contre les principes. Il est à remarquer qu'aux Jacobins, ce que l'on appelait faussement leurs chefs est contre les principes, tandis que la masse est pour. C'est l'inverse de 1789. »

Je l'ai déjà dit, et il est facile de s'en assurer par les opinions de Brissot, ce journaliste travaillait de toutes ses forces à faire triompher la démocratie. Quoiqu'il eût récemment déclaré que les mœurs de la France ne lui paraissaient pas favorables au régime républicain, personne ne mettait en doute que le rédacteur du *Patriote français* ne fût républicain lui-même. Il se trouvait donc alors en butte aux attaques des journaux *modérés*, qui l'accusaient de travailler à implanter en France le gouvernement des États-Unis d'Amérique, gouvernement dont il avait fait l'apologie dans plusieurs de ses ouvrages

de longue haleine ; et d'un autre côté, le parti ultramontain le maudissait comme un disciple de l'école antireligieuse de Voltaire, en le faisant passer pour un athée. Brissot, qui voulait marcher avec le siècle et ne point se traîner à la remorque derrière la partie éclairée du peuple, s'inquiéta fort peu de ces accusations, et n'en continua pas moins la guerre qu'il faisait avec tant de succès au fanatisme et aux préjugés.

A l'occasion de querelles religieuses excitées par les évêques et les prêtres qui avaient refusé le serment, Brissot s'était fort courroucé contre ce qu'il appelait les fauteurs de guerre civile, en même temps qu'il avait applaudi aux choix faits par le peuple pour remplacer les prélats ultramontains.

« Personne n'est dupe des motifs qui dirigent la plupart de nos prêtres rebelles et surtout nos prélats, disait-il. — La moitié d'entre nous, conviennent-ils eux-mêmes, sont déjà, par la nouvelle division de la France, destitués de leurs siéges. Quant aux autres, il faudra qu'ils résident, qu'ils visitent leurs diocèses, qu'ils supportent le poids du joug, qu'ils travaillent à la vigne comme un simple curé; et pour prix des sueurs du ministère 15,000 livres de rente, 30,000 au plus! Avec ces 15 ou 30,000 livres de rente, il faudrait que la plupart vécussent autant que des Mathusalem pour payer leurs dettes. Et si l'on considère que ce sont les plus grands paresseux de France; qu'il ne leur reste aucun pouvoir; qu'on leur a donné, comme dans les premiers siècles de l'Église, un conseil de curés avec voix délibérative, que de raisons pour abandonner leurs siéges! »

— « Nos journaux d'hier, ajoutait plus loin Brissot, sont remplis d'articles relatifs aux curés qui refusent de prêter serment. Pourquoi mettre tant d'importance à ces refus? Ne reste-t-il pas assez de prêtres pour célébrer l'office. La folie des autres ne tarderait pas à être oubliée ou corrigée si toutes les paroisses suivaient l'exemple de celle de Ruel [1]. »

— « Il paraît un nouveau bref du pape qui excommunie les nouveaux évêques, s'ils ne viennent à résipiscence, ajoutait encore Brissot au sujet des affaires religieuses du royaume. Le curé de Rome se serait épargné cette comédie, s'il eût connu les dispositions des esprits en France. *Finita è la commedia. Adieu panier, vendanges sont faites.*

[1] Tous les habitants de cette commune avaient eux-mêmes chanté les offices sans curé.

« Au surplus, ajoutait-il, pour rassurer les âmes timorées, nous nous proposons de prouver que le pape n'a aucune autorité sur les églises de France, et que, s'il excommunie, nous avons le droit de lui rendre son excommunication. »

Puis il annonçait cette nouvelle : « On a brûlé, aujourd'hui, en grande cérémonie, au Palais-Royal, le mannequin du pape, revêtu de ses habits de grand costume, ayant à sa main son fameux bref; le mannequin de l'abbé Royou lui tenait compagnie. On a jeté aux flammes les écrits de ces cafards qui défendent une religion à laquelle ils ne croient pas. Il est du devoir des amis de la constitution de répéter la même cérémonie dans tous les pays, afin de faire tomber partout cette idole de Baal. »

Et comme les patriotes des départements étaient aussi irrités que ceux de la capitale contre le pape, la *cérémonie* provoquée par le *Patriote français* eut lieu dans un grand nombre de localités, qui se firent un plaisir d'en envoyer le *procès-verbal* aux Jacobins.

Quoique le journal de Brissot fût toujours grave, toujours sérieux, il crut devoir, à l'occasion des querelles religieuses, déroger à cette gravité, pour mettre sous les yeux de ses lecteurs quelques fragments d'une pièce de vers publiée sur le clergé. Nous les reproduisons, parce qu'ils sont peut-être le seul morceau de poésie satirique que l'on trouve dans le *Patriote français*. Les voici :

. . . .

Honneur, messieurs, au sublime clergé!
Car vous savez que lui seul est chargé
De nous conduire auprès de Dieu le père.
Or donc, messieurs, tandis que bien gorgé
Il nous voit tous accablés de misère,
Ne doit-il pas être seul soulagé?
Il a raison, la chose paraît claire.
Frappez, frappez sur le bon citoyen;
Écrasez-nous les pères de familles.
Qu'est-ce, après tout, que cette espèce?... Rien!
Les sots ne font que des garçons ou filles!
Mais monseigneur fait tout un autre bien!
Il boit, il mange, il jouit, il digère;
Très-mollement il dort sur le satin;
Il prend fillette au lieu de son bréviaire,
Se couche tard, jouant jusqu'au matin!
Toujours chez lui se trouve nappe mise;
Le ciel pour lui créa la perdrix grise;

Tous les bons vins sont pour l'homme au rabat :
Voilà le corps nécessaire à l'État!
Laissez encore à messieurs nos prélats,
Pour leurs plaisirs, cent mille écus de rente.
Souffrirez-vous qu'un prélat se tourmente?
. . . .
Surtout, messieurs, respectez tous les biens
De notre mère sainte Église :
Voudriez-vous passer pour des païens!
Ils sont acquis par de si purs moyens!
Car elle n'obtient jamais rien par surprise!

Nous avons vu le rédacteur de cette feuille applaudir à ceux des décrets rendus par l'assemblée qui lui parurent conformes aux principes : nous allons le trouver aussi b........t en colère que son confrère le *Père Duchesne* contre le projet élaboré par les nouveaux modérés de cette assemblée pour déterminer l'étendue du droit de pétition. C'était évidemment un pas rétrograde que ceux que l'on appela un peu plus tard les *réviseurs* voulaient imposer à la Révolution. Brissot combattit les vues patentes et secrètes de ces membres, et il le fit avec une chaleur d'âme qui indiquait une profonde indignation. Plusieurs jours de suite son journal perdit de vue tout autre objet pour ne s'occuper que de parer le coup dont on menaçait la liberté.

« On assure que Mirabeau, avant sa mort, avait formé le projet, disait Brissot (et il disait vrai), d'enchaîner Paris par le département et la France par Paris. Disposant à son gré du directoire et du comité de constitution, il aurait fait ici la loi et présidé à l'exécution.

« Cette idée acquiert une grande vraisemblance quand on observe la conduite du directoire et du département de Paris, la coalition qui s'y est formée entre ces deux sociétés, les adresses insidieuses de l'un, et les projets abominables de l'autre.

« Lorsqu'on a lu le projet de décret sur le droit de pétition ; lorsqu'on se rappelle que la déclaration des droits n'est pourtant pas une illusion, on ne conçoit point qu'il existe des hommes assez dévergondés pour oser proposer à l'assemblée régénératrice de la France de fouler aux pieds les droits les plus sacrés de l'homme, en interdisant aux Français l'usage de la parole et des plaintes.

« Un décret sur le droit de pétition! s'écriait Brissot. Ne faut-il pas être bien écolier ou profondément tyran pour en imaginer un!

Un décret en *dix-huit* articles pour une chose aussi simple ! pour régler un droit que l'homme tient de la nature ! Mais les valets du despotisme savent bien multiplier les obstacles à l'affermissement de la liberté ; c'est le secret de ressusciter le despotisme lui-même.

« Croirait-on que le comité veut borner aux *citoyens actifs* le droit de faire des pétitions ?....... Vous supposez donc que les *passifs* n'auront jamais occasion de se plaindre, ou que s'ils se plaignent la législature serait déshonorée de recevoir leurs plaintes ?...

« Disons le mot, poursuivait Brissot ; les pétitions des diverses sociétés des amis de la constitution effrayent les ennemis secrets de la liberté. Que font-ils ? Ils leur ôtent le droit de faire des pétitions. Et de quels prétextes colorent-ils cette spoliation ? De ce que le droit de pétition est un droit individuel. Mais pourquoi des citoyens qui peuvent, comme individus, faire des pétitions, ne le peuvent-ils plus étant réunis ? Comment ! le nombre diminuerait le droit ? Cesse-t-on de raisonner parce qu'on raisonne en commun ?...

« Soyez donc de bonne foi, et dites que vous haïssez les clubs, et que vous voulez les annuler. Ainsi vous voilà au niveau des Breteuil à l'aurore de la liberté ; vous voulez, comme lui, nous donner des fers.

« Que dirais-je de ces pitoyables arguments pour prouver que le droit d'afficher est un droit souverain ? ajoutait le rédacteur du *Patriote*.... C'est partout avec la même hypocrisie qu'on veut tromper le peuple, en lui mettant le collier. Croirait-on que M. Chapelier a été applaudi lorsqu'il a crié à l'anarchie, clabaudé contre les républicains ! C'est le mot du guet convenu dans la forêt pour désigner la maréchaussée qu'on redoute. »

Rendant un compte détaillé des débats auxquels ce projet de décret avait donné lieu, Brissot louait beaucoup Robespierre d'avoir défendu les hommes irréprochables qu'on accuse d'anarchie, disait-il, parce qu'ils prêchent la surveillance. « Ces patriotes, ajoutait-il, ne sont eux-mêmes attaqués que par des hommes flétris, qui cherchent, en gênant la liberté de la presse, à écarter une censure importune. » Le journaliste rapportait aussi un des arguments dont s'était servi Grégoire pour combattre le funeste projet. « Si vous dépouillez les citoyens du droit de se plaindre, aurait dit ce nouvel évêque, garantissez-leur donc le bonheur ; défendez au malheur de les atteindre ; mais si, malheureux, vous leur ôtez ce droit, la liberté rétrograde. »

A l'appui de son opinion et de celle de ses amis politiques, Brissot rapportait quelques maximes proclamées par le républicain Clootz : « La liberté, disait celui qui se fit appeler l'*orateur du genre humain*, se fonde sur la force des citoyens ; le despotisme se fonde sur la faiblesse des sujets. Assemblez-vous, éclairez-vous, armez-vous, voilà le cri d'un gouvernement libre. Dispersez-vous, n'ayez ni lumières, ni armes, voilà le cri d'un gouvernement arbitraire. »

Enfin le *Patriote français* complétait sa défense du droit de pétition par un article fort curieux, imité sans doute de Machiavel, et qu'il avait intitulé : *Des diverses manières d'enchaîner le peuple lorsqu'on s'est servi de lui pour faire une révolution.* Cet article, trop étendu pour trouver une place dans ces études sur Brissot, et trop substantiel pour être analysé, aurait, j'en suis sûr, paru fort piquant après la révolution de 1830.

Brissot, à qui l'on ne pouvait refuser beaucoup d'érudition, se faisait un plaisir de citer souvent les anciens auteurs classiques et les bons écrivains modernes. Montaigne et Montesquieu l'étaient journellement par lui. Il savait à peu près par cœur Tacite : aussi reproduisait-il de mémoire, et beaucoup plus exactement que son collègue Camille Desmoulins, divers passages de ce célèbre historien d'un peuple fameux. « Selon les appréciations de Tacite, disait-il, la plus mauvaise des républiques aurait duré plus que la meilleure des monarchies. Montrez-moi que la France, considérée sous le même point de vue que les républiques, ajoutait le journaliste, ait eu, *trente ans de suite*, la même forme de gouvernement ; que deux rois se soient ressemblés l'un à l'autre, et que la différence entre eux n'ait pas toujours été telle, qu'il n'en soit ressorti, dans l'administration du royaume, des variantes plus considérables que celles qu'on a pu observer dans les républiques. »

La cause de ces variantes était facile à indiquer : elle se trouve dans la nature elle-même de l'arbitraire, qui n'a aucune règle, aucun principe pouvant lui servir de base ; tandis que les républiques s'appuient sur des maximes simples et toujours les mêmes pour tous les hommes qui prennent le timon des affaires publiques.

Nous voici arrivés au mois de juin 1791, époque de la fuite de Louis XVI ; époque de transition des idées, et où le républicanisme, longtemps comprimé, va se montrer au grand jour. Dès avant cette fuite, qui porta le coup mortel à la royauté, la scission parmi les membres réputés les plus patriotes de l'assemblée et du club des

Jacobins était complète. D'un côté, les successeurs de Mirabeau, ceux qui voulaient que la Révolution n'allât pas plus loin et s'arrêtât au gouvernement monarchique constitutionnel tel que l'avait réglé l'Assemblée constituante, se servaient du mot de *République* pour alarmer tous les modérés, tous les gens timides, tous les amis de la paix et du repos, en rendant suspectes les intentions de leurs adversaires politiques. Ceux-ci reprochaient aux Barnave, aux Chapelier, aux Target, aux Duport, aux Dandré et même aux Lameth leur marche rétrograde, tous les mauvais décrets portés depuis quelque temps par la majorité de l'assemblée, dont ils disposaient, ainsi que toutes les mesures impopulaires arrêtées par le directoire du département. Ils les accusaient de nourrir le projet de modifier la constitution elle-même, et principalement, de vouloir introduire dans le gouvernement les deux chambres, pour plaire aux souverains étrangers. Les divers journaux de la Révolution ne restèrent pas neutres dans cette grande querelle.

Quoique Brissot et Camille Desmoulins marchassent dans la même voie et vers le même but, Camille avait plus d'une fois reproché à son collègue ses préventions contre certains membres de l'assemblée; ce qui donna lieu entre ces deux journalistes, également patriotes et indépendants, à une polémique fort curieuse. On trouve, dans les numéros 656, 657 et 659 du *Patriote français*, trois longues lettres de Brissot à Camille, dont nous extrayons les passages suivants, comme appartenant à l'histoire de la Révolution française.

« Vous me reprochez d'attaquer MM. Barnave et Lameth, parce que vous les croyez les plus fermes arcs-boutants de la *Société des Amis de la constitution ;* vous me reprochez d'ébranler cette société parce que vous la regardez comme la plus solide colonne de la constitution elle-même, comme la grande tribune d'où l'on peut parler à la fois à vingt-cinq millions d'hommes, d'où la voix de la liberté et de la raison foudroie les entreprises nationicides, disait Brissot au rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*.

« Idées exagérées ! et je vous le prouve... Appuyer la constitution sur les jacobins, c'est, comme les Indiens, appuyer le globe sur un éléphant...

« Que me parlez-vous de la tribune des Jacobins pour éclairer le peuple ? Toute la France, que dis-je, le peuple de Paris peut-il y assister ? Cette tribune n'est-elle pas exclusivement circonscrite ? L'admission des membres ne l'est-elle pas ? N'en exclut-on pas sur-

tout les citoyens *passifs*[1], ceux-là qui, seuls, font les révolutions, et derrière lesquels se cachent ces patriotes? Et comment osez-vous dire que *tous les citoyens en sont membres*, lorsqu'elle est réduite à douze cents sociétaires....? Puis cette tribune des Jacobins a-t-elle donc un accès bien facile? Pour y être entendu ne faut-il pas presque toujours, ou être investi d'une grande considération, ou annoncé par une grande réputation, ou précédé par quelque intrigue secrète des membres *influentiels*?

« Une pareille tribune ne peut donc éclairer le peuple. Elle est trop orageuse, trop sujette aux passions. La tribune du peuple ne peut être privilégiée, partiale, locale : la tribune de l'instruction publique doit embrasser le peuple entier: ses accents doivent frapper les oreilles du public le plus nombreux. En un mot, cette tribune, c'est la PRESSE. Là mille orateurs haranguent le peuple à la fois ; là se forme l'opinion publique : là elle n'est point commandée par des accès passagers d'enthousiasme : là on compare, on juge dans le silence de la méditation, et d'après la comparaison des faits et des raisons apportés par mille canaux ouverts à tous, et dont la distribution est régulière et constante.

« De bonne foi, pouvez-vous comparer à cet océan de lumières, ce petit filet péniblement, obscurément et irrégulièrement transmis par le directoire des jacobins à trois ou quatre cents sociétés, où il se perd ensuite sans laisser aucune trace utile? Et encore ce filet n'est-il pas toujours pur et homogène. Il est souvent teint par les passions, les intrigues, les vues secrètes : tandis que la lumière répandue par la presse, jaillissant de tous les côtés, de tous les partis à la fois, s'élabore, se purifie par une opposition franche et ouverte, et par une comparaison qui précipite le limon pour ne laisser à la surface qu'une liqueur limpide...

« Je l'ai déjà dit, ajoutait Brissot, les jacobins peuvent passer : mais la liberté de la presse fera insensiblement de tous les Français des jacobins : et la liberté de vingt-cinq millions d'hommes, qui savent et qui veulent devenir libres, n'a rien à redouter d'aucune force connue. Continuons d'aller aux Jacobins pour y entretenir sans cesse le feu du patriotisme : mais n'exagérons pas l'influence de cette société et ne prenons pas *Vaugirard pour **Rome***. Continuons d'y aller pour

[1] Brissot etait alors en guerre ouverte, non pas avec la societe des Jacobins, mais avec les membres de son bureau et ceux qui dominaient a cette tribune, les Barnave, les Lameth, etc ; il en voulait surtout a Choderlos Laclos, secrétaire de la société et rédacteur de son journal.

essayer d'en bannir le tumulte des débats, l'impatience avec laquelle on y entend ceux qui heurtent le système prédominant, la prédilection marquée pour ceux qui flagornent la prostitution des applaudissements, la tiédeur sur les matières les plus importantes ou les plus justes, l'insouciance des patriotes...

— « Vous m'accusez de dire constamment du mal de MM. Lameth et Barnave, répétait encore Brissot, dans une seconde lettre à Camille Desmoulins ; vous m'accusez de n'en pas dire assez de Mirabeau, et d'être dévoué à Lafayette. Examinons ces trois reproches...

« La cause de mes démêlés avec M. Barnave est suffisamment connue ; mes écrits existent : il est maintenant jugé, mis à sa place. Ma prédiction s'est vérifiée ; *son nom a fini avant lui*. Il serait inutile et peu généreux de revenir à la charge. Un Français ne bat pas un ennemi à terre.

« Ce mot peut s'appliquer encore à ses inséparables amis, MM. Lameth, que vous appelez si plaisamment les *pères de la constitution*. Il faut avouer au moins qu'ici l'enfant a précédé les pères, et que, depuis, ils ont cruellement défiguré et laissé défigurer cet enfant putatif... Au surplus, en censurant ces *pères de la constitution* de leur insouciance ou de leur désertion, je leur ai rendu justice quand ils la méritaient...

« La conduite de MM. Barnave et Lameth depuis le décret des hommes de couleur ne peut pas les rendre plus estimables à vos yeux. Désespérés d'être démasqués, qu'ont-ils imaginé? Ne pouvant attaquer les mœurs, la réputation, la probité de leurs adversaires irréprochables, ils les ont accusés de républicanisme. — Vous renversez la constitution, vous établissez le républicanisme, — disait M. Duport à M. Robespierre, lorsque ce dernier voulait exclure les députés actuels du ministère et de la législature ! M. Duport ne prenait-il pas ici la corruption pour la constitution? et ne faisait-il pas l'éloge de ce républicanisme qui anéantissait les petites ambitions?... Est-il généreux, me dites-vous, de les attaquer quand, de tous côtés, on les harcèle ? Est-il politique de s'attaquer entre jacobins, entre patriotes? Est-ce le républicain Desmoulins qui prêche cette fausse générosité, cette politique condamnable aux yeux de la raison? MM. Barnave et Lameth sont-ils infaillibles? Sont-ils la constitution? Sont-ils la société des Jacobins? Que l'erreur vienne des jacobins ou des monarchiens, elle est toujours l'erreur ; et l'ami de la vérité ne doit avoir aucun respect pour le voile qui la couvre. La patrie est

avant les jacobins ; ou plutôt, qui trahit la patrie, trahit les jacobins. Vous l'avez dit vous-même : « Ce ne sont plus les aristocrates que nous avons à craindre, ce sont ceux qui ont gagné la confiance du peuple par un masque de patriotisme...

« Si je me suis opiniâtré dans cette cause, ce n'est pas une passion particulière, mais parce que j'ai la passion de l'humanité, de la liberté ; parce que je la veux par tout et pour tous : parce que je défendrai tous les hommes, sous quelle latitude qu'ils habitent, et quelle que soit la couleur de leur épiderme... Vous ne supposez pas, Camille, que ces pauvres noirs se cotisent pour me payer, ou bien que les Anglais me soudoient pour faire abolir un commerce dont les deux tiers du bénéfice passent dans leurs mains ! Ces pauvretés vous font pitié, sans doute... Qui me paye donc ? L'humanité, le plaisir de faire le bien...

« Vous m'accusez d'avoir montré trop d'indulgence pour Mirabeau. Si j'avais la patience de feuilleter mon journal, je vous prouverais que je l'ai traité avec sévérité toutes les fois qu'il m'a paru s'écarter des principes...

« Je l'avoue, j'ai toujours eu plus de considération pour Mirabeau que pour ses adversaires [1], parce qu'il avait un grand talent, de vastes moyens, parce qu'on pouvait le tirer de ces erreurs et le replacer dans les principes. Il y était attaché par une certaine grandeur d'âme que personne ne lui avait contestée : ses passions seules l'obscurcissaient souvent ; il pouvait dire comme Médée :

Video meliora proboque, deteriora sequor.

On pouvait enflammer Mirabeau pour le bien, pour une grande vue. Il était alors dans son élément ; et lors même qu'il se laissait entraîner dans la fange, on voyait encore percer au travers des rayons de grandeur. Peut-on en dire autant de ses rivaux, même dans le plus haut éclat de leur gloire... ? *Non est magnus pumilio*, dit Sénèque, *licet in monte constiterit : colossus magnitudinem suam servabit, etiam si steterit in puteo*. « L'atome n'est toujours qu'un atome, même sur une montagne, et le colosse, quoique dans un abîme, conserve encore ses formes imposantes. »

« Vous me croyez dévoué à M. Lafayette, disait encore Brissot à

[1] Brissot veut dire ses *rivaux*, car ses adversaires étaient les aristocrates avoués.

Camille Desmoulins, lui prouvant par là qu'il ne voulait laisser aucune de ses accusations sans réponse. Et sur quels fondements? Parce que je ne le dénonce pas, parce que je ne le calomnie pas périodiquement comme vous, Marat et Martel [1]. Je l'avoue, j'ai cru que le moyen de rendre les dénonciations utiles était de ne jamais les hasarder sans preuves; car les fausses dénonciations justifient et encouragent les méchants, autant qu'elles peuvent affliger les bons... Relisez mes numéros sur les affaires du Brabant, et vous verrez si une plume mercenaire traite avec cette rudesse un homme auquel elle est dévouée?...

« Il est vrai que je ne l'ai pas accusé de souper avec Mirabeau chez Velloni, ni d'avoir fait assassiner Rotondo, ni de vous environner vous-même de mouchards, etc., etc. Je vous l'ai dit, ainsi qu'à vos collègues en dénonciation, donnez-moi des preuves, et je me porte son dénonciateur. Mais des contes bleus, les terreurs d'une imagination en délire, sont-ils des preuves? Vous ne parlez que d'assassinats, et vous les prêtez à un homme dont on ne conteste ni la bravoure, ni la douceur de caractère : ou niez ces qualités, ou n'en faites pas un *vieux de la Montagne*. Encore faut-il mettre de la vraisemblance dans ses accusations.

« En pensant à M. Lafayette, vous ne vous croyez pas en sûreté si vous ne vous environnez de pistolets, de sabres, de cannes armées... La peur prouve les fantômes, mais ne prouve pas la réalité du danger.

« Que vous mettiez aux gages de M. Lafayette une foule de barbouilleurs qui le déshonorent en le flagornant, cela se conçoit; mais mettre sur la même ligne un écrivain qui a fait ses preuves d'indépendance, à qui vous avez cent fois rendu cette justice, et qui a plus rarement encore servi M. Lafayette qu'il ne l'a critiqué, cela est absurde. Moi, vendu à un homme!... Nous nous sommes vus, Camille Desmoulins, nos âmes se sont épanchées l'une dans l'autre; il est difficile d'être faux dans ces moments; et vous osez me calomnier! Je ne vous payerai pas d'un semblable retour, je vous crois facile à tromper, mais pas à corrompre.

« Vous prenez Pétion pour juge entre nous deux; je le veux : il connaît à fond mon âme, ma vie entière, mon existence actuelle, mes moyens, mes vues : interrogez-le... Moi, dévoué à Lafayette!...

[1] Martel était le corédacteur de l'*Orateur du peuple* que Fréron publiait.

Les écrivains qui s'isolent de tous les hommes en place, qui ne ménagent aucun parti, aucun individu, ne sont ni calomniateurs, ni vendus... Vous l'avez dit vous-même :

J'ai poussé la vertu jusques à la rudesse.

Les hommes qui se vendent sont plus souples, plus accommodants... »

Brissot terminait cette longue et curieuse polémique par des conseils fraternels qu'il donnait à son collègue.

« Vous êtes jeune, Camille Desmoulins, la candeur est sur vos lèvres, lui disait-il ; vous comptez toujours écrire sous sa dictée ; mais vous êtes souvent dupe de cette candeur même. Vous la prêtez aux autres, à ces hommes astucieux qui empoisonnent votre esprit en le remplissant de terreurs, de contes, de calomnies ; en échauffant votre imagination contre des chimères qui convertissent votre talent patriotique en un stylet dangereux, avec lequel ils percent vos amis et leurs ennemis.

« Vous accusez avec une légèreté qui a fait douter plus d'un sage de votre probité. Montaigne disait : — Ces gens sont si alertes à vous soupçonner de corruption, parce qu'ils sont susceptibles de s'y prêter. — *Ex infirmitate sua de virtute ferunt sententiam*, dit Sénèque.

« Comment n'avez-vous pas vu que cette facilité à prodiguer des éloges et décerner l'apothéose à des hommes que vous traînez ensuite dans la boue ; que votre facilité à dénoncer, sans preuves, ceux que vous avez divinisés ; que votre fécondité en sarcasmes et en injures discréditeraient, sinon les principes, car ils sont maintenant au-dessus des attaques, comme des inconséquences de leurs défenseurs, au moins les leçons que vous donnez au public ? Un journaliste doit le respecter, doit se respecter lui-même dans les combats qu'il livre à ses adversaires ; il doit plus souvent employer la raison que l'arme du sarcasme ; et quand il emprunte cette dernière, ce doit être avec sobriété : car ces répétitions dégoûtent, et surtout lorsqu'elles dégénèrent en injures grossières et dignes des anciennes halles...

« Les fonctions de journaliste populaire, dont vous vous êtes chargé, vous astreignent à étudier, à approfondir les principes de la liberté, à connaître l'histoire des républiques modernes, à étudier

les détails par lesquels l'aristocratie rusée détruit successivement tous les grands principes...

« En un mot, Camille Desmoulins, voulez-vous être utile avec votre talent? étudiez et méditez. — Voulez-vous être indépendant? dînez chez vous, et ne dînez jamais chez les chefs de parti ou les gens en place. — Voulez-vous toujours les juger sainement et sûrement? jugez-les par les faits et leurs opinions, et jamais par des historiettes et des suppositions. — Enfin, ne divinisez jamais aucun homme; ne jurez jamais sur aucun nom : et, pour en finir avec vous par une citation qui convienne à votre luxe d'érudition, dites, avec je ne sais quel saint : *Cum enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli : alius autem : Ego Apollo. Quid igitur est Apollo? quid vero Paulus?* — Encore un mot... Auguste pouvait attacher à son char Horace et Virgile; mais Lépide ou Céthégus ne réussiront jamais à attacher au leur Camille Desmoulins. »

Ou je me trompe fort, ou cette polémique entre ces deux écrivains célèbres dans les fastes de la Révolution peint mieux ces hommes que ne pourraient le faire les biographes les plus consciencieux. Quel est celui de ses contemporains qui ne reconnaît pas les défauts, les exagérations, les faiblesses de Camille Desmoulins, dans ces quelques lignes que Brissot lui adresse en forme de conseils.

Un événement grave, prévu depuis longtemps par Brissot et les autres journalistes patriotes, désiré par les royalistes, mais relégué au nombre des choses impossibles par les modérés, vint alors rapprocher, pour quelques jours, les patriotes de toutes les nuances, et donner un nouvel essor à l'esprit républicain manifesté par quelques journalistes : je veux parler de la fuite de Louis XVI.

N'ayant point à raconter ici les détails de cette fuite, je me bornerai à faire connaître les opinions de Brissot au sujet de cette affaire décisive, qui acheva de dépopulariser la royauté en France. J'ajouterai seulement que Brissot me paraît avoir été, dans cette circonstance, l'organe du parti qui poussait vers la République, et qui aurait probablement triomphé dès alors, sans les intrigues des modérés réunis aux aristocrates. Voici comment le *Patriote français* manifesta ses premières impressions sur cet événement.

« Les modérés viendront-ils encore nous vanter la bonne foi des rois, le civisme du nôtre, son attachement à la constitution? Citoyens, vous vous rappelez tous ces discours mielleux tenus par le roi à l'Assemblée nationale, et ce manifeste démocratique qu'il a envoyé

à toutes les cours de l'Europe. On s'est reposé sur ces belles protestations, on s'est endormi. Eh bien, ce roi patriote s'est enfui...

« Que faut-il faire?... Que tous les bons citoyens, que les amis de la liberté se rallient, se serrent autour des vrais principes. Oublions toutes nos querelles privées, tous nos ressentiments occasionnés par la différence des opinions; soyons amis, soyons frères, si nous voulons être libres. Avec cette union nous n'avons rien à redouter. La fuite du roi est sans doute le signal de la guerre; sans doute il a une partie liée : il compte sur les étrangers, sur les mécontents. Vains secours si nous sommes unis, si nous voulons périr plutôt que d'abandonner la liberté conquise! Louis XVI a lui-même ici brisé sa couronne. Il était impossible d'espérer de le convertir au patriotisme : on ne convertit point un despote à la liberté; mieux vaut encore qu'il se soit tout à coup démasqué, dans un moment où l'effervescence patriotique règne universellement. Il nous aurait causé de bien plus grandes calamités, si, se laissant entraîner à la Révolution, il se fût borné à en infecter secrètement les sources. La foi des rois est la foi punique, bien fou qui s'y fie. L'épée est maintenant tirée: il faut jeter au loin le fourreau, et ne pas profiter de la leçon à demi.

« *Onze heures du soir*. Point de nouvelles du roi. La tranquillité du peuple est aussi imposante que celle de l'Assemblée nationale. Voilà 25 millions de gagnés, dit-il; et il se repose sur l'Assemblée nationale, qui mérite sa confiance, et que ce beau jour reporte à sa première hauteur.

« ... On ôte les enseignes du roi aux boutiques qui les portaient : les notaires mettent bas les fleurs de lis. »

Tout annonçait donc une grande révolution dans le gouvernement de la France. Cette révolution allait se faire sous les plus heureux auspices et sans qu'il en coutât à l'humanité une seule goutte de sang. Déjà les diverses fractions des patriotes de Paris abjuraient leurs querelles particulières sur l'autel de la patrie; déjà les jacobins, si déplorablement divisés entre eux, serraient leurs rangs, et ajoutaient à leurs forces celles qu'ils tiraient des autres sociétés populaires de la capitale, ainsi que des adresses venues des départements.

Brissot annonça, avec plaisir, qu'après une séance orageuse, occasionnée par un *Credo politique* que Siéyès avait fait circuler, M. Lafayette était entré aux Jacobins, avec MM. Lameth, Barnave et

Chapelier, et qu'une réconciliation avait été jurée entre ces chefs influents, aux applaudissements du public. Il augurait bien de cette réconciliation.

Malheureusement pour les patriotes, le roi fut arrêté à Varennes.

La grande question à l'ordre du jour fut dès lors de savoir ce qu'on ferait d'un roi parjure, qui s'était mis lui-même hors de la constitution.

« Les opinions, disait Brissot, étaient partagées parmi les patriotes lorsque le roi était en fuite et qu'on ignorait encore qu'il était arrêté. Les uns désiraient qu'il s'échappât ; d'autres, qu'il fût ramené. Parmi les premiers, il y avait diversité de motifs : ceux qui croyaient que les rois sont une pièce inutile et nuisible dans un gouvernement libre, remerciaient le ciel d'en avoir délivré la France, et espéraient qu'elle s'éclairerait sur les vices de la royauté : d'autres, entraînés par des calculs particuliers, voyaient le trône vacant par la fuite du roi, et le destinaient, dans leur imagination ambitieuse, à l'homme qui pouvait le mieux servir leurs vues perverses. Quant à ceux qui désiraient le retour du roi, leur calcul était simple : ils aiment la paix : ils craignent la guerre, et surtout la guerre civile, et elle semblait disparaître si l'on pouvait ramener le roi.

« Quels qu'aient été les calculs lorsqu'on était encore dans l'ignorance sur le sort du roi, la scène change maintenant : le roi revient : qu'en fera-t-on ? ajoutait Brissot.

« ... Que le roi ait fui, déserté son poste de sa propre volonté, c'est un délit qui ne laisse aucun doute... Où sa fuite conduisait-elle ? Évidemment, à la guerre civile... Quand il le voudrait maintenant ; quand il aurait l'air de se repentir, de regretter son parjure, de reconnaître son forfait, conviendrait-il de lui conserver sa couronne ?

« La première opinion qui a été présentée au public est tranchante : *Plus de roi, soyons républicains !* Tel a été le cri du Palais-Royal, de quelques écrivains, de quelques sociétés. Mais leur enthousiasme pour le gouvernement républicain n'a pas fait, hors du Palais Royal, tant de prosélytes qu'on pouvait l'attendre. Les jacobins n'ont reçu qu'avec improbation une députation du club des Cordeliers qui venait leur présenter cette idée [1]. Il semblait que ce

[1] Il ne faut pas oublier que les jacobins étaient alors sous l'influence des *réviseurs*

fût un blasphème à leurs yeux. Cette répugnance pour le *nom d'un état où l'on est*, parut bien singulière aux yeux des philosophes! Cette singularité n'est que le fruit d'un calcul secret : nous l'expliquerons ailleurs. Ici nous nous bornerons à copier le parti recommandé par l'auteur d'un journal dont le patriotisme est connu, le rédacteur de la *Bouche de Fer* [1]. Voici ce qu'il dit :

« N'allez pas tomber dans les piéges qu'on tendait toujours aux « peuples. On changeait le nom des *mangeurs d'hommes*, et l'on « conservait toujours, sous d'autres formes, leur race maudite : oui, « maudite par tous les anciens amis du peuple ; et il est écrit dans « l'Évangile : *Le ciel nous a donné des rois dans sa colère.*

« Notre ennemi, c'est notre maître ;
« Je vous le dis en bon français.

« s'écriait la Fontaine. Ce maître-là s'appelait jadis un *tyran :* et nos « enfants riront un jour de pitié quand on leur apprendra que nous « disions quelquefois *un bon roi*...

« Non, mes amis, il ne faut point de *mangeurs d'hommes :* il ne « faut point sur la terre de ces espèces de monstres, qui dévorent « des 25 à 30 millions par an, comme vous un morceau de pain « bis ; qui trafiquent de la liberté ; qui n'entretiennent dans la plus « affreuse misère tant de citoyens que pour les forcer de trahir la « patrie pour avoir du pain...

« Que les quatre-vingt-trois départements se confédèrent et dé- « clarent qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarques, ni protecteurs, « ni régents, qui sont des ombres de rois aussi funestes à la chose « publique que l'ombre du *bohon-upas* [2], qui est mortelle. »

Ce manifeste en faveur de la République fut chaleureusement appuyé par les journalistes et les sociétés patriotiques fraternelles. Les cordeliers supplièrent l'assemblée de ne rien statuer qu'après avoir connu le vœu des départements. Beaucoup d'autres sociétés émirent la même opinion. Quelques-unes allèrent plus loin : celle de Clermont-Ferrand soutint qu'il n'y avait plus de roi, plus de trône en France ; que le peuple avait le droit de se donner le gouvernement qui convenait le mieux à ses lumières ; en un mot, que *la*

[1] C'était l'abbé Fauchet, nouvellement élu évêque du Calvados.
[2] L'arbre-poison que produisent les îles de l'archipel Indien.

liberté étant incompatible avec la monarchie, il fallait profiter de l'occasion pour s'en débarrasser, etc., etc.

Ces démonstrations effrayèrent et ceux que l'on appelait les nouveaux modérés et le côté droit tout entier; ils se liguèrent pour rétablir le roi sur le trône.

Brissot dénonça aussitôt cette coalition, qu'il considérait comme très-dangereuse et ayant pour objet de tromper le peuple.

« Quel est le but de tous ces intrigants couverts du masque du patriotisme? s'écriait-il. C'est de sauver leur honte en sauvant le roi. Ils n'ont cessé de nous dire que le roi était l'ami de la Révolution; qu'il était le plus honnête homme de son royaume; qu'il tiendrait sa parole... Ils n'ont cessé de peindre comme des esprits turbulents, incendiaires, ceux qui prêchaient la défiance.

« ... La nuit du mardi au mercredi a mis à nu leur imbécillité ou leur hypocrisie. Ils sont restés confondus, pétrifiés. Mais, revenus de leur stupéfaction, ils ont vu leur salut dans leur coalition avec les amis de la cour; et tel est l'empire qu'ils ont repris sur l'assemblée, que, tandis qu'au dehors c'est un crime de douter du délit du roi, au dedans c'est presque un crime d'en parler et de soupçonner qu'il soit en faute, et qu'on puisse le punir. Je ne sais même si, dans quelques jours, en supposant que la coalition continue à triompher, on n'ira pas demander pardon au roi d'avoir voulu l'arrêter, et le conjurer, les mains jointes, de reprendre la couronne.

« Quant à l'aristocratie, poursuivait Brissot, l'arrestation du roi ayant déconcerté ses mesures, elle n'a rien de mieux à faire que de se réunir aux modérés et aux ambitieux. Le rôle du côté droit devient dès lors fort simple : il se taira, crainte de nuire au plan de ses amis secrets. Ce plan consiste à faire traîner l'affaire en longueur, afin d'amortir l'indignation du peuple, et de laisser le temps à la pitié de lui succéder...

« Ce n'est pas tout, ajoutait encore le journal qui dénonçait le plan de la ligue; il faut écarter les hommes indépendants et invariables dans leurs opinions; il faut les rendre suspects : on dira qu'ils sont républicains, après avoir convenablement diffamé le républicanisme; on fera circuler que ce sont eux qui soulèvent le club des Cordeliers et les societés fraternelles; que ce sont eux qui provoquent les adresses des sociétés populaires des départements...

« Cette coalition durera-t-elle longtemps? se demandait Brissot. Non; les méchants ont été déjoués aussitôt qu'ils ont été démasqués.

Il faut donc les démasquer de nouveau. Il faut dénoncer cette coalition aux jacobins, qu'ils se vantent, tout en ridiculisant leurs nouveaux orateurs, qu'ils se vantent, dis-je, d'avoir à leur dévotion, lorsqu'ils ne doivent être et ne sont à la dévotion que de la liberté; il faut les dénoncer aux clubs populaires, aux sociétés fraternelles, qui, dans cette crise, ne doivent cesser de veiller sur la chose publique; aux journalistes, qui, je le dis avec joie, n'ont qu'un cri sur cette question, et que rien, sans doute, ne saura ébranler et ne corrompra; il faut appeler l'attention de tous les corps politiques, des municipalités, des départements et des assemblées primaires surtout. Quelle question peut les intéresser davantage?... Et l'on voudrait leur interdire le droit d'exprimer un vœu!...

« Je le dis avec effroi, concluait Brissot, mais c'est une vérité qui m'est démontrée : la France est depuis quelques jours gouvernée par une demi-douzaine d'intrigants méprisables; le mal le plus grand en résulterait si ce jeu devait durer longtemps; s'il n'existait pas, dans les départements, un contre-poids; dans la liberté de la presse, un fanal qui dévoile tôt ou tard les pervers; et, dans les honnêtes gens, la volonté de pulvériser ces atômes. »

Comme on le pense, les moyens indiqués par Brissot furent aussitôt mis en œuvre pour paralyser la ligue des royalistes avec les *réviseurs*. Et, afin qu'il y eût de l'unanimité dans le vœu émis par les sociétés populaires, les corps constitués et les assemblées primaires, on se rallia à ce point : *Si vous conservez la royauté, que le conseil exécutif soit électif par les départements et amovible.*

« Telle est l'idée qui paraît réunir, aux Jacobins, le plus de suffrages, annonçait quelques jours après le journal de Brissot : elle a d'abord été proposée par M. Danton; les jacobins ne veulent plus de roi qu'à cette condition. Ils ne veulent pas cependant passer pour républicains, ajoutait-il avec ironie. Ne disputons pas sur les termes : je ne veux pas d'autre république que cette monarchie. Les jacobins sont des républicains sans s'en douter; ils font, comme M. Jourdain, de la prose sans le savoir : qu'importe? la prose est excellente. »

La fuite du roi avait mis les partis en présence, s'efforçant de faire prévaloir leur opinion sur la grande détermination que l'Assemblée nationale allait prendre en cette occurrence. Nous trouvons dans le journal de Brissot un exposé de principes qui nous initie aux prétentions de chacun de ces partis.

« Deux questions sont aujourd'hui agitées parmi les patriotes.

disait ce rédacteur de journal : 1° Abolira-t-on la royauté? 2° Si on ne l'abolit pas, donnera-t-on au roi un conseil électif?

« Les républicains, ajoutait Brissot, pensent, sur la première question, qu'on peut et doit abolir la royauté dès à présent. On le peut, disent-ils, sans violer le décret qui consacre la monarchie, parce que celui qui possédait cette royauté a forfait à sa parole, ayant protesté contre la constitution ; parce qu'il a, par cela même, abdiqué la royauté, et nous laisse dans le même état où nous étions avant de décréter la monarchie héréditaire. On le doit parce que la conservation de la royauté ne peut être qu'une source de calamités et de désordres.

« Les monarchistes soutiennent, au contraire, qu'on ne peut pas et qu'on ne doit pas abolir la royauté. On ne le peut pas, disent-ils, parce que l'Assemble nationale a décrété la monarchie héréditaire, et a saisi, par là même, tous les héritiers mâles du roi. Or le délit qui peut le faire destituer ne doit pas frapper son successeur, ou l'on violerait les décrets.

« On ne doit pas abolir la royauté, ajoutent-ils, parce qu'il en résulterait une foule de calamités, la guerre civile, la ruine de l'empire. C'est sur ce dernier point que s'élèvent les questions les plus importantes.

« Les républicains soutiennent que la royauté doit être abolie, parce qu'un peuple sage se déshonore et provoque sa ruine en conservant un office abandonné au hasard, et auquel le hasard peut appeler un idiot, un scélérat, comme un homme habile ou vertueux ;

« Parce que cet office, n'étant qu'une place d'éclat et de représentation, pèse cruellement sur toute la nation, et par les dépenses qu'il entraîne, et par le luxe et la corruption dont il donne le funeste exemple ;

« Parce que 35 millions valent la peine d'être économisés par une nation qui paye, en intérêts, plus de 200 millions par an ;

« Parce qu'on peut avoir un excellent pouvoir exécutif sans avoir de roi ; un bon centre d'unité sans roi ; un mouvement très-actif sans roi ;

« Parce qu'enfin, un roi n'est qu'un centre de corruption, et, qu'étant indépendant du peuple, il tend toujours à envahir la souveraineté du peuple, sans s'exposer à aucun danger, à aucune peine.

« Dans la circonstance actuelle, ajoutent les républicains, d'après Brissot, la royauté est d'autant plus dangereuse, il est d'autant plus

nécessaire de l'abolir, qu'en la conservant vous courez mille dangers, quelles que soient les mains auxquelles vous la confiez ; car vous exposez la nation à l'anarchie si vous rétablissez le roi actuel ; personne n'obéira... Ayez un autre roi, on se battra pour relever celui qui est détrôné. Voilà donc la guerre pour deux individus, tandis que vous n'en devez plus avoir que pour la chose publique... N'ayez plus de roi, et les mécontents ne peuvent plus s'attacher à aucun nom, et ils deviennent odieux à toute la terre, en voulant donner un tyran à une nation qui n'en veut plus.

« Tels sont les principaux raisonnements présentés par les républicains, ajoutait Brissot : ils valent, ce me semble, la peine d'être discutés. Je voudrais donc qu'au lieu d'ameuter les ignorants contre eux ; qu'au lieu de se jeter dans des déclamations vagues, et dans de misérables objections, cent fois rebattues, contre le républicanisme, on discutât froidement chacun de ces raisonnements, soit aux Jacobins et dans les autres sociétés patriotiques, soit dans les papiers publics... Si ces raisons ne paraissent pas assez fortes à l'Assemblée nationale pour la déterminer à abolir immédiatement la royauté ; si elle croit devoir, malgré les circonstances, observer religieusement son décret sur la monarchie, au moins ces discussions pourront être utiles pour les conventions futures : elles le seront encore pour préparer la décision sur la seconde question que j'ai posée... »

Brissot poursuivait ses observations en disant que si l'assemblée n'abolissait point la royauté, et si elle rendait le pouvoir exécutif à Louis XVI, elle devait au moins l'entourer d'un conseil électif et amovible. « Mettre, sans ce conseil, le roi à la tête d'une nation qu'il a voulu trahir, disait-il, c'est insulter cette nation ; c'est outrager l'opinion publique, les principes de la raison et de la constitution ; c'est semer l'anarchie et la discorde ; car, qui peut obéir à un homme qu'il méprise ! Il y aurait de l'immoralité à rétablir le roi ; et la nation qui l'accepterait, se jugerait indigne de la liberté... »

« En un mot, concluait Brissot, après avoir passé en revue les dangers que feraient courir à la France un roi mineur et un régent ; en un mot, *point de roi*, ou *un roi avec un conseil électif et amovible.* »

Pendant que les journaux de la capitale soutenaient ces thèses contre le roi et la royauté, les patriotes des départements et la plupart des sociétés populaires envoyaient à l'assemblée et aux Jacobins des pétitions énergiques pour les engager à mettre Louis XVI en jugement, et à débarrasser la France des éternels ennemis de sa liberté.

De toutes parts on invoquait la république. « Saisissez l'occasion, s'écriaient les sociétés populaires ; vous n'en aurez jamais de plus belle : faites que le Français n'ait plus désormais d'autre roi que lui-même... »

— « Si vous parvenez à soulever le peuple contre cette race maudite, écrivaient les membres de la société populaire d'Artone aux Jacobins, la postérité vous citera comme le fléau des rois et les bienfaiteurs de l'humanité. »

— « Nous voulons la liberté sans rois, disaient ceux de Dôle ; la liberté même avec ses orages... » Et déjà les habitants de cette ville avaient effacé les inscriptions royales.

La France entière paraissait dans l'anxiété de connaître la détermination que l'assemblée allait prendre. L'ambassadeur d'Espagne ayant voulu interposer ses bons offices en faveur du roi, reçut, des patriotes de cette assemblée, une réponse propre à le décourager.

Malgré toutes ces démonstrations et ces pétitions contre Louis XVI, Brissot augurait fort mal du rapport que l'on attendait avec une si vive impatience, et que les comités différaient toujours. Il était convaincu que ceux qui dirigeaient ces comités allaient proposer à l'assemblée de déclarer que le roi ne pouvait et ne devait pas être mis en cause. Brissot, ayant observé les manœuvres de ce qu'il appelait la faction Duport, avait été conduit à en induire la mise hors de cause du roi ; ce qui, aux yeux des patriotes, eût été considéré comme un déni de justice.

« On dirait à les entendre, disait Brissot, que la royauté est une conception profonde, méditée, le fruit d'une sagesse plus qu'humaine. Eh ! quels hommes, quel temps, quelles circonstances choisissent-ils pour nous présenter leurs imbéciles arguments ! »

Ce fut dans ces mêmes circonstances que les patriotes de la capitale rendirent aux cendres de Voltaire les honneurs extraordinaires décrétés par l'assemblée. La dépouille mortelle de ce grand philosophe fut portée au Panthéon français. Brissot, l'un des organisateurs de cette fête, contribua de toutes ses forces au triomphe de la philosophie, préparé par la liberté reconnaissante.

Cette fête ayant mis en ébullition tous les esprits, on s'attendait à voir éclater l'orage. Mais ayant appris que les comités feraient leur rapport le surlendemain, les partis suspendirent leurs coups jusqu'après la décision de l'Assemblée nationale.

En attendant, les patriotes signèrent une pétition dans laquelle ils

priaient les députés de ne rien statuer jusqu'à ce que le vœu de toutes les assemblées primaires eût été manifesté. C'était un moyen détourné d'empêcher toute délibération sur le rapport dont les conclusions avaient transpiré dans le public, et de forcer les constituants à convoquer ces assemblées primaires, dont ils avaient ajourné les opérations pour le renouvellement des députés. Il fut convenu que cette pétition serait présentée dans la séance indiquée pour la lecture du rapport des comités réunis.

Ce rapport fut fait le 13 juillet, par le député Mugent de Nanthou. Il repoussait la proposition de mettre le roi en jugement, se fondant sur son inviolabilité, et sur ce que l'on ne pouvait incriminer un fait permis à tout citoyen et avoué par les lois. Ce fut en vain que Pétion, Grégoire, Vadier, Robespierre, Prieur de la Marne et quelques autres députés patriotes s'efforcèrent de combattre l'inviolabilité du roi ; les modérés prétendirent qu'il ne pouvait être coupable *puisque rien ne prouvait qu'il eût eu connaissance du complot tendant à le faire servir à des projets violents*. Ce fut encore vainement que le parti républicain fit présenter sa pétition pour consulter la France : personne, si ce n'est Robespierre, ne l'appuya. Mais ce chef des jacobins, qui se sentait soutenu par la foule immense entourant la salle, parla avec une grande véhémence. « Vous avez tous entendu et reçu les serments du roi, dit-il ; quel est le juré qui, après son voyage et son manifeste, ne le déclarerait coupable de parjure, et par conséquent de félonie envers la nation?... Oserez-vous prononcer l'impunité du roi, quand la nation le déclare coupable. Mettez-vous aux pieds de cette nation ; consultez son bon sens, puisque le vôtre vous abandonne. »

Mais les *réviseurs* avaient pris leur parti : ils se mirent à crier contre la République ; ils feignirent d'en avoir peur. « Le jugement du roi, s'écria Barnave, serait-il autre chose que la proclamation de la République? Vous mettez votre gloire à terminer une révolution sans exemple dans les annales du monde, et on vous propose d'en ouvrir une nouvelle [1] !... »

Le projet des comités fut adopté à une assez forte majorité, malgré

[1] Si Barnave, qu'on disait alors gagné par la reine, eût appelé à son aide cette raison supérieure dont il avait fait preuve au commencement de la Révolution, il eût compris que l'acte par lequel les constituants voulaient clore cette Révolution, léguait à la France de grandes convulsions. Le décret qui lui imposa un roi parjure et déshonoré aux yeux du peuple, rendit nécessaire la journée du 10 août. On eût peut-être évité celles de septembre et tant d'autres que l'humanité déplore, si la royauté eût été abolie, en France, après la fuite du roi.

les réclamations de l'extrême gauche, qui ne cessa de protester : le roi fut mis hors de cause comme inviolable. « Personne ne doutait pourtant, a dit à ce sujet un écrivain royaliste, le marquis de Ferrières : personne ne doutait que Louis XVI n'eût eu des intentions hostiles, et qu'il ne se fût coalisé avec Bouillé et les puissances étrangères. »

Brissot fut affligé, indigné d'une pareille décision. Pendant plusieurs jours sa feuille ne fut remplie que d'amères réflexions sur ces honteux débats et sur leur triste issue.

« Eh bien, s'écria-t-il, les voilà, ces héros de la liberté, ces législateurs si grands, qu'il fallait être insensé, méchant ou stipendié par l'Angleterre pour avoir osé les dénoncer à l'opinion publique, avant qu'elle se doutât de la perversité des uns et de l'ignorance des autres ! Quel était le but de cette éclatante réunion que semblait avoir opérée la fuite de Louis XVI ? La faction Duport amène aux Jacobins les députés qu'elle a le plus déchirés. A cette mémorable époque, toute division avait disparu, et malheur à celui qui ne voyait dans cette comédie que de funestes présages... Il n'a fallu que quelques heures pour justifier le petit nombre d'hommes auxquels les réputations n'en imposent point, et qui, dévoués depuis longtemps à la cause du peuple, ont appris à connaître ses faux amis. Non, les hypocrites ne comptaient point que Louis XVI fût ramené. Le maître de poste de Sainte-Ménéhould n'était pas dans leur confidence ; et les aristocrates qui se pressaient de nous dire *qu'un plan de conciliation allait terminer tous les débats, ainsi que le travail artificieusement prolongé de la constitution*, levaient déjà la couverture du traité secret qui allait éclore. On n'a pas plutôt appris l'arrestation de Louis XVI, que toute la cohorte de ces *réconciliés*, si *honorables* les uns pour les autres, ne paraît plus aux Jacobins, dédaigne ses déclarations patriotiques, et dénonce la société entière des Amis de la constitution comme une assemblée de factieux... Certes, on aurait tort de s'étonner de ces perfidies, et il faudrait bien plutôt rougir d'en avoir été un instant la dupe, s'il n'était pas dans le caractère du bon citoyen d'être facilement trompé par les apparences du civisme.

« Aujourd'hui que Louis XVI est déshonoré sans retour ; qu'aucune confiance ne peut plus reposer sur lui ; qu'il ne peut plus être que le vil jouet des ambitions et des intrigues les plus scélérates, que veulent nous persuader ces mêmes sycophantes, qui naguère affectaient pour sa personne le plus souverain mépris ?... Qu'il n'a pas péché, et que, s'il a péché, il est inviolable !... Et nous nous donnons

la peine de réfuter sérieusement cette atrocité politique, et toutes les absurdités qu'ils jettent au travers de la question, pour l'obscurcir? Ils sont jugés! Ces ignominies auront un terme : elles sont peut-être nécessaires pour achever de nous dessiller les yeux; pour appeler enfin au secours de la chose publique et de la Révolution des hommes éclairés, fermes, attachés aux principes, et capables, par leur civisme, de la faire dominer dans les résolutions du corps législatif. Encore quelques jours, et l'assemblée verra que, par tout l'empire, on veut un système franc et loyal de liberté, et non ces honteuses fictions qui déshonorent et détruisent la constitution.

« Elles paraissent chaque jour, ces fictions, sous un aspect plus propre à les rendre méprisables, et à fortifier les citoyens qui appellent le règne du bon sens et de la raison, toujours compagne de la liberté. Pensent-ils nous en imposer encore, tous ces *phraseurs*, sur la royauté, l'hérédité, l'inviolabilité, et sur toutes ces inventions des *mangeurs d'hommes?...* »

Brissot analysait ici les séances où avait été débattue la grande question de l'inviolabilité de Louis XVI, après avoir rompu lui-même le pacte juré qui l'unissait à la nation. Il faisait ressortir, avec une grande force de logique, toutes les erreurs, tous les sophismes sur lesquels s'étaient appuyés les partisans de l'inviolabilité. Il s'attaquait principalement à Dandré, à Duport, à Barnave, à Desmeuniers, comme ayant fait les plus grands efforts pour *innocenter* le roi, et surtout pour avoir voulu effrayer l'assemblée sur les intentions des républicains.

Relevant avec chaleur une assertion de Duport, qui avait dit que le système républicain était contraire aux mœurs françaises : « Dites-nous donc, lui répondait Brissot, dites-nous donc, profond penseur, en quoi consistent ces mœurs si contraires au républicanisme d'un peuple que vous appréciez d'après la corruption de votre parti : d'un peuple qui commence à prendre des mœurs, grâce à l'aurore de la liberté? Donnez-nous votre théorie sur ces *relations commerciales* que le républicanisme détruirait? Je croyais bonnement, d'après l'expérience, que, plus les États se rapprochaient de la constitution républicaine, plus le commerce y était florissant. Le commerce est né, il n'a prospéré, il n'a acquis de grandeur que dans les républiques. Le commerce est républicain par ses besoins, par sa liberté, pour ses développements. Rien n'incommode le commerce comme les rois et leur séquelle.

« Êtes-vous aussi de ceux qui menacent la République de France d'une interruption de commerce avec ses voisins? poursuivait Brissot, s'adressant toujours à Duport. A qui persuaderez-vous ces balivernes? Les républicains laissent-ils leur sol en friche? brûlent-ils les ateliers? persécutent-ils les arts, les manufactures, etc., ou bien les Français républicains seraient-ils moins honnêtes gens que les Français monarchistes? Défendez donc vos ridicules contre-sens; car il est fatigant d'avoir à développer vos assertions, pour montrer que ni le bon sens, ni la raison ne les avouent.

« Voilà pourtant, ajoutait le rédacteur du *Patriote français*, voilà pourtant le merveilleux galimatias sur lequel la bande a fondé ses plus grandes espérances. Comme ces sophismes, comme ces fleurs de rhétorique, comme cette insolente loquacité de MM. Duport, Barnave, Goupil et compagnie se sont évanouis devant le discours si judicieux de M. Pétion; devant l'énergie de M. Vadier; devant l'imperturbable logique de Robespierre!... Ni l'excellent discours de M. Buzot, ni les réflexions si pleines de justesse de M. l'abbé Grégoire, n'ont pu dessiller les yeux des membres prévenus par l'effroi que leur cause le mot de républicain...

« Toutes ces misérables calomnies, concluait Brissot, n'en imposeront pas au peuple français. Il voit le dessein des *triumvirs*, de régner sous le nom de Louis XVI [1], de ce roi qu'ils veulent tenir suspendu; de replanter la noblesse dans la constitution, et d'enchaîner le peuple : et voilà pourquoi on empêche son vœu de parvenir à l'Assemblée nationale! »

Puis s'adressant au général Lafayette, dont on blâmait les mesures dans ces circonstances, Brissot s'étonnait de le voir concourir au plan des ennemis de la liberté. « Comment, disait-il, M. Lafayette s'est-il prêté à chasser le peuple des Tuileries et des environs de l'Assemblée nationale? Comment a-t-il pu donner l'ordre de ne laisser entrer dans les tribunes que des hommes et des femmes dévoués aux factieux et munis de cartes particulières, tandis qu'on repousse les patriotes qui n'ont que des billets ordinaires, sans le timbre de la bande? Comment n'a-t-il pas déjà puni l'insolence et la barbarie avec laquelle les officiers, surtout, séparent les groupes, et maltraitent les citoyens qui parlent contre l'infamie des comités? Je résiste toujours à croire

[1] Les patriotes reprochaient alors au parti des Duport, des Barnave, des Chapelier, des Dandré, des Lameth, de n'avoir conservé la royauté que pour devenir ministres d'un roi qui leur aurait tant d'obligations.

qu'il ait aucune part à ces manœuvres. Il m'a dit, il y a quinze jours, qu'il n'approuvait point le projet des sept comités. Je l'attends à la décision, c'est ma dernière épreuve : s'il opine avec eux, je le range dans la classe de tous ces faux patriotes dont le nom ne doit passer à la postérité qu'avec exécration. »

Toutefois, Brissot, qui, avec ses collègues les autres journalistes patriotes, avait si vigoureusement lutté contre l'opinion des comités réunis ; Brissot, tout en déplorant que les législateurs se fussent déshonorés par l'adoption du décret du 15 juillet 1791, recommanda la soumission, quand ce décret fut porté. « Malgré tous les vices du décret, disait-il, il est rendu, il faut obéir, sauf à le faire réformer par la prochaine législature. »

Malheureusement, cette déplorable décision avait mis le peuple de la capitale en ébullition. Dès le lendemain, le département de Paris manifesta à l'assemblée les craintes que l'on avait. Dandré saisit cette occasion pour déblatérer contre les factieux. « A entendre les apologistes du décret, disait à ce sujet Brissot, la voix publique était en sa faveur. Mais voilà que, ce matin, Dandré dénonce et les clubs et le peuple qui ont la stupidité de ne pas s'agenouiller devant la grande conception des apôtres de l'inviolabilité. Il demande qu'on fasse vite une adresse aux Français ; qu'on expédie vite des courriers dans tous les départements ; que la municipalité de Paris soit vite mandée pour maintenir la police ; que les accusateurs publics des six tribunaux poursuivent vite tout motionnaire, pétitionnaire, etc... Il faut remercier la clémence de M. Dandré, ajoutait le rédacteur du *Patriote* : il faut le remercier de s'arrêter en si beau chemin ; il ne manquait plus que d'inviter l'assemblée à dresser des échafauds, des bûchers, à faire un *auto-da-fé* de tous les patriotes, et la haine de M. Dandré pour la liberté se serait peut-être calmée... O l'excellent décret, qui a besoin de tout cet attirail de baïonnettes, d'adresses explicatives, de poursuites judiciaires, de violences, pour imposer le respect ! Comme la vérité se persuade avec ces doux moyens !...

« Il est vrai que la farce qui se jouait au dehors était bien propre à préoccuper tous les esprits, ajoutait Brissot. Les environs de l'assemblée étaient garnis de canons, avec des canonniers mèches à la main ; et, comme si l'on avait craint que les uniformes bleus ne succombassent dans le terrible combat qu'ils allaient essuyer, on leur avait joint les fameuses piques et les forts de la halle dans leur

équipage guerrier, citoyens respectables qu'on abusait par un danger qui n'existait pas; car le peuple était partout paisible. Vils charlatans! s'écriait Brissot indigné; vous ne jouirez pas longtemps de votre triomphe! la raison vous poursuit : elle est pour vous la tête de Méduse; elle vous pétrifiera, et vous subirez le supplice de l'infamie réservé à tous les hypocrites... Ou vous renverserez la liberté de la presse, ou vous serez renversés par elle. »

Brissot s'effraya de la tournure que prenaient les affaires, lorsque, dans la séance du 16 au soir, il vit les ministres et les accusateurs publics aller prendre les ordres de l'assemblée, et quand il entendit le président enjoindre à ces officiers de la justice d'avoir à employer tous leurs pouvoirs pour poursuivre les hommes qui, suivant lui, voulaient troubler l'ordre et *faire dévier l'opinion des principes constitutionnels.*

« Trouve-t-on, dans les discours des empereurs romains, un ordre qui pût engendrer des actes plus tyranniques que cette phrase vague du président[1]? s'écria Brissot. N'est-il pas clair qu'il veut qu'on persécute ceux qui n'ont pas la même opinion que la majorité de l'assemblée? N'est-il pas clair que ce discours est un attentat contre la liberté de la presse et contre la déclaration des droits? »

Le soir du dimanche, Brissot annonça à ses lecteurs les scènes déplorables dont le Champ de Mars venait d'être le théâtre. « C'est le cœur navré de douleur, disait-il, que nous avons vu répandre le sang du peuple : nous attendons des informations plus certaines pour rendre compte de ce triste événement. »

Puis il ajoutait ces quelques lignes : « Non, ce n'est pas à coups de fusil qu'il faut dissiper les attroupements; ce n'est pas avec des lois qui supposent les citoyens insoumis ou méchants qu'on les rend bons et sages; ce n'est pas avec des *drapeaux rouges* qu'on fait naître la confiance, seul moyen de paix et de tranquillité dans les gouvernements libres. Le peuple veut justice et raison, et ce n'est pas lorsqu'il voit l'une et l'autre violées dans la loi qu'il veut comme elle... »

« Une autre scène, non moins affligeante, a lieu aux Jacobins, disait encore le journaliste patriote. Les ambitieux, que nous avons démasqués, veulent renverser cette société et en créer une autre... Nous éclaircirons demain ce complot. »

[1] C'était Alexandre Lameth qui présidait, et c'est sur lui principalement que les patriotes firent tomber tout le poids de la déplorable affaire du Champ de Mars.

Aux yeux de Brissot, comme à ceux de tous les autres écrivains dévoués à la cause de la liberté, il était évident qu'il entrait dans le plan de ceux qui venaient d'innocenter le roi, de dissoudre les sociétés populaires, et principalement celles des Jacobins et des Cordeliers. Aussi le *Patriote français* ne cessait-il de dévoiler les manœuvres des *réviseurs*, qu'il considérait alors comme les plus dangereux ennemis de la Révolution. Tous les jours il engageait les vrais jacobins et les sociétés affiliées à se tenir en garde contre les piéges qui leur étaient tendus, et à rester unis pour conjurer la conspiration royaliste.

Brissot déployait alors, pour soutenir la cause qu'il défendait, et celle de ses amis les jacobins, une activité et une ardeur dont l'histoire des journalistes de la Révolution offre peu d'exemples. Tous les jours sa feuille contenait de longs et fort bons articles dans ce but : tantôt c'étaient des lettres qu'il écrivait à la société des Jacobins pour l'éclairer sur le schisme qu'on élevait parmi ses propres membres : tantôt il rédigeait des adresses aux sociétés affiliées pour les engager à ne point se séparer des vrais amis de la Révolution. Puis il examinait les circonstances où l'on se trouvait, et s'efforçait d'éclairer les masses.

« Les députés patriotes qui se sont réunis aux Feuillants, disait Brissot, sont dupes ici de l'intrigue de quelques hommes que la soif de dominer tourmente. Ils ont longtemps voulu régner sous le nom du peuple : alors ils vantaient sa souveraineté. Ils veulent aujourd'hui régner sous un fantôme de roi, qu'ils retiennent prisonnier, après l'avoir déclaré inviolable, et ils prêchent son inviolabilité absolue. Ils voulaient régner par les clubs, et ils vantaient les clubs : ils les dénoncent et les persécutent aujourd'hui qu'ils sont démasqués. Lorsqu'ils défendaient la bonne cause, ils prêchaient la réunion entre tous les patriotes ; ils excitaient tous les esprits contre une société schismatique qui se formait : aujourd'hui ils arborent eux-mêmes l'étendard du schisme ; et pourquoi? parce que vous n'avez pas adopté leur opinion ; parce que vous avez eu l'audace d'en avoir une autre : dès lors ils vous appellent des hérétiques, des factieux. J'avais, il y a longtemps, prévu le dénoûment de la comédie qu'ils jouaient. Un patriote, disais-je, qui sacrifie une seule fois la cause de la liberté, la sacrifiera dans tous les cas où son intérêt le lui commandera. Défiez-vous, ajoutais-je, des hommes qui, sous le prétexte de raison d'État, capitulent avec les principes ; c'est là le caractère

du faux patriote. Le vrai patriote est inflexible, invariable dans sa conduite ; cette homogénéité de principes et de conduite, cette constante probité est son trait distinctif.

« L'événement a démasqué les faux patriotes, et ne laisse plus à découvert que leur ambition de dominer. On voulait, par vous, commander l'opinion publique : cette opinion se déclare contre eux, et aussitôt ils veulent briser l'ouvrage de leurs mains ; ils veulent élever autel contre autel. Ainsi l'on vit, dans les beaux temps de la Grèce, Aratus, le défenseur de la célèbre ligue achéenne, appeler dans sa patrie les barbares et se joindre à eux, plutôt que de se voir remplacer par le célèbre Cléomènes. Aratus trouva dans cette coalition ignominieuse et l'infamie, et la ruine de sa patrie ; mais son amour-propre avait été satisfait...

« Ne redoutez donc rien des manœuvres de la coalition, disait Brissot aux patriotes ; l'incapacité, les perfidies, les intérêts opposés de ses chefs la renverseront très-promptement. Je vois dans ces coalitionnaires beaucoup de Lépides et pas même un Antoine... »

Après avoir publié le rapport de la municipalité sur la triste scène du Champ de Mars, Brissot le commenta et le rectifia par une relation fort détaillée insérée dans sa feuille. Il y faisait l'histoire de la fameuse pétition signée sur l'autel de la patrie, et prouvait que tout ce qu'avait fait la société des Amis de la constitution, dans cette affaire, avait été légal. « Je ne vois, disait-il, dans ces faits, aucun crime qu'on puisse imputer ni aux pétitionnaires, ni aux jacobins : ils avaient le droit de pétitionner, de s'assembler : ils pouvaient rester assemblés jusqu'à la proclamation de la loi... »

Brissot s'indignait de ce que l'on avait désigné comme provocateurs de cette affreuse catastrophe, Pétion, Robespierre et Buzot. « Comment a-t-on eu l'audace, s'écriait-il, de soupçonner la vertu la plus pure? Comment a-t-on eu l'audace d'inventer et de faire circuler cette calomnie? Comment a-t-on cherché à soulever contre ces hommes irréprochables et les gardes nationaux, et le peuple? Sommes-nous donc déjà arrivés aux temps malheureux de la démagogie, où l'on faisait boire la ciguë aux Socrate, aux Phocion?... »

Le *Patriote* avait jeté un cri d'alarme en voyant les comités de constitution et de jurisprudence de l'assemblée proposer l'établissement d'un tribunal exceptionnel, d'une *chambre étoilée* pour juger les auteurs des troubles du Champ de Mars.

« Comment une pareille idée de *chambre ardente*, de *commission*

sans appel, d'un *tribunal souverain*, a-t-elle pu entrer dans la tête d'hommes qui se disent les amis de la liberté, qui vantent notre constitution? clamait-il. Ont-ils donc oublié que cette constitution déclare que tout homme a droit d'être jugé par ses pairs, par le juge de son domicile, par un juré, et d'appeler à un tribunal qu'il choisit? et, par votre commission, vous renversez à la fois ces quatre droits primitifs de l'homme! Ce n'était pas assez d'arrêter illégalement des hommes soupçonnés[1] ! vous voulez étendre la même iniquité sur toute la procédure et jusque sur le jugement! Vous voulez renouveler toutes les horreurs des commissions du sanguinaire Richelieu, du rampant Laubardemont, du tyran Jacques II, de ses infâmes bourreaux Kirk et Jeffries !

« Heureusement, ajoutait plus loin le rédacteur du *Patriote français :* heureusement, un même transport d'indignation a saisi tout à la fois les honnêtes Buzot, Rewbell, Camus et Robespierre ; leur opposition a effrayé la cohorte, et ramené la majorité pure de l'assemblée. Et Pétion a fait décréter qu'il y aurait appel du tribunal qui serait nommé... Grâce à Camus, à Lanjuinais, au respectable Tronchet et à quelques autres patriotes amis de la constitution, l'exécrable idée d'une commission, si fortement soutenue par M. Dandré, a été rejetée. Cette fois, le bon génie de la France l'a emporté, et l'œil de l'homme libre, fatigué de toutes les ignobles manœuvres de la semaine, a pu enfin se reposer sur un décret dicté par la raison. »

J'ajouterai encore, si le lecteur veut avoir une idée exacte, nette, précise du malheureux événement du Champ de Mars, où périrent, sous le feu de la garde nationale, une cinquantaine de personnes de tout âge et de tout sexe ; j'ajouterai qu'il doit lire la lettre que Pétion écrivit à ce sujet à ses commettants, ainsi qu'une adresse des jacobins à l'Assemblée nationale. Elles se trouvent, l'une et l'autre, en entier dans le *Patriote français* des 24 et 25 juillet 1791. Ce sont deux pièces historiques fort curieuses, mais trop longues pour pouvoir être insérées dans ces études sur Brissot.

Laissons maintenant les *réviseurs* et les jacobins aux prises ; nous ne leur avons accordé que trop de place dans cet article : nous nous

[1] On avait déjà arrêté deux imprimeurs, Brune et Momoro, pour avoir publié la pétition. Un peu plus tard, des décrets de prise de corps furent lancés par l'accusateur public contre ces mêmes imprimeurs, ainsi que contre Santerre, Legendre, Camille Desmoulins et plusieurs autres *quidams*, prévenus d'avoir excité les citoyens à la revolte. Danton s'etait soustrait aux persecutions en allant se réfugier à Areis-sur-Aube.

le reprocherions si tout ce que Brissot a dit de cette querelle ne nous avait paru digne d'intérêt, et si nous n'eussions considéré les détails extraits du *Patriote français* comme appartenant à l'histoire *intime* de la Révolution. D'autres affaires non moins importantes, d'autres événements majeurs vont, à l'époque où nous sommes arrivés, occuper cette feuille et son rédacteur.

Et d'abord nous allons voir Brissot prendre à cœur les élections générales qui devaient amener une seconde législature. Il avait approuvé, avec tous les patriotes, le décret rendu par l'assemblée pour le renouvellement complet de ses propres membres, sans qu'ils pussent être réélus. Mais il s'était élevé avec force contre celui rendu lors de l'arrestation du roi, pour suspendre les élections. Ce dernier décret venait d'être rapporté sur les sollicitations des directoires, des municipalités et des sociétés populaires, et l'on allait enfin procéder à l'élection des membres de la seconde Assemblée nationale, lorsque le comité de révision crut devoir proposer l'abolition du *marc d'argent*, précédemment imposé pour être éligible. Cette abolition eût été regardée comme un retour aux principes, comme un bienfait, si le comité ne se fût avisé de vouloir toucher aussi aux conditions nécessaires pour être électeur. Le comité n'accordait plus le droit d'élire qu'aux seuls Français payant une contribution directe évaluée à *quarante* journées de travail. Ainsi d'un trait de plume, les *réviseurs* enlevaient aux cinq sixièmes des citoyens le droit d'élire leurs députés.

Grande fut la colère des sociétés populaires et des journalistes dévoués à la liberté lorsqu'ils eurent connaissance de ce projet liberticide. Brissot se fit remarquer dans cette nouvelle lutte. Par des calculs qu'il était difficile de combattre, il prouva que la constitution de 1789, en exigeant une contribution directe égale à la valeur de *trois* journées de travail pour être électeur, et en fixant leur âge légal à vingt-cinq ans, avait privé les deux tiers des Français du droit d'élire; et que, par la loi proposée en 1791, cette exclusion frapperait les neuf dixièmes des citoyens. « Ajoutons encore, disait Brissot, que si les législateurs venaient à diminuer l'impôt personnel, le droit d'élire les députés serait concentré entre les mains de cent mille électeurs au plus. »

Les intentions du comité de révision étant ainsi pénétrées, les amis de la liberté aimèrent mieux laisser subsister dans son entier la loi portée en 1789; ils défendirent même le *marc d'argent* pour

qu'on n'en prît pas occasion de porter une loi beaucoup plus restrictive des droits du citoyen : et le projet du comité fut heureusement repoussé par la majorité de l'assemblée.

On se prépara alors sérieusement aux élections pour remplacer en entier les membres de l'Assemblée constituante. Chaque parti offrit ses candidats, et fit ses circulaires pour les recommander aux électeurs. Les jacobins de Paris exhortèrent ceux des départements à choisir de vrais, de bons, d'incorruptibles patriotes. « Le sort de notre liberté, disaient-ils par l'organe du journal de Brissot, dépend des choix qu'on va faire. Employez votre vigilance pour qu'ils soient bons. » Puis Brissot disait lui-même aux électeurs : « Nous ne sommes pas hors de danger, des députés faibles d'esprit ou de patriotisme nous perdraient infailliblement. »

Comme on le pense, le rédacteur du *Patriote français* se mit sur les rangs pour représenter le département de Paris à la nouvelle législature. Mais sa candidature fit éclore plus d'un libelle contre lui. Un écrivain ministériel, du nom de Morande, en lança plusieurs dans lesquels Brissot était peint comme un intrigant. Le gant fut relevé aussitôt. Le rédacteur du *Patriote français* exposa sa vie entière dans un long récit de tout ce qu'il avait fait, soit en France, soit à l'étranger, depuis sa jeunesse ; il y faisait l'énumération de ses nombreux écrits en faveur de la liberté et de l'humanité [1], de ses traductions de bons livres, des persécutions qu'il avait éprouvées de la part du despotisme. « Je livre ma vie, disait Brissot en terminant ce long exposé : je la livre au plus sévère examen, et je jure aux méchants une guère éternelle. »

Cependant les ennemis patents et cachés de Brissot n'en continuaient pas moins à l'attaquer sous toutes les formes. L'un écrivait que sa vie était *odieuse* : l'autre affirmait qu'il n'était autre chose que le *chef de bureaux des traîtres à la patrie* : celui-ci lui reprochait d'*avoir été payé par les puissances étrangères* : celui-là affirmait *qu'il n'avait écrit en faveur des hommes de couleur que pour en recevoir de gros traitements* : c'était à qui s'acharnerait avec plus de violence contre le rédacteur du *Patriote français*.

« J'en conviens, leur répondit Brissot, ma vie doit être odieuse pour tous les partisans du despotisme, pour les hommes pervers.

[1] Cette vie de Brissot de Warville, que l'on trouve dans les numéros 739 et 740 de son journal, contient, avec les supplements, 16 pages in-4° à deux colonnes, c'est-à-dire, environ 100 pages in-8° ordinaire. C'est un document precieux pour les biographes.

pour les libellistes soudoyés... Qu'on nomme donc les traîtres avec lesquels je corresponds! Sont-ils Prussiens, Anglais, Hollandais?... La multiplicité de mes occupations m'a fait rompre même les communications amicales ; je ne vois aucun étranger ; je ne fréquente pas même les sociétés dont je suis membre, et j'en suis bien marri. Est-ce donc ainsi que se conduit un chef de parti, un intrigant?... Examinez ma vie de tous les jours ; suivez-moi dans mon intérieur, vous y trouverez l'honnête médiocrité vantée par Horace, et je puis dire comme lui :

> Non ebur neque aureum
> Mea renidet in domo lacunar.

La simplicité la plus grande règne dans tout ce qui m'appartient ; je n'achète ni terres, ni maisons ; je n'ai ni équipage, ni domestiques ; mon ordinaire lacédémonien ne peut tenter personne ; je n'ai point de caisse, point de portefeuille ; le vif intérêt que j'ai pris à la cause des noirs a été extrêmement nuisible à mes intérêts, et je renvoie, à ce sujet, à mes amis, qui me reprochent si souvent, et avec raison, ma négligence sur ma fortune... »

— « J'apprends, disait-il à la veille des élections ; j'apprends que de nouvelles distributions de libelles contre moi sont commandées. Mes ennemis, ceux de la cause à laquelle j'ai voué ma vie, veulent m'enlever l'estime publique ; je saurai confondre les calomniateurs. »

Mais en même temps que l'on cherchait à perdre Brissot aux yeux des électeurs, la plupart des sociétés populaires des départements recommandaient sa candidature. Les amis de la constitution de Chartres, pays qui avait donné le jour au rédacteur du *Patriote français*, l'appuyaient chaleureusement, et rendaient un témoignage honorable de sa vie, si violemment attaquée [1].

Malgré cet appui, Brissot, dont la candidature était repoussée à la fois et par le parti des *réviseurs*, si puissant alors, et par ceux qui tremblaient au seul nom de *républicain*, eut bien de la peine à être nommé. Obtenant toujours des voix nombreuses, mais jamais en majorité, il fut ballotté *dix* fois et pendant dix jours de suite ; chose sans exemple dans les annales des élections populaires en France :

[1] Brissot n'avait pas toujours été heureux dans ses entreprises littéraires. Plusieurs des opérations qu'il avait conçues n'avaient point réussi ; et ses ennemis s'étaient fait une arme contre lui de ses propres désastres.

ce ne fut qu'à la *onzième* fois qu'il obtint enfin une grande majorité [1].

« A pareil jour, il y a sept ans, dit alors Brissot aux électeurs en les remerciant de la confiance dont ils venaient de l'honorer, les portes de la Bastille s'ouvrirent pour me rendre à la liberté. Qui l'eût dit alors, que, sept ans après, le peuple m'armerait de son pouvoir pour faire trembler les tyrans!... Que de combats, que d'atrocités, que de calomnies ont trempé ma vie d'amertume! Mais un seul jour, un seul jour de justice efface des siècles de douleur, des volumes de libelles, et ce jour est votre ouvrage... Patriotes! cette lutte inouïe, sans exemple, si honorable pour moi, m'impose de grands devoirs. Vous attendez beaucoup de mes efforts, pourrai-je tromper votre attente lorsque vous avez tant fait pour moi! Nous sommes environnés de tant de dangers! O vous qu'on a égarés par des calomnies, suivez-moi dans la carrière que je vais parcourir; ma vie y répondra de tout. J'y entre pur et j'en sortirai pur. »

Répondant ensuite aux félicitations que lui adressaient un grand nombre de sociétés populaires sur son élection, il disait aux *frères et amis* : « La persécution ministérielle m'a fait élire : j'espère que je l'ai bien méritée, cette persécution, par mon patriotisme : je jure que jusqu'au bout de ma carrière je la mériterai. Je vous engage à me suivre, à me surveiller dans mes nouvelles fonctions; vous m'y verrez toujours sous le drapeau de la liberté. »

L'élection de Brissot ne l'aveugla pas sur les intrigues que le ministère avait ourdies dans le corps électoral : aussi ne cessa-t-il de se plaindre de ce qui s'y passait : il voyait avec peine la plupart des candidats patriotes presque toujours sacrifiés à des anciens amis de la cour.

« Cette élection, disait-il, en parlant de celle de Debry [2], ancien régisseur général; cette élection a été suivie d'un tumulte effroyable, occasionné par l'indignation des patriotes, irrités de la médiocrité des choix faits depuis quelque temps. On doit les attribuer à un club formé à la *Sainte-Chapelle*, qui tient ses séances à huis clos, et où l'on présume que le ministère a une très-grande influence. Les intrigants, les hommes corrompus qui dirigent cette association clandestine, prennent si bien leurs mesures, qu'il est tel, inconnu et inepte, qui s'est trouvé avoir, à un premier scrutin, deux cent cinquante

[1] Ce fut dans ces fameuses élections de 1791 que Necker obtint *trois* voix : exemple frappant de la désaffection du peuple pour ceux qui, dans les révolutions, restent en arrière.

[2] Jean Debry fut mieux apprécié plus tard par Brissot lui-même.

voix, tandis qu'un homme célèbre par toute l'Europe (Brissot entendait parler de Condorcet, déjà infructueusement ballotté avec ces hommes nuls) ne peut réunir ce nombre[1] ! Les patriotes se sont récriés avec indignation contre cet accaparement des consciences... C'est à l'opinion publique que les amis de la liberté doivent s'adresser pour réveiller, dans les électeurs, les sentiments patriotiques qui devraient les diriger. Qu'ils songent que nous sommes sur le bord d'un abîme ; que les finances peuvent éprouver une catastrophe incalculable, si l'on n'appelle pas à la législature des hommes éclairés et capables de réparer les inepties et les déprédations qui ont souillé les années 1790 et 1791. Il s'agit d'opter ici entre la banqueroute ou la prospérité publique. »

On voyait évidemment, par ce passage, que Brissot aurait voulu voir élire son ami Clavière, qui avait publié de forts bons écrits sur les matières de finance. Clavière ne fut élu que député suppléant ; mais ses amis le portèrent au ministère, où il entra en même temps que Roland, autre écrivain économiste préconisé par Brissot.

Le 23 du mois de septembre 1791, Brissot annonça que, voulant se dévouer entièrement aux fonctions importantes auxquelles le choix de ses concitoyens l'avait appelé, il se voyait dans la nécessité d'abandonner la rédaction principale du *Patriote français* à ses collaborateurs. « Conservant la propriété de ce journal, ajoutait-il néanmoins, et désirant qu'il continue de tracer aux lecteurs qui lui sont restés fidèles les suites d'une Révolution si glorieuse, et les principes qui peuvent la consolider, j'y donnerai une attention constante... Mon caractère, le but principal d'*instruction nationale* que j'avais en vue, et la polémique où j'ai été souvent engagé malgré moi, m'ont empêché de m'occuper avec exactitude et de l'état journalier des puissances étrangères, et de ces anecdotes qui peignent si bien les personnages de la scène du jour : ces deux parties seront suivies avec exactitude, et en même temps avec cette décence dont un patriote, qui ne veut que le bien, ne doit jamais s'écarter. »

Par cet avis, Brissot se démettait évidemment de ses fonctions de rédacteur en chef du *Patriote français* ; mais ce journal, l'un des meilleurs de l'époque, restait sous le patronage de son créateur. Dans mon opinion, Brissot fit une faute grave : arrivé à la fortune politique par cette feuille, il avait l'air de laisser tomber le marche-

[1] Condorcet fut enfin élu le 20, dernier jour des élections.

pied qui lui avait servi à s'élever. Aux yeux du public, le *Patriote français*, jusqu'alors considéré comme un organe national, pouvait bien, dès ce moment, ne plus être considéré que comme la tribune d'un parti qui ne tarda pas à s'appeler *parti Brissot*, et, plus tard, *parti des brissotins*.

A dater de la réunion des députés en première Assemblée législative, Brissot s'efface donc, pour quelque temps, de son journal : il ne va plus lui servir personnellement qu'à publier quelques-uns des nombreux discours ou rapports qu'il fera, soit à la tribune nationale, soit à celle des jacobins. Mais le *Patriote français* reste, et nous compléterons l'histoire de ce journal en indiquant les opinions qu'il émit dans les circonstances graves au milieu desquelles la France se trouva bientôt, et en suivant Brissot au moment où il s'occupera de nouveau de la partie la plus importante de sa feuille.

Disons d'abord que la rédaction du *Patriote* parut ne pas avoir éprouvé de changements notables. Le journal de Brissot ne dévia pas des opinions républicaines qu'il avait tant travaillé, en dernier lieu surtout, à faire prévaloir. Les principes philosophiques professés par cette feuille furent religieusement adoptés par les successeurs de Brissot, et l'on peut affirmer, sous ce rapport comme sous bien d'autres, qu'on ne s'aperçoit guère du changement de rédaction annoncé officiellement par Brissot lui-même.

L'Assemblée constituante ayant, sous l'influence des *réviseurs*, rapporté le décret du 15 mai 1791 sur les colonies, auquel le *Patriote français* avait tant applaudi, on vit ce journal déplorer amèrement ce qu'il considérait comme une erreur funeste.

Voici comment il rendit compte de ces nouveaux débats.

« L'intrigue l'emporte : un décret qui immortalisait l'Assemblée nationale, qui était propre à faire fleurir les colonies et le commerce, le décret du 15 mai est révoqué. »

Puis il ajoutait : « La douleur dont nous avait pénétrés le funeste décret, qu'on peut regarder comme l'acte d'indépendance des colonies et le signal des plus horribles massacres, ne nous a pas permis de nous étendre sur les débats de la séance d'hier. » Le journal de Brissot rendait justice à Rewbell, Blin, Pétion, Robespierre, Fermond, Barère et Grégoire, qui, disait-il, s'étaient opposés au décret de toute la force d'un raisonnement qui avait pulvérisé les phrasologies des Dandré et des Barnave. « Le projet des comités, ajoutait-il, a été adopté au milieu des témoignages les plus frappants de l'indi-

gnation du peuple, témoin des cabales et des manœuvres dont cette séance a été si fertile. M. LAFAYETTE (il écrivait son nom en capitales), M. Lafayette, qui s'était énergiquement prononcé en faveur du décret du 15 mai, a trahi, par son absence, la cause de l'humanité ; c'est sans doute à ce prix qu'il est entré dans la coalition. M. Siéyès a eu la faiblesse (pour ne rien dire de plus) de se retirer au moment de l'appel nominal. »

Parlant ensuite de l'acceptation de la constitution par le roi, acceptation dont bien des gens avaient douté par des motifs divers [1], le *Patriote français* s'exprimait ainsi :

« A Dieu ne plaise que nous cherchions à faire croire que la démarche du roi n'est pas sincère; mais, en politique, comme en philosophie, le plus sûr est de toujours douter, surtout quand une cruelle expérience a montré les dangers d'une crédulité trop facile. Quand on a été témoin de ces scènes d'enthousiasme, que les fripons préparent avec tant d'adresse et que les dupes jouent avec tant de naïveté, le politique philosophe rentre dans le silence du cabinet, et cherche à raisonner sa joie avant de s'y livrer. Il ne sait que penser en voyant, d'un côté, le roi accepter la constitution avec toutes les apparences de l'empressement, et, de l'autre, ses frères redoubler leurs coupables efforts pour la détruire...

« Les vrais patriotes, ceux qui ne sont ni enthousiastes, ni idolâtres, ceux qu'on ne peut persuader que par des faits, qu'on ne peut convaincre que par une conduite constamment droite, attendent le roi à une grande épreuve. Si, avant quinze jours, il n'écrit pas à l'empereur et au roi de Prusse pour se plaindre, au nom du peuple français et au sien propre, de la ligue qu'ils ont formée contre notre liberté et contre son autorité (la convention de Pilnitz venait d'être connue à Paris); s'il ne témoigne pas son indignation à tous ses parents fugitifs, qui ne conspirent pas moins contre lui que contre la nation [2]; s'il ne fait pas une réponse énergique à leur lettre et à l'association des rois, Louis XVI est irrévocablement jugé; son acceptation est une nouvelle comédie, son serment est un nouveau parjure. »

[1] « Il acceptera, avait dit Grégoire, en pleine assemblée, à ceux qui supposaient que le roi n'accepterait pas la constitution ; il jurera tout ce qu'on voudra, gardez-vous d'en douter; mais il ne tiendra pas son serment. » Ces paroles prophétiques prouvent au moins que le parti patriote ne s'abusait pas sur les intentions de Louis XVI.

[2] Le roi écrivit à ses frères comme le désiraient les patriotes. Ses frères lui répondirent secrètement, par un billet dont voici le sens : « Ne vous gênez pas; écrivez-nous, de la part de ces *gens-là*, tout ce qu'ils voudront que vous nous écriviez; nous n'y ferons aucune attention. »

Rendant compte au public de la dernière séance de l'Assemblée constituante, le *Patriote français* s'exprimait ainsi :

« Hier, le peuple a donné un grand exemple de justice, qui, sans doute, ne sera pas perdu pour la seconde législature. Au moment où les députés, entrés inviolables dans l'assemblée, en sortaient simples citoyens, une foule innombrable payait à chacun le prix de ses travaux : on poursuivait de huées et de sifflets MM. Lameth, Barnave, Goupil, Dandré, etc., etc. : on couvrait d'applaudissements et de bénédictions les Prieur, les Buzot, les Grégoire et tous ceux qui n'ont jamais varié. Lorsque les deux Catons de la Constituante, c'est-à-dire MM. Pétion et Robespierre, parurent, on les couronna du chêne civique, au bruit d'applaudissements unanimes, et aux accords d'une musique militaire, placée sur la terrasse des Feuillants. — Recevez, leur disait-on, le prix de votre civisme et de votre incorruptibilité ; en vous couronnant, nous donnons le signal à la postérité. — Pour échapper au peuple qui accourait de toutes parts avec la musique, ajoute le *Patriote* en continuant le récit de cette ovation, les deux héros de la fête se sont empressés de monter en fiacre. Aussitôt, les chevaux sont dételés, et des citoyens, qui craignaient de n'avoir pas assez témoigné leur reconnaissance, traînent eux-mêmes la voiture. A cette vue, les députés s'étaient élancés à terre et voulaient se sauver. De bons citoyens sont parvenus à les retenir, et à persuader le peuple qu'il ne devait point s'avilir par cette idolâtrie d'esclave, et donner ainsi des armes à la calomnie. On les a donc laissés partir au bruit des fanfares, des applaudissements et de ces acclamations faites pour payer trois années de courage et d'incorruptibilité. »

Avant de dire son opinion sur la nouvelle Assemblée nationale, le *Patriote français* crut devoir faire connaissance avec cette foule d'hommes nouveaux, envoyés par les électeurs pour consolider la Révolution.

Il vit d'abord avec peine les chicanes que l'on fit à l'évêque Fauchet, dont les nouveaux modérés voulaient annuler l'élection comme étant en état d'accusation, et par conséquent suspendu des droits de citoyen actif. En effet, le tribunal de Bayeux avait cru devoir frapper d'une accusation, pour un prétendu délit de la presse, le courageux rédacteur de la *Bouche de Fer*. Mais la constitution exigeait que l'état d'accusation fût prononcé par le jury et non par un agent de l'autorité, l'assemblée eut le bon esprit de rejeter ce moyen inventé par le parti ministériel pour exclure un républicain.

« Dès la seconde séance de la législature, on a pu entrevoir l'esprit qui la guidera dans sa carrière, disait à ce sujet le *Patriote*. Les transports avec lesquels elle a applaudi à sa propre décision sur la validité de l'élection de l'ardent patriote Fauchet, et l'impatience avec laquelle elle a entendu le ministérialisme insinuer sa doctrine perverse, prouvent que l'intrigue, quoique aidée de la liste civile, aura bien de la peine à remporter ces triomphes fréquents qui ont déshonoré la décrépitude du corps constituant. »

Mais, deux jours après, le *Patriote* se mit en colère en entendant un jeune député, Dumolard, prendre la parole contre les sociétés populaires.

« Toutes les attaques dirigées jusqu'ici contre les sociétés patriotiques, dit alors le journal de Brissot, ont été faites à l'ombre de quelques prétextes plus ou moins spécieux. On aurait renoncé d'attaquer de front et à découvert les asiles du patriotisme et les remparts de la Révolution. Il était réservé à M. Dumolard d'aller plus loin que M. Chapelier lui-même. Ce jeune compatriote de M. Barnave n'a pas craint de demander qu'on supprimât la dénomination d'Amis de la constitution, sous prétexte que tous les bons citoyens étant amis de la constitution, aucun ne pouvait s'attribuer cette dénomination.

« Quel pitoyable raisonnement ! s'écriait le *Patriote*. Quoi ! on ne pourrait prendre un titre parce qu'on le partage avec tous les autres ! Je ne pourrais me dire citoyen français parce que tous mes compatriotes le sont comme moi !... Il était bien inutile de s'arrêter à réfuter ces absurdités : cependant M. Sarrazin s'est chargé de pulvériser les sophismes du jeune compatriote de M. Barnave [1], et l'assemblée a eu la sagesse de passer à l'ordre du jour. »

Comme il n'en résultait pas moins pour Brissot la conviction que les sociétés populaires trouveraient des ennemis au sein même de la législature, il saisit cette occasion pour publier, dans sa feuille, un extrait du discours qu'il avait lu, peu avant, aux Jacobins pour démontrer l'utilité de ces sociétés, et la nécessité de les maintenir et de les multiplier.

« Puisque les sociétés populaires sont, à juste titre, l'effroi des tyrans et de leurs valets, y disait Brissot ; puisque le despotisme tend sans cesse à les miner sourdement ou à les détruire ouverte-

[1] Le *Patriote français* se plaisait à faire remarquer que Dumolard et Barnave étaient compatriotes

ment, il faut donc que les amis du peuple développent sans cesse leurs efforts pour soutenir ces sociétés ; il faut que les fonctionnaires publics patriotes, en se mêlant perpétuellement dans leur sein avec les simples citoyens, leur prêtent un appui vigoureux. Eh ! qu'auraient-ils à craindre de cette communication constante ? Si l'erreur s'y glisse, ils aideront à la réformer : si la vérité y brille, ils en profiteront. »

A cette époque, la société des Amis de la constitution séante aux Jacobins de Paris prit une grande mesure, à laquelle Brissot ne fut pas étranger : se fondant sur un article de son règlement intérieur portant que tout membre qui voterait contre les droits de l'homme serait à jamais exclu de la société, les jacobins *régénérés* déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus conserver dans leur sein MM. Charles et Alexandre Lameth, Barnave, Duport et Goupil de Préfeln ; en conséquence ils les rayèrent, en séance publique, de leur registre d'inscription [1].

Peu de jours après, le bureau de cette société fameuse ayant été renouvelé, Brissot fut élu président, et Robespierre secrétaire.

Brissot fut aussi l'un des nouveaux secrétaires de l'Assemblée législative. On sait que le premier bureau de cette assemblée fut totalement composé d'hommes sympathisant avec le *Patriote français*. Ce sont ces hommes nouveaux, au milieu desquels se trouvaient Vergniaud, Guadet, Condorcet, etc., que les anciens députés de la noblesse et du clergé appelèrent *va-nu-pieds* ou *sans-culotte* ; « dénomination, disait le *Patriote français*, que ces messieurs ont substituée à celle de *républicain*, de *factieux*, dont ils nous ont longtemps honorés. »

Si l'on veut maintenant apprécier l'idée que les patriotes arrivés à l'Assemblée nationale se faisaient de leur mission de représentants du peuple français, il faut méditer le discours que Condorcet prononça, le 2 novembre 1791, pour s'opposer à ce que les ministres eussent des conférences particulières avec les membres du corps législatif. Comme le *Patriote français* approuva chaleureusement les principes émis à cet égard par Condorcet, nous extrairons de ce discours le passage suivant :

« Rien n'est plus dangereux pour la liberté, répéta le journal de

[1] La société des Amis de la constitution de Pontoise, ville où la famille Lameth avait de nombreux clients, prit la même résolution, et raya de ses registres les deux frères.

Brissot ; rien n'est plus dangereux que les liaisons entre les ministres et les membres du corps législatif : elles ne peuvent jamais engendrer que la corruption. Et quand on supposerait qu'elles pussent avoir quelquefois un motif louable, elles seraient encore un danger dans ce cas, parce qu'elles feraient naître le soupçon, et que l'honneur des législateurs, comme celui de la femme de César, ne doit point être soupçonné. C'est donc avec beaucoup de raison que M. Condorcet s'est élevé contre les conférences que le ministre de l'intérieur désire avoir avec les députés des vingt-quatre départements auxquels on doit accorder des secours... Ou le ministre, ajoutait le *Patriote français*, cherche à placer sa responsabilité à l'abri de l'inviolabilité des députés qu'il veut assembler chez lui, ou c'est un moyen imaginé pour établir des divisions quelconques de la législature en chambres. »

Quelle différence entre les principes posés par Condorcet à l'ouverture de la deuxième législature, et les usages corrupteurs que l'on a laissé s'établir en d'autres temps ! Qui ne se rappelle les scandaleux dîners ministériels où tant de consciences furent vendues entre le bordeaux et le champagne ! C'est de l'époque de la restauration que datent aussi ces intrigues corruptrices qui ont eu pour résultat l'avilissement de la représentation nationale.

Nous avons déjà dit que le journal de Brissot se montrait satisfait de l'esprit de la nouvelle assemblée ; mais il aurait voulu qu'elle prît une attitude plus décidée à l'égard des traîtres du dedans et du dehors. Aussi le voyait-on appuyer les pétitions envoyées de toutes parts contre les émigrés qui menaçaient les frontières, et contre les prêtres réfractaires qui troublaient déjà la Vendée. Le *Patriote français* remplissait aussi journellement ses colonnes d'une foule de lettres où les projets de l'émigration étaient dévoilés. C'est ce journal qui nous apprend que la princesse de Lamballe, l'une des favorites de la reine, était rentrée en France, après avoir été conférer avec les princes et les Polignac. Le *Patriote* ne cessait de réclamer les mesures les plus énergiques pour punir ces Français qui allaient ouvrir les portes de leur patrie aux puissances coalisées pour lui ravir sa liberté, et qui préludaient ainsi à la guerre civile. On savait que les émigrés ne cessaient d'écrire à leurs amis de l'intérieur : « Remuez, et nous entrerons ; » et que ceux-ci leur répondaient : « Entrez, et nous nous remuerons. » Personne ne doutait de la coalition liberticide qui existait entre les princes français et les souverains

étrangers ; personne, excepté ceux qui fermaient les yeux pour ne pas voir, ne pouvaient plus traiter de chimérique la part active que Louis XVI prenait à l'organisation et aux manifestations hostiles des émigrés. Aussi vit-on le journal de Brissot applaudir de toutes ses forces au fameux décret porté dans le mois de novembre contre les émigrés ; décret que Brissot, en sa qualité de député, contribua beaucoup à faire rendre.

« Nous avons une Assemblée nationale digne de nous et digne de la liberté, s'écria le *Patriote* le jour où ce décret fut rendu : elle a déployé une fermeté qui va faire trembler les rebelles, et avorter les projets des puissances étrangères. »

Mais lorsque le journal qui se proclamait la *Sentinelle avancée de la liberté*, vit frapper ce décret salutaire du *veto* royal, il ne garda plus aucune mesure contre le chef de l'État. « Jusqu'ici, dit-il, placé dans un juste milieu entre une aveugle crédulité et une incrédulité que le passé justifiait cependant, l'homme sage avait attendu, pour prononcer sur les intentions du roi, une épreuve grande et peu équivoque ; jusqu'ici il avait fait taire les préventions les plus légitimes. Le décret sur les émigrants était cette épreuve décisive ; et si le roi se fût hâté de le sanctionner, et de détourner, en le faisant exécuter promptement, les dangers qui menacent la patrie, on eût pu croire qu'il la préférait à ses frères et à leurs partisans. Mais il a fait signifier à l'assemblée, par ses ministres, qu'il exerçait sur ce décret sa prérogative funeste du *veto*, et le ministère de la justice a prononcé la formule fatale : *Le roi examinera*.

« Ainsi, le roi examinera si des rebelles, à la tête desquels on voit ses frères, doivent être dissipés ; le roi examinera s'il faut mettre un terme à leurs menaces insolentes ; le roi examinera s'il faut laisser continuer leurs criminels préparatifs ; le roi examinera s'il faut empêcher une contre-révolution d'éclater ; le roi examinera s'il faut sauver la patrie.

« L'assemblée a reçu avec dignité et sans étonnement cette notification. Elle n'a pas voulu entendre le ministre, qui se préparait à expliquer les motifs du refus du roi... L'assemblée est passée à l'ordre du jour. Mais l'ordre du jour est le salut de l'État, et elle saura le sauver sans le roi... »

Et le journal de Brissot s'élevait avec force contre les ministres Montmorin, Delessart et Bertrand de Molleville, qui, disait-il, ne sont que trop portés à entretenir le roi dans les sentiments qu'il ve-

nait de dévoiler. On vit alors le *Patriote* faire une guerre acharnée au pouvoir exécutif et à ses agents ; guerre qui eut pour résultat le renvoi des ministres royalistes, et leur remplacement successif par des ministres patriotes, dont la plupart étaient les amis de Brissot.

Nous lisons dans son journal de la fin de novembre 1791 un article intitulé : *de l'État actuel de l'Esprit et du Patriotisme*, qui nous initie assez bien à la situation où la France se trouvait vers la fin de la deuxième année de la Révolution.

« Beaucoup de villes, sans être infectées d'aristocratie, comme elles pouvaient l'être au milieu de tous les robins, les prêtres et les nobles qui y abondent, disait le journaliste, sur la foi des correspondances, ne présentent cependant pas encore les caractères que désirent les amis de la liberté. L'ancienne bourgeoisie est entièrement indolente : si l'égalité lui plaît, c'est pour n'avoir pas de supérieurs, et non pour avoir des égaux. L'aristocratie bourgeoise est peut-être un des plus grands inconvénients qu'aient fait naître les décrets qui ne sont pas entièrement d'accord avec les bases de notre constitution ; et ce vice, qui n'est pas bien aperçu dans les départements, peut un jour la renverser. Le bourgeois veut se mettre à la place du noble, et laisser l'artisan à la sienne. Cependant l'artisan est partout le vrai défenseur, l'ami sincère de la Révolution ; lui seul fréquente les assemblées électorales ; lui seul forme la garde nationale, qui a maintenu la Révolution ; lui seul enfin est digne de la liberté, parce qu'il a seul de bonnes mœurs. Malheureusement il n'est point instruit, et on éloigne de lui toute instruction. On ne saurait croire combien les administrations, remplies d'hommes qui ne doivent qu'au peuple leur élévation, dédaignent maintenant sa surveillance ; combien elles se croient au-dessus de l'opinion publique. Pétitions, plaintes, on s'en moque ; on ne rend compte de rien ; les décrets ne sont publiés que lorsque par hasard on veut bien y songer ; on ne met à exécution que ce qui plaît... L'esprit de corps, l'orgueil et par conséquent les petites simagrées de la société titrée se sont emparés de la plupart de nos administrateurs... »

« Malheur à ceux que le peuple a chargés de ses intérêts, s'il est obligé de reprendre lui-même la défense de sa liberté ! Son défaut d'instruction lui a fait tirer, pour toutes les places, ses représentants de la classe la plus dépravée, celle des riches. Mais ils portent en vain, dans toutes les administrations, la corruption et la perfidie de leurs cœurs ; ils ne feront pas retomber leur patrie dans l'esclavage,

et ils courent le risque d'être victimes de leur penchant pour l'aristocratie et pour le despotisme [1].

« C'est surtout dans nos campagnes, concluait l'auteur de cet article, que règne la plus déplorable ignorance sur l'exercice des droits du citoyen. Elles veulent la liberté, et personne n'est là pour les instruire. Le peuple veut qu'on l'instruise ; il ne peut l'être que par les sociétés populaires. L'éducation nationale ne portera ses fruits que dans quelques années. Les clubs, dont la Révolution a couvert la France, ont porté les leurs subitement. Parler de détruire ces sources de nos vertus civiques, c'est évidemment proposer d'étouffer la liberté : ce serait un blasphème punissable si, depuis la Révolution, les représentants du peuple français s'étaient élevés à la hauteur de leurs destinées, et avaient gravé dans toutes leurs lois cette *majesté du peuple* qu'on n'insultait pas à Rome, comme chez nous, impunément, et devant laquelle il faut faire plier tous les ennemis du peuple, sous peine de le voir retomber dans l'avilissement et l'esclavage. »

Vers la fin de 1791, tout Paris s'agita pour la nomination d'un maire, en remplacement de Bailly, qui avait déposé son écharpe : on devait aussi renouveler les officiers municipaux. Comme on le pense, chaque journal présenta les titres de ses candidats. Le *Patriote français*, après avoir passé en revue ceux de ces candidats qui avaient des chances pour obtenir les suffrages des électeurs, arrêtait son choix sur Pétion, chaleureusement recommandé par les autres feuilles révolutionnaires.

« Un parti nombreux réunira ses voix sur le ci-devant général (Lafayette), disait le *Patriote français*. S'il suffisait, pour être maire de Paris, d'avoir de l'aménité, de savoir parler au peuple, et de le flatter au besoin, nous croyons que M. Lafayette remplirait bien cette place. Mais il faut un homme versé dans l'administration, un homme habitué au travail ; nous croyons que M. Lafayette est loin d'avoir ces qualités…

« S'il n'y avait dans les sections ni aristocrates, ni ministériels, ni amis de la liste civile, ni endormeurs, M. Pétion serait, à coup

[1] Si j'ai rapporté quelques fragments de cet article, c'est parce qu'il nous peint à merveille la classe bourgeoise, telle qu'elle était alors et telle qu'elle est encore de nos jours. On y trouvera aussi les motifs de la haine que les hommes de 1793 et 1794 manifestèrent pour les premiers fonctionnaires constitutionnels élus par les populations, haine qui fut plus funeste à cette classe qu'à celle des ennemis ouverts de la Révolution.

sûr, nommé. Mais il a contre lui de s'être constamment montré patriote, zélé défenseur des droits du peuple, de n'avoir jamais intrigué ni cabalé : il a d'ailleurs de la probité, des mœurs pures : il est bon fils, bon époux, bon père, bon ami et bon citoyen. Avec tous ces titres-là on doit nécessairement être rejeté. »

Le *Patriote français* ne semblait ainsi désespérer de la majorité des électeurs que parce qu'ils avaient fait d'assez mauvais choix pour les administrations départementales. Mais lorsqu'il apprit que le jacobin Rœderer, venait d'être élu à la place de procureur-syndic du département de Paris, on entendit Brissot s'écrier : « Du courage, citoyens, du courage !... Cette nomination fait espérer aux amis de la liberté qu'ils auront bientôt à se réjouir d'un nouveau triomphe, et que le maire de Paris sera digne, par ses vertus et son patriotisme, de rivaliser avec notre procureur-syndic. »

En effet, malgré les efforts des ministériels, et les calomnies dont les journaux aristocrates gratifièrent Pétion, cet ancien membre de la Constituante l'emporta sur tous les autres concurrents aux fonctions de maire : il obtint six mille sept cent huit voix, tandis que Lafayette ne put en réunir que trois mille cent vingt-trois. Le *Patriote français* laissa éclater sa joie de cette élection. « Honneur aux citoyens patriotes de Paris ! s'écria-t-il ; M. Pétion est maire... Voilà encore tous les calculs de M. Dandré dérangés. Le pauvre homme ! — M. Lafayette avait quitté son humble retraite d'Auvergne ; il était à Paris; il s'en ira comme il était venu... »

Le journal de Brissot ne tarda pas à se réjouir encore de l'élection de Manuel aux fonctions de procureur de la commune. « De la probité, des talents, des lumières, du patriotisme, beaucoup de philosophie, tels étaient, disait le *Patriote*, les titres de Manuel. » La nomination de Danton aux fonctions de substitut de Manuel, et celle de Diétrich, élu maire de Strasbourg, remplit aussi de satisfaction Brissot et ses amis.

« Il y a beaucoup de fermentation à la cour, disait, quelques jours après, ce même journal. Le roi est très-mécontent de la nomination du nouveau maire, et cela ne nous étonne pas. »

Ces lignes du *Patriote* démentent ce qu'ont avancé quelques historiens au sujet de la nomination de Pétion : suivant ces auteurs, la cour l'aurait préféré à Lafayette, parce qu'elle croyait diriger plus facilement le député de Chartres. Il me semble que la cour devait savoir à quoi s'en tenir sur les opinions de Pétion, dont le nom était

devenu inséparable de ceux des Robespierre, des Grégoire, des Prieur, des Buzot, et autres chefs du parti populaire. L'accueil que Pétion venait récemment de recevoir des patriotes de Londres, et les couronnes civiques qui lui étaient alors envoyées de toutes les parties de la France, démontrent assez combien la cour eût été aveuglée en appuyant, comme l'ont dit ces historiens, la candidature de ce républicain.

Si Brissot se montrait satisfait du patriotisme des électeurs de la capitale, l'opinion de l'Assemblée législative sur les grandes questions dont elle avait alors à s'occuper le rassurait aussi contre les intrigues de la cour. « On a dit et répété que le ministérialisme, que l'*impartialisme* dominait dans l'Assemblée nationale, lisait-on dans le *Patriote français:* on a dit aussi que la liste civile s'y était déjà formé un parti puissant. Rien de plus faux : et, nous le disons avec d'autant plus de plaisir que les vérités consolantes sont plus rares, la grande majorité, la presque totalité de la législature est composée de patriotes ardents et de gens froids par tempérament, ou faibles par caractère, mais bien intentionnés. Ce parti ministériel tant prôné se réduit à une quarantaine d'hommes, qui portent le cachet de la cour empreint sur leur front, qui perdent tous les jours le peu d'influence que leur avait acquise leur hypocrisie, et dont plusieurs, désespérant de former un côté droit bien conditionné, l'ont déserté eux-mêmes.

« Ah ! si le ministérialisme eût triomphé dans l'assemblée, eût-elle rendu ce décret si justement rigoureux contre les émigrés ; eût-elle adopté certains articles du projet de décret sur les troubles religieux, articles propres, par leur fermeté, à mettre un terme à ces désordres ? »

Mais pour que cette fermeté dont Brissot félicitait l'Assemblée législative ne fût pas déployée en vain contre les émigrés, les prêtres perturbateurs et les aristocrates, il appuya de toutes ses forces la réorganisation d'un comité de surveillance.

Ce fut encore Brissot qui demanda que la liquidation des charges et de la dette publique de l'ancien régime fût suspendue : il prononça, contre cette liquidation, telle qu'elle avait eu lieu jusqu'alors, un fort bon discours pour prouver que la caisse des liquidations était devenue la *caisse des émigrés*.

« C'est surtout dans la liquidation de la dette contentieuse, disait-il, que la contre-révolution a eu le plus de succès. On l'avait créée, cette liquidation, pour la Révolution ; elle a tourné contre elle : on l'avait

créée pour la justice ; elle a été la source de nombreuses injustices : on l'avait créée pour le peuple ; elle n'a profité qu'aux grands et aux riches. C'est à payer les dettes de leurs tyrans, dettes que le peuple n'avait point contractées, dettes contractées tantôt pour river ses fers et enchaîner sa langue par la terreur, tantôt pour acheter, au prix de son sang et de sa misère, des triomphes qu'il ne pouvait célébrer que par ses pleurs ; c'est, dis-je, à payer ces dettes que l'on sacrifie les richesses de la France… Peut-on excuser cette précipitation avec laquelle on a remboursé les brevets de retenue, ces contrats odieux par lesquels un homme vendait une faveur qu'on lui retirait, vendait le droit de piller et de s'enrichir, dont il avait déjà tant abusé ; contrats par lesquels un courtisan, saturé du joug du peuple, vendait à son successeur la facilité de s'en gorger à son tour ; contrats contre lesquels la nation n'a cessé de réclamer, et dont les notables de 1617 avaient demandé la destruction par une loi fondamentale ! Comment n'a-t-on pas senti qu'il était absurde de payer, aux dépens du peuple, cette simonie ministérielle : qu'il était impolitique, en la payant, de fournir des moyens à ceux qui ne soupirent qu'après la destruction de l'ordre de choses que la Révolution a établi ! Si nous ne parvenons pas à déplacer insensiblement la richesse, concluait Brissot, nous n'aurons eu que l'inquiétant frisson de la liberté. »

L'Assemblée nationale ayant goûté les réflexions de Brissot, de Cambon et de Clavières, rendit, sur leur proposition, un décret par lequel, suivant l'expression du *Patriote français*, elle coupait court à ces nombreux canaux qui portaient toutes les richesses nationales dans le trésor de la rébellion. Pour être admis à recevoir le montant des reconnaissances des liquidations, il fallait présenter les certificats de résidence exigés par le décret rendu le 15 décembre contre les émigrés.

Brissot ne fut pas non plus étranger au décret qui ordonna la fabrication des petits assignats de 10 sous et au-dessus : il regardait cette mesure comme devant attacher à la Révolution les populations de la campagne et les classes peu aisées.

Nous voici arrivés à cette grande époque où le peuple français, fatigué de se voir le jouet de la diplomatie, et convaincu que les rois de l'Europe se disposaient à lui faire la guerre, prit la résolution de la leur déclarer. Brissot fut l'un des journalistes et des députés qui contribuèrent le plus à cette détermination. Nous allons faire connaître les motifs par lesquels il appuya cette grande mesure : nous le

devons parce que ce fut là une des plus graves accusations que les montagnards aient, plus tard, formulées contre ce député journaliste et contre les girondins, ses amis : nous le devons encore parce que de la divergence des opinions qu'émirent alors aux Jacobins Brissot et Robespierre, résulta cette haine fatale qui divisa irrévocablement ces deux défenseurs de la cause du peuple et de la liberté.

Dès la fin de novembre de 1791, Brissot avait considéré la guerre avec les princes allemands comme inévitable : il avait pensé et écrit qu'il ne fallait pas laisser à nos ennemis l'*honneur* de nous la déclarer. « Le décret rendu contre les émigrés, disait-il plus tard, ne fait que redoubler leur rage, sans dompter leur obstination, et le *veto* du roi n'a fait qu'augmenter leurs espérances. Leurs préparatifs continuent avec plus d'activité que jamais. Les politiques ne seront pas dupes des ordres donnés aux émigrés par l'empereur et l'électeur de Bavière de quitter leurs États respectifs. On n'a voulu que leur fournir un prétexte pour se rapprocher sans nous alarmer. »

Et à l'appui de son opinion, Brissot citait une foule de lettres de Liége, de Vienne, de Stuttgard, de La Haye, de Strasbourg, d'Italie et d'Espagne où les projets des ennemis de la Révolution française étaient dévoilés.

Toutefois, Brissot pensait toujours que nous n'aurions jamais la guerre avec l'Angleterre ; il en donnait d'assez bonnes raisons. La demande faite, à cette même époque, par les whigs de ce pays, qui venaient d'envoyer une députation à Paris pour féliciter l'Assemblée nationale et y fraterniser avec les jacobins, était, pour le rédacteur du *Patriote*, une preuve consolante de la sympathie que les hommes éclairés de la Grande-Bretagne éprouvaient pour les Français [1].

« La guerre ! répétait encore Brissot quinze jours après avoir jeté son premier cri ; la guerre ! tel est le vœu de tous les patriotes français, tel est le vœu de tous les amis de la liberté répandus sur la surface de l'Europe, qui n'attendent plus que cette heureuse diversion pour attaquer et renverser leurs tyrans [2].

[1] L'adresse de la société des whigs, société immense qui couvrait l'Angleterre de ses branches, proclamait que tous ses membres étaient prêts à sacrifier leur vie, leur fortune et leurs intérêts les plus chers pour secourir les Français, si leur liberté était attaquée, et qu'ils contribueraient de tous leurs moyens à combattre la tyrannie et à détruire l'esclavage. « La France accepte vos vœux, leur avait répondu le président Lemontey ; elle reçoit de vous le grand exemple d'un amour impérissable et sans mélange pour la liberté. »

[2] A l'exemple de la société des whigs, un grand nombre de citoyens de plusieurs villes d'Allemagne et de la Suisse venaient d'adresser à la société des Amis de la constitution de Strasbourg un pacte fé-

« C'est à cette guerre expiatoire, qui va renouveler la face du monde, et planter l'étendard de la liberté sur les palais des rois, sur le sérail des sultans, sur les châteaux des petits tyrans féodaux, sur les temples des papes et des muphtis ; c'est à cette guerre sainte, ajoutait Brissot, qu'Anacharsis Clootz est venu inviter l'Assemblée nationale, au nom du genre humain, dont il n'a jamais mieux mérité d'être appelé l'orateur. »

Le 14 décembre 1791, le roi se rendit à l'assemblée pour lui déclarer que, si les princes allemands ne faisaient pas cesser, dans leurs États, tout attroupement et toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, il ne verrait plus, en ces princes, que les ennemis de la France, et qu'il proposerait la guerre contre eux.

Le discours du roi fut beaucoup applaudi. Mais les patriotes les plus ardents crurent dès lors que la *guerre* proposée par le roi devait cacher quelque piége auquel la nation ne devait pas se laisser prendre. De ce jour, les esprits se divisèrent, non pas précisément sur la guerre, que chacun regardait comme inévitable, mais sur son opportunité. C'est ainsi que, dans la société des Jacobins surtout, un parti assez fort s'opposait à ce que la guerre fût déclarée par nous dans un moment où l'armée française se trouvait désorganisée par la désertion, et où nos places fortes et notre matériel ne présentaient pas les garanties nécessaires de succès.

Tandis que Robespierre et quelques-uns de ses amis s'opposaient à ce que la guerre fût déclarée par nous aux puissances qui protégeaient l'émigration, Brissot soutenait, aux Jacobins, les opinions qu'il avait déjà émises dans son journal, et l'emportait même sur son adversaire. Voici comment le *Patriote* raconta sa victoire.

« La société des Amis de la constitution, dit-il, était partagée sur la question de savoir s'il fallait faire actuellement la guerre, ou attendre qu'on nous attaquât. Plusieurs membres, éclairés par l'expérience, avaient fait ce raisonnement bien simple, et qui n'est que trop bien justifié par les événements ultérieurs : Le pouvoir exécutif propose la guerre, donc nous ne devons pas la vouloir.

« Mais il restait deux questions : Le roi, en proposant la guerre, la veut-il ? La veut-il telle que les patriotes la voudraient ? La divi-

dératif par lequel ils déclaraient vouloir faire cause commune avec les Français, si les tyrans les attaquaient.

sion des patriotes sur la nécessité de la guerre n'a pas attendu, pour cesser entièrement, la solution de ces deux questions : un discours de M. Brissot a levé tous les doutes ; les applaudissements qu'on lui a accordés sont autant de cris de guerre ; et, contre l'attente des ministériels, peut-être même contre le but de l'initiative, la guerre sera décidée. »

— « Certes, disait encore Brissot en parlant du nouveau *veto* apposé par le roi sur le décret rendu à l'occasion des troubles religieux ; certes, la cour a grand sujet de se plaindre de ce que plusieurs patriotes ne veulent plus la guerre au moment où elle semble la vouloir, elle qui a laissé croître et s'étendre les racines de la contre-révolution dont on nous menace ; elle qui s'est opposée à l'unique guerre que nous dussions faire à nos ennemis, celle des confiscations et des arrêts de mort. Certes, elle est bien fondée a accuser ceux qui la soupçonnent de connivence avec les ennemis du dehors, elle qui ne cesse de protéger les ennemis du dedans ; elle qui vient de lever l'étendard de la guerre religieuse, en frappant de son funeste *veto* le décret qui, seul, pouvait contenir les prêtres séditieux et fanatiques.

« *Il examinera!*... poursuivait Brissot en répétant la formule du *veto*, et cependant la torche du fanatisme incendiera nos départements ; et cependant on nous fera une guerre cruelle au dedans, tandis qu'on emploiera nos forces actives au dehors. *Il examinera!*... Juste ciel ! et quand la patrie sera perdue, il se décidera !

« Mais non, Français ! vous sauverez la patrie ; vous la sauverez malgré la cour, sans la cour, puisqu'elle méconnaît et paralyse votre volonté solennellement exprimée par vos représentants dans vos adresses, dans vos pétitions ; vous ferez en sorte que cette volonté ne soit pas vaine ; vous surveillerez les ennemis quels qu'ils soient, et si l'on vous trahit, malheur aux traîtres ! »

Puis, revenant sur la nécessité de rompre cette paix fallacieuse qui servait si mal à déguiser la haine des ennemis de notre Révolution, Brissot s'écriait, au sein de la société des Jacobins : « Peut-on balancer un seul instant à les attaquer ? notre honneur, notre sûreté, notre crédit public, la nécessité de consolider notre Révolution, tout nous en fait la loi...

« Quoi ! Louis XIV déclare la guerre à l'Espagne parce que son ambassadeur est insulté à Londres par l'ambassadeur espagnol, et nous, dont les concitoyens sont depuis deux ans les victimes des

outrages, des persécutions dans presque toutes les parties de l'Europe; nous, dont les frontières sont à chaque instant menacées par des armements qui deviennent de jour en jour plus formidables; nous, dont les réquisitions sont traitées avec ignominie par de misérables princes; nous, Français; nous, hommes libres, nous balancerions un instant?...

« Il faut donc nous venger ou nous résoudre à être éternellement le jouet de l'Europe entière et du plus misérable de ses tyrans; il faut nous résoudre à la mort politique, car une nation couverte d'opprobre cesse d'exister. »

Répondant ensuite à ceux qui craignaient que la guerre n'offrit au roi l'occasion de se mettre à la tête d'une armée puissante et d'étouffer la Révolution, Brissot soutenait que nous n'étions plus aux temps où l'on pouvait craindre le pouvoir exécutif à la suite d'une guerre [1]. « Lorsque les soldats n'étaient pas citoyens, disait-il; lorsqu'ils ne connaissaient pas leurs droits, ils pouvaient prêter leurs forces au tyran dont ils avaient secondé les exploits; mais aujourd'hui nos soldats, nos gardes nationaux ne se déshonorent plus à être les satellites d'un homme.

« Français, concluait Brissot, vous avez voulu la guerre: vous êtes fondés : le pouvoir exécutif va la déclarer; il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir : en le soutenant il vous reste à le surveiller, et s'il vous trahit, le peuple est là... »

Peu de jours après (20 décembre 1791), un membre de l'Assemblée nationale ayant proposé de déclarer la patrie en danger, et cette proposition ayant excité des murmures, Brissot l'appuya dans son journal. « Quoi! la patrie n'est pas en danger! s'écria-t-il. Et la fureur des émigrés amoncelle des orages sur nos têtes; et la perfidie des conspirateurs creuse des mines sous nos pas; et le fanatisme distille ses poisons dans notre sein; et la persévérance de la cour à contrarier, à avilir, à paralyser le corps législatif, menace le gouvernement d'une prompte dissolution! La patrie n'est pas en danger!... Il faut donc que la foudre vous frappe, pour vous faire croire à l'orage! »

Comme cela devait être, le journal de Brissot se fit un devoir de mettre sous les yeux du public tous les principaux discours pronon-

[1] Nous ferons connaître, à l'article ROBESPIERRE, les arguments que lui et ses amis opposaient à ceux de Brissot.

cés, tant à l'Assemblée nationale qu'aux Jacobins, en faveur de l'opinion qu'il avait soutenue sur la nécessité de déclarer la guerre aux princes de l'Allemagne et au roi de Bohême et de Hongrie, c'est-à-dire à l'empereur d'Autriche. C'est ainsi qu'il publia successivement les discours remarquables de Rœderer, de Fauchet, de Manuel, de Bancal, de Vergniaud, de Doppet, de Louvet, de Carrier, etc. [1], ainsi que plusieurs autres discours qu'il prononça lui-même sur ce sujet ; c'est encore dans ce même esprit qu'il inséra l'excellent rapport que fit Gensonné, au nom du comité diplomatique. Le manifeste de l'Assemblée nationale, rédigé par Condorcet, fut aussi publié à l'appui des opinions de Brissot, qui, sur cette grave question, eut l'assentiment d'une très-grande majorité, tant parmi les députés, que dans la société des Jacobins.

Mais, afin que l'on ne pût se méprendre sur ses intentions, Brissot ne cessait de répéter que la guerre qu'il voulait n'était pas la guerre défensive, celle qui tuerait la nation de la cause de la liberté ; mais bien la guerre offensive, la seule qui pût faire triompher la Révolution et affranchir l'Europe entière. Répondant à quelques patriotes qui ne voulaient pas qu'on prît l'offensive par cela seulement que la cour avait opiné dans ce sens-là : « Oui, s'écriait Brissot, la cour l'a demandée un instant, ou plutôt elle a semblé demander la guerre offensive ; mais elle ne l'a jamais désirée, et aujourd'hui elle la désire moins que jamais. » Brissot avait raison : la guerre offensive n'entrait nullement dans les projets des contre-révolutionnaires : ils ne voulaient autre chose que fournir aux émigrés et aux troupes qui devaient leur servir d'auxiliaires des motifs suffisants pour commencer la guerre liberticide arrêtée à Pilnitz. Nous verrons, plus tard, comment les ministres de Louis XVI furent amenés à proposer sérieusement la guerre.

J'ai déjà parlé de la division qui avait éclaté, depuis quelque temps, entre Brissot et Robespierre. Je vais en indiquer sommairement les causes.

Le lecteur a pu voir avec quelle affection Brissot parla toujours de Robespierre : selon le *Patriote français* le député d'Arras s'était constamment montré l'un des plus chaleureux défenseurs de la liberté et de la cause du peuple. Brissot l'avait souvent désigné

[1] La société des Jacobins envoya aux sociétés affiliées tous les discours, sur cette question, dont elle avait ordonné l'impression à ses frais.

comme le Caton de l'Assemblée constituante ; on le vit applaudir franchement aux félicitations que les patriotes de Paris et des départements avaient adressées au collègue des Pétion, des Grégoire, des Prieur et autres ennemis des cours et de la royauté.

Cependant Robespierre s'était toujours tenu sur une certaine réserve à l'égard du rédacteur du *Patriote* : n'aimant pas Lafayette, le député d'Arras avait vu avec peine quelques éloges donnés directement ou indirectement à ce général dans la feuille de Brissot. Mais, à l'époque des élections, ce dernier ayant déclaré que le chef de la garde nationale avait perdu sa confiance, Robespierre ne fut pas fâché de voir arriver à l'Assemblée législative l'homme de lettres qui avait rendu des services à la Révolution.

Bientôt ces deux hommes célèbres se trouvèrent en présence dans la société des Jacobins, dont Brissot fut élu président le même jour où Robespierre fut désigné pour remplir les fonctions de secrétaire. La morgue de Robespierre souffrit de se trouver au-dessous de Brissot, lui qui se considérait le premier en patriotisme et en popularité ; lui qui n'avait cessé de dominer dans la société depuis la radiation des Lameth [1].

Bientôt les vifs et patriotiques débats qui eurent lieu aux Jacobins sur la guerre, mirent de l'aigreur entre les deux athlètes de la société. Comme on l'a déjà vu, Brissot ne cessait de crier que la France devait déclarer la guerre aux princes d'Allemagne. Robespierre, par cela même que la cour semblait provoquer ces hostilités, ne voulait pas que les Français prissent l'initiative : s'effrayant d'une guerre entreprise au milieu de tant de circonstances défavorables, il soutint de toutes ses forces une opinion contraire à celle que Brissot et ses amis les girondins firent prévaloir. Le soupçonneux Robespierre cria que l'on voulait perdre la cause de la Révolution.

Il n'en fallut pas davantage pour brouiller ces deux chefs des jacobins, et pour diviser la société en deux camps. Chacun des deux rivaux se plaignit de son adversaire.

« Hier, à la société des Amis de la constitution, lisait-on dans le *Patriote français* du 19 janvier 1792, M. Robespierre, à propos de la guerre, a dénoncé notre feuille du 18 décembre comme renfer-

[1] Dans ces choix, les jacobins avaient eu plus égard à la hiérarchie de l'âge qu'à d'autres considérations : Brissot, ayant cinq à six ans de plus que Robespierre, avait obtenu la présidence.

mant une lettre où se trouvait l'éloge de M. Lafayette, et il n'a pas manqué d'en faire un crime à M. Brissot. Pour première réponse, j'engage mes lecteurs à relire cette lettre, et ils verront *qu'il est faux* qu'on y fasse l'éloge de M. Lafayette : en second lieu, ils verront, ce que M. Robespierre s'est bien gardé de dire, qu'elle est extraite du *Moniteur*... Je dois ajouter que M. Brissot, en avertissant le public qu'il reprendrait la rédaction des séances de l'Assemblée nationale, a déclaré qu'il ne répondait *que de cette partie* [1]. Enfin, pour que ma façon de penser sur M. Lafayette soit bien connue, je ne craindrai jamais de l'exprimer hautement, et je déclare que *je le regarde comme un de ces hommes qui ont le plus nui à la cause de la liberté*. Quant aux soupçons que M. Robespierre s'est efforcé de répandre contre cette feuille, j'ai méprisé les calomnies des aristocrates et des ministériels : je puis bien endurer la mauvaise humeur d'un patriote. »

Quoique cet article fût signé par Girey-Dupré, jeune littérateur méridional, qui s'était attaché à la rédaction du *Patriote français*, on ne peut pas mettre en doute qu'il n'appartienne au rédacteur en chef de ce journal : on n'a d'ailleurs qu'à jeter les yeux sur la note qui l'accompagne pour rester convaincu que c'était Brissot lui-même qui se défendait des soupçons de Robespierre. Voici cette note.

« Enfin la presque unanimité des patriotes est convaincue que le désir que la cour a semblé manifester pour la guerre n'était qu'une comédie. Les journaux qu'elle paye, criaient : La guerre ! la guerre ! et maintenant ils prêchent la paix. Ses bons amis à l'Assemblée nationale criaient dans les comités : La guerre ! la guerre ! et maintenant ils vantent les avantages d'un système pacifique et modéré. Patriotes égarés ! ajoutait-il en s'adressant évidemment à Robespierre et à ses amis, ouvrez les yeux, et ne vous laissez pas retenir par la mauvaise honte d'avoir été dupes des sycophantes ministériels. »

Cette leçon, que Brissot voulait donner à son rival, devait déplaire souverainement à un homme aussi rempli d'amour-propre

[1] Dès le 1er du même mois de janvier 1792, Brissot, revenant sur la détermination annoncée par lui d'abandonner la rédaction de son journal à ses collaborateurs, avait déclaré qu'il rédigerait seul la partie de sa feuille concernant les séances de l'Assemblée nationale, et qu'il ne répondrait personnellement que de cette partie, confiant le reste à ses amis politiques et collaborateurs, et principalement à Girey-Dupré.

que Robespierre, et la querelle allait s'envenimer, lorsque heureusement les amis de ces deux hommes célèbres dans les fastes de la Révolution interposèrent leur médiation.

Le surlendemain, on lut dans le *Patriote français* une note signée encore Girey-Dupré, conçue en ces termes :

« Depuis quelque temps, tous les bons citoyens gémissaient de la division qui régnait dans cette société. Dans plusieurs de ses discours, M. Robespierre avait répandu des soupçons contre M. Brissot. M. Brissot a parlé aujourd'hui, et, après avoir prouvé la nécessité de la guerre, il a facilement dissipé tous les nuages qu'on s'était plu à amonceler sur sa conduite. Cependant il a rendu justice aux intentions de M. Robespierre, et a fini par déclarer qu'il ne conservait ni haine, ni ressentiment. L'on a demandé de toutes parts l'impression de son discours ; mais l'orateur s'y est opposé lui-même pour effacer jusqu'aux traces d'une division funeste.

« Le respectable M. Dussaulx, ajoutait le journaliste, a dit qu'il manquerait quelque chose à un aussi beau moment, si ces deux excellents patriotes ne s'embrassaient aux yeux de la société. A peine avait-il fini, que MM. Robespierre et Brissot étaient dans les bras l'un de l'autre, au milieu des applaudissements unanimes de la société attendrie par ce spectacle touchant. M. Robespierre est alors monté à la tribune : il y a protesté de son attachement pour M. Brissot, a invité l'assemblée à s'occuper de l'importante question de la guerre, afin d'examiner les mesures nécessaires pour la faire avec avantage, et a fait espérer que M. Brissot et lui se concilieraient aisément sur ce point. »

Malheureusement, la réconciliation ne fut pas durable, et nous verrons bientôt les funestes effets de cette division.

Mais avant de reproduire ces déplorables querelles, arrêtons-nous un instant sur celles qui éclatèrent, à la même époque, entre le rédacteur du *Patriote français* et l'ancien rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*, Camille Desmoulins. Cette fois l'agresseur fut Brissot, ou, ce qui revient au même, son collaborateur Girey-Dupré, car il est probable que ce second rédacteur du *Patriote* ne fit que donner son nom [1].

[1] Peu de jours avant, Brissot, dans un de ses discours aux Jacobins, avait dit de Desmoulins qu'il épuisait tout son esprit et toute son érudition pour soutenir la thèse des aristocrates, et pour décourager le peuple.

Or, voici à quelle occasion Camille Desmoulins fut fortement tancé par son collègue.

Après avoir loué la vigilance que le nouveau maire, Pétion, exerçait sur toutes les branches de sa vaste administration, le *Patriote français* s'exprimait ainsi :

« Trois sortes de fléaux infectent surtout la capitale : les filous, les joueurs et les chiens. On sait avec quelle ardeur notre maire patriote donne la chasse aux premiers ; il vient aussi de déclarer la guerre aux derniers : on assommera tous les chiens vagabonds que l'on trouvera dans les rues passé dix heures du soir.

« Toutes les murailles, poursuivait le *Patriote français*, sont salies d'un placard rouge signé CAMILLE DESMOULINS, dans lequel, après une justification sophistique de quelques banquiers et souteneurs de tripots condamnés par le tribunal de police correctionnelle ; après de grossières injures vomies contre des juges qui ont fait leur devoir, on trouve une invective abominable contre les mœurs, et une scandaleuse apologie des jeux de hasard. » — « C'en serait fait de notre liberté, dit l'auteur, si elle reposait sur les mœurs. » — « Cet homme, ajoutait le journal de Brissot, ne se dit donc patriote que pour calomnier le patriotisme ? »

On comprend combien Camille dut se sentir blessé de ce vif reproche. Il écrivit immédiatement au rédacteur du *Patriote français* une lettre datée du 31 janvier, *l'an III de notre ère*, par laquelle il reprochait à son adversaire d'avoir mutilé son placard, en ne mettant sous les yeux de ses abonnés que des lignes isolées. « Les journalistes n'ont commencé à m'attaquer, disait Desmoulins, que depuis que j'ai quitté la carrière polémique. » Ce qui voulait dire : Prenez garde que je ne taille de nouveau ma plume si redoutable[1]. Puis il les défiait de trouver ses écrits coupables. « Jamais, ajoutait-il, je ne fournirai le plaisir de me faire rougir de mes écrits à ceux qui semblent à l'affût de mes prétendues fautes... Ceux qui se croient des hommes d'État et qui voient différemment, auraient dû imprimer ces pages, ces lignes si criminelles de mon affiche, non pas en les isolant (car avec cette méthode on pourrait envoyer l'auteur de l'Évangile à Bicêtre), mais prises dans leur ensemble. Faites donc lire mon crime à tous les yeux : je n'aurai jamais

[1] En effet, Camille Desmoulins ne tarda pas à publier un nouveau journal qu'il intitula : *la Tribune des Patriotes*.

besoin d'autre réponse à mes détracteurs que de les renvoyer à l'ouvrage même qu'ils calomnient, et de prendre le public, le *juré* d'opinion pour juge entre eux et moi. Pour le passé, le présent et l'avenir, cette justification seule suffira aux écrits de

CAMILLE DESMOULINS. »

— « Nous ne pouvons satisfaire à la demande de M. Camille Desmoulins, répondit aussitôt Girey-Dupré, parce que son placard est trop long, et parce que notre feuille ne doit pas servir de véhicule au poison qu'il renferme ; mais nous devons à M. Desmoulins une réponse catégorique, et nous ne la lui ferons pas attendre. »

En effet, peu de jours après, le *Patriote français* publia deux lettres adressées à Camille Desmoulins par Girey-Dupré, dans lesquelles ce dernier démontrait que, comme homme de loi, Camille avait justifié par des sophismes les *tripotiers* auxquels il prenait un si tendre intérêt, et que, comme citoyen, il avait eu doublement tort de chercher à prouver que les mœurs sont un superflu à la liberté. « Le peuple en masse a des mœurs, lui criait Girey-Dupré ; il ne souffre pas qu'on insulte aux mœurs..... Vous êtes jeune, ajoutait le rédacteur du *Patriote*, eh bien, vous vous êtes fermé à jamais la carrière des honneurs populaires. Les amis des mœurs, armés contre vous de votre placard, vous l'opposeront sans cesse ; et ni l'intrigue, ni l'hypocrisie, ni l'enthousiasme ne pourront surmonter cette barrière... Je renonce à répondre aux quinze pages d'injures grossières et de plates pasquinades que vous avez écrites contre M. Brissot et contre moi. Dévoués l'un et l'autre à la cause de la liberté, nous n'occuperons pas le public de querelles personnelles qu'il doit ignorer. Je vous conseille donc de renoncer à la noble tâche que vous avez entreprise ; ce seraient des calomnies perdues, puisque nous ne voulons ni répondre à vos discours, ni acheter votre silence [1]. »

On comprendra facilement pourquoi Camille Desmoulins fut dès lors l'un des ennemis les plus implacables de Brissot, et comment il devint, par ses pamphlets, une des causes les plus actives de la mort de ceux qu'on appela les *Brissotins*. Nous le verrons plus tard s'écrier, en parlant de Brissot et de ses amis les girondins, et

[1] Ces insultes étaient signées par Girey-Dupré ; mais afin de prouver qu'il s'y associait, Brissot lui-même s'exprimait ainsi en rendant compte des séances de l'assemblée : « Malgré les immorales déclamations de quelques sophistes corrompus et corrupteurs, il doit exister des mœurs chez un peuple libre ; les mœurs affermissent la liberté, et la liberté regénere les mœurs et même les crée. »

en déplorant leur condamnation : « C'est mon *Brissot dévoilé* [1] qui les a tués ! »

Si je me suis étendu sur ces querelles, c'est parce qu'elles furent la préface de toutes les inimitiés auxquelles Brissot, l'un des journalistes les plus réservés à l'égard des personnalités, se trouva en butte l'année suivante.

Il faut ajouter encore que déjà Brissot s'était fait d'autres ennemis, même parmi les journalistes réputés patriotes, tels que Duquesnoy, rédacteur de l'*Ami des Patriotes*; Cérisier, rédacteur de la *Gazette universelle*; et qu'il ne cessait d'attaquer les rédacteurs des suppléments au *Journal de Paris*, qu'on publiait alors sous le titre de *Postillon*. L'un des rédacteurs de ce supplément, ayant déterré l'un des nombreux écrits publiés par Brissot bien avant la Révolution, prétendit que cet écrivain avait avancé, sur la propriété, considérée dans sa nature, des principes contraires au droit de propriété, et qu'il avait même justifié le vol, dans l'état civil. Brissot se défendit en citant textuellement le passage sur lequel ses ennemis avaient basé leur accusation; et comme il en résultait évidemment que Brissot avait dit le contraire de ce qu'on lui reprochait, il lui fut facile de confondre l'anonyme à qui le *Journal de Paris* livrait les colonnes de son supplément.

« Voulez-vous connaître, lecteur, la source de cette diffamation au moment où les malintentionnés ne cessent d'alarmer les Français sur le respect des propriétés? s'écriait Brissot. Vous pensez bien que l'anonyme, assez lâche pour taire son nom quand il attaque, n'est pas assez maladroit pour imprimer gratuitement dans un journal qui ne fait rien gratis. Qui paye donc? le voici. Il existe des agents du pouvoir exécutif salariés pour décrier les patriotes inflexibles dont ils n'ont pu séduire la sévérité; il existe de bas valets de l'ancienne littérature qui faisaient métier de flagorner le despotisme, et qui, pour le ressusciter, font des libelles à tant la page : c'est à cette coalition impure que vous devez attribuer ces articles du *Journal de Paris*, de l'*Ami des Patriotes*, etc., où l'on déchire régulièrement les hommes les plus respectables qui ne sont pas de l'avis des ministres, articles prônés et colportés par les *surnuméraires* de la liste civile. Si je voulais soulever le voile, ou je me trompe fort, ou je trouverais un lâche courtisan des Lenoir et des

[1] Pamphlet publié par Camille Desmoulins au mois d'août 1793.

Vergenne, homme dont le nom seul annonce la bassesse : je trouverais un agent du pouvoir exécutif qui, si justice était faite, mériterait l'échafaud. »

On voit par ces lignes combien Brissot était indigné et irrité des calomnies répandues sur son compte par les ennemis qui lui surgissaient de toutes parts. Plus il se défendait contre les traits de ces ennemis, plus ceux-ci redoublaient leurs attaques. Croyant leur fermer la bouche, il leur répondit une dernière fois en ces termes (Voyez le numéro 949 du *Patriote français*, du 15 mars 1792) :

« Je croirais manquer aux devoirs que me prescrit le poste où le patriotisme m'a placé, si je m'amusais à réfuter les dissections ministérielles qui se font de mes premiers écrits, et si je m'amusais à prouver qu'avant la Révolution j'écrivais contre les despotes et le despotisme avec la même énergie qu'à présent. Je renvoie mes lecteurs impartiaux à ma *Théorie des Lois criminelles*, à mon *Traité de la Vérité*, etc., etc., ouvrages écrits avant 1786. Je ne prends ici la plume que pour un seul fait, artificieusement glissé dans le dernier libelle.

« L'anonyme du *Journal de Paris* a l'air de croire que j'ai été au service de l'ancienne police... Théodore Lameth et Louis-Marthe Gouy ont imprimé l'année dernière la même calomnie ; je les ai démentis ; je les ai défiés de citer un seul fait, une seule preuve ; je les ai traités de calomniateurs : *ils se sont tus*. Voilà ma réponse à l'anonyme : je le défie de signer son nom, et de prouver cette atroce calomnie... Moi aux gages de la police ! s'écriait Brissot. Cette idée me fait bouillonner le sang. Moi qui n'ai à rougir d'avoir jamais eu *aucune* faveur de l'ancien régime ! moi qui puis me glorifier de n'en avoir *sollicité aucune !* moi qui, loin d'avoir encensé les ministres, les ai constamment poursuivis ! moi toujours libre, toujours indépendant... Mais c'est trop m'arrêter à de pareilles impostures : je déclare que j'y réponds pour la dernière fois. »

Quelle que fût sa résolution, Brissot se vit encore dans la nécessité de répondre. L'*anonyme*, défié par lui de signer son nom, se fit connaître : c'était François Pange, homme de lettres, décoré, je crois, du titre de marquis, et l'un des familiers des ministres ! « Son petit acharnement n'a rien qui m'étonne, dit alors Brissot ; il se souvient du comité des recherches (Brissot avait été membre de ce comité), qui dérangeait si cruellement les combinaisons de ses protégés. *Castigantem remordet*... Il n'ose pas articuler ses lâches

calomnies ; il ne fait que les insinuer : il veut percer, sans risquer de l'être ; c'est un assassin qui vous donne un coup de poignard dans l'ombre... Que François Pange et compagnie continuent de me disséquer dans leurs minces pamphlets, en suppléments ; qu'ils stipendient la plume de ces misérables avortons qui, dans l'impuissance de faire des ouvrages utiles, les déchirent, et ne pouvant espérer de réputation, détruisent celle des autres ; je les laisserai tomber d'eux-mêmes dans l'oubli : l'insolente médiocrité n'excite pas même le sourire de la pitié... Sous un régime populaire, l'homme du peuple, qui joint au talent une âme de feu et une austère inflexibilité, ajoutait Brissot, cet homme est au-dessus des calomnies : elles peuvent quelquefois l'atteindre, mais elles meurent en l'atteignant. Sa conduite de chaque jour est la meilleure réponse à toutes les satires : on prend quelquefois son silence pour l'impuissance, et ce n'est que le mépris... »

Laissons un moment ces disputes personnelles pour nous occuper encore une fois de l'opinion de Brissot sur les mesures que la gravité des circonstances exigeait. Aussi bien serons-nous obligés de parler bientôt de la guerre implacable qui éclata à cette époque entre le rédacteur du *Patriote français* et Robespierre ; c'est-à-dire, entre les deux chefs qui divisèrent si déplorablement la société des Jacobins, et dont les luttes de tribune eurent pour résultat les journées des 31 mai et 2 juin 1793, ainsi que la destruction du parti appelé *Brissotin*.

Si je pouvais analyser chacun des numéros du journal dont Brissot était resté évidemment l'âme, le lecteur trouverait ici les détails les plus curieux et les plus circonstanciés sur tous les événements quotidiens qui signalèrent cette époque à jamais célèbre. Obligé, par les bornes du cadre que je me suis imposé, à passer sous silence la plupart de ces événements [1], afin de pouvoir dire quelques mots de ceux auxquels Brissot prit une part plus active qu'aux autres, je ne puis pas même indiquer sommairement les faits ou objets importants dont il a dû s'occuper, et qu'il a presque toujours

[1] Si l'on réfléchit que la plupart des journaux de la Révolution dont j'ai a m'occuper dans ce livre forment chacun des collections de 10, 12 et 14 volumes de 5 à 600 pages, on se fera une juste idée de l'immensité des matieres qui y sont traitées, et du travail que j'ai dû faire pour en extraire la quintessence. L'article Brissot, le plus long de tous ceux que nous publierons, par les raisons que j'ai déjà fait connaître, et parce qu'il présente l'histoire du parti *girondin*, n'est cependant que le résume de plus de 6,000 pages in-4° a deux colonnes, sans compter les supplements.

traités avec les développements nécessaires pour que le lecteur pût se rendre compte de tout ce qui se passait.

S'il en était autrement, et qu'il me fût permis de m'étendre davantage sur cette foule de sujets intéressants dont Brissot eut à entretenir ses lecteurs pendant sa longue carrière de journaliste, j'aurais à faire connaître ses opinions, toujours très-sensées, sur la politique des puissances étrangères, qu'il aimait à exposer et à deviner souvent : sur le cumul des places et des traitements, qu'il combattit de toutes les forces de sa logique ; sur la création des passe-ports, à laquelle il se montra favorable ; sur les joueurs, les tripots, les courtisanes, qu'il ne cessa de poursuivre ; sur les encouragements à donner aux arts et à l'agriculture ; sur la fabrication des armes à feu et des piques dont il s'occupa de manière à stimuler le pouvoir exécutif ; sur les mœurs publiques, qu'il voulait réformer ; sur les richesses littéraires de la France qu'il désirait de voir utiliser ; sur les gardes nationales et les troupes de ligne, dont il aurait voulu faire autant de vrais soldats citoyens ; sur les sociétés populaires, auxquelles il ne cessait de recommander une bonne tenue ; sur les finances, dont il s'occupa beaucoup dans son journal jusqu'au jour où il les vit entre les mains de ses amis, Clavières et Cambon ; sur les accaparements, la disette, et les émeutes qui en furent souvent les suites ; sur les troubles du Midi et du Nord, qu'il ne cessait d'attribuer aux aristocrates, aux prêtres, et surtout aux fonctionnaires, dont il déplorait le mauvais choix, etc., etc.

Brissot ne cessait aussi de dévoiler les manœuvres contre-révolutionnaires que l'on employait dans toute la France, et principalement à Paris, pour susciter des ennemis à la cause de la liberté ; et il les attribuait, souvent avec raison, à l'influence du pouvoir exécutif et à l'or de la liste civile.

« Comment voulez-vous ne pas être édifiés sur l'emploi civique que la liste civile fait des 25 millions qu'elle prélève sur le peuple, disait ironiquement le rédacteur du *Patriote*, lorsqu'il résulte du procès-verbal de l'interrogatoire d'un sieur Royer et de quelques subalternes, que la liste civile les paye pour prêcher partout *l'ordre et la paix*, pour faire des *motions pacifiques* sur la terrasse des Feuillants, et pour s'opposer aux *factieux* dans les spectacles ? N'est-il pas avéré aujourd'hui que, pour ces importants services, ces honnêtes motionnaires recevaient, savoir, le *pacificateur* en chef, 500 livres par

mois, et ses agents, 40 sous, plus ou moins, par jour; et que cette rétribution leur était comptée par le nommé Reiche, secrétaire de la liste civile [1] ? »

Et à l'appui de ces faits constatés, le *Patriote français* racontait les désordres, les troubles, les rixes survenus depuis quelque temps dans les diverses salles de spectacle de la capitale.

Ici c'était une représentation tout aristocratique donnée, aux Italiens, en présence de la reine; au milieu de cette représentation, les assistants du parterre avaient été obligés d'administrer, disait le journal de Brissot, des *corrections patriotiques* aux courtisans, aux valets et à tous ceux des spectateurs qui avaient fait preuve du délire de la servitude. Peu de jours après, il racontait comment les amis de la Révolution avaient, malgré les aristocrates, forcé l'orchestre du théâtre de *Monsieur* à jouer deux fois le *Ça ira*, et comment les patriotes avaient, au Théâtre-Français, fait mettre la cocarde nationale à tous les individus qui n'en portaient pas ce soir-là. A quelques jours de distance, le *Patriote* eut encore à raconter une vraie bataille qui avait eu lieu au Vaudeville, toujours entre les patriotes et les aristocrates, bataille dans laquelle un garde national reçut des blessures mortelles. Ce jour-là (c'était le 24 février 1792), les aristocrates, en majorité, avaient eu le dessus dans la salle, et ils avaient beaucoup crié *à bas les jacobins*. Mais le lendemain les patriotes obtinrent une revanche complète, revanche que le journal de Brissot raconte longuement et emphatiquement. Puis encore il parle d'une représentation de la tragédie de *Brutus* au Théâtre-Français, dans laquelle, dit-il, l'enthousiasme patriotique a été porté à son comble. « Hier, disait encore le même journal, en parlant d'une nouvelle représentation de *Brutus* au Théâtre-Français; hier, les bravos, les applaudissements, l'air chéri de *Ça ira*, l'air si bien appliqué, *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, ont été pour M. Pétion un témoignage bien flatteur de l'estime et de l'attachement de tous les patriotes... Qu'on ose comparer à cette scène touchante l'enthousiasme à *froid*, les applaudissements convulsifs, les bravos mercenaires, les plates allusions que fournit à une foule d'esclaves

[1] En affirmant ces faits, Brissot disait vrai : les preuves de ces manœuvres existaient au comité de surveillance. Plus tard, on trouva parmi les papiers découverts dans l'armoire de fer le plan complet de l'organisation de ces motionnaires de carrefour, de ces claqueurs de théâtre, et de ces hommes qui avaient la mission d'aller applaudir les députés aristocrates; ce plan, dont l'exécution coûtait beaucoup d'argent à la liste civile, appartenait à Rivarol.

la présence de *leurs maîtres* dans un des spectacles favoris de la liste civile ! »

En racontant ces scènes et plusieurs autres qui se passaient journellement dans les diverses salles de Paris, le journal de Brissot ne cessait de répéter qu'on ne saurait assez purger les théâtres de ces pièces immorales ou aristocratiques que l'on y représentait encore. Aussi se montrait-il triomphant en apprenant à ses lecteurs que, tel jour, les patriotes avaient fait brûler, sur le théâtre même, une de ces pièces dans lesquelles les aristocrates avaient saisi des allusions ; que tel autre jour, on avait arboré le bonnet de la liberté au milieu du parterre, et que des pages, en costume, avaient été traînés dans le ruisseau.

« Maintenant, ajoutait le *Patriote*, nous dirons franchement qu'il est temps que les spectacles cessent d'être autant de champ de bataille où la fureur des aristocrates ou la juste vengeance des patriotes triomphe tour à tour, et d'où bientôt n'oseront plus approcher les gens paisibles qui vont y chercher une honnête récréation, et le sexe timide qui doit en être l'ornement. Il est temps qu'une police rigoureuse en bannisse ces pièces immorales où la pudeur, les lois, la liberté et ses défenseurs sont insultés avec autant d'effronterie que d'audace. La déclaration des droits n'assure la libre manifestation des pensées, qu'autant qu'elle ne trouble point l'ordre public. »

A cette même époque (premier mois de 1792), le Palais-Royal occupa aussi très-souvent le journal de Brissot. Ce fameux jardin et ses galeries, naguère appelés le *forum* de la Révolution, étaient tout à coup devenus le lieu du rendez-vous des plus turbulents aristocrates de la capitale : les patriotes, les jacobins connus qui s'y montraient encore parfois, y étaient très-souvent maltraités : plusieurs fois des scènes graves, sanglantes, avaient suivi les insultes ; mais toujours les aristocrates étaient restés les maîtres de ce champ de bataille, d'où ils ne cessaient d'expulser, avec des voies de fait, les amis de la Révolution. Les patriotes songèrent enfin à débarrasser ce centre de la capitale des ennemis qui semblaient y avoir arboré le drapeau de la contre-révolution ; et voici comment ils s'y prirent.

« Un grand nombre de patriotes, raconte le journal de Brissot de la fin de février 1792, indignés de l'insolence que les ennemis de la liberté affichaient depuis quelque temps, et persuadés qu'elle avait pour but de faire croire que l'aristocratie triomphait à Paris.

se sont rassemblés, hier, au Palais-Royal, et, précédés de musiciens qui jouaient *Ça ira*, ont visité tous les cafés et caveaux du Palais-Royal, en arborant partout des cocardes nationales, et jurant de venger les outrages que les patriotes et le patriotisme pourraient essuyer dans ce berceau de la Révolution. Aucune voie de fait n'a eu lieu, et ceux des aristocrates dont l'insolence était bien connue, en ont été quittes pour crier : *Vive la nation ! vive la liberté !* »

Vers cette même époque (fin de mars 1792), quelques journaux venaient d'agiter la question de la coiffure que les patriotes devaient adopter : des thèses avaient été soutenues pour démontrer que le chapeau, quelle qu'en fût la forme, n'avait rien de gracieux, et qu'au contraire, il privait les hommes qui le portaient de l'avantage de laisser voir le front, siége de l'intelligence humaine. Un grand nombre de patriotes, séduits par l'idée de porter sur leur tête le signe de l'affranchissement des anciens, adoptaient déjà le bonnet phrygien, qui, depuis quelque temps, figurait sur les piques arborées dans plusieurs lieux publics [1]. Mais, sur quelques observations qui furent faites à ce sujet dans la société des Jacobins, cette coiffure fut d'abord abandonnée. Voici comment le *Patriote français* s'exprime à l'égard de la mesure adoptée provisoirement par la société :

« Depuis quelques jours, plusieurs patriotes avaient paru avec des *bonnets rouges*. Cette coiffure symbolique, outre qu'elle rappelait une idée bien chère, celle de la liberté, leur plaisait encore parce que, abandonnée jusqu'ici à la partie la moins fortunée du peuple, et adoptée ensuite par des patriotes de tout état et de toute fortune, elle semblait détruire la plus injuste, la plus avilissante des aristocraties, celle des richesses. Ce que n'ont pu ni les plaisanteries fades des bouffons aristocrates, ni les graves raisonnements des philosophes ministériels, une simple lettre de M. Pétion aux jacobins et quelques observations de Robespierre l'ont opéré. Ces deux patriotes ont fait sentir qu'il y aurait quelques inconvénients à adopter un nouveau signe de patriotisme ; ils ont pensé que la cocarde nationale et la devise *vivre libre ou mourir*, devaient suffire aux amis de la constitution. Ces réflexions ont été vivement applaudies, et la

[1] Tous les historiens de la Révolution ont assigné pour l'époque de l'apparition du *bonnet rouge* en France le jour de la fête donnée par les Parisiens aux soldats suisses du régiment de Château-Vieux : c'est une de ces erreurs qui passent inaperçues dans des *résumés*, mais qu'il faut rectifier ici pour rendre hommage à la vérité de l'histoire.

société a invité ses membres à s'abstenir de porter le *bonnet rouge* en public [1]. »

Les trois à quatre premiers mois de 1792 marquent encore dans l'histoire de la Révolution par la guerre acharnée que les journaux patriotes firent aux ministres du roi, et par celle non moins active que ces ministres, joints aux princes du Nord, ne cessèrent de faire à la société des Jacobins. Comme on le pense, Brissot ne resta pas indifférent dans cette lutte violente : on le voyait journellement défendre les sociétés populaires, et attaquer le pouvoir exécutif, qui voulait les dissoudre.

« Il paraît que les ministériels n'ont pas perdu l'espoir de dissoudre les sociétés patriotiques, disait Brissot dans son journal, après avoir entretenu plusieurs fois ses lecteurs des tentatives faites pour amener cette dissolution. C'est surtout contre les jacobins qu'ils dirigent toutes leurs batteries : ils veulent en écarter tous les membres de l'Assemblée nationale, en les faisant insulter par quelques aboyeurs qui cachent leur perfidie sous le masque de l'extravagance, et en criant qu'un député ne peut être membre d'aucune société patriotique. Samedi soir, dans un très-volumineux plaidoyer pour le directoire du département, M. Gorguereau a surtout insisté sur ce point ; et l'on doit observer que, le lendemain, M. Pardaillan, aussi député de Paris, a fait distribuer un discours où il tâche de prouver l'incompatibilité du titre de député avec celui de membre d'un club... Jacobins ! il vous est facile de déjouer ces lâches combinaisons. Plus de calme dans vos séances, plus de tolérance pour les opinions, moins d'idolâtrie pour tel ou tel individu [2], et tous les députés patriotes et bien intentionnés s'empresseront de se rendre dans votre sein. »

— « On annonce que le ministère fera connaître demain à l'Assemblée nationale la lettre de l'Empereur, disait quelques jours après, le *Patriote français*. On la vante comme un chef-d'œuvre de déclamation dirigé spécialement contre les jacobins et les républicains... »

Il faut lire les réflexions que lui arrache cette réponse. « Comme

[1] On trouve dans le numero 910 du *Patriote français* un article fort remarquable *sur la réforme à faire dans le costume des Français*. L'auteur y entre dans des détails curieux sur les inconvénients et les ridicules attachés surtout à la coiffure que les hommes portaient avant la Révolution, coiffure que l'on voulait proscrire par une foule de motifs que l'hygiène et le goût pouvaient avouer.

[2] Brissot avait en vue le despotisme qu'il accusait Robespierre d'exercer sur la société des Jacobins.

tout le monde connaît le *Chant du Coq*, l'*Ami des Patriotes*, la *Gazette universelle*, la *Gazette*, et le *Journal de Paris*, etc., etc., s'écriait Brissot, nous nous dispenserons de donner une longue analyse de ce message, qui n'est qu'une paraphrase tudesque des morceaux les plus saillants des papiers ministériels... On y parle de la Révolution comme aux Tuileries et aux Feuillants. On y peint le royaume en proie à l'*anarchie populaire*, et l'assemblée dominée par un parti républicain dont elle accueille les discours, parti qui veut exciter une guerre étrangère pour plonger la France dans la guerre civile ; parti qui, par ses fureurs, empêche le *ramènement* de cette *classe* (la noblesse), qu'on pouvait regagner par des *adoucissements* : c'est-à-dire, ajoutait Brissot, la résurrection de la noblesse, et la chambre haute...

« On ne s'attendait guère à voir l'Empereur s'ériger en avocat de la constitution, poursuivait le rédacteur du *Patriote* : mais c'est encore ce qu'il a de commun avec les feuillants... Il ne dissimule pas que s'il conserve une armée *en état d'observation passive*, c'est pour empêcher cette terrible puissance des jacobins de renverser la *monarchie libre* de France, pour laquelle il se sent un tendre intérêt. Tel est encore le but du concert qu'il a formé avec diverses puissances : ce n'est pas trop d'une pareille ligue contre cette secte formidable... On pense bien, concluait Brissot, que ces terreurs et ces menaces ont été accueillies par les plus vifs éclats de rire ; les ministériels semblaient rougir eux-mêmes de ces déclamations ; ils eussent bien voulu quelques tirades contre les républicains et les jacobins ; mais en faire une puissance, c'était couvrir de boue et les souffleurs et l'écolier ! »

Parlant ensuite de l'impression que la lettre de l'Empereur avait produite dans le public, le *Patriote français* s'exprime ainsi :

« La déclaration de guerre de l'Empereur contre les jacobins a été regardée, par le peuple, comme une nouvelle preuve de la nécessité de défendre cette société contre tous ses ennemis. — Léopold est notre ennemi, disait le peuple ; il n'en veut aux jacobins que parce qu'ils sont nos amis ; on ne veut les dissoudre que parce qu'ils ont fait la Révolution, et que le jour de leur dissolution serait le dernier jour du règne de la liberté. — Quant au reproche de républicanisme, ajoutait Brissot, le peuple n'en est pas dupe ; nous avons entendu sur ce point un argument bien simple dans la bouche d'un artisan. — On nous peint, disait-il, les républicains comme des monstres :

nous savons que les jacobins sont d'excellents patriotes ; il faut donc ou que les jacobins ne soient pas républicains, ou que les républicains ne soient pas des monstres. »

Malgré ces démonstrations populaires en faveur des jacobins, et malgré l'appui que prêtaient à cette société les journaux vraiment patriotes, il n'en est pas moins vrai que toute l'artillerie de la cour, des aristocrates et des diplomates était alors dirigée contre ce fameux club ; jamais il n'eût couru d'aussi grands dangers, sans les efforts et l'énergie dont chaque jacobin fit preuve en cette circonstance. Les ministres, dans leurs journaux ; les aristocrates, dans leurs feuilles, et les princes, dans leurs manifestes, ne cessaient d'accuser les jacobins d'être non-seulement la cause des troubles qui éclataient sur tous les points de la France, mais encore le seul obstacle qui s'opposât à un accommodement avec les puissances étrangères, et, par conséquent, la cause la plus immédiate et la plus active de la guerre qui allait fondre sur l'Europe. On comprend combien ces accusations devaient ébranler les esprits faibles, les amis de la tranquillité, et tous ceux que la guerre effrayait ; on comprendra aussi combien les jacobins durent déployer de courage et d'audace pour tenir tête à leurs nombreux ennemis, favorisés par les circonstances qui semblaient se déclarer contre les clubs.

« L'intrigue et la scélératesse, disaient au peuple, par l'organe du *Patriote*, les chefs de cette redoutable société, arment contre nous tous les hypocrites et les ambitieux qui veulent anéantir notre constitution, et qui, pour essayer d'y réussir, feignent de la vouloir, ne cessent d'imputer les troubles dont ils nous agitent précisément à la société patriotique et nombreuse qui défend avec le plus de vigueur et de constance cette même constitution que leur orgueil déteste, que leur fanatisme redoute, et que leur égoïsme abhorre.

« Cependant, citoyens, qui de vous pourrait être dupe encore de leurs suppositions et de leurs calomnies, toutes plus abominables, toutes plus incendiaires, et toutes plus absurdes les unes que les autres ?

« Les émigrés sont-ils jacobins ? les prêtres réfractaires sont-ils jacobins ? les ministres sont-ils jacobins ? tous les aristocrates en place sont-ils jacobins ? les nombreux émissaires stipendiés du despotisme sont-ils jacobins ? les libelles et journaux inconstitutionnels sont-ils faits par des jacobins ? les pièces de théâtre qui prêchent la servitude sont-elles faites par des jacobins ? les fourberies diploma-

tiques sont-elles imaginées par les jacobins? les accaparements sont-ils faits par les jacobins? les faux assignats sont-ils fabriqués par les jacobins? le numéraire qui passe chez l'étranger est-il envoyé par les jacobins? les grains qui sortent du royaume sont-ils exportés par les jacobins? et, enfin, le dernier office de l'Empereur est-il fait par les jacobins?

« Non, certainement non.

« Il est donc clair qu'on vous abuse insolemment, et qu'on veut vous donner le change sur les véritables auteurs de tous nos maux. — Il est donc clair que ce sont les aristocrates, les ministériels et leurs ligues infâmes qui conspirent seuls contre la constitution et contre la tranquillité publique. Il est donc clair que c'est uniquement pour détourner les regards de dessus leurs exécrables complots qu'ils les prêtent, avec tant de perfidie et d'acharnement, à la société courageuse et inébranlable qui les a toujours démasqués, qui, pour cela même, a fait leur désespoir, et qui n'a jamais répondu à leurs affreux libelles que par la publicité de ses séances et l'utilité de ses discussions. Il est donc clair que sans la résistance vigoureuse de cette société, la contre-révolution aurait pu s'opérer, peut-être même très-paisiblement, quels qu'eussent été les efforts fidèles et multipliés de nos législateurs patriotes.

« Quel est l'homme de bonne foi qui puisse mettre en doute que ces patriotes intrépides, réunis dans la société en butte aux attaques de tous les ennemis de la Révolution, ne soient la digue inébranlable contre laquelle se sont brisés et se briseront toujours les flots furieux qui voudraient ébranler l'édifice de la liberté? Gardons-nous, citoyens, de rompre ou de laisser rompre cette digue salutaire : c'en serait fait de notre Révolution, de notre liberté, et de l'affranchissement du genre humain qu'elles nous promettent. »

C'est ainsi que les jacobins se défendaient aux yeux du peuple français; et ce peuple, qui n'avait plus de confiance qu'en eux, leur prouvait tous les jours, par son dévouement à la cause de la liberté, qu'il était prêt à soutenir les sociétés populaires contre leurs nombreux ennemis.

Et comme l'on devait nécessairement placer au premier rang de ces ennemis un ministère au milieu duquel figuraient les Bertrand de Molleville, les Montmorin, les de Lessart, tous les efforts des patriotes se réunirent pour faire tomber ces ministres. Ils furent tous successivement dénoncés, non-seulement à la tribune des Jacobins,

mais encore au sein de l'Assemblée nationale, comme complices des contre-révolutionnaires de l'extérieur.

Brissot fut un des journalistes et des députés qui se firent le plus remarquer dans cette guerre, dont les chances furent souvent balancées.

Commencée bien avant le mois de janvier 1792, cette lutte se ralentit un moment à l'époque où le roi donna le portefeuille de la guerre à M. de Narbonne. Comme c'était alors le ministère le plus important, tous les regards se tournèrent vers un ministre qui sut se faire applaudir par les patriotes en les berçant d'illusions. Brissot, qui ne manquait pas de tact pour juger les hommes publics, comprit immédiatement tout ce qu'il y avait de légèreté et de présomption dans ce jeune militaire : il le compara aussitôt aux héros de l'*OEil-de-Bœuf*, et ne tarda pas à l'assimiler à ses autres collègues.

Déjà on l'avait vu attaquer vigoureusement et le ministre de l'intérieur Montmorin, qu'il considérait comme un traître que l'assemblée aurait dû envoyer devant la haute cour nationale d'Orléans, et Bertrand de Molleville, qu'il dénonçait avec raison comme le désorganisateur de la marine de l'État, et de Lessart, dont les actes diplomatiques lui paraissaient marqués du coin de la plus grande impéritie ou de la plus noire trahison.

« Tandis que M. de Narbonne semble tout préparer pour la guerre, s'écriait le rédacteur du *Patriote* en présence des tergiversations du pouvoir exécutif, M. Lessart prêche sans cesse la paix... Le pouvoir exécutif, ajoutait-il, veut-il la guerre? ne la veut-il pas? on n'en sait rien. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il dort... ou bien qu'il nous endort. Au reste, s'il dort, il faut avouer qu'il a parfois de fort mauvais rêves... »

Puis il ajoutait, à l'occasion de l'arrestation de quelques agents secrets du pouvoir exécutif qui avait eu lieu aux frontières :

« Il est temps de porter le flambeau dans les ténèbres de notre diplomatie. Pour tout homme qui examine, en observateur, le cours des événements et nos rapports extérieurs actuels (15 février 1792), il reste prouvé que, outre les ministres avoués de la nation française auprès des cours étrangères, il existe des agents secrets chargés de missions ténébreuses et suspectes. Quand on connaît les bases sur lesquelles repose notre Révolution, on ne conçoit pas trop la nécessité de prodiguer de l'argent à des hommes, très-suspects

dans leurs opinions, pour découvrir ou deviner ce qui se passe dans le cabinet ou dans le boudoir d'un prince... »

Ayant appris par le *Moniteur* qu'un ministre considéré comme patriote, Cahier de Gerville, venait de donner sa démission, Brissot chercha à ouvrir tous les yeux sur les manœuvres des contre-révolutionnaires. « Depuis quelque temps, dit-il, M. Cahier éprouvait bien des dégoûts à la cour. Où en sont donc réduits les ministres, s'il existe une espèce d'incompatibilité tacite entre la probité et le ministère?... Cette retraite ne surprend pas tant ceux qui suivent les trames secrètes du château... Quels que soient les motifs qui aient dicté cette démarche, concluait le *Patriote français*, M. Cahier doit à sa patrie, il se doit à lui-même de motiver sa démission : s'il a ce courage, l'estime de ses concitoyens le dédommagera des caprices de la cour... »

Quant à Bertrand, les patriotes de l'assemblée avaient voulu faire déclarer qu'il ne possédait pas la confiance de la nation, mais une majorité de douze voix le soutint au ministère. Lequinio, qui n'avait pu parler contre ce ministre à la tribune, fit paraître, dans le *Patriote français*, une lettre par laquelle il accusait ce ministre d'avoir sciemment désorganisé l'armée navale [1], et d'avoir retardé, autant qu'il était en son pouvoir, les armements que l'assemblée avait votés. Après lui avoir démontré que lui, ministre chargé de faire exécuter la loi sur la résidence des fonctionnaires, avait enfreint cette loi avec de mauvaises intentions, Lequinio lui disait : « Ou vous ne connaissiez pas la loi de la résidence, et, si vous ne la connaissiez pas, vous êtes un ministre grossièrement ignorant et totalement incapable de fonctions publiques ; ou vous la connaissiez, et vous êtes un imposteur : et de l'imposteur au traître quel est l'intervalle? choisissez. Dans l'un et dans l'autre cas, il est sûr que la confiance de la nation ne peut plus reposer sur vous. »

— « A mesure que le ministre Bertrand devient plus suspect aux patriotes, la cour le dédommage par ses faveurs, » ajoutait Brissot.

Un peu plus tard, lors de la retraite de Narbonne, le *Patriote français* s'écriait encore : « Narbonne est congédié, et Bertrand reste. Quelle confiance peut inspirer le pouvoir exécutif, quand il s'obstine à conserver Bertrand, contre lequel, à l'*unanimité*, l'as-

[1] Bertrand de Molleville a depuis avoué franchement, dans ses Mémoires, que toute sa sollicitude comme ministre, avait eu pour but de perdre la Révolution.

semblée a adressé des observations au roi qui auraient dû le faire chasser de sa place comme un mauvais citoyen, comme un traître à sa patrie !

« Le roi vient d'annoncer à l'assemblée, répétait encore Brissot qu'il ne croyait pas, après la lecture des observations contre M. Bertrand, devoir retirer sa confiance à ce ministre. En effet, il n'était convaincu que de mensonge et de connivence avec les émigrés : on sent qu'il n'y a pas là de quoi chasser un homme du ministère. »

Ce fut surtout contre de Lessart que Brissot se déchaîna à l'époque où ce ministre des affaires étrangères, sommé de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale sa correspondance avec le cabinet de Vienne et notre ambassadeur à cette résidence, attira sur lui la haine de tous ceux qui purent apprécier l'indignité de cette correspondance. Ce fut Brissot qui demanda le décret d'accusation contre ce ministre qui, dit-il dans un long et remarquable discours, avait ou négligé ou trahi ses devoirs. Les députés Mailhe, Vergniaud Guadet, Gensonné, Aréna et plusieurs autres ayant appuyé la proposition de Brissot contre le ministre Lessart, ce décret fut rendu à une grande majorité. Claude Lessart, ministre des affaires étrangères de Louis XVI, fut solennellement accusé, dans un décret portant seize chefs d'accusation motivés par Brissot, d'avoir négligé et trahi ses devoirs, compromis l'indépendance, la dignité, la sûreté et la constitution de la nation française, et, en conséquence, il fut renvoyé devant la haute cour nationale séante à Orléans (décret du 10 mars 1791). Personne ne s'étant levé pour défendre le ministre accusé, l'Assemblée nationale ordonna au pouvoir exécutif de faire arrêter Lessart, et de faire mettre les scellés sur ses papiers, ce qui fut exécuté immédiatement, à la grande satisfaction de Brissot et des autres patriotes que la correspondance de ce ministre avec le prince de Kaunitz avait indignés.

Le parti patriote considéra cette mesure rigoureuse, mais nécessaire, comme une grande victoire remportée sur le *comité autrichien*. Elle eut, en effet, pour résultat la dislocation complète du ministère auquel de Lessart et Bertrand appartenaient, et prépara ainsi les voies aux ministres que Louis XVI choisit, peu de temps après, parmi les patriotes amis de Brissot et des girondins.

« Notre atmosphère politique est encore trop chargée de vapeurs malfaisantes, disait à ce sujet Brissot, il faut plus d'un coup de foudre pour la purifier complètement. » Et déjà l'on proposait d'étendre

l'accusation au ministre de la justice, Duport, et à celui de la guerre, Narbonne.

Lorsque le *Patriote français* apprit les premiers changements opérés dans le ministère, il s'en réjouit. Mais il ne négligea pas de donner ses conseils aux nouveaux ministres, et de dire franchement son opinion sur chacun d'eux.

« On assure que le patriote Dumouriez, dit alors Brissot, est nommé ministre des affaires étrangères. Jamais ministre ne se trouva dans des circonstances aussi favorables au développement de ses talents et de ses vertus civiques. M. Dumouriez n'oubliera pas, sans doute, qu'il est cher aux patriotes, et il ne s'en souviendra que pour penser qu'ils seront pour lui des juges d'autant plus sévères, que leurs vœux l'appelaient à la place qu'il va occuper ; il se souviendra que la rigueur de la responsabilité à laquelle il va être soumis sera en raison du patriotisme qu'il a montré[1]. »

— « M. Lacoste succède à M. Bertrand, poursuivait Brissot, après s'être félicité que ce dernier ministre eût enfin compris qu'il devait se retirer. M. Lacoste, dans sa mission à la Martinique, a lutté avec courage contre l'aristocrate Béhague : il va être entouré d'ennemis plus dangereux ; puisse-t-il déployer la même vigueur. »

— « Le roi, ajoutait quelques jours après Brissot, a nommé M. Clavière au ministère des contributions publiques, et M. Roland (de la Platrière) au ministère de l'intérieur. Les noms de ces deux ministres doivent faire concevoir les plus heureux augures pour la prospérité et le maintien du gouvernement populaire. Ce sont deux fervents jacobins, qui, tous deux, réunissent lumières, activité, patriotisme et caractère bien prononcé... Les patriotes doivent espérer que ces deux membres du conseil exécutif suivront invariablement la ligne de la liberté, et qu'ils sauront quitter le ministère au moment où il faudra s'en écarter, différents de ces hypocrites qui ne singent le patriotisme que pour parvenir et rester à leurs places, malgré le peuple. »

La marche que Brissot semblait tracer aux nouveaux ministres, et le conseil qu'il leur donnait de remettre leurs portefeuilles dans le cas où ils ne pourraient pas faire le bien, n'était pas une de ces

[1] Pour se faire une idée du chaleureux patriotisme que Dumouriez professait alors, il faut lire le discours qu'il prononça au club de Niort, pour engager les militaires à se dévouer à la cause de la liberté. Ce discours, l'un des plus curieux de l'époque, se trouve dans le numéro 922 du *Patriote français*.

formules banales que l'on prononce toujours en pareil cas. Le rédacteur du *Patriote français* était trop bien informé de ce qui se passait à la cour, et surtout dans ce conseil secret que le peuple appelait *comité autrichien*, pour ne pas avertir ses amis, devenus ministres, des piéges qu'on leur tendrait. Désespérée de ne pouvoir dissoudre les jacobins, la cour s'était d'abord arrêtée au parti d'appeler au conseil du roi les chefs de ce club, Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois et autres patriotes professant des opinions extrêmes, et de les confondre, dans le même ministère, avec Necker, Lafayette et Barnave. C'était le moyen de rendre tout gouvernement impossible, et de démontrer par là que le système constitutionnel ne pouvait pas fonctionner en France.

Ce plan ayant été rejeté comme laissant apercevoir trop ouvertement les intentions désorganisatrices de la cour, elle s'était arrêtée alors au parti de prendre les ministres parmi les jacobins, convaincue qu'elle était que ces *gens-là* ne tarderaient pas à donner des preuves de leur impéritie, et à nécessiter de nouveaux choix, au moyen desquels le *comité autrichien* pourrait continuer ses trames contre-révolutionnaires.

Le ministère qu'on appela *patriote* fut donc le fruit de ces combinaisons secrètes. Brissot les connaissait : aussi ne cessait-il de dire à ses amis de ne point compromettre leur popularité, car c'eût été servir la cour.

Le roi, qui voulait rejeter toute la responsabilité des actes de son nouveau conseil, protesta qu'il avait employé tous les moyens indiqués par l'opinion pour rétablir la tranquillité et faire respecter la loi.

« Vous m'avez dit souvent, écrivit-il à l'Assemblée nationale, que le seul moyen de faire marcher le gouvernement, c'était de prendre des ministres accrédités par leurs opinions populaires. J'ai cru devoir l'employer, afin qu'il ne reste plus à la malveillance aucun prétexte de douter de la bonne volonté que j'ai de concourir de toutes mes forces au bien de *notre* pays. »

Le *Logographe*, journal de l'opinion des *feuillants*, ayant dit que Brissot était le beau-frère de Roland, ce journaliste s'en défendit aussitôt. « Je ne suis ni le beau-frère, ni même l'allié de M. Roland (de la Platrière), répondit-il ; je suis seulement son ami, et je m'en fais gloire ; car j'ai la plus profonde certitude qu'il cessera d'être ministre au moment où il ne lui sera plus possible d'être en tout

patriote de l'observance la plus rigoureuse : et c'est à ce prix seul que je puis être l'ami d'un ministre. »

Lorsque Duranthon fut nommé ministre de la justice, pour compléter le ministère dit *patriote*, le journal de Brissot s'empressa d'annoncer que ce nouveau garde des sceaux, l'un des fondateurs de la société des Amis de la constitution de Bordeaux, avait assuré ses frères et amis qu'il porterait, dans ses nouvelles fonctions, le même patriotisme, la même fermeté, le même amour du bien public qu'il avait déployés dans ses fonctions administratives.

Voilà donc les amis de Brissot au pouvoir. Le *Patriote français* devait les y soutenir de toutes ses forces : il le fit de son appui et de ses conseils.

A l'époque où ce ministère entra en fonction, des troubles plus ou moins graves, des désordres répréhensibles agitaient plusieurs contrées de la France. La guerre civile avait éclaté dans les départements de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal, des Bouches-du Rhône, etc. Brissot, de même que les autres journalistes patriotes, n'avait cessé d'attribuer ces désordres à l'incurie et aux fausses mesures de l'ancien ministère et de ses agents.

« On doit remarquer que les hommes qui affichent l'amour de l'ordre, avait-il dit, sont souvent les protecteurs du désordre : que les amis de l'indulgence sont souvent les promoteurs des motions les plus sévères et même les plus sanguinaires : ces conséquences tiennent à l'esprit de parti. L'ordre est le mot favori des ministériels, et cependant, quand il s'agit de punir les désordres des prêtres réfractaires ou des nobles rebelles, on les voit alors s'élever, et réclamer les principes de la philosophie et de la tolérance. S'agit-il du peuple et des patriotes, alors tous nos ministériels se convertissent en *Dracons :* ce n'est qu'avec du sang qu'on peut expier leurs délits et même leurs fautes. Que conclure de ces variations ? s'écriait Brissot. Que ces sentiments d'ordre et de paix ne sont que pure hypocrisie... Le peuple est cent fois plus ami de l'ordre et de la paix que ces hommes qui déguisent mal sous ces mots d'ordre et de paix leur haine contre l'égalité et contre le peuple... »

— « Il n'est pas de cause plus certaine et plus immédiate des désordres, ajoutait plus loin le rédacteur du *Patriote français*, que les mauvais choix des différents fonctionnaires publics. En vain plusieurs d'entre eux doivent leur élévation à la Révolution : le torrent de l'opinion aristocratique qui les environne les entraine. »

Ayant appris que les Marseillais avaient, de leur propre mouvement, marché contre les aristocrates d'Arles, et, qu'en passant à Aix, ils avaient désarmé un régiment de Suisses, Brissot s'écriait :

« Si, au lieu de faire de pompeuses déclamations contre les sociétés patriotiques ; au lieu de conjurer leur perte, dût-on ne l'obtenir que par la perte de l'État ; au lieu de semer la discorde et la corruption dans le corps législatif ; au lieu de rédiger des proclamations ou inconstitutionnelles, ou insolentes, ou inutiles ; au lieu d'inonder, à grands frais, le royaume de pamphlets au moins ministériels ; si, au lieu de faire tout, excepté son devoir, l'ancien ministère eût voulu de bonne foi réprimer l'aristocratie et le fanatisme triomphants dans le Midi ; s'il ne se fût pas obstiné à cacher à l'assemblée la véritable situation de cette partie de l'empire, on ne verrait pas aujourd'hui le scandale d'une armée agissant en son nom, à sa propre réquisition, pour faire respecter la liberté, insultée par des hommes qui n'avaient plus de frein légal. C'est ce que viennent de faire les Marseillais... »

Et afin que de pareils événements ne se reproduisissent plus sous le ministère de ses amis, Brissot leur conseillait sans cesse de ne pas suivre ces déplorables errements. « Les causes des désordres qui ont désolé l'empire depuis la Révolution, leur répétait souvent le rédacteur du *Patriote*, n'ont échappé à aucun observateur ; mais personne ne les a rapprochées et retracées avec plus de force et d'éloquence que M. Jean Debry ne l'a fait aujourd'hui (séance du 29 mai 1792). L'inertie du pouvoir exécutif pour l'exécution des lois, son activité funeste pour élever des obstacles contre l'affermissement du nouvel ordre de choses, sa connivence avec les puissances liguées contre nous, sa complicité avec les traîtres émigrés, telles sont les principales causes de nos maux... »

— « Les aristocrates qui cherchent à exciter des troubles, disait-il encore en s'adressant aux ennemis de la Révolution, sont des insensés ; ils ne voient pas qu'ils mettent eux-mêmes le feu à une mine dont l'explosion doit leur être funeste. Le peuple s'aperçoit tôt ou tard que des émeutes partielles et sans but le ruinent en pure perte ; il s'aperçoit que c'est contre lui qu'on veut diriger les armes qu'on met entre ses mains ; il s'aperçoit que ses agitateurs sont ses plus cruels ennemis, et il finit par se venger sur eux des erreurs qu'ils lui inculquent, des excès qu'ils lui font commettre. »

Brissot ne manqua pas de faire remarquer qu'au moment où les ennemis de la Révolution cherchaient à semer la division partout, et principalement parmi les jacobins, les *feuillants* reprenaient leurs séances. « Ils vont se rassembler dans l'église Saint-Honoré, disait-il. M. Adrien Duport doit être leur président, et M. Barnave, qui est de retour à Paris, sera le secrétaire. Cela promet!... »

Puis le rédacteur du *Patriote* ajoutait ces réflexions :

« C'est au moment de la renaissance de cette société, qu'on excite, au sein des jacobins, les plus violentes convulsions, et qu'on emploie les déclamations virulentes, les calomnies atroces, les sourdes manœuvres pour en éloigner les députés à l'Assemblée nationale et les meilleurs citoyens. Quel que soit le but de ce plan incivique, soit qu'il ait pour principe la vanité, le désir de briller ou de dominer exclusivement, soit qu'il ait pour objet la dissolution d'une société contre laquelle les ennemis étrangers et domestiques réunissent tous leurs efforts, on peut assurer que ses auteurs sont les coopérateurs les plus zélés des *feuillants*, et les alliés les plus précieux de la maison d'Autriche.

« Mais, qu'ils ne s'y trompent point : ils ne sont pas encore près du but. On s'apercevra bientôt du double précipice où ils veulent nous entraîner. Les bons citoyens, ceux qui ont préparé la conquête de la liberté, ceux qui l'ont opérée, ceux qui l'ont assurée, ceux qui ont toujours marché d'un pas ferme dans la carrière du patriotisme, ceux-là ne courberont jamais leur tête sous quelque despotisme que ce soit ; ceux-là résisteront avec un égal courage à tous les intrigants, quels que soient les titres dont ils se parent, le langage qu'ils affectent, les services dont ils se vantent : ceux-là triompheront, parce qu'ils combattront toujours sous les enseignes de la déclaration des droits de l'homme.

« Et qu'on n'espère pas pouvoir les diviser. On peut répandre des calomnies ; mais la vertu les repousse aisément : on peut élever des soupçons ; mais la franchise les dissipe sans peine : on peut sèmer des germes de haine ; mais les patriotes sont faits pour s'aimer tous comme ils aiment tous la patrie : ils ne tarderont pas à se rapprocher, à s'expliquer, à s'embrasser, et tout le poids de la haine retombera sur ceux qui l'ont soulevée. Faux amis du peuple, concluait Brissot, *feuillants*, charlatans politiques, déclamateurs haineux, intrigants de toute espèce, on vous arrachera le masque : vos petites vues, vos petits moyens, vos petites

haines, paraîtront au grand jour, et vous recueillerez les fruits amers de la discorde que vous semez. »

Pour bien comprendre la colère qui arrachait à Brissot des pages aussi éloquentes, il ne faut pas perdre de vue que le rédacteur du *Patriote* était alors en butte aux calomnies que lançaient journellement contre lui et la *Gazette universelle*, et le *Postillon* du *Journal de Paris*, et l'*Ami du peuple*[1], et l'*Ami du Roi*. Au sein même des jacobins, Brissot ne cessait d'être attaqué par des révolutionnaires, qui commençaient à lui reprocher ce qu'ils appelaient ses intrigues pour faire porter ses amis au ministère, et pour y arriver lui-même. Son journal lui suscitait aussi des ennemis; et il se voyait sans cesse obligé de répéter que ses nombreuses occupations ne lui permettant pas de porter un œil attentif sur tout ce qui s'y insérait, il ne voulait et ne devait répondre *personnellement* que du compte rendu des séances de l'assemblée. (*Patriote français* du 12 avril 1792.)

Mais le lendemain il était encore obligé de se défendre contre d'autres coups qu'on voulait lui porter.

« Lorsque les scélérats qui vivent de calomnies, disait-il, sont convaincus de mensonges sur un point, ils répondent en fabricant une calomnie nouvelle : telle est la marche que la liste civile fait tenir aux *gazetiers universels*. Ils impriment aujourd'hui que j'ai *vécu à la table* de M. Lafayette, lorsqu'il commandait l'armée parisienne... J'ai dîné, je crois, deux ou trois fois, en 1789, chez M. Lafayette, et depuis je n'ai pas mangé une seule fois chez lui, ni avec lui... Je déclare, à un autre parti qui me calomnie en sens inverse, et qui fabrique des contes de déjeuners et de conciliabules avec M. Lafayette, que je n'ai pas vu ce général depuis le 23 juin 1791, jour où sa coalition fut complétement scellée. »

Peu de jours après (23 avril 1792), Brissot fut attaqué aux Jacobins, et par Collot-d'Herbois, et par Chabot : on le peignit comme un intrigant dont toute la sollicitude n'avait eu d'autre objet que de faire arriver ses amis au ministère, et qui voulait placer la France

[1] Voici comment le *Patriote français* s'exprimait sur la résurrection du journal de Marat (13 avril 1792), dont il venait de paraître deux nouveaux numéros, remplis d'injures sur le compte de l'Assemblée nationale :

« Les conspirateurs qui ont lâché contre les patriotes cette *bête furieuse*, sont dans une grande erreur s'ils croient pouvoir égarer le peuple par ses *hurlements insensés*. Le peuple est trop instruit sur ses intérêts; il est trop éclairé sur les principes; il connait trop bien ses vrais amis pour être dupe d'un titre : il lira *Marat ressuscité*, et il verra du même œil, il confondra dans le même mépris l'*Ami du Peuple* et l'*Ami du Roi*. »

sous le *protectorat* du général Lafayette. On lui reprocha en outre ses opinions pour la guerre, ainsi qu'une foule d'autres griefs formulés par les patriotes les plus ardents contre ce député de Paris.

Brissot s'en émut. « M. Collot-d'Herbois, s'écria-t-il au sortir de la séance, a dénoncé MM. Rœderer, Brissot, Condorcet et autres. M. Merlin a dénoncé M. Condorcet ; M. Robespierre a appuyé ces dénonciations, et en a promis une volumineuse collection pour vendredi. M. Chabot a dénoncé MM. Condorcet, Fauchet, Vergniaud, Guadet, enfin toute l'Assemblée nationale, excepté trente membres (dont M. Chabot est un)[1]. Vendredi l'on a déclaré la guerre au roi de Hongrie, et voilà à quoi l'on s'occupe ! Puisqu'il faut dénoncer, nous dénoncerons aussi : le juré de l'opinion prononcera entre tous les patriotes et quelques hommes corrompus ou turbulents, instruments du *comité autrichien*, qui paye les uns et égare les autres. »

La manière dont Brissot se défendit de l'accusation portée contre lui, et le zèle qu'il mit à défendre son ami Condorcet, appartiennent de trop près à l'histoire de cette époque, pour que nous ne nous fassions pas un devoir de citer quelques passages de son discours, comme aussi de celui que Guadet prononça à la même occasion, et que l'on ne retrouve guère aujourd'hui que dans le *Patriote français*. Ces passages contiennent des portraits tracés de main de maître, dont le lecteur reconnaîtra sans peine les originaux.

« Les agitateurs du peuple se fabriquent à dessein des épouvantails, dit Brissot dans son discours aux Jacobins, et ils en prêtent ensuite la fabrication à ceux qu'ils veulent perdre. Ainsi, depuis quelque temps, ils parlent de *protecteur* et de *protectorat*. Ils veulent effrayer les esprits par ce mot, afin de pouvoir les familiariser avec ceux de *tribun* et de *tribunat*... Insensés ! ils ne voient pas que le protectorat est une chimère, et qu'en dépit de toutes leurs intrigues, le tribunat n'existera pas davantage ! Et qui aurait donc la fatale audace de vouloir se faire protecteur ?... Qui peut imaginer que la race des Brutus est éteinte ?...

« Vous qui voyez dans Lafayette un nouveau Cromwell, un nouveau protecteur[2], vous ne connaissez ni Cromwell, ni Lafayette, ni le

[1] Ces trente membres étaient ceux qui avaient voté contre la déclaration de guerre décrétée trois jours auparavant. Ils formèrent dès lors, aux Jacobins, le parti opposé à ceux qui avaient contribué à cette déclaration, et l'on ne tarda pas à désigner ceux-ci sous la dénomination de *Brissotins*.

[2] Ceci s'adressait à Camille Desmoulins, qui croyait toujours voir Lafayette prêt à chasser le parlement français, et à s'emparer de la dictature.

peuple français. Cromwell avait du caractère, et l'on ne devient point protecteur sans caractère... Et la nation ne sera pas assez lâche pour souffrir un protecteur, eût-il du caractère... Moi, le partisan, l'esclave d'un protecteur ! s'écriait Brissot. Ou l'égalité régnera, ou je périrai en combattant pour elle, et contre les *protecteurs* et contre les *tribuns*.

« Les tribuns ou les agitateurs sont une autre classe d'ennemis bien plus dangereux pour le peuple que les protecteurs. Les tribuns, poursuivait Brissot en s'adressant à Robespierre, sont les hommes qui veulent accaparer la réputation, la popularité, pour accaparer l'empire ; qui flattent le peuple pour le subjuguer ; qui tyrannisent les opinions sous le nom de la liberté ; qui décrient tout ce qui ne sort pas de leur bouche ; rendent suspects tous ceux qui ne caressent pas leurs exagérations ; distillent le poison des défiances, le fiel des soupçons, sur la vertu la plus pure, parce que la vertu ne veut pas s'avilir devant leurs caprices. Voulez-vous reconnaître ces hommes à des signes certains? Rappelez-vous qu'Aristide et Phocion n'assiégeaient pas sans cesse la tribune ou les places publiques ; mais qu'ils étaient à leur poste, au camp ou dans les tribunaux [1] ; qu'ils ne parlaient jamais d'eux-mêmes ; qu'ils parlaient peu, mais qu'ils faisaient beaucoup. Rappelez-vous qu'ils ne flattaient jamais le peuple... Les aristocrates et les faux patriotes de ce temps-là n'épargnèrent pas à ces grands hommes les dénonciations et les menaces : Phocion fut même victime d'un de ces flatteurs du peuple, qui l'accusa d'avoir conjuré contre sa patrie, lorsqu'il s'occupait du soin de la sauver. »

Saisissant avec beaucoup de tact et d'à-propos ce trait pour en faire l'application à Condorcet, également dénoncé au club des Jacobins, Brissot s'écriait :

« C'est au moment même où ce respectable patriote, luttant contre une maladie cruelle, se livre aux travaux les plus opiniâtres pour terminer le plan de l'instruction publique ; c'est au moment où il apprend aux puissances étrangères, dans des adresses dictées par la philosophie la plus sublime, à respecter les droits de l'homme et des peuples libres ; c'est au moment où il épuise sa santé dans des calculs immenses pour réparer nos finances ; c'est encore lorsque,

[1] Le *Patriote français* venait de reprocher à Robespierre, récemment démissionnaire de ses fonctions d'accusateur public au tribunal criminel, d'avoir déserté son poste.

infatigable dans ses travaux, il attaque, dans un journal qui fait le désespoir du *modérantisme*[1], cette faction dangereuse, qu'il en dévoile les manœuvres, qu'il pulvérise ses petits sophismes, qu'il met à nu son hypocrisie ; c'est alors qu'il honore l'Assemblée nationale, qu'il éclaire le monde, qu'il justifie votre choix, c'est alors qu'on vient l'accuser, dans cette enceinte, d'intrigue, de conjuration contre la liberté, contre la patrie...

« Détracteurs de ce grand citoyen, poursuivait Brissot, où sont donc vos titres pour le déchirer avec tant d'audace ? Qui êtes-vous ? Qu'avez-vous fait ? Où sont vos travaux, vos écrits ? Où sont les services rendus à la patrie, à la liberté, à la philosophie ? Pouvez-vous citer, comme lui, tant d'assauts que, pendant plus de trente ans, il a livrés, avec Voltaire, d'Alembert, Diderot, à la superstition, au fanatisme, au despotisme parlementaire et ministériel, aux erreurs de toutes les classes ? Croyez-vous que si ces génies opiniâtres et courageux n'avaient aplani la voie de la liberté politique par la liberté religieuse ; s'ils n'avaient électrisé les esprits, montré à l'homme le secret de sa grandeur et de sa force ; croyez-vous que la tribune retentirait de vos harangues faciles sur la liberté ? Ce sont vos maîtres en philosophie, et vous les calomniez lorsqu'ils servent le peuple !... Vous déchirez Condorcet lorsque sa vie révolutionnaire n'est qu'une suite de sacrifices pour le peuple. Philosophe, il s'est fait politique ; académicien, il s'est fait journaliste ; noble, il s'est fait jacobin ; placé par la cour dans un poste éminent et lucratif, il l'a quitté pour celui que lui a confié le peuple ; sollicité par le ministère, les feuillants, il n'a voulu servir que le peuple. Et cependant, qui le déchire au milieu de ses immortels travaux ?...

« Ce sont des hommes qui se vantent d'aimer le peuple et la liberté... Ses plus cruels ennemis tiendraient-ils un autre langage ? Saliraient-ils avec plus d'infamie le talent respectable ? Déclameraient-ils avec plus d'acharnement contre la vertu ? La travestiraient-ils avec plus d'ignorance en intrigues ?... Et qu'y a-t-il donc de commun entre le génie et l'intrigue ? entre la philosophie et l'immoralité ? entre la lampe de Socrate et les orgies des boudoirs ? Oui, malheur à l'homme qui a profané cette enceinte de toutes ces horreurs !... Il a donné la mesure ineffaçable de son âme impure,

[1] Après avoir coopéré à la rédaction du *Journal de Paris*, du temps de Garat, Condorcet rédigeait alors, avec Clavières et Garan de Coulon, la *Chronique*.

mais il n'a pas flétri le génie... Car dans un régime libre, le génie plane toujours au-dessus des calomnies, qui retombent bientôt avec leurs auteurs dans le néant, lorsque le nom des Zoïles n'est rappelé que comme un opprobre. »

C'est ainsi qu'après s'être défendu lui-même, Brissot avait trouvé des paroles éloquentes et chaleureuses pour défendre son collègue Condorcet. Rien n'honore plus le rédacteur du *Patriote français* que ces élans du cœur. Nous verrons bientôt jusqu'où il sut porter le dévouement.

Quant à Guadet, plus impétueux, moins maître de lui que Brissot, il ne se borna pas à se disculper ; il attaqua son antagoniste, et ne le quitta que lorsqu'il crut l'avoir terrassé.

« M. Robespierre, dit-il aux Jacobins, a annoncé qu'il avait un grand complot de conjuration à vous dévoiler ; il a annoncé que, dans la séance de vendredi, il mettrait sous vos yeux les preuves d'un plan de guerre civile arrêté dans l'Assemblée nationale : je le somme de tenir sa parole ; et pour le mettre à même de faire connaître à cette société tous les traîtres à la fois, je lui dénonce un homme qui met toujours son orgueil avant la chose publique, et son amour-propre avant l'amour de la patrie ; je lui dénonce un homme qui parle sans cesse du prix qu'il attache à la confiance du peuple, de son dévouement à défendre ses intérêts, et qui a déserté le poste où la confiance et l'intérêt du peuple l'avaient appelé ; je lui dénonce un homme qui insulte tous les jours à la raison des membres de cette société, en leur parlant d'une faction qui le persécute, tandis que, chef lui-même d'une faction, il y dispose à son gré de l'ordre du jour, de celui de la parole, et de tous les signes d'approbation ou d'improbation qu'on y reçoit ; je lui dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple, et cherche tous les jours à le devenir davantage ; je lui dénonce un homme qui ne cesse d'assiéger la tribune, et d'y parler de lui, de ses vertus, de ses sacrifices et de ses terreurs affectées, lorsque l'amour de la liberté lui commanderait peut-être de s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme ; je lui dénonce un homme qui, après s'être opposé à la guerre, et avoir prédit qu'elle entraînerait les plus grands malheurs, puisqu'elle assurerait le triomphe de nos ennemis du dedans, cherche à réaliser ces malheurs en divisant les patriotes, et en semant au milieu d'eux les défiances et les soupçons ; je lui dénonce un homme qui, dans le moment où il cherche à affaiblir, par les accu-

sations les plus absurdes, la confiance du peuple dans la majorité de ses représentants, fait écrire dans un journal dont il dispose (l'*Ami du Peuple*)[1], que le moment est venu de donner un dictateur à la France... Je lui dénonce en même temps un homme, ajoutait Guadet, qui, sans parler jamais des poignards dirigés contre son sein, saura, s'il le faut, mourir au poste où ses concitoyens l'ont appelé : qui servira constamment le peuple sans parler de lui-même, et qui, tant qu'une goutte de sang coulera dans ses veines, ne souffrira pas que la Révolution, qui a été faite pour tous, tourne à l'avantage d'un seul... Et ces deux hommes, concluait Guadet, sont lui et moi[2]. »

Quoique les honneurs de la tribune eussent été pour Brissot et son collègue Guadet, le *Patriote français*, en rendant compte de cette séance, ne put dissimuler que, « si les honnêtes gens, qui n'aiment pas plus la tyrannie des démagogues que celle des despotes, avaient applaudi ces deux rivaux de Robespierre, Brissot s'était vu souvent interrompu par des cris violents de femmes placées dans les tribunes, et très-bien formées, disait ce rédacteur, à l'art d'injurier ceux qui n'idolâtrent point M. Robespierre. »

C'était ainsi que Brissot était obligé de se défendre journellement des accusations qu'on portait contre lui, tant à la tribune des Jacobins qu'à celle des Cordeliers, et des injures, des calomnies que l'on imprimait dans certains journaux, ou dans les libelles distribués jusqu'à la porte de la salle législative.

« C'est une marche employée plusieurs fois par les conspirateurs, disait-il à ce sujet, d'accuser ceux dont les agitateurs redoutent la fermeté et les lumières, des complots qu'ils trament eux-mêmes. La secte qui veut tout renverser, pour régner au moins sur un chaos, fait retentir la tribune populaire qu'elle déshonore, de dénonciations forcenées contre les patriotes les plus intègres, et leur impute un système absurde de protectorat et de dictature, dont on ne produit pas la preuve la plus légère.

« Eh bien, ouvrons le journal avoué de cette secte ; ouvrons l'*Ami du Peuple* de M. Marat, qui paraît avec l'approbation du club des Cordeliers, nous y lirons (numéro 655, pages 7 et 8) ces mots que nous

[1] Guadet était ici ou mal informé ou de mauvaise foi, car personne ne disposait de l'*Ami du Peuple* que son seul rédacteur. Les rapports entre Robespierre et Marat étaient d'ailleurs très-froids.

[2] J'ai cru devoir ajouter ici à la défense de Brissot celle de Guadet, avec lequel il avait une sorte de solidarité, et aussi parce que ces morceaux curieux ne se trouvent nulle part, hors le *Patriote français*.

transcrivons fidèlement : — « Que le peuple n'a-t-il assez de sens « pour sentir la nécessité de se choisir un *dictateur suprême*, dont les « pouvoirs soient circonscrits de manière que, sans autorité pour « dominer, il en ait une *illimitée* pour abattre les chefs des conspi- « rateurs *désignés par la voix publique*, et pour forcer le *législateur* « *corrompu* à mettre à prix la tête des rois, des princes et des géné- « raux qui viendraient en armes contre nous, etc. » — Nous ne dis- cuterons pas ces abominables lignes, où l'extravagance, ajoutait Brissot, le dispute à l'atrocité. Mais qu'il paraisse donc, ce nouveau *Mazaniello*, ce tribun désiré ; qu'il lève entièrement le masque ; que, du haut de sa tribune sanglante, il demande la tête des *conspirateurs désignés par la voix publique*, c'est-à-dire par la voix de ses com- plices et de quelques imbéciles adorateurs qu'il a égarés [1]... Pa- triotes éclairés, s'écriait Brissot, vrais amis de la liberté, ces ima- ges vous effrayent. Rassurez-vous ; vos tribuns présomptifs sont aussi lâches qu'atroces, aussi stupides qu'ambitieux ; les poignards de la calomnie sont les seuls qu'ils emploient, et ils ne massacre- ront que des réputations [2]. »

Après avoir accusé ouvertement Robespierre d'être l'auteur des divisions qui affligeaient la société des Jacobins, Brissot mettait sous les yeux de ses lecteurs le portrait que Guadet avait, disait-il, tracé avec autant de courage que de vérité, de ce chef de la démagogie.

« Trois opinions, répétait-il d'après Guadet, partagent le public sur M. Robespierre. Les uns le croient fou, d'autres attribuent sa conduite à sa vanité blessée ; un troisième parti le croit mis en œu- vre par la liste civile. Nous ne croyons jamais à la corruption qu'elle ne soit bien prouvée ; mais nous croyons aussi que, soit folie, soit vanité, M. Robespierre est évidemment l'auteur de la division qui déchire la société ; et que le seul moyen pour lui de reconquérir sa réputation, est de se réconcilier avec les vrais amis de la liberté et de la constitution, de ne plus accaparer la parole aux Jacobins, d'abju- rer cette manie de dénonciations que jamais il ne prouve, et de per- mettre enfin que la société s'occupe de questions importantes, et non pas des querelles de MM. Robespierre et Collot-d'Herbois. Certes, ces débats sont scandaleux ; ils doivent combler de joie les aristo-

[1] Il n'est pas difficile de s'apercevoir que Brissot voulait désigner ici Robespierre.

[2] Le *Patriote français* disait aussi que la colère de Collot-d'Herbois provenait de ce que le minis- tere de l'intérieur, pour lequel il avait été sérieusement proposé, même par le journal de Brissot, lui était échappé.

crates ; mais quel en est l'auteur ? Et que n'ont pas fait pour les éviter ceux qu'on accuse si ridiculement de conjuration ? »

Quel que fût le ton de ces récriminations, on voit que Brissot se serait encore prêté volontiers à un raccommodement avec Robespierre. Mais ce raccommodement devint tous les jours plus impossible, tant à cause des circonstances critiques où la France se trouvait, que par les excitations et les provocations des journaux réprésentant les opinions des deux partis. Bientôt Brissot et ses amis ne furent plus, aux yeux d'une partie des jacobins et des cordeliers, que des conspirateurs contre la liberté ; tandis que Robespierre et ses partisans étaient considérés, par leurs ennemis, comme des démagogues, visant à la popularité pour arriver à la dictature.

Ce fut cette déplorable querelle, dont les accès se manifestèrent avec une violence toujours recrudescente, qui engendra ces haines mortelles, causes premières de la mort des brissotins et des girondins ; elles furent aussi les avant-coureurs de ces affreuses catastrophes qui ensanglantèrent la France à toutes les crises qu'elle éprouva dans cette période.

Au printemps de 1792, une occasion solennelle se présenta pour réunir les patriotes de l'assemblée et des sociétés populaires dans une même pensée et vers un seul et même but. Cette occasion fut la fête par laquelle les jacobins et tous les patriotes célébrèrent la libération et le retour des malheureux soldats suisses du régiment de Château-Vieux, envoyés aux galères pour l'affaire de Nancy. On crut un moment que les diverses fractions du parti qui avait fait la Révolution allaient sacrifier leurs préventions et leurs animosités sur l'autel de la patrie. L'aveugle haine que les soupçons et la jalousie avaient fait germer dans le cœur des premiers athlètes de la Révolution ne s'assoupit qu'un instant, et la discorde agita de nouveau ses brandons dès le lendemain.

Cette fête patriotique, par laquelle les jacobins voulurent célébrer le triomphe de la liberté, occupe une grande place parmi les événements historiques de cette même année 1792 : il ne faut donc point s'étonner si les journaux de toutes les nuances s'en occupèrent chaleureusement, les uns pour l'organiser avec le plus grand éclat, les autres pour blâmer cette démonstration. Les ministériels, les aristocrates, s'opposèrent longtemps et de toutes leurs forces à cette cérémonie, dans laquelle ils croyaient voir une insulte à l'Assemblée constituante et à la garde nationale. Ils cherchèrent même à mettre

la discorde dans l'armée parisienne : des placards remplis d'injures contre les ordonnateurs de la fête, des libelles dans lesquels on menaçait et les Suisses et les jacobins, virent le jour à cette occasion. En un mot, la capitale et la France entière furent agitées pendant longtemps par les passions que cette grande démonstration souleva, et la guerre civile fut sur le point d'éclater à Paris [1]. Il faut lire les journaux du mois d'avril 1792 pour se faire une idée de la lutte qu'eurent à soutenir les jacobins contre les aristocrates, les modérés, les ministériels, et une partie de la garde nationale. A la fin, les jacobins, appuyés fortement par la municipalité, l'emportèrent.

Les quarante Suisses du régiment de Château-Vieux, délivrés par un décret de l'Assemblée nationale, partirent de Brest pour se rendre à Paris escortés par une députation du club de cette ville. Des souscriptions fructueuses avaient pourvu à tous leurs besoins. Arrivés dans la capitale, entraînant avec eux les officiers municipaux et une foule de patriotes des villes qu'ils avaient traversées, ces soldats furent reçus par une députation des jacobins ayant à leur tête Collot-d'Herbois, qui s'était constitué le défenseur et l'orateur de ces victimes, et Tallien, l'un des principaux ordonnateurs de la fête.

Ici nous laisserons parler le journal de Brissot; car Brissot et ses amis les girondins furent de grands partisans de cette cérémonie.

« Depuis Brest jusqu'à Paris, raconte le *Patriote français*, le voyage des quarante soldats de Château-Vieux n'a été qu'une fête continuelle, et c'est un bel argument contre tous les sophismes des prétendus *amis de la paix et de l'ordre*, que cette allégresse unanime qui a partout éclaté sur le passage de ces martyrs de la liberté, que ces larmes que le souvenir de leurs malheurs a fait couler, que ces larmes plus douces qu'on a versées en les embrassant. C'est surtout à Versailles que les transports ont été plus vifs et les fêtes plus solennelles. Versailles, ruiné par la Révolution, bénit cette révolution ; et sur les ruines des abus, se console de la perte de son opulence. Les soldats de Château-Vieux l'ont quitté hier, et sont arrivés ici à une heure après midi. Un grand nombre de citoyens et de citoyennes, de gardes nationaux, de soldats invalides, de soldats suisses, avaient été les recevoir hors de la ville, et les ont accompa-

[1] « Les esprits s'échauffent, les passions fermentent, les citoyens se divisent, portait une proclamation du maire de Paris; tout semble présager le désordre. On veut changer un jour de fête en un jour de deuil. Les ennemis du bien public s'applaudissent; mais les amis de la patrie et de la paix se rallieront toujours, et l'espoir des intrigants sera trompé. »

gnés jusqu'à l'Assemblée nationale. Le chemin était bordé d'un peuple immense, qui faisait retentir l'air des cris chéris : *Vive la nation ! Vive la liberté ! Vivent les soldats de Château-Vieux* ! *Vivent les jacobins !*

« Lorsqu'on a su qu'on faisait un appel nominal pour savoir si les quarante victimes de Bouillé et des intrigants ses complices seraient admises à la séance, poursuit le *Patriote*, l'indignation a succédé à la joie, et n'a été calmée qu'au moment où la majorité des patriotes ayant triomphé, Château-Vieux a été introduit à la barre. M. Collot-d'Herbois, défenseur de ces braves soldats, a pris la parole en ces termes :

« Législateurs, vous voyez devant vous les soldats de Château-« Vieux dont vous avez brisé les fers.

« C'était pour eux un besoin pressant que d'épancher ici leur re-« connaissance.....

« Ils ont recueilli, pour vous, sur toutes les routes, un tribut qui « doit bien vous être précieux : ce sont les bénédictions sincères, « vives et prolongées du peuple français pour tous les décrets que « vous avez rendus... Celui des décrets qui a rendu les soldats de « Château-Vieux à la nation a été reçu par la grande majorité de « l'empire comme un bienfait. Cela seul doit répondre à leurs enne-« mis, car ces infortunés en ont encore des ennemis. Les plus cruels, « peut-être, ont siégé dans cette enceinte. Il doit être consolant pour « vous de penser que, de cette même tribune d'où avaient été lancés, « sur ces braves soldats, avec la rapidité de la foudre, les condam-« nations, les supplices, les fers et la mort, sont parties aussi, quoi-« que avec moins de rapidité, l'espérance, les consolations, la « justice et la liberté...

« Dès que les soldats de Château-Vieux ont été rendus à cette li-« berté, ils ont prononcé le serment de mourir pour la défendre : « ils le renouvellent ici devant vous... Puissent les fers qu'ils ont « portés, et que vous avez brisés, être les derniers dont le despotisme « se soit servi pour enchaîner les plus ardents, les plus déterminés « défenseurs de la cause de la liberté. »

— « Après la séance, ajoutait encore le journal de Brissot, le cortége, grossi d'un grand nombre de députés, s'est rendu aux Jacobins, où il était attendu pour un repas dont la frugalité avait commandé les apprêts, et dont une douce gaieté a fait les charmes. Des toasts civiques ont été portés au milieu des transports des convives

et des applaudissements d'une multitude de citoyens qui environnaient la salle.

« La séance de la société des Amis de la constitution a été très-brillante et plus touchante encore. Tous les cœurs ont été attendris en entendant, et le député de Brest qui avait ramené les braves soldats, et leur éloquent défenseur Collot-d'Herbois, et le député de la garde nationale de Metz, l'un des blessés de la malheureuse affaire de Nancy, et le président de la société, Vergniaud. On s'est retiré dans l'épuisement du plaisir. Une nouvelle scène a terminé la journée. Château-Vieux a été présenter ses hommages à la municipalité. MM. Collot-d'Herbois et Pétion ont été ravissants [1]. Le cortége s'est ensuite rendu au faubourg Saint-Antoine, où M. Santerre avait fait préparer les logements à nos amis de Château-Vieux. La grande fête aura lieu dimanche. »

Pendant que les jacobins en dressaient le programme, et que le maire donnait ses instructions, une foule de placards, de libelles, de lettres menaçantes, affichés ou répandus par les aristocrates et les feuillants, continuaient à irriter et les membres des clubs, et les hommes timorés qui redoutaient les suites de la manifestation patriotique en faveur des victimes du despotisme ; mais rien ne put l'empêcher.

« Le corps municipal, convaincu que nul signe de contrainte ne
« doit comprimer les généreux épanchements de la joie et de l'allé-
« gresse du peuple, porte la délibération : que l'abandon de la con-
« fiance doit prendre la place de l'appareil de la force ; que les fêtes
« de la liberté doivent être libres comme elle ; qu'il est temps de
« montrer au peuple qu'on l'estime, qu'on croit à sa raison et à
« sa vertu, qu'on croit qu'il n'a pas de meilleur gardien que lui-
« même ; que nulle baïonnette ne doit prescrire sa marche, ni diri-
« ger ses mouvements ; qu'il est aussi sage que moral d'abandonner
« le peuple au sentiment de sa dignité, assuré que ce sentiment
« lui tracera des règles d'ordre et d'harmonie tout aussi bonnes
« que celles de la police la plus clairvoyante ; qu'il lui inspirera le
« respect qu'il se doit à lui-même ; arrête : Aucun citoyen, s'il

[1] « Soldats de la liberté, vous en avez été les martyrs, répondit Pétion à l'orateur ; et vous avez servi sa cause par votre esclavage même. Vous avez porté des fers : c'est pour les faire haïr... C'est vous qui, les premiers, avec les gardes françaises, avez fait tomber nos fers, en refusant l'appui de vos armes au despotisme. Le magistrat du peuple, qui est aussi le magistrat de la liberté et de la constitution, ne peut pas oublier un aussi important service, et sa reconnaissance est une dette nationale. »

« n'est de service, ne pourra, sans réquisition légale, paraître en « armes, dimanche prochain (15 avril 1792) : toute espèce d'armes « est comprise dans la présente prohibition. »

Au moyen de ces sages dispositions, la fête populaire eut lieu le jour indiqué, au milieu d'un immense concours de spectateurs, et sans que nuls désordres, nul accident justifiassent les funestes prévisions de ceux qui avaient fait pressentir des collisions sanglantes.

« La fête de la liberté, s'écria Brissot tout radieux, a été ravissante... Le peuple la voulait ; quelques aristocrates s'y opposaient ; elle a été célébrée. C'est encore un nouveau triomphe. Mais, que dis-je ? un triomphe... Met-on au nombre des travaux d'Hercule sa facile victoire sur les Pygmées ? »

Entrant ensuite dans les détails les plus minutieux, Brissot s'exprimait ainsi :

« Pour donner une idée générale de la fête célébrée hier en l'honneur de la liberté, il suffirait de dire que le peuple en était l'ordonnateur, l'exécuteur, l'ornement et l'objet. Rien n'a été plus beau que cette fête, parce que rien n'est plus beau qu'une grande masse d'hommes animés des mêmes sentiments de patriotisme et de fraternité ; parce que rien n'est plus beau que les élans combinés de ces âmes simples, qui n'ont pas appris, comme ceux qui s'appellent eux-mêmes les *honnêtes gens*, l'art de dissimuler ou de compasser leur joie ; parce que rien n'est plus beau que le peuple, lorsqu'il est abandonné à sa propre impulsion, lorsqu'on ne le calomnie pas par des précautions inutiles, flétrissantes, et qui deviennent souvent l'occasion des désordres qu'elles devaient prévenir ; parce que rien n'est plus beau que la modération du peuple, de ce peuple que ses ennemis peignent comme une canaille vile et féroce [1], de ce peuple qui, contrarié pendant si longtemps dans ses vœux pour la fête, par une faible et intrigante opposition, qu'on n'a crue nombreuse que parce qu'elle a varié à l'infini ses formes et ses manœuvres, ne s'en est vengé que par le dédain...

« Pendant cette longue fête, disait Brissot en terminant sa narration, l'on ne vit pas paraître une seule baïonnette, et il ne se commit pas le moindre désordre : il y régna toujours la police de la liberté, et

[1] Le roi et sa cour eurent tellement peur du peuple, que le jardin des Tuileries fut fermé le jour de l'entrée du cortége à Paris et le jour de la fête ; la garde du château fut doublée.

l'ordre qui résulte de l'harmonie des esprits et des cœurs. Sous le règne du despotisme, au mariage de Louis XVI, l'on donna une fête ; toutes les troupes étaient sur pied, et cependant plus de cent personnes y perdirent la vie. Que l'on compare [1] ! »

Quoique les aristocrates et les *feuillantins* eussent eu le dessous dans cette circonstance, ils n'en continuèrent pas moins à lancer leurs pamphlets contre les ordonnateurs de la fête : quelques journalistes cherchèrent à la ridiculiser ; Dupont (de Nemours) publia une longue lettre, adressée au maire, dans laquelle il s'efforça de prouver que Pétion avait eu des torts graves dans cette affaire. Cette lettre, répandue avec profusion, nécessita une réponse du maire, réponse devenue historique, car tout ce qui est relatif aux soldats de Château, à leur libération et à la fête qui leur fut donnée y est retracé d'une manière fort remarquable. (Voyez le *Patriote français* des 24, 25 et 26 avril 1792.) Et, pour que tout ce qui peut marquer une époque se trouvât réuni dans cette affaire, Gouvion, major général de la garde nationale, donna sa démission, prétendant que les jacobins, en faisant triompher les soldats de Château-Vieux, avaient dirigé leurs coups contre Lafayette [2]. Il menaça de sa colère tous ceux qui avaient manifesté de l'intérêt au sort des victimes du despotisme. Enfin, le vieux général d'Affry, commandant la division militaire de Paris, se démit aussi de son commandement : ce qui fit dire aux jacobins que la cause de la liberté comptait dès lors deux ennemis de moins parmi les fonctionnaires publics.

Les honneurs accordés aux soldats suisses retirés des galères où les avait envoyés la justice expéditive et atroce de leurs conseils de guerre, et l'affront que les Marseillais venaient de faire au régiment d'Ernest, de la même nation, en le désarmant, soulevèrent successivement aux Jacobins et à l'Assemblée nationale la question des troupes mercenaires. Brissot s'en empara.

« Les troupes mercenaires, dit-il, n'ont-elles pas toujours été funestes à la liberté des peuples qui les ont employées ? Une nation

[1] Je me suis étendu sur cette fête patriotique, parce que j'ai cru que, dans un livre destiné à reproduire les mœurs, le langage, les passions, les vues de nos pères, je ne devais rien négliger de ce qui peut expliquer, par des exemples divers, le but que je me suis proposé. Et, à mon tour, je m'écrierai : Qu'on compare les fêtes populaires du régime de la liberté avec celles des autres régimes !

[2] « On assure que M. Lafayette est à Paris, disait le *Patriote français* lors des préparatifs de la fête. Que vient-il faire ? Croit-il retrouver encore le 17 juillet (le massacre du Champ de Mars) ? il ne retrouvera que les hommes du 14 juillet... Que vient-il faire, enfin ? Nous tromper ? le temps de l'erreur est passé ; relever son crédit ? il est perdu sans ressources .. »

de vingt-cinq millions d'hommes, une nation qui trouve plusieurs centaines de mille de soldats, au lieu de cinquante mille dont elle avait besoin pour recruter ses armées, une nation armée tout entière doit-elle entretenir des troupes mercenaires? Un peuple qui ne veut combattre que pour sa liberté, doit-il en remettre la défense à des mains étrangères, à des mains vénales? Telles sont les questions, ajoutait-il, qui s'offrent à l'esprit des patriotes et des politiques, lorsqu'ils examinent nos relations actuelles avec la Suisse ; telles sont les questions qu'il faudra résoudre incessamment, et qu'on résoudra sans peine. »

En effet, la question soulevée par Brissot était résolue dans l'esprit de tous les amis de la liberté. La cour seulement s'opposa longtemps au licenciement des troupes suisses au service du roi ; et il ne fallut rien moins que la révolution du 10 août pour renvoyer les Suisses et les autres soldats étrangers chez eux. Outre l'initiative, Brissot prit encore une grande part à ce licenciement.

Au milieu des innombrables objets dont le *Patriote français* dut s'occuper ; au milieu de toutes les réformes utiles ou nécessitées par les circonstances auxquelles Brissot participa ou même qu'il provoqua, nous mentionnerons seulement la suppression de certaines congrégations religieuses restées debout, et celle du costume des prêtres. Et à cet effet, nous reproduisons ici les expressions dont il se servit en rendant compte des débats sur ces mesures révolutionnaires, parce que nul autre que lui ne savait assaisonner ses récits de tant de sel attique.

« On s'étonnait quelquefois, dit-il, du grand nombre de congrégations monastiques et d'ordres religieux qui couvraient la France; on aurait dû s'étonner qu'il n'y en eût pas davantage. Il était si commode, en effet, de se dévouer au service de Dieu, pour être servi par les hommes ; de travailler exclusivement à l'œuvre de son salut, pour être dispensé de travailler pour vivre ; de s'humilier devant le ciel, pour dominer la terre !

« La Révolution n'avait pas entièrement délivré la France de ces nuées de sauterelles plus avides, plus dévorantes que toutes celles dont Dieu inonda l'Égypte; plus funestes que les sept fléaux dont il frappa, dit-on, ce pays, et qui auraient pu les remplacer tous, si elles eussent alors existé. L'Assemblée constituante, en supprimant les congrégations appelées *régulières* (ironiquement sans doute), avait ajourné la destruction des congrégations dites

séculières, et respecté l'antique Sorbonne; la Sorbonne, seule digue qui arrêtât ce débordement de philosophie *sacrilége* et *turbulente*, qui, après avoir ébranlé l'auguste édifice de la foi, a renversé, hélas! toutes les sublimes institutions de nos ancêtres. Eh bien ! la Sorbonne n'est plus : la séance d'aujourd'hui (5 avril 1792) a vu son dernier soupir. Elle a expiré avec les frères *ignorantins*, les frères cordonniers, les frères mulotins, les sœurs matelotes de Sainte-Agnès, et une foule d'autres congrégations illustres qui ont été enveloppées dans une même proscription. Et c'est le *vendredi saint*, ajoutait Brissot, qui a été le jour de leur mort, comme le *jour des morts* avait été celui de leur spoliation !

« Un évêque philosophe, M. Torné, poursuivait Brissot, en applaudissant à l'abolition de ces ordres, a proposé d'en faire disparaître jusqu'aux ruines, en supprimant le costume ecclésiastique et monacal : il a appelé ceux qui le portaient des *caricatures errantes*. — Je suis évêque, a-t-il dit, je crois que c'est à un évêque à faire parler la raison contre les abus religieux de toutes les sectes. — Il a développé les graves inconvénients qu'il y aurait à laisser subsister les marques distinctives des congrégations supprimées. En effet, les costumes religieux étant aux ordres monastiques ce que les armoiries et les livrées étaient à la noblesse, il fallait suivre pour les uns la même marche que pour les autres.

« M. Becquet a pris la défense des *capuchons*, avec le même courage qu'il a déployé en plaidant la cause de MM. Bertrand et Lessart. (Ah ! révérend père Becquet ! s'est-on écrié.) M. Aubert a demandé grâce pour la toilette des nonnes ; mais M. Mulot a soutenu qu'on devait déchirer *guimpes et bandeaux*, et il a répondu à M. Becquet, que les moines qui sont maintenant si attachés à leur froc, sont précisément ceux qui s'en dépouillaient le plus facilement toutes les fois qu'ils le pouvaient.

« Enfin l'assemblée a décrété la suppression de tous les habits et signes distinctifs ecclésiastiques, hors des fonctions du culte. (M. Fauchet se résigne et met sa calotte dans sa poche. — M. l'évêque de la Haute-Vienne offre sa croix en don patriotique. L'assemblée applaudit à ces deux traits, et elle sera elle-même éternellement applaudie par tous les philosophes, pour avoir porté le dernier coup à la superstition.) »

Les prêtres étaient alors l'objet d'une surveillance spéciale de la part des sociétés populaires et des fonctionnaires patriotes : on

ne cessait de les représenter, avec raison, comme les plus actifs instruments dont l'aristocratie se servait pour désaffectionner de la cause de la liberté le peuple, et surtout celui des campagnes; on les accusait, avec non moins de certitude, d'exciter les troubles qui désolaient plusieurs contrées; en un mot, on considérait ceux de ces ecclésiastiques qui avaient refusé le serment civique comme les plus dangereux auxiliaires des émigrés. Bien des fois l'Assemblée nationale avait voulu frapper ces prêtres; mais des obstacles de plus d'une nature s'y étaient opposés, et l'on avait toujours ajourné les mesures de rigueur que les patriotes réclamaient contre les perturbateurs en soutane.

Mais vers la fin d'avril, et au moment où l'on se disposait à la guerre, l'assemblée sentit la nécessité de mettre un frein aux agitations de l'intérieur. François (de Nantes) [1] fut chargé enfin de faire un rapport sur les troubles excités par le fanatisme religieux. Voici comment Brissot analysa le travail de ce rapporteur :

« Des principes sains, des idées philosophiques, des tableaux bien faits, une justesse d'esprit et une impartialité rare, voilà ce qui distingue ce travail intéressant, l'un des meilleurs qu'ait encore entendus l'Assemblée nationale. Peut-être l'orateur s'est-il quelquefois trop attaché à atténuer les désastres qu'occasionnent le fanatisme et l'hypocrisie sacerdotale. On ne doit cesser de le rappeler, pour la confusion de ceux qui veulent sauver des scélérats à l'ombre de la philosophie. S'il ne s'agissait que de troubles religieux, que de discussions scolastiques, que de querelles de dévots, que de débats sur la couleur du capuchon, sur la longueur de la barbe monacale, ou sur la largeur de la tonsure, ajoutait Brissot, sans doute alors le législateur devrait mépriser; le philosophe devrait éclairer; l'homme d'esprit, chansonner; et la guerre finirait par la défaite des deux partis. Mais ici les matières religieuses ne sont qu'un prétexte : la superstition est l'âme de la révolte; et le fanatisme, l'instrument de la contre-révolution. Des prêtres fripons font entendre à leurs insensés prosélytes que la route de Coblentz est le chemin du ciel, et que hors la noblesse et les parlements il n'est point de salut. Ce n'est donc pas les soldats du pape qu'il faut combattre par le ridicule, ce sont les soldats des *princes* qu'il faut réprimer, dissiper et vaincre. »

[1] Plus connu sous le nom de François de Neufchâteau.

Quelques publicistes demandèrent que les prêtres ne fussent plus élus par le corps électoral ; qu'il n'y eût plus de clergé constitutionnel, plus de salaire faisant partie de la dette nationale ; en un mot, ils voulaient extirper jusqu'au nom de prêtre, pour punir les ecclésiastiques de leurs intrigues contre-révolutionnaires.

Les autres journalistes, au nombre desquels se montrait Brissot, appuyaient sur la nécessité de déporter les prêtres séditieux, en considérant cette mesure rigoureuse comme un acte de police extraordinaire. « Quand on a suivi l'histoire des séditions qu'ils ont excitées, disait le rédacteur du *Patriote français ;* quand on s'est rendu compte des désastres dont ils sont les auteurs ; quand on les a vus employer tous les moyens de séduction que leur donnaient la confiance et la crédulité, prêcher partout l'incendie, aiguiser partout les poignards, convertir en bêtes féroces les êtres les plus timides et les plus doux, et changer en vastes cimetières des départements entiers, est-il un député qui reculât devant la nécessité de purger le sol de la liberté en déportant les prêtres séditieux ? »

Le décret qui prononçait cette déportation ayant passé à une forte majorité, l'Assemblée nationale le soumit à la sanction royale ; mais le roi le garda longtemps devant lui sans faire connaître son intention à cet égard.

Dans l'intervalle, les esprits s'aigrirent contre les ecclésiastiques, et l'on commença à s'occuper beaucoup de matières religieuses et du culte lui-même.

Déjà le mariage des prêtres avait été reconnu par la loi civile. Tous les jours on voyait d'anciens ecclésiastiques ou d'ex-moines aller présenter à l'Assemblée nationale ou aux Jacobins les épouses qu'ils s'étaient légitimement données ; et l'assemblée, comme les sociétés populaires, ne manquaient jamais d'applaudir à cette détermination.

On était arrivé à l'époque où a lieu la procession de la Fête-Dieu. L'année précédente, l'Assemblée nationale, les autorités constituées et la garde civique avaient assisté, à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à cette procession. Mais il y avait déjà bien loin, sous le rapport des idées religieuses, de 1791 à 1792. Les patriotes, les philosophes travaillèrent à faire tomber ces anciens usages. Le journal de Brissot publia, le dimanche 3 juin, un arrêté de la municipalité ainsi conçu :

« Le corps municipal, plein de respect pour les principes consa-

« crés par la constitution, qui garantit à *tout homme le droit d'exer-*
« *cer le culte religieux auquel il est attaché :*

« Sur le réquisitoire du procureur de la commune, arrête :

« 1° Que ne pouvant, aux termes de la constitution, établir au-
« cune imposition directe ou indirecte, parce que ce droit est exclu-
« sivement réservé au corps législatif, il ne peut forcer les citoyens
« à *tendre ni tapisser* en aucun temps l'extérieur de leurs maisons,
« cette dépense devant être purement volontaire, et ne devant gêner
« en aucune manière la liberté des opinions religieuses ;

« 2° Que les citoyens soldats ne devant se mettre sous les armes
« que pour l'exécution de la loi et la sûreté publique, la garde na-
« tionale ne peut être requise pour assister aux cérémonies d'un
« culte quelconque ;

« 3° Que la prospérité publique et l'intérêt individuel ne permet-
« tant pas de suspendre la liberté et l'activité du commerce, les
« citoyens ont le droit d'exercer en tout temps les facultés indus-
« trielles qui leur sont garanties par le payement de leurs contribu-
« tions et patentes ;

« Le corps municipal enjoint aux commissaires de section, de
« police, et au commandant de la garde nationale de veiller au main-
« tien de l'ordre public, conformément aux dispositions du présent
« arrêté [1]. »

Quelques jours après, en rendant compte de la séance législative du 5 juin au soir, Brissot s'exprimait ainsi :

« La religion du législateur, c'est le culte de l'humanité : ses bonnes œuvres, ce sont de bonnes lois ; son paradis, c'est sa patrie, s'il la rend heureuse : il est sûr de faire son salut, s'il sauve l'État.

« Vouloir qu'une Assemblée nationale prenne part aux cérémonies d'un culte, c'est déclarer ou que ce culte est le culte de la nation, ou que cette assemblée n'appartient qu'à une partie de la nation ; et ce fut un spectacle étonnant pour un philosophe, de voir, l'année passée, la troisième année de la liberté française, à la fin du dix-huitième siècle, dans la patrie de Voltaire et de Rousseau, de voir,

[1] Cet arrêté, envoyé aux quarante-huit sections par le procureur de la commune Manuel, fut accompagné d'une circulaire dans laquelle il disait : « Le temps, sans doute, n'est pas éloigné où chaque secte religieuse, se renfermant dans l'enceinte de son temple, n'obstruera plus, à certaines époques de l'année, par des cérémonies extérieures, la voie publique qui appartient à tous, et dont nul ne peut disposer pour un usage particulier. »

Il faut lire encore une lettre fort curieuse que le même procureur de la commune adressa au commandant de la garde nationale. On la trouvera dans le numéro 1066 du *Patriote français*.

dis-je, le corps des représentants du peuple assister à la procession d'une paroisse.

« Cependant nous avons été sur le point de voir se renouveler ce scandale; et déjà il avait été décrété, sur l'initiative du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, que l'assemblée irait à sa procession. Mais il a suffi de démontrer l'inconséquence dans laquelle on tombait, pour faire rapporter ce décret *inphilosophique* : on s'est contenté d'ordonner qu'il n'y aurait pas de séance jeudi matin, pour procurer aux bonnes âmes le plaisir d'aller à la procession ; ce qui est encore une inconséquence. »

Il est facile de comprendre la colère du clergé, des bigotes et des contre-révolutionnaires en présence de ces mesures. Loin de s'y soumettre, ils osèrent braver et la municipalité et l'Assemblée nationale : le ban et l'arrière-ban des individus des deux sexes sur lesquels les prêtres exerçaient encore de l'influence furent, par eux, convoqués pour assister à la procession, et l'on y vit même beaucoup de gardes nationaux en armes. Aussi la Fête-Dieu fut-elle l'occasion des troubles que la commune avait voulu prévenir.

« Le fanatisme, que l'on avait cru atterré sous le poids du ridicule, s'écria Brissot en parlant des graves désordres qui avaient eu lieu, a fait, hier, ses derniers efforts pour agiter les esprits. On avait d'abord violemment déclamé, dans les sacristies, contre l'arrêté très-sage et très-constitutionnel de la municipalité, et contre les lettres très-philosophiques de MM. Manuel et Rœderer, puis on agi...

« Des fenêtres brisées, des maisons enfoncées, des citoyens insultés, arrêtés, meurtris de coups, traînés en prison par des gens apostés, et, ce qui doit surtout exciter l'indignation, par des gardes nationaux armés, qui, au mépris de toutes les lois, suivaient la procession sans être de service, sans être requis, tels sont les excès, les horreurs qu'on nous signale...

« On pourrait croire, ajoutait le *Patriote français*, que les rixes auxquelles les processions ont donné lieu, sont des luttes du fanatisme contre le fanatisme, entre les croyants au culte sermenté et les croyants au culte non sermenté. Ce serait une erreur ; la plupart des personnes insultées sont reconnues pour être patriotes, et l'on nous a nommé entre autres M. Legendre, membre de la société des Amis de la constitution...

« Nous apprenons avec plaisir à nos lecteurs, que tant d'horreurs révolteront sans doute, que la municipalité s'occupe des moyens de

les faire punir, et de rappeler à leurs devoirs les gardes nationaux qui ont fait l'honnête métier de *suisses d'église* et d'archers de l'inquisition, avec l'uniforme de la garde nationale et les armes de la loi... »

En effet, le corps municipal prit aussitôt un nouvel arrêté dans lequel il blâmait énergiquement l'intervention des citoyens en armes pour accompagner militairement une cérémonie d'un culte : il s'efforçait aussi de faire comprendre la sagesse des mesures d'ordre qu'il avait prescrites.

« Ce qu'il y a de remarquable, disaient le maire et les officiers municipaux, c'est que les citoyens peu favorisés de la fortune et dont l'éducation a été plus négligée se sont mis facilement à la hauteur de ces idées simples et vraies; tandis que des hommes en apparence plus éclairés ont montré tous les préjugés de l'ignorance et du fanatisme [1]. »

On ne pouvait se dissimuler que les gens qui ne respiraient que troubles n'eussent saisi cette occasion de les faire naître, en manifestant une ferveur hypocrite pour échauffer les esprits et semer la discorde. Mais, malgré leurs tentatives, le culte catholique romain venait de subir les atteintes les plus rudes et les plus propres à le faire reculer jusqu'aux époques de l'Église primitive : ce qui était considéré par les patriotes comme une victoire de la philosophie sur la superstition.

Nous sommes arrivés à cette époque décisive où l'Assemblée nationale, fatiguée de voir sans cesse la France servir de jouet aux princes allemands et à la politique du cabinet de Vienne, se décida à prendre l'initiative d'une guerre qui existait déjà de fait. Nous avons déjà vu Brissot écrire et pérorer pour que cette guerre, mal dissimulée, fût déclarée ouvertement. Nous allons le suivre dans les combats qu'il livra, à cet égard, tant contre le parti de Robespierre, que contre le *comité autrichien*.

Faire connaître ici d'une manière précise ce qu'était ce conseil secret du roi que le peuple désignait sous la dénomination si expressive de *comité autrichien*, cela serait aussi difficile aujourd'hui qu'il le fut en 1792. Mais nier l'existence d'un conseil intime, extraordinaire, dont faisaient partie quelques anciens ministres et d'autres

[1] C'étaient encore ceux que l'on appelle aujourd'hui les *[illegible]*, de tout temps opposés aux réformes que le siècle exigeait.

grands aristocrates, et que dirigeait la reine, sous l'inspiration de l'envoyé autrichien Blumendorff, et l'influence du cabinet de Vienne lui-même; nier l'existence d'un ministère occulte, dont les actes se manifestaient journellement, ce serait se refuser à l'évidence la plus palpable.

Ce conseil secret, dont firent nécessairement partie Guinard de Saint-Priest, Lessart, Bertrand, Laporte, le duc de Brissac et quelques autres aristocrates prononcés; ce conseil dont Marie-Antoinette était l'âme, avait pour mission de travailler à détruire, autant que possible, ce que les Assemblées nationales faisaient en faveur de la Révolution, et de travailler à ramener l'ancien régime. Pendant les années 1791 et 1792, ce comité s'occupa sérieusement, par les conseils de l'Autriche, à implanter en France les deux chambres, au lieu d'une assemblée unique, et l'on assure même qu'à cette condition, l'empereur d'Autriche se serait abstenu de faire la guerre à la France; sûrs qu'étaient les aristocrates, que ce système aurait suffi pour rétablir insensiblement la royauté dans ce qu'elle appelait ses droits.

Quoi qu'il en soit, le *comité autrichien*, dont on parlait depuis longtemps, ne fut mis en relief et dénoncé formellement que dans les premiers mois de 1792, à l'époque où le roi appela à son conseil patent les ministres désignés par les patriotes. Voici comment en parle le journal de Brissot :

« Le public a, depuis l'origine de la Révolution, entendu citer éternellement ce *comité autrichien*, comité dévoué entièrement aux intérêts de la maison d'Autriche, qui, présidé par Guignard, sous l'ancienne assemblée, a sans cesse contrarié les principes, la Révolution, et qui, lors de la révision, est parvenu, par son influence, à souiller la constitution; ce comité qui, sous la nouvelle assemblée, dirigeant les ministres jusqu'au 10 mars, a cherché à nous cacher l'existence de la coalition des puissances, a traîné la France dans des négociations honteuses, a contrarié la guerre offensive et ses préparatifs; qui, depuis le 10 mars, n'a cessé de décrier et la guerre, et les nouveaux ministres, et toutes leurs opérations, et qui par là même a contribué, en grande partie, à les rendre stériles; ce comité, quoique ayant la plus grande activité, quoique composé d'individus qui ont servi différents partis, mais que le même intérêt réunit maintenant ; ce comité, dont les mouvements sont connus, malgré le soin qu'il prend de ne pas laisser des

traces qui pourraient le compromettre. Depuis trois ans, il est dénoncé à l'opinion publique : ses membres en ont été successivement démasqués... Les sieurs Montmorin et Bertrand, dont la France se rappellera longtemps et douloureusement le ministère, caractérisé par l'ineptie et la perfidie, ont porté plainte contre M. Carra, qui, pour la millième fois peut-être, a fixé sur eux, à cet égard, l'opinion publique... »

— « Le *comité autrichien*, disait plus loin Brissot, n'est pas enseveli avec le ministère qui vient d'expirer ; il existe toujours, et il n'a fait que changer ses manœuvres : ci-devant il dirigeait le conseil, maintenant il va le contrarier ; et il n'y a rien de si facile, car il peut aisément savoir tout ce qui s'y dit et tout ce qui s'y détermine. Ce comité voit que le nouveau ministère est résolu à prendre les mesures les plus rigoureuses contre les puissances étrangères, qu'il leur parle enfin le langage d'hommes libres outragés et qui ne veulent pas supporter l'outrage... Que doit faire ce comité pour déjouer les desseins du ministère nouveau, pour l'empêcher d'amener les puissances étrangères à une satisfaction ou à la guerre ? Il doit, puisqu'il lui est impossible de changer l'état de choses, et de donner à ses amis de Madrid et de Vienne les hommes et l'argent qui leur manquent ; il doit semer les divisions entre les patriotes, chercher à ameuter les esprits contre la guerre et contre toute espèce de démarches vigoureuses. En soulevant quelques esprits contre la guerre, en faisant imprimer des paragraphes contre la guerre dans les journaux à sa disposition, qu'arrive-t-il ? On divise les patriotes ; on aigrit contre les ministres, qui veulent la vigueur ; on encourage les puissances étrangères à nous insulter, à nous outrager, à nous menacer. S'élever contre la guerre, c'est dire à ces puissances : « Ne craignez rien du ministère actuel : soyez fermes, et vous serez soutenus par un parti considérable. » Toute opinion contre la guerre ne peut donc qu'être très-funeste, et on conçoit qu'elle doit être employée par ce comité autrichien, qui veut donner le temps à ses amis de se préparer à nous attaquer.

« Au fait, ajoutait Brissot, aucun Français ne veut la guerre pour la guerre ; mais tout Français doit la vouloir lorsque la dignité et la sûreté de la nation l'exigent. Personne ne sait encore si nous serons amenés à ces circonstances ; mais si telle était notre destinée, ce serait être le plus cruel ennemi de notre Révolution et de la liberté que de ne pas vouloir la guerre. Prêcher d'avance contre la guerre,

dire qu'il ne faut la faire dans aucune circonstance, exagérer les malheurs qu'elle entraînerait, c'est évidemment embarrasser les opérations des ministres, qui, quoiqu'ils ne veulent pas la guerre, sont obligés d'en menacer les étrangers pour les forcer à ne pas troubler notre tranquillité [1]. »

— « On ne cesse de dire que le *comité autrichien*, que les aristocrates veulent la guerre, ajoutait encore Brissot : c'est une niaiserie et un mensonge. S'ils étaient en force, ils devraient la vouloir ; mais ils sont écrasés... L'intérêt du comité autrichien est donc d'éviter ce combat ; et voilà pourquoi il doit exciter des hommes à prêcher la paix ; voilà pourquoi vous voyez dans les journaux des lettres de Vienne si violentes contre les hommes qui veulent de la vigueur dans la marche... On voit des patriotes dupes de ces manœuvres ; et ces patriotes, par leur crédulité, font un grand mal. Il n'y a point d'homme si dangereux qu'un honnête homme quand il est ignorant ou disposé au fanatisme : il influe par sa probité, il égare par son fanatisme. »

Pour compléter le portrait que Brissot faisait de ce fameux comité, j'extrairai encore du *Patriote français* le passage suivant :

« Le comité autrichien des Tuileries ne cesse de s'agiter en tout sens pour semer la division et allumer la guerre civile. Anéantir les sociétés patriotiques, diffamer les meilleurs citoyens, élever des soupçons sur les députés les plus purs, et amener ainsi la dissolution de l'Assemblée nationale elle-même, voilà à quoi il travaille tous les jours au moyen des nombreux journaux qu'il soudoie, sous toutes les formes et dans tous les genres, au moyen d'une foule d'émissaires, dont les masques sont nuancés à l'infini, et qui, répandus dans les clubs, dans les assemblées politiques, dans les groupes, dans les cafés, ébranlent la confiance due aux représentants du peuple, décrient le nouveau ministère, déclament contre une guerre devenue inévitable, et s'efforcent d'inspirer la méfiance et de faire naître le découragement. Rien n'égale la perversité des conseils que ce comité donne au roi, si ce n'est peut-être leur absurdité [2]. »

[1] Quelle frappante et déplorable analogie entre la position du ministère patriote de 1792, et celle du ministère Laffite en 1831 ! C'est que la situation était la même ; c'est que l'un et l'autre de ces cabinets se trouvaient dominés, paralysés par une *camarilla* dont les intérêts étaient opposés à ceux de la nation.

[2] Ce que Brissot disait ici de l'action du *comité autrichien* ne pouvait être dit alors que par induction ou supposition ; et, cependant, le plan qu'il indique se trouva réel. Lorsqu'après le 10 août on découvrit les papiers secrets déposés chez Laporte, on y vit des plans de contre-révolution, apostillés

Comme le peuple, à qui l'on parlait sans cesse du *comité autrichien*, se montrait exaspéré contre les meneurs du château, et que l'on craignait qu'il ne finît par se porter à quelque extrémité, puisque déjà l'on menaçait de dénoncer la reine, la cour imagina, ainsi que nous l'a déjà appris Brissot, d'intenter un procès au journaliste Carra, qui, en dénonçant à son tour le comité secret, avait désigné Bertrand et Montmorin comme en étant les membres les plus dangereux.

Carra, appelé devant le juge de paix Etienne Rivière, sur lequel les aristocrates comptaient, déclara qu'il tenait les renseignements publiés par son journal de MM. Merlin, Chabot et Bazire, membres du comité de surveillance de l'Assemblée nationale. Le juge de paix voulut prendre connaissance des pièces que le comité de surveillance avait à sa disposition : on les lui refusa. Alors il osa lancer un mandat d'amener contre les trois membres de l'assemblée désignés par Carra : ces membres furent arrêtés. La cour voulait par là avilir l'Assemblée nationale : les députés patriotes le sentirent. L'assemblée manda à la barre le juge de paix considéré comme l'instrument du *comité autrichien*. Plusieurs séances très-vives furent consacrées à cette affaire. Brissot, Gensonné, Chabot, Bazire, Condorcet, produisirent de grandes preuves morales, et même matérielles, des intrigues contre-révolutionnaires du château et des deux ex-ministres dénoncés par Carra. Les sociétés populaires, les sections s'en mêlèrent, et tout Paris fut sens dessus dessous.

C'était ce que la cour désirait : elle voulait profiter de ces troubles et de la confusion qui régna pendant quelques jours, pour mettre à exécution un grand complot contre la cause de la liberté. Ce complot eut même un commencement d'exécution : on vit des soldats suisses et des soldats français de la garde constitutionnelle du roi arborer la cocarde blanche, crier : *A bas les jacobins ! à bas la nation !* proférer des injures contre l'Assemblée nationale et menacer les députés patriotes.

« Qu'il existe un parti dont l'objet évident est d'avilir l'Assemblée nationale et d'amener sa dissolution pour faire place au système des deux chambres, chéri de la cour, s'écria alors Brissot ; que ce parti ait des protecteurs jusqu'au sein même de l'Assemblée nationale :

de la main de Louis XVI, dans lesquels on conseillait au roi les manœuvres que le *Patriote français* dévoile dans ses articles sur ce comité.

que ce parti fasse maintenant les plus grands efforts pour triompher, soit en divisant les patriotes, soit en les persécutant séparément, soit en cherchant à gêner la liberté de la presse, soit en remplissant nos armées de traîtres, c'est ce dont on ne peut plus douter quand on suit de près les manœuvres des intrigants et qu'on voit les troubles qu'ils suscitent... »

L'assemblée, convaincue de la dangereuse audace de ses ennemis, frappa d'un décret d'accusation le juge de paix Rivière, et l'envoya devant la haute cour nationale, pour avoir attenté à la dignité et à l'inviolabilité de l'Assemblée nationale et de la liberté de quelques-uns de ses membres. Puis elle se déclara en permanence, et autorisa les comités des sections à suivre son exemple. « Le réveil des patriotes, dirent les sections, endormira l'aristocratie du sommeil de la mort. »

— « L'immense population des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, raconte Brissot, est venue aujourd'hui (29 mai 1792) offrir à l'Assemblée nationale l'appui de ses bras et de ses cœurs. Elle a défilé au milieu de la salle, et a présenté le spectacle touchant de l'égalité et de la concorde. Hommes, femmes, vieillards, enfants même, tout était confondu, tout était armé : piques, fusils, fourches, sabres, tout marchait de front, et les habits de travail brillaient à côté des uniformes. »

Assurée dès lors du patriotique concours des sociétés populaires et du peuple, l'assemblée frappa un grand coup. Bazire, ayant démontré que le maintien de la constitution, le salut de l'empire et de la Révolution sollicitaient impérieusement le licenciement de la garde du roi, prononça un long discours pour prouver la nécessité immédiate de la dissolution de ce corps contre-révolutionnaire. « De cette garde, ajoutait Brissot, composée contre les formes constitutionnelles, puisqu'elle renferme une foule d'hommes qui n'ont jamais servi ni dans la garde nationale, ni dans les troupes de ligne, et qui, bien loin d'avoir prêté le serment civique, ont formellement protesté contre la constitution ; de cette garde du roi, dont l'esprit contre-révolutionnaire est l'esprit de corps ; de cette garde du roi, qui est le nid et le refuge des conspirateurs, et dont la composition même est une conspiration ; de cette garde, de laquelle on a eu grand soin de rejeter tous les membres qui avaient laissé percer quelque patriotisme ; de cette garde, enfin, plus coupable que celle qui, le 5 octobre 1789, excita le réveil du peuple. »

La discussion sur cette mesure urgente s'étant ouverte, Brissot appuya chaleureusement la dissolution demandée. Guadet, Mazurier, Vergniaud [1], Cambon, Chabot et plusieurs autres députés s'étant joints à Brissot, le licenciement de la garde constitutionnelle fut voté à une très-grande majorité. L'assemblée fit plus encore, elle décréta d'accusation le chef de cette garde, l'ex-duc de Cossé-Brissac, et le renvoya devant la cour nationale d'Orléans.

« Pendant cette délibération qui a duré jusqu'à trois heures du matin, raconte Brissot, il y eut des alarmes assez vives dans Paris. Mais l'empressement des bons citoyens à prendre les armes assura la tranquillité : la nuit a été calme ; toutes les rues étaient illuminées et remplies de patrouilles, quoiqu'il fît un temps affreux. Tandis que l'Assemblée nationale veillait pour le salut de l'empire, une foule de citoyens armés veillaient autour d'elle.

« La société des Amis de la constitution toujours vigilante, mais surtout dans les moments de danger, ajoutait-il, était assemblée ; elle a envoyé aux sociétés affiliées une circulaire pour les instruire de l'état des choses, et les prémunir contre les faux récits. »

— « Aujourd'hui, poursuivait le *Patriote français*, dans sa feuille du lendemain, tout Paris est à la hauteur des circonstances : une foule de citoyens remplissaient le Carrousel et les Tuileries, et tous les environs de l'Assemblée nationale. On a arboré un drapeau tricolore et le bonnet de la liberté au-dessus de la porte du château : on a orné de cocardes nationales deux anges qui soutiennent les armes de France, et une touffe de rubans aux trois couleurs a brillé entre les trois fleurs de lis. Une multitude immense a assisté à la parade des gardes du roi [2] : ces messieurs ont fait de nécessité vertu : ils ont jeté leurs chapeaux en l'air, en criant : *Vive la nation! vive la liberté!* Leur musique a joué et rejoué *Ça ira* pendant plus d'une demi-heure...

« Le maire, disait encore Brissot, vient d'informer l'Assemblée nationale des excellentes dispositions du peuple, et de la joie générale qu'a causée le décret qui a prononcé le licenciement de la garde

[1] « L'inobservation des règles constitutionnelles, dit Vergniaud, nous eût donné le droit d'empêcher cette garde de se former : elle s'est formée sans que ces règles aient été observées ; nous avons donc le droit de la dissoudre. »

[2] Quelques jours après, le *Patriote français* publia, avec les commentaires que lui arrachait l'indignation, une lettre du roi par laquelle, voulant donner à sa garde une preuve de son affection, il conservait la solde aux officiers, sous-officiers et soldats, jusqu'à ce que, disait-il, il eût fait connaître ses intentions ultérieures. Ce fut un nouveau sujet de scandale pour les patriotes.

du roi... L'aristocratie est cachée, le feuillantisme est muet... Il règne entre la garde nationale et le reste du peuple un concert désespérant pour les mauvais citoyens... La force publique est toujours très-active... Les rues continuent d'être illuminées pendant la nuit. »

Ainsi se termina l'une de ces grandes crises qui se reproduisirent si souvent dans l'année à jamais mémorable de 1792. Mais comme tous les jours, tous les instants de la vie des journalistes de la Révolution étaient marqués par des luttes et des combats qui ne leur laissaient pas un moment de répit, nous retrouvons encore Brissot au milieu de la mêlée que provoque la déclaration de guerre.

Pour donner une juste idée des opinions qu'il émit et de la conduite qu'il tint dans cette grave circonstance, nous sommes obligés de revenir sur nos pas, et de remonter au mois précédent (avril 1792).

Le lecteur sait déjà de quelle manière les jacobins, du moins ceux du parti de Brissot, avaient répondu au manifeste de la cour de Vienne contre leur société ; il connaît aussi la lutte qui s'engagea alors entre Robespierre et le rédacteur du *Patriote français* au sujet de cette guerre et de son opportunité. L'opinion de Brissot avait trouvé de l'écho en France, et principalement parmi les sociétés populaires, dont plusieurs envoyèrent des adresses en faveur de la guerre.

Une circonstance fortuite ne tarda pas à donner un grand poids à cette opinion. Les journaux anglais firent connaître à Brissot la convention conclue à Vienne, le 18 février 1792, entre le comte de Colloredo, chargé des pouvoirs de l'empereur d'Autriche, et le baron de Bischoffswerder, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, à l'effet d'établir entre ces deux puissances un concert pour prendre les mesures les plus propres à soutenir l'honneur et la dignité des couronnes, contre toute atteinte, disait cette convention, qui leur serait portée par des factieux, soit qu'ils fussent leurs propres sujets, ou ceux de leurs alliés ou ceux de tout prince ou potentat quelconque, dont la dignité souveraine pouvait être exposée aux insultes.

« Les hautes parties contractantes, portait l'article 4, sont con-
« venues d'user de toute leur puissance pour faire rendre à la cou-
« ronne de France les anciens droits et prérogatives qui lui appar-
« tiennent ; et, à cet effet, elles emploieront, aussitôt que la saison
« le permettra, les forces suivantes : S. M. Impériale et ses alliés

« s'engagent de mettre en campagne cent vingt mille hommes effec-
« tifs ; et S. M. prussienne et ses alliés s'engagent à fournir soixante
« mille hommes au-dessus de leur contingent dans les armées de
« l'Empire. Ces troupes agiront comme il sera convenu après entre
« les parties... Si, contre toute attente probable, ces forces étaient
« insuffisantes, LL. MM. Impériale et Royale prendront toutes les
« mesures ultérieures d'augmentation qui seront jugées néces-
« saires. »

Ce traité n'avait pas besoin de commentaires : c'était une déclaration de guerre positive faite par l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et leurs alliés à la nation française. Brissot, indigné de ce que la cour et l'ancien ministre des affaires étrangères, Lessart, eussent soustrait cette pièce à la connaissance de l'Assemblée nationale et du peuple français, lança une accusation fulminante contre ce que l'on appelait le comité autrichien. « Vous avez craint, lui disait-il, que la nation, pénétrée d'indignation, ne provoquât sur-le-champ la guerre, et, par là, ne dérangeât toutes les combinaisons des puissances qui jouent la comédie. »

Les journaux royalistes, comme ceux dévoués aux feuillants, cherchèrent d'abord à nier l'existence ou l'authenticité de ce traité ; ils accusèrent même Brissot d'en être le fabricateur. Mais bientôt tout le monde dut se rendre à l'évidence ; et il fut constaté que le roi et son ancien ministre avaient dérobé à la connaissance de la nation un acte équivalent à une déclaration de guerre contre la France.

L'opinion se prononça fortement : il ne fut plus permis de renvoyer à d'autres temps la déclaration d'une guerre qu'il fallait entreprendre sur-le-champ, on ne voulait pas donner aux Prussiens et Autrichiens le temps de venir nous attaquer en forces.

« Tyrans ! vous demandez la guerre, portait un placard affiché sur les murs de Paris : vous l'aurez. L'amour des conquêtes n'est pour rien dans la guerre que nous vous ferons, le peuple français y a solennellement renoncé. Voici, à notre tour, nos conditions ; quel que soit le sort des combats, rien n'y sera changé : le peuple français ne mettra bas les armes que lorsqu'il aura lavé son injure dans le sang des oppresseurs du monde. Les terres des émigrés en armes seront le partage de ceux qui les auront punis. Les prétendus seigneurs étrangers et tous les complices des tyrans qui ont menacé nos foyers paisibles payeront seuls les frais de la guerre injuste qui nous est suscitée. »

— « C'est surtout au moment où nous allons entreprendre la guerre la plus juste, la plus honorable, et, je l'espère, la plus glorieuse dont aient jamais parlé les fastes du monde, ajoutait Brissot, qu'il importe de prouver à l'armée que c'est l'amour de la patrie et non la fureur des conquêtes, la liberté et non l'ambition qui nous met les armes à la main..... La guerre que nous entreprenons sera la guerre du genre humain contre ses oppresseurs. »

Le 20 avril 1792, Louis XVI et ses nouveaux ministres se rendirent à l'Assemblée nationale. Dumouriez, chargé du portefeuille des affaires étrangères, lut le rapport qu'il avait fait au conseil sur la situation politique de la France [1]. « Ce rapport, dit Brissot, est un exposé très-bien fait de nos griefs contre la maison d'Autriche; un tableau très-énergique de la conduite de Joseph et surtout de Léopold à notre égard; un examen bien raisonné, et une réfutation des derniers offices de M. Kaunitz. Le ministre y concluait à une déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, déclaration que le roi s'est empressé, aux termes de la constitution, de proposer à l'Assemblée nationale.

« A la reprise de la séance, ajoute le rédacteur du *Patriote français*, la discussion s'est engagée sur la proposition de la guerre. MM. Lasource et Daverhoult demandaient qu'elle fût renvoyée au comité diplomatique, pour en être fait rapport le lendemain; d'autres membres plus impatients voulaient engager la discussion sur-le-champ. La première proposition paraissait plus sage et plus digne d'une assemblée qui ne doit pas se décider avec précipitation. Mais, d'un côté, on était tellement persuadé de la justice de cette guerre, et, de l'autre, on croyait le temps si précieux, qu'on ne voulait pas perdre un moment. On a donc aussitôt ouvert la discussion. MM. Pastoret, Mailhe, Guadet, etc., ont soutenu la proposition de guerre. Le seul M. Becquet a eu le courage de s'y opposer... La proposition de guerre a été décrétée à l'unanimité [2].

« En attendant la rédaction du projet de décret, confiée à M. Gensonné, on a entendu différentes motions additionnelles, et entre autres une très-bonne adresse de M. Condorcet, dont l'assemblée a

[1] Le rapport de Dumouriez, qui se trouve analysé dans la plupart des journaux du temps, a été publié en entier dans le journal de Brissot des 22 et 23 avril 1792.

[2] Brissot ne parle pas des applaudissements et des vives acclamations qui accueillirent cette déclaration de guerre. Suivant d'autres journaux, l'assemblée entière, les tribunes, la foule immense qui entourait la salle, firent retentir l'air de leurs cris et de leurs transports de joie. Brissot voulut probablement jouir avec modération du triomphe de son opinion.

ordonné l'impression[1]... Le projet de décret ayant ensuite été présenté et adopté sans réclamation, il a été arrêté qu'il serait envoyé sur-le-champ à la sanction du roi, par une députation de vingt-quatre membres[2]. »

Brissot triomphait. Cette guerre, qu'il considérait depuis longtemps comme nécessaire pour mettre un terme à une inaction funeste, et pour venger les affronts faits à un grand peuple, venait enfin d'être déclarée, aux applaudissements de la généralité des patriotes. Les adresses des sociétés populaires des villes les plus considérables et même les plus commerçantes venaient journellement démontrer que l'Assemblée nationale avait fait résonner la fibre populaire, en même temps que les immenses dons versés sur l'autel de la patrie pour subvenir aux frais de cette même guerre[3], prouvaient incontestablement qu'aucuns sacrifices ne coûteraient aux Français pour la soutenir. Le célèbre *orateur du genre humain*, Anacharsis Clootz, présenta à l'assemblée un don de 12,000 livres, pour contribuer, disait-il, à cette sublime et philosophique croisade.

« Les dons patriotiques, ajoutait Brissot, continuent presque toujours; ils attestent d'une manière sensible les progrès de l'esprit public; ils attestent encore ce dévouement généreux qui fait sacrifier

[1] On trouve cette proclamation dans le *Patriote français* des 30 avril et 1er mai 1792.

[2] Deux décrets furent rendus pour la déclaration de guerre sur la rédaction de Gensonné : le premier, après avoir mis en relief les torts et les provocations de la maison d'Autriche envers la France, se résumait par ces mots : « Considérant enfin que le refus de répondre aux dernières dépêches du « roi des Français ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redres- « sement de ces différents griefs, équivaut à une déclaration de guerre, décrète qu'il y a urgence. »

Dans le second, que nous remettons ici sous les yeux du public, l'assemblée exposait les principes qui allaient diriger la nation française dans la guerre qu'elle était forcée de déclarer. Les voici :

« L'Assemblée nationale décrète que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa con- « stitution, de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer ja- « mais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour le maintien de sa li- « berté et de son indépendance; que la guerre qu'elle est forcée de soutenir n'est point une guerre « de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi; que « les Français ne confondront jamais nos frères avec leurs véritables ennemis; qu'ils ne négligeront « rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager, conserver et faire retomber sur ceux-là seuls « qui se ligueront contre sa liberté, tous les malheurs inséparables de la guerre; qu'elle adopte d'a- « vance tous ceux qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et « consacrer tous leurs efforts à la défense de la liberté; qu'elle favorisera, par tous les moyens qui « sont en son pouvoir, leur établissement en France : délibérant sur la proposition formelle du roi, et « après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie. »

[3] Les journaux de l'époque, et principalement le *Patriote français*, étaient quotidiennement remplis des longues listes de ces dons, qui s'élevèrent à des sommes considérables. Les députés, les autorités, les fonctionnaires, les gardes nationaux, les dames, les ouvriers, les ouvrières et jusqu'aux enfants déposèrent sur l'autel de la patrie et le produit de leur cotisation, et leurs bijoux, et leur argenterie, et même le fruit de leur travail! La seule société patriotique de Bordeaux recueillit, en une seule soirée, plus de 60,000 livres.

l'intérêt particulier à l'intérêt général, et qui constitue le véritable civisme. Un petit discours, une devise, une inscription, quelquefois sublimes, souvent ingénieux, toujours énergiques, accompagnent ordinairement ces offrandes. Aujourd'hui ces expressions du patriotisme portaient ce caractère de gaieté qui n'a pas abandonné les Français au sein des orages de la Révolution. Un patriote de Poitiers écrivait, en envoyant une paire de boucles d'argent : — Elles ont servi à contenir sur mes pieds les *tirants* de mes souliers, elles serviront à mettre sous nos pieds les *tyrans* du monde. — Deux cordonniers, en faisant hommage de leurs lettres de maîtrise, ajoutaient : — Nos maîtrises serviront à tirer vingt coups de canon de plus pour braver les rois. »

En faisant déclarer la guerre, les députés de l'école de Brissot auraient voulu lui imprimer un caractère nouveau, empreint de l'esprit du siècle. Non-seulement ils avaient déclaré, au nom de la France, qu'elle renonçait aux conquêtes, aux brigandages et autres fléaux que les hostilités entre les rois amenaient toujours, mais encore ils auraient voulu supprimer les courses sur mer. Le député Kersaint, au nom des comités diplomatique et de marine, en fit la proposition formelle, qu'il appuya sur les motifs les plus puissants en politique, en morale et en philosophie.

« Cette suppression de la course, disait Brissot en secondant de toutes ses forces les efforts de Kersaint, est dictée par l'humanité, par la constitution, par la politique. L'humanité veut la suppression d'un brigandage qui ne fait qu'aggraver les fléaux de la guerre ; la constitution la veut, parce qu'elle repose sur un principe de fraternité universelle, parce que l'Assemblée nationale a renoncé au droit de conquête, au droit d'envahir les propriétés particulières ; enfin la politique la veut encore, car, d'abord, dans la guerre avec l'Autriche, la France a, sur mer, tout à perdre et rien à gagner. Mais, si de ces considérations on s'élève à des vues plus grandes et plus générales, ajoutait le rédacteur du *Patriote*, on voit combien il est intéressant que la France donne un si bel exemple aux nations européennes... »

La discussion s'étant ouverte sur cette question aussi neuve qu'intéressante, Guadet, Lasource, Aubert, Aréna et autres députés patriotes se prononcèrent pour cette abolition, qu'ils envisagèrent sous toutes ses faces.

« Nous sommes arrivés à un temps, dit Guadet, où l'esprit de

liberté propage rapidement ses principes, où les nations s'éclairent, où elles ne peuvent manquer d'apercevoir que la course maritime est un acte de barbarie et un fléau qui pèse sur tout le monde... Qu'est-ce que la course? le droit donné à quelques individus de piller le commerce de son ennemi, et, par conséquent, d'imposer le commerce universel; c'est, en dernière analyse, un impôt mis sur la généralité pour enrichir quelques spéculateurs ou quelques heureux brigands. » Guadet assurait que la destruction de cette piraterie était sollicitée par le commerce de Bordeaux, et M. Émery certifia que c'était aussi le vœu de la marine de Dunkerque; « de Dunkerque, disait-il, qui a acquis tant de gloire dans ce genre de guerre. »

— « Et cependant, ajoutait Brissot, M. Rouyer n'a pas craint de combattre et ces principes, et ces faits, et ces vœux; il a exactement copié la conduite de M. Barnave. Comme lui, il a calomnié la philosophie, c'est-à-dire qu'il s'est jugé, qu'il s'est condamné lui-même: comme lui, il a fait retentir les grands mots de commerce et de colonies, sonné l'alarme sur l'Angleterre, sur ses vues hostiles, et le tout à contre-sens[1]. — Trente millions, s'écriait M. Rouyer, ont été le fruit de la course de 1756... — Et des négociateurs plus versés que lui dans ces matières lui ont aussitôt répondu : — Que, dans cette loterie infâme, où deux mille se ruinaient pour en enrichir dix, les pertes avaient presque partout surpassé les profits. »

Malgré ces arguments, Brissot eut le chagrin de voir le projet de Kersaint ajourné; et ce qui l'affligea encore davantage, c'est qu'il dut attribuer cet échec à l'opinion émise sur cette question par un de ses amis politiques, Vergniaud, qui, craignant que la suppression de la course ne fût pas adoptée par les autres nations, voulait qu'on négociât avec elles auparavant.

« Par quelle fatalité faut-il qu'on rétrograde au moment même où la carrière était si belle? ne put s'empêcher de s'écrier Brissot. C'est, ajouta-t-il, que la peur est toujours à côté de l'ignorance! »

Brissot n'eut pas longtemps à se féliciter d'avoir contribué à faire déclarer la guerre; car nos premiers faits d'armes furent des plus désastreux.

[1] Il ne faut pas perdre de vue que Brissot avait l'intime conviction que le cabinet de Londres resterait neutre dans la guerre qui allait éclater. Son opinion, à cet égard, différait complétement de celles de Robespierre et de Marat, tous les deux convaincus que l'Angleterre nous tomberait sur les bras dès qu'elle nous verrait aux prises. Marat et Robespierre jugeaient bien mieux que Brissot les vues secrètes de Pitt.

Suivant la vieille tactique, on avait disséminé l'armée française en plusieurs corps sur une immense étendue, depuis Givet, où commandait Lafayette, jusqu'à Dunkerque. On voulut faire agir tous ces corps à la fois : l'un sur Namur, un autre sur Mons, un troisième contre Tournay, et enfin un quatrième devait s'emparer de Furnes et entrer dans la Flandre maritime. Les troupes qui devaient agir sur Mons, et que commandait le général Biron, furent repoussées et mises en déroute. Heureux de retrouver Valenciennes pour s'y réfugier, le général Théobald Dillon, qui marcha sur Tournay, fut encore plus maltraité : il y eut un *sauve qui peut ;* et ses soldats se croyant trahis, massacrèrent leur chef, ainsi que quelques autres officiers supérieurs, et se réfugièrent dans Lille. Lafayette, qui allait s'avancer sur Namur, fut obligé de s'arrêter, et ses troupes furent paralysées ; le seul général Carle réussit à s'emparer de Furnes, mais il dut le quitter aussitôt et rentrer en France.

Qu'on se figure l'effet que ces déroutes simultanées produisirent dans Paris ! On cria à la trahison, à la désorganisation ; et, ainsi que cela se voit toujours en pareil cas, on s'attaqua à ceux qui avaient fait déclarer la guerre : on leur imputa non-seulement les revers de nos troupes, mais encore les suites de ces honteuses déroutes. On vit alors l'aristocratie relever la tête, et l'émigration prendre de nouveaux développements : des régiments de cavalerie entiers, tels que Royal-Allemand, Saxe et Berchigny, désertèrent avec les officiers à leur tête ; des généraux donnèrent leur démission ; en un mot, il y eut un moment de désorganisation qui aurait pu devenir funeste à la cause de la liberté.

Heureusement, l'Assemblée nationale, les sociétés populaires, les journalistes et le peuple se montrèrent au-dessus de ces échecs.

« Au milieu des efforts multipliés de l'aristocratie et du démagogisme pour désorganiser l'armée, en décourageant les généraux et en excitant les soldats à d'horribles excès ; au milieu des séductions de toute espèce dont on les environne et des terreurs qu'on cherche à leur inspirer, disait alors Brissot, c'est une mesure de haute sagesse de retracer à l'armée, dans une adresse digne des circonstances, ses devoirs et ses grandes destinées. Cette mesure a été proposée par M. Lequinio... »

Quant à nos revers, Brissot s'en consolait ainsi : « La guerre d'un peuple libre contre un despote doit toujours finir à l'avantage

du premier, parce que le despote a besoin d'acheter des armées, et que le peuple libre est tout entier une armée : ses ressources ne finissent qu'avec lui-même. Quoique quelques petits succès semblent justifier la témérité du soi-disant souverain qui ose se mesurer avec nous, il faut être insensé pour s'engager dans une lutte avec une nation qui a trouvé plus de cent mille soldats en quinze jours [1]. Que sera-ce maintenant que la guerre est commencée, maintenant que la patrie appelle ses enfants autour de ses drapeaux [2] ? »

Abordant ensuite les désertions qu'on semblait déplorer, Brissot en parlait en ces termes : « Le régiment Royal-Allemand est passé en entier à l'ennemi. *C'est dommage à cause des chevaux*... Suivant d'autres lettres, plusieurs officiers de Berchigny ont aussi déserté. Ce n'est pas un mal ; la terre de la liberté se purge... Quant aux désordres qui ont nécessité la levée du camp de Tiercelet, ajoutait le rédacteur du *Patriote*, ils serviront de leçon aux généraux qui mettent sur la frontière des corps suspects et indisciplinés. »

C'était ainsi que Brissot se consolait du mauvais succès de notre agression contre les Autrichiens : il ne cessait d'attribuer ces revers au relâchement de la discipline militaire, relâchement qu'il attribuait aux principes désorganisateurs des *démagogues* réunis aux aristocrates.

« Quelques patriotes dont le zèle est plus grand que les lumières, disait-il à ce sujet, croient plaider la cause des soldats toutes les fois qu'ils s'opposent à ce que l'on resserre les liens de la discipline militaire. Comme si la discipline n'était pas le salut du soldat, ainsi que celui de l'empire ; comme si la discipline n'avait pas toujours été rigoureusement observée par les peuples les plus libres ; comme si l'indiscipline n'était pas la plus dangereuse des trahisons que nous devons craindre. Le mot de *discipline sévère* n'effrayerait pas tant certains esprits, s'ils ne s'en étaient pas formé une idée fausse, et s'ils ne la regardaient pas comme un fardeau dont le poids retombe exclusivement sur le soldat. La discipline est une vaste chaîne dont le premier anneau tient à la loi, et dont chaque

[1] Depuis la déclaration de guerre, les enrôlements volontaires pour l'armée avaient été si considérables, que bien des municipalités s'étaient trouvées dans la nécessité de mettre un terme à l'ardeur belliqueuse des citoyens.

[2] Par un décret rendu le même jour, 4 mai 1792, l'assemblée avait ordonné la levée immédiate de trente et un bataillons de volontaires de huit cents hommes chacun. Quinze jours après, ces bataillons étaient rassemblés et prêts à marcher.

anneau pèse également sur chaque militaire de tous grades, depuis le général jusqu'au simple soldat. »

— « Quel est le premier moyen de faire triompher la liberté de la coalition des esclaves armés contre elle, ajoutait plus loin Brissot, après avoir déploré le relâchement des liens qui unissent les soldats et leurs chefs? C'est la discipline. Quel est le second? C'est la discipline. Quel est le troisième! C'est la discipline. La discipline a rendu les Grecs libres vainqueurs des Perses esclaves; la discipline a rendu les Romains libres vainqueurs de tous les rois de la terre; et les Romains n'ont été vaincus que quand leur discipline s'est affaiblie avec leur liberté et corrompue avec leurs mœurs. Il est superflu de recommander le patriotisme à des Français régénérés; il serait outrageant de leur recommander le courage : recommandons-leur la subordination, qui seule peut faire triompher le courage, pourvu qu'elle soit dictée par le patriotisme. »

Pendant que Brissot établissait ainsi les principes qui doivent faire triompher les armées d'une nation libre, Robespierre et ses partisans ne cessaient de l'attaquer comme l'auteur des dangers que la patrie courait alors. Se sentant accablé par les circonstances, et non par les torts qu'on lui attribuait, Brissot jugea à propos de ne plus soutenir la lutte avec des ennemis aussi acharnés.

« M. Robespierre, dit-il un jour, continue de me faire la guerre, de me dénoncer et de me faire dénoncer aux Jacobins. Je ne prendrai plus la peine de lui répondre; cette guerre est un scandale, et peut devenir une source de calamités pour la liberté. Malgré tout l'avantage que mes adversaires me donnent sur eux, je regarde comme un vrai délit de la continuer. La douleur des vrais patriotes, la joie des feuillants et l'intérêt de la liberté me commandent encore le silence. Cette guerre, d'ailleurs, tombera d'elle-même, j'aime à l'espérer, parce qu'elle ne porte que sur des absurdités. Le procès entre M. Robespierre et moi sera jugé par notre conduite commune. Il a déserté son poste, sans pouvoir en donner une seule bonne raison: je suis et je serai fidèle au mien. C'est en remplissant fidèlement mes devoirs, et non en dénonçant éternellement, que je lui répondrai. Je l'attends à la fin de la législature : je produirai mes actions; nous examinerons les siennes, et le public sera juge de notre patriotisme. *Agendo et non dicendo*, c'était la devise de Caton, et c'est la mienne. »

Nous avons vu Brissot accueillir avec joie l'arrivée au ministère

du général Dumouriez, et vanter son patriotisme et ses talents. Depuis peu de temps, les choses étaient bien changées. Dumouriez s'était montré trop courtisan du roi et de la reine pour pouvoir marcher d'accord avec le rigide Roland et le probe Clavière. Degrave même n'avait pu supporter les prétentions de Dumouriez à tout régler, et il venait de donner sa démission, emportant, disait Brissot, l'estime des patriotes, chose rare dans un ministre. Servan, colonel du 104e régiment, et frère du célèbre avocat général, le remplaça : ce dont Brissot félicita la nation ; car, dans son opinion, Servan était un chaleureux ami de la Révolution et un homme de bien.

De ce moment, la division se mit parmi les *ministres patriotes*. Roland, Clavière et Servan se détachèrent de l'*immoral* Dumouriez, et, comme on le pense, Brissot se rangea du parti de ses amis. Toutefois le rédacteur du *Patriote français* soutint encore ce ministre, lorsque, au commencement de juin, il voulut donner sa démission, motivée, disait Brissot, sur les éternelles déclamations de ceux qu'il appelait les démagogues.

Mais une grande mesure, proposée par le nouveau ministre de la guerre, Servan, et fortement appuyée par Brissot et ses amis, vint changer en guerre ouverte le refroidissement entre les ministres. Je veux parler du projet présenté par Servan d'établir, autour de Paris, un camp de vingt mille hommes, formé avec les cinq volontaires que chaque canton devait envoyer à la fédération. Ce projet, vivement appuyé par Roland, Clavière, Brissot et leurs amis, trouva une forte opposition dans la cour, parmi les chefs de la garde nationale, et même parmi ceux des jacobins que dirigeait Robespierre. Adopté par la grande majorité de l'Assemblée nationale, le décret qui ordonnait la formation du camp sous Paris mit en ébullition toutes les passions. Les uns vantaient cette mesure comme la plus sage et la plus salutaire que l'on pût imaginer ; les autres disaient que c'était une insulte faite à la garde nationale parisienne, et que l'on voulait livrer Paris aux satellites des ennemis du roi ; d'autres enfin n'y voyaient qu'un appui pour le parti qui avait fait déclarer la guerre. Des pétitions pour ou contre la formation de ce camp circulèrent et se couvrirent de signatures.

« L'intrigue, disait à ce sujet le rédacteur du *Patriote français*, s'agite de toutes les manières, pour empêcher l'exécution du décret qui ordonne qu'il y aura un camp de vingt mille hommes à quelque distance de Paris... Les Parisiens sont trop éclairés pour ne

pas voir les avantages de ce camp : on pourra y former aux manœuvres de campagne les gardes de Paris ; les gardes des départements pourront soulager les citoyens soldats de la capitale : ce camp sera encore une pépinière de bataillons propres à être envoyés, au besoin, sur les frontières ; et, s'il arrivait que, malgré notre armée, l'ennemi perçât, ne serait-il pas avantageux qu'une armée se trouvât dans l'intérieur pour arrêter les efforts des Autrichiens ? »

L'opposition continuant à se manifester fortement tant parmi les aristocrates que dans une partie de la garde nationale, Brissot s'en plaignit encore.

« Ce n'est plus dans le mystère et en employant de fallacieux détours que l'on prêche le royalisme effréné et la honteuse aristocratie des richesses, disait-il ; ce n'est plus dans l'ombre que se distribuent les calomnies et les provocations contre l'Assemblée nationale ; c'est dans les assemblées politiques ; c'est dans les corps de garde ; c'est officiellement ; c'est avec l'ordre du jour qui doit diriger la force publique... »

Puis rendant compte d'une séance des Jacobins où avait été arrêté l'envoi d'une circulaire en faveur du camp, Brissot s'exprimait ainsi :

« Malgré les efforts de M. Robespierre pour égarer cette respectable société, les intentions et les lumières de la majorité lui ont fait éviter un piége infernal... M. Robespierre a bien voulu consentir à l'adresse [1] ; mais à condition qu'elle contiendrait la censure du sage décret de l'Assemblée nationale : lui-même en a fait la satire la plus absurde et la plus amère, aux grands applaudissements des tribunes, toujours garnies des mêmes individus, d'une partie de la société, qui a renoncé en faveur de M. Robespierre à l'usage de sa raison, et enfin, de quelques complices des fureurs de cet énergumène... Puisse cet acharnement de M. Robespierre à arracher à l'Assemblée nationale la confiance du peuple être un trait de lumière pour tous ceux qui lui sont encore attachés de bonne foi ! »

Quelques jours après, Brissot dévoilait les manœuvres des *intrigants*, qui, disait-il, n'avaient pas perdu courage. Ils ont imaginé, ajoutait le rédacteur du *Patriote*, d'adresser une pétition au roi,

[1] Dans cette adresse, les jacobins invitaient les sociétés affiliées à empêcher qu'on ne fît pour ce camp de fédérés des choix qui compromissent la chose publique.

pour le prier de refuser sa sanction au décret pour le camp de vingt mille hommes. L'aristocratie et les feuillants ont ainsi levé le masque. »

Le roi, qui était bien décidé à refuser cette sanction, comme il avait déjà refusé celle du décret contre les prêtres, accueillit avec faveur cette pétition. Mais comme il eut à lutter à ce sujet avec les ministres qui avaient proposé et appuyé cette mesure, il prit le parti de les renvoyer, ne conservant près de lui que Dumouriez, chargé de contresigner ces actes.

Brissot entra en fureur contre ce général-ministre : son indignation éclata dans un article qu'il publia à l'instant, et que son journal nous a conservé comme l'un des meilleurs exposés de la situation des affaires à l'époque du renvoi du ministère appelé patriote.

« Il est douloureux pour un homme qui a quelque délicatesse, pour un patriote qui sent combien l'union est nécessaire à la prospérité de nos armes, dit-il, de soulever le masque qui couvrait la perfidie d'un ministre qu'il estimait, et d'allumer ainsi de nouvelles haines... mais le salut de la chose publique l'exige. Il faut déchirer tous les voiles que le souvenir d'une intimité de quelques moments faisait respecter ; il faut dire la vérité tout entière, et le seul reproche que j'aie à me faire, c'est de ne l'avoir pas fait plus tôt.

« On devine, poursuivait Brissot, que je veux parler ici du *sieur* Dumouriez, qui, avec des protestations de patriotisme, une conduite assez bien soutenue dans la Vendée, et la réputation de quelques talents militaires, était parvenu à séduire les patriotes et à se faire appeler au ministère par la voix publique.

« Le commencement de son ministère a répondu à l'attente des bons citoyens, mais il n'a pas été difficile de se convaincre que sa réputation était usurpée et que son patriotisme n'était qu'hypocrisie... Le sieur Dumouriez souffrait depuis longtemps, avec impatience, d'être associé avec MM. Servan, Clavière et Roland : d'abord, parce qu'il ne les dirigeait pas comme il l'avait espéré, et, ensuite, parce qu'ils osaient blâmer son immoralité, la protection qu'il accordait à des hommes corrompus et sa versatilité politique ; le sieur Dumouriez résolut de les perdre dans l'esprit du roi, et il y parvint aisément à l'aide de calomnies, en les peignant comme des factieux et des républicains qui bouleversaient tout.

« Il fallait saisir ensuite une occasion pour réaliser les terreurs du prince : le décret du camp de vingt mille hommes la lui fournit.

Le sieur Dumouriez s'éleva contre ce projet ; il fit entendre que ce plan devait favoriser celui des factieux...

« Nous devons observer ici, ajoutait encore Brissot, que c'est le sieur Dumouriez lui-même qui, il y a plus de deux mois, et depuis, n'a cessé de répéter qu'il fallait un camp pour sauver Paris dans le cas où les Autrichiens pénétreraient, et qu'il ne demandait pas mieux que de le commander. Entraîné par lui, le roi a fait demander le portefeuille à M. Servan.

« Ce brave et vertueux citoyen a rendu compte aujourd'hui à l'assemblée de ses efforts pour faire triompher la cause du peuple et les armes de France, et de la récompense qu'il en recevait par son expulsion du ministère... Cette nouvelle ayant causé la plus vive indignation à l'assemblée, elle a décrété, sur le rapport du respectable Dussaulx, que M. Servan emportait, en sortant du ministère, l'estime et les regrets de la nation....

« C'est au moment où l'assemblée couvrait d'applaudissements ce décret si honorable pour celui qui en était l'objet, que le président a lu une lettre du roi, contre-signée Duranthon, qui annonce qu'il a ôté leurs portefeuilles respectifs à MM. Roland, Clavière et Servan ; que ce dernier était remplacé par le sieur Dumouriez ; le premier, par M. Mourgue, et que M. Clavière n'avait pas encore de successeur. Le sieur Dumouriez sera remplacé par M. Naillac. Au surplus, ajoutait le rédacteur du *Patriote*, le roi proteste de *son amour pour la constitution*. Cette ironie a causé quelques murmures.

« Les deux lettres des ex-ministres Clavière et Roland, dont la lecture a succédé à celle du roi, ont excité de nouveau l'enthousiasme des patriotes[1]. Il a été porté au plus haut degré en entendant une autre lettre écrite avant-hier au roi, par M. Roland, et qui n'a pas peu contribué à sa disgrâce[2]. C'est l'âme austère de Brutus, c'est le style brûlant de la liberté...

« L'apparition du sieur Dumouriez n'a pas peu surpris au milieu de cette lecture ; des murmures généraux d'indignation, un *repoussement* presque universel lui ont fait sentir que son hypocrisie était à découvert, et il a essuyé le cruel martyre de voir couronner devant lui ses vertueux rivaux, que sa basse ambition lui avait fait écarter...

[1] Ces lettres ont été insérées dans le *Moniteur*.

[2] Le *Patriote français* a reproduit en entier la célèbre lettre de Roland au roi, dans ses numéros 1042, 1043 et 1044.

« Il a cependant eu le courage de lire à l'assemblée un long mémoire, qui n'est qu'une attaque impudente de l'administration de M. Servan. M. Dumouriez y a joint des leçons à l'assemblée sur l'esprit de parti, leçons qui en attirèrent au ministre une assez vive et assez bien méritée de la part de M. Guadet[1].

« A la première attaque, le sieur Dumouriez, qui se vante pourtant d'avoir un grand caractère, a pris bravement le large : il voyait que le feu allait devenir vif ; il ne se trompait pas. Il s'en est fallu de peu qu'on ne l'envoyât à Orléans ; le côté droit lui-même le demandait... »

Deux jours après, Brissot, ayant déjà adressé à Dumouriez une lettre pleine de reproches et de vérités fort dures[2], s'exprimait encore ainsi sur son compte :

« De bons patriotes pensent que le sieur Dumouriez, qui avait été fait ministre des affaires étrangères pour déclarer la guerre à l'Autriche, s'est fait ministre de la guerre pour nous forcer à faire la paix. Cette opinion n'est que trop justifiée par le tableau qu'il a présenté à l'Assemblée nationale, tableau dont l'effrayante exagération ne peut avoir pour objet que d'inspirer le découragement, et de nous mener là où le ministre voudra nous conduire... »

Annonçant ensuite la démission de M. Duranthon, Brissot ajoutait ces mots d'une très-grande portée :

« Ainsi, le roi a désorganisé le ministère précisément au moment où la marche des Prussiens est assurée ; ainsi, par ce changement, on déconcerte tous les plans qui auraient pu nous défendre de l'invasion des étrangers, et on veut persuader aux nations étrangères que le patriotisme n'est pas très-fort en France, puisqu'on se permet de briser un ministère patriote... Si des malheurs doivent accabler la France, qui doit en être responsable? concluait Brissot. Les hommes qui ont provoqué le changement de ministère. »

Jetant alors un coup d'œil sur la société des Amis de la constitution, Brissot annonçait, avec plaisir, que les jacobins s'occupaient sérieusement des moyens de sauver l'État dans la crise qu'il éprouvait ; que leurs discussions devenaient paisibles et reprenaient leur ancien intérêt, après avoir mis de côté les personnalités et secoué le

1 Pour se faire une juste idée de cette fameuse séance, il faut la lire dans le *Moniteur*, où a été transcrit aussi le mémoire de Dumouriez.

2 Voyez cette lettre, dans le *Patriote français* du 15 juin 1792 ; c'est le seul journal qui ait conservé ce morceau curieux.

joug de Robespierre. « Il en sera de son despotisme, ajoutait le rédacteur du *Patriote français*, comme de tous les autres... »

Nous sommes à la veille du 20 juin, à la veille des événements les plus graves et les plus compliqués qui se soient succédé dans le cours d'une révolution si féconde en péripéties ; nous approchons du 10 août, qui fut à lui seul une grande révolution, et des déplorables journées de septembre ; nous approchons de la proclamation de la République ; du jugement de Louis XVI ; des catastrophes militaires qui ont suivi sa mort ; de la guerre entre la Gironde et la Montagne, et d'une foule d'autres incidents, qui vont signaler les premiers pas de la Convention nationale : les journaux de l'époque deviennent donc tous les jours plus remplis de faits, de relations et de détails historiques du plus haut intérêt. Celui de Brissot surtout en contient une infinité qui n'ont été rapportés par aucune des autres feuilles périodiques : il a ici un immense avantage sur le *Moniteur* lui-même, dans lequel on ne trouve guère que les séances de l'Assemblée nationale, et les relations officielles des événements militaires ou civils. Le *Patriote français*, au contraire, se bornant à analyser, avec esprit, ces séances, porte son attention sur tout ce qui se passe, sur tout ce qui se fait, sur tout ce qui se dit et s'écrit en dehors de l'enceinte législative : il est riche, très-riche de faits tous plus curieux les uns que les autres, de ces faits anecdotiques ou personnels qui se rattachent aux partis, et qui sont si propres à rendre l'histoire piquante, en permettant de déroger à sa gravité par tout ce qui peut captiver plus fortement l'attention du lecteur. Nulle autre part que dans le *Patriote français* ne se trouvent les matériaux propres à retracer les différends haineux entre Brissot et Robespierre, la lutte des *rolandins* et des *brissotins* avec la commune de Paris, la guerre entre les *girondins* et les *montagnards*.

C'est pour donner une idée de ces querelles, de ces luttes, de ces scissions qui divisèrent si déplorablement les fondateurs de la liberté en France, que je me suis déjà beaucoup étendu sur l'article Brissot, dans cette *Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française* : j'aurais désiré pouvoir mettre sous les yeux du lecteur tout ce que chaque numéro de son journal offre d'intéressant, de curieux sur cette guerre des partis ; mais il faudrait dépasser les bornes que je me suis imposées ; car il n'est pas une des feuilles du *Patriote* qui, à partir du mois de juin 1792 jusqu'au

mois de juin 1793, n'offre à cet égard les détails les plus circonstanciés, les plus dignes de figurer dans l'histoire de notre Révolution. Je continuerai donc à me borner à une analyse succincte de ce que renferme le dépositaire le plus authentique des pensées et des projets du parti de la Gironde, regrettant de ne pouvoir y consacrer un volume entier.

Nous voyons d'abord Brissot pressentir, dès avant le 20 juin, l'orage que les dangers de la patrie et les intrigues de la cour accumulent sur la tête de Louis XVI. Il montre à l'Assemblée nationale cet orage près de fondre et sur le roi, et sur la France. « Une plus longue indifférence, s'écrie-t-il, ne serait plus faiblesse, elle serait trahison ; et l'Assemblée nationale, qui peut encore sauver la patrie, si elle l'ose, la perd si elle hésite. Une députation de la Croix-Rouge lui a tracé ses devoirs, en lui retraçant les circonstances où elle se trouve. — « Élevez-vous à la hauteur de vos périls, vous disent les « citoyens de cette section, après vous avoir peint les trames et les « conspirations dont la liberté est entourée ; reportez, par de gran- « des mesures, dans l'âme des conspirateurs, la terreur dont ils « ont cru notre âme susceptible... Vous êtes environnés de l'es- « time, de la force, de l'amour de tous les bons Français ; frappez « les méchants. »

Et Brissot appuya aussitôt la formation d'une commission extraordinaire pour sonder les plaies de l'État et y appliquer le remède. Il soutenait alors qu'il n'y avait plus d'autre gouvernement en France que le *comité autrichien*, que ce conseil secret qui dirigeait le roi au profit des ennemis publics. Citant, à ce propos, le renvoi de Dumouriez du ministère, Brissot expliquait ainsi l'action de ce comité : « Sa tactique, disait-il, est simple : il a semé la division entre les ministres ; il a perdu les patriotes par celui qui feignait de l'être, et quand on a vu ensuite ce dernier voué au mépris de tous les patriotes, on l'a éconduit.

« Mais le peuple n'est pas dupe de ces manœuvres : il connaîtra sans doute un jour les traîtres qui se jouent ainsi de ses intérêts dans des moments de crise, et leur châtiment sera terrible. »

Retraçant plus loin cette crise dont tout le monde se préoccupait, le *Patriote français* s'exprimait ainsi :

« Au dehors une coalition formidable nous menace ; au dedans notre ministère est totalement désorganisé, totalement nul ; car on ne peut pas appeler ministère l'espèce de fantôme mimique qui porte

aujourd'hui ce nom [1]. La bassesse et la nullité des acteurs, l'opprobre et l'indignation qui couvrent les membres du côté droit, d'où sort ce monstrueux assemblage, ne pourraient qu'attirer le sourire de la pitié sur cette méprisable farce, si les scélérats qui égarent le roi ne jouaient ici le sang et la liberté du peuple.

— « Le bruit des dangers de la patrie retentit dans tout l'empire, ajoutait encore Brissot à propos d'une adresse des Marseillais et des Bordelais. Partout le peuple se demande quelle est donc l'audace de ces conspirateurs qui, après vingt parjures, après autant de pardons, trament encore la ruine d'une nation à laquelle on ne peut reprocher que sa trop longue clémence. N'est-il pas temps que la Révolution finisse? n'est-il pas temps que les représentants du peuple sachent ce qu'ils peuvent espérer, et une cour perfide ce qu'elle doit craindre? »

Puis s'attaquant personnellement à Lafayette, que le *Patriote français* considérait alors comme le plus dangereux des contre-révolutionnaires, Brissot lançait ainsi son manifeste contre ce général :

« Ces hommes, qui ne sont forts que des divisions qu'ils créent; qui ont divisé l'Assemblée nationale, le ministère, les jacobins, les sociétés populaires, les autorités; qui les ont divisés par des rapports, par des propos, par des insinuations, en excitant les haines et les jalousies; après les avoir affaiblis et presque détruits dans l'opinion publique, par leurs *divisions*, viennent de faire paraître sur la scène un nouvel acteur. Cet acteur est le général Lafayette.

« J'avais gardé le silence sur lui, ajoutait Brissot, parce que je croyais nécessaire de conserver la confiance à un général de nos armées, qui d'ailleurs ne manifestait point de sentiments contraires à la liberté : il se démasque aujourd'hui, et je dois en parler d'après ma conscience; il doit s'attribuer à lui-même tout le mal que je dirai de lui.

« M. Lafayette avait jusqu'ici évité de se mêler à nos discussions particulières : la force des jacobins l'épouvantait; les talents, l'union du ministère lui en imposaient; l'influence de l'esprit de la liberté dans l'Assemblée nationale arrêtait sa secrète ambition. A peine croit-il les jacobins affaiblis par leurs divisions, qu'il les dénonce

[1] Brissot jetait le ridicule à pleines mains sur les ministres qui avaient remplacé ses amis « Pour les affaires étrangères, disait-il, nous avons M. Chambonas! pour celui de la guerre, M. Lajard!! pour celui de l'intérieur, M. Monteiel!!! On parle de MM. Dormesson, Amelot et Caron de Beaumarchais : il y a des variantes dans lesquelles figure un M. Beaulieu, *ignoti nulla cupido!* »

bravement à l'Assemblée nationale, et qu'il demande leur destruction. Le ministère patriote est dissous, et *bravement* encore il vient l'outrager. Ses amis lui ont fait entendre qu'ils étaient les maîtres dans l'Assemblée nationale, et il s'érige en dictateur ; il vient donner non pas des conseils, mais des lois.

« Nous ne prétendons pas analyser aujourd'hui la lettre que M. Lafayette a écrite à l'Assemblée nationale [1], ajoutait Brissot ; il faut, pour la réfuter, la relire attentivement dans le cabinet : je ne puis aujourd'hui que rendre les impressions qu'elle m'a faites, et retracer ses principales dispositions.

« C'est le coup le plus violent qu'on ait encore porté à la liberté : coup d'autant plus dangereux, qu'il est porté par un général qui se vante d'avoir une armée à lui, de ne faire qu'un avec son armée : d'autant plus dangereux, encore, que cet homme a su, par sa feinte modération et par ses artifices, se conserver un parti, même parmi les hommes qui aiment vivement la liberté : sa lettre le démasque. C'est une seconde édition des lettres de Léopold au roi : il semble que l'une et l'autre sortent de la même fabrique, c'est le même esprit partout ; c'est la même haine contre les jacobins : c'est la même horreur pour les factieux [2]... M. Lafayette crie contre les factieux !

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

« ... Oui, concluait Brissot, tous les hommes qui idolâtrent la liberté ont dû être révoltés de cette lettre. Conserver encore quelque estime pour M. Lafayette, après l'avoir entendue, c'est en être indigne soi-même...

— « La liberté de la France dépend de ses soldats, de ses volontaires nationaux, du peuple français, répondait encore Brissot à ceux qui voulaient garder des ménagements envers un général placé à la tête d'une armée dévouée. C'est d'après cette idée que

1 Cette fameuse lettre de Lafayette à l'Assemblée législative, lettre qui lui fit tant d'ennemis, n'a pas été insérée dans le *Patriote français*, quoique Brissot l'ait annoncée ; mais on la trouvera dans le *Moniteur* du 19 juin 1792.

2 « Il faut avouer que les meneurs de M. Lafayette l'ont étrangement trompé, disait encore Brissot au sujet de cette lettre contre les jacobins. Un homme puissant, qui veut conserver son ascendant, ne doit demander que ce qu'il est sûr d'obtenir. Quand Cromwell prenait avec le parlement d'Angleterre le ton impérieux, il avait vaincu à Dunbar ; et où est le Dunbar de M. Lafayette ? ce n'est sûrement pas la victoire du 17 juillet, le massacre du Champ de Mars ? »

l'Assemblée nationale doit se diriger à l'égard de ce chef militaire : elle doit faire abstraction de son nom, de ses services, de la puissance qu'il se prête, pour juger sa lettre, et il est impossible qu'elle ne la juge pas sévèrement. Peut-être eût-il été digne de cette assemblée de passer purement et simplement à l'ordre du jour. »

Après les grands débats qui eurent lieu à ce sujet, dans lesquels Guadet suggéra qu'un pareil *factum* n'appartenait probablement pas à Lafayette, et qu'il était le fruit des menées contre-révolutionnaires et des intrigants, l'assemblée renvoya la lettre du général à la commission chargée de rendre compte de la situation de la France. — « C'est une preuve, s'écria Brissot, que l'Assemblée nationale voit les manœuvres des ennemis de la liberté. Citoyens, veillons ! Jacobins, soyons sages, mais fermes ! »

On voit, par les journaux patriotes de cette époque, que les amis de la liberté et les partisans de la guerre ne voulant plus accorder leur confiance au général Lafayette, la reportèrent sur le maréchal Luckner ; vieux militaire, sabreur, mais assez mauvais général. Lorsque Dumouriez se fut rendu à l'armée, où il se montra de nouveau jacobin très-prononcé, le parti de Brissot oublia ses griefs contre l'ancien ministre, et lui accorda même son appui. Brissot, qui avait eu personnellement à se plaindre de quelques placards de Dumouriez, où le rédacteur du *Patriote* était méchamment accusé d'avoir spéculé sur les actions de la compagnie des Indes [1], pardonna à ce général du moment où il fut aussi renvoyé du ministère [2]. « Dumouriez sollicite la permission de rejoindre l'armée de Luckner, dit-il. Puisse-t-il y expier ses erreurs et ses fautes ! Puisse-t-il surtout ne pas y porter cet esprit d'intrigue qui l'a perdu, après avoir fait compromettre le salut de l'État ! »

La journée du 20 juin fit oublier, pour quelque temps, Lafayette-Cromwell, comme on l'appelait alors.

Nous ne reproduirons pas ici les diverses relations de cette promenade du peuple qui se trouvent dans le *Patriote français* : elles

[1] A la même époque, les journaux *feuillantins* accusaient aussi Brissot et ses amis de s'être partagé entre eux les six millions de dépenses secrètes accordés au ministère de Roland, Clavière, Servan et Dumouriez. Les comptes présentés par Dumouriez lui-même prouvèrent que ces six millions étaient restés presque intacts. Brissot, que la ténacité de ses ennemis indignait, ne voulut seulement pas répondre à une aussi basse calomnie.

[2] Après la retraite de Roland, Clavière et Servan, Dumouriez ne consentit à rester au ministère qu'à condition que le roi sanctionnerait les deux décrets du camp de vingt mille hommes et contre les prêtres : on le lui avait promis ; mais le roi n'ayant plus voulu tenir sa promesse, Dumouriez donna alors sa démission.

ne diffèrent que sur quelques points des versions connues et attestées par les enquêtes faites à ce sujet. Seulement, nous remarquons, d'après ces mêmes relations, que l'on n'attacha pas d'abord une très-grande importance à ces manifestations populaires en faveur du ministère congédié et des décrets sur lesquels le roi avait apposé son *veto*. Ce ne fut guère que lorsque la cour, poussée par les aristocrates et les *feuillantins* de l'assemblée, voulut venger ce qu'elle considérait comme un affront fait au roi, que cette affaire fut présentée sous un aspect tout différent de celui qu'elle offrit d'abord.

« Le peuple, dit Brissot en parlant de cette manifestation patriotique ; le peuple devait une réponse à la lettre de M. Lafayette : il l'a faite aujourd'hui. Le peuple, qui ne se laisse pas diriger par l'intrigue, est venu demander lui-même justice du renvoi du ministère patriote, et présenter son vœu sur les deux décrets que les intrigants ont fait rejeter.

« Depuis quelques jours on annonçait que les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se préparaient à faire cette démarche civique : les correspondants du général qui siégent au directoire du département de Paris ont aussitôt monté leurs batteries pour empêcher ce rassemblement : paragraphes, placards, arrêtés, rien n'a été omis de la tactique ordinaire. Ils ont cité la loi, eux qui l'ont violée avec tant d'effronterie lors de la pétition de l'état-major contre le décret du camp de vingt mille hommes ! Enfin, pour dernière manœuvre, le directoire du département de Paris s'est présenté à la barre pour dire qu'il y avait lieu de craindre que ce rassemblement ne servît, à son insu peut-être, à appuyer, par l'appareil des armes, une pétition qui doit être présentée au roi, et que, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, ce directoire avait ordonné de faire marcher des troupes pour défendre le château.

« Il n'a pas été difficile à M. Vergniaud, poursuivait Brissot, de calmer les alarmes répandues par le directoire, et de justifier l'intention du peuple.

« Au même instant, une lettre de M. Santerre, commandant le bataillon Saint-Antoine, en indiquait l'objet. Ce brave peuple, ajoutait Brissot, veut célébrer la journée immortelle du *Jeu de Paume*, planter un arbre en l'honneur de la liberté, et célébrer ainsi une fête civique. Il demande à exprimer, par une adresse, ses hommages à l'assemblée, et sollicite la faveur de défiler devant elle...

« Les habitants des faubourgs sont admis, malgré les clameurs

ordinaires de quelques membres du côté droit qui, ne pouvant soutenir ce spectacle de la liberté, se sont retirés : il a duré plusieurs heures, au bruit des instruments : ouvriers, gardes nationaux, femmes, sabres, piques, fusils, faux, tout était pêle-mêle, tout se confondait, tout avait le caractère de la joie et de la franchise ; plusieurs sections et plusieurs bataillons s'étaient joints aux faubourgs. »

Après le récit de ce qui s'était passé à l'assemblée, le *Patriote français* ajoutait ce *post-scriptum :*

« En sortant de l'Assemblée nationale, les habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ont été rendre visite au roi, et lui présenter une pétition : il l'a reçue avec beaucoup de calme, et a mis, à leur prière, le bonnet rouge [1]... Le peuple s'est conduit, dans le château, en peuple qui connaît ses devoirs, et qui respecte la loi et le roi constitutionnel. L'Assemblée nationale, instruite de ce qui se passait, a envoyé successivement plusieurs députations au roi. Le maire de Paris est parvenu à faire évacuer insensiblement le château ; à neuf heures il était vide, et tout était calme. Et cependant plus de quarante mille personnes avaient marché ! Et voilà le peuple que les feuillants calomnient ! »

Deux jours après, Brissot apprit que les *feuillantins* présentaient la démarche du peuple sous les couleurs les plus noires. Il se récria vivement.

« La scène d'avant-hier avait trop exalté le patriotisme, dit-il, pour ne pas déplaire à beaucoup de nos modérés : ils n'aiment pas que le peuple, qu'ils veulent endormir, se réveille ainsi en sursaut.

« Ah ! s'il eût existé, comme vous voulez le faire croire, une faction régicide, qui l'eût empêchée, vingt fois depuis la Révolution, de venir à bout de ses desseins? qui l'eût empêchée, avant-hier surtout, où il n'aurait pas même été nécessaire d'être courageux pour être régicide? Calomniateurs du peuple ! vous qui l'accusez de brigandage, de cruauté, vos calomnies se réfutent d'elles-mêmes, puisque ce peuple les connaît et qu'il ne vous punit pas !

« Cependant, il faut l'avouer, poursuivait le rédacteur du *Patriote français*, un grand complot existait ; mais c'était celui d'allumer la guerre civile dans Paris, et de mettre aux prises l'immense

[1] D'après une version d'un témoin oculaire, le roi aurait demandé lui-même le bonnet rouge, et l'aurait placé sur sa tête. Cela paraît probable, si l'on se reporte aux circonstances. Néanmoins, tous les historiens ont prétendu qu'il avait été invité, forcé même à cet acte de déférence.

multitude de citoyens armés avec la force publique. Dès le matin, on avait porté des troupes au château ; quatre pièces de canon étaient dans la cour avec leurs canonniers. Un corps nombreux de gendarmerie à pied y arriva, ayant à sa tête le sieur Carle, qui fit charger les armes... »

Brissot démontrait ensuite que si les projets de ceux qui préludaient ainsi à la guerre civile n'avaient pas reçu leur exécution, on le devait aux sentiments patriotiques que les troupes, les gardes nationaux, la gendarmerie et même les Suisses avaient montrés en cette circonstance [1].

Cependant la cour et les *feuillantins* cherchèrent à se venger sur Pétion. Ce maire et quelques municipaux furent insultés publiquement. Une pétition fut colportée dans Paris contre les patriotes des faubourgs et contre Pétion, qui, disait le directoire du département, n'avait pas fait observer les lois contre les rassemblements.

« Des hommes avides de guerre civile, frémissant de n'avoir pu tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, et furieux de ce que *leurs bras ont été enchaînés* le 20 juin, s'écriait Brissot, ont dirigé une pétition contre les quatre-vingt mille citoyens dont le mépris les a sauvés des mouvements de l'indignation ; contre M. Pétion, qui n'a pas voulu déployer l'étendard de la mort ; contre la municipalité, qui ne leur a pas ménagé le doux spectacle du carnage, et contre l'Assemblée nationale, qui a accueilli avec bonté un peuple que la plus juste des colères et le plus violent des désespoirs n'ont pas même porté à se venger de ses cruels ennemis... »

Puis il ajoutait : « On répand le bruit que le directoire, sans doute pour exciter la guerre civile, vient de suspendre M. Pétion de ses fonctions de maire. Cet excès d'audace achèverait de prouver combien le directoire de Paris est ennemi de la liberté du peuple : s'il est quelques coupables, c'est dans ce directoire [2]. »

1 Une lettre, écrite par un royaliste au sujet de la journée du 20 juin, et publiée deux mois après par tous les journaux, portait ce qui suit : « Cette journée a été mal dirigée : puisque la garde nationale dévouée ne s'est pas montrée, il fallait au moins exciter quelques violences capitales... On ne fait jamais les choses qu'à demi ; et puis le *gros* a gâté toute l'affaire en disant *blanc* le jour aux députations, et en disant *noir* le lendemain. On aime assez le *petit*. Tâchez, dans la tourmente projetée pour jeudi, qu'on aille au fait. »

2 Les directoires des départements étaient, comme celui de Paris, assez dévoués à la cour et aux feuillants, ainsi que le démontrent leurs adresses. Voici comment Brissot s'exprime au sujet de ces corps aristocratiques :

« Les intrigants qui, vers la fin de l'Assemblée constituante, ont égorgé les patriotes, énervé le patriotisme, mutilé la constitution, vendu à la cour une partie de la liberté publique, en un mot, opéré

Le lendemain, une députation du faubourg Saint-Antoine se présenta à la barre de l'Assemblée nationale. « On menace de poursuivre les auteurs du rassemblement qui a eu lieu le 20 juin, dit leur orateur Gonchon ; nous venons les dénoncer et les offrir à la malveillance des malveillants... C'est nous... c'est nous, pères de famille, citoyens soldats, vainqueurs de la Bastille ; c'est nous qui, fatigués de tant de complots, des outrages faits à la nation et au corps législatif, avons rassemblé les hommes du 14 juillet, pour renouveler un pacte d'alliance... Les troubles proviennent de l'anarchie ; l'anarchie a pour cause les factions, et c'est la corruption de la cour qui produit ces dernières... »

— « Si l'on a résolu de nous perdre, disait encore une députation de Versailles, nous avons résolu de nous sauver : nulle autorité sur la terre ne peut contraindre les hommes à vouloir leur ruine, et le salut du peuple est plus sacré que les prérogatives des rois... »

Malgré ces protestations, la cour et les feuillants travaillèrent de tous leurs moyens à venger l'envahissement du château du roi, et les outrages que le peuple, disaient-ils, avait faits au chef du pouvoir exécutif. Le roi appela au château des juges de paix pour constater que des portes avaient été brisées, et il écrivit à l'Assemblée nationale pour la prévenir qu'il laissait à sa prudence le soin de rechercher les causes de l'événement du 20 juin, et de prendre les mesures nécessaires pour l'inviolabilité et la liberté constitutionnelle du représentant héréditaire de la nation. La procédure contre ce que les aristocrates appelaient l'attentat du peuple fut suivie [1].

Pétion, inculpé publiquement par le directoire de ne pas avoir fait observer les lois, somma ce corps administratif de poursuivre, d'une manière franche et directe, le maire de Paris, s'il avait manqué à son devoir. Il s'ensuivit une scission très-prononcée entre le conseil du département et la municipalité. Le directoire osa pronon-

une contre-révolution partielle et passagère ; ces intrigants, après leur dispersion, se sont distribué les rôles. Les uns ont rempli les directoires ; les autres, les tribunaux ; les fonctions de libellistes sont échues à ceux-ci ; ceux-là se sont chargés de corrompre de vive voix l'opinion publique ; d'autres, enfin, et ce sont les plus dangereux, ont porté dans les armées leurs détestables intrigues... Un des principaux ressorts de la contre-révolution que les émigrés et les feuillants nous préparent, ajoutait Brissot, a été brisé aujourd'hui par le décret qui ordonne la publicité des séances des corps administratifs : l'œil du peuple pourra surveiller les menées des mauvais directoires, qui sont en grand nombre. Quelque temps après, Couthon, voulant briser la coalition des directoires avec la cour, fit décréter que nul administrateur ne pourrait, pendant son administration et dans l'année qui suivrait, recevoir aucune place et pension du pouvoir exécutif.

[1] Cette procédure contient plusieurs volumes de dépositions.

cer la suspension de Pétion. Ce fut alors que l'on entendit le peuple redemander son magistrat chéri, et crier partout : *Pétion ou la mort !*

« Le peuple, consterné de la suspension de MM. Pétion et Manuel, dit Brissot, attend de l'Assemblée nationale une justice éclatante pour ces deux magistrats. »

— « Vertueux Pétion, magistrat fidèle du peuple, s'écriaient les citoyens de la section des Gravilliers, suis ta carrière d'homme de bien, de patriote chaleureux et incorruptible : laisse siffler autour de ta tête les serpents de l'envie ; écrase de ton mépris, du mépris de l'humanité et de la vertu, ces infâmes qui s'étaient promis que le 20 juin 1792 serait l'anniversaire du 17 juillet 1791... La conduite que tu as tenue dans ce jour où les hommes du 14 juillet ont fait leurs pétitions, dans ces circonstances que la rage de nos ennemis avait juré de nous rendre si fatales, a pleinement satisfait le peuple. Le peuple a aussi sa liste civile ; il ne paye pas d'avance, mais il paye noblement : son attachement, son amour et sa confiance, que l'intrigue ne parviendra point à affaiblir, voilà l'or que la plus nombreuse section de Paris nous charge de t'offrir... »

Pétion publia alors un écrit intitulé : *Règle générale de ma Conduite*[1], dans lequel on lisait les phrases suivantes, rapportées par Brissot :

« On m'accuse quelquefois de flatter le peuple : on se trompe : celui qui aime la vérité ne sait pas flatter ; car flatter et tromper sont deux mots à peu près synonymes... Mais, je l'avoue, je suis autant porté à l'indulgence pour lui, que d'autres sont enclins à le calomnier. L'indulgence est un sentiment ami de l'homme. Et qui mérite davantage l'appui de ce sentiment que ceux que la société a disgraciés ? L'homme qui éprouve tous les besoins, contre qui tout conspire, dont l'éducation première a été négligée, est plus vertueux qu'un autre, lorsqu'il est bon citoyen, lorsqu'il ne trouble point une société dont il supporte le poids, sans en recevoir les bienfaits. Combien, dans cette Révolution, le peuple a-t-il donné d'exemples de courage, de désintéressement et de grandeur ! Avec quelle con-

[1] Tout ce qui est sorti de la plume de Pétion, lettres, adresses, considérations, etc., etc., a été recueilli dans le *Patriote français*. Petion a parlé de tous les principaux événements de la Révolution, et il en a parlé de manière à faire regretter que des écrits aussi curieux, aussi instructifs, n'aient pas trouvé une place éminente dans les diverses histoires de la Révolution. Nous comblerons ce vide dans l'article PÉTION, que nous donnerons prochainement au public.

stance héroïque il a supporté des privations de toute espèce !... Mes efforts ont constamment tendu et tendront toujours à rehausser une classe de citoyens que tout tend sans cesse à humilier, à lui inspirer le sentiment de sa dignité, à lui témoigner de la confiance... »

Le peuple ayant voulu donner une fête à son magistrat suspendu, et de nombreux placards l'ayant annoncée, Pétion s'opposa aux vœux de ses concitoyens, nous assure Brissot, et leur fit sentir qu'une fête particulière, dans les tristes circonstances où la patrie se trouvait, ferait non-seulement une diversion, mais formerait un contraste affligeant avec le deuil de la nation. « Jamais, disait Pétion au peuple, jamais on ne doit être idolâtre des hommes ; les hommes libres ne doivent avoir qu'un culte, celui de la liberté... Il faut attendre la fin de la carrière des hommes publics pour leur rendre des hommages durables... »

Tandis que le peuple, les sociétés patriotiques et les journalistes révolutionnaires tels que Brissot, louaient la conduite que Pétion avait tenue dans la journée du 20 juin ; tandis que le *Patriote français* attaquait à la fois et les nouveaux ministres, et le département de Paris, et le directoire[1], et la cour, et les feuillants ; tandis que les villes et les sociétés populaires envoyaient à l'Assemblée nationale des adresses vigoureuses contre le *veto* qui avait provoqué la manifestation populaire, le général Lafayette quittait son armée, et se rendait à la barre de l'Assemblée nationale pour y manifester l'indignation de ses troupes au sujet de l'*attentat* du 20 juin.

« Les hommes qui connaissaient les petites combinaisons des *pantalons* machiavéliques qui dirigent M. Lafayette, dit Brissot en parlant de la démarche de ce général, s'attendaient bien que sa lettre serait suivie d'une autre comédie plus ridicule encore : on ne s'est pas trompé.

« M. Lafayette est donc tombé comme des nues à la barre de l'Assemblée nationale ; il y a lu un discours dont nous ne donnerons ici que la substance.

« Il a débuté par rassurer les esprits sur ce qu'il s'était concerté avec le général Luckner, et qu'il avait laissé le commandement de son armée à M. Dangest. — Il faut espérer, ajoutait Brissot, que

[1] Peu de jours après, on lisait l'article suivant dans le *Patriote français*.
« Tous les membres du directoire et plusieurs du conseil général du département ont donné leur démission : ils ont voulu obéir au moins une fois à l'opinion publique. »

les Autrichiens voudront bien respecter, et ce concert et le nouveau général.

« Puis il a exposé que son armée a été indignée des violences exercées, le 20 juin, sur le corps législatif et sur le roi ; que plusieurs bataillons lui avaient déjà présenté des adresses ; qu'il avait cru devoir les arrêter en se chargeant d'être leur interprète auprès de l'Assemblée nationale. Il a fini par demander, en sa qualité de citoyen, la poursuite des auteurs et instigateurs des événements de cette journée, et il a supplié l'assemblée, au nom de tous les *honnêtes gens*, de ne pas souffrir que la constitution soit attaquée.

« Nos lecteurs, s'écriait alors le rédacteur du *Patriote français*, se demanderont sans doute s'ils rêvent en lisant cette étrange pétition ; si on ne calomnie pas M. Lafayette en supposant qu'il ait quitté son armée dans un moment où elle pouvait être attaquée par l'ennemi, pour venir dénoncer à la barre les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau... »

Déplorant ensuite et expliquant la détermination de l'assemblée de ne pas renvoyer la pétition de Lafayette à la commission extraordinaire pour examiner si la démarche de ce général n'était pas un crime de haute trahison, Brissot émettait le vœu que les patriotes des départements fissent, à cet égard, leurs représentations à l'Assemblée nationale.

« M. Lafayette a-t-il compromis la sûreté de l'État ? A-t-il violé la constitution ? Et pourquoi l'a-t-il violée ? ajoutait Brissot, après avoir ainsi posé les questions sur lesquelles le peuple devait baser ses pétitions ; on rougit de le dire : pour venir dénoncer à l'Assemblée nationale quelques vitres cassées et le vol d'un pot de chambre [1]. Voilà le courageux exploit pour lequel M. Lafayette abandonne son armée ! »

— « De toutes les lâchetés, disait plus loin Brissot, la plus grande sans doute est celle qui se dissimule la profondeur de la plaie qu'il faut guérir, et qui tremble encore plus devant le remède que devant le mal. Peuple français ! jamais vous n'eûtes plus besoin de ce courage que rien n'épouvante, de cette constance que rien ne rebute, de cette magnanimité que rien ne dompte. Législateurs, sauvez la France, sauvez-vous : *Catilina est à vos portes*. Que dis-je à vos

[1] Les habitués de la cour avaient fait publier, dans tous les journaux à leur dévotion, que les *brigands* qui s'étaient introduits aux Tuileries avaient dérobé un vase de nuit en argent. Comme s'ils ne savaient pas qu'il se glisse des malfaiteurs partout.

portes?... Il a paru dans votre sein, et vous délibérez? Mais non, vous ne délibérez pas; vous ne croyez pas même que le temps de délibérer soit venu : vous dormez... Mais le peuple veille ; il connaît tous les dangers; il en connaît la force : chaque jour il vous en indique le remède, et il n'attend que votre signal pour assurer la liberté contre toutes les attaques extérieures et intérieures. »

Brissot, comme Camille Desmoulins, comme Marat et beaucoup d'autres écrivains patriotes de toutes les nuances, croyait voir dans le général Lafayette un homme rongé d'ambition, qui voulait profiter des circonstances pour se faire proclamer le *protecteur* de la nation française [1].

Certes, de pareils rêves n'étaient jamais entrés dans le cerveau de celui qu'on appelait l'émule de Washington. Mais il fut un moment permis de croire à l'ambition du général Lafayette, lorsqu'on le vit essayer de réunir autour de lui la garde nationale parisienne pour culbuter les jacobins. Dans cette tentative, Lafayette eut la douleur de se voir abandonner par ceux sur lesquels il avait compté. Craignant alors de tomber entre les mains des jacobins, qui parlaient déjà de l'envoyer devant la haute cour criminelle d'Orléans, il ne resta à ce général d'autre parti à prendre que de retourner promptement à la tête de son armée.

« Mais, avant de se mettre en route, Lafayette écrivit à l'assemblée pour se plaindre *insolemment*, dit le *Patriote français*, de ce qu'elle n'avait pas statué immédiatement sur ses demandes, paraissant étonné qu'on n'eût pas souscrit avec empressement à la loi qu'il lui avait dictée, et qu'on eût exerçé une espèce de *veto* sur ses volontés souveraines. — Je m'étonne, s'est écrié M. Isnard, que l'assemblée n'ait pas envoyé de sa barre à Orléans ce soldat factieux. »

Grande fut la joie de Brissot et de ses amis lorsqu'ils apprirent le départ ou plutôt la fuite de Lafayette. « M. Lafayette est reparti pour son poste, s'écria le rédacteur du *Patriote français*: il va voir comment on s'est battu [2]. Il est un peu confus de n'avoir pas fait plus de sensation : il croyait qu'il suffisait, pour *vaincre*, de *venir* et de

[1] Tandis que les patriotes se mettaient en garde contre Lafayette-Cromwell, les aristocrates et les feuillantins faisaient courir le bruit que les fédérés n'arrivaient à Paris que pour offrir leur appui à Pétion, qui, disaient-ils, voulait se débarrasser du roi pour devenir le *protecteur* de la France.

[2] « Pendant que Lafayette pérorait à la barre de l'assemblée, dit Brissot, les troupes qu'il commande se battaient. Il y a eu une action très-vive auprès de Maubeuge, dans laquelle notre avant-garde, aux ordres du général Lallemand, a triomphé. »

voir! Mais Lafayette n'est pas César, quoiqu'il ait passé le Rubicon. »

Avant de connaître le départ du général Lafayette, un grand nombre de députations et d'individus pétitionnaires, raconte le *Patriote français*, avaient appelé l'attention de l'assemblée sur les dangers de la patrie ; ils avaient demandé que le glaive des lois s'appesantît sur sa tête ; que les calomniateurs de Pétion fussent confondus ; que les sections fussent mises en état de permanence, et que l'état-major *corrompu* de la garde nationale fût licencié.

« Il existe de grandes conspirations, s'était écrié Thuriot à cet égard ; voulez-vous en avoir la clef? Voyez qu'on veut nous asservir au gouvernement militaire, et venir écraser la capitale, en faisant replier les armées et en leur préparant pour auxiliaires les états-majors de la garde nationale. Déjà on fomente des divisions dans la capitale, des divisions dans l'armée même : le ministère répand avec profusion la perfide proclamation du roi : à Paris, on rend la garde nationale ennemie du reste des habitants[1] ; il y a dans toutes les sections un parti d'opposition qui est d'accord avec l'état-major national... »

— « L'assemblée, ajoute Brissot, s'est enfin réveillée : elle a décrété que les états-majors de toutes les villes de cinquante mille âmes et au-dessus seraient renouvelés et élus par tous les citoyens armés[2]. »

Pour en finir ici avec Lafayette, dont la vie politique va s'éteindre pour longtemps après le 10 août, auquel nous arrivons, je me bornerai à analyser ce qu'en dit encore Brissot jusqu'au moment où ce général se vit forcé de s'expatrier.

Voici comment le *Patriote français* peint l'ex-chef de la garde nationale parisienne, devenu successivement, aux yeux du journaliste, et Cromwell et Monck.

« Lafayette, faisant une espèce de trêve avec les Autrichiens pour faire à nos faubourgs une guerre de procureur, et diriger contre eux une armée de juges, d'huissiers et de records ; Lafayette, disait le *Patriote*, d'après l'évêque Torné, présentant, contre une pétition appuyée par des piques, une pétition appuyée par cinquante mille fusils ; Lafayette, acharné à détruire les jacobins, et n'oubliant rien pour se faire surnommer un jour, après les avoir vaincus, *Lafayette*

[1] Un mai ayant été planté sous les fenêtres de Lafayette par des gardes nationaux, d'autres gardes nationaux et des hommes du peuple l'avaient abattu après avoir brûlé l'effigie de ce général.

[2] Jusque-là les états-majors n'étaient élus que par le corps des officiers seulement.

le Jacobin[1], comme *Scipion l'Africain ;* tel est celui que l'on a appelé le héros de la liberté !... »

Un peu plus loin, Brissot se faisait un plaisir de répéter la conversation suivante sur celui qu'il appelait le vainqueur de la journée du 17 juillet :

« Sans croire à ce personnage, racontait l'un des interlocuteurs, ni un esprit élevé, ni une grande âme, ni même un caractère très-pur, je lui croyais le véritable amour de la liberté, quelques moyens pour la servir, le désir de le faire, et une certaine probité qui l'empêcherait de franchir certaines bornes. Je disais tout cela à Mirabeau : — Eh bien, vous vous trompez encore, me répondit-il. Voici l'horoscope de *Giles-César ;* il l'aurait rempli s'il n'était contenu par des gens prêts à le démasquer, et cela *sans retour*, au moment où l'intérêt public l'exigera : *Incapable même d'être le valet de chambre de Cromwell, il finira par vouloir être celui du général Monck.* — Mirabeau avait-il pronostiqué juste ? » concluait le journaliste.

Parlant ensuite de la fédération du 14 juillet 1792, Brissot disait qu'au milieu des cris dont la capitale avait retenti à cette occasion, on avait entendu : *Vive Pétion ! vivent les jacobins ! à bas le département ! à bas le veto !* « Quant au général Lafayette, ajoutait-il, c'était partout un cri d'indignation ; le décret d'accusation était la moindre peine qu'on sollicitait contre lui. » Le *Patriote français* ne désignait plus ce général qu'en l'appelant le chef des *honnêtes gens*, qualification qu'il s'était donnée lui-même, et dont Brissot faisait ressortir le ridicule, appliquée qu'elle était, disait-il, aux plus mauvais citoyens du royaume.

Bientôt la commission extraordinaire eut à faire son rapport sur la conduite de Lafayette. François (de Neufchâteau) proposa à l'assemblée d'improuver sa démarche, mais de lui pardonner. Cette opinion aurait prévalu, nous dit le journal de Brissot, si, dans cette même séance, il n'eût été distribué un *Avis à l'assemblée* dans lequel on affirmait que Lafayette avait voulu engager Luckner à marcher sur Paris. L'assemblée ajourna alors le rapport de sa commission jusqu'à plus ample vérification de ce fait grave. Lasource ayant ensuite trouvé, dans la lettre, la pétition et la conduite du général,

[1] Une pièce curieuse, écrite de la main même du général Lafayette, et publiée dans le *Patriote français* et dans le journal de Prudhomme, établit sans réplique que ce général n'aurait pas mieux demandé que de jouer un rôle parmi les jacobins, et de se poser comme le *modérateur* de tous les partis. (Voyez le numéro 1059 du *Patriote*.)

des preuves manifestes de sa culpabilité, l'accusa de conspiration contre l'Assemblée nationale et la liberté publique, pour reproches injurieux et menaces insolentes contre le corps législatif, abandon lâche ou perfide de son poste, vœu exprimé au nom d'un corps essentiellement obéissant, manœuvres employées pour séduire l'armée, et projet formé de la faire marcher sur Paris. Le décret d'accusation fut donc demandé contre ce chef d'armée par le parti de Brissot et des girondins. Mais le *côté du roi*, comme l'appelait Brissot, le défendit, par l'organe de Dumolard, de Ramon, Vaublanc et autres, et Lafayette fut absout à une majorité de plus de deux cents voix.

Voici comment Brissot s'exprime sur les suites de cette absolution, considérée par les patriotes comme un déni de justice :

« Le peuple a vu dans le décret qui absout Lafayette un caractère tellement révoltant de corruption et de connivence d'un côté, d'imbécillité et de faiblesse de l'autre, qu'il n'a pu contenir son indignation et concentrer son mépris. Il s'est oublié, et plusieurs des députés les plus fameux par l'impopularité de leurs opinions et par la chaleur avec laquelle ils avaient défendu un général coupable, ont été couverts des malédictions et des imprécations d'une multitude irritée ; quelques-uns même ont essuyé des violences...

« Rien ne sert mieux les projets des ennemis de la liberté, poursuivait Brissot, que ces extrémités fâcheuses : le sentiment de sa dignité n'est pas le seul frein que le peuple devrait s'imposer ; il devrait considérer que ses ennemis ne cherchent que des prétextes contre lui, tâchent de travestir l'opinion publique, qui les réprouve, en clameurs d'une faction et de quelques hommes égarés, et désirent passer aux yeux de l'Europe pour les martyrs d'une constitution qu'ils trahissent. »

— « Il n'était pas difficile de prévoir, ajoutait-il le lendemain, que les membres insultés hier entretiendraient l'assemblée, et de leur conscience, et de leur courage, et de l'insolence du peuple, et de l'audace des factieux. On devait s'attendre à voir les amis du roi saisir cette occasion d'obtenir la translation de l'Assemblée nationale loin d'une ville où trop de lumière les effraye, où trop de patriotisme les gêne. Ce manége a eu lieu après avoir disposé les esprits par la terreur. »

Et rendant compte de cette séance violente, dans laquelle plusieurs des députés du *côté du roi* (côté droit) s'étaient écriés qu'il

n'y avait plus, à Paris, ni liberté, ni sûreté pour les représentants du peuple, et avaient exprimé sérieusement le désir d'aller chercher ailleurs un asile contre les *anarchistes*, Brissot s'écriait : « Un asile contre l'indignation publique ?... Que ne le cherchez-vous dans la probité, dans la vertu, dans le patriotisme ? Où espérez-vous en trouver un autre ? Quelle est la ville où la probité n'est pas respectée, la vertu admirée, le patriotisme chéri ? Quelle est la ville où l'intrigue ne choquera pas, où l'incivisme n'indignera pas, où la corruption ne révoltera pas ? Non, il n'est pas en France d'asile contre l'indignation publique qui vous poursuit, pas plus que contre les remords... »

Et Brissot répétait ici, en les approuvant de toutes ses forces, les paroles sévères que Choudieu adressa à l'Assemblée nationale :

« Le danger de la patrie, s'était écrié ce courageux député, réside dans votre faiblesse : il n'y a de partis dans la France que parce qu'il n'y a pas ici de majorité bien prononcée, et qu'il est des membres qui n'ont pas le courage d'avoir une opinion. Je dis que ceux qui n'ont pu regarder en face un soldat factieux ne sont pas faits pour s'occuper des grands intérêts de la nation. Je dis que ceux qui ont tremblé devant un homme qui dit avoir une armée à ses ordres n'oseront se traîner jusqu'aux marches du trône où réside le centre de toutes les conspirations. Je dis que ceux qui ont donné une telle preuve de faiblesse sont incapables de sauver la patrie... »

C'était le 9 août que Choudieu lança ces paroles de blâme sur l'Assemblée législative. Dans la nuit même le tocsin contre le château des Tuileries se fit entendre dans tout Paris, et la journée du 10 eut lieu aux applaudissements de tous les vrais patriotes. Nous allons raconter la part que Brissot et son journal prirent à cette révolution, dès que nous aurons fini de mettre sous les yeux du lecteur les anathèmes lancés contre Lafayette par le rédacteur du *Patriote français*.

Après le 10 août, Brissot annonça plusieurs fois qu'on ne savait ce qu'était devenu ce général. Mais ensuite il fit connaître que Lafayette avait fait prêter à son armée le serment de ne pas l'abandonner ainsi que le roi. « Pour arracher ce serment, ajoutait Brissot, Lafayette, après avoir intercepté les lettres et les journaux de Paris, disait à ses soldats : — Que ceux qui veulent suivre le roi constitutionnel se joignent à moi ; que ceux qui veulent *le roi Pétion* quittent mes drapeaux. »

Quand Brissot apprit que Lafayette avait fait arrêter, à Sédan, les commissaires envoyés par l'assemblée, et qu'il se disposait à marcher sur Paris, il s'écria que ce général, étant en état de rébellion, devait être décrété d'accusation. Néanmoins, il parut improuver la proposition faite par Chabot de le déclarer traître à la patrie, et de mettre sa tète à prix. Brissot applaudit à la conduite du département de l'Aisne, qui n'avait pas voulu se laisser séduire par le général, comme l'avait fait le département des Ardennes. Le rédacteur du *Patriote*, ayant gardé le silence au milieu de l'explosion de colère que la conduite de Lafayette excita au sein de l'assemblée, s'associa à ceux de ses collègues qui réclamaient le décret d'accusation contre ce général; et lorsque ce décret fut rendu, Brissot s'exprima en ces termes sur le compte de celui que l'assemblée frappait :

« Voilà où une ambition mal dirigée et soutenue par de petits moyens, un esprit incurable d'intrigue, une popularité de courtisan, une fourberie sans finesse, des projets sans plan, une politique qui allait, pour ainsi dire, au jour le jour, ont conduit un homme à qui la fortune s'était obstinée à faire jouer un personnage. Il a voulu être tour à tour Cromwell et Monck; il n'était fait que pour être un usurpateur d'une petite ville d'Italie, au quatorzième siècle. »

En apprenant la fuite de Lafayette, Brissot se borna à dire ces seuls mots : « On annonce que le général Lafayette a pris le parti d'abandonner son armée et de passer à l'étranger avec une partie de son état-major. Les commissaires ont été relâchés et ont demandé grâce à l'assemblée pour la municipalité de Sédan, qui a témoigné son repentir. » Brissot pensa, sans doute, qu'il ne pouvait faire chorus avec le journal de Marat, celui d'Hébert et autres, qui accablaient alors d'injures le général dont ils avaient eu à se plaindre lorsqu'il était investi de la puissance.

« On parlait de Lafayette dans un restaurant, rapporte le journal de Brissot, d'après un de ses abonnés : je demandai ce que pouvait valoir sa tète. Un fédéré placé à mes côtés me répondit par ces mots dignes de Longin : Cent mille écus pour un hulan, une couronne de chêne pour un Français [1]. »

[1] Telle était alors la haine des jacobins et même de la municipalité de Paris contre Lafayette, qu'un artiste ayant rapporté à la commune une médaille à l'effigie de ce général, la commune ordonna que cette effigie serait brûlée par le bourreau! La section de la Sorbonne livra aussi publiquement aux flammes les franges d'or du drapeau qu'elle avait reçu des mains de Lafayette.

Et il ne fut plus question, dans le *Patriote français*, de celui que l'on appelait l'*eunuque de la révolution.*

D'autres hommes, et d'une autre trempe, allaient lui succéder sur la scène politique.

Depuis longtemps les patriotes étaient convaincus que la cour, le directoire du département, le nouveau ministère et les *feuillantins* cherchaient à fomenter quelque insurrection contre l'Assemblée nationale, dans le but d'amener une crise dont la cour espérait profiter. Mais les sociétés patriotiques et le peuple veillaient sur les intrigues des contre-révolutionnaires ; et de temps à autre, des adresses fulminantes arrivaient à l'assemblée pour lui prouver la nécessité d'*écraser toutes les têtes coupables*, au nombre desquelles on désignait assez ouvertement celle du roi.

L'Assemblée nationale s'était bornée à renvoyer ces adresses à sa commission extraordinaire, qui, peu après le 20 juin, fit son rapport sur la situation de la France. Brissot versa le ridicule à pleines mains sur l'*exposé* présenté à ce sujet par Pastoret. « Il a annoncé son rapport, dit-il, comme un exposé général des causes de nos maux et des remèdes qui doivent y mettre un terme. Quant à ces causes, M. Pastoret les a *toutes* développées, *excepté* la ferme résolution prise par le roi de paralyser entièrement le gouvernement dont il est le chef, *excepté* la guerre perfide que les faux modérés font à la constitution à l'aide de la constitution, *excepté* la corruption que la cour injecte dans toutes les veines du corps social, *excepté* l'ineptie ou la perversité des agents du pouvoir exécutif, *excepté* la révolte des généraux contre la constitution, dont ils se disent les défenseurs. Quant aux remèdes proposés par M. Pastoret, les principaux sont : d'interdire strictement les applaudissements dans le corps législatif, d'établir un costume particulier pour ses membres, enfin d'avoir une confiance *généreuse* dans le pouvoir exécutif. Si M. Pastoret eût eu la réputation d'un plaisant, on aurait pu croire que ce rapport était une raillerie, ou pour le moins une ironie mordante ; mais c'est très-sérieusement que M. Pastoret a distillé, pendant plus d'une heure, cette *dose d'opium*, comme l'appelait M. Isnard... »

Ne voulant pas que le peuple français pût s'endormir au moment où les dangers de la patrie lui commandaient de veiller nuit et jour, les patriotes de l'assemblée chargèrent Jean Debry de préparer le travail nécessaire pour faire proclamer, en temps utile, ce danger.

Debry, dans un discours que Brissot loua, comme empreint à la fois de patriotisme et de philosophie, proposa la formule pour annoncer au peuple que la patrie était en danger ; et, se fondant sur ce que la Révolution ne pouvait être affermie que par des mesures énergiques, il demanda que l'assemblée eût à déclarer qu'elle ne consulterait que la loi suprême du salut du peuple, jusqu'à l'extinction de tous les foyers de conspiration et la clôture de la Révolution.

Peu de jours après (9 juillet 1792), Brissot, à qui il tardait que la nation ne se laissât pas prévenir par ses ennemis, fit la proposition formelle de déclarer que la patrie était en danger. « Il faut donc que vous déployiez les plus grands moyens, si vous ne voulez pas être écrasés vous-mêmes, dit-il dans un discours fort remarquable ; il faut donc déclarer que la patrie est en danger ; car, encore une fois, sans des moyens extraordinaires, développés tout à coup dans cette campagne, vous exposez votre liberté aux plus grands dangers... Ah ! si jamais une nation s'est trouvée en danger, c'est bien lorsque cinq à six puissances, qui ont juré sa perte, rassemblent les plus grandes forces pour l'effectuer... Ou niez ces faits, s'écriait Brissot, ou décrétez que la patrie est en danger... Non, messieurs, ce n'est pas avec des armes partielles que la France peut repousser nos ennemis ; ce n'est pas même avec une croisade nombreuse : il faut que la nation se lève entière ; il faut que tous les hommes en état de porter les armes soient armés ; il faut que pas un village ne soit pris ou incendié que mille ennemis n'y trouvent la mort ; il faut que *Sagonte* ressuscite parmi nous, et que nos femmes, nos enfants, plutôt que de survivre à notre défaite, s'ensevelissent et meurent avec nous... »

En demandant que la patrie fût déclarée en danger, Brissot voulait aussi que l'assemblée adoptât plusieurs mesures propres à appuyer cette grande détermination. Il proposait que le comité des douze et le comité de surveillance, trop nombreux, fussent remplacés par un comité de sept députés, nommé d'après un mode particulier ; que ce comité fût chargé d'examiner la conduite du roi et du pouvoir exécutif pendant toute la Révolution ; qu'il eût à examiner les cas où devaient s'appliquer les décrets constitutionnels qui prononçaient la déchéance du roi ; que les conseillers perfides qui égaraient le roi fussent poursuivis comme ennemis de la nation ; qu'il fût déclaré que les ministres n'avaient pas la confiance de la nation, et qu'ils demeurassent responsables des événements

que pourrait entraîner le refus de sanction ; que le ministre des affaires étrangères, Chambonnas, fût décrété d'accusation, pour avoir laissé le corps législatif ignorer la marche des Prussiens, et les préparatifs des Électeurs ; que la commission de sûreté fît un rapport sur la conduite des ministres de l'intérieur et de la guerre ; que ceux qui tenteraient d'avilir l'Assemblée nationale fussent punis comme ennemis de la nation ; et enfin que le comité de législation avisât aux moyens de faire cesser la lenteur de la haute cour nationale.

Comme on le voit, Brissot voulait que tout marchât à la fois pour assurer le succès de la guerre qu'il avait tant contribué à faire déclarer. Il est permis de croire que son discours contribua beaucoup à la patriotique détermination que l'Assemblée nationale prit en ce jour mémorable, après avoir entendu le rapport d'Hérault de Séchelles, en faveur de cet appel à la nation, ainsi que l'*Acte du corps législatif*, présenté par Lacépède, qui devait renfermer cette proclamation.

« Enfin le patriotisme l'a emporté, s'écria Brissot ; l'Assemblée nationale vient de déclarer que *la patrie est en danger*. Citoyens, ne vous trompez pas sur la signification de ce cri : ce n'est pas un cri de terreur ; c'est un appel à tous les citoyens pour se mettre sur leurs gardes, pour se précautionner contre tous les ennemis du dehors et du dedans ; c'est un avertissement à tous les citoyens de se tenir prêts pour marcher au premier signal que la patrie leur donnera. Ce cri : *La patrie est en danger*, signifie encore : on attaque votre liberté ; ce combat intéresse chacun des membres de la grande famille ; plus tôt vous repousserez, vous écraserez tous vos ennemis, plus tôt vous jouirez de la paix et de la prospérité... La principale force de nos ennemis extérieurs et intérieurs, ajoutait Brissot, est la cour ; c'est là qu'il faut les vaincre d'abord. On vous dit de frapper sur les prêtres réfractaires de tout le royaume ; et moi je vous dis que frapper sur la cour des Tuileries, c'est frapper tous ces prêtres. On vous dit de poursuivre partout les intrigants, les conspirateurs ; et moi je vous dis que tous disparaissent si vous frappez sur la cour des Tuileries ; car cette cour est le point où tous les fils aboutissent, où se trament toutes les manœuvres, d'où partent toutes les impulsions... »

— « La paix, comme la guerre, disait ailleurs le rédacteur du *Patriote*, en examinant les causes de la coalition des rois contre le peuple français, doit être également funeste aux despotes, parce que

nos principes, dont la contagion est si séduisante pour le peuple et si rapide, doivent tendre à se propager sans aucun effort, et à détruire la tyrannie partout. Les souverains vous ont donné le secret de leur coalition quand ils ont déclaré la guerre aux jacobins, et le manifeste dont on nous menace réchauffe cette ridicule déclaration[1]. Ils savent bien que les jacobins ne sont pas une puissance[2]; que les jacobins n'ont ni agents ni même d'émissaires; mais ils voient dans ces jacobins un volcan qui lance sans cesse des laves enflammées sur le trône des tyrans. Ce ne sont pas même les poignards des jacobins qu'ils redoutent, ils savent bien qu'ils ne sont qu'imaginaires; mais ils redoutent l'évangile des jacobins...

« La patrie est en danger, concluait Brissot, parce qu'on paralyse ses forces et ses ressources. Et qui les paralyse? un seul homme! »

Ainsi qu'on le voit aisément, Brissot poussait à la déchéance du roi, dont il était beaucoup question alors, et qu'une foule de pétitions arrivées à l'assemblée des départements et des sections de Paris sollicitaient impérieusement tous les jours. Déjà les sections des Gravilliers et de Mauconseil s'étaient présentées à la barre de l'assemblée pour y déclarer qu'elles ne reconnaissaient plus Louis XVI pour roi des Français, et qu'elles abjuraient le serment qu'elles avaient fait de lui être fidèles, convaincues qu'il trahissait ouvertement la patrie.

« Ce sera un grand sujet d'étonnement pour la postérité, s'écriait Brissot, que d'apprendre qu'au sein de la plus importante et de la plus dangereuse Révolution, le peuple français ouvertement trahi, connaissant ceux qui le trahissaient, et témoin de leurs perfidies, les a souffertes avec patience, les a presque vues de sang-froid; qu'un peuple immense, soulevé par la plus juste des indignations, s'est borné à exprimer ses sentiments; que, bien loin d'être reconnaissant de cette modération, celui qui en était l'objet s'est plaint avec aigreur, avec mauvaise foi, avec insolence de ceux qui auraient pu le punir de tous ses parjures... Il est temps que le peuple prenne les mesures qu'il jugera nécessaires pour se mettre à l'abri de toute trahison... »

[1] Le fameux manifeste du duc de Brunswick ne tarda pas effectivement à paraître, et contribua beaucoup à rendre la guerre populaire en France. Il faut le lire pour se faire une idée de l'arrogance de ceux qui se disaient les alliés de Louis XVI. (Voyez le *Patriote français* des 5 et 9 août 1792.)

[2] Brissot, qui n'aimait plus les jacobins depuis que Robespierre dominait dans cette société, cherchait ici à se faire illusion en amoindrissant la puissance qu'elle exerçait. Les ennemis de la liberté savaient mieux que lui à quoi s'en tenir sur ce foyer de la Révolution : aussi avaient-ils dirigé tous leurs efforts contre les jacobins.

Les mesures que Brissot appuyait, c'étaient la déchéance, et la convocation d'une Convention nationale ; car Brissot, quoique tout dévoué à l'Assemblée législative, n'en comprenait pas moins qu'il fallait un corps plus vigoureux pour sauver la patrie.

On arrivait alors à l'époque de la fédération. Des fédérés de plusieurs départements se rendaient en foule à Paris, et les patriotes comptaient beaucoup sur l'appui de ces jeunes têtes exaltées par l'amour de la liberté pour se rendre maîtres des événements.

« C'est demain le grand jour, disait Brissot ! les fédérés arrivent en foule ; ils brûlent tous du plus pur patriotisme ; ils attendent tous de l'Assemblée nationale des mesures égales aux dangers de la patrie : ils sont prêts à tout exécuter. »

De son côté, la cour, nous apprend le *Patriote français*, se préparait en silence à employer les forces et les moyens dont elle disposait pour tenter la contre-révolution. « Le château des Tuileries, annonçait le journal de Brissot, est devenu une espèce d'arsenal, une sorte de place forte : il s'y est fait des transports d'armes, ainsi qu'à Meudon : on a découvert des bateaux chargés de munitions... »

— « Quatre régiments d'infanterie et deux bataillons de troupes légères, ajoutait le même journal, ne font, à Paris, d'autre service que de composer la garnison du château des Tuileries... Il est donc prouvé que le pouvoir exécutif et ses conseillers ne veulent pas que nos armées soient renforcées ; mais ils veulent conserver autour d'eux une armée dont ils se croient sûrs, parce qu'ils sont sûrs de leurs chefs : ils veulent avoir de quoi commencer, dans Paris, la guerre civile, et tenir au moins les patriotes en échec, en attendant que leurs généraux viennent nous dicter des lois [1]. »

Et après avoir rendu compte de l'esprit patriotique qui s'était manifesté pendant la fête de la fédération, et des espérances que les amis de la liberté pouvaient fonder sur le peuple et les fédérés, Brissot ne dissimulait point que de grands événements se préparaient de part et d'autre.

« Les bons citoyens, répétait-il, conçoivent de justes alarmes sur l'état du château des Tuileries. On assure qu'il est devenu une espèce d'arsenal ; qu'on y entasse des armes et des munitions... La ville n'est pas agitée ; mais tout annonce un orage. Les ennemis de la liberté semblent moins le craindre que le désirer ; on est même

[1] Le bruit courait alors que Lafayette marchait sur Paris.

forcé à croire qu'ils travaillent à l'accélérer, parce qu'ils sont sûrs ou de l'éviter ou de le diriger selon leurs vues. Que les bons citoyens se tiennent sur leurs gardes ! »

« Ce n'est pas sans raison, continuait-il, que le jardin des Tuileries reste fermé : il est devenu, en quelque sorte, le parloir du château ; c'est là que les députés feuillants vont se concerter entre eux, et avec les ministres ; c'est là que se tiennent les conciliabules ambulants dans lesquels se trame la perte de l'Assemblée nationale sous ses propres fenêtres... »

Et comme de toutes parts on adjurait l'Assemblée nationale de prendre de grandes déterminations ; elle décréta la permanence des sections dans le but de pouvoir plus exactement surveiller les malveillants et les conspirateurs. L'assemblée fit plus encore, elle s'occupa d'une adresse au roi dans laquelle on lui peignait avec force les résultats de sa conduite, et on lui déclarait que la chose publique se perdrait par son opiniâtreté à ne pas vouloir marcher dans le sens de la Révolution. Brissot prononça, à ce sujet, un discours dans lequel il examina les diverses mesures proposées pour sauver la liberté. Au grand étonnement des patriotes, il soutint que la suspension du roi, la dictature, la convocation des assemblées primaires, seraient des moyens dangereux. Il voulait qu'avant de s'occuper de la suspension du chef de l'État, la commission extraordinaire recueillit tous les faits, toutes les preuves tendant à établir que le roi était dans le cas de déchéance. Cette opinion de Brissot, si opposée à celle émise d'abord par son journal, déplut à la *Montagne*, lui valut, ainsi qu'il l'avoue lui-même, les suffrages des membres qui siégeaient dans les bas côtés, lui mérita les malins applaudissements du côté droit, et les compliments charitables de la *Gazette universelle* et du *Journal de Paris*. Plus tard on lui reprocha amèrement de s'être opposé à la déchéance. Et pourtant Brissot ne voulait autre chose qu'une délibération mûrie et froidement débattue. C'était se rapprocher du système des *endormeurs*.

Vers la fin de juillet, la fermentation était arrivée à son comble dans la capitale : « Une grande agitation, dit Brissot, règne dans les esprits, inquiets par la marche des armées ennemies et par les complots des conspirateurs de l'intérieur : cette agitation est encore entretenue par des écrits incendiaires, et par les discours des aristocrates qui se glissent dans les groupes et se montrent partout où ils peuvent exciter le peuple. »

Et après avoir raconté la mésaventure arrivée au fameux Despréménil et au ministre Champion, tous les deux maltraités par le peuple du faubourg Saint-Antoine, qu'ils cherchaient à exciter au désordre, Brissot annonçait la tentative d'insurrection faite dans ce même faubourg.

« Cette nuit, disait-il, la fermentation était à son comble au faubourg Saint-Antoine : le tocsin a sonné, la générale a battu. Ce matin on était disposé à marcher au château [1], mais M. Pétion a tout apaisé, en montrant au peuple ses vrais intérêts... »

— « La journée a été calme, poursuivait le lendemain le *Patriote français* ; l'affaire de l'énergumène Despréménil a ouvert les yeux : on s'est convaincu que la cour excite elle-même des mouvements déréglés, pour en faire un texte à ses calomnies contre le peuple, à ses proclamations *feuillantines*, et, au besoin, à ses manifestations contre-révolutionnaires. Un des moyens que la cour emploie pour atteindre à ce but, c'est de lâcher ses valets, déguisés en gardes nationaux, pour provoquer le peuple contre la force armée. Mais le peuple ne sera pas dupe de cette ruse de guerre ; il s'est contenté et se contentera de conspuer les provocations ; il ne dirigera pas ses forces contre une partie de lui-même. »

— « Il y a eu hier du bruit au Palais-Royal, ajoutait le journaliste : des oreilles feuillantines ont été tirées, et des épaules royalistes bien frottées. Ces pauvres *honnêtes gens* ont bien du malheur ! On les taille en pièces à Jalès ; on les envoie par cinquantaines à Orléans ; on les rosse au Palais-Royal ; on les hue à l'Assemblée nationale ; on se moque d'eux dans les journaux. Eh bien, la charitable liste civile verse du baume sur toutes ces plaies. C'est vraiment une institution évangélique que la liste civile ! »

Cependant l'irritation continuait, parce que les causes qui la provoquaient étaient loin de disparaître. Le peuple de la capitale apprenait presque à la fois, et l'évacuation de Courtray par les troupes françaises, après avoir incendié ses faubourgs [2], et la marche des Autrichiens vers les Pays-Bas, et celle de la grande armée prussienne, à laquelle s'étaient joints les émigrés, vers nos frontières.

[1] L'histoire de cette époque nous apprend que, le 26 juillet, les patriotes les plus ardents avaient arrêté de faire marcher les faubourgs contre les Tuileries, afin de mettre un terme aux conspirations de la cour ; mais, le mouvement ayant été mal combiné, on l'ajourna jusqu'à l'arrivée des fédérés bretons et marseillais, alors en route pour se rendre à Paris.

[2] Le général Jarry, ordonnateur de cet incendie, s'attira la haine des patriotes, qui l'accusèrent d'avoir voulu aigrir les Belges contre nos soldats.

et l'état de faiblesse relative où se trouvaient nos troupes pour s'opposer à l'invasion. Les feuilles royalistes et feuillantines se réjouissaient tout haut de l'approche des ennemis. « Le *Journal de Paris* annonce avec jubilation, assurait Brissot, l'approche de cent mille Prussiens, et leur entrée triomphale. » C'en était assez pour exciter les patriotes contre les aristocrates.

Pour combler l'état de confusion où était en ce moment critique la ville de Paris, on faisait courir le bruit que le duc de Brunswick voulait mettre sur sa tête la couronne de France, et les ennemis de Brissot assuraient que ce journaliste-député prêtait la main à ce complot [1].

« Cette calomnie imbécile ne peut tromper personne, s'écriait Brissot. Mais les conspirateurs d'outre-Rhin sont si scélérats, qu'ils paraissent avoir conçu le projet atroce et insensé de porter sur le trône un tyran étranger, plutôt que de ne pas se venger ; de mettre tout à feu et à sang, plutôt que d'être dépouillés de leurs anciennes usurpations. »

— « La cour commence à être inquiète sur l'expédition des Prussiens, ajoutait-il quelques jours après. On ne sait pas trop quelles sont les vues secrètes du duc de Brunswick ; et il pourrait en avoir une particulière de nature à déplaire aux Bourbons. Ce duc est ambitieux ; il a soupiré toute sa vie après une couronne. Ne pourrait-il pas croire que le sort lui en offre une, et que lui seul est en état de la défendre ? Ne pourrait-il pas entrer dans les vues des maisons d'Hanovre et de Brandebourg de le favoriser, et de tromper ainsi les maisons de Vienne et d'Espagne [2] ? Quoi qu'il en soit, les vrais Français, les bons Français ne doivent voir qu'avec horreur le projet qu'ont les Prussiens de donner des lois à la France, fût-ce même sous le spécieux prétexte d'appuyer la constitution.

« Cependant, poursuivait encore Brissot, il y a des aristocrates, et même des modérés et des feuillants, qui s'enivrent avec délices de l'idée de voir les Prussiens à Paris, détruisant les jacobins : la haine qu'ils ont pour les jacobins est telle, qu'ils aiment mieux être esclaves des baïonnettes prussiennes, que les pères et les frères des jacobins. Anathème, s'écriait le rédacteur du *Patriote*, anathème,

[1] Plus tard, on reprocha sérieusement à Brissot ses prétendues intrigues en faveur du duc de Brunswick, et ce fut l'un des griefs produits dans l'acte d'accusation contre les girondins.

[2] Ces suppositions, mal comprises, valurent à Brissot bien des accusations de la part de Marat et de Robespierre.

à ces traîtres envers la patrie ! Ils mériteront sans doute d'être exterminés, du moment où leur vœu criminel se manifestera... »

Sur ces entrefaites arrivèrent à Paris les fédérés de Marseille, avec armes et bagages et trois pièces de canon. Brissot raconte la réception qui leur fut faite, le repas qu'on leur donna aux Champs-Élysées, et la déplorable collision qui survint entre ces fédérés, les autres patriotes qui les accompagnaient, et les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, que le hasard avait aussi réunis à un banquet près des Marseillais. Le rédacteur du *Patriote français*, d'accord en cela avec tous les historiens de bonne foi, assure que les Marseillais furent provoqués [1].

« Quelques-uns des ci-devant gardes du roi et des valets du château, rapporte encore Brissot, en rendant compte de la séance du 31 juillet, après avoir provoqué, sous l'uniforme national, une rixe dont ils ont été les victimes, ont osé paraître à la barre, et entretenir l'assemblée de leur lâcheté et de leur honte. Ils demandent vengeance. Un membre, qui avait été témoin de l'affaire, atteste que les grenadiers, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'officiers, ont eux-mêmes engagé la querelle, en criant avec affectation : *Vive le roi, vive la reine!...* Des citoyens de garde au château déclarèrent que les grenadiers fuyards se sont retirés dans les appartements du roi et de la reine, et qu'aussitôt six à sept cents personnes, en habit noir, ont été introduites dans les appartements. »

— « Il y a une connivence si bien établie entre le château des Tuileries et les généraux prussiens, disait plus loin le *Patriote*, qu'un homme attaché au château voulait parier, il y a six jours, que Bavay serait évacué, et que les courriers avaient été envoyés à cet effet... Si l'on en croit les plus riches banquiers, ajoutait-il, le moment de la contre-révolution n'est pas éloigné ; ils offrent de parier que les Prussiens seront à Paris le 15 août ; les plus sages ne parient que pour le 25. — Et l'on ménagerait ces infâmes sangsues ! » s'écriait Brissot.

Cependant la crise prévue, cette crise inévitable, que tous les partis provoquaient, semblait toujours plus menaçante et plus immé-

[1] Dans cette rixe, deux gardes nationaux royalistes furent tués, et plusieurs blessés ; les fédérés eurent aussi deux des leurs blessés. Les grenadiers se sauvèrent dans le jardin des Tuileries. Le journaliste Gorsas, qui se trouvait sur les lieux, a publié une relation circonstanciée de cette affaire, et il a défié Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui était au nombre des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, de contester les faits mis sous les yeux du public.

diate : de toutes parts on demandait la déchéance du roi. Les fédérés marseillais l'avaient demandée à la barre, dès leur arrivée : les sections, les sociétés populaires des villes émettaient tour à tour le même vœu ; et la commune de Paris, admise au sein de l'Assemblée nationale, y avait déposé une pétition dans laquelle, après avoir retracé la conduite de Louis XVI depuis le commencement de la Révolution, et démontré qu'il n'avait cessé de trahir la cause du peuple et de la liberté, elle demandait, au nom des habitants de cette immense cité, que la déchéance du roi des Français fût prononcée aux termes mêmes de la constitution [1].

Enfin les citoyens actifs et non actifs de la même ville, après avoir fait signer, au champ de la fédération et sur l'autel de la patrie, une autre pétition pour le même objet, revêtue de *cinquante pages* de signatures, l'avaient aussi adressée aux représentants du peuple.

Et pourtant l'Assemblée hésitait toujours à prendre cette mesure : les pétitions étaient accueillies, mais renvoyées à une commission extraordinaire ; et Brissot ne cessait de dire qu'une pareille détermination avait besoin d'être mûrie.

Le peuple s'impatientait ; et croyant que ses représentants n'auraient pas le courage de le sauver, il s'occupait à se sauver lui-même.

Le journal de Brissot, en rendant compte des mouvements populaires dont Paris était alors journellement le théâtre, s'exprimait ainsi :

« Il y a eu, la nuit dernière (5 août 1792), un mouvement extraordinaire au château des Tuileries : deux ministres y ont passé la nuit. On y a fait venir une troupe nombreuse de Suisses ; on y a remarqué dix hommes vêtus en officiers généraux... Les uns attribuent ce mouvement à un départ prémédité, d'autres croient qu'il a été occasionné parce que les Marseillais ont quitté, cette nuit même, leurs casernes pour aller habiter le couvent des Cordeliers. La défiance de la cour est extrême ; cependant le maire est parvenu à empêcher le rassemblement des sections, qui devaient venir en corps presser l'assemblée de prononcer la déchéance... »

— « La situation de la capitale, ajoutait, le surlendemain, Brissot, est toujours la même : beaucoup de fermentation ; mais elle est

[1] Cette fameuse pétition, si vigoureusement motivée, se trouve dans le *Patriote français* du 6 août 1792.

calmée par l'espoir de voir la question de la déchéance agitée jeudi. Des esprits ardents voudraient qu'elle fût décidée ce jour-là même ; mais cette précipitation serait absurde et funeste. Une question aussi imposante ne peut être discutée trop mûrement. »

Tandis que Brissot, placé tout à fait en dehors du mouvement projeté par les chefs des jacobins et des cordeliers, mouvement que la cour désirait aussi et provoquait, pour en finir, des conciliabules se tenaient nuitamment au faubourg Saint-Antoine et chez Danton : on y organisait l'insurrection contre la royauté, seul obstacle au développement des forces et de l'énergie de la nation. Les patriotes ardents voulaient profiter de l'indignation publique soulevée par l'absolution du général Lafayette et l'acquittement de quelques autres contre-révolutionnaires, pour frapper les grands coups. Ils comptaient sur tous les jacobins, les cordeliers, et principalement sur les fédérés.

De son côté, la cour, jugeant que les circonstances de la retraite de l'armée française et de l'approche des Prussiens donneraient du courage à ses amis et aux troupes, faisait aussi ses préparatifs. Le château des Tuileries s'était rempli de Suisses, de gardes nationaux dévoués et de royalistes, qu'on appelait les *chevaliers du poignard*. La veille du 10 août, on avait entendu les soldats suisses, gorgés de vin, dire ces mots significatifs : *Demain, il fera chaud ! les prunes de la reine Claude sont mûres, et nous leur en f........*

Brissot, dont le journal nous a révélé tous ces faits peu de jours après le combat, ne dit pas un mot qui puisse faire croire à une coopération quelconque de sa part au mouvement offensif du peuple : il est même permis de croire qu'il ne savait rien de ce qui se passait, parce que les cordeliers ne l'avaient pas jugé propre à seconder une détermination aussi brusque, aussi hasardeuse et aussi énergique. Brissot ne manquait pas de ce courage qu'on appelle civique : il en avait donné la preuve lors de la pétition du Champ de Mars et en maintes autres circonstances ; mais, par la nature même de son caractère et de ses habitudes, il semblait peu propre à se lancer au milieu de ces *têtes exaltées* si héroïques qui accomplirent la journée du 10 août. Brissot se trouva à son poste de député, poste qui n'eût pas été sans dangers si les royalistes eussent eu le dessus.

La journée du 10 août ayant été longuement décrite dans tous les livres consciencieux publiés sur la Révolution, je me bornerai ici à

mettre sous les yeux du lecteur un résumé de la version du journal de Brissot : il y a toujours quelque chose à apprendre dans les relations contemporaines, même après avoir fait la part des passions du moment. Or, voici comment le *Patriote français* parle de cette journée mémorable, ou plutôt de cette grande révolution :

« La scélératesse de la cour était à son comble, ainsi que l'indignation du peuple : il se préparait un grand combat, qui devait enfin terminer la longue guerre que le chef du pouvoir exécutif faisait à la nation, à laquelle il devait tout. Le peuple était prêt depuis longtemps, et ne cachait plus sa résolution ; la cour s'apprêtait dans les ténèbres. — A minuit le tocsin a sonné de toutes parts, la générale a battu, tous les citoyens ont volé aux armes. A ce signal l'assemblée se forme : bientôt elle apprend que M. Pétion, toujours humain, travaillait à prévenir l'orage ; qu'il était au château, et qu'il courait des dangers parce que des scélérats le retenaient et prétendaient le garder en otage contre la vengeance du peuple. L'assemblée appelle à sa barre le vertueux magistrat : il y paraît ; il parle avec fermeté de la crise qui se prépare ; il parle avec modestie de ses efforts, de son sang-froid, de ses dangers : on l'applaudit, on l'accueille à la séance, on le rend à ses fonctions.

« Cependant, poursuit le *Patriote français*, si le crime veillait au château, le patriotisme veillait dans la ville[1]. Des citoyens, des sections viennent déposer dans le sein des représentants leurs sollicitudes et leurs sentiments : ils ne regardent plus la cour et le château des Tuileries que comme un autre Coblentz. Si le peuple est fermement résolu à punir ses ennemis, c'est que ses ennemis l'ont poussé à bout ; s'il n'attend plus sa vengeance de la loi, c'est que la loi est lente à punir, et les conspirateurs ardents à agir ; c'est que toute loi doit se taire devant la loi suprême du salut de la patrie...

« Le jour était venu ; le ministre de la justice s'était rendu à l'assemblée ; il y venait implorer, pour le roi, une protection qu'il ne pouvait plus attendre de l'amour du peuple, tant de fois trahi, qu'il n'osait plus espérer de sa clémence, tant de fois récompensée par des perfidies... L'Assemblée nationale, oubliant et les griefs de la nation et les siens, ne se souvenant que de sa constante générosité,

1 On voit, par le récit de Brissot, qu'il ne rend guère d'autre compte que de ce qui s'est passé à la portée de l'Assemblée nationale, et qu'il lui répugne de nommer les sections et les hommes qui ont montré le plus d'énergie.

s'occupe des moyens de faire au roi un rempart de la confiance dont elle jouit, au défaut de celle qu'il avait perdue.

« Pendant cette discussion, des officiers municipaux annoncent qu'il venait de se former à la maison commune une nouvelle administration provisoire : le peuple, assemblé dans les sections, avait nommé des commissaires qui s'étaient constitués, en vertu de leurs pouvoirs, *conseil général de la commune*. La municipalité avait été suspendue pendant la durée de cette autorité révolutionnaire : MM. Pétion, Manuel et Danton avaient seuls été exceptés. Mais le peuple, ne voulant pas que son magistrat chéri partageât ses dangers ; voulant, si je puis m'exprimer ainsi, mettre en dépôt la loi et son organe le plus respecté, avait entouré M. Pétion d'une garde nombreuse et l'avait consigné chez lui [1]. L'administration provisoire avait mis provisoirement M. Santerre à la tête de la force publique, et avait défendu à celle-ci de reconnaître l'état-major [2]...

« Les deux partis étaient en présence, ajoute Brissot, après avoir parlé de l'arrivée du roi et de sa famille à l'assemblée ainsi que des exécutions populaires sur une fausse patrouille royaliste. Les gardes suisses et beaucoup de valets de la cour, travestis en gardes nationaux, occupaient le château. Différents détachements de la garde nationale, des citoyens armés de piques, les Marseillais, les fédérés étaient rangés en bataille dans la place du Carrousel. Ils n'ignoraient pas que le château était garni de troupes ; ils craignaient, pour l'Assemblée nationale, la proximité de ce palais, devenu une place de guerre ; ils craignaient qu'il ne devînt bientôt un point de ralliement pour tous les contre-révolutionnaires, et le berceau de la guerre civile. Ils voulaient s'en emparer : on ne pouvait leur reprocher de vouloir attenter à la sûreté du roi, puisqu'il était à l'Assemblée nationale. La garnison du château refusa constamment de les en laisser maîtres ; elle avait fait ses préparatifs de défense.

« Cependant, les portes s'ouvrent ; les premiers rangs des Suisses avaient mis bas leurs armes, les autres agitaient leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes. Des gardes nationaux courent à eux, en leur tendant les bras, et sont accueillis par une décharge. Cette per-

[1] Pétion fut réellement retenu prisonnier, parce que la commune insurrectionnelle craignit que sa modération ne fit échouer la détermination du peuple.

[2] Brissot ne parle pas de la mort de Mandat, commandant général des sections, ni des preuves trouvées sur lui qu'il trahissait la cause de la liberté ; mais, un peu plus loin, il rend compte de la revue faite par le roi, à cinq heures du matin, dans le jardin des Tuileries.

fidie ne fait qu'irriter le courage des patriotes ; il s'engage un long combat. Le fer brille, l'airain tonne et vomit la mort ; des deux côtés le feu est soutenu avec une activité meurtrière. Les Suisses ont un immense avantage : ils tirent des croisées, aussi montrent-ils plus d'aplomb, plus d'adresse ; les patriotes combattent avec plus d'ardeur et d'intrépidité : ce sont tous des héros ; les Marseillais sont des lions. Enfin le courage et la bonne cause triomphent : les Suisses sont forcés, et un grand carnage punit leur perfidie et leur opiniâtre résistance. La victoire nous coûta bien du sang... Nous ne devons pas oublier de dire que les commissaires de l'assemblée se trouvèrent dans la mêlée, mais que les citoyens leur firent un rempart de leurs corps.

« L'Assemblée nationale, ajoutait encore Brissot, ne déployait pas moins de courage : elle avait délibéré au bruit du canon ; plusieurs coups de fusil avaient donné dans ses fenêtres. *Vive la liberté ! vive l'égalité !* s'écriaient tous ses membres ; et tous se dressant à la fois, les bras levés vers le ciel, jurent de mourir pour la patrie... »

Brissot rendait compte ensuite des mesures que cette assemblée avait prises et des décrets salutaires rendus par elle dans cette journée célèbre. C'est sur sa motion, nous apprend-il, que l'assemblée déclara que les ministres n'avaient pas la confiance de la nation, et qu'elle procéda à la nomination de six autres ministres, parmi lesquels se trouvèrent ses amis Roland, Servan et Clavière [1].

« Le vœu de la France est rempli, s'écriait, le lendemain, Brissot. Un roi, chef de toutes les conjurations dont nous avons été jusqu'ici les victimes, est suspendu ; une cour conspiratrice est dispersée ; une Convention nationale, objet des désirs de tous ceux qui ont sondé les profondes plaies du corps social, est convoquée ; le pouvoir exécutif est confié à des mains pures et habiles ; des commissaires ont été nommés pour attacher à une seconde révolution nos armées, dont le patriotisme a assuré le sort de la première. Tout cela a été l'ouvrage d'un jour... »

Le même jour, le *Patriote français*, dont les colonnes avaient toujours été ouvertes aux écrits, harangues et proclamations de l'*orateur du genre humain*, publia une adresse de Cloots au peuple français commençant par cette phrase :

[1] On sait que le ministère du 10 août fut complété par Monge, élu ministre de la marine ; Lebrun, appelé au ministère des affaires étrangères, et Danton, désigné pour le portefeuille de la justice. Grouvelle, qui avait réuni le plus de voix après les six ministres, fut nommé secrétaire du conseil.

« Peuple français! vous portez sur votre front la majesté du genre humain! fier et audacieux, votre courage civique en impose aux tyrans qui vous combattent et aux tyrans qui vous trahissent. La France est debout, ses épais bataillons nourrissent l'espoir d'un souverain opprimé. La Gaule sous les armes promet de superbes destinées aux diverses fractions de la République universelle... »

— « Le plus grand danger que la patrie ait maintenant à courir, avouait Brissot, est dans la perfidie de l'état-major de nos armées. N'est-il pas à craindre que des hommes qui n'étaient restés à leur poste que pour servir plus utilement le roi en nous trahissant au milieu de nous, n'est-il pas à craindre que des créatures des ministres les plus aristocrates, ne tentent de venger le roi et les ministres, en travaillant nos troupes, et en les livrant à l'ennemi? Aussi, M. Bazire a-t-il demandé, au nom du comité de surveillance, le licenciement de tous les officiers de l'armée, et une réélection générale par les suffrages des soldats... »

— « La tranquillité est rétablie dans Paris, disait-il encore, sous la date du 12 août; elle n'a pas été troublée par l'expédition faite dans les boutiques d'aristocratisme et de modérantisme, telles que les imprimeries de la *Gazette universelle* et du *Journal de la Cour et de la Ville*, dont on a brûlé les papiers et dispersé le matériel. »

— « Tout est tranquille, répétait-il encore deux jours après... La section du Théâtre-Français, pour honorer la mémoire des braves Marseillais qui logent près du lieu de ses séances, dans le couvent des Cordeliers, vient de changer sa dénomination, et a pris celle de section de Marseille. La rue qui porte le nom de l'Observance s'appellera rue de Marseille... La même section vient de prendre un arrêté qu'elle a fait afficher, par lequel il est prescrit à tous les citoyens de son arrondissement de n'indiquer le roi que sous cette qualification : le *traître Louis XVI.*

« La section de Louis-le-Grand a voulu aussi changer son nom ; elle s'appelle section de *Quatre-vingt-douze*, etc. »

— « Il faut que la seconde Révolution, s'écriait Brissot à ce sujet, chasse tous les intrigants qui ont recueilli les fruits de la première, et récompense le patriotisme de ses travaux et de ses dangers. L'aristocratie est encore à la tête de toutes les administrations, de tous les établissements : il faut l'en chasser, si vous voulez que le sang des patriotes versé devant les Tuileries n'ait pas été répandu en vain... »

— « Durant la comédie de suspension royale qui a été jouée en 1791, ajoutait plus loin le rédacteur du *Patriote français*, rien ne changea dans l'administration : on conserva les mêmes agents, les mêmes moyens de nuire et de corrompre, et jusqu'aux mêmes formules : on se contenta de laisser le roi derrière la toile, à peu près comme on y laisse, dans les pièces de théâtre, les objets trop choquants. Mais cette fois ce n'est plus une fiction : le chef du pouvoir exécutif est réellement suspendu : on lui a arraché les instruments de l'intrigue et les armes de la corruption ; ses agents sont changés, et, pour qu'il ne restât aucun vestige de son existence politique, on a voulu supprimer les formules qui pouvaient la rappeler, et en faire disparaître son nom, de peur que le mépris dont il est couvert ne rejaillît sur les lois... »

— « Le peuple avait remis le soin de sa vengeance à la loi, ajoutait-il encore ; et après huit jours d'attente, le peuple n'était pas vengé ! La fermentation commençait à renaître ; on parlait même de tocsin et d'insurrection : on pouvait craindre que la hache populaire, qui s'était reposée à la voix de l'Assemblée nationale, n'immolât les coupables, sur lesquels le glaive de la justice demeurait suspendu trop longtemps. Un magistrat du peuple est venu informer ses représentants de ces dispositions. « Si le tyran eût été vainqueur, a-t-il dit, déjà douze cents échafauds auraient été dressés dans la capitale, et plus de trois mille citoyens auraient payé de leurs têtes le crime énorme, aux yeux des despotes, d'avoir osé devenir libres. Et le peuple français, victorieux de la plus horrible conspiration, vainqueur de la plus noire trahison, n'est pas encore vengé ! Les principes de la justice sont-ils donc différents pour un peuple souverain que pour un peuple esclave ?

« Le jury d'accusation et le jury de jugement que vous avez décrétés, sont organisés ; ils sont tout prêts ; mais il n'y a point de juges pour faire l'application de la loi. Le tribunal criminel a perdu la confiance du peuple. Je demande que vous décrétiez qu'il sera choisi dans chaque section un citoyen, pour renouveler les six tribunaux criminels du département de Paris... »

— « Et, sur la proposition faite immédiatement par Hérault, ajoutait Brissot, l'Assemblée nationale a décrété qu'il serait procédé à la formation d'un corps électoral pour nommer les membres d'un tribunal criminel destiné à juger les délits commis dans la journée du 10 août, et autres crimes y relatifs. » Ce fut ce tribu-

nal, composé de huit juges, huit suppléants et deux accusateurs publics, que l'on appela le tribunal du 17 août [1].

Et quel aliment pour ce tribunal que ces papiers secrets trouvés dans le secrétaire du roi et chez l'intendant de la liste civile, Laporte [2] ! Ces papiers, déposés sur le bureau de l'assemblée, furent, sous ses yeux même, dépouillés aussitôt par une commission, qui, tous les jours, en lisait quelques fragments dans la séance. (Voyez le *Patriote français* des 18, 19, 20, 21 et 24 août 1792.)

« M. Gohier, disait le *Patriote français* en rendant compte de la séance permanente, donne lecture de plusieurs pièces importantes trouvées chez l'intendant de la liste civile. On y voit l'état détaillé des frais que coûtaient au roi les libelles contre l'Assemblée nationale, les pamphlets contre les assignats et les jacobins, les affiches en faveur des émigrés, etc., etc. ; on y voit des plans de conspiration qui prouvent que si les amis du roi eussent eu le dessus, ils se seraient fort peu embarrassés de la formation d'un tribunal pour juger les patriotes ; on y voit des notes de gratifications accordées aux auteurs de ces plans et aux autres *fidèles* serviteurs du roi, qui s'efforçaient de s'en rendre dignes en vomissant des horreurs contre la nation et contre ses représentants...

« D'autres commissaires lisent ensuite des pièces trouvées dans le secrétaire du roi [3]. La première est une lettre des princes rebelles au roi ; la seconde est un plan de conduite pour le roi, à l'occasion du *veto* sur le décret relatif aux émigrés : ce plan était concerté entre les ministres et MM. Alexandre Lameth et Barnave. La troisième pièce était une note écrite par M. Montmorin ; elle est relative aux circonstances actuelles, au projet de fuite du roi, à la déchéance, aux liaisons de certains députés avec la cour [4]. »

[1] Robespierre fut élu président de ce tribunal ; mais il refusa d'accepter cette magistrature. Brissot ayant fortement blâmé ce refus, qu'il appela une désertion, Robespierre exposa ses motifs dans une lettre ainsi conçue : « . . J'ai combattu, depuis l'origine de la Révolution, la plus grande partie de ces criminels de lèse-nation ; j'ai dénoncé la plupart d'entre eux ; j'ai prédit leurs attentats lorsqu'on croyait encore à leur civisme : je ne pouvais être le juge de ceux dont j'ai été l'adversaire ; et j'ai dû me souvenir que, s'ils étaient les ennemis de la patrie, ils s'étaient aussi déclarés les miens. Cette maxime, bonne dans toutes les circonstances, est surtout applicable à celle-ci. La justice du peuple doit porter un caractère digne de lui ; il faut qu'elle soit imposante autant que prompte et terrible... Je servirai la patrie au poste que la commune m'a confié. »

[2] Laporte fut guillotiné peu de jours après, en même temps que le rédacteur de la *Gazette de Paris*, Durosoy.

[3] Plus tard, on trouva encore une grande quantité de lettres secrètes, de papiers importants, de plans de contre-révolution, tant dans la fameuse *armoire de fer*, que dans les bureaux de Dufresne Saint-Léon.

[4] Toutes ces pièces ayant été imprimées par ordre de l'assemblée, et les journaux en ayant publié

A peine la révolution du 10 août était-elle accomplie à Paris, que les départements, les villes, les communes, les sociétés populaires, les corps administratifs se hatèrent d'envoyer à l'assemblée des actes d'adhésion, de félicitation et de remercîment pour la délivrance du peuple français. « La nouvelle de la suspension du roi, disait Brissot en parlant de ces adresses qui arrivaient en masse, a fait partout la même sensation, parce que partout on avait la même idée de son caractère dissimulé, de sa perfidie. Nous tomberions dans de fatigantes répétitions, si nous rendions un compte détaillé des adhésions qui arrivent à tout instant... »

— « Depuis plusieurs jours, poursuivait sur le même sujet le rédacteur du *Patriote*, nous avons renoncé à donner la note des adresses d'adhésion et de félicitation que toutes les communes, tous les fonctionnaires publics font parvenir à l'envi à l'Assemblée nationale. Elles sont si nombreuses, que nous pourrions à peine en présenter une liste, qui ne serait jamais complète. Un membre a annoncé qu'il en était arrivé plus de *trente* en trois heures... »

Tandis que de toutes parts on bénissait les Parisiens d'avoir délivré la France d'une cour corruptrice et vendue à l'étranger, et que l'on remerciait l'Assemblée nationale des décrets salutaires qu'elle avait rendus, il s'élevait, à côté même de cette assemblée, une autorité redoutable parce qu'elle s'appuyait et sur ceux qui avaient fait la révolution du 10 août, et sur les sections, et sur les fédérés, et sur le peuple. Je veux parler de cette fameuse commune de Paris, qui, pendant deux ans, dicta ses lois aux Assemblées nationales, provoqua, quelquefois malgré les représentants du peuple, les plus énergiques comme les plus violentes déterminations, et devint pour les ennemis de la liberté la tête de Méduse.

Le lecteur sait déjà, par la relation que le *Patriote français* a faite des grands événements de la journée du 10 août, comment cette audacieuse commune insurrectionnelle s'était organisée : chaque section avait choisi cinq commissaires les plus énergiques, et dans la nuit du 9, ils s'étaient constitués en conseil général du salut public, après avoir chassé tous les anciens membres de la municipalité, à l'exception de Pétion, de Danton et de Manuel. Mais comme en ce moment-là Pétion ne parut pas à la hauteur du mouvement

un grand nombre, le peuple acquit, par là, la preuve irrécusable des manœuvres contre-révolutionnaires de la cour et de la perfidie de Louis XVI. La plupart de ces pièces furent produites dans son procès.

qui allait éclater, et que d'ailleurs les commissaires de l'insurrection craignaient un chef qui aurait pu paralyser leurs mesures extrêmes, ils avaient mis en quelque sorte Pétion en état d'arrestation, à la commune même, prétextant que la cour aurait pu s'emparer de sa personne, et placer ainsi les patriotes dans une fausse position.

Dire ici ce qui se passa dans cette commune pendant la nuit et la journée du 10 août, reproduire les harangues, les délibérations qui y furent prises, ce serait sortir du cadre que je me suis imposé. Je dois donc me borner à faire connaître les opinions de Brissot sur un corps avec lequel il ne tarda pas à se trouver en guerre ouverte ; guerre terrible qui n'eut de terme que la journée du 2 juin 1793.

Le *Patriote français* nous apprend d'abord que les administrateurs provisoires de la commune furent admis à la barre de l'assemblée, pour lui présenter leurs hommages, et que, par l'organe de Léonard Bourdon, ils prêtèrent ensuite serment de fidélité *à la loi du salut du peuple*.

« Un membre de la municipalité, ajoutait le lendemain Brissot, *informe* l'assemblée des mesures prises pour punir les traîtres et les ennemis de la souveraineté nationale. » Ainsi la commune, ne consultant que la loi du salut du peuple, se bornait à informer l'assemblée de ce que les commissaires des sections trouvaient bon de faire. « Les magistrats révolutionnaires du peuple, rapportait encore le journal de Brissot, ont suspendu le département et les comités de section, supprimé le comité central des juges de paix, formé un jury de jugement pour juger les conspirateurs, et créé un comité de surveillance [1] pour s'occuper, conjointement avec les administrateurs de la police, à la recherche des crimes contre la liberté, et du complot contre les jours de M. Pétion, qui n'a été si longtemps consigné que parce qu'on savait que sa vie était menacée. On a fait rouvrir les boutiques et multiplié les patrouilles ; on a aussi envoyé des forces à Meudon, où des conspirateurs s'étaient rassemblés. »

Comme on le voit, le conseil général insurrectionnel s'était emparé de la dictature : il agissait souverainement, et l'Assemblée nationale n'avait plus d'autre rôle que celui d'approuver les mesures que la commune, par un reste de déférence, lui annonçait avoir prises et souvent exécutées.

[1] C'est le fameux comité de surveillance dont faisaient partie Marat, Sergent, Panis, Jourdeuil, etc.

Nous lisons dans le *Patriote* du 12 août que la commune révolutionnaire de Paris, ayant cru devoir consigner une seconde fois Pétion, pour sa propre sûreté, venait de lever cette consigne. Le même journal nous apprend que cette commune avait à sa disposition cent cinquante pièces de canon et près de deux cent mille fusils. L'on comptait sans doute, dans ce nombre, les armes distribuées aux bataillons de la garde nationale parisienne, que le conseil général faisait alors réorganiser par Santerre, nommé par ce conseil commandant général.

« M. Pétion, ajoute le journaliste, vient prendre les ordres de l'assemblée pour la translation de Louis XVI et de sa famille au pavillon du Temple : il annonce que le conseil général a ordonné toutes les dispositions nécessaires pour la sûreté de ce dépôt. L'assemblée nomme une députation de quatre membres pour prendre Louis XVI dans son logement, et le conduire hors de l'enceinte du lieu de ses séances. — Il est inutile d'observer, remarque à ce sujet Brissot, que ce n'est pas un honneur qu'on a prétendu rendre au roi... Il est parti escorté par le tranquille mépris du peuple. »

— « La commune, ajoute plus loin le rédacteur du *Patriote*, sollicite un prompt rapport sur l'organisation du tribunal qui doit juger les conspirateurs... »

— « La commune invite l'Assemblée nationale à révoquer l'édit qui avait établi une procession dans tout le royaume en l'honneur de la Vierge pour éterniser le double miracle de la naissance du *plus grand des rois*, et sa naissance treize mois après sa conception. S'il ne fallut pas moins de temps pour former *Louis le Grand*, il en faut aujourd'hui beaucoup moins pour l'abattre [1]. »

— « Des commissaires de la commune rendent compte de la situation de Paris, de leurs efforts pour y maintenir le calme, et de leurs succès. Ils ont à lutter contre une fermentation qui n'a pas encore eu le temps de se rasseoir, et contre les intrigants qui tâchent d'en profiter pour porter le peuple à de fausses démarches. »

— « La commune de Paris présente cinq cents vainqueurs de la Bastille ou des Tuileries, qui s'offrent à former le premier bataillon du camp sous Paris. M. Choudieu, l'un des commissaires pour la formation de ce camp, assure qu'il pourra se former pour lundi ou

[1] Le *Patriote français* fait ici allusion à la statue du *grand roi* que le peuple venait de renverser au milieu de la place Vendôme.

mardi, si la commune est autorisée à faire l'achat des effets de campement. On éprouverait trop de retard, dit-il, de la part des commis de la guerre, qui ne sont pas au niveau de la Révolution. »

— « M. Robespierre réclame, au nom de la municipalité révolutionnaire, contre la formation du tribunal destiné à juger les conspirateurs du 10 août : il demande que les citoyens nommés par les sections fassent à la fois les fonctions de jurés d'accusation, de jugement et de juges... Brissot a prouvé aisément l'inadmissibilité de la pétition de M. Robespierre, qui n'était pas le vœu de la commune. La commune demandait seulement que le recours au tribunal de cassation n'eût pas lieu. Cette disposition, qui avait déjà été adoptée pour les affaires de Mons et de Tournay, était nécessitée par le grand nombre des accusés et par le genre du crime ; aussi M. Brissot l'a-t-il fait décréter. Il a fait adopter aussi un projet d'instruction au peuple pour le prémunir contre la défaveur qu'on essaye de jeter sur les opérations de l'Assemblée nationale [1]. »

— « La commune révolutionnaire, dit encore Brissot en parlant de cette redoutable autorité, avait envoyé plusieurs de ses membres, avec des détachements, visiter les environs de Paris : elle rend compte de cette expédition. Partout ils ont prêché le civisme et la fraternité, partout ils ont été accueillis avec les démonstrations de la joie la plus vive... Ils se sont assurés de plusieurs personnes suspectes. »

— « On annonce que la municipalité provisoire a fait mettre les scellés sur les papiers de M. Amelot et sur la caisse de l'extraordinaire. Si M. Amelot était suspect, poursuivait Brissot, il était prudent de mettre les scellés sur ses papiers. Mais si la municipalité eût réfléchi sur la nature et l'étendue de ses pouvoirs, elle n'aurait pas fait mettre les scellés sur une caisse appartenant à la nation entière, sur une caisse placée sous la surveillance immédiate de l'Assemblée nationale, et dont la paralysation peut être du plus grand danger. On a envoyé deux commissaires pour corriger cette erreur. Elle a donné lieu à M. Guadet, ajoutait le rédacteur du *Patriote français*, de demander et d'obtenir le renvoi à la commission extraordinaire de la question de savoir jusqu'à quel point les administrateurs nationaux étaient soumis à la surveillance municipale, pour les frais d'administration. »

[1] C'était un acte évidemment contre la commune.

Par tout ce que Brissot dit de la commune révolutionnaire, il est facile de comprendre que ce pouvoir voulait envahir toute l'autorité, et qu'il ne laissait plus à l'assemblée qu'un rôle secondaire. Aussi commence-t-on à s'apercevoir que les girondins veulent refréner cette ardeur de domination.

Le 23 août, Robespierre, à la tête des commissaires de la commune, s'étant rendu à l'Assemblée nationale pour lui signifier que ces commissaires ne voulaient plus ni du département de Paris, ni du directoire, et qu'ils avaient mis à leur place une commission des contributions publiques, Brissot fit aussitôt observer qu'il y avait dans cette conduite une double usurpation : celle du pouvoir législatif, mal plâtrée, disait-il, par la demande d'un décret qui autorise la loi faite par les commissaires ; celle du pouvoir des autres communes du département, sans la participation desquelles le département a été supprimé. « On voulait que l'assemblée passât à l'ordre du jour, ajoutait Brissot ; mais M. Lacroix a prouvé qu'on ne devait pas reculer devant la question, et qu'il fallait rappeler les commissaires de la commune à leur devoir. Il sera fait un rapport à ce sujet. »

Et comme la commune continuait à faire des actes de souveraineté ; qu'elle ordonnait, de son autorité, la fermeture des portes de la ville ; qu'elle faisait faire des visites domiciliaires ; qu'elle s'emparait des armes des citoyens pour armer ses bataillons, l'assemblée prit la détermination de contraindre ce corps turbulent à se renfermer dans ses attributions municipales.

« M. Pétion, que les bons citoyens gémissent de voir presque dépouillé, par des hommes sans pouvoirs, des fonctions que le peuple lui a confiées : M. Pétion, disait le *Patriote français*, appelé à la barre pour entendre la lecture des décrets rendus la veille [1], y paraît au milieu des applaudissements, et est invité à la séance. Il faut que les sections prennent enfin un parti, qu'elles imitent celle des Lombards, et surtout celle de la Halle-aux-Blés, et qu'elles replacent leurs magistrats. »

Brissot exprimait plus catégoriquement encore sa pensée, dans son journal du 29 août.

« Les pouvoirs institués pour donner à la machine politique un mouvement révolutionnaire, disait-il, doivent cesser avec ce mouve-

[1] C'étaient les décrets portés à l'occasion de la reddition de Longwy, et des progrès des armées ennemies.

ment, parce que ces pouvoirs ne peuvent être qu'une dictature, et qu'une longue dictature, qu'une dictature même de quelques jours ne peut être que le tombeau de la liberté. Tant que les commissaires provisoires de la commune de Paris ne se sont occupés que de diriger la révolution du 10 août, que de poursuivre les conspirateurs et de surveiller ceux qu'on pouvait accuser de l'être, les patriotes ont vu sans inquiétude des pouvoirs qui, éclos par la fermentation, devaient finir avec elle et s'abîmer dans la souveraineté du peuple. Mais dès qu'on a vu ces commissaires prolonger leur autorité dictatoriale, usurper les droits de la commune, dissoudre et recréer les administrations qu'elle seule pouvait dissoudre et recréer, se partager des places qu'elle seule pouvait remplir, suspendre des magistrats nommés et chéris par le peuple, exercer enfin les actes que les circonstances mêmes ne pouvaient justifier, alors les bons citoyens ont ouvert enfin les yeux ; ils ont vu qu'ils n'avaient pas conquis deux fois la liberté pour la livrer à des intrigants, et qu'ils ne devaient pas élever, sur les ruines du despotisme royal et patricien, un despotisme plus dur et plus haineux.

« La section des Lombards, célèbre par son constant patriotisme, ajoutait Brissot, est venue réclamer à la barre contre cet envahissement des pouvoirs par la commune ; elle a annoncé qu'elle avait rappelé ses commissaires, et a invité l'Assemblée nationale à remédier à un mal toujours croissant. »

Pour comprendre la haine que le journal de Brissot laissait percer contre la commune révolutionnaire, il faut savoir que, la veille du jour où il se déclarait ainsi, la commune avait mandé à sa barre Girey, alors principal rédacteur du *Patriote français*, pour s'y expliquer, portait la délibération, relativement à une imposture qu'il avait imprimée dans sa feuille sur le compte du conseil général [1].

« Vous m'avez mandé à votre barre, répondit immédiatement le rédacteur de cette feuille au conseil général ; je ne m'y rends pas, parce que vous n'avez pas le droit de m'y mander, parce que je connais et maintiendrai mes droits. Si vous vous croyez calomniés ou insultés, il est des tribunaux où je vous attends ; mais vous n'êtes pas un tribunal, et encore moins pouvez-vous juger dans votre propre cause. Si vous avez voulu essayer votre pouvoir contre

[1] Il s'agissait de l'état de contrainte où la commune tenait le maire Pétion. Cette délibération était signée par Huguenin, président du conseil général, et Mehée, greffier adjoint.

les écrivains patriotes, et détourner, en les effrayant, la vérité qu'ils doivent au peuple, et *qu'ils lui diront*, vous avez mal choisi l'objet de cette épreuve... »

Girey ne se borna pas à ce refus de comparaître : il s'adressa à l'Assemblée nationale, et lui envoya une copie de la délibération de la commune à son égard, ainsi que de sa réponse.

« Déjà des plaintes graves [1], disait le rédacteur du *Patriote français* au président, ont retenti dans le sein de l'Assemblée nationale contre la conduite des commissaires *provisoires* de la commune. On a réclamé contre leur usurpation des droits du peuple, auquel ils enlèvent les magistrats que ses suffrages avaient choisis et que son cœur chérissait. On a réclamé contre leur avidité funeste à se partager comme un butin les places de l'administration, à dévorer les fruits de leur dictature d'un moment. On a réclamé contre leur système d'avilissement du corps législatif, système qu'ils développent chaque jour avec plus d'audace, et à la faveur duquel ils marchent à grands pas vers la dissolution de l'empire. Revêtu, comme écrivain patriote, d'une sorte de dictature morale, j'ai obéi à la voix impérieuse du devoir, en m'élevant avec énergie contre les entreprises de ces commissaires, en défendant contre eux l'indépendance et la suprématie de l'Assemblée nationale. Ils ont voulu me punir de mon courage, et effrayer ceux qui seraient tentés de l'imiter : *ils m'ont mandé à leur barre...*

« Monsieur le président, il est temps que ce désordre cesse ; il est temps que l'Assemblée nationale rende enfin au peuple ses véritables magistrats ; il est temps qu'elle assure à la commune ses droits usurpés ou méconnus, et à tous les citoyens la liberté individuelle, sans laquelle il n'est point de liberté. Le moment presse, monsieur le président : le corps électoral va s'assembler ; il est essentiel de le soustraire à l'influence de quelques intrigants, armés d'un grand pouvoir, et qui veulent régner, à quelque prix que ce soit [2]. »

1 La veille, le ministre de l'intérieur, Roland, avait écrit à l'Assemblée nationale pour lui dire que la commune provisoire paralysait les soins qu'il prenait afin d'assurer les subsistances de Paris. Le lendemain, le ministre de la guerre, Servan, s'était également plaint de ce que les commissaires provisoires avaient bouleversé tous ses bureaux, sous prétexte d'y chercher Girey-Dupré, qui était aussi chef d'une division de ce ministère. Enfin la section de la Halle-aux-Blés avait déclaré que, pour mettre un terme aux usurpations dictatoriales du conseil général, elle retirait ses commissaires.

2 J'ai cru devoir reproduire ici la lettre de Girey-Dupré à l'Assemblée nationale, parce que cette lettre, quoique portant sa signature, fut le manifeste rédigé par Brissot, ses amis les girondins et les ministres de ce parti, contre la commune.

Girey-Dupré écrivit aussi une autre lettre à ses concitoyens, dans laquelle il exposait sa conduite et celle de la commune.

« Ce qu'on ne sait pas, disait le rédacteur du *Patriote*, c'est que, pendant que l'Assemblée nationale mandait à sa barre le président et le secrétaire qui avaient signé le mandat lancé contre moi, ce mandat était converti en mandat d'arrêt; c'est que mon imprimeur a été conduit à la maison commune au milieu de huit fusiliers; c'est qu'une force armée a investi et occupé la maison que j'habite; c'est qu'on a fait le siége de l'hôtel de la guerre, où l'on me croyait réfugié, et qu'on a imité, à mon égard, les ridicules exploits du général Lafayette contre Marat... »

Pendant que le rédacteur du *Patriote français* saisissait ainsi l'Assemblée nationale et l'opinion publique de ses griefs contre la commune, le député Choudieu, l'un des patriotes les plus énergiques de l'assemblée, demandait que la conduite du conseil général fût examinée par la commission extraordinaire, à l'effet de s'assurer si la liberté ne courait pas quelques dangers des actes arbitraires commis par cette commune usurpatrice.

Enfin Pétion rompit le silence qu'il s'était imposé; et, dans une lettre adressée à ses concitoyens [1], il peignit la situation où il se trouvait.

« Vous désirez savoir, disait-il, pourquoi j'ai assisté rarement au conseil général; le voici : dans le passage de l'organisation ancienne à l'organisation nouvelle, je n'ai pas aperçu distinctement les fonctions qui m'étaient réservées... Je ne me suis pas dissimulé que je ne pouvais prendre un parti fortement prononcé, soit pour, soit contre, sans danger pour la chose publique. Balançant les services importants rendus par la commission [2] avec ses erreurs, la nécessité de ne pas la détruire dans l'opinion avec les inconvénients de laisser son empire s'accroître; voulant empêcher un choc dangereux et impolitique entre elle et l'Assemblée nationale, je ne puis vous dire quelle a été, quelle est ma perplexité. C'est ici que j'ai vu que le temps était le grand maître, et que, dans toutes choses, il y avait un moment de maturité qu'il fallait savoir saisir... »

[1] Le *Patriote français* est le seul journal qui ait publié toutes les lettres, avis, observations, etc., de Pétion, pièces très curieuses, et considérées comme les meilleurs matériaux pour l'histoire de la Révolution : j'en ferai connaître la substance dans l'article PÉTION.

[2] On appelait indistinctement la commune révolutionnaire : *conseil général provisoire*, *comité municipal*, *commission*, etc.

Ce moment de maturité que Pétion indiquait, Guadet le saisit avec empressement dans la séance du 30 août. D'accord avec ses amis les girondins, les ministres et la majorité des membres de l'Assemblée nationale, il proposa et fit adopter un décret portant que les commissaires nommés par les quarante-huit sections, et qui avaient provisoirement remplacé, depuis le 10 août, le conseil général de la commune, auraient à se dissoudre aussitôt, et que le maire, le procureur de la commune, les membres du bureau et ceux du conseil municipal en service avant ce même jour, continueraient d'exercer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement : les sections étaient convoquées, dans les vingt-quatre heures, pour désigner chacune deux citoyens qui, réunis, devaient former provisoirement le conseil général communal.

C'était là un coup d'éclat, un coup d'autorité que l'assemblée voulait frapper pour démontrer que le pouvoir était encore entre ses mains, et qu'elle avait la volonté comme la force de faire rentrer dans le devoir les corps constitués qui s'oubliaient. La tactique des girondins contre la commune, dans cette circonstance délicate et qu'ils croyaient décisive, consistait à scinder le conseil général en deux parties distinctes ; ils distinguaient les services rendus par ce corps à la patrie et à la cause de la liberté, le 10 août, des excès commis par ce même corps après cette révolution. Cette tactique s'était dévoilée par un paragraphe de la lettre de Pétion et de celle de Girey-Dupré au public.

« Je veux même encore une fois rendre au conseil général provisoire une justice que je lui ai toujours rendue, disait ce dernier, c'est qu'il a fait beaucoup pour la patrie dans les premiers jours de la révolution du 10 ; c'est que la masse avait des intentions pures, et s'est plutôt laissé entraîner par les manœuvres des intrigants [1], et par la tendance secrète et irrésistible du pouvoir, que par des vues d'intérêt et d'ambition. »

Mais le peuple, qui avait pesé dans la même balance et les services actifs, courageux, décisifs rendus par la commune révolutionnaire, et les services passifs, forcés peut-être, que les événements avaient arrachés à l'assemblée ; le peuple, toujours disposé à donner sa confiance à ceux qui montraient de la vigueur, de la résolution, et

[1] Aux yeux des brissotins et des girondins, les intrigants du conseil général étaient Robespierre, Tallien, Billaud-Varennes, Delaunay, Marat, Panis, Sergent, et quelques autres chefs de la commune.

la détermination bien prononcée d'en finir avec la monarchie et les ennemis de la liberté ; le peuple, à qui l'on avait dit et prouvé que l'Assemblée nationale actuelle n'était pas à la hauteur des événements ; le peuple, disons-nous, les sections, les sociétés populaires, paraissaient bien disposés à soutenir la commune, en l'énergie de laquelle tous les vrais patriotes fondaient l'espoir du salut de la France, au milieu des circonstances où elle se trouvait.

Rappelons sommairement ici ces circonstances, car jamais aucune nation ne se trouva dans une situation plus grave, plus critique que celle choisie par l'Assemblée législative pour briser le pouvoir révolutionnaire de la commune.

Le début de la campagne avait été des plus malheureux. Les troupes françaises, affaiblies par les manœuvres des ministres de Louis XVI, désorganisées par des paniques et par la désertion, disséminées d'ailleurs en plusieurs petits corps éparpillés eux-mêmes sur une immense étendue de frontières, s'étaient successivement retirées, de camp en camp, jusque sous le canon de Lille et de Valenciennes, au nord, et jusqu'au camp de Maulde : le Quesnoy était menacé, et Avesnes hors d'état de se défendre. Plus à l'est était l'armée abandonnée par le général Lafayette : elle occupait Mézières et quelques défilés des Ardennes. Le vieux maréchal Luckner, avec Kellermann, campait aux environs de Metz ; Biron occupait ceux de Strasbourg et du Haut-Rhin, et Montesquiou était dans la Savoie, s'avançant vers Genève.

Jusqu'à l'époque de la révolution du 10 août, les patriotes avaient pu croire qu'ils n'auraient affaire qu'à l'Autriche et à la Prusse, entraînant à leur suite ceux des électeurs d'Allemagne dont les Etats servaient de quartier général aux émigrés.

A partir de la prise des Tuileries et de la suspension du roi, le nombre des ennemis patents de la France s'était de beaucoup augmenté. On apprenait à la fois que la Russie armait ses flottes de la Baltique et de la mer Noire, et qu'elle promettait à la coalition des rois l'envoi prochain d'un corps de troupes. A l'Est, la république des Suisses était divisée dans ses opinions sur la France et sur sa révolution. Le Piémont, appuyé par les Autrichiens du Milanais, faisait marcher toutes ses forces sur les Alpes, et principalement du côté de la mer, afin de conserver Nice et Villefranche, et de nous couper les communications avec les Liguriens, seul peuple de l'Italie qui pût nous aider de son cabotage sur les côtes de la

Méditerranée. Le roi de Naples promettait d'envoyer, à celui du Piémont, une réserve pour le soutenir. Au Midi, l'Espagne, gouvernée par sa reine et par son inepte favori, successeur du comte d'Aranda, faisait filer ses meilleures troupes vers la basse Catalogne et vers la Navarre : on savait qu'elle pressait aussi ses armements maritimes.

Quant au gouvernement anglais, sur la neutralité duquel Brissot et ses amis avaient trop compté, après avoir vu avec dépit les éclatantes manifestations des whigs de toute l'Angleterre en faveur de la Révolution française ; après avoir été obligé de souffrir que le territoire de la Grande-Bretagne se couvrît de sociétés populaires fraternisant avec nos jacobins [1], le cabinet de Londres venait tout à coup d'ordonner à son ambassadeur à Paris de quitter la France. Et quoique lord Dundas protestât encore de ses principes de neutralité et de sa détermination de ne point se mêler des arrangements intérieurs de notre nation, l'intérêt qu'il manifestait pour le prisonnier du Temple faisait craindre que l'Angleterre ne fût bientôt entraînée dans la ligue des rois contre les libertés du peuple français.

Cependant les dangers lointains effrayaient moins les révolutionnaires de la France que ceux plus immédiats dont ils étaient menacés. On savait que l'armée prussienne, forte de soixante mille hommes, et à laquelle s'étaient joints les Hessois et les émigrés français, après s'être approchée des bords du Rhin, avait franchi ce fleuve, et marchait droit sur Paris. Le plan des alliés consistait à attirer nos corps d'armées dans le Nord et dans l'Est, afin de ne rencontrer aucun obstacle pour pénétrer jusqu'à la capitale par une trouée entre Longwy et Thionville, et par la Champagne. On a déjà vu que les aristocrates attendaient les Prussiens à Paris, pour le 25 du mois d'août. Le journal de Brissot nous a fait connaître leurs coupables espérances à ce sujet.

Le 26 du même mois, l'Assemblée nationale apprit que Longwy s'était rendu aux Prussiens, après une faible résistance, et que l'ennemi marchait sur Verdun et sur Thionville. Il est difficile de peindre l'effet que produisit cette nouvelle dans la capitale. Comme on savait que Longwy était parfaitement fortifié et approvisionné, qu'il possé-

[1] Deux jours après le 10 août, le célèbre Watt, membre du club de Manchester, s'était présenté à la barre de l'Assemblée nationale, accompagné d'une foule d'Anglais, pour y féliciter le peuple français du grand caractère qu'il avait déployé, et pour offrir un don de 1,500 livres, destiné aux veuves et aux enfants des patriotes morts dans la *glorieuse journée du* 10.

dait une forte garnison et une nombreuse artillerie ; en un mot, que cette place pouvait soutenir un siége, on cria à la trahison. Le *Patriote français* accueillit cette opinion, et, en rendant compte de la séance dans laquelle on avait lu la lettre de Luckner, il dit que les membres qui avaient prouvé cette trahison venaient de céder plutôt au besoin d'exhaler leur indignation, qu'à la nécessité de donner des preuves d'un fait dont il n'était pas même possible de douter.

« Une lettre des commissaires envoyés à l'armée du Centre, ajoutait le *Patriote*, confirme la nouvelle de la prise de Longwy, et sollicite de prompts renforts pour cette armée... Ce n'était plus le cas de faire des réflexions ; l'assemblée a compris qu'il fallait agir. Aussitôt elle décrète que Paris et les départements voisins fourniraient sur-le-champ trente mille hommes pour marcher à l'armée du Centre. D'autres décrets se succèdent avec rapidité : l'un ordonne que les fusils distribués aux départements de l'intérieur seront remis aux citoyens qui se rendront aux frontières pour la défense de la patrie ; l'autre mobilise la gendarmerie et dispose de ses chevaux ; un troisième décret hâte l'organisation du camp sous Paris ; un quatrième enjoint aux généraux d'armer, dans leurs arrondissements, les bataillons de volontaires : enfin, un cinquième décret prononce la peine de mort contre tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlera de se rendre.

« La commune, nous apprend le *Patriote français*, ordonne aussitôt des visites domiciliaires pour rechercher les armes cachées, pour forcer les citoyens à donner leurs fusils ou à marcher... L'assemblée adresse aux Français du département de Paris et de ceux des environs une courte, mais vigoureuse proclamation pour leur dire que la patrie les appelle à sa défense...

« Danton, ministre de la justice, dit le même journal, demande la parole pour faire part à l'assemblée des mesures que le conseil exécutif provisoire a cru devoir prendre dans ces circonstances. — « Longwy est pris, a-t-il dit, mais la France ne réside pas dans une seule ville ; nos armées sont encore intactes, et si les commissaires de l'assemblée n'eussent pas croisé, par une erreur funeste, les opérations du pouvoir exécutif, l'armée de Luckner serait commandée par le général Kellermann, et M. Dumouriez serait à celle de Lafayette. Il faut, messieurs, une convulsion nationale pour faire rétrograder les despotes. Jusqu'ici, nous n'avons eu qu'une guerre

simulée, dirigée par Lafayette. Il faut aujourd'hui que ce soit la nation qui la fasse en personne ; il faut que le peuple en masse se porte sur les ennemis pour les exterminer d'un seul coup. »

Mais il fallait du temps pour jeter les trente mille Parisiens au-devant des Prussiens ; il en fallait aussi pour que les bataillons de volontaires des départements voisins fussent habillés, équipés, armés et dirigés sur l'armée du Centre ; et cependant l'ennemi s'avançait toujours sans rencontrer d'obstacles[1]. Le 1er septembre, on apprit à Paris que les Prussiens avaient investi Verdun, et que, d'un autre côté, Thionville était assiégée. Enfin, on sut que Clermont, en Argonne, avait reçu les hussards prussiens dans ses murs, sans que les habitants eussent essayé de se défendre contre les coureurs de l'ennemi.

Il faut lire le journal de Brissot pour se faire une idée de l'élan patriotique qui s'empara de tous les Français au moment du danger de la patrie. Mais nous devons faire remarquer que ce journal se tait sur la coopération active que la commune provisoire prit à toutes les grandes mesures dictées par le salut public. Et pourtant cette commune fut admirable dans les moyens révolutionnaires qu'elle conçut et exécuta avec autant de promptitude que d'énergie.

Ce fut dans ces circonstances graves que l'Assemblée nationale, poussée par le parti de Brissot et des girondins, par le ministre de l'intérieur Roland, et peut-être aussi par les amis de Pétion, avait rendu le décret pour le renouvellement du conseil général.

« Ce décret, nous apprend le *Patriote français*, excita de vives réclamations au sein de la commune. Les commissaires provisoires (au nombre de plus de trois cents) se sont rendus à la barre de l'assemblée pour lui signifier une espèce d'appel au peuple contre la loi qui met un terme à leurs fonctions. Cette demande, qui a semblé vigoureuse et hardie à quelques patriotes, était au contraire une grande preuve de la faiblesse des moyens de tous les partis qui voudront s'élever contre le pouvoir des représentants du peuple français, du seul et invincible souverain. D'après la séance du conseil général provisoire de jeudi (30 août), il est évident qu'il ne se serait

1 Dumouriez, nommé à la place de Lafayette, levait à la hâte le camp de Maulde, et se dirigeait vers la forêt de l'Argonne pour s'emparer de ses défilés. En même temps, Kellermann quittait Metz pour se concentrer vers ces défilés, afin d'en défendre le passage ; Biron détachait huit à dix mille hommes pour les envoyer à Kellermann. Mais toutes ces troupes réunies ne formaient pas plus de quarante mille soldats à opposer aux cent mille Prussiens, Hessois, Autrichiens et émigrés qui s'avançaient sur Paris.

pas borné à une simple apparition à la barre, s'il eût été soutenu par le peuple. Mais quoique les aides de camp agitateurs fussent en campagne, le peuple a été d'un calme désespérant. Outre cette leçon, les commissaires en ont reçu une excellente de la bouche de M. Lacroix, président. Il a mis dans sa réponse une dignité qui contrastait fortement avec l'arrogance de l'orateur des commissaires. Il leur a exposé la nécessité de l'unité du gouvernement ; il leur a rappelé combien serait funeste à l'empire l'exemple de l'indépendance donné par la commune de Paris. Il aurait pu ajouter que Paris en serait la première victime, puisqu'il ne subsiste que comme point central du gouvernement [1]. »

— « Les meneurs intrigants du conseil général provisoire de la commune, ajoute le *Patriote français*, avaient formé le projet de renverser M. Pétion : leurs partisans, leurs distributeurs de calomnies, lançaient déjà contre lui des germes de diffamation, et le peignaient à leurs crédules sectateurs comme un homme faible et trop modéré… »

Puis le lendemain (2 septembre), le *Patriote* s'exprimait ainsi : « Le décret qui casse la municipalité de Paris a excité de violents débats à la commune. M. Pétion a reparu : quelques orateurs ont parlé contre l'Assemblée nationale [2] ; le vertueux maire a fait entendre le langage d'un homme libre, observateur des lois. Plusieurs sections murmurent ; quelques-unes veulent conserver leurs commissaires ; mais la majorité est pour le décret. »

Le journal de Brissot se trompait sur ce dernier point. La majorité des sections voulait conserver le conseil général tel qu'il était. Cela est si vrai, que l'Assemblée nationale fut, en quelque sorte, obligée de revenir sur sa décision du 30 août. Brissot lui-même nous l'apprend, quoique à regret.

« On a faussement imprimé, dit son journal du 2 septembre, que l'Assemblée nationale avait rapporté son décret relatif à l'organisation de la municipalité de Paris. Sur la motion de Thuriot, on a seulement fait à ce décret quelques modifications, telles que l'addition de quatre nouveaux membres par section au conseil géné-

[1] Il y avait dans ces derniers mots une menace de cette république fédérative, dont l'idée germait alors dans quelques têtes méridionales. Madame Roland convient qu'il en a été question, mais d'une manière vague, et comme une ressource, le cas de l'occupation de Paris arrivant.

[2] C'est dans cette séance que les girondins, et principalement Brissot, furent accusés de vouloir placer le duc de Brunswick sur le trône de France.

ral: » C'était, comme on le voit, renforcer cette commune révolutionnaire : aussi, le premier usage qu'elle fit de ses forces et de son audace, fut de décider de faire sonner le tocsin, de réunir *soixante mille* hommes au Champ de Mars, et de lancer cette armée patriotique contre l'ennemi, qui s'avançait toujours, quoique timidement. Ce projet ayant été approuvé par l'Assemblée nationale, dans sa séance permanente, et fortement applaudi par les tribunes, l'exécution en fut fixée à cette même journée du dimanche [1], et ce dimanche fut le *deux septembre*, jour de colère du peuple.

Voici comment le *Patriote français* rapporte les événements de cette journée de deuil pour l'humanité :

« La municipalité de Paris, pénétrée des dangers de la patrie, et croyant devoir faire un grand effort pour électriser les esprits, a arrêté, dans sa séance de ce matin, de faire sonner le tocsin, de rassembler le peuple au Champ de Mars, de former une armée de soixante mille hommes prète à aller à Châlons ou à tel autre endroit. L'intention de ce projet était louable, quoique l'événement ait prouvé qu'on devait y mettre plus de mesure. Des groupes considérables se sont formés ; des hommes exaltés y ont répandu qu'en allant combattre les ennemis de l'extérieur, il fallait se délivrer des ennemis de l'intérieur [2] : ils ont dit qu'il fallait tomber sur les prisons, et principalement sur l'Abbaye, qui renfermait les conspirateurs. Cette idée s'est répandue, et à peine le tocsin a-t-il sonné, qu'un certain nombre d'hommes s'est porté vers l'Abbaye et vers les Carmes, où étaient renfermés les prêtres réfractaires. Là ont été égorgées bien des victimes. Nous ne pouvons entrer dans les détails ; il faut les donner exacts, et, jusqu'à présent, les versions sont différentes...

« On présageait un sort aussi malheureux pour les prisonniers d'Orléans, poursuivait Brissot ; la ville elle-même en demande l'éloignement. On assure qu'ils doivent être enlevés demain. L'Assemblée nationale, craignant pour leur sûreté, a ordonné ce soir leur translation à Saumur [3]. »

1 Il n'etait deja plus question de renouveler la commune du 10 août.

2 Deux jours avant, le journal de Brissot avait dit qu'il s'était manifesté un grand mouvement dans Paris à l'occasion de l'acquittement, par le tribunal du 10 août, du frère de l'ex-ministre Montmorin. Robespierre soutint ensuite que ce déni de justice révolutionnaire avait été la cause du massacre des conspirateurs détenus.

3 Ces malheureux prisonniers furent en effet enlevés d'Orléans pour être conduits à Paris. L'assemblee, voulant les sauver, ordonna qu'ils seraient détenus à Versailles : ils y furent massacrés!

Dans la soirée, le journal de Brissot ajoutait à cette relation les détails suivants, puisés à la séance de l'Assemblée nationale :

« Des commissaires de la commune annoncent, quelque temps après, qu'un grand nombre d'hommes armés et sans armes se portent aux prisons. La commune demande que l'assemblée vienne à son secours. Que pouvait faire l'Assemblée nationale si la commune avait épuisé tous ses moyens? s'écriait Brissot, et si elle ne les avait pas épuisés, que venait-elle demander à l'Assemblée nationale? Les représentants du peuple ne se sont pas fait ces questions; ils n'ont écouté que la voix expirante des lois et le cri de l'humanité; ils ont sur-le-champ envoyé douze commissaires aux prisons...

« Il n'était pas difficile, ajoute-t-il, de prévoir quel devait être le succès de cette démarche, dictée par le zèle plutôt que par la prudence. Les commissaires sont revenus avec le désespoir d'avoir fait d'inutiles efforts, et la douleur d'avoir vu égorger sous leurs yeux ceux qu'ils voulaient sauver... »

— « Des commissaires de la commune de Paris, disait encore le *Patriote français* en rendant compte de la séance de l'assemblée du 3 septembre au matin, ont fait à l'assemblée un rapport sur les massacres des prisonniers, commencé hier soir, continué toute la nuit, et qui n'a fini qu'aujourd'hui vers deux heures. Voici les principaux détails, sans réflexions. Quelles réflexions pourraient en dire plus que les faits!

« Les commissaires ont rapporté que les prisons étaient vides; qu'environ quatre cents prisonniers avaient été tués; qu'à la prison de la Force, on avait fait sortir toutes les personnes détenues pour dettes; qu'on en avait fait autant à Sainte-Pélagie; qu'on avait fait sortir de la Force vingt-quatre femmes; qu'on avait principalement mis sous la protection de la loi mademoiselle Tourzelle et madame Saint-Brice, cette dernière étant enceinte.

« A l'Abbaye, les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 août, et ceux pour la fabrication des faux assignats, ont péri à l'instant. Le conseil de la commune a envoyé une députation pour s'opposer aux désordres; elle n'a pu rien gagner, et elle a vu tomber à ses pieds plusieurs victimes. On s'est porté au Châtelet, où les prisonniers ont été immolés. Le matin, on est allé à Bicêtre...

« On avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes. D'après les registres d'écrou et diverses questions faites aux prisonniers, les *juges*, poursuit le journal de Brissot, appo-

saient leurs mains sur la tête du prisonnier, et criaient : — « Croyez-vous que, dans notre conscience, nous puissions *élargir* monsieur ? » — Ce mot *élargir* était sa condamnation. Quand on disait *oui*, l'accusé était relâché en apparence, et il était aussitôt précipité au milieu des sabres et des piques. S'il était jugé innocent, les cris de *Vive la nation !* se faisaient entendre, et on rendait l'accusé à la liberté... »

Le *Patriote français* terminait ces tristes détails par quelques traits d'humanité et de justice qui avaient eu lieu dans cette boucherie d'hommes.

A ce récit, qui laisse peu à désirer sur les causes de cette exaspération, de cette fureur populaire, Brissot ajoutait les réflexions suivantes, que nous extrayons de son journal du 5 septembre :

« Il est plus aisé d'exciter des mouvements révolutionnaires, disait-il, que de les diriger et que de les arrêter au besoin. Souvent un industrieux cultivateur, pour fertiliser son champ, met le feu au chaume qui reste en terre après la moisson ; mais qu'il prenne garde que l'incendie, en trouvant des aliments au delà des bornes qu'il lui a tracées, ne se communique avec une rapidité funeste et ne commette des ravages dont on ne peut calculer ni l'étendue ni la durée. Qu'arrivera-t-il surtout si le cultivateur égaré attise lui-même le feu et favorise les progrès de l'incendie ?

« La révolution du 10 août a purifié la terre de la liberté, a épouvanté, dispersé, terrassé les ennemis du peuple, a assuré le succès de nos armes en éloignant de leur direction la perfidie qui y présidait. Mais il fallait que cette révolution s'arrêtât bientôt, de peur qu'après avoir tout raffermi elle ne renversât tout. Jamais, en effet, l'action de la loi et l'énergie du gouvernement ne furent plus nécessaires que dans la position où nous sommes. Au dehors, nous avons une guerre terrible à soutenir, nous avons à repousser l'ennemi qui a souillé de ses pas le sol de l'égalité ; et cette guerre, comment la soutenir si le gouvernement est sans cesse contrarié, sans cesse croisé par des mouvements irréguliers, s'il se trouve obligé de lutter contre les efforts extérieurs et contre les attaques domestiques ? Au dedans, nous avons des passions à éteindre, des factions à détruire, des maux à réparer, des désordres à arrêter, des contributions à faire rentrer. Et comment y réussir si la force règne au lieu de la raison publique, si l'action de la loi est nulle ?

« La calomnie, ajoutait Brissot, désigne quelques patriotes sans

reproches comme les amis du duc de Brunswick. Les amis du duc de Brunswick sont ceux qui aiguisent les haines et les poignards, qui arrêtent le cours des lois, qui entravent la marche du gouvernement, parce que rien ne peut être plus utile aux vues du duc de Brunswick. »

Le même jour, Brissot, qui s'était effrayé pour lui et pour ses amis des bruits calomnieux qui couraient parmi le peuple, et qui avaient même trouvé de l'écho dans le conseil général de la commune, se hâta d'adresser la lettre suivante à ses concitoyens :

« Je croyais avoir donné des preuves assez fortes et assez constantes de mon patriotisme, leur disait-il, pour être au-dessus des soupçons; mais la calomnie ne respecte rien. Hier dimanche, on m'a dénoncé à la commune de Paris, ainsi qu'une partie des députés de la Gironde et d'autres hommes aussi vertueux [1]. On nous accuse de vouloir livrer la France au duc de Brunswick, d'en avoir reçu des millions, et de nous être concertés pour nous sauver en Angleterre. Moi, l'éternel ennemi des rois! s'écriait-il; moi, qui n'ai pas attendu 1789 pour manifester ma haine à leur égard! moi! le partisan d'un duc! Plutôt mourir mille fois que de reconnaître jamais un despote, et surtout un étranger! Citoyens, on me dénonçait à dix heures du soir, et à cette heure on égorgeait dans les prisons! Une pareille dénonciation était bien propre à exciter l'indignation du peuple contre moi, et elle l'excitait déjà. Des âmes honnêtes, qui pensent qu'avant de croire et de punir il faut convaincre, demandèrent que visite fût faite de mes papiers; et, en conséquence, ce matin, sur les sept heures, trois commissaires de la commune se sont présentés chez moi. J'aurais pu réclamer, comme député, contre une pareille recherche; mais, dans le danger de la patrie, tout citoyen, quel qu'il soit, doit, à la première réquisition de la loi, se montrer à nu. Les commissaires ont examiné pendant trois heures, et avec tout le soin possible, tous mes papiers; je les leur ai livrés avec l'abandon d'un homme qui a la conscience la plus irréprochable. Je n'avais qu'un regret, c'est que le peuple, ce peuple auprès duquel on me calomnie et que je ne cesse de défendre, c'est que ce peuple entier ne fût pas témoin de l'examen.

« En voici le résultat [2]; il sert de réponse à mes calomniateurs.

[1] Brissot entendait désigner ici son ami Roland.

[2] Cette preuve que Brissot mettait sous les yeux du public, c'était la déclaration des commissaires.

Les moments sont trop précieux, les circonstances sont trop critiques, pour que je descende à les réfuter, et tels sont encore les motifs qui m'ont engagé à ne pas présenter ces faits à l'assemblée. Il faut d'abord, et avant tout, battre nos ennemis et ajourner nos débats personnels. »

Brissot, que les calomnies répandues contre lui à la commune et dans les sections avaient indigné, voua dès lors une haine mortelle à ceux qui les colportaient ou qui les accueillaient : mais il jugea prudent de garder le silence, de ne plus parler de lui ni de ses ennemis, et de ne s'occuper que de la chose publique. Aussi, jusqu'à la réunion de la Convention nationale, son journal ne contient-il plus que l'analyse des séances de l'Assemblée législative, le résultat des élections, les nouvelles des armées, celles très-nombreuses et très-variées alors, de l'étranger ; le récit des actions de bravoure, et surtout le spectacle qu'offrait l'élan patriotique des Français, spectacle qu'on ne saurait assez remettre sous les yeux d'une génération oublieuse.

« Au milieu du choc des factions, disait à ce sujet le rédacteur du *Patriote français*, au sein des orages excités par les haines publiques et particulières, c'est un spectacle bien consolant pour les vrais patriotes que ce grand mouvement d'un peuple qui semble vouloir se jeter tout entier sur les armées ennemies. Il n'est pas possible d'exprimer l'ardeur de la jeunesse, les regrets de l'enfance et de la vieillesse, l'empressement d'un sexe faible à préparer tout ce qui est nécessaire à ceux qui, plus heureux, vont vaincre ou mourir pour la liberté. Le nombre de ceux qui sont partis, ajoutait-il, de ceux qui se disposent à partir, de ceux qui, avant de partir, vont prêter, entre les mains de l'Assemblée nationale, le serment de périr au poste où ils sont placés ; le nombre de ceux qui se consolent, par le sacrifice de leur or et de leurs bijoux, du chagrin de ne pouvoir aller chercher l'ennemi, ce nombre est si grand, qu'il surpasse, dans la seule ville de Paris, le nombre des troupes que plus d'un État important peut mettre sur pied. Une très-grande partie des séances est employée à voir défiler des corps nombreux de défenseurs de la patrie, et à recevoir les dons patriotiques destinés à leur armement. »

portant qu'après le plus minutieux examen des papiers de ce député, ils n'avaient trouvé *absolument rien de contraire à l'intérêt public*.

« L'ardeur guerrière qui enflamme Paris, répétait-il le lendemain, anime aussi les départements qui l'entourent. Merlin, l'un des commissaires de l'assemblée, écrit : — « Les hommes armés sortent de la terre. » — Deux autres commissaires annoncent que partout il ne restera plus, dans les villes et dans les campagnes, que les femmes et les vieillards, encore gémissent-ils de ne pouvoir marcher à l'ennemi... — « Les églises sont pleines de femmes qui travaillent, avec la plus patriotique ardeur, à préparer les effets de campement, d'habillement et d'équipement de nos volontaires, et toutes rougiraient d'accepter le salaire dû à leur travail. »

— « M. Debry et son collègue, ajoutait le rédacteur du *Patriote français*, écrivent que le zèle et l'ardeur des citoyens à voler au secours de la patrie sont au-dessus de tout éloge. Le département de la Somme fournit *quatre mille hommes, neuf cents chevaux, trois cents voitures* et *trois cents conducteurs ;* et celui de l'Oise, *deux mille hommes armés, neuf cent chevaux, trois cents voitures* et *trois cents conducteurs*. Les offrandes civiques ne discontinuent pas. »

— « Les séances, disait-il encore, sont converties en longues et intéressantes revues, où une foule innombrable de jeunes patriotes briguent l'honneur de déployer leur ardeur guerrière, et d'exprimer leurs sentiments patriotiques au milieu des représentants du peuple. Ils marchent au combat comme d'autres reviennent de la victoire. »

Parlant ensuite du départ des volontaires et des fédérés pour le camp de Châlons, Brissot s'exprimait ainsi : « Le vœu du ministre de la guerre sera rempli au delà même de ses espérances : une multitude immense de soldats de la liberté se précipite au-devant des Prussiens, et jamais les plaines de la Champagne n'auront vu tant de combattants depuis le jour mémorable où Attila, qui se disait le *fléau de Dieu* (c'était un roi), y fut entièrement défait par nos braves ancêtres. »

Tous les jours, la feuille de Brissot consacrait un article à faire connaître l'admirable élan du peuple. Tantôt il rendait compte des revues que les sections faisaient de leurs forces actives, au moment de les diriger contre l'ennemi ; tantôt il parlait des mesures extraordinaires prises pour l'armement et l'équipement des volontaires. Puis, c'était le tour des élèves des colléges qui s'enrôlaient par bandes, ou bien des hommes de couleur qui briguaient l'honneur d'aller défendre les principes d'humanité proclamés par la France. « La section de Quatre-vingt-douze, une des moins peuplées de la

capitale, puisqu'elle ne compte que mille sept cents hommes en état de porter les armes, disait-il ailleurs, aura fourni à la patrie cinq cents défenseurs. — Des citoyens patriotes demandent à aller dans le voisinage de nos armées pour soigner les blessés, et adoucir, par les soins de l'humanité, les effets du cruel fléau de la guerre. »

— « C'est une cruelle privation pour nous, disaient encore les rédacteurs du *Patriote français*, de ne pouvoir faire mention de tous les bataillons, compagnies et corps armés qui, avant de marcher à l'ennemi, viennent puiser une nouvelle ardeur dans le temple de la liberté. Cependant, nous ne pouvons résister au plaisir de citer le trait suivant :

« Une compagnie de volontaires, prête à partir pour les frontières, entre dans la salle et se range en haie. — « Législateurs, dit le commandant, les défenseurs de la patrie viennent demander à leurs pères la bénédiction nationale : ils jurent sur leurs sabres de vous faire un rempart de leur corps. »

On ne parlait alors que des canons transportés en poste d'une extrémité à l'autre extrémité. Nantes envoyait cent dix pièces de tous calibres pour la défense de Paris : Rochefort en expédiait cent douze en fonte.

« Trois cents milliers de poudre, disait à ce sujet le rédacteur du *Patriote*, viennent de partir pour l'armée ; il y en a trois cents autres milliers tant à Paris qu'à Saint-Denis, et on en attend plus de sept cents milliers, avec quatre cents pièces de canon... »

— « Il ne reste plus qu'une inquiétude, poursuivait le *Patriote français* en rendant compte de l'élan des populations ; c'est sur les moyens de mettre un frein à cet esprit guerrier qui transporte notre jeunesse, et d'empêcher que nos villes les plus peuplées ne deviennent des déserts [1]... »

Et un peu plus loin, il ajoutait :

« Nous sommes forcés de prendre, pour régler l'ardeur de nos concitoyens, autant de précautions que les tyrans en prennent pour exciter celle de leurs esclaves. Hier, on avait décrété que les hommes employés aux subsistances, aux équipages de guerre, aux voitures publiques, dans toutes le branches d'administration, ne pourraient être requis pour marcher. On a décrété aujourd'hui, sur la propo-

[1] Les commissaires de l'Assemblée nationale envoyés à Vervins et autres villes venaient d'écrire que, dans plusieurs endroits, ils n'avaient trouvé que les administrateurs, les femmes et les enfants, tous les autres habitants en état de porter les armes étant partis pour l'armée.

sition de M. Lavigne, au nom du comité des assignats et monnaies, qu'il est défendu aux ouvriers employés à la fabrication des papiers d'assignats, dans les différentes fabriques, de quitter leurs ateliers, même pour s'enrôler et marcher aux frontières!... » Cette défense fut faite aussi aux ouvriers en bois et en fer, dont la présence aux ateliers était nécessaire aux travaux de l'artillerie.

Et afin que des créanciers inhumains ne profitassent de l'absence des volontaires qui étaient partis pour les poursuivre jusqu'à payement définitif, l'assemblée décréta qu'il ne pourrait être fait que des actes conservatoires contre les commerçants enrôlés pour la défense de la patrie.

Lorsque, un mois après (14 octobre 1792), le comité de la guerre crut devoir présenter à la sanction de l'assemblée un projet de décret contenant des dispositions pénales contre les volontaires qui quitteraient leurs drapeaux à la fin de la campagne, ainsi qu'ils y étaient autorisés, la Convention nationale repoussa avec indignation les mesures présentées, comme une calomnie contre les volontaires nationaux, et elle décréta sur-le-champ le renouvellement d'un comité qui ne lui parut pas assez pénétré, dit-elle, de cet esprit républicain qui croit à la vertu. « Le même sentiment qui empêcha Solon de porter une loi contre le parricide, s'écria Brissot, a saisi noblement l'Assemblée nationale; elle s'est bornée à faire une adresse aux volontaires nationaux pour leur retracer le besoin que la patrie avait encore de leurs bras : c'est là le seul décret qui puisse les retenir. »

Cette adresse, dont Brissot fut le rédacteur, était ainsi conçue :

« La loi vous permet de vous retirer; le cri de la patrie vous le défend. Les Romains ont-ils abandonné leurs armes quand Porsenna était encore aux portes de Rome? L'ennemi a-t-il repassé le Rhin? Le sang français, dont il a arrosé la terre de la liberté, est-il vengé? Ses ravages et sa barbarie sont-ils punis? A-t-il reconnu la majesté de la république et la souveraineté du peuple? Soldats! voilà le terme de vos travaux : c'est en dire assez aux braves défenseurs de la patrie. La Convention nationale se borne à vous recommander l'honneur français, l'intérêt de la République et le soin de votre propre gloire.»

Lorsque le vernis de l'antiquité aura donné à de pareils actes, si ordinaires alors, le lustre qui leur convient, on reconnaîtra que c'était à la France de 1792 à servir de modèle à tous les peuples passés, présents et futurs.

Entraîné par cet admirable sujet, que j'ai voulu épuiser tout à la fois, nous avons déjà dépassé de beaucoup l'époque du mois de septembre, époque unique dans les fastes du monde, époque où chaque jour, chaque moment fut gros d'événements gigantesques. Il faut donc revenir sur nos pas, et suivre le journal de Brissot dans les conjonctures difficiles où il va se trouver.

Au moment où les électeurs nommaient les députés à la Convention nationale, une guerre acharnée existait déjà entre le *Patriote français* et le conseil général de la commune, entre Brissot et ceux des membres de ce conseil qui avaient voulu sauver la liberté sans l'Assemblée législative. Cette guerre ne cessa d'être alimentée par les passions politiques.

Brissot vit avec une peine extrême les choix faits par les électeurs parisiens, choix qui furent en tout conformes au vœu de la commune [1]. Ni lui ni ses amis les girondins ne purent obtenir les voix nécessaires pour l'emporter sur leurs adversaires de Paris. Mais les départements, ceux du Midi surtout, vengèrent leur défaite. Brissot fut nommé député à la Convention nationale par deux départements, ceux du Loiret et d'Eure-et-Loir.

Peu de jours avant la réunion de cette grande assemblée, Brissot s'était exprimé ainsi sur la royauté :

« Le roi et la royauté sont jugés en France, avait-il dit ; il ne s'agit plus de discuter, de prouver dans une question où le doute même serait une trahison. Mais le grand procès entre la liberté et la royauté, terminé parmi nous, doit être un jour jugé par le tribunal de l'Europe ; et c'est à nous, qui avons gagné une si belle cause, qu'il appartient d'éclairer les autres peuples qui la plaideront aussi, et de publier les pièces de cette mémorable procédure. C'est ce que l'Assemblée nationale a fait jusqu'à présent, en mettant au jour les papiers importants trouvés dans le secrétaire du roi et dans les bureaux de l'intendant de la liste civile… Intelligence avec les ennemis extérieurs de l'État, correspondance avec les ennemis domestiques, complots pour livrer la France aux étrangers, conspiration pour faire massacrer le peuple, voilà les actions du dernier de nos rois, voilà les traits qui ornent les dernières pages de l'histoire de la royauté française… Mais il ne faut pas que la succession de la

[1] En donnant la liste des premières élections de Paris et des départements voisins, liste en tête de laquelle se trouvait le nom de Robespierre, nommé le premier dans la capitale, Brissot ajoutait ces mots : « *Tous excellents patriotes* : puissent les autres départements faire d'aussi bons choix ! »

royauté soit recueillie par de nouveaux dominateurs, plus insolents et plus ineptes que ceux dont nous sommes délivrés... »

Ainsi, la question de l'abolition de la royauté paraissait au rédacteur du *Patriote français* tout à fait décidée avant la fin de la session législative, et Brissot faisait honneur à cette assemblée [1] de ce qu'il considérait comme un immense progrès de la raison humaine.

« Ainsi finit, après un an d'existence, dit-il en jetant un coup d'œil rétrospectif sur les travaux de cette assemblée, ainsi finit cette législature orageuse, sous laquelle l'esprit public fit de si rapides progrès, sous laquelle la nation française marcha à pas de géant vers la République. Elle sera jugée très-diversement, selon la diversité des passions, des intérêts et des opinions. Le royalisme verra en elle une assemblée d'ennemis constants de son idole, lesquels, depuis leurs premières séances jusqu'au moment de leur séparation, ont sourdement miné le trône qu'ils semblaient respecter avec un scrupule constitutionnel. L'anarchisme la fera passer pour un composé d'hommes corrompus ou timides, qui ont immolé le peuple à la cour, et la liberté à la constitution. Le patriotisme pur, mais peu censé, mais qui ne pèse ni les circonstances ni les caractères, la considérera comme une assemblée vacillante et sans principes, qui tour à tour a attaqué la cour et l'a servilement ménagée, a ébranlé la constitution et a voulu la maintenir, a favorisé et arrêté les progrès de l'esprit public. Mais le patriote philosophe, le vrai républicain, qui apprécie les efforts d'après les circonstances, qui juge les effets d'après les moyens, comparera ce que l'Assemblée nationale a fait avec ce qu'elle a pu faire, et, sans pallier ses fautes, sans voiler ses erreurs, il prononcera qu'elle a bien mérité de la patrie, puisque, si elle a eu besoin d'une seconde révolution pour renverser une cour conspiratrice, c'est elle qui a provoqué, fomenté et fait éclore cette révolution.

« Au reste, ajoutait Brissot, lorsque la postérité passera en revue les actions de cette seconde assemblée, elle ne verra pas sans reconnaissance qu'elle a renversé une Église constitutionnelle bâtie sur les ruines d'un culte national; qu'elle a établi le divorce [2]; qu'elle a

[1] Ce n'était pas là l'opinion des chefs jacobins, tels que Robespierre : ils soutenaient que l'Assemblée législative n'aurait jamais eu le courage d'abattre la royauté si le peuple ne lui eût forcé la main.

[2] Brissot avait pris une part très-active à l'établissement du divorce ; et lorsque le décret qui en consacrait le principe fut rendu, il s'écria : « L'Assemblée nationale vient de tarir la source de bien des larmes... Voilà l'ouvrage de la superstition renversé, les préjugés de plusieurs siècles anéantis, la nature triomphant de l'Église de Rome... La loi de l'indissolubilité du mariage, en forçant d'être

détruit l'odieuse distinction qui régnait entre l'homme blanc et son concitoyen noir et basané ; qu'elle a ordonné la vente des biens des émigrés par petites portions, et le partage des biens communaux par têtes ; qu'elle a abattu la barrière aristocratique élevée entre les Français et les Français par le titre de citoyen actif ; qu'elle a juré de haïr et de combattre les rois et la royauté ; qu'elle a déclaré avec courage et soutenu avec fermeté la guerre contre la maison d'Autriche [1], l'ennemie cruelle de la liberté de l'Europe, et le fléau du genre humain ; enfin que, pressée entre le despotisme qui voulait renaître et l'anarchie qui voulait lui succéder, elle a remis en entier, et même considérablement accru, le dépôt de la liberté nationale. »

Brissot, ayant été l'un des premiers secrétaires élus par la Convention nationale sous la présidence de Pétion, laissa éclater la joie que lui causa le décret prononçant l'abolition de la royauté.

« Il est bien difficile à un homme qui a professé le républicanisme depuis si longtemps, s'écria-t-il, de retenir l'effusion de son âme dans une si belle circonstance... Qui l'aurait dit, il y a un an, lorsqu'une faction corrompue enchaînait le peuple sous le joug d'un tyran, qu'une année ne s'écoulerait pas avant que cet échafaudage fût renversé? Par quelle fatalité l'opinion la plus noble, la plus convenable à la dignité de l'homme, la plus propre à produire de beaux sentiments et des actions glorieuses, n'excitait-elle alors que des murmures, des terreurs et un anathème presque général? Était-ce ignorance, hypocrisie, intérêt? c'était tout cela à la fois. Le républicanisme devait être détesté par les courtisans, les valets, les brigands, qui ne fondent leur existence que sur les largesses et les dilapidations de la cour ; il devait l'être par tous les anciens agents

a jamais unies deux personnes dont l'une était souvent honnête et sensible, l'autre, méchante et corrompue, était semblable au supplice inventé par ce tyran qui faisait attacher un homme vivant à un cadavre, et le condamnait ainsi à une longue mort. »

[1] Brissot ajoutait ici une longue note dans laquelle il démontrait tous les avantages que la cause de la liberté devait obtenir de cette déclaration de guerre. « Il est une considération puissante, disait-il, qui a surtout dirigé les partisans de la guerre, et qui n'a pas été sentie par les défenseurs du système opposé. Pour convaincre tous les Français de la perfidie de la cour, il fallait la mettre à une grande épreuve, et cette épreuve était la guerre contre la maison d'Autriche : on n'a sauvé la France, comme nous l'avons dit, qu'en lui inoculant la trahison. Sans la guerre, ni Lafayette, ni Louis n'auraient été pleinement démasqués ; sans la guerre, la révolution du 10 août n'aurait pas eu lieu ; sans la guerre, la France ne serait pas République ; il est même douteux qu'elle l'eût été de vingt ans. » Je reproduis une partie de cette note parce qu'elle contient le thème sur lequel Brissot fonda sa défense toutes les fois qu'il fut accusé d'avoir fait déclarer la guerre dans des circonstances défavorables à la France.

du gouvernement, qui ne tiraient leur importance que du faste et de l'autorité absolue du despotisme ; il devait l'être par la ci-devant noblesse, qui se dédommageait du culte avilissant qu'elle rendait à un homme, par celui qu'elle exigeait, en retour, du peuple ; il devait être détesté par les écrivains mercenaires, qui, sans principes comme sans talents, ne peuvent trouver que sous la monarchie et des protecteurs assez riches pour payer leurs flagorneries, et des ministres assez lâches pour protéger leurs libelles.

« Qui ne se rappellera pas avec quelque douleur que le mot de République était alors proscrit aux Jacobins même ; qu'il fallait prendre des tournures oratoires pour justifier le républicanisme ; qu'un homme, dont le métier consiste à déchirer les talents qui lui sont supérieurs, avouait naïvement à l'Assemblée nationale qu'il ne savait pas ce que c'était que le républicanisme, qu'il était monarchiste !...

« Nous devons oublier ces temps affligeants de la Révolution française, concluait Brissot ; la royauté est abolie, la France est républicque, le peuple le veut, et, il faut le dire à sa gloire, il le voulait dès l'année dernière. Oui, c'était dans la classe des citoyens qu'on appelle *peuple* que se trouvaient les partisans les plus sincères du républicanisme. Eh ! pourquoi ?... parce que le peuple a plus de bonne foi, plus de bon sens, moins de préjugés, moins de calculs intéressés que les autres classes... Ce que le peuple pensait, la Convention le fait. Les Français sont enfin des hommes, des *Francs.* »

— « Le temps qui s'est écoulé depuis la révolution de 1789, ajoutait Brissot le lendemain de l'installation de la Convention nationale, n'était plus l'ancien régime ; ce n'était pas non plus toute la liberté : il était semblable à cet instant du jour qui suit la fin de la nuit, et qui précède le lever du soleil. Maintenant le soleil de la république est levé, les ténèbres de la royauté sont évanouies ; c'est hier que commença véritablement le règne de la liberté ; c'est hier que commença l'ère des hommes libres : aussi la Convention nationale a-t-elle décrété que tous les actes seront datés de l'*an premier de la République française.* »

— « On devait s'attendre que l'effusion du patriotisme, que la joie de voir enfin les préjugés monarchiques dissipés, disait encore Brissot à la même époque ; que le désir de donner à la nation une assurance solennelle des sentiments de ses nouveaux représentants, ferait proposer une foule de serments plus ou moins énergiques,

qui seraient plutôt prêtés que décrétés. Mais, cette fois, la raison a mis un frein à l'enthousiasme : la Convention s'est refusée à toutes ces vaines formules, qui sont inutiles aux hommes vrais et vertueux, et qui ne servent aux autres que pour trahir plus solennellement. Ce que cette assemblée a fait pour elle, elle devrait le faire pour le reste de la République, et abolir à jamais les serments, qui se multiplient à mesure que la vertu et la bonne foi deviennent plus rares... »

Rendant compte d'une des premières déterminations de l'assemblée, qui venait de fonder la République française, Brissot s'exprimait ainsi :

« Outre l'aristocratie des droits féodaux, il y avait aussi, en France, l'aristocratie des titres bourgeois, et cette aristocratie n'est pas détruite. L'orgueil citadin met encore une grande différence dans ces appellations : *monsieur*, *le sieur*, *le nommé*, etc. : il y a une gradation dont les nuances n'échappent point aux oreilles susceptibles de nos bourgeois. La Convention nationale, qui doit balayer ces misérables restes de l'ancien régime, ne souffre plus dans son sein le titre de *monsieur :* on y a substitué celui de *citoyen*.

« Mais c'est encore un titre qui peut amener aussi une distinction : on le donnera aux gens d'une certaine condition, d'une certaine fortune ; on le refusera au laborieux manouvrier, au respectable indigent. D'ailleurs ce mot de *citoyen*, c'est un mot sacré, c'est un mot qu'il ne faut pas prostituer : et ne rougirait-on pas de le mettre à côté de certains noms? Certes, nous dirons avec joie le citoyen Pétion, le citoyen Condorcet ; mais quel est le patriote qui pourrait dire le citoyen Marat, le citoyen Maury?

« Républicains comme les Romains, s'écriait Brissot, plus libres qu'eux, destinés à être plus vertueux, imitons leur exemple, ne faisons précéder les noms d'aucun titre : disons Pétion, Condorcet, Payne, comme on disait à Rome Caton, Cicéron, Brutus. Si cette simplicité nous semble rudesse, si elle nous semble prématurée, ajournons-la, mais ajournons aussi la République. »

Je viens d'exposer les principes professés par Brissot, *dans son journal*, à l'occasion de la proclamation de la République en France. A partir de cette époque, il est impossible d'analyser ses opinions, et de faire connaître les discussions importantes, les querelles déplorables auxquelles il prit part jusqu'au moment où il cessa complétement de coopérer à la rédaction du *Patriote français :* car ce

journal est devenu si plein de comptes rendus, de nouvelles militaires, de discussions entre les partis, de récriminations personnelles, de diatribes contre les montagnards, d'injures envers la commune, de satires méprisantes sur les jacobins et sur une foule de membres de la Convention nationale; il est si rempli de faits intéressants, de détails curieux, qu'à moins de le copier en entier on ne saurait comment s'y prendre pour l'analyser.

Ajoutons encore qu'à partir des premières séances de cette nouvelle assemblée, Brissot semble s'effacer toujours davantage de la rédaction de sa feuille, et que le compte rendu des séances, qu'il avait déclaré naguère se réserver exclusivement, ne tarda pas d'être signé par Girey-Dupré, ou plutôt par Girey tout court [1].

On comprend qu'au milieu des travaux dont Brissot se trouva d'abord accablé comme l'un des secrétaires obligés de dresser les procès-verbaux de deux longues séances par jour, et des travaux plus grands encore qui lui furent imposés comme membre de diverses commissions, et principalement du comité de législation et de constitution, sa vie littéraire et politique, si bien remplie, ait à peine suffi pour préparer cette foule de grands rapports qu'il fut chargé de présenter [2].

On s'aperçoit donc que Brissot ne rédige plus sa feuille, et qu'il n'en surveille guère plus la rédaction. Quoique le *Patriote français* reflète toujours les opinions de son fondateur, il est facile de reconnaître qu'un autre que lui le dirige. Brissot en avait fait un journal grave, fort en principes philosophiques, s'occupant peu de personnalités, et n'étant entré en lice avec ses adversaires qu'à son corps défendant. A partir de la Convention nationale, le *Patriote français* devient insensiblement railleur, mordant, incisif, querelleur, hargneux comme l'*Ami du Peuple*. On le voit sans cesse récriminer contre les hommes du conseil général de la commune, qu'il accable de reproches haineux; il attaque à tout propos la députation de Paris; il décoche alternativement ses traits acérés sur Robespierre, sur Danton, sur Billaud-Varennes, sur Bazire, sur Chabot, sur

[1] Les autres littérateurs ou hommes politiques qui contribuaient alors à la rédaction du *Patriote français*, en lui fournissant très-fréquemment de bons et curieux articles, étaient Pétion, Condorcet, Charles Villette, Manuel, Lanthénas, Chepy, Roland, Clavières, Payne, Kersaint, etc.

[2] Peu avant la réunion de la Convention nationale, Brissot avait fait un rapport sur les régiments suisses au service de la France, dans lequel il avait conclu à l'exclusion de nos armées de toutes troupes mercenaires. Il avait été aussi le rédacteur d'une déclaration aux puissances où il exposa les principes qui dirigeraient la nation française à l'égard des autres nations.

Saint-André et sur divers autres des collègues de Brissot à la Convention, qu'il peint, dans son journal, comme les protecteurs des anarchistes, les fauteurs des désordres, en même temps qu'il proclame jusqu'à satiété les vertus de Roland, de Pétion, de Buzot, de Guadet, de Lasource, de Louvet, de Barbaroux, de Gensonné et autres amis. En un mot, le *Patriote français* est devenu, entre les mains de Girey-Dupré, quoique sous la direction de Brissot, un journal de parti, le journal d'un parti d'honnêtes gens, d'hommes vertueux, si l'on veut, mais malheureusement plus propres à briller à la tribune ou dans leurs écrits qu'à concevoir et exécuter les grandes mesures de salut public que les jacobins, la commune et les montagnards conçoivent et exécutent malgré les girondins.

Nous allons donc jeter un dernier coup d'œil sur la polémique du *Patriote français* et sur les écrits et les actes de Brissot pendant la première période de la session conventionnelle, qui finit à l'expulsion des girondins.

Mais avant de suivre le journal de Brissot, devenu le journal de Roland et de la *Gironde* jusqu'à la fin de sa carrière, il nous reste à parler de quelques-uns des événements qui signalèrent la réunion de la Convention nationale, ou plutôt à les envisager sous le point de vue adopté par les rédacteurs du *Patriote français*.

En donnant à l'article Brissot de grands développements et une étendue que n'auront pas, à beaucoup près, les articles consacrés dans ce livre aux autres journalistes de la Révolution française, nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit, à savoir : que nous avons eu en vue de faire servir les extraits du *Patriote français* à une sorte de résumé complet de l'histoire de la Révolution. C'est au public à juger si ce journal lui a présenté ces événements sous un aspect nouveau, et s'il les lui a fait connaître avec ces détails intimes et curieux que les historiens de la Révolution n'ont que trop négligés.

On comprend qu'à une époque où les faits militaires devaient si fortement occuper les esprits, le journal de Brissot se soit fait un devoir de ne rien laisser ignorer au public de ce qui se passait aux frontières. Après avoir parlé de l'élan national contre les ennemis de la liberté française, il en fait connaître les résultats immédiats. Ces résultats furent la campagne de Dumouriez dans les défilés de l'Argonne et dans les plaines de la Champagne ; la belle défense de Thionville et de Lille, et, un peu plus tard, l'invasion du Palatinat,

la prise de Mayence, l'occupation de la ville de Nice et des Alpes maritimes, et enfin la conquête de la Belgique, opérée à la suite de la victoire de Jemmapes.

Le journal de Brissot est, sans contredit, le plus riche de l'époque en détails sur les opérations militaires des armées françaises : rapports officiels, lettres des généraux, lettres des commissaires du pouvoir exécutif et des sociétés populaires, délibérations et adresses des corps constitués, extraits des correspondances particulières sur ces objets, tout s'y trouve. Il renferme ainsi un ensemble de faits et de nouvelles diverses propres à répandre les plus grandes lumières sur ces opérations, et à mettre le lecteur à même de tout apprécier.

Ne désespérant jamais du courage de nos soldats ni de l'habileté de leurs chefs, croyant fermement que la cause de la liberté sortirait victorieuse de la guerre que ses ennemis lui faisaient, Brissot, voyant Dumouriez disposé à utiliser ses talents en faveur de la Révolution, loua beaucoup l'habileté dont ce général avait fait preuve en s'emparant des défilés de l'Argonne avant l'ennemi, et en s'établissant à Grand-Pré, à portée de recevoir les secours que Biron, Kellermann et Luckner lui envoyaient. En même temps Paris dirigeait sur ses derrières son armée de volontaires nationaux.

A l'occasion de la petite déroute éprouvée par l'arrière-garde de Dumouriez, et des bruits alarmants que la malveillance fit courir à Paris sur les suites de cet événement si exagéré, Brissot s'éleva contre les hommes qui ne cessaient de provoquer des mesures extrêmes. « Vos ennemis intérieurs ne sont forts que de leur audace, dit-il ; les bons citoyens sont comme frappés de terreur ; mais ils existent : appelez-les ; qu'ils forment une force armée à votre réquisition, de garde autour de vous, et prêts à se porter où besoin sera pour la sûreté publique et le maintien de l'ordre, sans lequel Paris court à sa ruine [1]. — Je sais, ajoutait-il, que la sentinelle avancée qui donne le signal de l'approche de l'ennemi tombe ordinairement sa victime ; mais d'Assas a, dans une situation qui peut être en quelque sorte comparable à la mienne, méprisé la mort qu'il savait appeler en élevant sa voix courageuse. J'aurais pu donner cet exemple, et je m'honore de le suivre. »

[1] En parlant de cette force armée, Brissot avait en vue la *force départementale* dont les girondins voulaient entourer la Convention. On sait que ce projet agita longtemps la Convention ; les sections et la commune de Paris finirent par le faire avorter.

Brissot annonça avec plaisir la réunion des armées de Dumouriez et de Kellermann. « Maintenant, dit-il, Dumouriez est fort de soixante et dix mille hommes, dont douze mille de cavalerie. La campagne est à nous, si nos généraux savent faire la guerre comme Fabius et Washington... »

L'affaire de Valmy, que l'on ne considéra pas alors comme une bataille, mais comme une simple canonnade, et une excellente épreuve de l'ardeur de nos troupes volontaires, est racontée, dans le *Patriote français*, de manière à laisser tout le mérite de cette journée au général de l'armée du centre, Kellermann. Dumouriez s'en est emparé après, et, en sa qualité de général en chef, il s'est attribué la gloire de cette belle résistance, en vantant beaucoup ses protégés, les fils du duc d'Orléans [1], que Kellermann ne nomme seulement pas dans sa lettre au ministre de la guerre [2].

Brissot et ses amis venaient d'oublier les griefs qu'ils avaient contre Dumouriez. « La plus grande des vertus dans les États républicains, disait à ce sujet le rédacteur du *Patriote français*, est le sacrifice des intérêts particuliers et des injures privées au bien de la patrie : tout homme qui se souvient qu'il a eu des démêlés avec tel autre, n'est pas patriote. Ainsi nous avons vu Dumouriez appeler le ministre de la guerre *mon cher Servan*; ainsi nous-mêmes nous appellerons Dumouriez *notre cher général*, tant qu'il battra les Prussiens et les Autrichiens, malgré les sujets de plaintes que nous avons eus contre lui... »

Brissot fut l'un des journalistes qui approuvèrent la convention de Dumouriez avec le duc de Brunswick, au moyen de laquelle l'armée prussienne devait retourner sur le Rhin sans être inquiétée. On sait que cette convention fut fortement blâmée par la commune et par le parti de la Montagne. Marat ne craignit pas de dire que Dumouriez avait trahi la République, et qu'il avait reçu de fortes sommes pour laisser sauver le roi de Prusse.

La retraite des Prussiens, la levée du siége de Thionville, et la marche audacieuse de Custine dans le Palatinat, marche qui eut

1 Ce fut à cette époque que le duc d'Orléans changea son nom en celui d'*Égalité*. Voici comment Brissot rapporte ce fait. « Louis-Philippe d'Orléans, qui n'est pas fier de porter le nom de ses ancêtres, a demandé au conseil général un nom de famille plus digne de ses principes. Le procureur de la commune (c'était Manuel) a proposé que le nom de famille de Louis-Philippe fût *Égalité*, et que le jardin du Palais-Royal s'appelât le *Jardin de la Révolution*. »

2 Voyez la lettre de Kellermann dans laquelle il rend compte de l'affaire de Valmy; elle a été publiée dans le *Patriote français* du 24 septembre 1792.

pour résultat la prise de l'importante place de Mayence, laissèrent respirer la République naissante. Mais aussi les factions intérieures se montrèrent-elles dès lors plus acharnées que jamais les unes contre les autres.

Le maire devant être réélu, par l'effet de la nomination de Pétion aux fonctions de représentant du peuple à la Convention, le parti de Brissot attacha une grande importance au choix que les électeurs allaient faire. Ce parti savait que si la commune était dirigée par un homme à sa dévotion, il serait le maître de Paris. Ce fut dans ce but que le journal de Brissot fit paraître plusieurs articles pour stimuler le zèle des électeurs. « Honnêtes citoyens de Paris, leur disait-il, vous que l'intrigue, les tracasseries et la terreur ont écartés des sections dans ces derniers temps, réunissez-vous, et opposez une fierté, une indépendance républicaines aux tentatives des amis de la royauté et des amis du *tribunat*. Du choix que vous allez faire dépend le sort de Paris. »

Brissot indiquait aux électeurs, pour les fonctions de maire, Chambon, médecin, et l'un des administrateurs de la commune. Le choix des électeurs s'étant de nouveau porté sur Pétion, qui obtint 13,746 voix sur 15,474 votants, et Pétion ayant persisté à déclarer qu'il voulait rester à son poste de représentant du peuple, les partis s'agitèrent encore pour une autre élection. Les montagnards mettaient sur les rangs Lhuillier, accusateur public près le tribunal du 17 août ; les girondins voulaient ou Chambon ou Dormesson. « Nous nous contenterons d'observer que c'est ce Lhuillier, disait le *Patriote français*, qui fut désigné pour la mairie dans la séance des jacobins où l'on prétendit qu'il fallait un homme nul... ; proposé par Robespierre aux jacobins, ce sera Robespierre qui sera maire pour Lhuillier. »

Malgré la Montagne, Dormesson fut proclamé maire. Mais ayant refusé, il fallut procéder encore à de nouvelles élections, qui eurent enfin pour résultat la nomination du candidat girondin Chambon, homme aussi nul que l'eût été Lhuillier.

« Voilà donc le patriote Chambon maire de Paris, s'écria le journal de Brissot, et maire malgré les clameurs et les intrigues des anarchistes ! Républicains de Paris, ne vous reposez pas après cet effort momentané. »

Quelques jours après, Brissot eut encore l'occasion de se récrier contre les menées de ceux qu'il appelait les anarchistes. Chaumette,

qu'il désignait comme un des *aigles* de la commune du 2 septembre, fut élu procureur de la commune, et l'emporta sur Réal, qui était le candidat des girondins. Ceux-ci laissèrent éclater leur mauvaise humeur. Chaumette ayant dit, dans son discours d'installation, que la République et la loi étaient sa devise : « S'il l'oublie, s'écria Brissot, nous saurons bien la lui rappeler. »

Ainsi qu'on l'a déjà vu, le parti de Brissot ne cessait de poursuivre la commune de Paris, à laquelle il imputait les massacres de septembre et de grands gaspillages de fonds. Ce parti voulait que le conseil général fût renouvelé, et qu'il rendît ses comptes. C'était toujours là le sujet des attaques quotidiennes du *Patriote français* contre ceux qu'il désignait comme des anarchistes.

Vers la fin de septembre, Brissot parut se raccommoder avec le conseil général, dont une députation s'était présentée à la Convention pour se disculper des accusations qui pesaient sur plusieurs de ses membres. « On a pu s'apercevoir, dit à cette occasion le *Patriote*, que la commune n'était plus dirigée par le même esprit ; l'envoi d'un grand nombre de membres dans les départements, la nomination de plusieurs autres à la Convention, l'ont bien purgée. Il ne reste plus que cette masse honnête, mais facile à égarer, à laquelle nous avons toujours rendu justice, même dans ses plus grands écarts, parce que nous étions persuadés qu'ils ne devaient être imputés qu'aux adroits scélérats qui la menaient... »

Mais cette même commune, dont le journal de Brissot faisait l'éloge, ayant bientôt repris ses allures ultra-révolutionnaires, le parti des girondins recommença ses hostilités : il la poursuivit avec une grande persévérance et une acrimonie qui le rendait souvent injuste envers ce corps fameux. C'était surtout contre le comité de surveillance, dont Marat, Panis, Sergent et autres ennemis de Brissot et de Roland avaient fait partie, que les brissotins s'élevaient le plus vigoureusement ; ils accablaient les membres de ce conseil de toute leur haine.

Cette haine trouva un aliment nouveau lorsqu'on connut à Paris l'affreuse circulaire adressée par ce comité aux autres communes pour les engager à imiter les *vengeances* exercées dans la capitale sur les prisonniers suspects.

Ainsi la guerre entre les *rolandins*, les *brissotins* et les *girondins* contre la commune de Paris devint interminable. Elle se renouvelait tous les jours, soit dans les journaux, soit dans les sociétés po-

pulaires, soit dans le sein de la Convention même. Les girondins y attaquaient, avec une généreuse indignation, les auteurs et les provocateurs des massacres de septembre. Les jacobins, la commune, les montagnards se portaient à des récriminations contre Roland, contre Brissot et contre les députés de la Gironde, qui, disaient-ils, voulaient perdre la République par leurs intrigues contre-révolutionnaires et par leur coupable faiblesse. Toutes les fois que les girondins élevaient leurs voix pour dénoncer les actes de la commune, on les accusait aussitôt de vouloir faire le procès à la révolution du 10 août, dont les journées de septembre n'étaient, selon le conseil général et les sections, qu'une suite forcée.

Les girondins avaient eu le tort de proposer que le ministre Roland fût invité à garder son portefeuille, lorsqu'il venait d'être élu à la Convention. Les montagnards s'étaient refusés à cet acte de servilité ; et Danton, qui ne voyait en son ancien collègue au ministère qu'un *vieux radoteur* conduit par sa femme, avait dit, par raillerie, que si l'on faisait une pareille invitation à Roland, il fallait en faire une aussi à la femme de ce ministre, puisqu'elle l'aidait de ses conseils[1]. Bientôt on ne vit plus autre chose dans les prétentions des girondins que l'intention de perpétuer le pouvoir entre les mains de leurs amis. C'en fut assez pour exciter plusieurs sections à déclarer solennellement que Roland avait perdu la confiance de la nation. Bientôt aussi les girondins s'attaquèrent à leur tour au nouveau ministre de la guerre, Pache, dont ils avaient d'abord beaucoup vanté les lumières, la probité, le patriotisme et l'activité ; ils l'accusèrent de laisser désorganiser ses bureaux, parce qu'il cherchait à s'entourer de patriotes, et finirent par le considérer plus tard comme la cause des souffrances de nos soldats et de la désorganisation de notre jeune armée.

L'un des sujets les plus actifs de la guerre que se faisaient alors les girondins et les montagnards fut la proposition, faite par le parti de Brissot et de Roland, de réunir à Paris une force armée appartenant aux quatre-vingt-trois départements pour maintenir l'ordre

[1] Tout le monde savait qu'une partie de la correspondance de Roland était faite par sa femme, et qu'elle rédigeait ou revisait toutes les nombreuses adresses, lettres, explications, proclamations, comptes rendus que Roland adressait souvent au peuple, aux sociétés populaires, à la Convention nationale, etc. « C'était faire un crime à un ministre, observe Brissot à l'occasion de la raillerie de Danton, du bonheur de posséder un ami, un conseiller éclairé dans sa femme ; c'était encore arracher à Roland sa gloire aux dépens de sa tendresse, et lui faire deux blessures à la fois, si toutefois Roland était susceptible d'être atteint d'un trait aussi lâche... »

dans Paris. Les girondins voulaient ainsi se rendre maîtres de la capitale, sous prétexte d'entourer la Convention d'une force nationale pour la garder. Cette proposition ayant été habilement motivée par Buzot, et vigoureusement soutenue par le journal de Brissot, elle souleva, tant au sein de la Convention qu'au milieu des sections et du conseil général, un violent orage contre les girondins. « Qui aurait jamais pensé, s'écrie à ce sujet le rédacteur du *Patriote*, qu'il existât des hommes assez audacieux pour soupçonner même que des frères d'armes, choisis par les départements entre les patriotes les plus purs, pussent être transformés, par les sections et leurs motionnaires, comme d'infâmes satellites, comme des oppresseurs subalternes de leurs concitoyens? Eh bien, l'esprit de faction, cet esprit impur, qui, semblable aux harpies, souille tout ce qu'il touche, a osé peindre comme des ennemis de la souveraineté du peuple ceux qui voulaient en rendre la représentation indépendante des caprices de quelques brouillons ou des complots de quelques scélérats. »

En effet, les sections de Paris, sachant que la Convention avait ordonné l'impression du rapport et du projet de décret présenté par Buzot, ne tardèrent pas à protester vigoureusement contre la *force départementale*. « On vous a proposé, dit leur orateur en s'adressant à la Convention nationale, on vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans, en vous entourant d'une garde isolée et distincte de celle qui compose essentiellement la force publique. Les sections de Paris, après avoir pesé la valeur des principes sur lesquels repose la souveraineté du peuple, vous déclarent, par notre organe, qu'elles trouvent ce projet odieux et son exécution dangereuse… »

Les girondins se firent appuyer par les fédérés qui se trouvaient à Paris. Ceux-ci parurent à la tribune, où, après avoir dénoncé les *tribuns hypocrites*, qui n'avaient renversé les tyrans que pour usurper la tyrannie, ils ajoutaient : « Comme vous, nous avons connu leurs manœuvres, et pour les déjouer, nous joindrons, s'il le faut, notre force à vos lumières. »

Les montagnards attaquèrent alors les fédérés. Legendre, Tallien, Barère dénoncèrent ces fédérés comme ayant couru, la veille, les rues de Paris, le sabre nu, en criant : *A bas la tête de Marat !* et en chantant une chanson dont le refrain était : *Robespierre, Marat, Danton, et tous ceux qui s'en mêleront, à la guillotine, ô gai !* etc. Tallien ajouta que ces soldats volontaires avaient aussi crié : *Vive Roland ! point de procès au roi !*

« Tout Paris, nous apprend le *Patriote français*, fut ému, et les girondins, voulant prouver qu'ils savaient éloigner les causes de trouble, firent ajourner leur proposition après le procès du roi. »

Mais beaucoup de départements, stimulés par les girondins, crurent devoir ne pas différer de mettre en route leur contingent de la force dite départementale. Un mois après, Paris était rempli d'une foule de fédérés, contre l'arrivée desquels les montagnards s'élevèrent avec force, et qu'ils firent enfin repartir pour l'armée ou pour les côtes, au grand regret de Brissot et de ses amis.

Cependant la guerre que se faisaient les girondins et les montagnards prenait tous les jours un caractère de gravité qui faisait craindre les plus grands malheurs. Déjà, dès la fin de septembre, Lasource avait solennellement accusé la députation de Paris comme tramant un complot contre la souveraineté du peuple, et voulant dominer la Convention nationale par la terreur, pour arriver à établir la dictature. « Dans la même séance, Rebecqui, député de Marseille, raconte le *Patriote français*, a dénoncé à la République française Robespierre comme chef de la faction dictatoriale, et il a déclaré qu'on l'avait mis dans la confidence lui et son collègue Barbaroux. Danton a fait une déclaration que nous aimons à croire sincère, et qui pourra rassurer les patriotes qui craignaient que son énergie et ses talents n'appuyassent un parti faible d'ailleurs en courage, en lumières et en moyens. Il a protesté qu'il n'avait rien de commun avec Marat, dont on l'accusait de provoquer les placards et les écrits. Il a demandé qu'on portât la peine de mort contre quiconque proposerait la dictature, le triumvirat ou toute autre puissance usurpatrice de la souveraineté nationale ; et qu'on décrétât en même temps l'unité de la République française [1], l'unité de la représentation nationale et du pouvoir exécutif.

« Robespierre est ensuite monté à la tribune, ajoute Brissot, et y est resté longtemps, car il a parlé de lui. Il a répondu à la dénonciation du député de Marseille, non par des faits et des éclaircissements, non par une dénégation formelle, mais par une longue histoire de sa vie publique, des services qu'il a rendus, des trames qu'il a dévoilées, des complots qu'il a déjoués ; et, à propos de complots, il a répété, pour la millième fois, les éternelles dénonciations

[1] On commençait alors à accuser sérieusement les girondins et autres députés du Midi de vouloir la république fédérative.

dont il a fatigué et la tribune des jacobins, et la tribune de sa section, et la tribune de la commune, et la tribune électorale...

« Barbaroux, après avoir nominativement désigné Robespierre comme le futur dictateur proposé par ses adhérents, a exprimé sa haine et celle de ses compatriotes pour les dictateurs et les brigands. Il s'est élevé avec force contre la conduite anarchique de la commune de Paris,.. »

Brissot terminait l'analyse de cette fameuse séance en racontant l'accusation demandée contre Marat, ses efforts pour se disculper, et sa ridicule menace de se brûler la cervelle à la tribune même si le projet d'accusation était décrété. « Ce dernier trait de folie, concluait Brissot, a décidé l'assemblée : elle a passé à l'ordre du jour, comme le corps constituant l'avait fait à l'égard de Déprémesnil, et l'Assemblée législative à l'égard de Ribes [1]. »

Malheureusement cet ordre du jour fut loin de mettre fin à la guerre que les deux partis se faisaient, et, à un mois de distance, Roland signalait de nouveau, dans une lettre adressée à la Convention la faction des anarchistes, c'est-à-dire les montagnards, qui suivaient la bannière de Robespierre. Ce dernier ayant relevé le gant, défia qui que ce fût de formuler une accusation précise. Louvet, qui avait préparé un long réquisitoire contre les montagnards, et principalement contre l'homme que l'on assurait viser à la dictature, profita de l'occasion pour prononcer son discours.

« Tout y est également beau, également fort, s'écrie le rédacteur du *Patriote* en parlant de l'espèce de roman débité par Louvet ; et l'éloquence de l'orateur a été au niveau de son courage ; car il a témoigné un grand courage, et jamais Cicéron n'en déploya plus dans le sénat romain en apostrophant l'anarchiste Catilina et l'ambitieux Antoine... L'orateur a suivi Robespierre dans sa marche tortueuse, mais toujours dirigée vers le pouvoir suprême ; il l'a montré dédaignant d'abord plusieurs places comme au-dessous de lui, et s'élançant ensuite au fauteuil de président de la commune, d'où il espérait monter à la dictature : il l'a montré venant dicter des lois au corps législatif, et l'opprimant de tout le poids de sa démagogie : insolent dans ses discours, furieux dans ses menaces, qu'il a portées au point de dire qu'il ferait sonner le tocsin si le décret qu'il demandait n'était pas rendu... Louvet a conclu principalement à ce

[1] L'un et l'autre de ces deux personnages avaient été considérés comme fous.

que les comités de législation et de sûreté générale fissent l'examen de la conduite de Robespierre, et à ce que le décret d'accusation fût porté sur-le-champ contre Marat, instrument de la faction. »

On sait que Robespierre demanda huit jours pour répondre à l'accusation portée contre lui par Louvet, et que la Convention les lui accorda.

Dans l'intervalle, un membre de la Convention nationale ayant demandé qu'aucun député ne pût en dénoncer un autre sous aucun prétexte, le rédacteur du *Patriote français* s'opposa à la prise en considération de cette motion fort sage. « Lorsque le reste impur des satellites de Sylla siégeait dans le sénat de Rome à côté des vrais républicains, dit-il; lorsque Catilina et Céthégus y paraissaient vis-à-vis de Cicéron et de Caton; lorsque ces deux amis de la patrie élevaient la voix contre les cruels anarchistes qui voulaient marcher à la tyrannie par le démagogisme, qu'eût fait la majorité pure et inflexible des législateurs romains si on eût proposé de fermer la bouche aux citoyens assez courageux pour braver les poignards et pour désigner d'un doigt hardi les conspirateurs et leurs complices? Le sénat de Rome, ajoutait Brissot, aurait repoussé avec indignation cette proposition ou criminelle, ou absurde. C'est ce qu'a fait la Convention nationale : elle a passé à l'ordre du jour. »

Le tour de Robespierre vint enfin; c'était le 5 novembre. Nous laisserons parler le rédacteur du *Patriote français*, nous bornant seulement ici à prémunir le lecteur contre l'analyse que le journal de Brissot fait des paroles de Robespierre, analyse qui se résume en quelques mordantes plaisanteries sur un discours qu'il suffira de lire dans le *Moniteur* pour apprécier beaucoup mieux; car Robespierre pulvérisa l'accusation de Louvet dans ses parties.

« Un petit incident, raconte le rédacteur du *Patriote*, a troublé quelques minutes le *recueillement* de l'assemblée. La maxime des grands hommes est que, pour faire de grandes choses, il ne faut pas négliger les petits moyens; aussi les tribunes avaient-elles été garnies de bonne heure d'admirateurs bénévoles et d'enthousiastes de commande tout prêts à applaudir l'orateur, même d'avance... L'ordre du jour était Robespierre. Robespierre a parlé. Nous avons fait en un mot l'analyse de son discours : *il a parlé;* mais il devait se justifier, et il ne l'a pas fait. Accusé d'avoir aspiré à la dictature, il a répondu que pour y aspirer il fallait être fou; ce qui ne prouve pas qu'il n'y ait aspiré. Accusé d'avoir eu des liaisons avec Marat,

il a offert de prouver qu'à la seconde entrevue avec lui, Marat avait dit que Robespierre n'avait *ni les vues ni l'audace convenables*, aveu précieux qui prouve qu'on cherchait un homme qui eût *les vues et l'audace convenables*. Accusé d'avoir été l'instigateur des excès du conseil général de la commune, il a fait un pompeux éloge et de ces excès, et de ce corps. Accusé d'avoir avili le corps législatif et de l'avoir menacé de faire sonner le tocsin, il n'a opposé qu'une dénégation à un fait attesté par quarante membres de la Convention. Accusé d'avoir indiqué au fer des assassins, le 2 septembre, plusieurs représentants du peuple, il s'est justifié par une froide plaisanterie : il a dit que si l'on élevait un temple à la peur, on pourrait choisir ses prêtres parmi les hommes qui parlent tant de leur courage...

« Robespierre a cherché à atténuer l'atrocité de la journée du 2 septembre : il n'a fait que copier le plat écrit de Tallien : comme lui, il a dit que c'était le peuple qui avait assassiné : comme lui, il a dit que la commune avait cherché à empêcher ces massacres, tandis que ni la commune ni le commandant n'ont fait aucune réquisition à la force publique pour arrêter le sang... »

Et après avoir fait connaître la décision de l'assemblée dans cette lutte entre Louvet et Robespierre, c'est-à-dire l'ordre du jour adopté sur les querelles de ces *petits entrepreneurs de révolution*, comme les appela Barère, le rédacteur du *Patriote* terminait ainsi le compte rendu de cette journée :

« On a remarqué aujourd'hui beaucoup de patrouilles : c'est une petite ruse imaginée pour donner de l'importance à un homme qui n'en mérite aucune. Il est assez étrange que le général qui, tout à coup, a trouvé tant de patrouilles pour protéger Robespierre, que personne ne menace, n'en ait pas trouvé une seule le 2 septembre, et jours suivants, pour faire respecter les personnes qu'on égorgeait [1]. »

Comme on le voit, chaque ligne du rédacteur du *Patriote français* ne pouvait manquer de lui faire un ennemi ; et Brissot en avait déjà beaucoup : car si l'on excepte deux ou trois ministres, et vingt-

[1] Ce que Brissot disait ici de la négligence coupable de Santerre dans les funestes journées de septembre était souverainement injuste. En accusant ce général, le *Patriote français* suivait les inspirations de sa haine contre les septembriseurs. Il eût été plus équitable de se rappeler que le *Patriote* avait inséré, dans son numéro du 6 septembre, la lettre que Santerre écrivait à Roland le 4 de ce même mois, lettre ainsi conçue :

« Monsieur le ministre, je reçois à l'instant votre lettre. Elle me somme, au nom de la loi, de « veiller à la sûreté des citoyens : vous renouvelez les plaies dont mon cœur est ulcéré, en apprenant

cinq ou trente députés dont il ne cessait de faire l'éloge, on trouvera, en lisant le *Patriote français* de cette époque, qu'il disait du mal ou attaquait tous les autres patriotes en évidence. C'est ainsi que cette feuille, l'une des plus révolutionnaires de France en 1789, 1790, 1791 et 1792, tournait insensiblement à la contre-révolution en haine des hommes ; et ces hommes étaient les anciens amis de Brissot, ceux avec lesquels il avait fait ses premières armes contre le despotisme, en un mot, les révolutionnaires les plus ardents.

Nous allons voir comment il se conduisit dans le procès de Louis XVI, procès qui fut regardé comme la pierre de touche du vrai républicanisme. Brissot était républicain par principes, par sentiment, par son éducation ; il ne pouvait être autre chose, imbu qu'il était de la lecture des auteurs grecs et latins. Il avait le courage de l'écrivain qui sait braver le despotisme ; mais il lui manquait le courage de l'exécution : il était peu propre à seconder les moyens violents que les circonstances nécessitaient ; aussi se trouva-t-il dépassé par ses anciens amis politiques. Sa conduite dans le procès de Louis XVI reflète parfaitement le caractère de ce journaliste, appelé à juger une tête couronnée.

« Les hommes qui ne réfléchissent pas, disait à ce sujet, dès le mois d'octobre, le rédacteur du *Patriote français* : les hommes qui n'écoutent que leur désir de flatter la multitude, qui sont à l'affût des propositions violentes, parce qu'on leur en fait un besoin, ces hommes doivent naturellement presser le jugement du ci-devant roi, de sa femme, et ne parler que de faire tomber leur tête, en les accablant d'exécrations : aussi a-t-on encore ressuscité, dans cette séance (16 octobre), la motion de les juger. Un membre a demandé sur-le-champ la sentence de mort. Mais les hommes sages, qui détestent le crime de ces individus, qui veulent en faire un châtiment exemplaire et terrible pour les rois, veulent aussi des formes ; ils n'ont pas la bassesse de déchirer un ennemi à terre, ni l'*impolitique* de souiller ce jugement aux yeux de l'Europe, en y portant l'esprit de passion plutôt que l'esprit de justice. »

« à chaque instant la violation de ces mêmes lois, et les excès auxquels on s'est livré. J'ai l'honneur « de vous représenter qu'aussitôt la nouvelle que le peuple était aux prisons, j'ai donné les ordres les « plus précis aux commandants de bataillons de former de nombreuses patrouilles, et aux comman- « dants du Temple et autres postes voisins de la demeure du roi et de l'hôtel de la Force, à qui j'ai « recommandé cette prison. Je vais redoubler d'efforts auprès de la garde nationale, et je vous jure « que, si elle reste dans l'inertie, mon corps servira de bouclier au premier citoyen qu'on voudra insulter. »

C'est ainsi que s'exprimait Brissot à l'époque où l'on s'occupait des formes à suivre dans ce grand jugement, et ses opinions restèrent les mêmes sur ce sujet.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre les diverses propositions faites par les sections et les sociétés populaires de juger le roi, Brissot et ses amis les girondins ne cessèrent de poursuivre ceux qu'ils considéraient comme des anarchistes provoquant au meurtre et au pillage. Ils parvinrent même à faire porter une loi contre ces provocateurs : loi qui devait surtout atteindre Marat, détesté par les girondins : loi qui fut vivement combattue par les montagnards, et qui tomba en désuétude à peine née.

On doit aussi à Brissot plusieurs rapports diplomatiques qu'il fit alors au nom du comité dont il était membre.

Le premier de ces rapports concernait les affaires de Genève. Les aristocrates de cette ville, craignant les mécontents, avaient fait introduire dans leurs murs des troupes suisses. Brissot prouva que cette introduction, faite sans le consentement de la France, était une infraction aux traités existants. Il conclut à ce que la République française témoignât son mécontentement de ces mesures, prises en haine de sa révolution, et dans l'espoir que la France serait vaincue par la coalition des rois.

Quelque temps après, Brissot fit encore un rapport sur le traité conclu entre la république de Genève et le général français Montesquiou. Il blâma ce traité, et proposa de requérir formellement que les troupes suisses eussent à évacuer Genève avant le 1er décembre, moyennant laquelle évacuation les troupes françaises respecteraient la neutralité et l'indépendance de Genève, et évacueraient son territoire, si elles l'avaient occupé.

Les autres rapports diplomatiques que Brissot présenta un peu plus tard eurent pour objet d'éclairer la République française sur la conduite tortueuse du cabinet de Londres.

On a aussi de Brissot lui-même divers écrits particuliers, savoir : *Sur les meneurs des jacobins de Paris : sur la société des Jacobins*, brochure de 48 pages, dont il donna des extraits dans sa feuille : *Dernier mot sur Cloots, par J.-P. Brissot*, article de son journal dans lequel il défend la société Roland de l'accusation de vouloir fédéraliser la France, accusation portée contre elle par Cloots [1] ; puis

[1] « Cloots, disait Brissot, peint la société de Roland comme une société de *fédéralistes*. On lui a

une longue lettre que le rédacteur du *Patriote français* adresse à *monsieur* Thuriot, dans laquelle il se défend des calomnies que ce dernier avait débitées à la Convention, en peignant Brissot comme un agent de Lafayette [1].

Brissot eut aussi à défendre ses amis de l'accusation portée contre eux de ne viser qu'à l'accaparement des places; de ne voir que l'intérêt de la *faction brissotine* ou *girondine* dans la forme du gouvernement à donner à la France; de s'être emparés du comité de constitution; de s'être formé un parti dans la Convention, uniquement pour l'*aristocratiser*, et pour améliorer le sort de ces places, qu'ils se proposaient de remplir. « On sent combien la propagation de pareils soupçons, disait Brissot en répondant à ces accusateurs, pouvait influer sur la forme et les principes de la constitution; combien il eût été facile aux anarchistes d'écarter à chaque instant les moyens présentés pour assurer la force et la stabilité du gouvernement, en supposant des vues personnelles à ceux qui auraient proposé ces moyens [2]. »

Lorsque la discussion s'ouvrit sur le jugement de Louis XVI, l'opinion déjà émise par Brissot fut soutenue par Pétion. Cet ami de Brissot réclama aussi une marche imposante dans cette grande conjoncture. « Mon sentiment sur l'inviolabilité, dit-il, n'est point douteux; je l'ai hautement manifesté dans un temps où il heurtait la superstition royale; mais je n'en crois pas moins qu'une discussion solennelle sur cette matière est indispensable pour détruire le seul moyen que puissent invoquer les défenseurs du roi. » Pétion, d'accord en cela avec Brissot, proposa de faire porter la délibération d'abord sur cette question : *Le roi sera-t-il jugé?* Et cet ordre fut adopté par l'assemblée.

Nous n'avons pas à faire connaître ici des opinions diverses émises dans ce procès célèbre, et qui se trouvent fort imparfaitement analysées dans le *Patriote français* : nous n'aurons à nous occuper que de celles de Brissot. Il prononça trois discours.

déjà fait la réponse énergique que reçut le capucin de Pascal : *Mentiris impudentissime*. On le défie de trouver un seul homme de cette société qui appuie son roman... »

1 « Vous avez dit que je fis la pétition du Champ de Mars, et que Lafayette égorgea les pétitionnaires. Ces deux faits sont vrais, répondait Brissot; mais ce qui est faux et atroce, c'est que vous avez insinué que j'étais en cela de concert avec Lafayette... »

2 Ce que Brissot prévoyait ici arriva en effet lorsque les girondins présentèrent, au commencement de février 1793, le projet de constitution qu'ils avaient si longuement élaboré. Ce projet fut entièrement rejeté, quoiqu'il émanât d'hommes capables; mais la plupart étaient des girondins, tels que Brissot, Pétion, Vergniaud, Condorcet.

Dans le premier, après avoir déclaré qu'il regardait Louis XVI comme coupable et digne de mort, Brissot envisageait la question de l'appel au peuple par ses rapports avec les nations et les puissances étrangères. Il s'attacha à prouver que cette grande mesure pouvait seule détruire les calomnies répandues au dehors contre la Convention nationale, et qu'elle ramènerait les nations égarées, en même temps qu'elle déjouerait les projets des puissances couronnées. « Il a donné à ces deux vérités, dit le rédacteur du *Patriote*, les développements les plus étendus ; il a surtout dévoilé le machiavélisme du ministère anglais [1], qui feignait de s'apitoyer sur le sort de Louis, et qui payait pour qu'on ne s'apitoyât pas. Il a prouvé que presque tous les cabinets de l'Europe voulaient la mort de Louis, parce que tous y voyaient une source de plus grande désorganisation en France, et par conséquent plus de chances de secours pour eux.

« Il a prouvé, poursuit le rédacteur, qu'il fallait préférer le renvoi au peuple, parce que le jugement du peuple serait nécessairement juste, impartial, exempt de toute influence étrangère ; parce que le jugement de la nation, quel qu'il fût, serait respecté de tous les partis, et en imposerait aux puissances étrangères ; parce que ce jugement offrait moins de chances de probabilités de guerre, et plus de probabilités de succès en cas de guerre ; parce qu'enfin c'était un hommage rendu à la souveraineté du peuple, et que cet appel au peuple était le moyen d'étouffer les partis.

« Brissot, ajoutait encore son journal, a, dans la seconde partie de son discours, fait un tableau très-énergique des manœuvres des agitateurs ; aussi l'ont-ils quelquefois interrompu par des murmures... » Ceux que Brissot appelait les agitateurs pensaient probablement que ce n'était ni le moment ni le lieu de recommencer les éternelles attaques des girondins contre leurs adversaires.

Et pour qu'on ne se méprît pas sur le dessein où il était de ne laisser ni paix ni trêve au *coin*, Brissot publia, peu de jours après, un long article intitulé : *De la marche des agitateurs*, dans lequel il peignait la conduite de ses adversaires comme devant ramener le despotisme en France.

« La multitude ignorante, y disait-il, croit aux accapareurs de blé,

[1] Brissot était ici forcé de convenir qu'il s'était toujours trompé dans l'opinion qu'il avait émise maintes fois sur le cabinet de Londres.

veut qu'on taxe le prix du blé ; ses flatteurs dévouent aux poignards ceux qui ne croient pas aux accapareurs, ceux qui veulent guérir la multitude de ce préjugé : ils sont prêts à encenser les séditieux qui taxent les blés ; ils insinuent la loi agraire.

« La multitude veut le jugement d'un roi traître ; ils veulent sucer son sang goutte à goutte ; ils veulent le déchirer par lambeaux, et savourer avec délices ses douleurs. Ils sont cannibales pour être populaires, et par cette infâme dégradation, ils inspirent à la multitude un goût réel pour le cannibalisme, qu'ils affectent par hypocrisie.

« Cette hypocrisie de cannibalisme est bien l'excès le plus monstrueux qu'ait enfanté la fureur de la popularité. Cependant il est des cannibales de bonne foi ; il est, par une bizarrerie inexplicable, tel d'entre eux qui a partagé et même signé l'ordre des massacres, qui s'évanouit au cinquième acte d'*Othello*. Ne serait-ce point une autre sorte d'hypocrisie? hypocrisie de sensibilité !... »

On comprend combien de pareils écrits devaient faire des ennemis à Brissot, lorsque surtout il désignait nominativement et journellement les hommes qu'il accusait ainsi, et lorsqu'on pense que ces hommes étaient les principaux membres de la Convention nationale, de la commune, des sociétés populaires et des sections !

Nous aimons mieux Brissot lorsqu'il analysait froidement l'opinion de Barère contre l'appel au peuple.

« Le patriotisme et les talents de Barère, disait le rédacteur du *Patriote*, exigent que nous nous étendions plus sur son opinion que sur celle des autres adversaires de l'appel au peuple... Dans la première partie de son discours, il a prouvé que Louis était coupable, ce qui n'était pas difficile ; mais il l'a prouvé avec éloquence, ce qui est plus rare. Ses principes sur l'appel au peuple ne nous ont pas paru répondre à ses talents. Il a prétendu que la ratification des assemblées primaires ne pouvait avoir lieu, parce qu'il ne s'agissait ni d'un jugement ni d'une loi, mais simplement d'une mesure de sûreté générale, d'un acte révolutionnaire [1]. Il a ajouté que le peuple doit faire par ses représentants ce qu'il ne peut pas bien faire par lui-même. Le principe est vrai, mais la conséquence est-elle juste?...

« Quant au point de vue politique, ajoutait le rédacteur du *Pa-*

[1] Saint-Just avait émis les mêmes principes dans le discours si tranchant, si énergique qu'il prononça le 13 novembre 1792. Il voulait qu'on jugeât, ou plutôt qu'on punît le roi, non comme un citoyen, mais comme un ennemi public.

triote français, l'orateur a prouvé une seule chose... c'est qu'il est étranger à nos affaires étrangères... »

Brissot, qui, de même que les autres journalistes, n'avait cessé de recommander aux citoyens le plus grand calme pendant le procès du roi, eut à se féliciter de l'attitude de la Convention nationale et des tribunes, surtout à l'époque où furent recueillis les votes.

« C'était le spectacle le plus imposant dont jamais les hommes aient été témoins, s'écriait-il en rendant compte des dernières séances de ce grand drame, que de voir plus de sept cents citoyens, choisis par vingt-cinq millions de leurs semblables pour exercer leurs pouvoirs, monter tour à tour à la tribune, et exprimer leur opinion sur le sort d'un homme qui réglait, il y a peu de temps, les destinées d'une grande nation ! Le patriotisme et la probité d'un très-grand nombre, les lumières de la plupart, les talents de plusieurs ajoutaient un nouvel intérêt à l'importance de la délibération. Oh ! que la nation entière ne pouvait-elle entendre ses représentants, juger leurs opinions, peser leurs motifs et démêler leurs intentions [1] !

« Les opinions sur la peine à infliger au ci-devant roi, poursuivait le *Patriote français*, peuvent se réduire aux quatre suivantes : — La mort immédiate, la mort avec sursis ou conditions, la reclusion perpétuelle, et le bannissement avec la détention jusqu'à la paix.

« Ceux qui ont voté pour la mort immédiate l'ont fait comme juges, et pensaient qu'aucune considération ne pouvait retarder l'exécution de la sentence.

« Ceux qui ont voté pour la mort, mais avec un sursis ou à de certaines conditions, se regardaient aussi comme juges, appliquaient aussi la peine portée par le code pénal ; mais ils croyaient que l'intérêt de la République exigeait ou pouvait exiger la suspension de la peine. Mailhe a, le premier, ouvert cet avis, qui a été partagé par Vergniaud, Guadet, Gensonné, Buzot, Louvet, Pétion, Brissot [2] et quelques autres.

[1] Cet article répond suffisamment à ceux qui ont dit et écrit que, le jour du vote, les tribunes menaçaient de leurs poignards les députés qui ne prononçaient pas la mort. Si de pareilles manifestations eussent eu lieu, le journal de Brissot n'eût pas manqué de les faire connaître ; car c'eût été un fait grave à l'appui de ses déclamations contre les *cannibales*.

[2] Voici une partie du vote de Brissot sur la peine à infliger au roi ; je l'extrais de son opinion, insérée dans le numéro 1257, et qui ne se trouve complète que dans son journal.

« J'ai soutenu l'appel au peuple, parce que, dans ce système, les tyrans auraient été forcés de respecter le jugement d'un grand peuple...

« Convaincu que ce jugement va être suivi de malheurs, j'ai cherché longtemps le genre de peine qui pût réunir au plus haut degré la justice à l'intérêt de la chose publique ;

« Ceux qui ont voté pour la reclusion perpétuelle ou la détention temporaire suivie du bannissement perpétuel, étaient persuadés que la Convention nationale ne pouvait former une cour judiciaire; ils n'ont voté que comme représentants du peuple, chargés par lui de prendre toutes les mesures nécessaires à sa sûreté.

« Quelques-uns cependant, et Condorcet était de ce nombre, pensaient que, d'après la loi, Louis avait mérité la mort; mais ils n'ont pas appliqué cette peine parce qu'elle répugnait à leurs principes et à leur caractère. D'autres avouaient que la peine de mort était contraire aux vrais principes de la législation et de la philosophie; mais ils prétendaient qu'on pouvait l'infliger à un tyran : il en est un qui a dit que, si la peine de mort n'existait pas, ce serait le cas de l'inventer... »

Dans la question de savoir si l'intérêt public exigeait que l'exécution du roi fût suspendue, question qui amena une nouvelle et dernière discussion, la plupart des girondins admirent cette suspension du supplice. Brissot fut de ce nombre, et prononça encore un discours que l'on trouve dans son journal. « Si Louis est exécuté, dit-il à l'appui de son opinion, il faut dès demain voter la guerre avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, contre tous les tyrans de l'Europe, parce qu'elle est inévitable de leur part : non pas que ces tyrans soient irrités de la mort de Louis, bien au contraire, ils payent pour la provoquer; mais parce que tous ces tyrans, résolus d'écraser notre liberté, et dans cette liberté, celle de toute l'Europe, croiront avoir trouvé, dans cette mort, un prétexte séduisant aux yeux de leurs peuples pour colorer leur guerre liberticide, pour la nationaliser, pour la généraliser... »

Mais quand tout fut fini, Brissot s'exprima ainsi : « Quelle qu'ait été votre opinion sur cette grande affaire, vous ne pouvez plus en avoir

« Qui pût faire respecter la Convention par tous les partis;
« Qui nous concilie les nations;
« Qui effraye les tyrans, en même temps qu'il déjoue les calculs de leurs cabinets, qui tous veulent « la mort de Louis, parce qu'ils veulent populariser leur guerre;
« Qui déjoue les prétendants au trône;
« Qui puisse enfin associer la nation au jugement de la Convention.
« Or, toutes ces conditions, je les ai trouvées dans la sentence de mort avec l'amendement de « Louvet, c'est-à-dire en suspendant son exécution jusqu'à la ratification de la constitution par le « peuple... Je vote la mort, en suspendant son exécution jusqu'à cette ratification. » — Le journal de Gorsas, alors secrétaire de la Convention, ayant publié un tableau des votes, qui fut copié par les autres journaux, Brissot releva une erreur échappée à son collègue. — « Brissot a voté la mort avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution, écrivait-il dans sa note; et Gorsas a eu tort de le ranger parmi ceux qui ont voté la mort pure et simple. »

qu'une seule sur son résultat. Les représentants du peuple ont prononcé la mort de Louis : faites respecter cette décision [1] : partagez avec eux la responsabilité qu'ils ont appelée tout entière sur leur tête. Vous qui voyez les plus grands dangers attachés au supplice du tyran, et vous qui n'y en avez aperçu aucun, faites tous vos efforts, les uns pour prévenir les maux que vous avez prévus, les autres pour qu'ils n'arrivent pas contre votre attente. »

Voici comment le *Patriote français* rendit compte de l'exécution du jugement prononcé par la Convention :

« L'exécution de Louis s'est faite aujourd'hui vers dix heures du matin (21 janvier 1793) sur la place de la Révolution, auprès du piédestal sur lequel s'élevait, il y a quatre mois, la statue de son aïeul. Une force publique immense était sur pied : le calme le plus imposant a régné dans la place et dans toute la ville. Louis a montré plus de fermeté sur l'échafaud qu'il n'en avait déployé sur le trône : il a dit quelques mots : il a parlé de son innocence, du pardon qu'il accordait à ses ennemis, des malheurs qui suivraient sa mort...

« O mes concitoyens ! ajoutait Brissot, faites que cette fatale prédiction ne soit pas plus vraie que ce qu'il a dit de son innocence ! Réunissez-vous pour sauver la République ! »

Le procès de Louis XVI avait fait trêve à la guerre entre les partis qui divisaient si déplorablement la Convention nationale : leurs querelles parurent un moment assoupies : mais elles ne tardèrent pas à se réveiller : les votes divers émis dans ce jugement devinrent un nouvel aliment aux haines qui avaient déjà éclaté entre les girondins et la députation de Paris. Roland, que l'on considérait comme l'appui le plus solide du parti des *brissotins* et des *girondins* : Roland, qui était depuis longtemps en butte aux attaques dirigées contre lui par les *montagnards* [2], et que l'on abreuvait de dégoûts, se vit dans

[1] Quelque temps après la condamnation de Louis XVI, Brissot, qui voyait arriver des adhésions en masse, s'exprimait ainsi sur ce jugement : « Quelle qu'ait été la diversité des opinions dans le procès de Louis *le Dernier*, c'est se montrer bon citoyen que de soutenir le jugement que la Convention nationale a prononcé au nom de la nation. L'appel au peuple, invoqué par une foule de patriotes, n'était pas un moyen de sauver le tyran, mais un moyen d'environner le jugement de toute la majesté de l'opinion publique. Si cette opinion continue à se déclarer avec la même énergie, les républicains n'*auront pas à regretter qu'on n'ait pas eu recours à l'appel au peuple*. Depuis le supplice de Louis, à peine s'est-il passé un jour sans que l'assemblée ait reçu un grand nombre d'adresses qui adhèrent à cet acte de justice nationale. »

[2] Pendant le procès du roi, la société des Jacobins, procédant à son épuration, avait rayé du nombre de ses membres Roland et Louvet.

la nécessité de remettre le portefeuille de l'intérieur, le lendemain même de l'exécution de Louis. Il avait promis de rester à son poste jusqu'à la fin du procès de l'ex-roi : se voyant un objet d'inquiétude et de crainte, il offrit à la Convention sa démission, ses comptes et sa personne [1].

Aussitôt après, la Convention décida que le ministre de la guerre, Pache, à qui les girondins reprochaient alors sa connivence avec les *désorganisateurs*, serait changé. Elle voulait par là éteindre tout esprit de parti, et profiter de l'occasion pour réorganiser les bureaux de la guerre. L'élection du remplaçant de Pache ayant été faite au scrutin par la Convention, Beurnonville, porté par les girondins, réunit la majorité, et fut proclamé ministre de la guerre, aux acclamations du journal de Brissot. « L'activité prodigieuse de Beurnonville, dit à ce sujet le rédacteur du *Patriote français*, ses talents et ses principes, nous font espérer qu'il sera, dans ce nouveau poste, à la hauteur de ses devoirs militaires et civiques [2]. »

A cette époque (commencement de février 1793), le parti de la *Gironde* se trouvait encore le maître de la Convention, la *Montagne* n'étant pas assez assurée de l'appui des membres flottants. Tous les présidents de cette assemblée étaient choisis parmi les amis de Brissot. Vergniaud, Rabaut Saint-Étienne, Guadet, Gensonné, s'étaient succédé au fauteuil. Les girondins comptaient encore diriger la municipalité par le nouveau maire Chambon. Mais celui-ci, ne se sentant pas de force à lutter avec le conseil général de la commune, donna tout à coup sa démission. « Il faut attribuer cette retraite, dit aussitôt le rédacteur du *Patriote*, aux tracasseries que lui suscitent les anarchistes, et à l'impossibilité, pour un maire, de soutenir sa place, quand un conseil général turbulent est en continuelle permanence, et quand un comité de surveillance de la Convention s'empare de tous les pouvoirs. »

[1] En donnant sa démission, Roland, qui écrivait beaucoup, adressa, le même jour, une longue lettre à la Convention nationale, et une autre, non moins détaillée, sur cette démission, aux corps administratifs, aux sociétés populaires et à ses concitoyens (voyez les numéros 1264 et 1267 du *Patriote français*). « Ce moment arrive pour moi, disait-il, puisqu'on est parvenu à me représenter comme un chef de parti, puisque des hommes de bien, trompés, ont partagé cette opinion au sein même de la Convention, dans laquelle je semble un sujet de division... On suppose que je vise à un pouvoir que mes amis se flattent de partager, après avoir aidé à me le faire acquérir. J'ai méprisé ces folies tant qu'elles m'ont paru sans effet sur la chose publique... »

[2] Les girondins auraient voulu pour ministre Dumouriez ; mais ce général, qui allait alors commencer la campagne de Belgique et de Hollande, campagne dont l'enthousiasme des soldats-citoyens faisait bien augurer, ne voulut pas quitter son armée ; il se borna à faire ministre celui qu'il appelait son *Ajax*, et qui devait être en effet son *alter ego*.

Les girondins eurent alors de nouveaux déboires. Pache, contre lequel ils avaient lutté si longtemps; Pache, tout dévoué à la Montagne, fut élu maire de Paris, à une immense majorité. « Pache, destitué par la Convention nationale, s'écria Brissot, vient d'être élu maire : il a accepté, et a été proclamé ! Voilà le fruit des intrigues pratiquées dans les sections par ceux qui veulent perpétuer l'anarchie communale ! »

Malgré leurs dénégations, il était évident que les girondins voulaient le pouvoir pour eux et pour leurs amis; ils se réservaient le plus beau rôle, soit à la tribune, soit dans les comités. Mais ils eurent encore un autre sujet de désappointement en voulant faire de Kersaint un ministre de la marine : la Convention contraria leurs vues en réélisant à ce poste le ministre du 10 août, Monge, qui partageait les principes de la Montagne.

Ce remaniement n'eût aucun bon résultat. La guerre entre les deux partis recommença aussitôt, et le journal de Brissot fut pour ainsi dire la batterie de laquelle les girondins ne cèssèrent de faire feu sur leurs adversaires.

De leur côté, les montagnards, dont la domination était assurée dans les sociétés populaires, dans les sections et à la commune, étaient secondés, au delà de leurs intentions, par les feuilles de Marat, d'Hébert, d'Audouin et autres révolutionnaires.

Marat, dont Brissot disait qu'il était toujours prêt à rejeter sur les patriotes les crimes de ses partisans, lorsqu'ils échouaient; Marat avait déjà attaqué ceux qu'il désignait sous la dénomination d'*appelants*. Il s'était opposé à ce que Lidon fût un des commissaires envoyés pour la visite des places fortes, en disant que ce député était l'un des *lâches qui avaient voté l'appel au peuple*.

« Cet outrage, raconte le *Patriote français*, excite un violent tumulte : on demande que Marat soit envoyé à l'abbaye. Fonfrède cherche à apaiser le bruit en observant que des injures de la part d'un homme aussi odieux ne devaient atteindre personne : il demande qu'on passe à l'ordre du jour, motivé *sur le profond mépris qu'inspirent à la Convention la conduite et les principes de Marat* : et l'assemblée adopte cet ordre du jour ainsi motivé. »

Cela n'empêcha pas que les cordeliers n'agitassent la question de faire révoquer les *appelants* par les électeurs de leurs départements respectifs. A ce sujet, le *Patriote français* se déchaîna contre les cordeliers. Et comme chacun des partis qui s'entre-déchiraient sai-

sissait avidement toutes les occasions qui se présentaient pour nuire à ses ennemis, on n'entendait plus que récriminations, qu'injures, que calomnies, soit dans les journaux, soit dans le sein même de la Convention, tour à tour influencée par les girondins ou par les montagnards.

Brissot en voulait surtout à Marat, qu'il méprisait ; à Chaumette, qu'il dénonçait comme le chef des anarchistes de la commune ; à Hébert, qui, disait le *Patriote*, hurlait, le matin, l'anarchie dans son *Père Duchesne*, et qui, le soir, la prêchait au conseil général de la commune. N'allant presque plus aux Jacobins depuis que Robespierre y dominait, Brissot avait conçu contre cette société une haine qu'il manifestait trop. A la Convention, il luttait souvent corps à corps avec *monsieur* Thuriot, avec les *prêtres* Saint-André, Charles, Laplanche et autres, qu'il accusait de *prêcher* l'anarchie, après avoir longtemps *prêché* le mensonge ; contre Robespierre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Danton, Camille Desmoulins, Bazire, et autres chefs des jacobins, que le rédacteur du *Patriote* considérait comme des désorganisateurs ; et il ne cessait de les désigner comme tels aux départements.

De leur côté, ces chefs de la Montagne s'emparaient de toutes les opinions émises par leurs ennemis, de toutes les circonstances qui se présentaient, pour peindre le parti de Brissot et de la Gironde comme nourrissant le projet de perdre la République et de rétablir la monarchie.

Déjà, à l'occasion des papiers trouvés dans l'*armoire de fer*, et d'une dénonciation faite par le peintre du roi, Boze, les montagnards s'étaient sentis en mesure de prouver que, peu avant le 10 août, Vergniaud, Guadet et Gensonné avaient entretenu des correspondances avec le roi, auquel ils donnaient des conseils pour se maintenir sur le trône constitutionnel [1]. Un peu plus tard, on publia qu'il existait au comité de sûreté générale une lettre de Brissot à Laporte, dans laquelle, disait-on, son auteur proposait à l'intendant de la liste civile les moyens de *royaliser la constitution*, de donner un grand pouvoir au roi, etc. Comme on le pense, l'existence de cette lettre, affirmée même par Lasource, l'un des principaux parmi les girondins, fournit aux ennemis de Brissot une

[1] Cette correspondance, qui avait eu lieu par l'entremise du peintre Boze, et du valet de chambre du roi, Thierry, etait loin d'être criminelle, surtout si l'on se reporte à l'époque : il fut facile aux inculpés de le démontrer ; mais les impressions defavorables n'en étaient pas moins produites.

nouvelle occasion de le faire passer pour un traître [1], ou tout au moins de n'avoir jamais eu en vue, lui et ses amis, que de *faire des ministres*, d'arriver aux places et au pouvoir, n'importe sous quel gouvernement.

Dix jours après l'exécution de Louis XVI, Brissot, qui avait déjà présenté à la Convention, au nom du comité diplomatique, un rapport sur les mauvaises dispositions du gouvernement britannique à l'égard de la France, lut un autre rapport sur la conduite de ce même gouvernement, et conclut à proposer la guerre contre le cabinet de Londres et contre le stathouder de Hollande [2].

« Si le roi de la Grande-Bretagne, disait Brissot après avoir démontré que le cabinet de Londres avait fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher la consolidation de la République française ; si George, qui vient de déchirer le voile qui couvrait la perfide neutralité dont il nous berçait, n'a pas sur-le-champ et ouvertement déclaré la guerre, c'est que son ministère n'a pas secondé avec assez d'activité les ordres de sa vengeance ; c'est que ses forces ne sont pas encore préparées pour détruire votre commerce, enlever vos colonies, ravager vos campagnes ; c'est que, par un raffinement de machiavélisme, il veut éviter l'apparence de l'agression ; il veut pouvoir vous en accuser auprès de la nation anglaise ; il veut, en un mot, *populariser, nationaliser* cette guerre [3].

« Citoyens, ajoutait le rapporteur du comité diplomatique, il ne faut pas vous dissimuler les dangers de cette nouvelle guerre : c'est l'Europe entière, ou plutôt ce sont tous les tyrans de l'Europe que vous avez maintenant à combattre, et sur terre et sur mer. Vous n'avez point d'alliés, ou plutôt tous les peuples le sont ; mais ces

[1] Il fut reconnu que cette lettre n'était pas de l'écriture de Brissot, et qu'on avait contrefait sa signature en changeant le nom de WATEVILLE, rédacteur d'un journal royaliste, en WARVILLE, et en ajoutant celui de BRISSOT.

[2] Ce ne fut pas une des moindres bizarreries de la vie de Brissot, que de lui voir proposer la guerre contre l'Angleterre, après tous les efforts qu'il avait faits pendant longtemps pour prouver que la France révolutionnée n'aurait jamais la guerre avec cette puissance. Brissot avait aussi voulu abolir la course ; et pourtant ce fut encore lui qui fit décréter la formule des lettres de marque, et qui les fit expédier par des courriers extraordinaires : tant les circonstances maîtrisent les hommes et influent sur leurs résolutions !

[3] Pitt eut d'abord bien de la peine à obtenir l'assentiment du peuple anglais pour cette guerre. L'opposition la blâma de toutes les forces de sa logique. De nombreuses protestations furent publiées par les Landerdale, les Lansdown, les Derby, les Shéridan, et une foule d'autres patriotes anglais ; ces protestations furent couvertes de signatures. A Londres, à Manchester, à Birmingham, on poussa ces protestations jusqu'à célébrer publiquement, par des fêtes et des danses, les triomphes de Dumouriez en Belgique. Enfin, un Anglais envoya à la Convention nationale *six pièces de canon, un baril de mitraille et cent boulets pour servir à faire la guerre contre les tyrans.*

peuples ne peuvent rien pour vous : ils sont dans les fers, et ces fers doivent tomber auparavant. Tous vos moyens sont donc dans vous, dans vous seuls : il faut que votre sol, votre industrie, votre courage suppléent à tout ce que la nature et les circonstances vous refusent. Il faut que le commerçant oublie son commerce pour n'être plus qu'armateur ; que le capitaliste consacre enfin ses fonds à soutenir nos assignats [1], à subvenir aux besoins du numéraire ; que le propriétaire et le laboureur renoncent à toute spéculation et portent l'abondance dans nos marchés. Il faut que tout citoyen soit prêt à marcher comme un soldat romain, c'est-à-dire non-seulement avec ses armes, mais avec des provisions pour un temps donné ; par là vous déjouez les calculs de vos ennemis sur le vide de vos magasins. Il faut que la grande famille des Français ne soit plus qu'une armée ; que la France ne soit plus qu'un camp où l'on ne parle que de guerre, où tout tende à la guerre, où tous les travaux n'aient pour objet que la guerre. Il faut surtout s'attendre aux revers, se préparer à l'infortune par les privations, par une vie simple et frugale. Il faut enfin que bientôt il soit un crime pour un citoyen d'avoir deux habits, si un seul de ses frères est nu... O vous qui calculez l'avenir ! cessez vos inquiétudes : vaincus, vos richesses ne seront que trop tôt la proie de vos maîtres ; vainqueurs, l'univers est à vous !

« Français ! disait encore Brissot, si, destinés à combattre la ligue des tyrans, vous n'aviez qu'un roi à votre tête, votre perte serait assurée ; mais la liberté vous commande, la liberté fait des miracles, et vous vaincrez [2] !... »

Les conseils que Brissot donnait aux Français de se préparer aux revers et aux privations ne tardèrent malheureusement pas à devoir être mis en application.

Vers la fin de février 1793, la France, et principalement l'immense ville de Paris, étaient tourmentées par la disette du blé. Cette disette, que le comité des subsistances reconnut factice, avait plusieurs

[1] « Avec nos principes, notre courage, nos assignats et notre artillerie, disait souvent Brissot, nous avons bravé et nous pouvons toujours braver la coalition des tyrans. » Et Brissot disait vrai.

[2] Le rapport de Brissot sur la conduite du gouvernement anglais est une œuvre des plus remarquables depuis le commencement jusqu'à la fin ; il peut être placé parmi les admirables écrits que publiait alors Condorcet sous le titre de : *Avis aux Espagnols* (*Patriote français*, numero 1198), *Adresse aux Bataves* (numéro 1210), *Adresse aux Germains* (numéro 1237), etc., morceaux dignes de la plume qui avait tracé l'exposé des motifs de la guerre déclarée par la France au roi de Bohême et de Hongrie.

causes, au nombre desquelles on plaçait les perturbations amenées par la guerre, les manœuvres de la malveillance, et, par-dessus tout, les effets de la crainte elle-même. Tous les jours les boutiques des boulangers étaient assaillies, de grand matin, par une foule de personnes qui y passaient leurs journées avant de s'être procuré le pain nécessaire à la subsistance de leurs familles. Il était démontré que les boulangers cuisaient plus de pain qu'à l'ordinaire, sans pouvoir suffire aux besoins des consommateurs : dans la crainte de manquer de pain pour le lendemain, ceux-ci en achetaient beaucoup plus qu'il ne leur en fallait. Les nombreuses populations des campagnes, trouvant le pain moins cher à Paris que dans leurs communes, contribuaient beaucoup, par leurs achats et leurs exportations quotidiennes, à augmenter les causes de cette disette factice.

D'un autre côté, la perspective d'une guerre maritime avait tout à coup fait renchérir considérablement, non-seulement les denrées coloniales, mais une foule d'autres objets de première nécessité, tels que les huiles, les suifs, les cuirs, les savons, etc.

Pour obvier à ces graves inconvénients et mettre le peuple à même de pouvoir se procurer le pain et les autres objets de nécessité, les sections envoyèrent des délégués à la Convention pour la prier de fixer un *maximum* sur les prix des grains dans toute la République, et de porter la peine de mort contre quiconque violerait cette loi.

Brissot et ses amis avaient beaucoup contribué à faire rendre la loi sur la libre circulation des grains ; aussi s'élevèrent-ils violemment contre cette pétition, qu'ils considérèrent comme émanant du *coin des anarchistes*. Les pétitionnaires, quoique encouragés par la Montagne, furent donc fort mal reçus par les girondins ; et cette fois la proposition d'établir le *maximum* fut complétement rejetée. « Les pétitionnaires, dit à ce sujet le journal de Brissot, appellent avoir du pain le payer 2 sous la livre, tandis que partout ailleurs on le paye 4 ou 5 sous. *Panem et circenses*, voilà le cri que faisaient entendre à Rome ceux qui étaient prêts à vendre leur liberté au prix de quelques onces de pain et de quelques spectacles : c'est aussi le cri qu'ont fait entendre les pétitionnaires. »

Quarante jours après cette première demande, le comité des subsistances, plus familiarisé avec l'idée d'un *maximum* du prix des blés, faisait décréter cette taxe, ce *maximum*.

« Les efforts des vrais amis du peuple, s'écriait alors le *Patriote*

français, les amis de ceux qui voulaient lui épargner la leçon d'une cruelle expérience, de ceux qui ne voulaient pas se populariser en votant la famine, de ceux qui ne voulaient pas que la Convention se compromît en portant un décret inexécutable, leurs efforts courageux et purs n'ont pas triomphé... Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette discussion ; il est trop douloureux de n'avoir à présenter qu'un amas de sophismes et d'erreurs, dans une matière aussi simple en elle-même... On a décrété qu'il y aurait une taxe, qu'il y aurait un *maximum* au prix des subsistances, pour un temps déterminé ; il sera décroissant et relatif à tous les rapports possibles... Quel article ! et combien il faut se donner de peine pour s'écarter des principes [1] ! »

Cependant le peuple aux abois faisait retentir les sections et tous les lieux publics de ses cris de détresse : il accusait les épiciers de profiter des circonstances pour doubler arbitrairement le prix des denrées qu'ils avaient en magasin ; il dénonçait ceux-ci comme faisant des accaparements, ceux-là comme spéculant sur les malheurs publics. Quelques journaux prirent la défense du peuple souffrant ; et Marat, qui ne faisait jamais les choses comme tout le monde, s'exprima, à ce sujet, avec la violence d'un homme indigné.

« Dans tous pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, dit-il, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à toutes ces malversations. »

— « Voici maintenant ce qui est arrivé aujourd'hui à Paris, s'écria le rédacteur du *Patriote français* en rapportant cette phrase de l'*Ami du Peuple* : les magasins et les boutiques d'un très-grand nombre de négociants, d'épiciers et de chandeliers ont été enfoncés par des attroupements composés en grande partie de femmes. Dans les uns on s'est partagé les denrées, et particulièrement le sucre, le café, le savon et la chandelle, au tiers de leur prix ; dans les autres on n'a rien payé du tout. Des menaces horribles, d'affreuses imprécations contre la Convention nationale accompagnaient le pillage... Quoiqu'il eût commencé vers les onze heures, aucune mesure répressive n'avait été prise jusqu'à cinq heures. C'est alors seulement que le rappel a battu dans quelques sections. Le zèle

[1] Plus tard, l'établissement du *maximum* fut mieux apprécié ; et les hommes qui ne jugent pas légèrement sont convaincus aujourd'hui que cette grande mesure fut une des plus utiles et des plus nécessaires pour faire triompher le peuple français.

des citoyens a formé alors de fortes patrouilles, qui ont arrêté le brigandage dans plusieurs quartiers ; dans d'autres, soit insuffisance, soit défaut de réquisition, la force publique n'a pu que diminuer le mal en se bornant à empêcher le vol, et laissant subsister la taxe...

« D'après le simple rapprochement que nous avons fait, ajoutait le rédacteur, il est aisé de voir quels sont les provocateurs de ces émeutes ; il est aisé de voir que c'est un petit nombre d'hommes payés par les puissances étrangères pour perpétuer l'anarchie, éterniser les divisions intestines, et faire ainsi une diversion favorable à nos ennemis... »

Ainsi Brissot, qui avait toujours jugé les événements sous le point de vue de sa haine contre ceux qu'il appelait les *anarchistes*, croyait ou faisait semblant de croire que les désordres dont il parlait étaient préparés par les ennemis de la République. Et lorsque, le lendemain, Bazire fit, au nom du comité de sûreté générale, un rapport sur la fermentation, d'ailleurs peu dangereuse, disait-il, qui régnait dans Paris, les girondins se déchaînèrent contre Marat : les uns voulaient qu'il fût frappé d'un décret d'accusation ; les autres demandèrent même son expulsion de l'assemblée. On finit cependant par se contenter d'envoyer le numéro de son journal à l'accusateur public, avec injonction de poursuivre le provocateur du pillage.

« Les brigands trouvent partout des panégyristes, ajouta le lendemain le journal de Brissot ; on a loué, dans le sein même du conseil général de la commune, la modération et la probité des pillards, ainsi que l'ordre qui a régné dans le pillage... On l'a appelé une *restitution*... Robespierre a lu aux Jacobins une adresse sur les causes de ce pillage. La platitude de cette adresse est due sans doute au désespoir qu'a montré Robespierre de ce que *son* peuple s'amusait à de si *chétives expéditions*. »

C'était le 4 du mois de mars que Robespierre avait dit, aux Jacobins, que le peuple devait se réserver pour de plus grands projets : et, le lendemain, l'on apprenait à Paris la levée du siége de Maëstricht par nos troupes, et la déroute d'Aix-la-Chapelle. En ce moment-là, Dumouriez, à qui la victoire de Jemmapes avait assuré la conquête de la Belgique et ouvert les portes de la Hollande, se trouvait maître de Bréda, de Willemstadt, de Gertruidenberg, et avait investi Berg-op-Zoom et Dordrecht. Dumouriez venait de commettre

la faute que fit, vingt ans plus tard, l'empereur Napoléon après la bataille de Ligny : il avait divisé son armée en deux corps principaux, dont l'un, sous les ordres de Miranda et de Valence, s'était dirigé du côté de Liége, Aix-la-Chapelle et Maëstricht; et l'autre, dont il s'était réservé le commandement supérieur, avait marché vers les bouches de la Meuse. Les Autrichiens, après avoir perdu la Belgique, s'étaient retirés derrière Maëstricht; et pendant que les Français aux ordres de Miranda faisaient le siége de cette place forte, ils s'étaient réorganisés, et avaient reçu des renforts considérables de Prussiens.

Tout à coup, ces Autrichiens et ces Prussiens débouchent en force contre les Français disséminés entre Maëstricht et Aix-la-Chapelle. Les soldats de Miranda, se livrant à une négligence qui n'est que trop ordinaire aux troupes victorieuses, se laissent surprendre, et sont obligés de lever le siége de Maëstricht. D'un autre côté, un corps considérable d'ennemis fond sur Aix-la-Chapelle, et force Valence à se retirer d'abord sur Liége, puis à Saint-Trond, où s'opéra la jonction des deux corps de la Roër, après avoir perdu une partie de leur artillerie, et se trouvant dans un état de déroute complète.

Les mauvaises nouvelles circulent toujours avec rapidité, surtout lorsqu'il y a des personnes intéressées à les propager. Pendant plusieurs jours on ne cessa de répandre, à Paris, les bruits les plus alarmants : on disait que l'armée française avait été taillée en pièces; que Dumouriez était cerné, pris même; que la Belgique était perdue pour nous, et enfin que l'ennemi était sous les murs de Valenciennes. Tout cela n'était qu'anticipé; mais la terreur n'en régna pas moins dans la capitale.

Brissot chercha à rassurer les patriotes, en prouvant la fausseté des bruits alarmants que l'on faisait circuler.

« Rien n'est plus propre à réveiller un peuple libre de la léthargie, dit-il; rien n'est plus nécessaire pour le réélectriser que la nouvelle de quelque échec inattendu. Une série de prospérités ininterrompues amène le sommeil ou l'orgueil, et nuit à l'amélioration de la raison et de l'esprit public; ce qui est le véritable objet où doit tendre une révolution...

« Si nous avions essuyé une défaite, je dirais que l'adversité est l'épreuve du républicanisme, ajoutait-il; je dirais que le sort de la liberté ne tient pas à l'issue d'un combat; je dirais que rien n'est

perdu puisque nous vivons encore, et que nous sommes résolus à ne pas survivre à la liberté. Mais quelques postes mal gardés se sont laissé surprendre ; une ville ouverte a été occupée par les ennemis : ils ont gagné un terrain qu'aucune position forte ne pouvait défendre : et voilà l'alarme sonnée, et voilà des hommes qui comparent notre situation actuelle à celle du mois de septembre, et qui font un tel étalage de courage républicain, qu'on le prendrait volontiers pour de la peur. Sans doute, il faut que les Français fassent un dernier effort dans cette campagne ; mais si on veut les y forcer en exagérant les dangers, c'est calomnier leur patriotisme et leur courage. »

En imprimant ces mots, le rédacteur du *Patriote français* espérait qu'on reconnaîtrait de l'exagération dans les tristes nouvelles que transmettaient les commissaires de la Convention près l'armée de la Meuse. Mais il avait encore plus en vue de blâmer les jacobins et les montagnards, qui travaillaient alors à donner une grande impulsion aux patriotes. Ceux-ci avaient demandé que les fédérés arrivés à Paris fussent immédiatement dirigés sur l'armée ; ce qui contrariait beaucoup les girondins, habitués à compter sur ces fédérés pour résister aux jacobins et à la commune.

« Le mystère de cette exagération des dangers de la patrie se dévoile, s'écriait Brissot en rendant compte de l'agitation des sections. On veut inspirer la terreur ; on veut dominer par la terreur ; on veut une reprise des journées de septembre ; on veut compléter ces scènes auxquelles les jacobins n'ont pu faire d'autre reproche que celui de n'avoir pas été assez complètes. Sentinelles de la liberté, écrivains aussi inaccessibles à la terreur qu'à la corruption, incertains sur le succès des trames qu'on ourdit autour de nous, nous allons déposer contre elles au tribunal des départements et de la postérité ; nous remplirons jusqu'à la fin des devoirs sacrés. Nous allons recueillir plusieurs traits qui pourront éclairer les patriotes sur l'horrible conspiration des ennemis de la République.

« Hier, parmi les députés qui se sont rendus dans les sections, l'humanité a eu à gémir de rencontrer plusieurs chefs des anarchistes. Robespierre, Billaud-Varennes étaient commissaires pour la section de Bonne-Nouvelle : Robespierre y a parlé en véritable Mazaniel ; il a engagé le peuple à se lever contre ce qu'il appelle les intrigants et les modérés… Chabot, Panis et quelques autres se sont rendus dans les sections auprès desquelles ils n'étaient pas commissaires, et y ont parlé dans le même sens…

« Aujourd'hui, dès le matin, les avenues de la Convention, et surtout la terrasse des Feuillants, étaient couvertes de dictateurs de massacres. Le journal de Marat, qu'on proclamait avec ce titre : *Grande trahison de nos généraux*[1], fournissait le texte des harangues. On ne parlait que de couper la tête au ministre de la guerre, aux généraux, à une partie des représentants du peuple, aux journalistes qui ne sont pas dans le sens de Marat. Pétion, qui a le plus contribué à la révolution du 10 août, en luttant avec courage contre la perfidie de la cour ; le républicain, le populaire Pétion a été poursuivi par plus de deux cents scélérats. Beurnonville a été insulté. Quelle sera la suite de ces symptômes horribles ! Républicains, elle dépend de vous... »

— « On ne doit pas être surpris de tout ce que les anarchistes ont fait décréter dans cette séance, ajoutait deux jours après le rédacteur du *Patriote français :* je ne suis étonné que d'une chose, et j'en rends grâce au ciel, c'est qu'ils n'aient pas proposé formellement la dictature; car telles étaient les circonstances, telle était l'audace de la faction, telle était la terreur répandue partout, excepté dans le cœur de quelques hommes vraiment libres, que la dictature aurait été décrétée...

« On a décrété la création d'un tribunal révolutionnaire, l'établissement d'une taxe qui ne pèsera que sur les riches : ainsi plus d'égalité... On a décrété, sur la motion de Danton, que tous les détenus pour dettes seront mis en liberté ; on a décrété que vingt-deux commissaires se rendront sans délai dans les départements pour hâter le recrutement, casser les fonctionnaires aristocrates ou suspects.

« Mais le comble de l'opprobre était réservé à la fin de la séance, ajoutait Brissot. Ce que les feuillants n'ont pu obtenir dans le temps même de leur plus grande influence dans l'Assemblée législative ; ce qui avait été repoussé avec indignation, il n'y avait pas vingt-quatre heures, comme le renversement de la liberté de la presse et des droits de l'homme, a été décrété. Les députés-journalistes seront tenus d'opter entre les fonctions de journalistes et celles de représen-

[1] Marat n'avait pas attendu les événements de la Belgique pour crier contre Dumouriez : dix jours avant les mauvaises nouvelles, il prévit sa défaite, et faisait crier *la grande trahison de Dumouriez*. (Voyez le *Patriote français* du 27 février 1793.) L'un des premiers employés du ministère de la guerre, Hassenfratz, avait aussi, dès le commencement de février, déposé aux Jacobins une dénonciation formelle contre Dumouriez, appuyée de pièces qui, disait-il, devaient démasquer ce général.

tants du peuple[1]. Ainsi il y a incompatibilité entre la faculté de représenter ses concitoyens et le devoir de les éclairer ! Ainsi... mais il serait absurde de commenter un pareil décret ! »

Brissot s'y soumit pourtant. Un avis, imprimé en tête de son 1306e numéro, l'annonçait en ces termes :

« Les droits de l'homme ne sont plus ; toutes les lois naturelles sont foulées aux pieds ; une nuit a renversé l'ouvrage de quatre ans, la liberté individuelle, la liberté de la presse. Une faction qui veut régner au milieu des ténèbres a défendu à des députés philosophes d'éclairer leurs concitoyens. La loi, car il y a encore des lois pour les hommes vertueux, la loi ne permet plus à Brissot de travailler à la rédaction de ce journal. Je le rédigerai seul ; j'appelle sur ma tête toute la responsabilité, sur mon cœur tous les poignards.

« J.-M. GIREY.

« Ce numéro est le dernier qui sera imprimé rue Favart, 3. »

A partir donc du 11 du mois de mars et du numéro 1307, le *Patriote français* change d'imprimeur, et la rédaction en reste confiée à Girey-Dupré. Après quatre années d'une existence non interrompue, ce journal, l'un des meilleurs de l'époque, le plus grave, le mieux rédigé, sous la direction immédiate de Brissot, passe en d'autres mains.

Dans notre opinion, Girey-Dupré, jeune littérateur rempli de talent et de verve, est loin cependant d'atteindre la hauteur où Brissot s'est souvent élevé : nous dirons même que la fougue de ce collaborateur a souvent nui à Brissot lui-même ; elle lui a attiré des ennemis par ses imprudentes attaques contre tous les patriotes qui différaient d'opinion avec lui sur les moyens de faire triompher la cause de la liberté.

A dater du jour où Girey reste, ostensiblement du moins[2], le seul

[1] L'exaspération des jacobins, des cordeliers et autres patriotes ardents contre les journaux devenus presque opposés à la Révolution fut telle en ce moment-là, que, dans la soirée du 8 mars, le peuple saccagea les imprimeries et les bureaux du journal de Gorsas et de la *Chronique ;* les presses qui servaient pour ces feuilles furent brisées, comme l'avaient été autrefois celles de l'*Ami du Roi* et des *Actes des Apôtres*.—Panckoucke et Prudhomme s'étaient mis sur la défensive ; mais on les avait laissés tranquilles.

[2] Vingt jours après, Brissot, à qui l'on continuait d'attribuer la rédaction de son journal, s'en défendit en ces termes : « Quelques personnes ont feint de croire et se plaisent à répandre que je continue d'avoir part à la rédaction de ce journal. Je dois déclarer que je n'ai plus aucune part à cette rédaction, et que je n'en ai plus même à la propriété de cette feuille... On a cru que je dictais à Girey mes opinions. On ne commande point des opinions à un homme libre par principes, et Girey a prouvé, en septembre 1792 et en mars 1793, qu'il avait l'âme trop fière pour obéir à d'autres impulsions qu'à celles de sa conscience... »

rédacteur responsable du *Patriote français*, nous voyons ce journal s'enfoncer toujours davantage dans la voie périlleuse où il était déjà entré. Certes, ce serait blasphémer que de répéter aujourd'hui ce que les montagnards disaient alors de Brissot et de son journal : personne, après avoir lu cette feuille, n'osera dire que cet écrivain fut un contre-révolutionnaire, un intrigant, un homme vendu à Brunswick, à la faction d'Orléans, etc. ; mais aussi est-on forcé de convenir que sa haine contre ses adversaires, contre les hommes énergiques qui voulaient sauver la patrie et la liberté par tous les moyens que les circonstances leur semblaient nécessiter, l'avait fait jeter dans un système d'opposition tellement violente, qu'il était permis à des hommes prévenus défavorablement de suspecter ses intentions, et de se roidir contre ses attaques.

Après la crise du 9 mars, les girondins soutinrent que les convulsions de la capitale, prête à marcher à l'ennemi, n'étaient autre chose qu'une conspiration ourdie contre le ministre de la guerre, contre les généraux qui ne plaisaient pas à la Montagne, et contre eux-mêmes. Gamond, l'un d'eux, dénonça cette prétendue conspiration, qui, disait le *Patriote*, avait pour but de faire couper la tête à plusieurs députés. La majorité de la Convention, ne voulant plus épouser les passions de ces hommes qui ne montaient à la tribune que pour récriminer contre leurs ennemis, passa à l'ordre du jour sur cette dénonciation.

« Barère a déclaré que jamais la Convention ne lui avait paru plus belle que ce jour-là, s'écria le rédacteur du *Patriote*. Quoi ! Barère, jamais plus belle que le jour où le droit de propriété fut foulé aux pieds ; où un tribunal révolutionnaire fut institué, l'an second de la république ; où la liberté de la presse fut anéantie ; où la terreur plane sur la tête des représentants du peuple ! Jamais plus belle ! O Barère, elle fut plus belle le jour où, sur la motion de Gensonné, et sur la tienne aussi, Barère, elle décréta qu'on poursuivrait les assassins du *deux septembre !* »

Irrités de cet ordre du jour, qui les aurait empêchés de renouveler leurs attaques contre les *anarchistes* et les *désorganisateurs*, les girondins saisirent l'occasion d'un rapport fait par la commune sur la fermentation qui régnait, pour revenir sur ce qu'ils appelaient la conspiration du 9 mars. Plusieurs séances furent encore consacrées à des débats stériles pour la chose publique, et ne pouvant avoir d'autre résultat que de rendre toujours plus irréconciliables les deux

partis qui divisaient la Convention et la France entière. Les girondins ne cessaient de crier, par l'organe du *Patriote français*, que jamais la liberté n'avait couru d'aussi grands dangers; que jamais la République n'avait été plus près de sa perte; que jamais il n'avait existé de plus horrible conspiration. « Changer la forme du gouvernement, en concentrant les pouvoirs dans un petit nombre de mains, ajoutait cet organe de la Gironde; faire périr sous la hache tous les hommes dont le caractère opposait un obstacle à l'usurpation; anéantir la liberté de la presse pour que les départements ne fussent pas ou fussent trop tard éclairés sur cette entreprise, tel est le but de la conjuration. »

Puis il ajoutait : « C'était sous le voile du patriotisme que cette conspiration s'avançait; c'est au nom de la République qu'ils voulaient établir le pouvoir arbitraire... »

Il n'y avait de vrai dans tout cela, de la part des montagnards, que leur vif désir d'organiser un gouvernement fort, vigoureux, tel que Danton l'avait conçu et proposé, et tel qu'il fut décrété quelques jours après, sous la dénomination de *comité de salut public*. Les meneurs des sections avaient bien pu vouloir aller plus loin, se débarrasser du ministre de la guerre et de quelques députés; mais alors il n'était encore question, parmi ces meneurs, que de remplacer, à la Convention, ceux de ces députés qu'ils considéraient comme des contre-révolutionnaires nuisant à la défense de la liberté.

La section de Mauconseil venait, il est vrai, de prendre un arrêté pour faire livrer au tribunal révolutionnaire Roland, Brissot, Barbaroux, Lanjuinais, Vergniaud, Gensonné, Rebecqui, Guadet, etc.; celle du quartier Poissonnière venait bien aussi de demander le décret d'accusation contre Dumouriez; mais la Convention, sur la proposition d'Isnard, avait improuvé ces arrêtés, et décrété que le tribunal révolutionnaire informerait contre les auteurs de ces manœuvres : deux des membres du comité où avaient été délibérées ces pétitions, Desfieux et Lazouski, furent arrêtés.

« Le tribunal révolutionnaire, s'écria alors le *Patriote français* : ce tribunal, qui, dans les projets de ceux qui l'ont provoqué, devait envoyer au supplice les amis de la République, va donc faire leur propre procès? Ainsi cet artiste, cruellement ingénieux, qui servait si bien la barbarie de Phalaris, périt le premier dans les flancs embrasés du taureau d'airain qu'il avait inventé! »

« Nos Catilinas nous laissent assez en repos depuis trois jours, ajoutait le rédacteur du *Patriote*, après s'être applaudi de la tournure que prenaient les affaires publiques ; mais il est aisé de voir que ce calme n'est que l'intervalle d'une tempête à une autre. Cependant, en pilotes habiles, les républicains doivent profiter de ce calme pour se préparer à lutter contre l'orage. Il faut qu'ils se rallient partout, dans la Convention nationale, à la commune, dans les sections, et même dans les clubs. Dans la Convention, l'absence des têtes les plus effervescentes [1] permettra de délibérer avec plus de tranquillité, et, par conséquent, avec plus de vigueur ; à la commune, le renouvellement du conseil général doit faire espérer un changement favorable aux principes ; dans les sections, même dans celles qui étaient le plus profondément aveuglées, les esprits sages commencent à prendre le dessus : on s'y défie des prêcheurs d'insurrection ; dans les clubs, il y a encore un grand nombre de patriotes auxquels on ne peut reprocher qu'une exagération de principes, qu'une excessive chaleur... »

Il y eut en effet quelques jours de réaction contre la Montagne et ses adhérents amenée par les causes que le *Patriote français* constatait. Marat, qui n'avait pas voulu se soumettre au décret contre les députés journalistes ; Marat, qui ne cessait d'accuser les girondins, et de dénoncer Dumouriez comme un traître ; Marat, dont le journal n'a pas cessé, disait le rédacteur du *Patriote*, de distiller le poison de la calomnie et de souffler le feu de la guerre civile, fut dénoncé à cause du contenu de plusieurs de ses numéros. Les girondins soutinrent, à la Convention, que, puisque Marat ne s'était pas conformé au décret qui ordonnait aux députés de choisir entre les fonctions de représentant du peuple et celles de journaliste, il était censé avoir donné sa démission. On voulait ainsi l'exclure de l'Assemblée nationale, qu'aux yeux de ses ennemis, il déshonorait.

Biroteau, l'un des girondins, eut alors la déplorable idée de proposer à la Convention que, sans égard pour la qualité de représentant, sans égard pour l'inviolabilité, tout député soupçonné de conspiration fût sur-le-champ mis en état d'arrestation. Cette proposition, soutenue par ses amis, fut malheureusement décrétée, et l'inviolabilité des députés fut ainsi foulée aux pieds.

[1] Les commissaires envoyés dans les départements avaient tous été pris parmi les hommes les plus énergiques de la Convention : ils appartenaient tous à la Montagne. Les girondins profitèrent ainsi

En contribuant à faire adopter cette mesure, les montagnards n'avaient eu en vue que de faire proclamer les principes soutenus par eux dans diverses circonstances; mais les girondins voulaient évidemment atteindre Marat, l'ennemi le plus acharné qu'ils eussent aux Jacobins, aux Cordeliers et dans l'Assemblée nationale.

C'était le 1er avril que ce funeste décret fut porté [1], et, douze jours après, sur la dénonciation de Guadet, Marat était envoyé à l'Abbaye, en attendant le rapport qui devait être fait pour savoir s'il n'y avait pas lieu à le faire juger par le tribunal révolutionnaire.

Guadet, voulant exciter l'indignation de l'Assemblée nationale contre le rédacteur de l'*Ami du Peuple*, avait lu, à la tribune, une circulaire des jacobins, signée de leur président, Marat, dans laquelle on annonçait aux départements que la contre-révolution était dans le sein du gouvernement même, dans la Convention même, qu'il fallait se lever tous pour exterminer les traîtres qui y tramaient la perte de la patrie, etc.

En entendant la lecture de cet écrit, Marat, qui était sur la Montagne, s'était écrié froidement : « Cela est vrai. »

« Cette provocation à l'assassinat des députés, à la violation et à la dissolution de l'assemblée, s'écrie le rédacteur du *Patriote*, était trop évidente pour ne pas indigner toute l'assemblée; aussi, s'est-on levé presque de tous les côtés pour demander le décret d'accusation contre Marat… »

— « L'annonce du décret contre Marat, disait le lendemain le même journal, a produit le plus grand tumulte aux Jacobins. Il ne s'agissait de rien moins que de marcher, à l'instant même, contre la Convention; mais on s'est borné à arrêter une adresse aux Parisiens contre les traîtres qui oppriment ainsi Marat, le président des jacobins, le premier des patriotes… »

Pour bien comprendre l'irritation des jacobins, il faut savoir qu'au même instant où les girondins faisaient décréter le renvoi de Marat devant le tribunal révolutionnaire, ce même parti déployait toutes ses forces pour s'opposer à ce que le général Miranda, sur la con-

de l'affaiblissement du parti contre lequel ils luttaient avec tant d'aigreur pour rasseoir momentanément leur domination.

[1] En provoquant le décret contre l'inviolabilité des députés et en le faisant appliquer à Marat, les girondins préparèrent de grands malheurs à la France. Sans ce funeste décret, ils n'auraient pas été renvoyés eux-mêmes devant le tribunal révolutionnaire, et ils ne seraient pas morts si déplorablement, et comme les plus dangereux ennemis de la République. La grande crise passée, ont eût rendu justice à leur droiture, à leur patriotisme, à leurs intentions.

duite duquel le comité de la guerre avait fait un rapport défavorable, fût renvoyé devant ce même tribunal. « On veut sauver les traîtres et immoler les patriotes, » s'écriaient à ce sujet les montagnards et les jacobins.

— « Des murmures, des cris, des huées, des calomnies, de sanguinaires déclamations, un tumulte affreux, au milieu duquel on vit les tribunes prendre part à la délibération et insulter, avec la dernière indécence, les représentants du peuple ; enfin une scène qui ne le cède qu'à celle qui a rempli les dernières heures de la séance, disait le rédacteur du *Patriote* en parlant de la discussion relative au général Miranda, tels sont les moyens qu'on a opposés à la motion de Pétion (Pétion avait demandé que Miranda ne fût décrété d'accusation qu'après son interrogatoire), et qui en ont triomphé [1]. »

Pour en revenir à Marat, nous dirons que, de même qu'il avait refusé de se conformer à la loi contre les députés journalistes, il déclara qu'il ne voulait pas obéir au décret lancé contre lui ; que ce décret était une mesure liberticide ; qu'étant l'*œil du peuple*, il voulait se conserver pour le peuple, et qu'il appartenait à la patrie avant d'appartenir à la Convention [2]. Puis, accusant ceux qu'il appelait les *hommes d'État*, il demandait qu'un décret fût porté contre Brissot, Barbaroux, Guadet, Gensonné, Lasource, Salles, Vergniaud et autres *députés infidèles*.

On sait que cette idée avait déjà été émise par quelques sections ; Robespierre l'avait aussi soutenue deux ou trois fois dans les sociétés populaires et même à la Convention nationale. Il venait encore d'accuser Brissot d'être le complice de Dumouriez [3].

Mais, lorsque ce général, désespéré par la perte de la bataille de Nerwinde, osa menacer la Convention de marcher contre Paris, et fit connaître son projet de rétablir le trône et la constitution de 1791, avec un roi de son choix ; lorsque la Convention l'eut déclaré traître à la patrie ; lorsqu'enfin les progrès de la Vendée devinrent effrayants, une nouvelle crise, produite par le danger, ramena la proposition d'expulser les girondins de la Convention nationale.

[1] Miranda fut acquitté par le tribunal révolutionnaire, au grand contentement des girondins, dont il était l'ami.

[2] Mieux conseillé, Marat céda au décret d'accusation rendu contre lui ; il se présenta devant le tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta, et lui procura ainsi un triomphe dont nous aurons à parler à l'article de ce journaliste fameux.

[3] Brissot répondit longuement à cette dénonciation par un article que l'on trouve dans le *Patriote français* du 20 avril 1793.

La section de la Halle-aux-Blés fit alors adopter par les quarante-sept autres une adresse où, après avoir dit que la majorité de la Convention était *corrompue*, les pétitionnaires engageaient la partie saine de cette assemblée à sauver la chose publique, ou bien que le peuple la sauverait lui-même.

« Est-ce dans une vaine agitation; est-ce dans une trépidation bruyante qu'on pourra concerter les mesures qui doivent sauver la République? s'écria alors le rédacteur du *Patriote français*. Cette crise terrible va être l'épreuve des grandes âmes, des vrais patriotes : les lâches seront ceux qui proposeront des mesures exagérées, inexécutables, folles, afin de voiler l'excès de leur frayeur sous l'excès de leur présomption : les traîtres seront ceux qui consumeront en déclarations stériles, en altercations frivoles, en dénonciations perfides, un temps précieux, dont chaque instant perdu est une calamité publique[1]. »

Pour mettre un terme à ces querelles sans cesse renaissantes, Lecointre (de Versailles) proposa d'expulser, par un scrutin épuratoire, une douzaine de membres pris dans les deux côtés. C'était une sorte d'ostracisme que les circonstances lui paraissaient indiquer comme le seul moyen de tarir la source du mal qui désolait la Convention. Mais le rédacteur du *Patriote français* soutint, d'accord avec les girondins, que la Convention n'avait pas le droit de chasser ses membres de son sein, sans leur faire leur procès.

« On s'arrêta enfin, nous apprend ce journal, à une proposition sage, vraiment patriotique, vraiment *révolutionnaire*, celle de s'occuper constamment des questions constitutionnelles, et de ne plus entendre, à la tribune, aucune dénonciation contre les membres de l'assemblée, qui devaient dès lors être écrites et déposées au comité de sûreté générale. »

Mais à peine la Convention avait-elle pris cette détermination, que le maire de Paris, Pache, à la tête des commissaires de toutes les sections, se présenta à la barre pour y lire une pétition dans laquelle ils demandaient l'expulsion de cette assemblée de Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Grangeneuve, Barbaroux, Salles, Bi-

[1] Ces reproches, les montagnards n'avaient cessé de les adresser à leurs adversaires, qui, il faut en convenir, s'étaient longtemps montrés les assaillants, et avaient ainsi fini par aigrir contre eux tous ceux qui gémissaient de cette guerre intestine. Mais alors les têtes étaient montées contre les girondins, et les propositions les plus violentes, les adresses les plus impératives se succédaient journellement contre eux.

roteau, Pontécoulant, Lanthénas, Valazé, Chambon, Gorsas, Fauchet, Pétion, Lasource, Lanjuinais, Hardi, Lehardi, Louvet et Valady.

Ce fut un nouveau brandon de discorde jeté au milieu de cette assemblée. Fonfrède, qui fut indigné de ne pas trouver son nom dans cette catégorie, voulut faire justice de ces listes de proscription, et demanda que la pétition fût renvoyée aux assemblées primaires, suivant l'intention de leurs auteurs. « Les bons citoyens, disait le *Patriote français*, feront justice de cette plate pétition contre les *vingt-deux*. »

Mais l'idée de cette expulsion se reproduisait sans cesse soit dans les sociétés populaires, soit dans les journaux dévoués à la Montagne. « Tous les jours, nous apprend ce journal, on entendait crier, à la porte même de la Convention, *la grande trahison du côté droit.* »

Le 3 mai, le *Patriote* dénonça un article du *Père Duchesne* conçu en ces termes :

« Le feu couve sous la cendre, et la bombe est prête à éclater. Brissotins, rolandins, *le tocsin de la liberté va bientôt se faire entendre, l'heure de votre mort va sonner.* Ceux qui ont exterminé la royauté sauront anéantir les intrigants et les traîtres. Avant qu'il soit l'âge d'un petit chien, *tous les avocats de Capet iront le rejoindre. La poire est mûre ; il faut qu'elle tombe, f.....!* »

Bientôt les murs de Paris se tapissèrent de placards dans lesquels on invitait les citoyens à se défier de ceux des députés que Marat appelait les *hommes d'État.*

« Ils veulent toujours en *finir*, s'écriait courageusement le rédacteur du *Patriote français*, et ils n'en finissent jamais. Maintenant, le grand projet à l'ordre du jour est d'exterminer les *hommes d'État*, les *girondins*, les *modérés*, etc., à l'aide des citoyens enrôlés pour marcher contre les rebelles de la Vendée. Misérables ! vous croyez que des républicains qui quittent leurs foyers et leurs familles pour faire triompher la liberté, se rendront les exécrables instruments de l'anarchie, du pillage, du meurtre, et, en définitive, de la contre-révolution? Si vous comptez sur eux vous n'en finirez pas encore ! »

Répondant ensuite à un arrêté pris par la commune, sur la proposition de Chaumette, pour prévenir la Convention que la municipalité de Paris regardait le *Patriote français* comme une feuille incivique, travaillant à avilir les autorités constituées et à détourner les citoyens du devoir qui les appelait au secours des départements dé-

vastés par la guerre civile [1], le rédacteur de ce journal s'exprimait ainsi :

« La municipalité actuelle a imité en tout point celle du 2 septembre ; celle-ci m'a aussi poursuivi lorsqu'on parlait de tocsin, de canon d'alarme, lorsqu'on méditait des massacres : toute la différence est que les massacres médités alors ont été exécutés, et que ceux qu'on médite aujourd'hui ne le seront point : *J'en jure par la résistance à l'oppression.* »

— « On prépare toujours des insurrections, disait encore ce rédacteur : mais quand les moyens des anarchistes seraient plus grands qu'ils ne sont, leur projet ne réussira pas encore, car la majorité des sections est hautement déclarée contre eux. »

Le lendemain, Guadet dénonçait courageusement et éloquemment une assemblée *révolutionnaire secrète*, tenue à la mairie pendant la nuit, dans laquelle, disait-il, on avait décidé d'arrêter tous les hommes qu'on appelle suspects, c'est-à-dire, tous ceux qui veulent et peuvent défendre la Convention. Il rappela tous les discours prononcés aux Jacobins, dont l'ordre de tous les jours, assurait Guadet, était la *purgation* de la Convention ; il rappela aussi les paroles prononcées par le commandant de la section des *Sans-Culottes*. — « Songez bien, avait dit ce commandant, que nous laissons ici des rolandins, des brissotins, des girondins et des crapauds du Marais, qu'il faut exterminer. » — Guadet invita la Convention à marcher droit au centre de l'anarchie, qui était, disait-il, dans les autorités constituées de Paris ; il pensait que ces autorités devaient être cassées.

« Barère, qui trouvait que *tout était bien* le 10 mars, rapporte encore le *Patriote français* ; Barère a proposé de délibérer, quand il fallait agir ; il a fait la motion de créer une commission de *douze* membres pour examiner tous les complots ourdis contre la Convention nationale. L'idée de cette commission a été adoptée. »

Grande fut la colère des sections, de la commune, des jacobins, et surtout du comité de l'évêché, lorsqu'on connut la composition de cette *commission des douze* [1], et le but qu'elle se proposait.

[1] Pour prouver que le *Patriote français* avait changé ses idées politiques, Chaumette fit imprimer un article où étaient mises en regard les opinions patriotiques de Brissot dans les années précédentes, et les opinions contre-révolutionnaires émises dans son journal depuis quelque temps. Il ne faut que lire cette feuille vers l'époque de 1793 pour penser comme Chaumette.

[2] Ces douze membres appartenaient presque tous au parti de la Gironde.

Le lendemain, une adresse était présentée à la Convention nationale, après avoir été adoptée par les sections.

« Depuis longtemps, y disait-on, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, les Buzot, les Barbaroux, sont désignés pour être les états-majors de l'armée contre-révolutionnaire. Que tardez-vous de les décréter d'accusation? Les criminels ne sont sacrés nulle part. Vous n'ignorez pas que les conspirateurs n'attendent que le départ des volontaires pour immoler les patriotes et ce qu'ils ont de plus cher... »

Cependant le *Patriote français* se félicitait de la direction que la commission des douze imprimait aux affaires pour lesquelles elle avait été instituée. « Enfin, disait-il, l'insurrection générale de l'opinion publique éclate contre l'anarchie, et présage sa ruine prochaine, comme elle a présagé, avant le 10 août, la ruine de la royauté... »

Et après avoir appris les arrestations faites par les ordres de la commission des douze, ce journal s'écriait : « Le septembriste Hébert n'est pas le seul qui soit arrêté : le président Varlet a éprouvé le même sort, ainsi que plusieurs de leurs amis. D'autres sont en fuite. L'*anarchie succombe!* »

C'était le dimanche 26 du mois de mai 1793 que Brissot (car il est évident que cet écrivain avait repris la rédaction de son journal) entonnait ses chants de victoire contre ce qu'il appelait l'*anarchie*: et déjà, dès le lendemain, un grand nombre des sections se présentaient à la Convention pour réclamer les citoyens que la commission des douze avait fait arrêter.

Nous laisserons à Brissot lui-même le soin de raconter ce qui se passa dans cette séance, prélude des grands événements qui allaient s'accomplir ; nous nous bornerons seulement à faire remarquer ici que l'analyse de Brissot travestit évidemment tous ces fameux débats, et qu'on devra recourir au *Moniteur* lorsqu'on voudra savoir ce qui s'est réellement passé au sein de la Convention nationale, ainsi que dans Paris, pendant toute la semaine qui comprend depuis le dimanche 26 mai jusqu'au dimanche suivant, 2 juin 1793.

« La commission des douze, dit le *Patriote français*, avait trop épouvanté les anarchistes pour qu'ils ne missent pas en jeu tous leurs ressorts pour la dissoudre. Ils savaient qu'elle avait de fortes dépositions sur la conspiration du 20 mai ; ils savaient qu'un rapport se préparait, que ce rapport ferait voir à la France entière la situation de la Convention, et les complots sans cesse renaissants

qui menacent sa sûreté, entravent sa marche, et finiront peut-être par la dissoudre. Ils savaient que plusieurs des chefs des anarchistes étaient ou pouvaient être compromis dans ce rapport. L'alarme a donc été sonnée aux Jacobins, dans les sections affidées; des femmes se sont montrées dans les rues pour réclamer la liberté du *Père Duchesne*. *Ces dames* se sont levées tout entières ; elles ont promené une belle bannière et un beau bonnet rouge ; elles ont chanté les *litanies* de Marat, en attendant le *requiem* des brissotins. Les groupes étaient nombreux partout. Une affluence prodigieuse s'est portée sur la Convention : les passages ont été obstrués; les gardes forcées par la multitude; les députés insultés, outragés, menacés.... On s'occupait des intérêts du peuple ; on avait repris la discussion constitutionnelle. Un de ces incidents, que les factieux savent si bien amener, a encore arraché à ses travaux la Convention nationale. — « La section de la Cité, rassemblée autour de la salle, envoie à la barre vingt de ses membres. Ils réclament avec insolence deux de leurs concitoyens que la commission des douze avait fait mettre en état d'arrestation : ils appellent cette arrestation un acte de tyrannie pire que les lettres de cachet. Ils disent que le *temps des plaintes est passé*, qu'il faut que la Convention sauve la République (en leur obéissant sans doute), ou qu'ils la sauveront eux-mêmes. Ils demandent que les membres de la commission des douze soient traduits au tribunal révolutionnaire.

« Isnard, qui présidait, poursuit Brissot, leur répond avec dignité et avec force que la Convention pardonne leur égarement à leur jeunesse, qu'elle ne leur doit, en ce moment, que des conseils...

« De violents murmures ont souvent interrompu Isnard, et la fin de son discours a été le signal d'une affreuse tempête...

« Tel était l'état des choses, reprend Brissot, lorsque Robespierre, qui, la veille, avait prêché l'insurrection aux Jacobins, s'est opiniâtré à vouloir obtenir la parole sur la pétition de la section de la Cité : une grande majorité la lui refuse ; Marat crie qu'il faut tirer le canon d'alarme ; Danton soutient Robespierre, et qualifie d'oppressif le décret qui vient d'être rendu : il s'écrie qu'il résistera à la majorité...

« L'appel nominal est réclamé par le *coin :* il commence sur une question qui n'est pas même posée ; les opinions divergent. Le bruit augmente aux portes de la salle ; plusieurs députés se plaignent d'avoir été outragés par la multitude et de ne pouvoir sortir : les tribunes applaudissent. Le président veut parler, le *coin* étouffe

sa voix : il annonce qu'il va écrire à la France entière. — « Nous signerons tous, » — s'écrient une foule de membres...

« Garat, ministre de l'intérieur, paraît avec le maire Pache. Il fait un discours étudié, pour atténuer le complot du conciliabule de la mairie : il convient que des propositions *atroces* y ont été faites, qu'elles ont excité l'indignation ; mais qu'elles ont été *ajournées*. Il passe à la justification du *Père Duchesne*. Garat ne voit dans son arrestation que la violation de la liberté de la presse...

« Certes, nous sommes d'accord avec Garat, s'écriait Brissot ; il ne faut pas gêner la liberté d'écrire. Ainsi le *Père Duchesne* peut encore écrire tant qu'il lui plaira. Mais nous croyons aussi qu'il faut punir les prédicateurs du crime, ou bien consentir à la destruction de la société. Garat parle de son amour pour la morale sociale : y en a-t-il donc dans ces principes?... Il faut lui rendre justice, Garat a cependant parlé avec un air pénétré du malheur qui couvrirait toute la France, si une goutte de sang d'un député venait à couler...

« Danton demande la parole sur le discours du ministre : il voulait se venger de portraits trop ressemblants tracés par Brissot dans un ouvrage mis hier en vente [1] : car il faut bien que les députés qui n'ont pas des poumons de *stentor* instruisent le public par la voie de l'impression de ce qu'on les empêche de dire à la tribune. Danton qualifie cet ouvrage de diatribe [2]. Brissot le défie, lui et tous ses écrivains, de lui répondre... On décrète l'impression du rapport de Garat, malgré les réclamations des membres de la commission des douze, qui soutiennent que plusieurs faits énoncés par le ministre sont faux.

« Pache fait à son tour un rapport sur les mesures qu'il a prises pour prévenir les attroupements ; mais il annonce que les ordres de rassembler la force armée pour empêcher des scènes désastreuses ont été donnés par la commission des douze sans sa participation... *Léonard de Septembre* [3], trouvant cette conduite tyrannique, lui qui

[1] Ayant mis à profit le temps où il fut obligé d'abandonner la rédaction de son journal, Brissot avait écrit une longue brochure de 150 pages, ayant pour titre : *J.-P. Brissot à ses commettants*. Il s'y étendait sur la situation de la Convention nationale, sur l'influence des anarchistes et les maux qu'elle avait causés, et sur la nécessité d'anéantir cette influence pour sauver la République. Brissot y parlait aussi de tout ce qu'il avait fait pour la Révolution ; il s'y défendait vigoureusement des accusations portées contre lui par ses ennemis. Cette brochure est l'une des pièces les plus curieuses du grand procès entre la Gironde et la Montagne.

[2] Le lendemain, Bréard dénonça aussi le *libelle* de Brissot, en menaçant de son poignard les *délateurs*.

[3] Brissot, qui haïssait mortellement Léonard Bourdon, l'un des membres de la commune du 10 août, ne le désignait jamais que sous le nom de *Léopard-Bourdon* ou de *Léonard-Septembre*.

a commis tant d'actes tyranniques au Jura et ailleurs, ce Léonard demande la cassation de la commission des douze, sans même l'avoir entendue.

« Il était neuf heures du soir, poursuit Brissot ; une grande partie des députés avaient quitté la salle, une foule d'étrangers et de pétitionnaires remplissaient les bancs. On demande à grands cris que la séance soit levée ; on demande que les étrangers sortent. Le tumulte était affreux ; l'assemblée ne présentait plus que le spectacle d'une arène où, dans toutes les parties, on se menaçait.

« Fonfrède, qui avait remplacé Isnard, quitte le fauteuil et le cède à Hérault. Hérault ! jadis ouvertement aristocrate, puis feuillant, puis patriote par semblant, enfin anarchiste par peur ! Hérault, malgré les réclamations d'une foule de membres qui criaient qu'il n'y avait plus d'assemblée : que ce qui en restait n'était pas libre, puisque les étrangers et les tribunes délibéraient avec des vociférations horribles ; Hérault fait entrer les pétitionnaires, qu'il annonce comme organes d'abord des quarante-huit sections, et ensuite de vingt-huit, et, vérification faite, de seize seulement.

« Ces députations, préparées d'avance, débitent, au milieu du tumulte, leurs diatribes contre la commission des douze, et parlent de troisième révolution, de justice du peuple, de canons. Hérault leur répond par des lieux communs, entremêlés de flagorneries pour le *peuple des tribunes* : et, violant ensuite le règlement, qui veut qu'on ne délibère que dans le calme : la justice, qui voulait que l'on entendît la commission avant de la condamner, il met aux voix, au milieu du vacarme le plus effroyable, cette cassation de la commission des douze, et prononce qu'elle est décrétée, lorsque l'assemblée n'a ni délibéré, ni pu délibérer ! Il était alors plus de minuit.

« Hérault ! s'écriait Brissot indigné, tu répondras un jour à la France de l'opprobre qu'une pareille séance, qu'un pareil décret jette sur la Convention ! Garat, tu répondras un jour à la France des malheurs inévitables où va nous plonger ce succès de l'anarchie, de cette anarchie à laquelle tu prêtes ton appui par faiblesse... »

Cependant cet échec ne découragea pas les girondins. Le lendemain, Lanjuinais, appuyé par Guadet, Brissot, Barbaroux, et plusieurs autres de leurs amis, demanda le rapport du décret qui cassait la fameuse commission des douze : Robespierre, Jean-Bon Saint-André, Collot-d'Herbois s'y opposèrent vivement. La séance devint

des plus orageuses. Legendre menaça Lanjuinais de le jeter à bas de la tribune, d'où ce dernier pérorait contre les *anarchistes*. Robespierre attaqua personnellement Brissot, en lui reprochant d'avoir publié des écrits antirépublicains. « A cette dénonciation ridicule, et qui n'a excité que la pitié, dit à ce sujet Brissot, Robespierre a cousu quelques-unes de ses phrases usées sur son patriotisme, sur les complices de Dumouriez, etc. Nous renvoyons, pour cet article, à ses discours aux Jacobins : on n'a pas même invoqué l'ordre du jour.

« Buzot demandait à répondre, et l'assemblée, qui croyait cela peu nécessaire, a mieux aimé entendre la proclamation de l'appel nominal. Le voici : 517 votants ; 279 membres ont voté pour le rapport du décret, et 238 contre. Le décret a donc été rapporté à une majorité de 41 voix.

« Mais à peine ce résultat est-il connu, poursuit Brissot, que Collot-d'Herbois s'est écrié que la contre-révolution venait d'être décrétée. En effet, l'insurrection de la veille venait, par cela même, d'être étouffée. Aussi Danton a-t-il crié que le décret qu'on avait rapporté serait rétabli avant la fin de la séance, et, a-t-il ajouté, que la Montagne prouverait à ses ennemis qu'après les avoir surpassés en modération, elle les surpasserait en audace et en vigueur révolutionnaire ; aussi les tribunes ont-elles crié, en entendant le résultat du scrutin : *Allons dans les sections* : aussi, lorsque Rabaud s'est présenté, au nom de la commission des douze, pour faire son rapport, Legendre a-t-il crié que la parole était au canon d'alarme ; aussi, lorsque Mollevault, membre de la commission, a demandé, en son nom, l'élargissement des citoyens arrêtés par ses ordres, le *coin* s'y est-il opposé, pour ne pas enlever un prétexte de fermentation et de mouvement ; aussi Bazire a-t-il crié que la tranquillité publique était menacée dans la République entière, parce qu'un grand nombre de membres s'étaient réunis pour écrire ensemble à leurs représentants, et provoquer la formation des assemblées primaires. »

Brissot nous apprend que cette séance, si agitée, du 28 mai, avait été terminée par un grand rapport relatif à la situation de la France, présenté par Barère au nom du comité de salut public. Le rédacteur du *Patriote français*, tout en rendant justice au talent et aux vues élevées de Barère, trouva moyen de critiquer les parties de ce rapport qui blessaient ses opinions personnelles.

« C'est dans le tableau de l'intérieur que Barère a déployé son ca-

ractère ordinaire, dit-il. Il y a, suivant son usage, déchiré et caressé les *anarchistes* et les *républicains* amis de l'ordre [1] : c'est un sûr moyen pour recevoir les applaudissements des deux côtés; aussi en a-t-il été couvert... C'est ainsi que cet homme, en prêchant hypocritement la paix, va déchirant ce qu'il y a de plus respectable, empoisonnant ce qu'il y a de plus pur... »

Brissot et ses amis, tout en se réjouissant d'avoir fait rétablir la commission des douze, étaient loin de se croire les maîtres du champ de bataille.

« Il y a eu hier, à l'évêché, disait le journal du parti, sous la date du 29, un nombreux rassemblement du club électoral, des jacobins et des cordeliers. A sept heures du soir, les jacobins s'étaient dissous pour se rendre à l'évêché. On s'y est occupé de *grandes mesures de salut public*; on a arrêté de se réunir aujourd'hui à neuf heures du matin, et de se déclarer assemblée permanente. On veut frapper les grands coups. »

Mais comme la journée du 29 fut assez calme, et que la séance de l'assemblée ne fut agitée que par la dénonciation de Lanjuinais contre le *congrès anarchiste de l'évêché*, les girondins purent croire que les efforts du comité insurrectionnel n'auraient pas le résultat que les jacobins en attendaient.

« Ils ont beau faire, disait le 30 au matin le journal de Brissot, ils ont beau s'agiter dans leurs clubs, Paris est assez tranquille. Les sections où le républicanisme domine surveillent sans cesse. Il n'y a pas eu de procession, ou si peu que rien, si peu, qu'on ne s'en est pas aperçu. »

Mais tout changea de face dans la soirée. « Des renseignements certains, s'écria le *Patriote français*, nous annoncent qu'on a arrêté, à l'évêché, de se porter *ce soir même* à la Convention, et de mettre les *appelants* en état d'arrestation. D'un autre côté les bons citoyens veillent... Attendons!... »

— « Gloire immortelle soit rendue aux représentants du peuple qui n'ont pas désespéré de la République, et qui, prêts à mourir, se sont rendus à leur poste, au son funèbre du tocsin, au lugubre bruit du tambour d'alarme! s'écrie Brissot, en rendant compte de la fameuse journée du 31 mai. Je veux imiter leur courage, je veux

[1] Brissot affectait de qualifier exclusivement son parti du titre de *républicain*, en même temps qu'il ne désignait plus ses adversaires que sous la dénomination d'*anarchistes*.

en tout partager leur sort; puissé-je aussi partager leur gloire! Je dois au peuple français, je dois à ma conscience et à mon caractère, dont le tocsin, dont la générale, dont le canon d'alarme n'altéreront pas l'indépendance; je dois à la postérité, dont le tribunal, plus auguste, plus redoutable que tous les tribunaux révolutionnaires, jugera et nous et nos ennemis; je dois aux hommes libres de toute la terre de dire la vérité, sans ménagement comme sans passion. Dans les grands dangers, l'âme républicaine plane au-dessus des petites haines comme au-dessus des craintes vulgaires.

« Il était six heures du matin; la nuit n'avait été troublée que par le son de l'airain et le roulement des tambours. Les conspirateurs seuls veillaient. Le peuple n'apprit qu'à son réveil qu'il était en insurrection. Un certain nombre de députés étaient déjà réunis. L'ex-président Fermond prend le fauteuil; Guadet et Garan-Coulon occupent le bureau comme ex-secrétaires. On mande les ministres, le département et la municipalité. »

Puis le *Patriote* donne l'analyse des rapports faits par le comité de salut public et par les administrateurs du département. Ceux-ci déclarèrent que le mouvement n'avait d'autre cause que la *juste indignation des patriotes*, et que l'insurrection serait *toute morale*. Le maire annonça aussi que, le matin même, les *commissaires de la majorité des sections*, *réunis pour sauver la chose publique*, avaient suspendu et aussitôt réintégré la municipalité; qu'elle avait pris toutes les mesures de sûreté, et qu'il n'y avait pas d'apparence que la tranquillité publique fût dangereusement menacée.

« En ce moment-là, poursuit Brissot, on entend tirer le canon d'alarme... Tallien, Thuriot, Danton unissent leurs voix au bruit du tocsin et aux détonations du canon. Ils demandent la cassation de la commission des douze, commission qui avait d'importantes révélations à faire sur le mouvement actuel, et qu'il fallait par conséquent anéantir pour la réduire au silence. Danton, cet homme *tant calomnié*, qui avait fait un si touchant paragraphe sur l'union dans le rapport de Barère, Danton a parlé avec la fureur d'un homme qui tient la corde du tocsin.

« Mais Buzot, Vergniaud, Lépaux et Fermond ont déployé encore plus de courage que leurs adversaires n'ont montré d'audace. Ils ont encouragé la Convention à ne rien faire d'indigne d'elle... Rabaud l'a conjurée, au nom de sa gloire, au nom du salut public, de lui donner la parole, comme rapporteur de la commission : mais la mi-

norité, mais les tribunes, mais le tumulte l'ont empêché de se faire entendre.

« Des individus, s'annonçant comme membres du *conseil général provisoire révolutionnaire* de la commune, se présentent à la barre. Ils déclarent qu'ils viennent dénoncer un grand complot découvert par eux.

— « Dites *exécuté!* s'écrie Guadet ; et il exhorte énergiquement la Convention à ne délibérer que sur les moyens d'assurer sa liberté et celle des citoyens... » —

« Après un juste éloge du zèle et de l'activité des sections pour maintenir l'ordre, contenir les séditieux et protéger la représentation nationale, Vergniaud fait décréter que les quarante-huit sections de Paris ont bien mérité de la patrie, et sont invitées à continuer leur surveillance jusqu'au parfait rétablissement de la tranquillité publique [1].

« Chamboulas demande que le conseil exécutif soit tenu, sous sa responsabilité, de faire les recherches nécessaires pour découvrir ceux qui ont fait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme. La Convention, car elle existait encore, car elle était encore elle-même, décrète la motion de Chamboulas.

« Mais bientôt le tumulte l'emporte, et contribue, plus que les sophismes de Thuriot, à faire rapporter un décret que sollicitera bientôt la République entière.

« A compter de ce moment, il n'y eut plus d'assemblée délibérante, il n'y eut plus de séance. Les députations se succédèrent et prirent place sur les bancs des membres de la Convention. La volonté des tribunes devint souveraine ; les réclamations des députés furent étouffées par les hurlements des nouveaux représentants du peuple, et le plus grand nombre finit par se retirer.

« Mais reprenons les détails, ajoute Brissot.

« Alors les décrets se succèdent avec rapidité. Il ne pouvait, il ne devait plus y avoir de résistance. Nous sommes loin cependant d'improuver toutes les dispositions qui ont été arrêtées ; mais les bonnes se perdent dans la foule des mauvaises... Nous aurions bien vu d'autres décrets si la division ne se fût mise parmi les anarchistes. Marat croyait qu'il était temps d'aller droit au but, et proposait un

[1] Nous devons répéter que ces fameuses séances sont assez mal analysées dans le *Patriote français*, et qu'il faut les lire dans le *Moniteur*.

CHEF ; mais une partie de ses confrères s'est jetée sur lui et l'a réduit au silence... »

C'est à peu près ainsi que le journal de Brissot rendit compte de la fameuse séance du 31 mai, séance qui amena une révolution.

Le lendemain, il trouva encore le moyen d'attaquer la proclamation présentée par Barère, au nom du comité de salut public, sur cette journée.

« Certes, dit-il à ce sujet, les mains séditieuses qui ont sonné le tocsin n'auraient pas tracé autrement le récit des événements dont nous avons été témoins. Barère ne se contente pas de justifier la sédition nocturne ; il a l'infamie de l'attribuer aux sections qui l'ont déjouée. Les républicains ont frémi en considérant qu'on voulait mettre le panégyrique du crime dans la bouche des représentants du peuple.

« Barère a encore enchéri sur sa proclamation, en la défendant. Il a comparé la sédition réprimée, le 31 mai, par le peuple de Paris, à l'insurrection glorieuse opérée le 10 août par ce même peuple, et sanctionnée par les départements... *Et le projet de proclamation a été adopté !* O Convention ! ô France ! »

— « La nuit dernière, disait encore Brissot en parlant de celle du 31 mai, a été tranquille ; la matinée d'aujourd'hui (1er juin), assez calme. Ce soir, tocsin dans quelques quartiers, générale dans plusieurs sections, rappel dans les autres. La Convention est de nouveau investie ; le Carrousel et les Tuileries se remplissent d'hommes armés ; des canons paraissent à toutes les avenues. L'instant décisif approche. Républicains, courage ! »

Ce furent les derniers mots que Brissot écrivit dans son journal.

Le lendemain, les lecteurs du *Patriote français* attendirent en vain la feuille du 3 juin, qui devait faire connaître la séance décisive de la veille ; le fameux journal de Brissot avait cessé de paraître à son 1388e numéro ; Brissot lui-même était en état d'arrestation, et Girey-Dupré avait cru devoir se taire.

Nous renvoyons donc nos lecteurs à la *Gazette nationale* du 3 juin 1793 pour y lire la fin de cette lutte déplorable ; et nous terminerons l'article BRISSOT par le passage suivant extrait de l'*Histoire de la Convention nationale d'après elle-même*.

« Tout homme de bonne foi qui aura lu sans prévention les débats entre les girondins et les montagnards, dit l'auteur en résumant la querelle des deux partis qui divisaient cette célèbre assemblée, sera forcé de convenir que tous les côtés renfermaient égale-

ment de bons citoyens, de grands talents, d'excellentes intentions, de nobles sentiments [1] ; que tous les côtés professaient le patriotisme le plus chaleureux, le plus pur, le plus désintéressé.

« Alors combien paraîtra douloureuse cette fatalité qui mit en opposition et rendit mortels ennemis des hommes faits pour s'aimer, s'estimer, s'entendre et concourir de tous leurs moyens, de tout leur courage, à l'œuvre sublime de la fondation d'une grande république ! Combien sera triste la destinée de cette noble et brillante *Gironde* qui courut à sa perte par sa généreuse indignation, et plus encore par son opposition impolitique ! Car on ne pourra se dispenser de reconnaître que les girondins furent les artisans volontaires de leur sort ; et il faudra avouer que ce sont eux qui ont engagé, avivé la guerre, et préparé la crise qui devait les dévorer eux-mêmes. »

Décrété d'arrestation chez lui, et placé sous la sauvegarde du peuple français et de la Convention nationale, en même temps que vingt-neuf autres de ses amis politiques [2], Brissot se résigna à garder les arrêts. Mais bientôt la fuite de plusieurs de ses collègues, et leurs efforts pour armer les départements de l'Ouest et du Midi contre la Convention, compliquèrent gravement la situation de ceux qui étaient restés à Paris. On les accusa de s'entendre avec les rebelles du Calvados.

Saint-Just fit alors à la Convention nationale le rapport sur ce que l'on appelait la conjuration des girondins [3]. Passant en revue les écrits, les discours, les actes de chacun des membres de ce parti, et principalement ceux de Brissot, Saint-Just s'efforça de montrer par des rapprochements et des résultats plus ingénieux qu'exacts, que, depuis le commencement de la Révolution, cette *faction* avait employé tous les moyens pour empêcher l'établissement du gouvernement républicain, et qu'en dernier lieu surtout,

[1] J'engage ceux qui voudront connaître les préventions que chacun des deux partis nourrissait contre l'autre, à lire : 1° le *Discours* de Pétion à l'occasion de l'accusation intentée contre Robespierre par Louvet, et qu'il livra à l'impression : ce curieux document historique se trouve également dans le *Moniteur* et dans le *Patriote français* ; 2° les *Mémoires de Garat sur la Révolution française* : les hommes et les choses y sont appréciés sous le point de vue le plus impartial et le plus vrai.

[2] Les députés mis en état d'arrestation par le décret du 2 juin 1793 furent : *d'un côté*, Gensonne, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardi, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Dufriche, Valazé ; d'un *autre côté*, et comme membres de la commission des douze, Gardien, Kervélégan, Rabaut-Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Lahosdinière, Vigée, Mollevault, Henri Larivière, Gommaire, Bergoing.

[3] Le rapport de Saint-Just contre les girondins est du 8 juillet 1793.

les girondins avaient redoublé d'efforts pour arriver à leur but, c'est-à-dire à rompre l'unité de la République. *Vous ne pouviez pas sauver la patrie avec eux*, s'écria Saint-Just ; *qu'ils restent seuls avec le crime qu'ils voulaient commettre...*

En conséquence, Saint-Just proposa de déclarer traîtres à la patrie ceux des girondins qui s'étaient soustraits au décret rendu contre eux le 2 juin, et qui s'étaient mis en état de rébellion contre la République, dans le dessein, disait-il, d'empêcher l'établissement de cette République et de rétablir la royauté.

Brissot ne fut pas compris dans ce terrible décret. Mais, jugeant défavorablement les circonstances au milieu desquelles lui et ses coaccusés allaient se trouver, il s'enfuit alors, et se dirigea vers la Suisse. Arrêté à Moulins, il fut ramené à Paris.

Après l'assassinat de Marat, les sociétés populaires ayant impérieusement demandé que les *conspirateurs de la Gironde* fussent mis en jugement, Amar, au nom du comité de sûreté générale, présenta un long rapport sur la conduite de Brissot et de ses amis, et proposa le décret d'accusation et le renvoi devant le tribunal révolutionnaire des *vingt-deux*, et de quelques autres députés siégeant au côté droit, indiqués par le peuple à la *commission des douze*, dans sa séance du 2 juin.

Ce fut le 3 octobre 1793 que la Convention rendit ce décret. Vingt-deux jours après, les *vingt et un prévenus* qui se trouvaient sous la main du tribunal révolutionnaire furent amenés devant la première section de ce terrible tribunal, présidée par Hermann. Brissot était de ce nombre.

Fouquier-Thinville se dispensa d'élaborer un nouvel acte d'accusation : on lut aux prévenus celui dressé par le comité de sûreté générale.

Brissot, que l'on regardait comme le chef de la *faction* accusée, fut accablé par Hébert, l'un des témoins appelés à déposer dans le procès. « Cheville ouvrière de la contre-révolution, dit Hébert, Brissot ne peut être considéré que comme un espion aux gages de l'Angleterre. » Il lui reprocha ensuite de s'être fait l'instigateur de la fameuse pétition du Champ de Mars, et de ne pas avoir été inquiété par ceux qui avaient alors proscrit tous les patriotes. On reprocha également à Brissot d'avoir armé toute l'Europe contre la France, au moment où les patriotes n'étaient pas en force et manquaient d'armes. Enfin, on l'accusa d'avoir fait nommer à toutes les places

du ministère et de la diplomatie, et de les avoir toutes confiées à des agents de la faction, et principalement à Roland et à Clavières, qui étaient, dit-on, ses créatures. « L'homme qui a fait nommer et les ministres coupables et les agents diplomatiques plus coupables encore, dit Hébert, doit être responsable de tous les crimes de lèse-nation qu'ils ont commis. »

Il faut lire ce fameux procès, pour se faire une idée de l'acharnement que les jacobins et les cordeliers mirent contre les girondins. Quelques-uns se défendirent courageusement; d'autres nuisirent à la cause de tous en chargeant ceux de leurs collègues en fuite.

Après sept jours de débats, dans lesquels Vergniaud, Guadet, Valazé et Brissot furent les seuls qui montrèrent un beau caractère, ces vingt et un députés, presque tous jeunes et tous intéressants, furent condamnés à mourir sur l'échafaud. En entendant cette condamnation, Camille Desmoulins, qui assistait à ces débats, s'enfuit de l'audience en s'arrachant les cheveux, et en criant : « C'est moi qui les ai perdus! c'est mon *Brissot dévoilé* [1] qui les a tués! »

En ce moment suprême, Brissot et ses amis retrouvèrent leur courage : et, sur le point de mourir pour cette ingrate République qui les condamnait si injustement, ils crièrent tous : *Vive la République!*

En allant à la mort, Ducos entonna l'hymne des Marseillais, et tous ensemble ils ne cessèrent de chanter le long de la route :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé...

Ainsi périrent et le journaliste député Brissot de Warville, et ses amis les girondins. Brissot n'avait encore que trente-neuf ans : Vergniaud et Gensonné étaient dans leur trente-cinquième année : Mainville et Ducos comptaient à peine vingt-huit ans; Boyer-Fonfrède et Duchastel étaient encore plus jeunes. Le plus âgé de tous ces malheureux girondins était le journaliste Carra : il allait atteindre son dixième lustre.

Quel spectacle sublime et terrible que celui de ces vingt et un martyrs destinés à cimenter de leur sang cette liberté à laquelle ils avaient tant travaillé!

[1] Brochure publiée contre les *brissotins*.





Le Cte de Rivarol





Peltier

PELTIER,

RÉDACTEUR DES ACTES DES APÔTRES[1].

Jean-Gabriel Peltier, né à Nantes de parents lancés dans le haut commerce, fut envoyé à Paris pour y achever ses études ; il s'y trouvait à l'époque de la Révolution, dont il embrassa d'abord les principes. Lors de la publication des *Actes des Apôtres* par le libraire Gattey, Peltier devint le principal rédacteur de ce recueil contre-révolutionnaire. Obligé de quitter la France après le 10 août, il se réfugia en Angleterre, où il continua, dans le journal *l'Ambigu*, ses attaques contre la Révolution française et contre Napoléon. Rentré en France en 1814 et en 1815, et n'y ayant trouvé que des déceptions, il retourna de nouveau à Londres, et finit par venir mourir à Paris en 1825.

J'avoue franchement que je n'ai jamais pu comprendre le sens que Peltier attacha au titre de ses feuilles : ce titre me paraît si peu en harmonie avec le contenu, qu'en lisant ses *chapitres*, je me suis souvent demandé s'il avait eu un plan, ou bien s'il ne s'était servi de ce cadre que pour le remplir au jour le jour, avec les premiers sujets qui se présenteraient, et sans s'astreindre aux formes qu'il semblait s'être imposées.

Mais après m'être familiarisé avec les Actes des Apôtres, je comprends fort bien aujourd'hui la grande célébrité qu'eut ce journal : il ne faut pour cela que reporter sa pensée au commencement de la Révolution et tenir compte des passions de l'époque. Toutefois, il est fort douteux que le genre d'esprit prodigué outre mesure dans cette publication périodique par Peltier, Rivarol, Champcenetz, le vicomte de Mirabeau, et autres royalistes, ses rédacteurs, eût, de nos jours, autant d'admirateurs qu'à cette époque.

Ce genre, que le lecteur va être à même de juger, me paraît fort prétentieux et vise trop au bel esprit ; il se révèle jusque dans le

[1] Lorsque les *Actes des Apôtres* eurent cessé de paraître, et après avoir repris haleine, Peltier publia encore à Paris une autre feuille royaliste, intitulée : *Correspondance politique des vrais amis du roi*. Ce journal n'eut qu'une existence éphémère.

titre : Les *Actes des Apôtres* [1], *commencés le jour des Morts* (2 novembre 1789), et finis le jour de la *Purification*. Il n'a jamais varié, si ce n'est dans une sorte d'*introduction*, d'*apologue* et d'*épilogue* dont Peltier faisait constamment précéder ou suivre ses *versions*. Ces morceaux, toujours bien appropriés aux circonstances, sont les seuls sérieux.

L'introduction de la première de ces *versions* se compose d'un long fragment de l'histoire de France sous le roi Jean. Peltier y trace, à sa manière, et au moyen de nombreuses citations d'historiens royalistes, le tableau de la France pendant la jeunesse de Charles V. Il s'attache à mettre en relief tout le mal que, dans son opinion, Charles le Mauvais, roi de Navarre, et le prévôt des marchands, Marcel, auraient fait à leur pays. Dès les premières lignes, on voit que Peltier a voulu comparer le duc d'Orléans à Charles le Mauvais, et Mirabeau à Marcel : il les appelle tous indistinctement les *héros de la démagogie*.

« Quelle grande et terrible leçon nous offre le tableau de ces temps désastreux ! s'écrie-t-il. Le trouble, le désordre, la confusion, l'anarchie, le pillage, l'incendie, le meurtre, la dévastation, le viol, la banqueroute, la famine, la peste, qui, dans la seule ville de Paris, emporta trente mille hommes ; et tout cela fut l'œuvre de deux ambitieux, Marcel et Charles le Mauvais. »

Et pour qu'on ne pût pas se méprendre aux comparaisons qu'il voulait établir, l'auteur de cette introduction aux *Actes des Apôtres* la terminait en traçant ainsi le portrait de chacun de ces deux hommes fameux, auxquels il attribuait les malheurs de la France :

« Charles le Mauvais, disait-il après avoir annoncé qu'il allait suppléer aux pinceaux de l'historien, avait sans doute uni son existence à celle d'une princesse aimable et vertueuse ; mais, étranger aux charmes de la sensibilité, il prostituait continuellement sa dignité aux plus sales désordres. Les traits de l'épouse, chef-d'œuvre de candeur et de modestie, faisaient un contraste parfait avec la figure abreuvée de crapule qui distinguait son ignoble époux.

« Sans doute aussi, ajoutait Peltier, d'après le caractère moral de Marcel, que l'histoire a conservé, son physique devait en être l'emblème non équivoque. Une stature courte, nulle dignité dans le maintien, nulle grâce dans le geste, un teint bilieux, une figure ca-

[1] Dans le corps de l'œuvre, les rédacteurs des *Actes des Apôtres* ajoutaient quelquefois à ce premier titre celui-ci : *ou l'Art de désopiler la rate.*

davéreuse, l'œil hagard, les joues livides, la bouche convulsive, le front chevelu, le poil hérissé, le cou vertébreux, le bras court, la jambe mal dégrossie, une voix aigre et plate dans le diapason de la séduction, ou horriblement résonnante dans les accès de la fureur, voilà ce qui attirait sur ses pas la foule ébahie, voilà ce qui lui valut ce respect de la terreur jusqu'au moment où ses crimes étant dévoilés, on n'y reconnut plus que l'aspect de l'erreur [1]...

« Français ! que cette leçon ne soit pas perdue pour vous, ajoutait le rédacteur des *Actes des Apôtres* ; et toi, funeste orateur de notre congrès, intolérant apôtre de la tolérance politique, contemple ce tableau, et frémis ! *Tu Marcellus eris.* »

Telle fut l'introduction aux *Actes des Apôtres*. Les rédacteurs allaient s'attaquer corps à corps avec les membres de l'assemblée considérés comme les principaux patriotes, et surtout avec Mirabeau, le duc d'Orléans, Barnave, l'évêque d'Autun, Sieyès, Target, les Lameth et les membres de la noblesse siégeant au côté gauche. Sous ce rapport, le journal de Peltier tint parole ; il n'est pas un seul de ses numéros qui ne soit semé de traits mordants ou d'injures lancés contre les *révolutionnaires*.

Peltier annonçait que, *la matière étant abondante*, il pourrait probablement livrer un de ses chapitres par jour ; mais il ne voulut pas prendre l'engagement d'être quotidien [2]. Ses feuilles ne portent aucune date réelle ; on y trouve seulement l'indication des époques exprimée ainsi : *L'an de la liberté* 0. — *L'an de l'égalité en misère.* — *L'an des assignats.* — *L'an de la mort du grand homme*, etc. — Il existe aussi une grande irrégularité entre les livraisons, qui étaient tantôt de 8 pages, souvent de 12, 16 ou 24 ; quelquefois un seul chapitre se composait d'une brochure de 50 à 60 pages. On trouve encore deux ou trois chapitres réunis ensemble sous le même numéro. Le format seul fut toujours l'in-8° [3]. Peltier plaça aussi une gravure, ou plutôt une caricature, dans chacune de ses *versions*.

[1] C'est ce portrait de Mirabeau, tracé par la plume haineuse de Peltier ou de Rivarol, que les royalistes ont conservé avec soin en le reproduisant sans cesse dans leurs écrits.

[2] Les *Actes des Apôtres* se vendaient d'abord chez Gattey, libraire au Palais-Royal ; le prix de l'abonnement était de 9 livres et 10 livres 10 sous par volume, *espèces sonnantes, et non en assignats* ; ce qui était fort cher, le volume n'ayant pas plus de 4 à 500 pages in-8°.

[3] L'année suivante (1790), le libraire Weber, établi alors au Palais-Royal, fit une nouvelle édition des *Actes des Apôtres*, ou plutôt une contrefaçon dans le format in-12. Mieux imprimée que l'édition originale, cette contrefaçon, pour laquelle il y eut une correspondance fort aigre entre les auteurs et cet éditeur, qui s'abritait derrière le silence des lois, ne diffère de l'autre édition qu'en ce qu'elle ne renferme ni les gravures ni la musique que Peltier avait données au public.

composées de 30 à 40 chapitres, et commençant toujours par une introduction ; ces versions se terminaient par un épilogue. Enfin, chaque chapitre portait en tête quelque verset latin de la Bible ou quelque épigraphe en vers et même en prose. La seconde de ses *versions* commence le jour de la *Purification* pour finir le jour de la *Mi-Carême*, et ainsi de suite.

Quoique Peltier ait toujours été considéré comme le créateur et le rédacteur de sa feuille, il n'eut pas moins plusieurs collaborateurs actifs et féconds, au nombre desquels se firent remarquer Rivarol, Champcenetz et le vicomte de Mirabeau. D'autres royalistes, tels que Bergasse, Monnier, Lally, Montlauzier, Stanislas Clermont-Tonnerre, Suleau, etc., contribuèrent aussi à remplir ce recueil de leurs lettres ou de leurs observations.

Maintenant que le lecteur connaît la contexture des *Actes des Apôtres*, je vais essayer de donner une idée de ce que contient cette première et volumineuse collection que Peltier a laissée, en France, de ses essais de polémique [1]. Qu'on ne s'attende pas à trouver ici des matériaux pour l'histoire de France, comme nous en offrent tant les journaux de Brissot, de Camille Desmoulins, d'Audouin, de Marat, d'Hébert, etc., etc.; Peltier a tout dénaturé, tout ridiculisé : sa feuille n'est qu'une longue suite de plaisanteries, d'épigrammes, de jeux de mots, de sarcasmes en prose comme en vers; c'est la Révolution en caricature, et les portraits que les rédacteurs des *Actes des Apôtres* nous tracent ne sont guère que des charges grotesques ou des ébauches souvent ignobles. « Le ridicule, le ridicule, disaient-ils souvent, est la seule arme qu'il faut employer dans le genre de combat qui nous est offert. »

Le premier chapitre des *Actes des Apôtres* contient la burlesque relation d'une expédition faite par le chevalier de Lameth contre le couvent des *Annonciades*. Peltier prétend que ce *brave militaire*, déguisé en *none*, a fait, à la tête de cent cinquante césars nationaux, l'investissement de ce couvent pour y chercher M. de Barenten, ex-garde des sceaux, et qu'après avoir pénétré dans la place, et rempli la mission de sbire qui lui avait été confiée par le *comité des recherches*, le vaillant colonel s'était retiré en bon ordre, sans perdre un seul homme.

Puis, exaltant ironiquement les vertus des frères Lameth, Peltier

[1] Les *Actes des Apôtres* seuls forment 11 volumes de 500 pages chacun.

s'exprimait ainsi sur ces députés : « MM. de Lameth, issus d'une famille aristocratique, disait-il, comblés des faveurs de la cour et des bontés de la reine [1], n'ont cessé de se montrer les plus ardents défenseurs de la démocratie. MM. de Lameth ont sacrifié la reconnaissance particulière à l'intérêt public ; c'est une vertu au-dessus du vulgaire. »

J'ai déjà dit que les rédacteurs des *Actes des Apôtres* en voulaient surtout à Mirabeau. En effet, il n'y a pas un seul chapitre où cet homme célèbre ne soit déchiré à belles dents. Tantôt Peltier épluchait les ouvrages de cet *auteur ;* le lendemain il s'attaquait au libertin, au dissipateur, au suborneur, etc. ; et, il faut le dire, Mirabeau offrait ici beau jeu à son ennemi. Puis le journaliste jetait à pleines mains le ridicule sur l'orateur qui avait la prétention de tout savoir.

« Tous les bons citoyens seront de notre avis sur les ouvrages de ce grand homme, comme tous les bons logiciens le seront sur ses vertus, disait-il ironiquement. Celle qui le distingue peut-être de tous les hommes à talents qui brillent dans l'assemblée, c'est sa modestie, c'est le soin qu'il prend de dérober au public son mérite, ses actions héroïques, les services qu'il rend à la France... »

— « Un seul homme, disaient plus loin les *Apôtres*, absorbe toutes nos facultés et nos respects. L'universalité des vertus de M. le comte de Mirabeau nous force malgré nous à rappeler sans cesse l'attention de nos lecteurs sur cet être admirable. Il semble réaliser les merveilles de la Fable. Calchas ne perçait pas mieux l'avenir; Protée ne se déguisait pas sous une plus grande quantité de formes, et de formes plus aimables; Alcibiade était moins modeste, et Fabricius n'arriva jamais à un pareil degré de désintéressement; nul n'eut plus le désir d'être utile sans être remarqué. Si la plupart de ses collègues sont étrangers à tout, il n'est, lui, étranger à rien : arithmétique, politique, marine, finances, diplomatie, agriculture, commerce, population, en un mot, tout ce que le globe enserre est englobé dans sa tête vaste et profonde. Une éloquence douce et fleurie découle de ses lèvres de rose: la persuasion marche à sa suite; une probité rare, une candeur aimable avivent, colorent cet heureux ensemble... C'est l'image du poëte dont Horace nous fait le tableau :

[1] Lors de l'épluchement du fameux *Livre-rouge*, on y trouva la preuve que la famille Lameth avait reçu 60,000 francs pour subvenir aux frais d'éducation des trois frères. Ces messieurs firent rendre au trésor cette somme. Mais quelle mine inépuisable de railleries cette affaire ne fournit-elle pas aux journaux aristocratiques!

Integer vitæ scelerumque purus: c'est le véritable orateur accompli que Quintilien nous définit : *Vir bonus dicendi peritus*. On ne sait ce que l'on doit admirer le plus dans *M. le comte*, ou de son inconcevable facilité, de sa pénétration, ou de sa bienveillance publique. Les questions les plus ardues, les discussions les plus longues, les plus savantes, ne lui coûtent à concevoir que le temps de les lire[1]. »

Quant aux incorrections de style que les *Actes des Apôtres* n'avaient cessé d'indiquer minutieusement dans les rapports faits par Mirabeau, Peltier les mettait plaisamment sur le compte de ce que l'on appelle, disait-il, les écarts du génie.

On trouve encore, dans un des chapitres des *Actes*, une longue biographie de Mirabeau, de laquelle il résulte que le Démosthène français n'avait été toute sa vie qu'un lâche et vil suborneur, qu'un dissipateur éhonté et un débiteur de mauvaise foi, qu'un mauvais fils, un mauvais époux, un mauvais père ; on y disait aussi que celui qui était alors le député du peuple à l'Assemblée nationale était encore sous le poids d'une condamnation capitale et d'une interdiction légale. Toutes les épithètes les plus injurieuses lui étaient prodiguées dans cette biographie.

Les *Apôtres* ne laissaient pas un jour de répit à celui qu'ils considéraient comme un démagogue ennemi du trône et de la royauté. Tantôt ils lançaient contre *M. le comte* de mordantes épigrammes en vers ou en prose ; tantôt ils affirmaient qu'il était le fils d'un laquais de sa maison. Puis ils le proclamaient l'homme le plus immoral, le plus corrompu de son siècle, prenant de toute main et se vendant au plus fort enchérisseur ; puis encore ils le montraient comme l'instrument dont le duc d'Orléans se servait pour parvenir à ses fins. C'était un débordement continu d'imputations flétrissantes ou de sarcasmes cuisants.

« Hier, quelqu'un demandait à *M. le comte*, lisait-on dans le journal de Peltier, comment lui, dont la vie devait être consacrée à la chose publique, perdait tout son temps dans la boutique de son libraire (Lejay). — J'y suis l'homme du monde le plus occupé, aurait répondu Mirabeau ; je caresse la femme, je bats le mari, et je vole le comptoir. »

Au milieu de cent épigrammes que l'on trouve dans les *Actes des*

[1] Peltier s'exprimait ainsi pour donner à entendre que beaucoup d'entre les discours et rapports faits à la tribune par Mirabeau ne lui appartenaient pas, et qu'il n'en était que l'éditeur ; ce qui était vrai pour quelques-uns de ces rapports.

Apôtres contre ce même comte de Mirabeau, nous citerons le portrait suivant, comme pouvant caractériser le genre de guerre que les rédacteurs de cette feuille faisaient aux patriotes. Il est tiré d'une pièce en vers intitulée : *Portraits frappants*, dans laquelle plusieurs des membres de l'assemblée sont peints sous les mêmes couleurs. Le voici :

. . . .
« Amant escroc, époux perfide,
Ingrat envers tous ses amis,
Objet du plus profond mépris,
A la torche d'une furie
Sa main allume le flambeau
Qui doit embraser sa patrie :
Le portrait est frappant, ce monstre est .... »

Voici encore un échantillon du langage que les gens *comme il faut* employaient si souvent. Il s'agit toujours de leur bête noire, le comte de Mirabeau :

« De forfaits ce crapule exécrable assemblage,
L'enfer qui le vomit, pour l'horreur de notre âge,
Aurait comblé nos maux, si de sa lâcheté
L'excès n'était égal à sa férocité.
C'est bien Catilina, mais c'est Thersite en outre,
Et voici son vrai nom : Catilina J...f..... »

C'était ainsi que Peltier et ses amis s'exprimaient sans cesse sur Mirabeau. Ils le mettaient, qu'on me passe l'expression, à toute sauce. Aujourd'hui ils le faisaient figurer dans la parodie d'une scène d'*Athalie* ou de *Phèdre;* demain dans un poëme burlesque ; le jour suivant dans un club ou un tripot, etc.

Pendant deux ans, les *Apôtres* ne cessèrent de poursuivre le grand orateur de leurs sarcasmes et de leurs injures, quoique vers la fin de sa carrière ils commençassent à croire que lui seul pouvait sauver la monarchie. Mais la monarchie sauvée par celui-là même qui avait anéanti l'aristocratie, ne pouvait trouver grâce aux yeux de la fleur des aristocrates. Aussi leur entendait-on souvent répéter ces paroles qui avaient servi d'épigraphe à l'une des *versions* de leur feuille :

Ah! che sciagura d'esser re senza coglioni.

Lors de la maladie de Mirabeau, les *Apôtres* parurent croire à la fameuse prophétie : *J'emporte en mourant les lambeaux de la mo-*

narchie, etc. Mais, par habitude sans doute, ils ne le respectèrent pas davantage. Ils commencèrent par donner à leurs souscripteurs un portrait du député provençal, fort ressemblant, et au bas duquel on lisait cette épitaphe :

> Vendidit hic auro patriam, Dominumque furenter
> Deposuit, fixit leges pretio atque refixit.

Mirabeau mourant leur inspira même un long Noël, sur l'air : *Voici le jour solennel*, où on lisait le couplet suivant, adressé à l'un des amis de celui qu'ils appelaient un *magnifique scélérat* :

> « Pleurons, pleurons, ô Fauchet !
> C'en est fait,
> Notre grand homme succombe ;
> Et peut-être avant un an,
> En plein champ,
> On pissera sur sa tombe. »

A sa mort, les épigrammes et les injures redoublèrent. Les *Apôtres* dirent tout aussitôt :

> « Ci-gît de Mirabeau la dépouille funeste.
> N'agitez point sa cendre : elle exhale la peste. »

Puis ce fut un débordement de méchancetés répandues sur sa tombe à peine fermée ; les épitaphes les plus injurieuses ne lui manquèrent pas. L'une de ces satiriques débauches d'esprit était ainsi conçue :

> « Ci-gît un coquin de génie
> Qui, pendant quarante ans, en butte aux coups du sort,
> Reçut de sa folle patrie,
> En masse, le jour de sa mort,
> L'honneur qui lui manqua toute sa vie. »

Et lorsqu'il fut question de placer sa dépouille mortelle au Panthéon, les *Apôtres* se récrièrent contre cet honneur. Ils dirent :

> « Est-ce donc près de Geneviève
> Qu'il fallait mettre Mirabeau?
> N'est-ce point en place de Grève
> Que devait être son tombeau? »

Les *Actes des Apôtres* ne s'occupant ni de politique, ni de nouvelles, ni d'observations sérieuses sur les événements ou les actes

de l'assemblée, ne devaient vivre et ne vivaient en effet que de personnalités, que de facéties : c'était là leur domaine, et ils l'exploitaient, sinon avec un goût épuré, du moins avec un esprit exercé à ce genre satirique et mordant. Tous les membres marquants de l'Assemblée nationale ou de l'administration étaient journellement mis sur la sellette. Aujourd'hui c'était le tour de Chapellier; demain celui de Target ou de Robespierre, ou de Pétion, ou de Barnave, ou de Sieyès : chacun y avait sa part de sarcasmes amers, d'injures ou de plaisanteries caustiques propres à le ridiculiser.

Les *Apôtres* venaient de citer Robespierre au tribunal de la langue française et du goût, pour avoir dit que le bureau du Cambrésis était un corps *aristocrassique*, qu'il était dirigé par un esprit *aristocrassique*, etc. « L'érudition, le goût et les talents de M. de Robespierre, qui l'ont conduit à la tribune nationale, disait ironiquement Peltier, sont connus de toute la France. M. de Robespierre est cité dans tout l'Artois comme un auteur *classique*. Il lui est même échappé des ouvrages de pur agrément, et nous citerons de lui un madrigal qui aurait fait le désespoir de la vieillesse de Voltaire. (*Ici le madrigal.*)

« Sa réputation politique a commencé en Artois, par un mémoire *foudroyant* sur les *paratonnerres*. Dès ce moment les *éclairs* de son génie percent de toutes parts; l'Artois vit en lui un nouveau Franklin. Tour à tour poëte, historien, géographe, naturaliste, physicien, journaliste, législateur, nous n'hésitons pas à dire affirmativement que, si M. le comte de Mirabeau est le flambeau de la Provence, M. de Robespierre est la *chandelle* d'Arras. » Et cette chandelle fut souvent invoquée dans les burlesques pages des *Actes des Apôtres*.

Ce même Robespierre ayant été élu juge à Versailles, à l'époque de la nouvelle organisation des tribunaux, les *Apôtres* ne manquèrent pas de célébrer à leur manière cette élection ; et pour qu'on ne se méprît pas sur ses intentions, le rédacteur plaça en tête le titre suivant : *Supplément à la description des statues et de la ménagerie de Versailles*, par Piganiol de la Force.

« Monsieur le député d'Arras,
Versailles vous offre un refuge ;
De peur d'être jugé là-bas,
Ici constituez-vous juge.
Juger vaut mieux qu'être pendu.
Je le crois bien, mon bon apôtre ;

Mais différé n'est pas perdu.
Et l'un n'empêchera pas l'autre. »

Une autre épigramme rimée sur le même sujet offre encore la preuve de l'*aménité* du langage des écrivains qui regardaient Marat et Hébert comme des littérateurs de *charniers* ou de *corps de garde*. La voici :

« Versailles, par cet heureux choix,
Moins à blâmer qu'on ne le trouve,
Sert toute la France à la fois ;
Et voici comment je le prouve :
En bonne police, et surtout
Dans les présentes conjonctures,
Il est bon d'avoir un égout
Où verser toutes les ordures. »

Target, objet des railleries incessantes des *Apôtres*, figurait aussi dans toutes leurs satires, dans toutes leurs épigrammes rimées ou non. Ils disaient :

« Dans le fauteuil académique,
Monsieur Target dogmatisait ;
Dans le fauteuil patriotique,
Monsieur Target catéchisait.
Entre les deux est chu le bon apôtre ;
Or voici comme advint le cas :
Le bon goût tira l'un, le bon sens tira l'autre ;
Voilà monsieur Target à bas. »

Quand l'Assemblée constituante, jouant la comédie, proclama Louis XVI le *restaurateur de la liberté*, une adresse lui fut présentée à ce sujet. Les *Apôtres*, que cette adresse contrariait, la comparèrent à un brûlot, à une mèche incendiaire, et cherchèrent à deviner le membre qui en avait été le rédacteur. Ils disaient :

« Du brûlot qu'en ce jour on prône avec transport,
Voulez-vous savoir le père?
Tout le moelleux est de Champfort,
A Sieyès appartient l'incendiaire ;
Tout ce qui cloche est à Périgord [1]. »

On sait, ajoutaient-ils souvent en parlant de ce dernier député, on sait que l'*adresse* est son fort.

[1] L'evêque d'Autun.

En s'attaquant à l'évêque d'Autun, les *Apôtres* disaient :

« Sans talent, peu d'esprit, beaucoup de suffisance :
Sous Calonne, à la bourse, escroquant dix pour un,
Et dans son vieux sérail outrageant la décence,
Tel on vit autrefois le pontife d'Autun.
Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure ;
Froidement du mépris il affronte les traits ;
Il conseille le vol, enseigne le parjure,
Et sème la discorde en annonçant la paix.
Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire,
Et que de ses discours il n'est que le lecteur ;
Mais ce qu'un autre écrit, c'est lui seul qui l'inspire,
Et l'on ne peut du moins méconnaître son cœur. »

Voilà un portrait fait en 1790, qui s'est trouvé être d'une ressemblance frappante quarante ans après.

Au reste, les *quarante-cinq* rédacteurs des *Actes des Apôtres* (comme ils le disaient eux-mêmes) n'épargnaient personne : il n'y eut pas jusqu'au chrétien Grégoire qui n'ait été frappé par le fouet satirique de ces messieurs. Voici comment ils s'exprimaient sur son compte :

« Ce sot abbé Grégoire,
Qui se croit de l'esprit,
Veut partager la gloire
De défendre le Christ,
Lui qui naguère au Christ se montrait infidèle ;
Car s'avouer l'associé
De gens qui l'ont crucifié,
Autant tenir l'échelle. »

La fureur des *quarante-cinq apôtres* éclata surtout à l'occasion des décrets qui déclaraient nationaux les biens du clergé ; et comme le député Camus, ex-archiviste et avocat de cet ordre puissant, avait pris une grande part à cette mesure, la feuille contre-révolutionnaire ne manqua pas de lancer ses épigrammes acérées contre ce membre de l'assemblée. Elle dit :

« Camus, nourri par le clergé,
Contre lui se montre enragé,
Et, pour le dépouiller, seconde les impies.
Il est pire que les harpies :
Lorsqu'aux rivages libyens
On les vit gaspiller le repas des Troyens,
Ils ne les avaient pas nourries. »

Dans un autre chapitre, les *Apôtres* s'attaquaient à la fois et à l'ex-avocat du clergé Camus, et à l'ex-parlementaire Fréteau, qu'ils maltraitaient également tant en prose qu'en vers :

« Deux traîtres que chacun devine
Ont tour à tour provoqué la ruine
L'un du clergé, l'autre des parlements.
En noirceur, en ingratitude,
Ce sont, dit-on, les deux pendants...
Que je voudrais les voir en attitude! »

Il faut lire, plus loin, les *Confessions de Camus* pour savoir jusqu'où allaient les licences de la presse entre les mains des royalistes.

Quant au duc d'Orléans, objet de la haine des *Apôtres* de la royauté, Peltier avait souvent tourné en ridicule son voyage à Londres, qu'il appelait l'*ambassade forcée:* il racontait à sa manière l'accueil fait, en Angleterre, à ce prince, où, disait la feuille contre-révolutionnaire, Son Altesse n'a reçu que des affronts.

Puis au moment où l'on parlait de son retour, Peltier lui consacra une longue romance sur l'air de *Nina*, dans laquelle se trouvait le couplet que voici :

« Il rapporte les picaillons
Dont monsieur Pitt lui fait l'hommage ;
Il en couvrira les haillons
Dont il connaît si bien l'usage ;
Mais quand j'y songe, hélas !
Hélas ! hélas !
Le bourgeonné ne revient pas (*bis*). »

Déplorant, plus loin, les complots obscurs qui, disaient les *Apôtres*, étaient tramés par le duc d'Orléans, par un Bourbon, ils s'écriaient :

« Un Bourbon ! Qu'ai-je dit? Qui? ce monstre odieux
Qui fuit loin des climats arrosés par la Loire,
Et de Londres longtemps souilla les murs fameux?
Il ne le fut jamais. Si ce sang glorieux
Eût battu dans son cœur, eût coulé dans ses veines,
Il eût, près d'Ouessant, secondé d'Orvilliers.
Les Bourbons, entourés de leurs braves guerriers,
Savent vaincre ou périr, et leurs âmes hautaines
Ne frémissent jamais à l'aspect des dangers. »
. . . .

Jetant ensuite un coup d'œil sur le palais habité par le prince, où, disait Peltier, le crime *horrifie* l'amour et les jeux, il ajoutait :

« En vain à l'enrichir travaille l'injustice,
En vain veillent la fraude et la pâle avarice,
Ces trésors, par le temps avec peine amassés,
Tout à coup, à nos yeux, paraissent dispersés.
Dans quels égouts obscurs, dans quels canaux avides
Ont déjà circulé ces richesses perfides ?
Un tas de scélérats, par le crime vivant,
L'infâme Mir....., Sil.... et La.... [1],
De leurs avares mains dépouillant leur idole,
Chez Phi..... ont tari les sources du Pactole. »

Enfin, les *Apôtres* tirèrent d'une longue prophétie, soi-disant de Nostradamus, l'horoscope suivant du duc d'Orléans :

« En quatre-vingt-neuf, grand combat :
Les Gaulois s'armeront les uns contre les autres ;
Le seigneur d'O...... y perdra son crachat,
Mais il sera couvert des nôtres. »

Il faut voir la colère que laissèrent éclater les *Apôtres* à l'occasion du décret qui déclarait n'y avoir lieu à poursuivre le duc d'Orléans et Mirabeau, au sujet des événements d'octobre 1789 ; les éclaboussures en rejaillirent au visage du rapporteur Chabroud.

Lafayette avait d'abord été ménagé comparativement à ses autres collègues ; mais dès qu'il fut considéré par les contre-révolutionnaires comme le *geôlier* de la famille royale, les *Apôtres* ne gardèrent plus autant de mesure à son égard.

« Je ne parle pas de ces conquérants du nouveau monde et de la Nouvelle-France qui publient que l'*insurrection est le plus saint des devoirs*, disait Peltier dans une de ses satiriques revues ; mais il faut bien dire un mot de tous ceux qui, les armes à la main, disposent des souverains débonnaires, et menacent de leurs satellites aveugles ou parjures tout ce qui fait ombrage à leur vaine ambition. »

En 1791, Lafayette, aussi détesté du parti de la cour que de celui des jacobins, se trouva attaqué simultanément et par les journaux contre-révolutionnaires et par ceux qui prêchaient les maximes républicaines. Les *Actes des Apôtres* ne l'épargnèrent pas ; et l'on

[1] Mirabeau et Sillery ; quant au troisième, on pourrait croire qu'il s'agit de Laclos, si la rime ne s'y opposait.

trouve dans cette feuille un long monorime dirigé contre celui qu'ils appelaient l'*aga des janissaires*, où Lafayette était appelé le *petit général de hasard*. Ils disaient :

« Quand l'Espagnol, le Savoyard
Feront d'un ton vif et gaillard
Ronfler bombes, canons, pétard,
En vain prendras ton papelard ;
Pour le coup il sera trop tard,
Et tu finiras par la hart. »

Les *Apôtres* s'étaient aussi contentés de jeter le ridicule sur le *grand flandrin* de Bailly ; mais lorsque ce premier maire de la capitale fut réélu aux mêmes fonctions, ils lui décochèrent l'épigramme suivante :

« Pourquoi ce grand flandrin, ce hideux simulacre [1]
Silvain, à la mairie est-il donc appelé ?
Pourquoi ? Quand sur la place on va prendre un fiacre,
On s'adresse au premier qui se trouve attelé. »

Le lecteur connaît déjà les épithètes infâmes que les *Apôtres* ne cessaient d'accoler au nom de Barnave-Néronet : il paraissait difficile de rien dire de plus injurieux contre ce jeune et éloquent patriote. Mais à l'occasion d'un duel qu'il eut avec Cazalès, duel dans lequel ce dernier fut blessé au troisième feu, le journal de Peltier, ne pouvant ajouter à ses épithètes de prédilection celle de lâche, trouva encore le moyen de se surpasser. Voici sur quel ton :

« Aux vertus le malheur, au crime le succès :
Barnave a blessé Cazalès.
Dans ce siècle fécond en fureurs effroyables,
Non, ce n'est pas un spectacle nouveau
De voir des gens irréprochables
Passer par la main du bourreau. »
. . . .

Et, plus loin, on lisait encore à ce sujet :

« J'interprète autrement sa secrète influence [2] :
Si Cazalès n'a pas mis Barnave au tombeau,
C'est qu'on ne peut du ciel éviter la vengeance,
Et qu'il ne doit périr [3] que des mains du bourreau. »

1 Bailly était fort laid.
2 En parlant de la Providence.
3 Barnave, sans doute.

En 1789 et en 1790, les *Apôtres* n'avaient cessé de regarder Marat du haut de leur grandeur de *gens comme il faut;* le nom de l'*Ami du Peuple* n'avait pas été souvent prononcé par eux, et lorsqu'il leur était arrivé de parler de ce journaliste, ils s'étaient toujours exprimés sur son compte comme on le fait sur un atroce énergumène ou un fou furieux. A la fin de 1790, ils lui consacrèrent quelques vers destinés, disaient-ils, à être mis au bas de son portrait. Ces vers étaient les suivants :

> « Peuple, voyez cet œil farouche,
> Ces muscles en convulsion,
> Et les efforts que fait sa bouche
> Hurlant la constitution.
> De votre ami voyez l'image :
> Que ses traits sont bien exprimés !
> Ils sont ressemblants. Convenez
> Que s'il aime, c'est à la rage. »

Comme je n'en finirais point si je devais donner seulement une idée de la manière dont le journal royaliste de Peltier s'exprimait sur les principaux membres de la Constituante et sur les journalistes patriotes, je suis forcé de borner là mes citations individuelles pour passer aux injures, aux sarcasmes collectifs que les *Apôtres* adressaient quotidiennement à cette assemblée.

« Français, disaient-ils ironiquement, ne laissez point à la postérité le soin tardif d'acquitter envers vos immortels législateurs la dette de la patrie ! Songez que les grands hommes appartiennent à l'univers, et que la France va se couvrir d'une honte éternelle, si elle ne s'empresse de consacrer les noms de ceux qui ont fondé sa liberté. La Grèce eut ses Lycurgue, ses Solon, Rome son Numa, la France aura ses Cottin et ses Mirabeau, ses Robespierre et ses Duport, ses Lameth et ses Chapelier, ses Target et ses Coroller, ses Broustaret et ses Barnave, ses Populus [1], ses Labeste, et tant d'autres qui font l'étonnement de l'Europe entière. »

Puis, changeant de ton sans changer de langage, les *Apôtres* débitaient sur la salle du manége occupée par l'assemblée la *gasconnade* suivante :

> « Qu'il est changé, sandis ! ce manége ordurier
> Où, sous mon ami Villemotte,

[1] De Popule, les *Apôtres* avaient fait *Populus*, et lui avaient confié le département des haras.

Je caracolais l'an dernier!
— Bon! reprit un homme à calotte.
Il est toujours plein de fumier. »

Et aussitôt ils répétaient en prose les mêmes plaisanteries. « La salle des Menus-Plaisirs de notre antique souverain, ajoutaient-ils, a fait place au *manége*, et le manége, à son tour, est devenu le théâtre des menus-plaisirs de nos souverains modernes. »

— « Voyez avec quelle facilité ces grands hommes parlent sans réflexion et détruisent sans considération! ajoutait plus loin Peltier. Voyez comme ils improvisent les décrets et les envoient à la sanction royale en même temps qu'à l'impression! Voyez comment ils accordent au *premier représentant de la nation*, qui ne représente plus rien, sa liberté de refuser son consentement aux nouvelles lois jusqu'à la troisième législature, et lui ordonnent, tambour battant, mèche allumée, assassins en avant, canons en arrière, de la donner dans vingt-quatre heures! »

Plaisantant encore l'assemblée avec cette *aménité* de langage qu'on remarquait souvent dans leur recueil, les *Apôtres* s'exprimaient ainsi, en cette sorte de prose rimée qu'ils employaient souvent :

« Pour récompenser le mérite
De nos divins législateurs,
Dans ces beaux jours tout nous excite,
Français, à les combler d'honneurs;
Que celui donc qui nous gouverne
Les décore de grands colliers,
Et qu'il les fasse chevaliers,
Mais chevaliers de la lanterne. »

Et pour qu'on ne se méprît sur leurs intentions, les *Apôtres* ajoutaient en note que cet ordre ne serait pas dispendieux : il consisterait, disaient-ils, en une corde de la grosseur du petit doigt qu'on passerait au cou de ces messieurs.

Puis, répétant ce que les royalistes ne cessaient de prédire, à savoir, que si l'on ne rejetait pas les projets financiers conçus par cette assemblée, la France serait forcée de faire banqueroute, les *Apôtres* s'exprimaient ainsi :

« Il faudrait tous les matins
De bons coups d'étrille,
Appliqués sur ces mutins

Par quelque bon drille ;
Il est temps de commencer,
Car, si l'on voulait tarder,
Gare la banqueroute,
O gai !
Gare la banqueroute ! »

Ailleurs c'était encore une chanson sur les assignats, dont nous extrayons les couplets suivants :

« Toujours auguste, toujours ferme,
Le sénat français à son terme
Marche à grands pas.
De l'heureux succès de l'ouvrage
Nous avons désormais pour gage
Les assignats.

« — Ah ! le bon billet qu'a la Châtre,
Disait Ninon, d'un air folâtre,
Dans ses ébats.
Gardez-vous, détracteurs frivoles,
D'appliquer jamais ces paroles
Aux assignats. »

Souvent encore les *Apôtres* lançaient, contre l'Assemblée nationale, des épigrammes mordantes, comme celle-ci :

« Des états généraux traversant le jardin,
Une dévote entendit le *tin tin*
De la permanente sonnette.
— Monsieur, dit-elle, à qui donc en ce lieu,
A qui porte-t-on le bon Dieu ?
Serait-ce au bon Louis, à la belle Antoinette ?
— Non, madame, ce bruit-là sort
De l'auguste assemblée.
— Hélas ! j'en suis bien désolée,
Il n'est plus temps, elle est dans le transport. »

Quelquefois les *Apôtres* traitaient plus sérieusement les grandes questions qui se débattaient au sein de l'Assemblée nationale ; mais alors c'était toujours dans de longues lettres que Bergasse, ou Montlauzier, ou Stanislas Clermont-Tonnerre, ou Lally-Tollendal, ou Suleau, leur adressaient. Rivarol, Champcenetz, Peltier et Mirabeau le jeune semblaient s'être réservés exclusivement pour la partie épigrammatique et pour les personnalités. Leur feuille était toujours ouverte à toutes sortes de productions de l'esprit, pourvu qu'elles

fussent essentiellement hostiles à la Révolution et aux révolutionnaires, et que la modération en fût exclue ; car les *Actes des Apôtres* dépassaient souvent, en violences de langage, les *Colères* du père Duchesne, les *Cris d'alarme* et les *Tocsins* de Marat.

Dans une longue satire en vers qu'on trouve au milieu des *versions* publiées l'*an des municipalités* ou l'*an des assignats*, etc., on lit les passages suivants, qui peuvent donner une idée de la manière dont les *Apôtres* parlaient de leurs ennemis politiques :

« Malheureux peuple, ouvre les yeux
Sur les auteurs de ta détresse ;
De tes faux rois, de tes faux dieux
Reconnais la scélératesse.
Sous le beau nom de liberté,
Conviens donc enfin qu'on t'abuse ;
Ce nom t'a déjà trop coûté
Pour pouvoir te servir d'excuse.
Du corps qui veut te gouverner
Abjure l'exécrable empire :
Il n'a jamais su dominer
Que par le crime et le délire... »
. . . .

Passant ensuite en revue les diverses catégories d'hommes dont se composait l'Assemblée nationale, le poëte royaliste s'exprimait ainsi :

« De vils et rampants courtisans
Comblés de bienfaits par leurs maîtres,
Et de leur bonté *abusans* (sic)
Pour les perdre en devenant traîtres ;
Des philosophes novateurs
Infatués de leur système,
Sacrifiant à leurs erreurs
Les hommes, les rois et Dieu même ;
Certain public bien corrompu
Et dont l'idole est la fortune,
Qu'on voit trahir, pour un écu,
Leur corps et la chose commune ;
Des curés justement dupés
Par la plus sotte imprévoyance,
Trompeurs à la fois et trompés
Par l'avarice et l'ignorance ;
De plats et verbeux orateurs
Subjuguant tout par le sophisme,
Et n'employant l'art des rhéteurs

Qu'en faveur de leur égoïsme :
Nombre d'avocats insolents,
Pédants et captieux légistes,
Ayant du jargon sans talents,
Et voulant être publicistes ;
Des personnages vertueux,
Mais dont le défaut d'énergie,
En nuisant aux plus courageux,
Fit le malheur de la patrie ;
Une horrible majorité
Qui veut, en nous traçant la ligne,
Anéantir l'autorité,
Et tout perdre par son intrigue ;
Des sots qu'en masse on fait mouvoir,
Et qu'à l'instar d'une machine,
On voit se lever et s'asseoir
Sans savoir sur quoi l'on opine ;
De funestes agioteurs
Et d'avides capitalistes
Profitant toujours des erreurs
Du calcul des économistes. »

Telles étaient souvent les pièces de *remplissage* que les *Apôtres* inséraient ; ils ne se montraient pas difficiles sur le choix, et l'on trouve dans leur recueil maintes rapsodies de la même force, littérairement parlant. Il suffisait que chaque morceau fût riche en injures contre les patriotes ou contre l'assemblée, ou, comme ils le disaient eux-mêmes en style de savetier, qu'il fût un *emporte-pièce*, pour qu'il parût dans leur feuille. En voici encore un exemple :

« Législateurs, qui faites
A coups de baïonnettes
Adopter vos sornettes,
Votre arrêt est *rendu*.
Hu ! hu !
De vous une centaine
Je nommerai sans peine
Qu'à la Saint-Jean prochaine
Je garantis *pendus*. »

Mais si, pour satisfaire l'amour-propre de quelques souscripteurs *bien placés dans l'opinion*, Peltier offrait à ses lecteurs des morceaux sans rime ni raison, il ne manquait pas de prendre sa revanche dans le numéro suivant ; le lendemain on retrouvait dans sa feuille tout le sel attique que ses rédacteurs savaient y répandre.

En voici un exemple pris dans une pièce de vers fort longue, qu'ils avaient intitulée : *Le nouveau Cadmus.*

« Viens çà, portier, viens que je te désigne
Tous mes journaux, mes cent papiers divers,
Qu'entre tes mains aujourd'hui je consigne.
Tu retiendras et le disert Garat,
Et son héros, le sage Robespierre ;
Le doux Camille et le tendre Marat ;
La *Sentinelle*, à la voix forte et fière ;
Le *Point du Jour*, qui vient midi sonnant ;
Le *Postillon*, qu'on apporte en courant ;
Le *Moniteur*, à la marche plus lente,
De l'assemblée image très-parlante :
Et son rival, l'éloquent Biauzat,
Qui narre tout en bon *auvergniat* :
Et le journal si plein de bonhomie
De Mirabeau, Clavière et compagnie ;
Et mons Prudhomme en arguments si fort ;
Mercier, enfin, et Laharpe et Champfort :
Mercier, Champfort et Laharpe et Prudhomme,
Grands écrivains que tout Paris renomme ;
Champfort, Prudhomme et Laharpe et Mercier,
Ne passeront enfin chez mon portier. »

Les *Apôtres* avaient adopté un vocabulaire à leur usage, dont ils se servaient invariablement. Ainsi, par exemple, parlaient-ils de Barnave, ils lui accolaient toujours l'épithète de *féroce* ou de *boucher*, afin de rappeler sans cesse la phrase échappée à ce jeune et éloquent député patriote ; le duc d'Aiguillon n'était plus que *madame Dugraillon* ; Marat était l'*oiseau de mauvais augure* ; Loustalot n'était que le *teinturier* de Prudhomme ; le propriétaire du *Moniteur*, Panckoucke, était appelé l'*amphibie* ; Cérutti était le *limaçon de la littérature* : il laisse partout, disaient-ils, un trait argenté, mais ce n'est que de la bave ; enfin, Camille était toujours *l'ânon des moulins* ; ils disaient :

« Sa manie est de toujours braire ;
Mais quand le bruit qu'il fait étourdit ses voisins,
Cent coups de bâton sur les reins
Le font cesser. C'est de cette manière
Qu'on impose silence à l'*ânon des moulins.* »

Le poëte Chénier eut aussi sa part des injures quotidiennes que les *Apôtres* ne cessaient d'adresser aux journalistes et aux littéra-

leurs patriotes. Dans l'épître dédicatoire d'une tragédie burlesque ayant pour titre les *Quatre pendus*, ils lui disaient :

> « Toujours des scélérats te montrant le soutien,
> Ta voix leur prodigua le nom de citoyen ;
> Des méchants factieux qui consomment les crimes
> Tu prêches dans tes vers les sanglantes maximes. »

C'était principalement ceux des anciens nobles, prélats et parlementaires qui avaient embrassé la cause de la Révolution, que Peltier et ses amis poursuivaient de leur verve mordante. Il faut voir comment les *Actes des Apôtres* parlent du duc d'Aiguillon, de Mathieu de Montmorency, des Liancourt, des Lusignan, des Montesquiou, des la Rochefoucauld, des Crancé, des Menou, des Marnezia, des Pelletier, des Fréteau, etc. ; ils les traitaient journellement, dans leurs épigrammes les plus acérées, de lâches et de renégats.

Peltier, qui, en 1790, soutenait de toutes ses forces Necker, ne cessait de répondre à ceux qui prétendaient que ce ministre était épuisé, usé, qu'au moins il restait au contrôleur général un certain capital de vertu et de probité que nul ne pouvait lui contester.

Un peu plus tard, quand Necker dut se retirer, les *Apôtres* ne manquèrent pas de lancer contre ce ministre un article très-malveillant, contenant une sorte de biographie critique du banquier genevois; et comme tout se terminait chez eux par des épigrammes, l'épigramme ne lui fit pas faute. Ils disaient :

> « Necker nous avertit qu'il va quitter le monde :
> Mais le fameux décret qui supprime les vœux
>   Lui cause une douleur profonde,
>   Car il s'allait faire chartreux.
> Quand le diable fut vieux, il se fit bien ermite :
> C'est l'unique parti quand le monde nous quitte. »

Passant ensuite burlesquement en revue les titres qu'avaient certains membres de l'Assemblée nationale à arriver au ministère, Peltier disait que la place de chevalier de l'échiquier devait échoir de droit à l'évêque d'Autun. « Les mauvais plaisants, ajoutait-il, s'égayant sur l'accident qui le prive de l'usage de ses jambes, disent qu'il ne marchera jamais droit ; mais *M. le comte* le redressera, et la droiture de l'un nous répond de la rectitude de son protégé. »

Le genre d'esprit que les rédacteurs des *Actes des Apôtres* sem-

blaient affectionner le plus, celui dont ils se montraient très-prodigues dans leur feuille, était sans contredit les jeux de mots; ils aimaient singulièrement à amuser leurs lecteurs avec les affinités ou les contrastes que les noms propres leur offraient. On trouve souvent des chapitres entiers roulant sur des jeux de mots. Champcenetz en a fait de très-longs en arrangeant les noms de tous les membres de l'Assemblée nationale sur l'air du menuet d'Exaudet. Parle-t-il de Chapelier, il ne manque pas de dire que c'est un homme *coiffé* de la constitution *dans toutes les formes*, etc., etc.

« Nous avons vu avec plaisir l'assemblée décider la grande question de deux séances par jour trois fois la semaine, disaient plus loin ces rédacteurs; cela prouve que nos représentants, dont l'estomac se fatigue à attendre jusqu'à cinq heures, sont disposés à faire toutes sortes de sacrifices pour notre bien. On a vu, à Versailles, le 4 août, quelle était l'influence d'un bon dîner, et c'est avec reconnaissance que nous apprenons à la postérité que MM. *Pain*, *Perdrix*, *Sallé* de *Choux* et les deux *Fricot* (noms de membres de l'assemblée) ont été de l'avis de la majorité. »

Le lendemain, ils revenaient encore sur ce sujet.

« En donnant les noms des députés qui ont voté pour les séances du soir, ajoutaient-ils, nous aurions dû commencer par M. le curé de *Soupe:* c'est lui qui a décidé la majorité. Il doit avoir la priorité sur MM. *Perdrix* et *Fricot*. On nous fait craindre une réclamation de la part de MM. *Bouche* et *Dutrou* sur cette motion. Nous reconnaissons que ce sont deux des membres les plus occupés de la chose *commune*. Mais si nous écoutions toutes les réclamations particulières, nous ne saurions en finir. Nous rendons cependant justice à MM. *Bouche* et *Dutrou :* nous les avons toujours reconnus pour les organes les moins équivoques du patriotisme français, et nous soupirons après le moment où, pour prix de leurs services quotidiens, ils présideront le comité des *rapports*, etc. »

Voici encore un autre échantillon du genre de polémique et même de littérature que les rédacteurs des *Actes des Apôtres* employaient si souvent.

Ils prétendent que c'est rue du Bouloy, à l'hôtel de Grenoble, où logeait l'amazone Théroigne de Méricourt, que se réunissent les principaux membres révolutionnaires de l'assemblée. « C'est là, disent les rédacteurs, que, sous le charme de sa figure, de ses grâces féminines, de son esprit, et, plus que tout cela, de son ardent amour

de la liberté, la Circé du parti, la *Muse de la démocratie*, inspire ses adeptes. C'est Vénus donnant des leçons de droit public. Sa société est un lycée; ses principes sont ceux du Portique: elle aurait au besoin ceux des *Arcades*. On compte parmi ses élèves l'abbé Sieyès. Pétion de Villeneuve, Barnave et l'heureux Populus, dont, hélas! elle couronnera bientôt les pudiques moyens de plaire et l'inépuisable amour par un mariage. L'hôtel de Grenoble est devenu le point central des grands intérêts de la France régénérée. »

Enumérant ensuite les questions qui s'y agitaient sur la *monarchie libre*, la *royauté tempérée*, la *démocratie royale*, le *pouvoir constitutionnel*, la *monarchie populaire*, la *république fédérative* ou *monocratique* et autres *grandes billevesées*, les *Apôtres* reproduisent les motions à l'ordre du jour.

« M. *Bazin*, disent-ils, a été chargé de réclamer contre le traité de commerce fait avec l'Angleterre, et M. *Bonnet* opinera en faveur de la motion.

« M. *Bandit* demande la suppression de la maréchaussée.

« M. *Chassebœuf* la suppression de la caisse de Poissy; il sera fortement appuyé par MM. *Bouvier* et *Boucher*.

« M. *Grenier* a lu une dissertation sur l'annone; il invitera l'assemblée à faire revivre cette police si utile aux Romains et à l'Egypte sous le prince Joseph[1].

« M. *Chevreuil* a communiqué une adresse de ses commettants, qui remercient l'assemblée du décret sur la chasse. M. *Merle* a finement profité de l'occasion pour intéresser en faveur de ses amis.

« M. *Brochetton*, que, par ses caresses, mademoiselle Théroigne tâchait d'engager à se joindre à eux, ne s'est pas laissé prendre à l'hameçon, et s'est tiré d'affaire en nageant entre deux eaux. M. *Saline* lui a préparé une sauce piquante.

« M. *Billette* a fait lecture d'une adresse des carmes déchaussés, qui envoient leurs boucles à l'assemblée.

« La société a vu avec douleur que MM. *Clerc* et *Bazoche* se proposent de protester contre toute innovation dans l'ordre judiciaire.

« Enfin M. *Lanusse* a présenté une pétition des apothicaires du duché d'Albret, qui demandent que leur corporation soit conservée.

« M. *Dutrou* se proposait de parler sur la matière, quand MM. *Ni-*

[1] Les royalistes avaient accusé le duc d'Orléans (Joseph) d'avoir fait, en Angleterre, de grands accaparements de blé pour spéculer sur la famine.

codème et *Lasnon* ont fait entendre des bruits désapprobateurs ; mademoiselle Théroigne s'est évanouie dans les bras de M. *Populus*. M. *Lasnier*, qui a un grand empire sur M. *Lasnon*, s'avance, le prend par la main, et le conduit aux pieds de mademoiselle Théroigne, etc., etc... »

Dans le compte rendu d'une nouvelle séance tenue, à ce que prétendent les rédacteurs des *Actes des Apôtres*, à l'hôtel de Grenoble, ils font plaisamment intervenir M. *Cochon* de l'Apparent, qui, à chaque phrase de la lecture d'un rapport, fait entendre des paroles familières à son espèce : *gron! gron! gron!*

Il suffira peut-être d'énumérer les titres de quelques-unes des facéties avec lesquelles les rédacteurs des *Actes des Apôtres* égayaient leurs lecteurs en ridiculisant les patriotes, pour donner une juste idée de ce que renferme cette feuille.

Ici, c'était un long *Noël national*, en vers, où ils passaient en revue les actes de l'assemblée : là, on trouvait un *dialogue entre les Bretons*, où intervenait d'une manière comique le fameux père Gérard. Un peu plus loin, on lisait les *Étrennes à la nation* sur la mort (prétendue) de Mirabeau ; puis une épigramme en vers, dans laquelle on démontrait que la plume de cet écrivain avait tour à tour été payée pour dénigrer son père, sa mère, son frère, ses amis, ses bienfaiteurs. Le chapitre suivant renfermait la parodie de quelques fragments d'*Athalie* ou de *Phèdre*, ou bien des scènes *échappées*, disaient-ils, à Corneille, Molière, Racine ou Voltaire. Dans un autre, on trouvait un poëme héro-natio-épi-constitutio-politico-comique, intitulé la *Targétade*, ou bien le *Triomphe de la Démocratie*, drame national en *vers civiques*, dans lequel mademoiselle Théroigne, l'*heureux* Populus et Mirabeau jouaient les principaux rôles. Tout cela entremêlé d'une foule d'épigrammes en vers, de madrigaux, de quatrains, d'interrogations, de réponses, car le journal de Peltier était merveilleusement varié dans ce genre.

Au milieu d'une longue et curieuse parodie de la grande scène de la *Mort de César*, les *Apôtres* établissaient le dialogue suivant entre Mirabeau-César, et Populus-Antoine.

. . . .

POPULUS.

« Mais l'assemblée, enfin, de ses droits si jalouse,
Peut...

MIRABEAU.

Tu vois qu'à mon gré je les joue et les blouse.
Tous ces fiers plumitifs, procureurs couronnés,
Que je puis, en flattant, conduire par le nez,
Nous assurent des chefs du grand aréopage ;
Je veux leur faire à tous un très-digne partage.
Connaissant leurs désirs, je donne aux plus ardents
Quelques États, et l'or de Londres et d'Orléans.
Je délègue à *Lasnon* l'empire des prairies ;
Barnave aura de droit celui des boucheries.
Muguet aura les fleurs. Au nasillant *Buzot*
Tous les vielleurs du coin payeront un impôt.
Le trop heureux *Bailly* palpera les épices.
Les lapins, de *Clapier*, combleront les délices.
Collinet des moutons règlera les destins.
Bouillotte aura les jeux, et *Grégoire* les vins.
Martinet règnera sur la gente enfantine.
Fricot présidera toujours à ma cuisine.
Le riche *Nourrissart* et le précieux *Roulhac*
Règneront au pays de l'heureux Pourceaugnac.
Bazoche aura le pas sur les clercs de notaires
Lanusse aura sous lui tous les apothicaires.
Dutrou doit présider aux plus aimables jeux,
Et *Nicodème* aura le royaume des cieux.
Brocheton sur les eaux étendra son empire.
Nos curés pourront tous bien boire et mal écrire ;
Et l'enchanteur *Merlin*, par des charmes nouveaux,
Fascinera les yeux sur nos doctes travaux.
Tous les deux, étonnés du nœud qui les rassemble,
Les rois *Bracq* et *Perdrix* doivent régner ensemble.
Sous lui, le roi *Target* aura tous les ballons.
Lameth doit aux couvents guider nos escadrons.
Ce que *Bouche* et *Lanusse* auront de disponible
A *Cochon* purement doit être réversible.
Au vertueux *Bandit* je donne les forêts ;
Et quand, suivant le cours de mes vastes projets,
J'irai dicter des lois dans une autre contrée,
Il représentera ma personne sacrée.
Chassebœuf de Poissy sera le commandant.
Chapelier des castors sera le président.
La Poule aura les grains, *Colombier* la volée ;
La Beste aura l'esprit de toute l'assemblée.

POPULUS.

Ce plan est magnifique et grandement conçu :
Mais du ci-devant roi, dis-moi, qu'en feras-tu ?

MIRABEAU.

Hélas ! je dirais mieux ce que j'en voulus faire.
Mais il déconcerta ma prudence ordinaire.

POPULUS.

C'est un citoyen franc, bon, vertueux, loyal.

MIRABEAU.

Nous lui conserverons le costume royal. »

. . . .

Au milieu de ce déluge de parodies, de scènes burlesques, de chansons, d'épigrammes qui inonde les pages des *Actes des Apôtres*, c'est à peine si on y lit de temps à autre quelque article écrit sur un ton sérieux, et encore ces articles appartiennent-ils généralement à des écrivains étrangers à la rédaction ordinaire de cette feuille royaliste ; j'en excepte cependant les *introductions*, les *prologues* et les *épilogues*, qui sont seuls d'un style sérieux et relevé. Marat ayant publié, dans un de ses premiers numéros, une sorte de paraphrase des commandements de Dieu où il exposait la marche que la Révolution devait suivre, Peltier donna un pendant à cette pièce, et l'intitula : *Qualités requises pour être citoyen actif.* Voici quelques-unes de ces qualités, suivant les *Apôtres* :

« Détourner son roi lestement,
L'humilier à tout moment,
Le garder fort étroitement,
Sous prétexte d'attachement,
Et le mener tambour battant,
Soit à la ville, soit au champ ;
Élever jusqu'au firmament
Tout ce qu'on fait depuis un an ;
Porter cocarde ou bien ruban ;
Malgré soi servir librement,
Et s'affubler d'un fourniment ;
Violer sa foi, son serment ;
Trouver tout décret excellent ;
Prendre assignats pour de l'argent ;
Enrager agréablement,
Tout en perdant quinze pour cent. »

Les *Actes des Apôtres* n'épargnèrent aucune des institutions nouvelles. A ce titre, la garde nationale eut sa part dans les épigrammes lancées par ce satirique journal. Dans une pièce de vers

intitulée les *Œufs de Pâques* ou *Épître à Nosseigneurs*, l'auteur indiquait aux constituants ce qu'ils devaient faire pour réparer le *mal arrivé depuis la Révolution.* Jetant un coup d'œil sur ce *mal*, il ne pouvait manquer de mentionner et le journalisme et la garde nationale ; voici ce qu'il disait :

« Dès qu'aux faubourgs, Honoré Mirabeau
Fait retentir sa trompette guerrière,
Nos citadins, brûlant d'un feu nouveau,
Pendent au flanc leur vaillante rapière,
Et sur l'oreille ils mettent leur chapeau.
Oh ! quel plaisir d'endosser l'uniforme
Et de paraître affronter les hasards !
Riche harnais, pourpoint qui les transforme,
Et de faquins fait autant de Césars.
Pour batailler chacun se croit idoine ;
Sous le mousquet chacun se montre altier :
Mais ce n'est point l'habit qui fait le moine,
Ni le plumet qui fait le cavalier.
Et l'on m'a dit que ces braves soldats,
Grands pourfendeurs et fervents patriotes,
Lorsqu'il s'agit de voler aux combats,
Ne manquent point de salir leurs culottes.
Le piteux cas, et la vilaine affaire !
Certain raillard les appelle culs-blancs ;
Du bon côté c'est qu'il les considère,
Car à l'envers ils sont bien différents.
. . . .
. . . .
. . . . Citoyens de Paris,
Dont vous vantez l'ardeur incomparable,
Pour un instant de vous semblent épris ;
L'instant d'après ils vous donnent au diable.
La mode passe, on s'accoutume à tout ;
Ce qu'ils aimaient leur paraît moins aimable :
Fréquent usage amène le dégoût ;
Et constamment il est au variable,
Leur thermomètre. Invincibles guerriers,
Ils reviendront citadins pacifiques,
Et, renonçant aux palmes, aux lauriers,
Fruit encor nul de leurs œuvres civiques,
Mieux aimeront faire dans leurs boutiques
Ce qu'ils voulaient y faire auparavant,
Auner du drap et tromper leurs pratiques,
Ainsi que fait tout honnête marchand. »
. . . .

A force de railler et d'injurier les patriotes, à force d'insulter la Révolution et les révolutionnaires, à force de blasphémer contre la cause de la liberté, les rédacteurs des *Actes des Apôtres* finirent par irriter le peuple : il se montra moins endurant que l'Assemblée nationale, disposée à souffrir la licence des journalistes pour ne pas porter atteinte à la liberté de la presse ; et un beau jour, la tempête populaire éclata sur l'imprimerie de ce journal royaliste : elle fut saccagée, et le libraire Gattey fut obligé de fermer sa boutique pendant quelque temps.

Cette rude leçon ne corrigea guère les *quarante-cinq apôtres*. En reprenant leur publication chez le libraire Dudoyer, rue et hôtel Coq-Héron, les rédacteurs de ce recueil antirévolutionnaire recommencèrent leurs attaques toujours dirigées contre les partisans du nouveau régime. Il faut les voir s'amuser aux dépens de la fédération et des fédérés. La pluie qui tomba le jour de cette grande cérémonie leur fournit la matière de beaucoup d'épigrammes. Nous nous bornerons à citer celle-ci :

« Toujours de l'eau, quel temps maudit !
Disait au Champ de Mars Damis le démocrate :
C'est fait exprès : je l'avais bien prédit
Que le Père éternel était aristocrate ! »

Le célèbre auteur Sedaine, *soldat citoyen*, ayant chanté, à un repas donné aux fédérés, une chanson sur l'air *Ça ira*, dans laquelle il vantait les bienfaits dont la France était déjà redevable à la Révolution et à l'Assemblée nationale, les *Apôtres* lui répondirent sur le même air et par le même nombre de couplets. En voici deux :

« Oh ! l'on verra, l'on verra, l'on verra
Ce que nous devons à cette assemblée.
Ah ! l'on verra, l'on verra, l'on verra
Tous les malheurs qu'elle nous léguera.
Tant qu'à détruire elle s'amusera
Et que jamais elle n'édifira.
Oh ! l'on verra, etc..
Du milieu d'un long brouhaha,
Décrets par-ci, décrets par-là,
Toujours sont rendus par cette assemblée.
Oh ! l'on verra, l'on verra, l'on verra.

« Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Mais il faut le voir pour le croire.

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Ce n'est que le temps qui nous l'apprendra :
Tant que les choses iront comme ça,
Des jours heureux en vain l'on promettra.
Ah ! ça ira, etc.
En vain le roi sanctionnera
Tous les décrets que l'on voudra,
Espérance illusoire,
Rien n'ira mieux pour cela.
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira. »

Ce fut surtout à l'occasion du décret qui remplaçait le pavillon blanc par le pavillon tricolore, comme couleurs nationales, et supprimait les fleurs de lis, que les *Apôtres* manifestèrent leur mécontentement. Après quelques articles en prose dans lesquels ils exaltaient le drapeau de Fontenoy, on trouve une chanson sur l'air du *Haut en bas*, intitulée le *Pavillon tricolore*. En voici un extrait :

« Au pavillon
Si quelque puissance ennemie,
Au pavillon
S'avisait de faire un affront,
De cent décrets l'artillerie
Vengera de cette infamie
Le pavillon.

« Ça n'ira pas,
Ces décrets, fruits de la chimère,
Ça n'ira pas ;
Les pavillons, les assignats,
Juges, districts, cantons et maire,
Tout cela n'est que de l'eau claire :
Ça n'ira pas. »

J'aime mieux arrêter l'attention du lecteur sur les articles qui servaient ordinairement d'introduction ou d'épilogue, ou bien sur les paraboles que les *Apôtres* plaçaient au commencement et à la fin de chacune de leurs *versions* : ce sont presque toujours, ainsi que je l'ai déjà dit, des leçons puisées dans l'histoire. Il y en a de fort remarquables, quoique toujours empreintes de l'esprit royaliste aristocratique qui caractérisait ce journal. Une surtout, intitulée *Tableau rétrospectif*, dans lequel le rédacteur y fait, avec bonne foi, la longue énumération des abus de l'ancien régime et des remèdes que ces abus nécessitaient, doit être citée. On y remarque la phrase

suivante, après une amère critique de la vie de Henri IV, et un grand éloge de son ministre Sully.

« Louis XIV fut aussi surnommé *le Grand*, dit le rédacteur, parce qu'il aimait les grandes conquêtes, les grands édifices, les grands palais, les grandes femmes, les grands valets, les grandes perruques ; cela ne l'empêcha pas de mourir bien petitement, après avoir éprouvé de grandes humiliations. »

On lira aussi avec plaisir la *Voix du Temps*, leçons empreintes d'une grande philosophie. Mais après ces rayons de lumière du Saint-Esprit, les *Apôtres* retournaient promptement à leurs facéties, à leurs épigrammes, à leurs parodies et à leurs jeux de mots. C'est qu'ils écrivaient pour un parti orgueilleux, vain, ignorant, et dont il fallait sans cesse flatter les petites passions et le petit amour-propre. Un journal royaliste aristocratique qui eût alors parlé raison et bon sens à la noblesse, au clergé et aux anciens privilégiés n'eût pas eu le succès qu'obtint celui de Peltier, si rempli de grossières injures contre les révolutionnaires.

Le serment imposé au clergé, et, plus tard, l'élection et l'installation des nouveaux évêques constitutionnels, appelés par les *Apôtres* les *intrus*, les *jureurs*, leur ouvrit une source intarissable de lamentations et de sarcasmes.

Enfin les jacobins ne cessèrent d'être l'objet de la haine dont les *Apôtres* poursuivaient tous les patriotes énergiques : ils les suivirent dans toutes leurs transformations, soit à Versailles, sous la dénomination de *comité de Bretagne* ou de *club Breton*, sous celle de *Palais-Royal*, de *côté gauche* ; soit à Paris, lorsqu'ils voulurent les flétrir dans l'opinion en les appelant *jacots*, *jacobites*, et en donnant à la salle où ils se réunissaient le nom de *Jacobinière*. Il faut lire un article qui se trouve dans le trente-septième chapitre des *Actes des Apôtres*, article intitulé : *Caractère d'un membre du club des Jacobins*, pour se convaincre encore davantage que la violence était loin d'être le partage exclusif des Marat et des Hébert.

Souvent les *Apôtres* s'amusaient à faire assister leurs lecteurs à des séances des jacobins, qu'ils rédigeaient eux-mêmes, et dans lesquelles ils versaient sur leurs adversaires le ridicule à pleines mains : les *Apôtres* prétendaient que, pour faire l'appel nominal des membres de ce club, le président de la *Jacobinière* n'avait besoin que d'agiter sa sonnette : *Gredins ! gredins !* pour que chaque jacobin répondît aussitôt : *Présent !*

Lors de la fameuse scission entre les *Amis de la constitution*, le journal de Peltier parut s'en réjouir un moment. Mais peu après il reconnut que la monarchie selon son cœur ne gagnerait rien à ce dédoublement des légions ennemies. Aussi le vit-on exprimer ses craintes dans une sorte de dialogue rimé entre Louis XVI et Mirabeau. En réponse à une question du roi, qui désirait savoir ce qu'il obtiendrait enfin pour prix de tous ses sacrifices, les *Apôtres* prêtaient à Mirabeau les paroles suivantes :

> « Sire, tout est perdu, répond-il sans effroi ;
> Des deux clubs à la fois vous sentirez les coups :
> Ceux qui veulent de vous ne veulent plus de roi,
> Ceux qui veulent un roi ne veulent plus de vous. »

Vers l'époque de la fuite de Louis XVI, les *Apôtres* ne voyaient déjà plus de salut pour la monarchie et la famille des Bourbons, que dans les mesures extrêmes, au nombre desquelles ils admettaient la guerre des rois contre les révolutionnaires de France, de Brabant, de Pologne, etc. Ils se consolaient en disant que la Révolution française n'ayant été qu'une *aggrégation* de suicides, le tour de ceux qui semblaient l'emporter ne tarderait pas d'arriver.

« Le roi, disait-il, s'est tué lui-même ; le parlement s'est tué lui-même ; le clergé s'est tué lui-même ; la noblesse s'est tuée elle-même ; les états généraux se sont tués eux-mêmes ; Necker s'est tué lui-même ; encore quelques jours, et l'Assemblée nationale se tuera elle-même. »

Or il arriva que les *Actes des Apôtres* se suicidèrent avant la mort de l'Assemblée constituante, et qu'ils durent cesser de paraître pendant tout le mois de juillet 1791.

Cette seconde suspension forcée ne découragea pas les rédacteurs, et leur recueil reparut à l'époque de l'acceptation de la constitution.

« Forcés, par la sévérité des circonstances, d'interrompre notre œuvre badine pendant plus d'un mois, dirent-ils au public, nous ne pouvons voir arriver le terme des décrets de nos divins législateurs, sans achever de leur donner le dernier tribut de louanges qu'ils ont si bien mérité. Nous osons croire que deux ans de travaux assidus ont dû nous donner des droits à quarante jours de repos, à l'instar de notre divin Sauveur et maître et de nos prédécesseurs. Nous en avons profité pour reprendre de nouvelles forces, et nous nous proposons bien d'ajouter encore quelques fleurons à la couronne de la

démocratie royale... C'est à célébrer toutes les merveilles et à publier les prodiges futurs de nos féconds législateurs, que nous consacrerons ce qui nous reste de forces... Malgré nos ennemis, nos envieux et nos détracteurs, nous pouvons les assurer que *ça ira.* »

Les *Actes des Apôtres* continuèrent donc à paraître, à partir de leur numéro 301. Les rédacteurs s'efforcèrent de rentrer dans la voie au milieu de laquelle ils s'étaient reposés ; ils ajoutèrent même à leurs cahiers une division nouvelle. sous le titre de *Petits paquets.* Mais, soit que les anciens souscripteurs n'eussent plus de confiance dans la durée de leur abonnement, soit, ainsi qu'on l'a dit, que la liste civile cessât de commanditer cette entreprise contre-révolutionnaire, elle fut loin de prospérer comme dans le commencement, et les *Actes des Apôtres* cessèrent définitivement de paraître à leur 311ᵉ numéro.

Dans le 11ᵉ et dernier volume de cette collection, on trouve encore quelques traces de cette verve satirique qui donna tant de vogue aux volumes précédents ; mais, en général, on s'aperçoit que l'esprit de ses rédacteurs était fatigué, usé même.

Une lettre énergique aux rois de l'Europe, dans laquelle on leur reproche de s'endormir au bord du précipice, et un poëme en quatre chants et en vers alexandrins, digne de fixer l'attention des lecteurs, sont les deux pièces les plus remarquables de cette dernière partie des *Actes des Apôtres.* Ce poëme, intitulé la *Révolution française,* est tout en l'honneur de l'abbé Maury, à qui il est dédié de la manière suivante :

« Généreux défenseur du trône et de l'autel,
Démosthène français, orateur immortel,
Tandis qu'un vil essaim d'imposteurs mercenaires,
De la sédition trompettes sanguinaires,
Défigurant tes traits de leurs propres horreurs,
Du peuple contre toi provoquent les fureurs,
Entends, parmi les cris de leur aveugle rage,
Des fidèles Français la voix qui t'encourage.

. . . .

Oui, nous voyons renaître une vertu romaine :
Un nouveau Cicéron, sur les bords de la Seine,
De nos Catilinas confond les noirs complots ;
Politique profond, intrépide héros,
Verse sur des ingrats des torrents de lumière,
Brave tous les dangers de sa noble carrière.

Et l'assaut de ligueurs conjurés à la fois.
Et les cris mendiés pour étouffer sa voix,
Et d'un peuple égaré la brutale vengeance,
Et les plumes de sang qui tracent sa sentence... »

Ce poëme, fort bien versifié, contient des tableaux exagérés par l'esprit de parti, faux même, mais tracés par une main habile. En voici quelques-uns.

« Cependant une secte insolente et hardie,
Se couvrant du manteau de la philosophie,
Du trône et de l'autel sapait les fondements :
Le sage déplorait ses succès alarmants ;
L'autorité muette enhardit son audace.
Bientôt, le sceptre en main, gouvernant le Parnasse,
L'impiété prêcha ses dogmes destructeurs,
Et vomit un torrent de livres séducteurs ;
Une jeunesse avide, ignorante, effrénée,
Saisit avec ardeur la coupe empoisonnée,
Y puisa le dédain pour nos antiques lois,
Le mépris du pontife et la haine des rois...
. . . .
Saint auteur de la race et du sang des Bourbons,
Contemplez un moment nos tristes régions !
Voyez de notre foi l'éclipse menaçante,
L'impiété, l'erreur protégée et puissante,
Le vrai culte avili par de fiers novateurs,
Et le sectaire impur comblé de leurs faveurs ;
De la religion le frein si nécessaire
Sans force et sans vertu sur un grossier vulgaire ;
Contre tous les pasteurs le troupeau révolté,
Le prêtre méprisé, haï, persécuté ;
Des organes impurs de lois incendiaires
Traînant hors de Sion les terribles mystères ;
Les temples transformés en de profanes lieux,
Théâtres du tumulte et des cris factieux ;
Le crime sans pudeur, la débauche effrontée,
Et la corruption à son comble portée ;
La fureur du système et des raisonnements
De toute vérité sapant les fondements,
Du juste et de l'injuste effaçant la distance,
Et des opinions l'anarchique licence ;
Un peuple pacifique, aimable, obéissant,
Devenu furieux, brutal et menaçant,
Toujours prêt à voler aux armes, au pillage,
Souriant aux horreurs et chantant le carnage.

De toute autorité méconnaissant la voix ;
Le magistrat pleurant l'impuissance des lois ;
La haine des partis, la discorde des villes,
Semences de la guerre et des fureurs civiles ;
Le crime audacieux, impuni, triomphant ;
Le citoyen paisible interdit et tremblant ;
L'honneur, la vertu même, aux soupçons immolée ;
Le subside engorgé, la dette accumulée ;
L'empire dépeuplé par la fuite des grands ;
D'innombrables proscrits, d'illustres émigrants
Sur des bords étrangers promenant l'abondance,
Et nous laissant la faim, la publique indigence
Attestant nos fureurs, et semant sur leurs pas
L'horreur du nom français et de nos attentats !....
Des sciences et des arts l'abandon malheureux,
Et le retour prochain des siècles ténébreux !... »

C'était ainsi que ce nouveau Jérémie pleurait sur les prétendus malheurs de son pays, qu'il voyait à travers le prisme de la peur.

On trouve encore dans les *Actes des Apôtres* un parallèle assez piquant entre l'Assemblée constituante et la deuxième législature.

Enfin, au milieu de quelques poésies légères, la plupart satiriques et mordantes, on lit, à la fin de ce recueil, une *allégorie imitée de l'ode d'Horace :*

O navis, referent in mare te novi fluctus!

« Ah ! rentre dans le port :
Sois heureux et tranquille.
Crains la foule indocile
Des rameurs forcenés :
Une fois mutinés
Tout cède à leur licence :
Redoute leur démence... »

Ce morceau de poésie fut le dernier écrit imprimé dans les *Actes des Apôtres*. Ils cessèrent de paraître vers la fin de janvier 1792.

Après avoir donné une idée aussi complète que possible des divers genres de polémique, des débauches d'esprit de toute nature que l'on trouve dans cette feuille périodique de la Révolution française, je devrais compléter ces études sur les *Actes des Apôtres* et sur ses rédacteurs, en citant quelques-unes de ces débauches, malheureusement trop fréquentes, qui viennent révolter le lecteur, quelques-uns de ces nombreux morceaux de vers et de prose où la

décence est sacrifiée au désir de paraître mordant, où l'intempérance du langage atteint le cynisme le plus révoltant; de ces vers, de cette prose, de ces mots que le goût réprouve et que la pudeur condamne. Ce serait avec dégoût que j'irais fouiller au milieu de ce ramassis d'ordures, que l'on est étonné et profondément affligé de trouver dans une feuille dont le titre aurait dû être un frein pour l'écrivain, dans un journal destiné à circuler parmi un public d'élite, et à charmer les loisirs de gens qui se prétendaient les seuls *comme il faut*.

» J'aime mieux passer sous silence les plaisanteries plus que licencieuses que l'on rencontre assez fréquemment dans une feuille assez riche en gaieté et en esprit pour pouvoir se passer de ces détestables auxiliaires. Je me bornerai seulement à affirmer que ni Marat, ni les *Père* et *Mère Duchesne*, ni aucun des autres journaux patriotes ne se sont jamais permis de déchirer le voile de la décence, comme le faisaient souvent les *Apôtres*. Marat mérita souvent l'épithète d'énergumène; Lemaire, Hébert, les auteurs de *Jean Bart* se servaient des jurons et des termes grossiers qui étaient dans le rôle de leurs personnages; mais, je le répète, aucun de ces journalistes n'eût osé offrir les images sales que l'on trouve dans la plupart des chapitres des *Actes des Apôtres* [1]. Aucun de ces hommes, qui semblaient jouer avec les proscriptions et les échafauds, n'aurait osé plaisanter aussi crûment que le faisaient les *Apôtres*, sur certaines passions ou maladies honteuses de certains hommes en évidence. Hébert prononçait souvent les mots *sal..* et *c.....*; mais il eût reculé s'il lui fût venu à la pensée de soulever entièrement le voile qui couvrait certains mystères galants de ses ennemis politiques [2], comme les *Apôtres* le faisaient sans honte ni scrupule au sujet de Mirabeau, du duc d'Orléans, du marquis de Villette, de la jument *Buffone*, de mademoiselle Théroigne, de mademoiselle Olympe de Gouges, etc. Nul de ces journalistes, réputés si grossiers, n'eût osé broder sans cesse sur l'inépuisable et impudique amour de *M. Populus* et de la *déesse de la démocratie*; sur les grandes qualités de MM. Lasnier et Lasnon, Lanusse et Dutrou; sur les délibérations de l'assemblée par assis et levé, etc., etc.

[1] On trouve dans la correspondance adressée aux auteurs des *Actes des Apôtres* plusieurs lettres par lesquelles on les encourageait à suivre les traces de l'*Arétin*, etc.

[2] J'en excepte la déposition d'Hébert lors du procès de la reine, déposition dans laquelle le rédacteur du *Père Duchesne* s'est montré d'une turpitude et d'un cynisme qui révoltèrent Robespierre, malgré sa haine pour Marie-Antoinette.

— « En compensation, me dira-t-on, les journaux que vous appelez patriotes, républicains, jacobins, montagnards, laissèrent bien loin derrière eux, sous le rapport de la violence, toutes les feuilles de l'autre parti. »

Je ne puis pas préjuger ce qu'auraient dit ou conseillé les journaux royalistes si, lors des grandes crises de la Révolution, ils eussent eu le dessus ; je pourrais tout au plus consulter les journaux royalistes de 1815 et 1816. Quant aux gazettes de ce dernier parti qui émirent leurs idées pendant les trois premières années de cette *première Révolution*, je les laisserai parler elles-mêmes, et l'on sera peut-être étonné d'apprendre que Marat, en demandant, dès 1789, que *cinq cents têtes scélérates* tombassent pour asseoir la liberté en France, s'était montré très-modéré comparativement à certains de ses confrères de l'autre bord.

Le journal *les Actes des Apôtres* n'a pas laissé, parmi les feuilles publiées alors, une réputation effrayante comme celle de l'*Ami du Peuple ;* il passait en quelque sorte pour un des modérés de son parti : eh bien ! l'on va voir quels vœux il formait en 1790 et 1791.

Dans un dialogue où l'on cherchait à prouver que les Parisiens révolutionnaires étaient des rebelles à leur roi, l'un des interlocuteurs s'enquérait de ce qu'avait fait Charles V lors du soulèvement de Montpellier.

« *Réponse.* Charles, voulant punir les habitants de cette ville de leur rébellion, fit exécuter *six cents* des plus séditieux (cent de plus que le nombre indiqué par Marat) : deux cents furent décapités, deux cents pendus et deux cents brûlés. Leurs enfants furent déclarés infâmes, leurs biens confisqués, et la moitié de ceux des autres citoyens de Montpellier. (Quel horrible exemple et quel horrible conseil cette phrase renferme !)

« *Demande.* Et si le roi veut des exemples ?

« *R.* Dans ce cas, ces exemples porteront de préférence sur les chefs et sur les municipaux sans pudeur qui ont osé dire au roi *qu'ils l'avaient conquis.* (Gare à vous, monsieur Bailly !)

« *D.* Sur quoi fondez-vous cet espoir ?

« *R.* Sur ce que Charles VI a fait en pareille circonstance.

« *D.* Qu'a fait ce roi ?

« *R.* Le peuple de Paris s'étant soulevé et mis en armes sous la conduite de Hugues Aubriot et de Jean Desmarest, le roi entra dans sa capitale à la tête de son armée, *fit pendre les plus marquants à*

leurs fenêtres ; trois cents autres principaux factieux furent décapités; le reste qui tenait prison n'obtint grâce qu'à la prière des princes du sang, et à la charge de payer au fisc la moitié de leurs biens.

. . . .

« *D*. A quoi croyez-vous que tout ceci aboutisse ?

« *R*. A une guerre civile, si le duc d'O...... reste en France... A une guerre étrangère, si les princes ont le courage de se faire déclarer rebelles, et si Léopold et Amédée ont celui de les soutenir.

« *D*. Si Léopold s'y décidait, par combien d'endroits croyez-vous notre frontière de Flandre accessible à ses troupes ?

« *R*. Par cinq.

« *D*. Et Amédée, par combien de points pourrait-il pénétrer en Provence ?

« *R*. Par trois, qu'un général habile peut réduire à deux.

« *D*. Donnez-en les aperçus.

« *R*. C'est un secret qui ne doit vous être révélé qu'au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen*. »

Un pareil article n'a pas besoin de commentaire ; il révèle assez les coupables espérances et les vues atroces du parti qui a l'audace de le publier et d'en avouer la portée.

Pour couronner l'œuvre, et afin que les autres *révolutionnaires* de l'Europe trouvassent aussi une place dans les injures et les épigrammes que les *Apôtres* prodiguaient à leurs ennemis politiques, ils avaient aussi déclaré la guerre aux Brabançons, alors en révolte ouverte contre l'empereur d'Autriche. On sait qu'après avoir chassé les troupes autrichiennes et le général Bender des Pays-Bas, les patriotes brabançons furent enfin forcés de subir une *restauration*, le ministère français n'ayant pas voulu le soutenir. La joie des *Apôtres* éclata en apprenant que les troupes impériales venaient, à leur tour, d'être victorieuses ; ils la manifestèrent sur tous les tons, et principalement dans une pièce de vers qu'ils intitulèrent : *Ronde patriote*, et dont voici un échantillon :

« Nous aurons incessamment
Des nouvelles du Brabant.
Les prétendus patriotes
Font caca dans leurs culottes ;
Ils ont fait semblant d'attendre
Quelques moments pour se rendre ;
Ils parlent de mousquetade,

Même un peu de canonnade :
La guerre de pétarade
N'est au fond qu'une foirade.
Quinze millions de potence (sic)
(Qui seraient très-bien en France)
Attesteront la clémence
Et la verte vigilance
De monsieur l'Empereur,
Dont ils ont grand'peur. »

Et de pareilles horreurs aussi platement dites trouvaient journellement la place d'honneur dans une feuille qui passait pour très-spirituelle et de bon ton. Je ne connais qu'un seul journal de l'époque qui se soit montré plus éhonté que les *Actes des Apôtres*, c'est le *Journal des Halles*, et c'était encore une feuille royaliste !

Ici finit l'article que nous avons consacré aux *Actes des Apôtres* et à son principal rédacteur, Peltier, dans l'Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française. Avant d'émigrer, cet écrivain royaliste publia encore, en France, une autre feuille périodique intitulée : *Correspondance politique des vrais amis du roi*, que le canon du 10 août arrêta à son 84e numéro. Cette nouvelle publication du rédacteur des *Actes des Apôtres* n'eut aucun succès.

Bientôt Peltier se vit dans la nécessité, pour ne pas partager le sort de son ami Durozoy, d'aller s'établir à Londres, d'où il continua ses attaques contre la Révolution française et contre Napoléon, dans un recueil intitulé : *l'Ambigu*. A l'époque de la paix d'Amiens, le premier consul obtint contre lui un jugement qui le condamnait, comme calomniateur, à une forte amende, couverte immédiatement, en Angleterre même, au moyen d'une souscription.

La restauration lui ayant ouvert les portes de la France, il revint à Paris; mais ses nombreux écrits contre-révolutionnaires ne lui ayant plus procuré les prodigalités auxquelles il était habitué, il retourna de nouveau en Angleterre, et s'y fit l'agent diplomatique du roi Christophe d'Haïti auprès du cabinet de Londres : ce qui a fait dire de lui que, quoiqu'il fût resté fidèle à sa couleur politique, il n'en avait pas moins changé du *blanc* au *noir*.

Le fameux rédacteur des *Actes des Apôtres* et de l'*Ambigu* mourut à Paris en 1825, où l'avait rappelé le règne de Charles X.





Marat l'ami du Peuple

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle

MARAT,

RÉDACTEUR DE L'AMI DU PEUPLE [1].

JEAN-PAUL MARAT, né en 1764, à Baudry, pays de Neufchâtel, en Suisse; député à la Convention nationale; mort assassiné par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793.

Avant de publier son fameux journal, qu'il intitula d'abord *le Publiciste parisien* et ensuite *l'Ami du Peuple*, J.-P. Marat, médecin, et auteur d'un ouvrage sur la *Lumière*, puis traducteur de l'*Optique* de Newton, dont Beauzée fut l'éditeur [2]; Marat, disons-nous, avait fait paraître plusieurs écrits politiques parmi lesquels il cite lui-même, avec éloge, l'*Offrande à la Patrie*, le *Moniteur*, le *Plan de Constitution*, un *Avis au Peuple* ou les *Ministres dévoilés*, etc., dans lesquels sont indiqués ses principes et ses idées. Il s'y annonçait comme un disciple de J.-J. Rousseau et de Thomas Payne. Sachant assez bien l'anglais, il avait pu apprécier les écrits de ce dernier publiciste.

Au reste, le rédacteur de l'*Ami du Peuple* se montrait déjà ce qu'il fut pendant toute sa vie de journaliste, un écrivain atrabilaire, turbulent, soupçonneux et passablement excentrique relativement à la plupart de ses autres confrères; mais patriote sincère, incorruptible, et doué d'une grande perspicacité. Son style emphatique, parfois trivial, n'était ni correct, ni irréprochable. Marat se vantait

[1] Le portrait de Marat que nous livrons au public a été gravé sur le dessin du célèbre peintre Boze, fait dans le mois d'avril 1793. C'est le plus ressemblant de tous ceux qui existent.

[2] Marat, qui ne cessait de parler de lui, nous a laissé sa propre biographie. On la trouve dans le numéro 98 de son *Journal de la République française*. Il y raconte sa vie de dévouement et de tribulations. Parlant ensuite de ses travaux littéraires et philosophiques, il s'exprime ainsi : « J'ai vingt volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques sur l'homme; j'en ai vingt de découvertes sur les différentes branches physiques; plusieurs sont publiés depuis longtemps... » — Cette biographie de Marat est fort curieuse.

d'avoir dans sa tête beaucoup d'idées révolutionnaires, qu'il sentait l'impérieux besoin de lancer dans le public : aussi, depuis l'ouverture des états généraux, n'avait-il cessé de publier brochure sur brochure.

On fit d'abord peu d'attention à ses écrits, quoiqu'ils ne fussent point dépourvus de vues patriotiques ; mais, à force de parler à ses concitoyens, il se fit lire au moment où chaque écrit produisait son effet. Dans son *Avis au Peuple*, publié le 1er juillet 1789, Marat s'exprimait ainsi :

« O mes concitoyens, observez toujours la conduite des ministres pour régler la vôtre. Leur objet est la dissolution de notre Assemblée nationale ; leur unique moyen est la guerre civile.

« Les ministres, les aristocrates soufflent la sédition ; eh bien, gardez-vous de vous livrer à la sédition, et vous déconcerterez leurs perfides manœuvres. Ils vous environnent de l'appareil formidable des soldats, des baïonnettes ; pénétrez leurs projets *inflammatoires* : ce n'est pas pour vous contenir, c'est pour vous exciter à la révolte en aigrissant vos esprits qu'ils agitent ces instruments meurtriers. Soyez, je le répète, paisibles, tranquilles, soumis au bon ordre, et vous vous jouerez de leur horrible fureur.

« Les misérables ! ils se rendent coupables d'un crime de plus en faisant approcher de Paris, au moment où la disette de l'aliment de première nécessité semble y devenir chaque jour plus alarmante, soixante mille bouches ennemies, qui, bravant la famine et l'inquiétude publique, vont mettre à contribution votre subsistance, vos besoins même ! Laissez-les combler la mesure ; le jour de la vengeance arrivera...

« Considérez quel serait le funeste effet d'un mouvement séditieux si vous aviez le malheur de vous y livrer, de donner dans le piége. Le fléau de la guerre civile fond sur vous, et ce bouleversement provoque à l'instant l'arrêt de mort de l'Assemblée nationale : elle est dissoute par la violence...

« Laissez donc s'entasser autour de vos murs indignés des soldats, des armes, des munitions, que votre prudence saura rendre inutiles... Soyez-en persuadés, si vous ne troublez pas la précieuse harmonie qui règne au milieu de l'Assemblée nationale, la révolution la plus salutaire, la plus importante se consommera sans qu'il en coûte ni sang à la nation, ni larmes à l'humanité... »

On voit, par ces conseils, que Marat n'arrivait point sur la scène

politique avec les idées sanguinaires qu'il émit plus tard : l'écrivain qui prêchait l'ordre, la prudence, le calme, comme les meilleurs moyens d'arriver à une révolution salutaire, *sans qu'il en coûtât une goutte de sang*, était alors bien loin de croire qu'il fallait faire tomber *cinq cents têtes scélérates* pour consommer cette révolution. Marat fut probablement amené à ces opinions extrêmes à la vue des dangers dont il vit la liberté naissante constamment environnée. Nous allons le suivre dans sa carrière de journaliste.

Ce fut le 12 septembre de la même année, et au moment où la Révolution marchait à pas de géant, malgré les obstacles que le clergé et l'aristocratie lui opposaient, que Marat fit paraître le 1er numéro de son *Publiciste parisien* ou l'*Ami du Peuple* : en publiant ce journal, Marat lança un prospectus assez médiocre dans lequel il se montre déjà verbeux, ampoulé, vaniteux, mais tourmenté du besoin d'être utile à sa patrie. Il annonce que chaque article de sa feuille portera son cachet. « Le lecteur, dit-il après avoir beaucoup vanté ses précédents écrits, le lecteur sera souvent surpris de la hardiesse de mes idées ; mais il trouvera toujours dans mon journal liberté sans licence, énergie sans violence, sagesse sans écarts... »

Au reste, la profession de foi de Marat se trouve dans chacune des pages de sa feuille.

« La vérité et la justice, disait-il, sont mes seules divinités sur la terre. Je ne distingue les hommes que par leurs qualités personnelles : j'admire les talents, je respecte la sagesse, j'adore les vertus ; je ne vois dans les grandeurs humaines que le fruit des crimes ou les jeux de la fortune : toujours je mépriserai les idoles de la faveur et n'encenserai jamais les idoles de la puissance. De quelque titre qu'un potentat soit décoré, tant qu'il est sans mérite, il est peu de chose à mes yeux ; et tant qu'il est sans vertu, il n'est à mes yeux qu'un objet de dédain. » (*Publiciste parisien* ou l'*Ami du Peuple* du 13 septembre 1789.)

— « En combattant contre les ennemis de l'État, ajoutait-il plus loin, j'attaquerai sans ménagement les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres ; j'écarterai des affaires publiques les hommes avides qui spéculent sur leur faux zèle, les traîtres et les ineptes, incapables de servir la patrie, les hommes suspects en qui elle ne peut prendre aucune confiance. Quelque sévère que soit ma plume, elle ne sera redoutable qu'aux vices ; et à l'égard

même des scélérats, elle respectera la vérité. Si elle s'en écarte un moment pour blesser l'innocence, qu'on punisse le téméraire, il est sous la main de la loi. »

C'est ainsi que Marat fit connaître la direction qu'il voulait donner à son journal. Mais il ne tarda pas à dépasser le but qu'il se proposait d'atteindre.

On trouve dans l'une de ses premières feuilles une sorte de programme rimé que Marat présentait à la Révolution, et qu'il intitula : *Commandements de la patrie*. Cette paraphrase des commandements de Dieu mérite d'être connue par son originalité, et parce qu'elle fut assez généralement suivie. La voici :

« Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès à présent.
Le mot noble tu rayeras
De tes cahiers dorénavant.
Du clergé tu supprimeras
La moitié nécessairement.
De tous moines tu purgeras
La France irrévocablement,
Et de leurs mains tu reprendras
Les biens volés anciennement.
Aux gens de loi tu rogneras
Les ongles radicalement.
Aux financiers tu donneras
Congé définitivement.
De tes impôts tu connaîtras
La cause et l'emploi clairement.
Et jamais tu ne donneras
Pour engraisser un fainéant.
De bonnes lois tu formeras,
Mais simples, sans déguisement.
Ton estime tu garderas
Pour les vertus et non l'argent.
Aux dignités tu placeras
Des gens de bien soigneusement :
Et sans grâce tu puniras
Tout pervers indistinctement.
Ainsi faisant tu détruiras
Tous les abus absolument.
Et d'esclave tu deviendras
Heureux et libre assurément [1].

[1] Plus tard, quelques autres journaux patriotes reproduisirent ces commandements : on les trouve, avec de légères variantes, dans le *Patriote français*.

Frondant sans cesse les travaux de l'Assemblée constituante, Marat la comparait souvent à la montagne enfantant une souris. « A la vue de cette multitude de comités et de comités nombreux, toujours absorbés pour faire si peu de chose, on croit voir, disait-il la massue d'Hercule mise en jeu pour tuer une mouche. »

Ce journaliste avait l'habitude de formuler ses réflexions et ses craintes, à la fin de chaque numéro de sa feuille, dans une sorte de résumé qu'il intitulait : *Observations importantes*.

Un jour qu'il venait de dénoncer ce qu'il appelait les dilapidations du conseil municipal ; qu'il avait attaqué violemment la probité douteuse du célèbre Beaumarchais, membre du conseil, et le faste de Bailly, à qui il reprochait les sommes que ce maire de Paris recevait pour frais de représentation, Marat s'écriait :

« Et cet or qu'ils prodiguent ainsi, si du moins il leur appartenait ! s'ils le payaient par le travail ! Mais c'est la ressource de l'État ; c'est la subsistance du nécessiteux, de l'indigent ! Que de puissants motifs pour s'en montrer avare ! Peuple infortuné, seras-tu donc éternellement *dévoué* à la misère ! Toujours vexé, toujours pillé, foulé, n'échapperas-tu des mains des déprédateurs royaux que pour tomber dans celles des dilapidateurs populaires ? »

Marat attribuait toujours les maux qui semblaient accabler la France révolutionnée, la famine surtout après la plus riche récolte, à la faction qui, dans son opinion, trahissait la cause de la liberté : « Faction cachée, disait-il, faction puissante qui ne rêve que l'asservissement de la France. »

Dans un article intitulé : *Projet de leurrer le peuple et d'empêcher la constitution*, article publié le 22 septembre 1789, date fort remarquée en ce qu'elle prouve combien l'opinion de Marat devançait celle de ses autres collègues, ce journaliste attribuait ce projet, de même que celui de rendre au roi le pouvoir absolu, à une ligue de conjurés comptant dans ses rangs toutes les anciennes classes privilégiées et les ministres du roi.

« Les cruels ennemis du peuple acharnés à vous perdre, disait-il aux patriotes, ne cessent de vous tendre des piéges ; jour et nuit ils s'efforcent de vous entraîner dans des désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous fatiguer de votre indépendance, de vous faire sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage, et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître le repos, l'abondance.

« Qu'on pense au désavantage que doivent avoir, dans une guerre politique, d'honorables citoyens à qui le ciel n'a donné en partage qu'un sens droit et un cœur honnête, avec des courtisans, avec des hommes pour qui la franchise est grossièreté, la loyauté bêtise ; des hommes dont l'unique étude est l'art d'en imposer, et dont la vie entière se passe à faire assaut de fourberies, et l'on sentira ce que l'on peut attendre des efforts des députés du peuple contre ceux de la noblesse et du clergé. Ainsi point de salut à espérer tant qu'ils se mêleront des affaires publiques ; les *balayer de l'assemblée est l'unique moyen de sauver l'État.*

« Que la nation use donc de ses droits ; qu'elle révoque l'Assemblée nationale, après avoir annulé ses décrets ; qu'elle en forme une nouvelle, dont la porte soit fermée aux nobles et aux prélats, en qui le peuple ne peut prendre aucune confiance ; qu'elle y appelle enfin des hommes dont les talents ne soient point équivoques, et dont les sentiments patriotiques ne soient pas suspects. Et si jamais elle était tentée de se laisser aller aux voies de séduction que ses ennemis ne manqueront pas d'employer pour capter ses suffrages, qu'elle profite enfin de la terrible leçon qu'elle vient de recevoir ; qu'elle se souvienne de la manière dont ils ont payé sa funeste crédulité, et qu'elle soit bien convaincue que la régénération de l'État, telle que les patriotes sincères la réclament, ne se fera ni avec l'assemblée actuelle, ni avec toute autre assemblée dans laquelle se glisseraient encore les mêmes éléments. »

— « On convient que j'ai raison d'attaquer la faction corrompue qui domine dans l'Assemblée constituante, ajoutait-il plus loin ; mais on voudrait que ce fût avec modération : c'est faire le procès à un soldat de se battre en désespéré contre de perfides ennemis. »

Lorsque Marat vit le mauvais vouloir des ministres à faire sanctionner les célèbres décrets du 4 août, il se montra très-courroucé : « Je supplie mes lecteurs, disait-il, d'observer que les articles à sanctionner, sur lesquels le roi, ou plutôt les ministres ont élevé des difficultés, sont ceux de l'indemnisation des redevances pécuniaires, de la suppression des dîmes avant d'avoir pourvu aux besoins des prélats, de la suppression de la vénalité des charges, de la suppression des pensions ; ils n'ont donc en vue, dans ce refus de sanction, que de se ménager un parti formidable, le clergé, l'ordre de la noblesse, les tribunaux, les négociants, les financiers et la foule innombrable de créatures que le prince achète des deniers de l'État. »

Marat se vantait d'avoir provoqué les journées d'octobre 1789. En effet, sur la nouvelle du repas des gardes du corps et de ce qui s'était passé à Versailles, il lança, dans son journal du 5 au matin, le brûlot suivant :

« Les faits nous manquent, disait-il, pour prononcer si c'est une conjuration réelle. Mais fût-elle chimérique, tous les bons citoyens doivent se montrer en armes, envoyer de nombreux détachements pour enlever toutes les poudres d'Essone. Chaque district doit retirer ses canons de l'Hôtel-de-Ville. La milice nationale n'est point assez dépourvue de sens pour ne pas sentir qu'elle ne doit jamais se séparer du reste des citoyens ; que, loin d'obéir à ses chefs, s'ils s'oubliaient au point de donner des ordres hostiles, elle doit s'emparer d'eux. Enfin, si le péril devenait imminent, c'en est fait de nous si le peuple ne nomme pas lui-même un tribun, et s'il ne l'arme pas de la force publique. »

Ce tocsin fut dénoncé à la commune de Paris, qui, par une délibération prise le surlendemain, nomma des commissaires pour déférer au Châtelet la feuille incendiaire de Marat, afin que le procureur du roi eût à s'opposer *aux excès aussi dangereux qu'inquiétants de la presse.*

Marat n'avait pas eu seulement le tort d'exciter les passions ; aux yeux du conseil communal il avait eu aussi celui de dénoncer Necker. « Homme petit et vain, avait-il dit en s'adressant au contrôleur général, vos lauriers sont flétris ; ils ne reverdiront plus... C'est en vain que le sage chercherait en vous l'homme d'État ; il n'y trouverait qu'un chevalier d'industrie ; et sans être prophète, il peut vous prédire la fin de Law. »

La coïncidence de cette dénonciation contre le ministre avec les poursuites intentées contre Marat, fit croire que le principal motif de ces tracasseries était de venger l'homme que naguère encore on proclamait le sauveur de la France. Les journalistes prirent donc la défense de Marat, dans l'intérêt de la liberté de la presse, à laquelle il leur semblait qu'on avait porté atteinte. « Nous sommes fâchés, disait Prudhomme dans ses *Révolutions de Paris ;* nous sommes fâchés de voir que les partisans de ce ministre prostituent son nom à la plus lâche persécution, persécution telle, que, s'il ne la désavoue, il mériterait tout ce que M. Marat a dit de lui[1]. »

[1] Brissot, Camille Desmoulins, Fréron, Gorsas, etc., prirent aussi le parti de Marat.

Malgré ces protestations, le Châtelet fit saisir les presses de l'*Ami du Peuple*, et lança contre Marat un décret de prise de corps. Celui-ci fut obligé de se cacher, après avoir jeté un cri d'alarme qui fut entendu par tout le district des Cordeliers.

« J'avais informé deux districts, raconte-t-il lui-même, des dangers que je courais. L'un fit faire de fréquentes patrouilles devant ma porte ; l'autre m'envoya quelques officiers pour me mettre en sûreté. Plusieurs amis m'enlevèrent de chez moi et me conduisirent à Versailles... Là, j'appris que le Châtelet venait de lancer contre moi un décret de prise de corps.

« A peine eus-je passé huit jours dans ma retraite, que ce genre de vie parut suspect au traiteur qui me servait : il alla me dénoncer à la garde nationale. Deux officiers, sans armes, entrent dans ma chambre. — Nous venons savoir qui vous êtes. — Je suis l'*ami du peuple*. — L'ami du peuple ! Il est en sûreté parmi nous, qu'il y reste ; nous sommes tous prêts à le défendre... » (*Ami du Peuple*, numéro 71.)

Malgré cette hospitalité, Marat qui s'ennuyait loin de la capitale, revint à Paris, où le comité des recherches le fit arrêter. Il ne fut retenu que le temps nécessaire pour l'interroger ; le comité le fit mettre en liberté, en le consolant de sa disgrâce. C'est qu'une seconde révolution avait eu lieu à la suite des journées d'octobre provoquées par Marat, et que le soleil de Necker pâlissait.

Le premier usage que Marat fit de sa plume et des presses qu'on lui rendit fut d'attaquer l'ordonnance sur les crieurs publics.

On a dit de Marat que c'était un *fou atrabilaire* [1] : atrabilaire, je le veux bien ; mais un fou, il est permis de le nier, à moins que l'on n'ait voulu l'assimiler à l'un de ces fous dont parle notre Béranger.

Au reste, rien ne peut mieux le faire connaître que ses propres écrits ; aussi le laisserai-je parler lui-même le plus souvent qu'il me sera possible ; car c'est là le but que je me suis proposé en mettant sous les yeux du public mes études sur les journalistes de la grande époque de notre Révolution.

Or, voici comment il s'exprimait sur les questions importantes agitées au sein de l'Assemblée nationale, ainsi que sur les circonstances où la France se trouvait.

« Que le *veto* eût été proposé dans l'Assemblée nationale par les

[1] Cette expression est de Petion. Marat lui répondit par ces mots : « C'est l'épithète que les Marmontel, les d'Alembert, les Condorcet et autres charlatans encyclopédistes donnaient à Jean-Jacques. »

ministres d'un monarque ambitieux, il n'y aurait là rien d'étrange : ils auraient fait leur métier ordinaire d'ennemis de la patrie ; qu'il eût été proposé par quelques membres avides de faveurs, il n'y aurait là rien d'étrange encore : jusqu'où ne va pas l'avilissement de certaines âmes ! Mais qu'immédiatement après une révolution où chacun cherche à paraître patriote, et dans un moment où la nation connaît toute l'étendue de ses droits, un grand nombre de ses représentants l'aient osé proposer, agiter, retourner dans tous les sens, c'est ce que l'on aurait de la peine à croire si l'on méconnaissait l'empire des passions et des préjugés. La nation peut apprécier aujourd'hui la vertu de ses députés : elle connait ceux qui sont dignes de sa confiance. C'est sur eux qu'elle se repose du soin de rejeter les lois qui flétriraient sa gloire, en ruinant sans ressource les fondements de sa liberté et de son bonheur. Serait-elle réduite à la triste nécessité de les annuler, en notant d'infamie les lâches députés qui en seraient les instruments? »

Au moment où le rédacteur de l'*Ami du Peuple* crut que le gouvernement français allait soutenir l'Espagne, en vertu du pacte de famille, dans la lutte vers laquelle l'affaire de la baie de Noutka la poussait ; au moment où il put croire à la folie d'une guerre, très-impopulaire alors, contre l'Angleterre, Marat sonna l'alarme.

« C'en est fait! s'écria-t-il, mille désastres terribles sont prêts à fondre sur nous. Vous êtes dans un état de guerre ; vos lâches ennemis ne cessent de conspirer contre vous. Lorsqu'ils s'agitent pour vous perdre, resterez-vous dans une inaction criminelle devant eux? vous prosternerez-vous en silence devant leurs volontés?... Ne souffrez pas que d'indignes mandataires vous dépouillent de vos droits pour les conférer à un despote. Prévenez surtout, par votre improbation, les hostilités qu'ils sont prêts à commettre contre une nation amie... Que la crainte d'être jeté à la mer retienne les officiers sur le rivage, et nos vaisseaux dans le port. Et si à force de perfidie la flotte appareillait, que le premier coup de canon soit le signal de votre juste vengeance ; que le glaive de la justice immole sur l'autel de la liberté ces ministres atroces qui travaillent à vous perdre, et lavez de leur sang tous leurs noirs forfaits. » (*Ami du Peuple* du 7 juillet 1790.)

C'était toujours ainsi que Marat s'exprimait, soit qu'il jetât son *cri d'alarme*, soit qu'il sonnât le *tocsin*. Les actes des ministres de cette époque l'avaient amené à leur vouer une haine vigoureuse, et

cette haine il l'étendait également, et sur les membres aristocrates de l'Assemblée constituante, qu'il appelait les *noirs*, les *archi-noirs*, et sur les *impartiaux*, désignés par lui sous la dénomination de *corrompus*, et sur les fonctionnaires qui ne se montraient pas assez patriotes selon lui. Lafayette, Bailly, Necker étaient devenus ses *bêtes noires*. Il appelait le maire de Paris l'*automate trembleur et larmoyant* des ministres. Necker n'était à ses yeux qu'un *jongleur*; quant à Moittié (Lafayette), il lui disait brutalement dans son journal : « En m'élevant contre vous, je sais à quels dangers je m'expose; mais n'espérez point me réduire au silence. Je vous voue une haine éternelle tant que vous machinerez contre la liberté. » Puis il lui reprochait son dévouement à la cour, dont, selon lui, Lafayette feignait de négliger les intérêts pour mieux tromper; sa déloyauté pour le peuple, qu'il faisait semblant de servir; sa connivence occulte avec les ministres, dont il paraissait ostensiblement combattre les perfidies.

Quant à Mirabeau, Marat n'avait pas craint de l'attaquer sur son char de triomphe. Depuis longtemps il le peignait comme l'homme le plus corrompu et le plus dangereux qui eût jamais figuré sur la scène politique. « C'est à ce zélé suppôt de l'autorité, couvert du masque du patriotisme, disait-il; c'est à cet orateur dangereux que nous devons les funestes décrets du *veto suspensif*, de la *loi martiale*, du *marc d'argent*, de *l'indépendance du député*, du *droit de paix et de guerre*, et des *deux journées de travail*. Quoiqu'il ne manque pas d'éloquence, c'est surtout à ses vastes poumons qu'il doit ses succès et l'ascendant prodigieux qu'il a sur nos députés habitués à opiner de la *calotte*. Aussi lui ai-je cent fois souhaité une coqueluche éternelle; car sa santé est à mes yeux une vraie calamité. »

Et lorsque le bruit courut que Mirabeau allait remplacer Necker au ministère des finances, Marat, par ses cris, empêcha peut-être la réalisation de cet arrangement. « On assure que Riquetti l'aîné doit remplacer M. Necker dans l'administration des finances, dit-il; cette place est le prix de sa vénalité aux ordres de la cour : il s'est engagé à rétablir le despotisme; on lui livre, en échange, les dernières dépouilles de la nation... Quelle plus grande indignité que de livrer à un dissipateur la gestion des revenus de l'État... ! »

Marat en voulait beaucoup aussi à la reine, qu'il appelait la *sultane germanique*, etc., etc.

On comprend aisément que les violentes attaques que Marat dirigeait tous les jours contre ces hommes puissants durent lui susciter beaucoup d'ennemis et l'exposer à de grands dangers : aussi, à peine débutait-il dans la carrière du journalisme, que déjà il avait dû interrompre plusieurs fois la publication de sa feuille, et se soustraire lui-même aux divers arrêts de prise de corps lancés contre lui par le Châtelet, chargé encore de poursuivre les crimes politiques.

Déjà il avait vu les presses qui servaient à son journal saisies plusieurs fois, et n'avait lui-même dû son salut qu'à la fuite. *L'Ami du Peuple* offre, à cette époque (1790), diverses lacunes : on le voit tantôt sortir des presses de la veuve Hérissant ; tantôt de celles de l'*imprimerie de Marat ;* puis de l'*Imprimerie patriotique*, et ensuite de celle de Lebrun, etc., etc : se vendant aujourd'hui chez Dufour, rue des Cordeliers ; quelque temps après chez madame Meunier, rue de l'Ancienne-Comédie ; puis en cachette ; puis successivement chez Chevalier, rue Percée ; chez Grand, rue du Foin ; chez Rochette, rue Saint-Jean-de-Beauvais, etc., etc. Ne pouvant atteindre la personne de Marat, le Châtelet s'avisa de sommer l'imprimeur de l'*Ami du Peuple* d'avoir à faire connaître le domicile de l'auteur, sous peine de 100 livres d'amende : l'imprimeur s'y refusa.

Quoique le journal de Marat ait toujours conservé son format in-8°, on reconnaît, en le parcourant, les nombreuses vicissitudes qui l'ont frappé. Ainsi on le voit alternativement imprimé avec des caractères de différents types ; plusieurs numéros ont même paru en placards, c'est-à-dire imprimés sur un seul côté de la feuille et laissant le *recto* en blanc.

Il faut l'entendre raconter lui-même, à son ami et collègue Camille Desmoulins, ses divers démêlés avec le Châtelet :

« Depuis dix-huit mois, disait-il à son frère d'armes, condamné à toute espèce de privations, excédé de travail et de veilles, rendu de fatigue, exposé à mille dangers, environné d'espions, d'alguazils, d'assassins, et forcé de me conserver pour la patrie, j'ai couru de retraite en retraite sans pouvoir dormir deux nuits consécutives dans le même lit [1] : et toutefois, de ma vie je n'ai été plus content.

[1] On sait que Danton tint longtemps Marat caché dans une cave, et qu'il l'encourageait à continuer la publication de sa feuille, en lui disant : « Écris, Marat, écris toujours ; les bons patriotes te soutiendront. » Le boucher Legendre le garda aussi chez lui pendant près d'un an. — A cette même époque, l'imprimeur de l'*Orateur du Peuple* était sommé judiciairement de cesser l'impression de ce journal.

La grandeur de la cause que je défends élève mon courage au-dessus de la crainte : le sentiment du bien que je tâche de faire, des maux que je cherche à prévenir, console mon infortune, et l'espoir d'un triomphe brillant pénètre mon âme d'une douce volupté. »

Puis après avoir ri avec Camille des divers déguisements sous lesquels il avait échappé aux poursuites de Talon, de Boucher, d'Argis, de Necker, de Lafayette et de Bailly, il finit son récit par ces mots : « Cher Desmoulins, toi qui sais si bien égayer ton lecteur, viens apprendre à rire avec moi des burlesques fureurs de nos ennemis ; mais surtout continue à combattre sans ménagement les ennemis de la Révolution, et reçois l'augure de la victoire. »

Ici se classe naturellement une longue lettre de Marat trouvée dans les papiers de Camille Desmoulins. Suivant son habitude, le rédacteur de l'*Ami du Peuple* indiquait, sous la forme d'une pétition à l'assemblée, les points principaux qu'il engageait Camille à traiter dans sa feuille.

« Pères conscrits, y disait-il en s'adressant aux députés formant l'Assemblée constituante ; pères conscrits, vous avez détruit les priviléges héréditaires ; vous avez mis plus d'égalité dans l'état civil des premières classes de citoyens, plus de proportion dans la répartition des impôts. Ces formes, tout à votre avantage, nous sont encore étrangères. Après avoir mieux proportionné les impôts aux fortunes, vous les avez laissés peser sur le pauvre : le pain qu'il mange, le vin qu'il boit, l'étoffe dont il se couvre sont assujettis à des droits onéreux. Comment n'avez-vous pas senti qu'il était juste d'en excepter ceux qui ne possèdent rien ? Comment n'avez-vous pas senti que l'impôt doit même se changer en rétribution pour celui que son indigence met au-dessous des besoins physiques ?

« Loin de venir à notre secours, vous nous avez dépouillés barbarement. Les biens de l'Église étaient le patrimoine des pauvres : vous les leur avez enlevés pour payer les folies du gouvernement, les dilapidations des ministres, les rapines des administrateurs, le faste scandaleux de la cour, les prodigalités, les profusions, les friponneries, les brigandages des vampires de l'État…

« Enfin de ces biens de l'Église enlevés aux pauvres sous prétexte de payer les dettes de l'État, on vient de nous arracher 15 millions pour tous les faméliques du royaume. A gagner laborieusement dans les ateliers de charité, c'est environ 35 sous par tête, une fois payés ; tandis que vous avez assigné de votre chef 19 mil-

lions pour achever le payement des dettes d'un mauvais sujet né près du trône (le comte d'Artois), d'un dissipateur scandaleux dont les sales débauches sont les moindres méfaits, d'un ennemi de la patrie, qui a fini par devenir un affreux conspirateur...

« Jusqu'ici le nouvel ordre de choses est tout en faveur des riches et des intrigants; nous restons aussi étrangers à la Révolution que si nous n'étions pas membres de l'État. Mais ce n'est là encore qu'une partie de leurs prérogatives. Pères conscrits, vous avez affecté de stipuler avec un soin extrême l'égalité des droits de tous les citoyens aux bénéfices de la société; et vous n'avez fixé d'autres titres aux emplois, aux places, aux dignités, que les talents et la vertu. Cela aurait paru merveilleux, si vous ne vous étiez pas empressés de détruire votre propre ouvrage. Semblables à ces joueurs de gobelets, bientôt on vous a vus escamoter, l'une après l'autre, toutes ces concessions. A peine eûtes-vous reconnu que des hommes, égaux par leur nature, doivent être indistinctement appelés aux emplois qu'ils sont en état de remplir avec éloge, que vous ajoutâtes : *toutefois, sans une contribution directe d'un marc d'argent*, ils ne pourront représenter la nation; *sans une contribution directe de 10 livres*, ils ne pourront devenir électeurs; *sans une contribution directe de 3 livres*, ils ne pourront être citoyens actifs [1]. Ainsi au moyen de ces petites clauses, vous avez trouvé l'art de nous fermer la porte du sénat, des tribunaux, des directoires, des municipalités. Vous nous déclarez, au nom de la loi, incapables de posséder aucun des emplois auxquels vous nous avez appelés, en vertu de nos droits naturels; et pour comble d'injustice, vous allez jusqu'à nous déclarer inhabiles à nommer ceux qui doivent les remplir, jusqu'à nous dépouiller de notre qualité de citoyens. Votre fameuse déclaration des droits n'était donc qu'un leurre pour amuser les sots, lorsque vous redoutez leur courroux, puisqu'elle se réduit, en dernière analyse, à conférer aux riches tous les avantages, tous les honneurs du nouveau régime : ce serait donc en faveur des seuls heureux du siècle que s'est opérée la glorieuse Révolution?... »

J'ai déjà émis mon opinion sur la manière d'écrire de Marat; à

[1] « O la mauvaise politique que la vôtre, écrivait, en octobre 1789, C. Desmoulins à son père; ô la mauvaise politique de m'avoir envoyé deux louis à deux louis, avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile! Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile; qu'avec un domicile j'aurais été président, commandant de district, représentant de la commune de Paris; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué : témoignage vivant qu'avec des vertus, des talents, l'amour du travail, un caractère et de grands services rendus, on peut n'arriver à rien. »

mes yeux, son style est loin d'être aussi correct que celui de Brissot, de Camille Desmoulins et de la plupart des autres journalistes de l'époque. Mais je dois ajouter que, lorsqu'il avait le temps de soigner son style et de corriger ses épreuves, il sortait alors de sa plume brûlante de très-belles pages. On peut s'en convaincre par le passage suivant, extrait de l'une des brochures qu'il publia lors de la suspension de son journal ; l'homme et l'époque y sont peints admirablement bien.

« Les ennemis du peuple, qui sont les miens, disait le fameux journaliste, débitent que ma plume est vendue. Et à qui, de grâce, serais-je vendu ? Est-ce à l'Assemblée nationale, contre laquelle je me suis élevé tant de fois, dont j'ai critiqué plusieurs décrets funestes, et que j'ai bien souvent rappelée à ses devoirs ? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations, les redoutables prérogatives ? Est-ce au ministère, que j'ai toujours dénoncé pour l'éternel ennemi du peuple, et dont j'ai signalé les membres comme traîtres à la patrie? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé, les dépenses bornées aux simples revenus des apanages ; aux princes coupables que j'ai voulu faire traduire en jugement? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements, les prétentions ridicules, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres? Est-ce à la noblesse, dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les priviléges iniques, dévoilé les perfides desseins? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'État, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge? Est-ce à la municipalité, dont j'ai découvert les vues secrètes, dévoilé les desseins dangereux, dénoncé les attentats, et qui m'a fait arrêter? Est-ce aux districts, dont j'ai dévoilé l'alarmante composition et proposé la réforme? Est-ce à la milice nationale, dont j'ai attaqué les sots procédés et la sotte confiance dans des chefs suspects ?

« Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes. Mais le peuple n'achète personne ; et puis pourquoi m'acheter ? Je lui suis tout acquis ; me fera-t-on un crime de m'être donné ?

« Depuis longues années, mes amis, témoins de mon insouciance sur la fortune, voyant que je me refuse le nécessaire pour faire construire des instruments de physique, me regardent comme un *original*, un homme *indécrottable*, en prenant le mot dans son

sens naturel. Peut-être n'ont-ils pas tort. Mais ce caractère n'est pas, je crois, celui des intrigants qui cherchent à se vendre.

« Je n'ai ni place ni pension ; jamais je n'en solliciterai, et n'en accepterai jamais ; je ne voudrais pas de la place de premier ministre des finances, pas même pour m'empêcher de mourir de faim. J'ai mis contre moi le gouvernement, les princes, le clergé, la noblesse, les parlements, les municipalités, le Châtelet, les districts, l'état-major de la garde soldée, les avocats, les procureurs, les financiers, les agioteurs, les déprédateurs, les sangsues de l'État et l'armée innombrable des ennemis du bien public ; serait-ce donc là le plan d'un homme qui cherche à se vendre ?

« Et pourquoi me suis-je fait ces nuées de mortels ennemis? Pour le peuple, ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé, et qui n'a à donner ni places, ni pensions. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise de corps comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret ; ce que j'ai fait, je le ferais encore si j'étais à commencer.

« Je ne ferai point de reproches aux folliculaires qui se prêtent à me noircir. S'il en est un seul qui doute que ma plume n'est conduite par mon cœur, qu'il vienne me voir dîner...

« Mais je me flatte d'en avoir dit assez pour les détromper de cette calomnie, la seule qui eût pu porter coup à la cause que je défends. Quant aux autres, je laisse libre la carrière à mes diffamateurs, et je ne perdrai pas à les confondre un temps que je dois donner à ma patrie.

« Victime du civisme, concluait Marat, je vais donc servir d'exemple à ceux qui seront tentés de défendre les droits de la nation ! Peuple ingrat et frivole, qui encenses les tyrans et abandonnes tes défenseurs, je me dévoue pour toi : je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma santé, ma liberté ; deux fois, pour prolonger tes jours, j'ai abandonné le soin de ma vie ; et aujourd'hui tu me vois en silence poursuivi par tes ennemis et forcé de fuir pour échapper à leur fureur ! Mais non, je ne te fais point de reproche : ma vertu serait-elle pure si j'avais compté sur ton amour ? »

— « Voilà, s'écriait Camille Desmoulins, en reproduisant dans son journal cet extrait des écrits de son collègue ; voilà, je ne dirai pas seulement un des plus beaux morceaux d'éloquence que j'aie

jamais lus; mais voilà du courage, de l'âme et un grand caractère. »

Aussi vit-on Camille féliciter Marat sur l'issue de l'accusation intentée contre lui, ou plutôt contre la liberté de la presse : il se montra heureux d'annoncer que l'Assemblée nationale, en désapprouvant l'excès de ferveur de l'*Ami du Peuple*, avait, disait-il, rendu justice à la pureté de ses motifs et de ses intentions [1].

Lorsque Marat put enfin reprendre la publication régulière de sa feuille, il laissa éclater sa haine, non-seulement contre les hommes auxquels il attribuait les saisies de ses numéros et les poursuites dont il avait été l'objet, mais encore contre ceux qui, sous prétexte de continuer son œuvre patriotique, avaient lancé dans le public une foule d'*Amis du Peuple*, qu'il répudiait.

« Depuis le 22 janvier 1790, jour à jamais mémorable dans les fastes de la Révolution, jour également signalé par l'audace avec laquelle le ministre des finances entreprit d'enchaîner les écrivains patriotes en m'immolant, dit-il en reprenant le cours de sa polémique ; depuis ce jour, où, par leur lâche complaisance, les chefs de la municipalité et le commandant de la garde parisienne se prêtèrent aux desseins criminels du Châtelet, en même temps que le zèle des bons citoyens s'opposait à cet attentat, j'ai gardé un triste silence, et, de tant d'écrits dont on m'a fait le père, il n'est sorti de ma plume que mon appel à la nation, ma lettre sur l'ordre judiciaire et une seconde dénonciation contre M. Necker. »

Marat explique alors les lacunes qui existent dans ses numéros à cause de la saisie de ses feuilles et de l'enlèvement de ses presses [2].

Puis, reprenant le cours de ses dénonciations quotidiennes et de ses critiques amères sur les actes de l'autorité publique, comme sur ceux de l'Assemblée nationale elle-même, il s'écrie :

« Lorsque j'entends les Parisiens chanter leur victoire quelques jours après la grande fédération ; lorsque je les vois regarder les ennemis de la Révolution comme vaincus, accablés, terrassés ; lorsque je les vois se prosterner devant l'Assemblée nationale, adorer indistinctement ses décrets, jurer de les maintenir jusqu'à la mort

[1] La majorité de l'Assemblée constituante souffrit Marat, comme elle supporta Peltier et l'abbé Royou, pour ne pas porter atteinte à la liberté de la presse.

[2] Les numéros de l'*Ami du Peuple* qui n'ont jamais paru, sont : 1° de 41 à 44 ; 2° de 45 à 51 ; 3° de 57 à 70. Il existe ensuite une lacune de plusieurs mois entre le numéro 105 et le numéro 106, qui date du jour où Marat reprit sa publication si souvent interrompue.

et bénir la Providence du grand œuvre de sa constitution, je crois entendre un moribond, tranquille sur son état, se louer de sa bonne santé. »

Le fameux décret constitutif sur le droit de paix et de guerre inspira à ce journaliste des réflexions non moins sensées que celles que lui avait arrachées le *veto*.

« Les ministres, disait-il, ont mis tout en œuvre pour conserver au prince l'affreux privilége d'épuiser ses peuples, de les immoler à ses caprices, de les envoyer au carnage; mais ils redoutaient l'opinion publique : ils tremblaient pour leurs jours. N'osant braver la juste fureur du peuple, ils se sont attachés à lui donner le change. La soif de l'or leur en a fourni les moyens. Un dissipateur ambitieux, pour qui rien n'est sacré, est entré dans leurs vues [1]. Bientôt les ressources de son esprit ont été employées à sacrifier les intérêts de la patrie, ceux de l'humanité : tout ce que la finesse, l'astuce, la fourberie peuvent enfanter de plus captieux a été fondu dans un projet de décret, chef-d'œuvre de rubriques politiques, où le faux patriotisme a su ménager mille ressources à un monarque dont il feint de saper le pouvoir absolu. »

En présence du décret porté, il ne restait plus à l'Ami du peuple, disait-il lui-même, qu'à répandre l'alarme avec cette énergie d'un écrivain qui se dévoue pour le salut public.

« Il importe de ne pas laisser oublier, s'écriait-il, que si les peuples ont toujours le plus grand intérêt à vivre en paix pour jouir de ses avantages, les princes ont toujours le plus grand intérêt de les engager dans les guerres, pour s'en rendre maîtres; car la guerre fournit au gouvernement des prétextes éternels pour demander des subsides, et pour accabler d'impôts ceux qu'ils appellent leurs sujets : elle lui ménage les moyens de mettre sur pied de nombreuses armées, de séparer le soldat du citoyen, de lui faire oublier la patrie dans le tumulte et la licence des camps... C'est encore ainsi qu'on arrache la nation au soin des affaires publiques, en l'occupant d'une fausse gloire, et qu'après l'avoir appauvrie, démoralisée, on lui oppose des légions nombreuses de vétérans et de satellites prêts à tout entreprendre sous des chefs expérimentés. Souvenez-vous des légions de César : en quittant Rome pour se porter dans la Gaule, elles étaient composées de bons citoyens.

[1] Il s'agissait toujours de Mirabeau l'aîné.

aimant leur patrie par-dessus tout; après la guerre, ces mêmes hommes n'étaient plus que les soldats de César. Les lois de leur pays leur défendaient de passer le Rubicon en armes; César leur ordonna de le franchir, et ils le franchirent en foulant aux pieds les lois qu'ils avaient juré de maintenir. »

Le séjour de Louis XVI et de sa famille à Saint-Cloud ayant donné de justes inquiétudes aux patriotes sur la fuite du roi, qu'on disait très-prochaine, Marat, effrayé par les mouvements des troupes étrangères sur la frontière, lança dans le public, en dehors de son journal, un écrit dans lequel il dénonçait la conspiration de la cour en des termes d'une violence inouïe, et que lui seul pouvait surpasser. Ce pamphlet, en date du 26 juillet 1790, était intitulé : *C'en est fait de nous!*

« Citoyens de tout âge et de tout rang, y disait Marat, les mesures prises par l'assemblée ne sauraient vous empêcher de périr. C'en est fait de nous pour toujours si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France. Volez à Saint-Cloud; s'il en est encore temps, ramenez le roi et le dauphin dans vos murs; tenez-les sous bonne garde, qu'ils vous répondent des événements; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère, qu'ils ne puissent plus conspirer; saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis, mettez-les aux fers; assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenants du maire; gardez à vue le général; arrêtez l'état-major; enlevez le poste de l'artillerie de la rue Verte; emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre; que les canons soient tous répartis entre tous les districts; que tous les districts se rétablissent et soient à jamais permanents; qu'ils fassent révoquer ces funestes décrets. Courez, courez, s'il en est encore temps, ou bientôt de nombreuses légions ennemies fondront sur vous. Bientôt vous verrez les ordres privilégiés se relever; le despotisme, l'affreux despotisme reparaître plus formidable que jamais. *Cinq à six cents têtes abattues* vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups : elle va coûter la vie à un million de vos frères. Que vos ennemis triomphent un instant, et c'en est fait de la liberté, et le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié! »

Un pareil cri d'alarme, des provocations de cette nature devaient nécessairement mettre la capitale en ébullition : tout le monde s'en

émut. Les journaux royalistes sonnèrent la charge contre l'écrivain qui avait osé tenir un pareil langage. Brissot traita Marat d'énergumène. Un journaliste du nom de Baillio, qui publiait alors une feuille intitulée *la Lanterne*, dénonça le pamphlet de Marat, et le traduisit devant l'opinion publique.

« Surtout, mes frères, mes camarades, disait ce journaliste, donnez-vous de garde, dans ce moment sérieux, de la lecture du pamphlet dangereux de Marat. Que sais-je? peut-être Marat est-il un honnête homme, un patriote trop zélé, qu'on rappellerait aisément de son délire; mais s'il est vertueux, s'il est citoyen, qu'il déchire lui-même, qu'il efface de ses larmes son écrit pestiféré intitulé : *C'en est fait de nous!* Si c'est à vomir de telles horreurs que le mène son délire, qu'il pose sa funeste plume, au moins pour quelques jours; qu'il cesse d'intimider la vertu de l'humble citoyen et d'irriter les hommes simples qui troubleraient l'ordre à force de patriotisme, de distiller des poisons dans les cerveaux faibles et les cœurs timides; qu'il laisse en paix notre bon roi citoyen, et qu'il se repose de la sûreté de son asile sur la vigilance des héros de la nation. » (5e numéro de la *Lanterne*.)

Camille Desmoulins, qui avait renoncé à son titre de *Procureur général de la Lanterne*, se montra affligé lui-même de voir familiariser le peuple avec de pareilles doctrines; il gourmanda Marat.

« Monsieur Marat, lui dit-il, vous vous ferez de mauvaises affaires. *Cinq à six cents têtes abattues?*... vous êtes le dramaturge des journalistes. Les *Danaïdes*, les *Bramécides* ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgeriez tous les personnages de la pièce et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid?... Pardonnez si ma verte jeunesse donne des conseils; mais vous compromettez véritablement vos amis, et vous les forcez à rompre avec vous[1]. »

Le *Père Duchesne*, de Lemaire, attaqua aussi très-durement Marat à cause de ses *cinq cents têtes*. « Je ne finirai pas cet article, dit-il, sans donner un coup de gueule à Marat. C'est un vrai chien, trop sanguinaire. Il aurait mieux fait d'être boucher qu'écrivain. Il voudrait faire assassiner le genre humain. Un conseiller pareil est bon à conduire des chiens au combat... Un *ami* pareil est un b..... dont il faut n'aimer que le silence. C'est mon avis, f..... ! »

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, 37e numéro.

— « Vous n'y entendez rien, répondait Marat à ceux qui lui reprochaient ses exagérations. Eh ! mon Dieu, laissez-moi dire ; on n'en rabattra que trop ! »

Néanmoins, l'écrit provocateur fut dénoncé à l'Assemblée nationale par Malouet, et la majorité décréta que le procureur du roi au Châtelet poursuivrait, comme coupable de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs et colporteurs de la feuille intitulée : *C'en est fait de nous*, ainsi que l'auteur du dernier numéro des ***Révolutions de France et de Brabant***, comme coupables d'avoir poussé le peuple à l'insurrection contre les lois, à répandre le sang et à renverser la constitution.

« Ce sont les *noirs* et les impartiaux, s'écria Marat, qui veulent anéantir la liberté de la presse... Que faire? ajouta-t-il. Regarder l'infâme décret du 31 juillet comme non avenu ; se moquer de l'autorité injuste que prétendent usurper les traîtres à la nation qui dominent l'assemblée, et aller son train, *en prenant les précautions d'usage contre les tyrans*. Si les auteurs patriotiques mollissent et battent en retraite, adieu le fruit de la Révolution : elle n'aura servi qu'à appesantir nos fers et à les river à jamais. »

Quelques jours après, Marat *allait son train*, et publiait, dans son journal, un article intitulé : *Au Tocsin*, dont on se fera facilement une idée par le style du précédent.

« La contre-révolution, s'écriait-il encore lors des déplorables collisions de Metz et de Nancy ; la contre-révolution commence par la milice aristocratique de Metz, et se poursuit par le bourreau du directoire du département. » Et il engageait les Parisiens à manifester leur improbation des mesures rigoureuses prises par Bouillé à l'égard des soldats patriotes de Nancy et des Suisses du régiment de Château-Vieux, en s'insurgeant contre les décrets rendus à ce sujet par l'Assemblée nationale, et contre les menées du commandant général de la garde parisienne. « Le sieur Moittié, ajoutait-il, met sa gloire à singer nos *augustes* représentants. » Puis il adressait lui-même une proclamation à l'armée parisienne, dans laquelle il lui peignait les événements de Nancy et la conduite du général Bouillé comme les premiers échelons de la contre-révolution (numéro 213).

Revenant sur le passé, il déplorait l'aveuglement du peuple de Paris, qui, disait-il, avait toujours été dupe des charlatans et des traîtres. « Rien n'a plus servi à prouver le défaut de vues, l'ignorance

extrême des Parisiens, répétait-il sans cesse, que la manière dont ils ont laissé échapper cette victoire que la fortune semblait avoir pris plaisir de mettre dans leurs mains après la prise de la Bastille. Il ne s'agissait plus alors que de marcher sur Versailles, de *pendre les ministres*, et de balayer l'Assemblée nationale, tous les nobles, les prélats, les gros bénéficiers et l'agence, plus dangereuse encore, des intendants, des robins, des gens du roi et praticiens; puis de faire consacrer immédiatement les droits de la nation et des citoyens. Au lieu de s'occuper de ces grands objets, les Parisiens se sont amusés à s'enivrer de leur ridicule triomphe; et bientôt une foule de fripons se sont mis à leur tête pour les tromper et les enlacer, en les amusant comme des enfants… »

Marat en voulait surtout aux juges du Châtelet qui, par des décisions empreintes de l'esprit contre-révolutionnaire dont ils étaient tous animés, venaient, à l'occasion de diverses procédures, et principalement de celle instruite sur les journées d'octobre, de se rendre plus impopulaires encore; aussi ne cessait-il de démontrer la nécessité de proscrire des nouveaux tribunaux ces juges, de même que ceux de la cour des aides, des requêtes de l'hôtel, de la Tournelle criminelle, et surtout, ajoutait-il, les gens du roi et tous les suppôts de la chicane.

Enfin il ne cessait de dénoncer les journalistes vendus au ministère, et publiait souvent des listes nominatives des *suppôts de Moittié*, ainsi que celles des *quinze cents mouchards et alguazils* dont il disait que le *vertueux* Bailly était le *père nourricier*.

Tel fut l'auteur de l'*Ami du Peuple* sous l'Assemblée nationale constituante, et tel il continua de se montrer pendant la session de la Législative, et même sous la Convention : gourmandant sans cesse ces assemblées de leur timidité; dénonçant toujours les hommes qui, à ses yeux, trahissaient la cause de la liberté, et faisant une guerre acharnée aux ministres, aux généraux, aux députés qui ne marchaient pas dans la voie politique qu'il indiquait.

Sous la Constituante, il avait poursuivi de toute sa colère et de sa haine Necker, Lafayette, Bailly, Mirabeau et les autres membres des classes aristocratiques, qu'il désignait sous les dénominations de *noirs* et d'*archi-noirs* : il avait encore harcelé les ministériels ou *corrompus;* en un mot, il avait fait une guerre à outrance et de tous les jours à ceux qu'il considérait comme les ennemis du peuple, aux apôtres de l'absolutisme, aux aristocrates de toutes les classes.

Peu de personnes en évidence avaient été épargnées par sa plume acérée ; et comme la suite des événements avait justifié la plupart de ses dénonciations, de ses patriotiques prévisions, il s'était cru lui-même et le peuple l'avait considéré comme un esprit d'une rare sagacité, dont la pénétration servait merveilleusement la cause de la liberté, en démasquant les traîtres couverts du masque du patriotisme.

Quant à ses idées politiques, considérées d'abord comme extravagantes, puis seulement comme hardies ou intempestives, le peuple les avait adoptées assez facilement, et Marat passait, aux yeux de la multitude, comme un homme d'État supérieur, comme un publiciste formé à l'école des grands maîtres.

Le succès de ce journaliste, à qui de nombreuses persécutions avaient donné une grande importance, fut donc prodigieux durant les deux premières années de la Révolution. Et quand l'Assemblée constituante, toute meurtrie des coups que l'*Ami du Peuple* lui avait portés, cédait sa place à de nouveaux législateurs, Marat était une grande autorité.

Sous la seconde législature, le rédacteur de l'*Ami du Peuple* ne cessa d'être le même. Il attaqua sans cesse le parti royaliste dans la personne des Vaublanc, des Dandré, des Pastoret, des Lacretelle, des Quatremère, des Lemontey, des Dumas, des Jaucourt, des Dumolard, des Lagrèvole, des Gentil, des Hanssy, etc., etc., qu'il appelait les royalistes *gangrenés*.

Bientôt il fut plus loin : il dénonça aussi la faction des *endormeurs*, dans laquelle il plaçait au premier rang Brissot, Guadet, Vergniaud et les autres chefs des girondins. Quant aux ministres de l'époque, il les considérait tous, depuis Bertrand de Molleville jusqu'à Montmorin, comme des traîtres ; il ne tarda pas même à désigner comme tels la plupart de leurs successeurs pris dans la société des Jacobins et sur la proposition du parti de la Gironde. Lessart, Narbonne, Dumouriez, Roland, Clavière, Degrave, Lacoste ne furent, à ses yeux, que les continuateurs de leurs devanciers, ou les dupes du roi et de l'*Autrichienne*.

Toujours dominé par les mêmes appréhensions, les mêmes craintes, Marat ne cessait de dénoncer à l'opinion publique ceux des hommes politiques que ses soupçons, trop souvent réalisés, lui présentaient comme des traîtres avoués ou cachés. Il répétait toujours, en des termes fort durs, que la cause de la liberté n'avait

rien de bon à attendre de l'Assemblée nationale législative, et qu'elle finirait dépopularisée comme la Constituante.

« C'est dans la séance de lundi dernier, disait-il dans son numéro du 14 décembre, c'est dans cette séance désolante pour les patriotes et dont il fallait être témoin, qu'on a pu reconnaître à quel point l'assemblée est pauvre en membres éclairés et intègres, en amis de la liberté et du bien public ; à quel point elle est vile et corrompue, à quel point elle est gangrenée, à quel point elle est ennemie de la Révolution, à quel point elle est prostituée aux volontés du prince. Les ministériels y sont très-puissants : rien n'égale leur audace ; et dans la poignée de patriotes qui auraient pu s'opposer à leurs menées, à leurs machinations, à leurs atteintes sacriléges contre la souveraineté de la nation et ses droits, il ne se trouve pas un seul homme pénétrant, pas un seul homme de caractère, pas un seul homme qui se dévoue pour la patrie. »

Le lendemain, Marat, dont les presses avaient été saisies peu avant, et qui était au moment d'être appréhendé lui-même, fut de nouveau obligé de suspendre la publication de sa feuille et de fuir. Pour la seconde fois, il se réfugia en Angleterre, et ne revint en France qu'après une absence de près de quatre mois [1].

A son retour à Paris, une grande députation du club des Cordeliers fut le prier de reprendre *sa plume énergique*, en l'assurant que tous les bons citoyens avaient gémi de son absence forcée, et qu'ils l'engageaient à secourir la patrie aux abois en reparaissant sur la scène politique.

Le 12 avril 1791, Marat céda au vœu de ses amis, et reprit la publication de son journal, en tête duquel il transcrivit, pendant plusieurs jours, la délibération du club des Cordeliers, dont l'*Ami du Peuple* se montra très-fier.

« Plus que jamais, disaient les cordeliers en se félicitant de ce que Marat avait cédé à leurs désirs ; plus que jamais Marat va percer les vices au cœur, soutenir les amis de la liberté, encourager, éclairer le peuple, étonner les esclaves, faire pâlir les méchants. »

Et Marat ne démentit pas le club des Cordeliers. Voyant les dangers s'amonceler sur la patrie, il osa proposer un *dictateur* qui eût le pouvoir de la sauver en punissant tous les traîtres qui vendaient

[1] Le dernier numéro de son journal, à l'époque de sa fuite, est le 626e, daté du 15 décembre 1791 ; le 627e porte la date du 12 avril de l'année suivante.

la liberté et le peuple ; mais il voulait que cette autorité ne durât que tant que durerait la crise salutaire qui devait faire triompher la Révolution de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Il faut lire son journal à l'époque où l'assemblée décréta la guerre à l'Autriche. Marat était alors au nombre de ces jacobins soupçonneux qui ne voyaient, dans cette déclaration de guerre, qu'un piége infâme tendu à l'exaltation du patriotisme. Il ne cessa de dire que la guerre était le vœu secret du roi et de la reine, et qu'en la proposant, les ministres et les girondins avaient été ou les dupes de l'astuce du roi, ou des traîtres qui voulaient sacrifier la liberté et la patrie [1]. Marat ne fut pas le seul de cette opinion : Robespierre, Merlin de Thionville et la plupart des plus ardents jacobins pensèrent comme lui, et déplorèrent l'erreur du parti qui avait si aveuglément servi les projets de ce que l'on appelait le *cabinet autrichien* des Tuileries. Tous ces jacobins étaient convaincus qu'après toutes les trahisons qui avaient affaibli et désorganisé sciemment l'armée, la France ne pouvait manquer d'être envahie et la Révolution vaincue par la force des baïonnettes étrangères. Cela aurait inévitablement eu lieu sans les efforts héroïques que les jacobins et les patriotes firent alors pour repousser du cœur même de la France les armées de la coalition.

Marat s'était encore trouvé dans la nécessité de cesser momentanément la publication de son journal, vers le commencement de juin 1792 : il y avait été forcé par une nouvelle saisie de son imprimerie, et par la loi rendue alors pour réprimer les abus de la presse, loi qui, dans son opinion, équivalait à la destruction de cette précieuse liberté. Nous ne pouvons donc mettre sous les yeux du public son opinion sur la journée du 20 juin ; mais il est facile de la deviner.

Le 7 juillet, son journal reparut de nouveau. Il y exprima vivement sa désapprobation des entraves mises à la presse, entraves qui ne changèrent en rien son système.

Du 7 au 13 août il y a encore une autre interruption dans son journal. Ses ennemis lui ont reproché de s'être caché durant le combat du 10 août. Il s'en est défendu en disant qu'il était au poste le plus dangereux, puisqu'il faisait, ce jour-là, partie de la commune insurrectionnelle.

1 On peut voir, à l'article BRISSOT, comment celui-ci explique les intentions qui portèrent les girondins à pousser à la guerre, et à la proposer.

« Grâces soient rendues à l'esprit de délire du conseil des Tuileries, disait-il en célébrant la victoire du peuple ; grâces soient rendues à la lâcheté de la garde nationale contre-révolutionnaire, de l'état-major des Suisses, à l'ineptie de Louis Capet, le peuple a vaincu l'hydre du despotisme ! »

Marat s'étonnait de ce que les contre-révolutionnaires, qui pouvaient disposer de tant de moyens, eussent tenté le sort des combats avec dix-huit cents Suisses seulement. « Ils comptaient sur la trahison, disait-il ; le peuple y a mis bon ordre. » Marat faisait ici allusion à la punition du commandant général Mandat, immolé à la fureur populaire. Puis attaquant la majorité de l'Assemblée législative, il s'exprimait ainsi sur son compte :

« Le 10 août, à neuf heures du matin, les deux tiers de l'Assemblée nationale, archi-gangrenés, se montraient effrontément contre-révolutionnaires et oppresseurs effrontés du peuple, et, une heure après, ils s'en déclaraient les défenseurs imperturbables. Et vous vous extasiez sur cette merveilleuse transformation ! Et vous applaudissez à ce beau zèle ! Et vous jouissez des tendres soins de leur sollicitude paternelle ! Et vous chantez victoire ! O Français ! serez-vous donc toujours de vieux enfants, toujours d'aveugles visionnaires dignes plus que jamais des Petites-Maisons ! Et d'où, je vous prie, serait venue cette étrange transformation de nos pères conscrits ? Du bruit de quelques coups de canon qui ont frappé les oreilles de ces traîtres ? De la vue de quelques têtes de quelques-uns de leurs complices, promenées autour de l'enceinte de leur manége ? Sans doute, la peur peut bien les forcer à se couvrir du masque de l'hypocrisie ; mais refond-elle les cœurs des scélérats ?... N'en doutez pas, les ennemis de la liberté seront éternellement les suppôts du despotisme, et les traîtres à la patrie machineront éternellement contre elle [1]. »

Quelques jours plus tard, il dévoilait le complot formé, disait-il, par les contre-révolutionnaires pour perdre le peuple : complot qui, suivant lui, consistait à vouloir dissoudre l'assemblée des commissaires patriotes des sections pour rétablir l'ancienne municipalité, déposée par le peuple dans la nuit du 10 août. « Ne quittez le timon des affaires publiques remis en vos mains, criait-il aux mem-

[1] Napoléon a traduit ainsi, à Sainte-Hélène, et un peu trop tard, cette sentence de Marat : « Ceux qui étaient bleus seront bleus ; ceux qui étaient blancs resteront blancs. »

bres de la nouvelle commune, que lorsque la Convention nationale nous aura débarrassés du despote et de sa race indigne. » (Voyez, à ce sujet, l'article Brissot.)

Marat, que ses nouvelles fonctions de membre de la commune empêchaient de se livrer à ses travaux habituels, a de nouveau laissé ici une dernière lacune dans sa feuille périodique. Son journal ne parut pas du 21 août au 15 du mois suivant : nous perdrions, par conséquent, son opinion sur les journées de septembre, si la fameuse circulaire de la commune, au bas de laquelle se trouve son nom, ne nous indiquait comment il considéra ces déplorables événements.

On sait que Marat fut porté à la Convention nationale par l'appui des jacobins et surtout des cordeliers. Il fut l'un des vingt-quatre élus par le département de Paris, et arriva à cette assemblée en même temps que plusieurs autres journalistes et écrivains patriotes, tels que Camille Desmoulins, Fréron, Lavicomterie, Collot-d'Herbois, Robespierre, Robert et Fabre d'Églantine. Son orgueil fut très-flatté de cette élection, et s'en accrut. Ce fut alors qu'il cessa de faire paraître le fameux *Ami du Peuple*, et qu'il le remplaça par une autre feuille intitulée : *Journal de la République française*.

Marat avait la prétention de croire que lui et le petit nombre de patriotes de sa trempe pouvaient seuls sauver la France de la crise où elle se trouvait. Aussi se prit-il à douter de l'énergie et des lumières de la nouvelle Assemblée nationale, même avant son installation.

« Une seule réflexion m'accable, dit-il à ce sujet dans ses pamphlets des premiers jours de septembre ; c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances, les bases de la constitution ne sont pas posées, n'espérez plus rien de cette assemblée : cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'État... O peuple babillard, si tu savais agir!... »

Aussitôt les girondins, qui ne demandaient qu'un prétexte pour attaquer Marat et pour provoquer son expulsion d'une assemblée qu'ils comptaient dominer, dénoncèrent à la Convention, dans une de ses premières séances, l'écrit par lequel ce journaliste insultait, selon eux, la représentation nationale et provoquait la dictature.

Danton, que l'on avait souvent accusé d'être l'auteur ou l'instigateur des placards de Marat, profita de l'occasion qui lui était offerte pour s'en défendre. Il invoqua à cet égard le témoignage de Pétion.

« J'en appelle, dit-il, à notre président, et je lui demande de déclarer si, dans la commune et aux comités, il ne m'a pas vu souvent aux prises avec Marat. Au reste, ajouta Danton, cet écrivain tant accusé a passé une partie de sa vie dans les souterrains et les cachots ; la souffrance a altéré son humeur, et il faut excuser ses emportements. »

Paraissant pour la première fois à la tribune, Marat déclara que c'était à tort qu'on attribuait le projet de dictature à la députation de Paris, et notamment à Danton et à Robespierre. « C'est moi le premier, et le seul en France, s'écria-t-il audacieusement, qui ait songé à cette mesure comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs. Le peuple a senti qu'il ne lui restait plus que ce moyen ; et c'est en se faisant dictateur lui-même qu'il s'est délivré des traîtres... J'ai frémi, ajouta-t-il en faisant allusion aux massacres de septembre ; j'ai frémi plus que tout autre à l'idée de ces mouvements terribles, et c'est pour qu'ils ne fussent pas éternellement vains que j'aurais désiré qu'ils fussent dirigés par une main juste et ferme. Si, à la prise de la Bastille, on eût compris la nécessité de cette mesure, *cinq cents têtes scélérates seraient tombées à ma voix*, et la paix eût été affermie dès cette époque. Mais faute d'avoir déployé cette énergie aussi sage que nécessaire, cent mille patriotes ont été égorgés, et cent mille autres sont menacés de l'être ! Au reste, la preuve que je ne voulais point faire de cette espèce de dictateur, de tribun, de triumvir (le nom ne fait rien à la chose), un tyran tel que la sottise pourrait l'imaginer, mais une victime dévouée à la patrie, dont nul ambitieux n'eût envié le sort, c'est que je voulais, en même temps, que son autorité fût bornée au pouvoir de condamner les traîtres ; qu'elle ne durât que quelques jours, et même qu'on attachât au dictateur un boulet au pied, afin qu'il fût toujours sous la main du peuple. Mes idées, quelque révoltantes qu'elles vous parussent, ne tendaient qu'au bonheur public. Si vous n'étiez point vous-mêmes à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous... Telle était mon opinion écrite, signée, publiquement soutenue : si elle était fausse, il fallait la combattre...

« On m'a accusé d'ambition, ajouta-t-il, mais voyez et jugez-moi. Si j'avais seulement voulu mettre un prix à mon silence, je serais

gorgé d'or, et je suis pauvre ! Poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains, et j'ai prêché la vérité sur le billot... »

Malgré les girondins, qui ne cessaient de demander le décret d'accusation, Marat en fut quitte cette fois pour une désapprobation.

« Si vous m'eussiez décrété d'accusation, j'avais de quoi rester libre, s'écria-t-il en appuyant sur son front un pistolet qu'il sortit de sa poche ; je me serais brûlé la cervelle à cette tribune même... Voilà le fruit de mes travaux, de ma misère, de mes souffrances ! Eh bien ! s'écria-t-il en se tournant vers les girondins, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs. »

— « Me demander une rétractation, répétait-il souvent lorsqu'on l'accusait de dénoncer à tout propos, c'est exiger que je ne voie pas ce que je vois, que je ne sente pas ce que je sens, et il n'est aucune puissance sous le soleil qui soit capable de ce renversement d'idées. Je puis répondre de la pureté de mon cœur ; mais je ne puis changer mes pensées : elles sont ce que la nature des choses me suggère [1]. »

Durant le procès du roi, Marat ne parut pas à la tribune ; mais il publia, dans un de ses numéros, un discours qu'il devait prononcer sur l'appel au peuple. Les opinions qu'il ne cessa d'émettre sur ce jugement sont que Louis XVI devait être traité en ennemi. Elles se résumèrent par son vote : *La mort dans les vingt-quatre heures.*

Après, il ne cessa de crier contre ceux qui n'avaient pas eu le courage de voter comme lui, et contre ceux qui avaient voulu jeter un brandon de discorde dans la République par l'*appel au peuple.*

La guerre à outrance que Marat ne cessa de faire aux *riches égoïstes*, aux *aristocrates*, aux *robinocrates*, aux *marchands de luxe*, aux *monopoleurs*, aux *accapareurs*, trouvait un nouvel aliment à chaque crise qui ébranlait la République. Au mois de février 1793, alors que la Convention résistait encore aux sociétés populaires qui demandaient que le prix des denrées fût fixé par un *maximum*, Marat se récria vivement contre l'accaparement, qui, disait-il, était un des moyens les plus puissants employés par les ennemis du peuple pour le forcer à se remettre sous le joug. « Quand les lâches mandataires du peuple, disait-il, encouragent au crime par l'impunité [2], on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse justice lui-même. Laissons là les mesures répressives

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

[2] *Journal de la République française*, du 25 février 1793.

des lois : il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et seront toujours sans effet. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations...* »

C'était le 25 février au matin que Marat *ventilait* cette effrayante opinion ; le 25 février au soir les boutiques des épiciers en gros de la rue des Lombards et de celle de la Vieille-Monnaie furent envahies et vidées au prix du *maximum* fixé par les pillards eux-mêmes. Les jacobins s'émurent en apprenant ces graves désordres : leurs chefs firent entendre des paroles propres à calmer et contenir le peuple. Marat blâma le pillage qu'il avait prêché, en disant que l'opinion émise par lui dans son journal n'était qu'un *ventilage* qu'il ne fallait pas prendre à la lettre.

La Convention ne pensa pas ainsi : sur la dénonciation que Salles fit de la provocation de Marat, le décret d'accusation fut de nouveau demandé contre ce député journaliste ; celui-ci rejeta les désordres de la veille sur les manœuvres de la faction Roland. « Ils veulent m'écarter de l'assemblée, s'écria-t-il en parlant des girondins ; ils me dénoncent à cette tribune parce que je les importune en surveillant leurs complots... Je croyais qu'il y avait quelque pudeur dans cette partie de l'assemblée ; je n'y trouve ni pudeur ni justice... Ce sont les hommes de l'*appel au peuple* qui veulent assassiner l'Ami du peuple... Vous ne pouvez me décréter d'accusation puisque vous avez décrété la liberté de la presse et des opinions... » Tallien, Bazire, Thirion et quelques autres montagnards soutinrent que la Convention n'avait pas le droit de décréter d'accusation l'un de ses membres, avant qu'un tribunal eût fait une procédure.

« Je n'attribue point à Marat l'intention formelle d'avoir voulu faire le mal, reprit le journaliste Carra ; mais il a été au moins égaré, et je dois dire que son égarement est continuel. Marat est crédule, et par ses emportements il fait tort à ses amis ; il jette de la défaveur sur la *Montagne*, où je connais d'excellents patriotes. » Boyer-Fonfrède demanda la question préalable sur le décret d'accusation ; il voulait que la Convention se bornât à déclarer à la France que, la veille, Marat avait prêché le pillage, et que, le lendemain au soir, on avait pillé. Pénières voulait que Marat fût déclaré *fou*. Plusieurs autres membres firent des propositions analogues. Bancal demanda que Marat fût enfermé comme un *fou dangereux*. « Je

propose d'aller aux voix sur le décret d'accusation, dit le girondin Boileau, afin que l'on connaisse les amis de Marat, et les lâches qui craignent de le frapper. — Eh bien! l'appel nominal, s'écria Bazire : on connaîtra les contre-révolutionnaires. — Je provoque moi-même le décret d'accusation contre moi, dit Marat, mais c'est pour vous couvrir d'infamie. — Tais-toi, *imbécile!* lui crie Thomas. Dans l'opinion de Buzot, le décret d'accusation était impolitique et dangereux : « Impolitique, parce que, à la faveur de la liberté illimitée de la presse, Marat serait acquitté de toute accusation; dangereux, parce qu'il donnerait de l'importance à un homme qui, disait ce chef des girondins, n'agissait pas par lui-même, et n'était que l'instrument d'hommes pervers. — C'est une des calomnies de Buzot! s'écria la Montagne. — *Les cochons! les imbéciles!* disait Marat en regardant les girondins [1]. »

Cette fois encore, le décret d'accusation sollicité contre Marat par le côté droit ne fut pas porté : la Convention se borna à renvoyer aux tribunaux l'écrit par lequel Marat avait prêché le pillage, et elle enjoignit au ministre de la justice d'avoir à faire poursuivre les auteurs et *instigateurs* de ces délits.

La trahison de Dumouriez, que Marat avait prédite depuis longtemps, et la crise du mois de mars 1793, avivèrent encore les haines qui couvaient dans la Convention entre le parti de la Gironde et celui de la Montagne; elles irritèrent violemment le peuple contre les anciens amis de ce général. Les jacobins ne gardèrent plus de mesure; et, dans leur indignation contre les girondins, à leurs yeux complices de Dumouriez, ils ne craignirent pas de provoquer une insurrection pour forcer les principaux d'entre ces députés à sortir de la Convention. Marat, après avoir beaucoup crié contre ceux auxquels il avait donné la qualification d'*hommes d'État*, et qu'il appelait alors des *traîtres*, encouragea les jacobins. Une adresse fut, à cet effet, votée par la société; le bureau la rédigea et la signa avec Marat. « C'est là, disaient les jacobins de Paris à leurs frères et amis des départements, c'est dans cette assemblée que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui viennent nous égorger! C'est là qu'il faut frapper. Allons, républicains, levons-nous et marchons-y...! »

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

Aussitôt Guadet dénonce à la Convention l'adresse provocatrice, et demande le décret d'accusation contre Marat. Celui-ci se lève, et le demande à son tour contre tous les *hommes d'État*. Danton se pose comme conciliateur : il s'étonne que l'on fasse tant de bruit pour quelques excès que les circonstances rendent naturels. Il reproche à ses collègues du côté droit de se montrer trop sensibles à des expressions exagérées, offensantes, mais qui ne devaient point atteindre des hommes forts et sincèrement animés de l'amour de la liberté. « Ma tête aussi a été proscrite et demandée par le parti contraire [1], s'écria-t-il : je n'en ai pas moins marché à la République. »

Sans avoir égard aux observations de Danton, l'assemblée, sur la proposition de Lacroix (d'Eure-et-Loir) [2], mit immédiatement en état d'arrestation le signataire de l'adresse dénoncée, et elle ordonna que l'acte d'accusation contre Marat lui serait présenté le lendemain.

« Puisque mes ennemis ont perdu toute pudeur, s'écria alors Marat, je demande que l'on me fasse accompagner par deux gendarmes aux Jacobins, afin que j'aille leur recommander d'être tranquilles et de ne pas faire un mouvement à cause de moi. »

Robespierre se chargea de ce soin : il le fit, après avoir vanté l'énergie de Danton et la modération de Marat pendant la séance conventionnelle. Il recommanda à la société le plus grand calme, afin que les ennemis des jacobins ne pussent pas dire qu'ils avaient fait insurger Paris pour délivrer un de leurs amis. « Réservez votre énergie pour des occasions plus importantes, leur dit-il ; elles ne manqueront pas de se présenter. » Sa voix fut écoutée ; elle fit taire l'indignation de la société.

Le lendemain, comme on discutait à la Convention l'acte d'accusation contre Marat, dressé par Delaunay au nom du comité de législation, et que le côté droit se montrait pressé d'en finir, les jacobins, qui s'étaient emparés des tribunes, interpellaient vivement les girondins en leur reprochant la précipitation avec laquelle ils voulaient voter l'accusation d'un député. Robespierre ne cessait aussi

[1] Peu avant, les nouveaux fédéres appeles à Paris avaient parcouru les rues de cette capitale en demandant les têtes de Robespierre, de Danton et de plusieurs autres montagnards : c'est à cette manifestation des amis du côté droit que Danton faisait ici allusion.

[2] Il ne faut pas confondre ce Lacroix avec celui qui avait été le collegue de Danton dans sa mission en Belgique : Lacroix (d'Eure-et-Loir) etait le collegue de députation et l'ami de Brissot.

de répéter qu'on ne pouvait porter le décret sans en avoir discuté les motifs.

« Je demande immédiatement le décret d'accusation, s'écria Buzot; la Convention doit enfin réprimer un homme qui a dégradé la morale publique, un homme dont l'âme est toute calomnie, et la vie entière un tissu de crimes. Les départements béniront le jour où vous aurez délivré l'espèce humaine d'un homme qui la déshonore. » — « Je déclare que je sais apprécier Marat, dit alors Robespierre : il a commis des erreurs, des fautes de style ; mais les conspirateurs et les traîtres sont de l'autre côté... Je demande qu'à la suite du rapport que l'on veut envoyer aux départements, il soit constaté qu'on a refusé d'entendre un accusé qui n'est pas mon ami, dont je n'ai point partagé les erreurs, qu'on travestit ici en crimes, mais que je regarde comme un bon citoyen, un zélé défenseur de la cause du peuple, et tout à fait étranger aux crimes qu'on lui impute... Ce n'est pas contre lui seul que l'on veut porter le décret d'accusation, ajouta-t-il, c'est contre vous, vrais républicains ; c'est contre vous qui avez voté la mort du tyran, qui avez déplu par la chaleur de vos âmes, et par votre détermination bien connue de périr plutôt que de souffrir un maître quelconque [1]. »

On sent que les jacobins, les cordeliers et les plus ardents républicains de la capitale durent se mettre en mouvement pour faire acquitter Marat. On célébra, aux Jacobins, les grandes qualités de celui qu'ils regardaient comme *un philosophe austère formé*, disaient-ils, *par le malheur et la méditation*. Suivant les jacobins et les cordeliers, Marat joignait à une âme de feu une grande sagacité, une profonde connaissance du cœur humain ; il savait pénétrer les traitres sur leur char de triomphe, dans le moment où le stupide vulgaire les encensait encore. En un mot, son éloge était dans la bouche de tous les républicains, et sa condamnation eût évidemment donné le signal de la guerre civile dans Paris.

Marat fut acquitté à l'unanimité, et aux applaudissements du nombreux auditoire qui assistait à ce jugement. Cette foule de citoyens de tous les états voulut alors le ramener en triomphe au sein de la Convention. Il eut pour cortége une immense population composée

1 On était alors convaincu que la trahison de Dumouriez et ses intrigues avec les ennemis de la République n'avaient d'autre but que de mettre sur le trône le jeune duc de Chartres, en le plaçant sous l'egide de la constitution de 1791. Cette conspiration fut fatale au duc d'Orléans (Égalité), qui, personnellement, s'était toujours montré patriote sincère et bon républicain.

de jacobins, de cordeliers, de sans-culottes des sections, entremêlés de forts de la halle, d'ouvriers, de femmes et d'enfants, faisant retentir l'air des cris : *Vive Marat! vive la liberté!* Plusieurs détachements des sections en armes, et même des officiers municipaux en écharpe, se joignirent au cortége populaire, et Marat fut porté sur les bras de vigoureux sapeurs jusqu'au Palais-National (les Tuileries).

L'un de ces sapeurs, orateur du cortége auprès de la Convention, annonça à cette assemblée qu'ils ramenaient dans son sein le brave Marat, sorti pur et intact du tribunal devant lequel on l'avait jeté. « Marat a toujours été l'ami du peuple, s'écria le sapeur en brandissant sa hache, et le peuple sera toujours l'ami de Marat. »

Le cortége ayant enfin obtenu la permission de défiler sous les yeux de l'assemblée, non sans opposition de la part des girondins, les citoyens qui accompagnaient l'Ami du peuple envahirent la salle et la firent retentir de chants patriotiques et des cris de *vive Marat!*

« Marat paraît enfin, dit un historien ; il avait à ses côtés plusieurs officiers municipaux en écharpe. On avait placé une couronne de feuilles de chêne sur sa tête. Les tribunes l'accueillirent avec des trépignements de joie portés jusqu'au délire ; ses collègues de la Montagne le félicitèrent, plusieurs l'embrassèrent. »

Se dérobant aussitôt à ces bruyantes démonstrations, il monte à la tribune, fait signe qu'il veut parler : on l'écoute dans le plus profond silence.

« Législateurs du peuple français, dit-il, les témoignages éclatants de civisme que vous venez de voir dans votre sein ont rendu au peuple un de ses représentants, dont les droits avaient été violés dans ma personne. Je vous présente en ce moment un citoyen qui avait été inculpé et qui vient d'être complétement justifié. Il vous offre un cœur pur : il continuera de défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme, la liberté, les droits du peuple [1]. »

Marat, dont les paroles avaient été couvertes d'interminables applaudissements, descendit de la tribune, et le cortége défila aux cris de *vive la République! vive la liberté! vive la Montagne! vive l'Ami du peuple!*

En sortant du Palais-National, les amis de Marat le conduisirent

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

aux Jacobins où une foule immense des deux sexes l'attendait. Là l'Ami du peuple obtint une nouvelle ovation. Des femmes lui avaient préparé les couronnes que la société devait lui offrir : le président lui en remit une, et un jeune enfant monté sur le bureau en plaça une seconde sur sa tête.

« Citoyens et amis, dit-il à ses frères les jacobins ; indigné de voir une faction scélérate trahir la République, j'ai voulu la démasquer, et lui mettre *la corde au cou :* elle m'a résisté en me frappant d'un décret d'accusation. Je suis sorti victorieux. La faction est humiliée, mais elle n'est pas écrasée.

« Ne vous occupez point de décerner des triomphes ; défendez-vous d'enthousiasme. Je dépose sur le bureau les deux couronnes que l'on vient de m'offrir, et j'invite mes concitoyens à attendre la fin de ma carrière [1]. »

— « L'acquittement de Marat, a dit le conventionnel Levasseur de la Sarthe, ne fut sans doute qu'un événement de peu d'importance en lui-même ; mais il eut malheureusement d'immenses et déplorables résultats. Une issue judiciaire avait été donnée aux querelles des partis qui divisaient la Convention, et ce fait isolé faisait planche pour d'autres accusations. En envoyant Marat au tribunal révolutionnaire, les girondins avaient, les premiers, foulé aux pieds l'inviolabilité des élus du peuple, et cette fatale mesure fut le précédent qui amena bientôt le 31 mai, et qui finit par les traîner eux-mêmes à l'échafaud. »

Après son acquittement, Marat reprit sa vie toute d'activité. Tour à tour aux Jacobins, aux Cordeliers, dans les sections et à la Convention, il employait ses matinées à une correspondance suivie avec les principaux patriotes des départements et de la capitale, ses journées à l'Assemblée nationale, ses soirées aux sociétés populaires, ses nuits à écrire son journal. (Il publiait alors le *Publiciste de la République française*, faisant suite à son *Journal de la République française*.)

Cette feuille était journellement remplie de dénonciations contre les généraux nobles ou qui paraissaient servir mollement la République. Mais c'était surtout contre ceux qu'il appelait les *hommes d'État*, les *conspirateurs*, que Marat se déchaînait, tout en ne pas épargnant le parti opposé. « Personne n'est plus pénétré que moi,

[1] Séance des jacobins, du 24 avril 1793.

disait-il très-souvent, des scènes scandaleuses dont la Convention est le théâtre; personne n'est plus douloureusement affecté des dissensions qui ont éclaté dans cette assemblée, dans laquelle on voit lutter deux partis, dont l'un ne veut pas sauver la patrie, et l'autre ne sait pas la sauver... Mais peut-on trouver étonnant que l'indignation publique poursuive les hommes qui ont voté l'appel au peuple et qui veulent conserver la tyrannie? »

Jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril 1793, Marat, tout en déclamant contre les girondins, protestait encore de son respect pour la représentation nationale, dont il soutenait toujours l'inviolabilité. On l'avait souvent entendu modérer l'indignation des sociétés populaires, et les engager à faire un rempart de leurs corps à la Convention, si elle était menacée. « Et vous, avait-il dit aux girondins, si la sincérité, l'amour du bien public sont dans vos cœurs, je vous engage à vous montrer toujours d'accord avec les patriotes : voilà le seul vœu que je forme; voilà le seul moyen de sauver la patrie! »

Mais, lorsqu'à l'époque de l'envoi de nombreux commissaires montagnards aux armées et dans les départements, il vit le côté droit dominer de nouveau la Convention; lorsqu'il put apprécier les dangers que la République courait par l'effet de la trahison de Dumouriez, il changea de langage : il voulait alors que la Convention examinât avant tout la conduite de certains de ses membres, celle des généraux, des ministres, des fonctionnaires qui, disait-il, sont dénoncés de toute part; et il ne cessait de crier : « Frappons les traîtres quelque part qu'ils se trouvent. » Ce fut lui qui demanda la formation d'un comité de sûreté générale, composé de membres inspirant la confiance au peuple et ayant le pouvoir de faire arrêter toutes les personnes suspectes; ce fut lui encore qui réclama l'organisation d'un comité de salut public assez fort pour sauver la liberté menacée.

Poussant alors les sociétés populaires et les sections à un mouvement qu'il appelait patriotique, il avait proclamé la doctrine que chaque portion du peuple français, étant souveraine dans son ressort, pouvait prendre telle mesure de sûreté qu'elle jugerait à propos. Mais quand il vit l'*assemblée centrale de salut public*, réunie à l'Évêché, menacer de lutter avec la Convention, Marat, de même que Robespierre, dénonça l'illégalité de cette réunion, et les vues subversives qu'on y avait développées.

Marat voulait qu'on respectât la Convention ; mais il ne craignait pas d'écrire journellement qu'une partie de cette assemblée ne méritait plus la confiance des patriotes, et qu'il était impossible que la Montagne pût sauver la patrie tant qu'elle se trouverait en face de ceux qu'il appelait les *hommes d'État*. « Ce n'est pas nous qui avons nommé les conspirateurs contre-révolutionnaires, disait-il plus loin ; c'est Dumouriez lui-même qui a dévoilé ses complices. »

Et les paroles de l'Ami du peuple étaient aussitôt formulées en pétitions par les sociétés populaires et les sections, pétitions dont Marat était toujours l'instigateur, et souvent même le rédacteur.

« Ce n'est pas seulement dans ses légions que le traître Dumouriez a trouvé des complices, disait la section de Bonconseil à la Convention ; le peuple n'est-il pas fondé à croire qu'il y en a jusque dans votre sein? La voix publique nous indique les Brissot, les Guadet, les Gensonné, les Louvet, les Vergniaud, les Barbaroux, les Buzot, etc., etc. »

Cette première fois, les pétitionnaires furent fort mal accueillis par l'Assemblée nationale ; on voulait même les chasser de la salle. « Avez-vous refusé d'entendre ceux qui venaient me dénoncer! » s'écriait Marat.

La dénonciation n'eut pas de suites ce jour-là ; mais Marat n'était pas homme à se regarder comme battu définitivement, et il se jouait des lois portées récemment contre les provocateurs et les calomniateurs.

Quelques jours après, la section de la Halle-aux-Blés, que présidait Marat, rédigea et fit colporter aux Jacobins, à la commune et aux autres sections, une nouvelle pétition, dont Marat avait été le provocateur dans son journal, et dont il fut le rédacteur. La section de la Halle-aux-Blés demandait que Roland fût décrété d'accusation ; que les employés des bureaux des ministères et l'armée fussent sévèrement épurés ; que les fonctionnaires et employés suspects fussent arrêtés ; que les officiers aristocrates ne pussent plus servir dans les armées de la République ; qu'une loi sévère fût portée contre les accapareurs et les dépréciateurs des assignats ; que l'on envoyât dans les départements des députés patriotes et énergiques, avec les pouvoirs nécessaires ; que les députés coupables fussent décrétés d'accusation, et que ceux qui n'avaient pas eu le courage de défendre la République fussent destitués et remplacés par leurs suppléants. « Montagne de la Convention, ajoutait la section, sau-

vez la République, ou, si vous ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez nous le dire avec franchise, nous nous engagerons à la sauver. »

C'était le résumé des idées que Marat émettait quotidiennement dans son journal; c'était le langage qu'il tenait depuis quelque temps; c'était littéralement les expressions dont il se servait. Pétion, après une véhémente improbation de cette adresse, demanda aussitôt l'arrestation et l'envoi devant un tribunal révolutionnaire du président de la section (Marat) et du secrétaire qui avaient signé et fait circuler la pétition coupable. « Tous les jours, dit alors Danton, il nous arrive des pétitions plus ou moins exagérées; mais il faut les juger par le fond. Le peuple n'a-t-il pas le droit de sentir les bouillonnements qui le conduisent à un délire patriotique?... J'en appelle à Pétion lui-même. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se trouve dans les orages populaires; il sait bien que lorsqu'une nation brise la monarchie pour arriver à la République, elle dépasse son but par la force de projection qu'elle s'est donnée. Que doit faire la représentation nationale? profiter de ces mêmes excès. Dans l'Assemblée constituante, Marat n'était ni moins terrible aux aristocrates, ni moins odieux aux modérés; eh bien, Marat y trouva des défenseurs. Il disait que la majorité était mauvaise, et elle l'était. Je ne crois pas qu'il en soit de même de la Convention... Il existe des lois, des tribunaux, concluait Danton; que ceux qui croient devoir poursuivre cette adresse l'y poursuivent. Mais si vous délibérez sur cet objet, pourquoi ne délibéreriez-vous pas sur l'adresse de Marseille[1]? N'allons pas nous faire la guerre, animer les sections, les mettre en délibération sur des calomnies, tandis que nous devons concentrer leur énergie contre les Autrichiens. Marchons nous-mêmes au salut de la République, sans nous inquiéter des calomnies de nos ennemis[2]. »

Cette pétition, dont le côté droit demandait vivement la désapprobation, fournit à Robespierre un motif pour lancer sa fameuse dénonciation contre les complices de Dumouriez. « Celui qui dit que la majorité de la Convention est corrompue, dit-il, est un insensé; mais celui qui nierait que cette assemblée peut être quelquefois égarée par une coalition composée de quelques hommes profondé-

[1] Danton faisait ici allusion à une pétition récente adressée à la Convention par la commune de Marseille, et dirigée contre les principaux montagnards.

[2] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

ment corrompus, serait un imposteur... » Tel fut le thème sur lequel il broda sa mordante diatribe contre les girondins et les orléanistes.

« Une faction puissante, poursuivit-il, conspire avec les tyrans de l'Europe pour nous donner un roi avec une espèce de constitution aristocratique ; elle espère nous amener à cette transaction honteuse par la force des armées étrangères et par les troubles du dedans. Ce système convient à Pitt, l'âme de toute cette ligue ; il convient à tous les rois ; il plaît à tous les ambitieux, à tous les aristocrates bourgeois qui ont horreur de l'égalité, à qui l'on fait peur même pour leurs propriétés ; il plaît aux nobles, trop heureux de retrouver dans la représentation aristocratique et dans la cour du nouveau roi les distinctions orgueilleuses qui leur échappaient. » Développant ensuite la trame que son imagination effrayée lui montrait dans les anciens rapports des girondins avec Dumouriez, il présentait ce parti comme n'ayant jamais cessé de conspirer contre la République [1]. C'était ainsi que Marat n'avait cessé de parler depuis la réunion de la Convention ; avec la différence qu'au lieu de déclamations, Robespierre appuya sa dénonciation sur une foule de probabilités morales propres à produire un grand effet sur l'assemblée.

De ce moment, les *scélérats*, comme les appelait Marat, ne cessèrent d'être journellement attaqués, à son instigation, par les jacobins et les cordeliers. « La Convention, disait-on aux jacobins, est en partie composée de traîtres dont il faut faire justice ; il faut que tous les partisans de Dumouriez et tous les conspirateurs périssent ! » — « Il faut profiter du premier tumulte à la Convention, ajoutaient hautement les cordeliers, pour enlever les complices de Dumouriez et les faire *disparaître*. » Les sections dévouées à la Montagne renchérissaient encore.

La crise violente du 31 mai approchait : elle paraissait inévitable, et Marat ne cessait de la provoquer dans son journal. Pourtant, l'idée de porter atteinte à la représentation nationale faisait naître encore en lui quelques sentiments de modération. On l'entendait dire parfois, en parlant des girondins : « Ils n'ont qu'un moyen de prouver leur civisme : c'est de marcher d'accord avec les patriotes, de *se mettre aussi la corde au cou*, en se joignant à eux pour décréter la mise à prix de la tête des fils d'Orléans et de tous les Capets. »

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

Il tint encore le même langage en demandant la suppression de la *commission des douze*, qui lui paraissait instituée pour faire le procès à la révolution du 10 août. « Je demande, disait-il à la veille du 31 mai, que la commission des douze soit supprimée comme ennemie de la liberté, et comme tendant à provoquer l'insurrection du peuple, qui n'est que trop prochaine par la négligence avec laquelle vous avez laissé porter les denrées à un prix exorbitant. » Puis s'adressant une dernière fois aux girondins, il leur disait : « S'il est vrai que la perfidie ne soit pas dans vos cœurs, joignez-vous à moi pour demander la suppression de cette commission liberticide ; mettons-nous tous *la corde au cou* pour sauver la liberté. »

Si Marat prit une grande part à la suppression de la *commission des douze*, qui avait fait arrêter Hébert, il en prit une plus grande encore aux journées des 31 mai et 2 juin. Ce fut principalement lui qui organisa, dans son journal, l'*insurrection morale* pour expulser les girondins ; ce fut encore lui qui *épura* la liste des *vingt-deux* dont les sections demandaient la mise en arrestation. Lui seul, dans la Convention, insista pour que l'on fît droit *aux désirs du peuple :* car Robespierre, Danton et les autres chefs de la Montagne seraient encore entrés en accommodement avec leurs adversaires. « Avez-vous épuisé tous les moyens légaux avant de proposer les moyens extrêmes ? » disait encore Robespierre aux jacobins. Malgré toutes ses récentes menaces contre les modérés, Danton semblait reculer au moment décisif ; l'idée d'une mutilation de la représentation nationale l'effrayait, et toute sa colère n'allait pas au delà de la suppression de la commission des douze : aussi les sociétés populaires disaient-elles qu'il fléchissait. Legendre lui-même, qui, le lendemain, devait parler et agir avec tant de violence, contestait aux jacobins le droit de recourir aux moyens extrêmes, et se faisait traiter d'*endormeur* dans cette société.

On sait qu'avant de porter le décret d'arrestation contre les vingt-deux girondins, le comité de salut public proposa une mesure ayant pour objet d'inviter les membres dénoncés à se suspendre eux-mêmes de leurs fonctions pour un temps déterminé. Quelques girondins y avaient déjà souscrit : mais Marat dit qu'il ne fallait pas donner à des accusés de conspiration les honneurs du dévouement. « Il faut être pur, s'écria-t-il, pour offrir des sacrifices à la patrie ! C'est à moi, vrai martyr de la liberté, de me dévouer. J'offre donc

ma suspension du moment où vous aurez ordonné la détention des contre-révolutionnaires... »

Et en effet, dès le lendemain du 2 juin, il se suspendit lui-même de ses fonctions de député, et déclara qu'il ne rentrerait au sein de l'Assemblée nationale qu'après le jugement de ceux qu'il appelait les *traîtres*, les *conspirateurs*. Il voulut ainsi se donner une importance qu'il était loin d'avoir parmi les montagnards.

Toute son activité se concentra alors au bout de sa plume : jamais il n'avait tant écrit. On le vit presser, de tous les moyens que lui donnait son journal, le jugement des membres mis en arrestation. Mais du moment où la plupart des girondins eurent pris la fuite, Marat se crut délié de son serment, et revint à la Convention, où il prit part à la discussion sur quelques-uns des articles de la constitution de 93.

Atteint depuis longtemps d'une maladie inflammatoire, ce ne fut que lorsqu'elle eut fait les derniers progrès qu'il se résigna à rester chez lui pour s'y soigner. Quoique son mal empirât incessamment, il passait ses jours à écrire non-seulement son journal, qu'il ne voulut jamais confier à aucun de ses amis, mais encore une foule de lettres tant aux sociétés populaires qu'aux sections. Suivant sa manie, de son lit de douleur même il ne cessait de vouloir diriger la Convention, sans perdre son habitude de dénoncer.

Dans la dernière lettre qu'il écrivit à cette assemblée, où l'on n'attachait aucune importance à ses réflexions, à ses terreurs, il lui dénonçait les généraux Custines et Biron, dont le premier, disait-il, imitait en tout, à l'armée du Nord, la conduite de son maître Dumouriez, et l'autre trahissait la République dans la Vendée. « Custines et Biron, disait Marat, sont les deux Dumouriez du moment ; le salut de la République exige qu'on les fasse arrêter. » Il conseillait aussi de mettre à prix la tête des Bourbons fugitifs, et de traduire devant le tribunal révolutionnaire ceux des membres de cette famille qui étaient sous la main de la nation.

« C'était, comme on le voit, dit un historien [1], la même vanité, la même méfiance et le même besoin de dénoncer. Malade et mourant, il accourait encore au-devant des soupçons populaires en prenant l'initiative. Il ne faut donc pas s'étonner si sa réputation effrayait tous ceux qui ne partageaient pas son délire, et si l'on se servit avec

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

succès de la terreur que son nom inspirait pour soulever les *fédéralistes* contre la Montagne, que l'on représentait aux départements comme étant toute composée de *maratistes*, c'est-à-dire d'anarchistes, dans le langage des modérés. »

Tout le monde sait comment Marat périt. Une jeune fille, Charlotte Corday, partie de Caen, où étaient alors les Girondins, arriva à Paris, dans le dessein de venger les députés frappés par la journée du 2 juin, sur celui qu'elle considérait comme leur plus ardent ennemi. Elle aurait voulu tuer Marat au faîte de la Montagne : mais il n'allait plus à la Convention : elle fut donc obligée de se rendre chez lui, où le mauvais état de sa santé le retenait. S'y étant présentée d'abord sans avoir pu être admise, elle lui écrivit pour lui dire qu'arrivant du Calvados, elle avait des choses importantes à lui apprendre.

Le 13 juillet (1793), elle se présenta de nouveau, à huit heures du soir, et fut introduite par la gouvernante de Marat, jeune femme avec laquelle il vivait maritalement, et qu'il avait prise pour épouse *un jour de beau temps, à la face du soleil*, suivant la pittoresque expression de Chaumette. Marat était dans son bain, entouré de papiers et de plumes. Restée seule avec lui, Charlotte Corday rapporte ce qu'elle a vu à Caen. Marat lui demande avec empressement le nom des députés réunis dans cette ville : elle les nomme. Il en prend note aussitôt en disant : « C'est bien, ils iront à la guillotine. » Charlotte, indignée, tire alors un couteau de son sein, frappe Marat sous le teton gauche, et enfonce le fer jusqu'au cœur. A peine a-t-il la force de crier : *A moi, ma chère amie !* Ainsi périt Marat, à une époque où la vie semblait lui échapper naturellement. Charlotte Corday, arrêtée au moment où elle fuyait, avoua son crime avec sang-froid, et fut conduite en prison, d'où elle ne tarda pas d'aller à l'échafaud [1].

1 Dans mon *Histoire de la Convention nationale* j'ai dû répéter ce que l'on a dit vulgairement de la pureté des mœurs et des principes de Charlotte Corday. Mais l'ancien député à la Convention nationale, Choudieu, l'un des vénérables débris de la Montagne, m'écrivit, à ce sujet, une lettre que je me fais un plaisir de reproduire ici :

« Je ne puis être de votre avis lorsque vous présentez Charlotte Corday comme ayant embrassé la cause de la Révolution, et dont l'imagination s'était enflammée à l'idée de la République. Les renseignements qui me sont parvenus sur son compte, sont directement contraires à ceux qui l'ont peinte comme fuyant le monde et ayant des mœurs pures.

« Je n'ignore pas que quelques hommes ont cherché à honorer son crime, comme les Pères de l'Église ont sanctifié celui de Judith, comme le massacre de la Saint-Barthélemy l'a été à Rome, par le pape lui-même. A mes yeux, un assassinat est toujours un assassinat, et ce crime est encore plus odieux lorsque l'assassin n'est parvenu auprès de sa victime qu'en invoquant sa commisération. Du reste, ce ne sont là que quelques ombres dans un beau tableau, etc. »

Les montagnards, les jacobins, les cordeliers, courroucés, jurèrent de venger cet assassinat sur les ennemis de celui qu'on regardait comme le martyr de la liberté, et il devint évident dès lors que les girondins seraient les premiers immolés aux mânes de l'Ami du peuple. « Renoncez à d'inutiles discussions, avait dit Robespierre aux jacobins, et vengez Marat d'une manière plus digne de lui. »

Une section, se rendant l'organe des sentiments de la *grande ombre* de Marat, le fit parler lui-même en ces termes : « Ce n'est pas moi qu'on a voulu assassiner, c'est la République ; ce n'est pas moi qu'il faut venger, c'est la République, c'est le peuple, c'est vous. Mais les républicains ne doivent verser qu'une larme, et songer ensuite à la patrie. » Le président de la Convention annonça, sur la tombe de Marat, qu'il serait bientôt vengé, et que sa mort ne ferait que consolider la liberté.

Marat, dont le corps fut déposé en grande pompe dans le jardin des Cordeliers, devint un objet de culte pour les républicains, et la vénération qu'on portait à l'Ami du peuple s'accrut encore lorsqu'on sut qu'il n'avait été trouvé chez lui qu'un *assignat de 5 livres*. Les cordeliers ne l'appelèrent plus que le *divin* Marat[1].

Pendant toute sa carrière de publiciste, Marat se crut l'apôtre de la liberté : son apostolat fut aussi sincère qu'actif ; on peut même affirmer qu'il fut pénétré de la plus profonde conviction. Mais il exagéra ses moyens jusqu'à l'extravagance, jusqu'au délire. Le premier peut-être parmi les hommes de la Révolution, il avait professé cette maxime de Robespierre et de Danton, que, dans les circonstances où la France se trouvait, *outrer la Révolution avait moins de péril et valait encore mieux que de rester en deçà, parce qu'un corps tourmenté par une surabondance de séve laissait plus de ressources qu'un cadavre*. Marat savait qu'il outrait, qu'il exagérait tout ; aussi disait-il souvent : *On me marchandera, on n'en rabattra que trop*. C'est par cela même qu'il allait toujours au delà des limites imposées par la raison, que ses feuilles acquirent une immense popularité ; non pas qu'elles fussent rédigées avec beaucoup de talent, mais parce qu'elles résumaient quotidiennement la pensée de la multitude ; parce qu'elles se rendaient l'écho de ses soupçons,

[1] Que l'on ne croie pas qu'il n'y ait eu que le stupide vulgaire qui ait ainsi préconisé et sanctifié Marat : Camille Desmoulins, dans le 5e numéro de son *Vieux Cordelier*, se vante d'avoir défendu presque seul l'Ami du peuple. « Sans craindre, dit-il, les assassins de Loustalot et les sentences de Talon, j'osai, il y a trois ans, le proclamer le *divin* Marat. » Le sévère Saint-Just disait aussi de Marat que, seul, il avait eu d'excellentes idées révolutionnaires ; mais qu'il les avait emportées dans la tombe.

de ses accusations. Heureusement l'exagération de Marat n'exerça jamais une grande influence sur la Convention. Mais il n'en fut pas de même du conseil communal, des jacobins et des cordeliers : Marat fut longtemps l'oracle infaillible de plusieurs sections.

Au milieu de cette grande popularité, Marat vécut sans amis personnels et comme isolé : aucun de ses collègues de la presse ou sur la Montagne ne sympathisa avec lui ; tous, au contraire, gémirent souvent de ses incartades. Mais ils souffraient Marat, parce que ses exagérations même avaient eu pour résultat de ne pas laisser refroidir le peuple et de le maintenir à la hauteur des circonstances ; ils supportaient son caractère soupçonneux et irascible, parce qu'ils le savaient patriote sincère : sa vanité, ses extravagances, ses dénonciations ne leur paraissaient nuisibles qu'aux ennemis de la liberté, qu'aux faux républicains, qu'on lui abandonnait volontiers.

« Les montagnards le conservaient parmi eux, dit un contemporain, comme une espèce de *maximum* démocratique que les démagogues aux gages de l'étranger ne pouvaient dépasser, et qui, par cela même, était une sauvegarde. »

— « Vous direz tout ce qu'il vous plaira, ne cessait de répéter Camille Desmoulins aux chefs de la Gironde, Marat, contre qui vous demandez un décret d'accusation, est peut-être le seul homme qui puisse sauver la République d'un côté dont personne ne se doute, et qui est cependant la seule brèche praticable. Marat est notre seul retranchement de ce côté. On ne peut vous prendre que par les hauteurs, ajoutait Camille, et en s'emparant du sommet comme d'une redoute, c'est-à-dire, en captant les suffrages d'une multitude imprudente, inconstante, par des motions plus populaires encore que celles des vieux cordeliers, en suscitant de plus chauds patriotes que nous, et de plus grands prophètes que Marat... Heureusement nous avons Marat, qui, par sa vie souterraine et ses travaux infatigables, est regardé comme le *maximum* du patriotisme, et a cette possession d'état si bien acquise, qu'il semblera toujours au peuple qu'au delà de ce que propose Marat, il ne peut y avoir que délire, extravagances, et qu'au delà de ses motions il faut écrire comme les géographes de l'antiquité à l'extrémité de leurs cartes : *Là il n'y a plus de cités, plus d'habitations ; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans* [1]. »

[1] Deuxième numéro du *Vieux Cordelier*.

— « Marat finit au moment où les chefs de la République, travaillant à créer un gouvernement fort, concentré, terrible, mais réservé et respectable, ne pouvaient plus s'accommoder d'un collègue maniaque, dont les boutades auraient dérangé tous leurs profonds calculs; et ils n'auraient pas tardé à s'en débarrasser, comme ils se débarrassèrent des Hébert, des Ronsin, des Chaumette, des Cloots. Le poignard d'une jeune fille exaltée sauva la tête de Marat de la hache révolutionnaire, à laquelle elle était inévitablement destinée, et fit très à propos un martyr de cet homme étrange [1]. »

Son buste fut placé au-dessus du bureau de toutes les sociétés populaires ; on le vit dans toutes les municipalités, dans toutes les administrations, et jusque dans les niches qu'occupaient autrefois les saints sur les portes et aux coins des rues [2]. Mais la réaction thermidorienne ne tarda pas à les briser tous, après avoir jeté les cendres de Marat dans le ruisseau !

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

[2] On trouve encore assez communément de nos jours une gravure de l'époque représentant le tombeau de l'Ami du peuple dans la cour des Cordeliers. Ce tombeau y paraît l'objet de la vénération publique : on y voit tout autour des femmes à genoux. Il existe aussi une autre gravure dans laquelle se voit l'apothéose de Lepelletier, de Challier et de Marat, considérés comme les martyrs de la liberté.





hebert

HÉBERT,

RÉDACTEUR DU PÈRE DUCHESNE[1].

JACQUES-RÉNÉ HÉBERT, né à Alençon, en 1755, d'abord étudiant en médecine, puis employé au théâtre des Variétés, fut l'un des premiers à écrire en faveur de la Révolution. A l'époque du 10 août, il fit partie de la commune insurgeante de Paris, qui l'élut son procureur général. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 4 germinal an II (24 mars 1794). Il avait alors trente-neuf ans.

J'ai déjà dit quelques mots sur cette foule de *Père* et *Mère Duchesne* qui furent publiés pendant les années 1790, 91, 92 et 93. Le lecteur sait combien il est important de ne pas les confondre entre eux, car, parmi ces feuilles, il en est beaucoup de *bâtardes*, ainsi que le disait souvent Hébert: plusieurs même ne furent que des espèces de contrefaçons royalistes ou aristocratiques. Les *Père Duchesne* qui eurent de la consistance, comme journaux, se réduisent à trois.

Le premier appartient à Lemaire. C'est ce journaliste constitutionnel qui publia les *Lettres b........t patriotiques du père Duchesne.* Quoique ces lettres ne portent aucune date, et qu'elles ne se distinguent entre elles que par leurs numéros d'ordre, il est facile de reconnaître que la première fut publiée vers le milieu de 1790. Les *lettres b........t patriotiques* sont au nombre de 400 : elles forment aujourd'hui 4 forts volumes in-8°. Le *Père Duchesne* de Lemaire a pour épigraphe ce distique : *Castigat bibendo mores.* Lorsqu'il vit paraître d'autres feuilles sous ce même titre, Lemaire mit en tête de ses lettres une image représentant un militaire qui fume sa pipe ; puis il y appliqua une sorte de timbre contenant ces mots : *Véri-*

[1] Le portrait d'Hébert que nous donnons ici est la reproduction exacte du dessin fait par Guerin, en 1793 : il est d'une grande ressemblance, et le représente sous le costume propre et élégant qu'Hébert portait à cette époque.

table Père Duchesne. On le distingue encore des autres membres de cette nombreuse famille, et principalement du journal d'Hébert, par deux espèces de croix de Malte placées à la fin de chaque lettre.

Le second de ces *Père Duchesne* est celui qui a pour titre : *la Trompette du père Duchesne, pour faire suite aux Lettres b........t patriotiques* : cette nouvelle variante de la famille appartient aussi à Lemaire. La *Trompette* vit le jour en 1792, et cessa de paraître en 1793. Il en existe 147 numéros, devenus fort rares, quoiqu'ils forment 3 volumes in-8°. On reconnaît l'esprit de son rédacteur à son épigraphe : *In vino veritas*.

Comme je n'ai point à m'occuper ici des écrits de Lemaire, je me bornerai à dire qu'ils eurent d'abord une grande ressemblance avec ceux d'Hébert : à peu près même style, mêmes jurons, mêmes opinions politiques. Seulement Lemaire semble beaucoup plus modéré qu'Hébert ; il n'attaque pas aussi vivement les aristocrates, et ménage assez les ministériels. Plus tard Lemaire ne parut plus qu'un *endormeur*, comparativement à son homonyme.

Le *Père Duchesne* d'Hébert n'a commencé à paraître qu'en janvier 1791. Néanmoins, dans plusieurs des notes adressées à ses lecteurs pour démasquer, disait-il, les faux *Père Duchesne*, il s'annonce comme étant le premier de la famille, et cite les autres écrits du même genre, qu'il faisait paraître depuis longtemps[1]. « Je prie mes lecteurs, disait-il dans le mois de février 1791, de se rappeler depuis quel temps ma feuille a paru ; elle existait plus de six mois avant que tous ces bâtards-là eussent vu le jour, et elle n'a cessé de paraître chez Tremblay, mon imprimeur. »

Quoi qu'il en soit, le *Père Duchesne* d'Hébert, celui qui fut en effet publié, sous les numéros 1 à 355, par l'imprimerie de Tremblay, rue Basse, Porte-Saint-Denis, 11, et qui paraissait trois fois par semaine, pour le prix de 50 sous par mois, se distingue très-facilement au fleuron placé en tête de chaque numéro. Ce fut d'abord le marchand de fourneaux, ce que nous appelons aujourd'hui fumiste, fumant sa pipe, et tenant une carotte de tabac à la main.

[1] J'ai vu, par hasard, quelques numéros d'un *Pere Duchesne* publié en 1790 : ils sont du même format que celui numéroté, et se font remarquer par le même style et par les mêmes opinions. Mais, comme ils ne portent ni la signature d'Hébert, ni les fourneaux caractéristiques, étant simplement signés : LE PERE DUCHESNE, il me serait impossible d'affirmer si ce sont là ceux dont parle l'auteur, ou bien les bâtards qu'il renie. Les premiers essais d'Hébert ont dû être des feuilles détachées, fugitives, et, probablement, sans importance alors ; ils paraissent perdus aujourd'hui pour les bibliothèques

Au 12e numéro, cette gravure fut remplacée par une autre plus expressive : elle représente le père Duchesne, toujours fumant, mais avec des pistolets à sa ceinture, et brandissant une hache dont il menace un abbé suppliant ; au bas de cette grossière image, on lit ces mots : *Memento mori* [1]; puis encore :

Je suis le véritable père Duchesne, f....e!

A partir du 25e numéro, on trouve à la fin de chacune des feuilles d'Hébert deux fourneaux, dont l'un est renversé; ces fourneaux remplacent les croix de Malte en guise de scel. Enfin, la signature autographiée d'Hébert est apposée à tous ses numéros, à dater de cette époque.

J'entre dans ces détails, parce que je connais beaucoup de personnes qui croient avoir lu le journal d'Hébert, lorsque effectivement elles n'ont eu sous les yeux que les *Lettres b........t patriotiques du père Duchesne*, publiées par Lemaire, ou bien la *Trompette*.

On se tromperait beaucoup si l'on jugeait Hébert sur les assertions de la plupart des biographes et même sur son propre journal. Sa feuille était d'un genre à part, genre que les royalistes avaient aussi adopté. Mais à travers la grossièreté du style et des images, il faut reconnaître que le rédacteur du *Père Duchesne* montre autant de tact que d'esprit et d'instruction. Hébert avait étudié la médecine; il l'avait même exercée quelque temps. Suivant l'expression de Camille Desmoulins, il avait été « un respectable frater, faisant des saignées pour 12 sous. » Lors de la Révolution, Hébert fut employé au contrôle du théâtre des Variétés, et c'est à cette époque que ses idées se tournant vers la politique, il commença la publication de son *Père Duchesne*. Ce journal, écrit en style plus que libre, fut d'abord destiné aux troupes, alors travaillées par les aristocrates : de là ces jurons, ces expressions gaillardes et énergiques qui l'assaisonnent. Mais que de bon sens sous cette enveloppe grossière ! que de raison sous cette intempérance du langage ! Aussi le *Père Duchesne* obtint-il un grand succès, non-seulement parmi le peuple et les militaires, auxquels il s'adressait plus directement, mais encore dans les autres classes de lecteurs.

La feuille dite *le Père Duchesne* n'était pas, à proprement parler, un journal : on y chercherait en vain des nouvelles, des faits, des récits divers : chaque numéro ne se composait que d'une sorte de

[1] Camille Desmoulins en avait fait *memento Maury*, par allusion à ce chef des *noirs*.

sermon patriotique, tout d'une haleine, sur le sujet à l'ordre du jour, ou sur celui qu'Hébert voulait traiter. Il y a ainsi *trois cent cinquante-cinq* sermons, chacun exactement de sept pages et demie, y compris le sommaire. Ces sermons sont tellement variés, que c'est à peine si l'on s'aperçoit de quelques redites : et cependant Hébert est souvent revenu sur le même sujet, sans se répéter ; tant sa verve b........t patriotique était inépuisable !

Hébert n'affichait point la portée de vues révolutionnaires dont Marat se vantait sans cesse : mais aussi n'avait-il pas la ridicule manie de parler toujours de lui-même : il ne le faisait que très-rarement et lorsqu'on l'y forçait. Il s'était personnifié dans son *Père Duchesne*, et c'était toujours le vieux marchand de fourneaux qui exhalait sa *grande colère* ou manifestait sa *grande joie*.

L'auteur du *Véritable Père Duchesne* avait adopté l'idée de faire constamment précéder ses numéros d'un *sommaire* de sa façon, dans lequel il indiquait l'objet ou les objets traités dans sa feuille du jour. Ces sommaires réunis formeraient, à mon avis, une sorte de résumé de la Révolution ; car il n'est aucun événement dont Hébert n'ait parlé, aucune grande mesure qu'il n'ait passée en revue. Ce sont ces sommaires, si curieux, que les colporteurs du *Père Duchesne* criaient dans les rues de Paris ; et, si l'on veut se reporter à l'époque où Hébert lançait ses numéros, on conviendra que de pareils programmes étaient de nature à piquer la curiosité publique.

Les anciens possesseurs des maîtrises s'assemblaient-ils pour sauver leurs priviléges, le lendemain on entendait les aboyeurs du journal d'Hébert crier à tue-tête : « *Grande colère* du père Duchesne « contre les maîtres perruquiers et les privilégiés qui se sont assem« blés à l'archevêché pour aviser aux moyens de faire la barbe à la « municipalité de Paris ; ses *bons avis* au peuple, etc. »

Le jour suivant, le *Père Duchesne* exhalait sa *grande colère* contre le comte d'Artois, le prince de Condé et l'archevêque de Paris. Puis après c'était un *renouvellement de colère* contre la municipalité de Paris qui, s'écriait-il, souffre des académies et des tripots de jeu, cause de la ruine des citoyens.

Les gardes nationaux d'un district désignaient-ils pour les commander un personnage réputé bon patriote, les colporteurs d'Hébert annonçaient ainsi cette nouvelle : « *Grande joie* du père Duchesne « à l'occasion de la nomination de M. Mirabeau au commandement

« du bataillon de la section Grange-Batelière; sa grande ribote avec « lui, et l'accolade de l'abbé Maury. »

Ce même Mirabeau soutenait-il des principes qui ne plaisaient pas au marchand de fourneaux, aussitôt on entendait clamer : « La « *grande colère* du père Duchesne contre le ci-devant comte de Mi- « rabeau, qui a f.... au nez de l'Assemblée nationale une motion « contraire aux intérêts du peuple, en prenant la défense des « princes fugitifs et de tous les émigrants. »

L'Assemblée nationale rendait-elle quelques décrets favorables au peuple, on entendait le *Père Duchesne* crier : « Le coup de grâce « des fermiers généraux, des commis des barrières et des chasseurs « soldés (les préposés aux droits). *Grande joie* du père Duchesne « sur le décret qui f... à bas les droits d'entrée sur le vin, sur la « viande et toutes les denrées. Grande ribote du peuple à la santé « de ses amis les patriotes de l'assemblée. »

Le clergé protestait-il contre les décrets, le *Père Duchesne* annonçait : « La *grande conspiration* des calotins de Paris pour ressaisir « les richesses volées au peuple. Les *bons avis* du père Duchesne « aux braves curés qui ont tout sacrifié sur l'autel de la patrie. »

Parlait-on des conseils contre-révolutionnaires que les aristocrates donnaient à la reine, les colporteurs de la feuille d'Hébert criaient aussitôt : « Les *bons avis* du père Duchesne à la femme du « roi; sa *grande colère* contre les j...f..... qui lui conseillent de « partir et d'enlever le dauphin. »

Était-il question du départ des tantes du roi, aussitôt le *Père Duchesne* faisait hurler : « Elles ne partiront pas, f..... ! »

Quelques jours après, l'on entendait crier : « La rencontre du « père Duchesne et du général Lapique à la Courtille, et le grand « serment qu'ils ont fait de s'unir ensemble contre les aristocrates « pour les f..... à bas. »

Le rédacteur de l'*Ami du Peuple* était-il jeté devant les tribunaux. Hébert, tout en déclarant qu'il avait eu à se plaindre de Marat, annonçait aussitôt : « Le coup de tambour du père Duchesne, pour « assembler les patriotes, et défendre l'Ami du peuple et les vain- « queurs de la Bastille. »

Tant que dura la session de l'Assemblée législative, on entendit les crieurs du journal d'Hébert exhaler les colères du *Père Duchesne* contre le *comité autrichien* et contre les traîtres qui voulaient perdre la cause de la liberté. Toujours rangé du côté des jacobins et des

cordeliers, Hébert se déchaîna contre ce qu'il appelait la faction *brissotine*, et surtout à l'occasion de la déclaration de guerre à l'Autriche. Quand le canon du 10 août renversa le trône de Louis XVI, le *Père Duchesne* chanta victoire. Hébert était alors à la commune. Il s'y trouvait encore durant les journées de septembre 1792.

Sous la Convention, et à mesure que les circonstances devenaient plus graves, plus irritantes pour les républicains, les cris des colporteurs de la feuille d'Hébert, ou plutôt ses *sommaires* devinrent plus colériques, plus sinistres, plus effrayants. On entendait hurler : « Oraison funèbre du dernier roi de France, prononcée par le père « Duchesne en présence des braves sans-culottes de tous les dépar- « tements. Sa *grande colère* contre les j...f..... de calotins qui « veulent canoniser ce nouveau Desrues, et vendent ses dépouilles « aux badauds pour en faire des reliques. »

Les armées républicaines éprouvaient-elles des revers, le *Père Duchesne* ne manquait pas de se mettre en *grande colère* contre les généraux, qui, disait-il, trahissaient la République ; et il y ajoutait toujours : « Ses *bons avis* à tous les républicains pour qu'ils aient « à chasser tous les nobles et tous les gredins qui cherchent à dis- « soudre l'armée républicaine, pour mieux faire la contre-révolu- « tion. »

Dumouriez se laissait-il battre en Belgique, le *Père Duchesne* s'empressait d'accuser ce général : « La *grande colère* du père Du- « chesne contre l'infâme Dumouriez, faisait-il crier par ses porteurs, « qui, après avoir fait massacrer la fleur des sans-culottes, veut dé- « truire la République, et nous donner un roi de son acabit. Ses « *bons avis* à tous les Français pour les engager à poignarder tous « les lâches qui oseraient proposer de rétablir la royauté. »

Marat était-il décrété d'accusation par la majorité de la Convention nationale, Hébert annonçait : « La visite du père Duchesne à Marat « dans son souterrain pour le consoler, au nom des braves sans-cu- « lottes, de tous les tourments que les *brissotins* lui font endurer : « l'entretien b......... patriotique qu'ils ont eu ensemble pour con- « fondre les scélérats qui veulent perdre la République. »

La guerre civile de la Vendée causait-elle des alarmes à la capitale, Hébert faisait crier : « La *grande colère* du père Duchesne de « voir les sans-culottes s'amuser à la moutarde, au lieu d'aller f..... « la danse aux prêtres et aux brigands qui ravagent le département « de la Vendée. Ses *bons avis* aux lurons du faubourg Saint-Antoine

« pour qu'ils s'arment de fouets de poste et de gourdins pour faire « rentrer dans les caves tous les courtauds de boutique, tous les « saute-ruisseaux des ci-devant procureurs et les garçons marchands « de sucre qui veulent faire la contre-révolution à Paris. »

Quel est le lecteur que cet *exposé* n'initie pas à ce qui se passe dans la capitale? Les moyens d'Hébert ne sont-ils pas dévoilés, lorsque, le jour suivant, il fait crier : « La *grande colère* du père « Duchesne de voir que les têtes à perruque veulent détruire la Ré- « publique et rétablir la royauté. Sa *grande motion* pour forcer les « riches à nourrir les femmes et les enfants des sans-culottes qui vont « se f..... un coup de peigne avec les bandits de la Vendée pour dé- « fendre les propriétés des j...f..... qui restent les bras croisés? »

Hébert est-il peiné des divisions qui déchirent la Convention, aussitôt il fait crier dans tout Paris : « La *grande colère* du père Du- « chesne contre les ouvriers que le peuple a chargés de construire « le temple de la liberté, qui veulent le détruire, et qui, au lieu de « prendre cœur à l'ouvrage, se prennent par les crins pour allumer « la guerre civile. Ses *bons avis*, etc. »

Craint-il que les modérés ne refroidissent l'élan national, on l'entend donner aux braves sans-culottes des faubourgs ses *bons avis* pour qu'ils désarment tous lès *viédases qui pissent le verglas dans la canicule*, et qui, au lieu de défendre la République, cherchent à allumer la guerre civile entre Paris et les départements.

Mis bientôt lui-même en état d'arrestation par ordre de la fameuse commission des Douze, on entendit crier : « La *grande colère* du « père Duchesne de se voir obligé de siffler la linotte dans la prison « de l'Abbaye, par les ordres du comité d'inquisition de la Conven- « tion nationale... »

Il faut l'entendre exprimer sa *grande joie* au sujet de la *grande* révolution qui, s'écrie-t-il, vient de f..... à bas l'infâme clique des brissotins et des girondins, qui vont, à leur tour, siffler la linotte : ses *bons avis* aux braves montagnards pour qu'ils réparent le temps perdu, et nous f...... une bonne constitution.

Puis, quand cette constitution est acceptée, il fait crier : « Ses « *bons avis* aux riches et aux pauvres pour qu'ils se tiennent par la « main, au lieu de se manger le blanc des yeux. »

La disette réelle ou factice se fait-elle sentir dans Paris, le *Père Duchesne* exprime sa colère sur les tripotages que l'on emploie, dit-il, pour affamer la capitale de la République. Puis il renouvelle ses

bons avis aux sans-culottes, pour qu'ils continuent, ajoute-t-il, à lever les cottes des sal.... soudoyées par les Anglais pour assiéger les portes des boulangers, et à les étriller comme elles le méritent.

Peu après, Hébert plaisante les girondins réunis dans le Calvados : « Grande revue de l'armée buzotine faite par le père Duchesne, « fait-il crier dans tous les carrefours. Grands détails de tous les « préparatifs du siége de Paris par tous les pousse-culs et recors de « la Normandie. Corps de cavalerie montés sur des ânes et com- « mandés par Lanjuinais. Partage de la France entre les brissotins « et les rolandins, qui ont créé Pétion roi des honnêtes gens de « Paris, et Guadet empereur de la Vendée, etc. »

Il faut lire les sommaires d'Hébert au moment où la République éprouve de nouveaux revers à ses frontières ; il s'en prend alors aux généraux, et ses colères deviennent des fureurs atroces.

« *Grande colère* du père Duchesne, crie-t-il à tue-tête, au sujet de « la capitulation de Mayence, livrée aux Autrichiens par les ordres « de l'infâme Custine, qui a placé dans toutes nos villes de guerre « des traîtres pour les vendre de la même manière. Sa *grande joie* « de voir le général Moustache (Custine) jouer à la *main chaude* [1] en « présence des braves bougres des départements qui arrivent pour « la fête du 10 août. »

Puis il dirige les mêmes accusations contre le général qui, vainqueur des Anglais à Hondescoote, n'a pas su profiter des chances que sa victoire lui offrait. « *Grande colère* du père Duchesne, contre « le palefrenier Houchard, crie-t-il encore, qui, comme son maître « Custine, a tourné casaque à la sans-culotterie. Sa *grande joie* de « voir bientôt ce butor *mettre la tête à la fenêtre* [2]. Ses *bons avis* « aux braves soldats républicains pour qu'ils livrent dorénavant « tous les j...f..... qui regrettent la royauté, et qui préfèrent por- « ter la livrée du tyran, plutôt que d'endosser l'habit des hommes « libres. »

Lorsque Cloots, Chaumette et Gobel eurent, de leur autorité, aboli le culte catholique, le *Père Duchesne* manifesta *sa grande joie* de voir que les sans-culottes des départements *donnaient le branle aux calotins*, et de ce que, disait-il, tous les magots d'or et d'argent, que nos vieilles grand'mères appelaient des saints, sont dé-

1 — 2 Expressions cruellement dérisoires, par lesquelles on désignait ceux qui allaient à la guillotine les mains attachées derrière le dos, et ceux qui subissaient ce supplice.

nichés, et arrivent à la Monnaie pour servir à payer les frais de la guerre et à nous délivrer enfin de la peste des rois et des prêtres.

« *Grande colère* du père Duchesne, ajoutait-il plus loin, de voir « que toutes les vieilles bigotes font feu des quatre pieds pour con- « server leurs vieilles reliques. Ses *bons avis* aux sans-culottes pour « qu'ils aillent s'instruire à la comédie, qui vaut mieux que les ser- « mons des capucins... Ses *bons avis* à tous les républicains pour « qu'ils continuent à ne reconnaître d'autre culte que celui de la li- « berté et de l'égalité, en dépit de la gente calotine et des intrigants « qui cherchent à se raccrocher aux branches pour tromper encore « le peuple et l'égarer. »

La *grande colère* du père Duchesne s'étendit aussi, à la même époque, sur les marchands, « qui, disait-il, se f...... du *maximum*, et « qui accaparent comme de plus belle toutes les denrées; sur les « épiciers, qui volent à la journée les pauvres sans-culottes ; sur les « marchands de vin, qui les empoisonnent plus que jamais avec leur « b..... de mélange; sur les bouchers, qui n'ont plus que de la ré- « jouissance pour les petites pratiques; sur les cordonniers, qui « n'ont plus de cuir pour chausser les sans-culottes, mais qui ne « manquent pas de carton pour fabriquer les souliers de nos braves « défenseurs. Sa *grande joie*, ajoutait-il, de voir que petit à petit *la* « *vertu de sainte Guillotine* nous délivrera de tous ces mangeurs « d'hommes. Sa *grande motion* pour que les bouchers qui traitent « les sans-culottes comme des chiens et qui ne leur donnent que des « os à ronger, *jouent à la main chaude*, comme tous les ennemis de « la République, ainsi que les marchands de vin, qui font vendange « sous le Pont-Neuf et qui empoisonnent, avec leur ripopée, les « pauvres sans-culottes. »

Les dernières colères du *Père Duchesne* s'exhalèrent, comme on sait, contre ceux qu'il appelait les *philippotins*. Déjà il était tombé à bras raccourci sur Chabot, Bazire, Fabre d'Églantine et autres anciens montagnards; bientôt enfin, il eut maille à partir avec l'auteur du *Vieux Cordelier*. Sa dernière *grande joie* eût été d'apprendre à ses lecteurs que les *nouveaux modérés*, ceux qu'il appelait la *queue du parti brissotin*, étaient démasqués.

Mais Hébert précéda lui-même sur la fatale charrette les *dantonistes*, et le *Père Duchesne* cessa de paraître à son 355ᵉ numéro.

Jusqu'ici je ne me suis occupé que des *étiquettes* qui enveloppent le *Père Duchesne* : je me suis peut-être trop étendu sur les sommaires

de ses feuilles : mais il m'a semblé que je ne devais pas négliger ce qui a joué un si grand rôle dans la vie politique et littéraire d'Hébert. Le lecteur connaît maintenant l'extérieur de ce journaliste si redoutable et si redouté ; je vais faire connaître l'homme tout entier par son style et ses pensées.

Nous allons d'abord le voir rempli d'enthousiasme pour les grandes réformes opérées par l'Assemblée constituante. Le *Père Duchesne* du commencement de 1791 récapitule tous les bienfaits que le peuple a retirés de la Révolution, malgré l'opposition royaliste ; puis il s'écrie :

« Quand j'examine tout ce qu'il a fallu de raison, de lumières, d'intrépidité, de prudence pour concevoir, suivre, exécuter tant et de si belles idées, oui f....., j'en conviens sans rougir, je suis comme l'aveugle à qui l'art ou un heureux hasard rend l'usage des yeux, et qui jouit, pour la première fois, de l'aspect du soleil... Je ne puis apprécier chaque partie du tout, mais son ensemble me paraît admirable... »

On comprend qu'Hébert a dû parler, dans son journal, de toutes les institutions dont l'Assemblée constituante avait doté la France. Voici comment il s'exprimait sur la garde nationale :

« Je sais, f....., que la garde nationale abuse quelquefois du pouvoir qui lui est confié ; mais parce qu'elle abuse, il ne s'ensuit pas qu'elle est inutile. Il faut corriger les abus : j'approuve fort le projet de détruire les états-majors ; ils sont très-coûteux et très-dangereux. Ceux qui les composent deviennent les courtisans du général, et un général, mille f..... ! ne doit avoir que des soldats honnêtes gens. »

Hébert, qui, plus tard, ne ménagea personne, hésitait encore, en 1791, à considérer Mirabeau, Lafayette, Bailly, etc., du même œil que son collègue Marat, toujours le premier lorsqu'il s'agissait de *flairer des traîtres*. Quoique le père Duchesne se fût déjà plaint des opinions émises par le premier dans certaines questions importantes, il ne se refusa pas d'aller, au nom de sa section, féliciter Mirabeau sur son élection au grade de commandant d'un bataillon de la garde nationale : le discours du vieux fumiste est très-curieux : mais ce qui l'est encore davantage, c'est que sur l'épée offerte à Mirabeau, on avait écrit ces mots : *Point de trahison*. Mirabeau n'était pas assez pur pour se fâcher sérieusement : il prit l'épée et jura tout ce que le père Duchesne lui fit jurer.

Quant à Lafayette, voici comment le *Père Duchesne* lui parlait dans les premiers mois de 1791 :

« Je te somme, au nom de tes vertus apparentes, qui ont mis entre tes mains la force publique ; je te somme de te laver des imputations qui te sont faites dans l'affaire de M. Rotondo, patriote ardent, que des despotes ont arrêté et fait incarcérer... Il est temps, f....., que l'on sache à quoi s'en tenir avec toi : le peuple ne peut rester dans une inquiétude alarmante pour lui, coupable pour celui qui la cause et qui la prolonge, quand un seul mot de sa bouche pourrait la calmer. Si, ce qui est impossible, ta réputation et ta gloire ne te touchent pas, considère la situation dans laquelle est placé ce peuple qui avait mis en toi ses plus chères espérances. Harassé par le flux et reflux de la chose publique, également incertain sur le mal et sur le bien ; toujours en alerte ; forcé de donner et de recevoir tour à tour l'éveil sur ses propres intérêts, il est armé pour sa défense, et cependant tyrannisé quelquefois par ceux-là même qu'il a décorés de l'épaulette de capitaine ou de lieutenant, comme il daigna t'honorer de celle de général... »

Hébert se montrait aussi très-peu satisfait des agents du gouvernement, qu'il appelait des *viédases marchant avec des béquilles* dans la carrière que la Révolution avait ouverte. « Vous tous administrateurs publics, leur disait-il, renoncez au fol espoir de vous ériger en despotes ; songez bien que tous les yeux sont ouverts sur vous, et que le peuple ne vous pardonne rien. Tremblez, f.....! il est une espèce d'hommes dévorés par l'amour de la patrie, de la liberté, de la vérité, qui ne respirent que pour soulager la classe indigente et opprimée, que pour peser votre conduite dans la balance de vos devoirs, et qui vous dénonceront, f....., aussitôt que vous franchirez les limites de puissance que nos saints décrets vous ont imposées... »

Le père Duchesne avait une grande tendresse pour un Jean Bart, fictif ou réel, avec lequel il s'entretenait souvent des affaires publiques : leurs dialogues, assaisonnés de jurons respectifs, sont aussi curieux que plaisants ; et l'on peut se convaincre que les deux vieux amis ne devisaient pas trop mal lorsqu'ils étaient censés en présence d'une bouteille de bon vin. « Lorsque Jean Bart et le père Duchesne se réunissent pour boire, disait le journaliste, ils ne perdent jamais de vue les intérêts du peuple, qui leur sont plus chers que les leurs même. D'ailleurs, c'est toujours le moment de répéter

des vérités utiles; car, comme dit cet autre, *in vino veritas*, et le père Duchesne n'est pas f.... pour ne pas faire tout ce que le bien public lui indique... »

Hébert était brouillé avec Marat; mais lorsque celui-ci fut traduit devant les tribunaux pour avoir défendu les vainqueurs de la Bastille, le *Père Duchesne* prit son tambour et battit la générale, afin que le peuple assistât en masse à ce jugement. « J'ai lieu, f......, de haïr Marat parce qu'il m'a fait du mal, qu'il m'a calomnié, dit-il; mais j'oublie tout : la cause de ce patriote ardent est celle de la liberté de la presse... Je ne me permets point de juger, f....., le fond de l'affaire; mais j'ai été révolté de la manière dont on a traité Marat, qui n'était que l'organe d'un club de patriotes, de ces patriotes dont l'heureuse audace et l'intrépide courage ont sauvé l'empire français, de ces glorieux vainqueurs de la Bastille qui ont placé sur les créneaux de ce donjon l'étendard triomphant de la liberté. Depuis quand, chez un peuple libre, osera-t-on venir enlever les épreuves d'un auteur pour lui faire payer 25,000 livres de dommages-intérêts prononcés en faveur d'un homme trop protégé pour qu'il ne soit point ce que Marat l'accuse d'être?...

« Qu'on se souvienne, ajoutait le *Père Duchesne*, que la publicité est la sauvegarde des intérêts du peuple, et l'on sentira de quelle importance doit être une cause qui peut influer infiniment sur la liberté de la presse... Jugez maintenant, f....., de la nécessité de votre présence à l'audience. En avant, tambour, f....-moi le rappel des patriotes... Ran, tan, plan; ran, tan, plan... »

La joie du *Père Duchesne* fut bien grande lorsqu'il apprit que le décret sur la création des assignats venait de passer, malgré la vive résistance des contre-révolutionnaires : il l'exprima à sa manière.

« Longtemps, dit-il, nos j...f..... de contrôleurs généraux, jaloux de se maintenir à la tête des finances, de conserver dans leurs mains cupides le timon des affaires; longtemps ces s..... gueux, qui se faisaient un jeu de sucer le peuple, ont pourvu, par des moyens forcés, par des impôts énormes qui pesaient toujours sur le peuple, aux besoins de l'avarice, au pillage, aux dépenses innombrables des courtisans et des princes. Aussi avaient-ils épuisé cet état florissant, ce corps robuste, qui ne devait point mourir, malgré les charlatans qui le soignaient. Il était réservé à nos représentants de trouver des ressources incalculables, qui doivent remplir les déficit énormes de l'État, et qu'eux seuls pouvaient employer.

Vainement les j...f..... de cul-de-sac de *Noirs* ont rugi ; vainement ils ont hurlé comme des loups enragés à qui on enlève une victime qu'ils se réjouissent de dévorer ; vainement les Malouet, les Déprémesnil, les Cazalès, les Montlosier, les Maury se sont-ils élevés avec autant d'indécence que de force contre une opération qui mettait un terme à nos maux, les assignats ont été décrétés : ils l'ont été de manière qu'ils pourront se subdiviser en sommes assez peu considérables pour qu'ils descendent dans la main de l'homme le moins riche, et qu'ils soient comme ces eaux salutaires qui portent la fertilité et l'abondance dans le sol le plus ingrat et le plus éloigné des sources. Nous touchons, f....., à cette bienheureuse époque où les petits assignats vont porter la vie dans les ateliers et jusque dans les moindres branches de notre commerce. Grâces soient rendues aux Montesquieu, aux Barnave, aux Merlin, aux Robespierre, aux Mirabeau et à tous les patriotes ardents qui nous ont arrachés aux horreurs et à l'infamie d'une banqueroute... »

—« Malgré l'énumération des bienfaits de la Révolution et un grand nombre d'autres que je n'ai point rappelés, ajoutait-il plus loin, nous étions f..... et ref..... sans les assignats : ils ont paru, et la France est sauvée... Mes amis, je suis si content, que je vais échanger, à la Courtille, un petit assignat contre six pintes de vin que Jean Bart est allé faire tirer. Adieu, je f... le camp. »

C'est ainsi que le *Père Duchesne* envisageait la création des assignats, surtout celle du petit papier-monnaie ; et l'on voit s'il y avait du bon sens dans ce vieux marchand de fourneaux. Que l'on supprime de ses articles les jurons et quelques expressions triviales amenées exprès pour rester dans son rôle, et l'on sera forcé de convenir que, si Hébert eût écrit aujourd'hui que nous avons plus d'expérience du journalisme, il n'eût pas été déplacé parmi les écrivains polémiques les plus appréciés du public.

J'ai déjà dit que le journal d'Hébert est un assez bon miroir de l'histoire du temps ; il la reflète assez fidèlement, parce qu'il s'est occupé de tout ce qui s'est passé d'important durant la période qu'il a embrassée. Je ne connais guère que le journal de Brissot et celui de Camille Desmoulins qui puissent être consultés avec plus de fruit, et qui nous initient mieux qu'Hébert à tout ce qui se faisait. Marat est loin d'offrir le même intérêt historique : il parle beaucoup trop souvent de lui, et néglige les événements pour ne s'occuper que de personnalités.

Les évêques et les prêtres contre-révolutionnaires refusent-ils de prêter serment, il faut voir l'attitude du père Duchesne :

« Oh ! mille noms d'un tonnerre ! s'écrie-t-il ; quel tapage dans ce Paris pour ces f..... calotins qui ont refusé d'être citoyens ! Comment ! il faudra que nous ayons toujours l'air de vivre au milieu d'une ville de guerre, parce qu'ils n'aiment point la paix ? Mais il faut espérer que ça ne durera pas. C'est aujourd'hui le coup de grâce pour eux : quand le délai accordé par la municipalité va être expiré, je me f...... à leurs trousses d'un grand cœur ; je f...... au feu toutes leurs protestations épiscopales, curiales, sacerdotales, leurs rabats et leurs calottes, et je les abandonnerai à leur conscience ! Oui, oui, à leur conscience, à laquelle ils ne cessent d'en appeler, comme s'ils ignoraient, les Tartufes, ce qui fut répondu au fanatique de Beaumont, ancien archevêque de Paris, grand persécuteur des jansénistes : « Votre conscience, monseigneur, est une lanterne sourde qui n'éclaire que vous. » Voilà où en sont nos b..... de calotins, qui nous donnent tant de mal ! Ah ! f....., les rusés ! ils ne se vantaient pas, il y a deux ans, d'avoir une conscience ! Elle ne les a point empêchés, pour la plupart, de libertiner avec nos femmes ; d'étaler un luxe scandaleux et des mœurs dissolues ; de violer à chaque instant les saints canons ; d'être ambitieux, avides, voluptueux, sensuels, gourmands ; de traîner les sept péchés capitaux dans de superbes voitures ; de manger des poulardes les jours de jeûne, tandis qu'on nous permettait à peine de manger des œufs ; d'emporter à tous les marchands et artisans le prix de leurs sueurs et de leurs travaux ; enfin, d'être criblés de dettes....... »

Et lorsque le père Duchesne vit que ses chers assignats étaient devenus l'objet d'un agiotage effréné, il faut voir sa grande colère contre les agioteurs !

« S'imaginent-ils donc, ces b.......-là, qu'ils seront les seuls brigands épargnés par le peuple ! s'écriait-il. Quoi ! f....., on aura écrasé la noblesse, les parlementaires, le clergé, les financiers, les procureurs, et ces cœurs de bronze seront épargnés ? Qu'ils tremblent, les monstres ! un jour viendra que la fureur du peuple, arrivée au comble, leur fera sentir les effets d'un terrible mais juste châtiment ! »

Qu'on ne croie pas que le père Duchesne n'eut qu'une corde à son arc : s'il était souvent en colère, il savait aussi manier la plaisanterie. Rien de plus comique que le récit qu'il fait d'un duel entre l'abbé Maury et l'abbé Royer ; c'est une scène de bonne comédie

dans laquelle il fait intervenir la fameuse amazone Théroigne de Méricourt, dont les exploits belliqueux et autres ont fourni au royaliste Peltier le sujet de tant de facéties.

Jusqu'à la fin de 1791, le *Père Duchesne* s'était peu occupé du duc d'Orléans; la réputation de patriotisme acquise par ce prince avait en quelque sorte imposé silence au marchand de fourneaux. Mais lorsqu'il apprit que l'opulent époux de Mlle de Penthièvre réclamait *quatre millions* pour la dot constituée à la fille du régent [1], le père Duchesne entra dans ses grandes colères. « Ils sont donc tous de la famille, f.....! s'écria-t-il. Il leur faut donc à tous des millions, toujours des millions! Eh! mille noms d'un tonnerre! ils ne savent donc pas que pour leur donner ces millions, des milliers d'hommes, qui valent autant qu'eux, sont obligés de manger du pain noir à la fumée de leurs splendides festins! Ah! si la nation se montrait enfin bonne mère, qu'elle n'eût plus de préférences ni pour les aînés, ni pour les cadets, le superflu des uns irait consoler bien des malheureux et féconder bien des sources desséchées. Quand on a eu le courage, f....., de débarrasser les peuples de toute la vermine qui les rongeait, on ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. Un seul frelon suffit pour dévorer les économies de toute la ruche : il ne faut pas que les abeilles meurent de faim pour de pareils Gargantuas. F......-les donc, comme les autres, à la portion congrue! »

On comprendra facilement qu'une feuille comme celle du *Père Duchesne* ne peut s'analyser en aucune manière; elle est trop variée : nous ne pouvons tout au plus que donner une idée générale des raisonnements du *vieux marchand de fourneaux*, en transcrivant ici quelques passages de ses sermons; et même, en procédant ainsi, éprouverons-nous encore l'embarras du choix; car, on ne saurait trop le répéter, il n'est pas un seul des numéros du *Père Duchesne* qui ne soit curieux à lire.

Voici comment Hébert s'exprimait sur l'éducation qu'il convenait de donner aux jeunes républicains.

« Ce n'est qu'avec des lois sévères, et surtout par l'éducation que l'on corrigera les vices et que les bonnes mœurs s'établiront; mais attendons peu de ceux qui ont sucé le lait du despotisme et qui ont croupi dans l'esclavage. Les hommes sont comme les ar-

[1] L'affaire de cette réclamation se trouve parfaitement exposée par Brissot. (Voyez l'article de ce journaliste.)

bres : celui qui a été planté par un bon cultivateur, qui a été greffé à temps, dont les rameaux ont été émondés, dont une main salutaire a éloigné toutes les plantes vénéneuses ou parasites qui auraient dévoré sa séve, croît à vue d'œil et rapporte bientôt d'excellents fruits. Mais le triste sauvageon, qui se trouve jeté au hasard sur une terre aride, et qui est abandonné à lui-même, est étouffé par les épines; les chenilles le dépouillent de sa verdure, et il dessèche sans rien produire.

« Non, f....., non, jamais on n'aura de bons généraux, de bons magistrats, jusqu'à ce qu'une bonne éducation ait réformé les hommes! Empressons-nous donc de former nos enfants dans les principes républicains. Que leurs mères soient leurs nourrices, la nature l'ordonne; que les premiers mots qu'elles leur feront balbutier soient ceux de *liberté* et d'*égalité;* que leurs vieilles grand'-mères, au lieu de leur apprendre des contes de fées et de revenants, leur racontent, dès le berceau, tous les crimes des rois : ils apprendront de bonne heure à détester ces ogres véritables, qui ne vivent que de chair humaine. L'histoire de Capet leur fera plus d'horreur que celle de la *Barbe bleue*. Il faut, f....., qu'entendant prononcer le nom de roi, qu'en voyant l'effigie d'un roi, l'enfant républicain recule de peur, comme s'il voyait un loup ou un tigre prêt à fondre sur lui!

« Aussitôt qu'il marchera, f....., qu'il soit placé dans des écoles publiques, où on lui apprendra, avec l'A B C, la constitution (c'était alors celle de 93); ce sera là son premier catéchisme. Surtout, que les prêtres n'approchent jamais de lui, car ils corrompraient bientôt sa jeunesse; ils lui apprendraient à être fourbe, orgueilleux, intrigant. La liberté des cultes étant permise, il choisira, quand il aura l'âge de raison, la religion qui lui conviendra le mieux : s'il veut être chrétien, s'il croit que quelques mots de latin et un peu d'eau salée puissent laver son âme et effacer un crime qu'il n'a pas commis, alors il se fera arroser la tête; s'il veut être juif, il se fera raccourcir tout ce qui lui plaira, quoique la nature n'ait rien fait de trop; s'il veut adopter la foi de certains peuples indiens qui ne veulent manger ni chair, ni poisson, qui croîraient étouffer s'ils avaient dévoré les entrailles d'un être vivant, il fera bien, f....., car je ne crois pas que les hommes aient le droit de tout détruire, de s'engraisser du sang des animaux, qui ont autant coûté au Créateur que l'homme, qui prétend être le roi des animaux,

et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Je ne serais pas fâché, f....., que tous les habitants de l'univers fussent *koakers*, car ces braves gens ont le sang en horreur : ils se laisseraient plutôt égorger eux-mêmes que de porter la main sur leurs semblables; et c'est dans l'Évangile qu'ils ont puisé ces principes d'humanité ; tandis, f....., que les prêtres catholiques, cet Évangile à la main, ont fait égorger la moitié de la terre par l'autre moitié. Oui, cet Evangile, sans les prêtres, serait le meilleur livre que l'on puisse donner aux jeunes gens ; il formerait leur cœur à la vertu ; ils trouveraient le modèle de toute perfection dans le bon sans-culotte qui a fait ce livre divin. Je ne connais pas de meilleur jacobin que ce brave Jésus. C'est le fondateur de toutes les sociétés populaires : il ne les voulait pas trop nombreuses, car il sait que les grandes assemblées dégénèrent presque toujours en cohues, et que tôt ou tard il s'y glisse des brissotins, des rolandins, des buzotins. Le club qu'il créa n'était composé que de douze membres, tous pauvres sans-culottes ; encore, dans ce nombre, se glissa-t-il un faux frère, appelé *Judas*, ce qui signifie, en langue hébraïque, un *Pétion*. Avec ces onze jacobins, Jésus enseigna l'obéissance aux lois, prêcha l'égalité, la liberté, la charité, la fraternité ; fit une guerre éternelle aux prêtres, aux financiers, anéantit la religion des Juifs, qui était un culte sanguinaire ; il apprit aux hommes à fouler aux pieds les richesses, à honorer la vieillesse, à pardonner l'offense. Toute la sans-culotterie se rangea bientôt autour de lui. Plus les rois, les empereurs persécutèrent ses disciples, plus le nombre en augmenta. Malheureusement, f....., l'ivraie se mêle avec le bon blé. D'autres Judas succédèrent à celui qui le vendit, et, après sa mort, ils le crucifièrent encore, en devenant papes, cardinaux, évêques, abbés, moines et chanoines. Cette f.... canaille, au nom de ce divin législateur qui n'aimait que la pauvreté, s'enrichit des dépouilles des sots, en imaginant un purgatoire, un enfer ; en vendant au poids de l'or les indulgences ! C'est ainsi, f....., que les *feuillants*, comme les prêtres, ont voulu perdre la liberté, en la déshonorant, et en volant de toutes mains.

« En formant le cœur et l'esprit de nos enfants, habituons-les au travail ; qu'ils apprennent à supporter la fatigue, à endurer le froid et le chaud ; que leurs bras s'exercent au maniement des armes, pour défendre leur patrie, et purger la terre de tous les rois et de tous les monstres qui ne veulent pas le bonheur de l'humanité.

Quels hommes nous aurons dans vingt ans! C'est alors, f....., que la République s'établira sur des bases inébranlables. Si elle rencontre tant d'obstacles, c'est que les hommes ne sont pas assez mûrs. Chacun veut jouer au fin, et tirer son épingle du jeu. Étouffons l'intérêt particulier, et nous ferons le bonheur de tous, f..... » (277ᵉ numéro.)

Veut-on connaître encore quelques-unes des idées que le *Père Duchesne* émettait sur l'homme, sur sa nature et sur les vicissitudes qui l'assaillent depuis le berceau? on n'a qu'à lire son numéro 297, et on y trouvera la philosophie du *vieux marchand de fourneaux* mise à la portée de ses souscripteurs. Voici ce qu'on y lit :

« Ceux qui disent que le Père éternel a fait l'homme à son image et à sa ressemblance, lui font un f.... compliment ; car il n'y a pas dans le monde d'animal plus méchant que celui qui marche à deux pieds. Il se vante d'être le chef-d'œuvre de la nature, et il est pétri de défauts et de vices. Il a des mains fort adroites, et il ne s'en sert que pour nuire à ses semblables. Il tire les métaux du sein de la terre, il leur donne la forme qu'il lui plaît, et il en fait des armes pour tuer, pour massacrer tout ce qui l'entoure. Il a l'orgueil de croire que le monceau de boue qui le compose est animé par un autre esprit que les autres monceaux de boue, qui pensent mieux que lui, puisqu'ils se conduisent mieux.

— « Te voilà donc dans ton humeur noire, vieux radoteur ; ne va-t-il pas te prendre fantaisie de marcher à quatre pattes, et manger de l'herbe, pour faire croire que tu es plus sage que les autres hommes? Il convient bien à un sac à vin tel que toi de faire des raisonnements à perte de vue et de parler de choses que tu ne comprends pas? Tu oses nous comparer avec les brutes? A t'en croire, l'instinct des animaux vaut mieux que notre raison. Vois donc les merveilles que la tête de l'homme a enfantées ; vois les chefs-d'œuvre qui sortent de ses mains? »

« Je réponds au b..... d'endormeur, qui monte sur ses grands chevaux pour combattre mon raisonnement, qu'il n'est rien de si facile que de prouver la vérité de ce que j'avance. Oui, f....., il n'y a pas d'animal dans le monde qui n'ait plus d'intelligence que l'homme, puisque tous trouvent moyen d'exister et d'être heureux sans avoir besoin des autres. Les petits oiseaux ont encore la coquille sur la queue, qu'ils trottinent dans les champs ; presque aus-

sitôt que leur bec peut s'ouvrir, ils mangent seuls; tandis qu'il faut pendant deux à trois ans torcher, empâter avec de la bouillie le monstre orgueilleux qui s'appelle homme, qui prétend être le roi de tous les êtres vivants, et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Il faut le mener presque autant de temps à la lisière, avant qu'il puisse marcher, et il est obligé de ramper pendant plusieurs mois, et de porter des bourrelets pour ne pas se casser le cou, quand il essaye de se jucher sur ses deux pieds.

« Jusqu'alors il n'a fait que souffrir et crier; cependant c'est encore le temps le plus heureux de sa vie; car quand il commence à parler, il devient esclave. Au lieu de jouer et de gambader, comme il le désire et comme la nature l'exige, il est obligé d'être enfermé dans une école, entouré de férules, de verges, de martinets. Il ne rit qu'à la sourdine; il a toujours sur les épaules un cuistre maudit qui le fait bâiller sur un grimoire latin : s'il parle, on le fait taire; s'il rit, on le fait pleurer; s'il pleure, on veut qu'il rie; s'il veut se servir de sa main gauche, on lui rappelle la civilité puérile et honnête.

« Quand il a enduré ce supplice pendant dix à douze ans, il lui reste bien d'autres chats à tondre; c'est alors qu'il va manger de la vache enragée! Demande-t-il un métier, on lui en donne un autre : a-t-il du goût pour être militaire, il faut qu'il soit calotin. Pour se consoler de toutes les misères qu'il a endurées, la vue d'une jeune fillette fait palpiter son cœur; il la cherche; elle lui répond de la prunelle; tous deux se serrent la main, s'embrassent innocemment; ils s'aiment; ils semblent faits l'un pour l'autre; ils croient être unis. Mais un père avare, une mère acariâtre mettent leur *veto* à leur bonheur : l'amoureuse n'est pas assez riche, ou le garçon n'est pas d'un état assez brillant. Bref, voilà nos deux aimables enfants séparés pour la vie : le jeune homme est obligé d'épouser une vieille sempiternelle, qui serait sa grand'mère; la fille un vieux pingre qu'elle abhorre, et qu'elle enrôle dans la grande confrérie, pour s'en venger : les femmes ont du moins cette consolation.

« Voilà, f....., trait pour trait le tableau de la vie humaine : l'enfance se passe dans les larmes; la jeunesse dans le désir; l'âge viril dans le travail et la peine, et la vieillesse dans les infirmités : la mort termine tout, et un homme mort ne vaut pas un chien vivant, f.....

« On me répond que l'homme a des plaisirs et des jouissances proportionnés à ses maux. Les animaux sont condamnés à brouter

l'herbe, tandis que nous savourons les mets les plus exquis. Oui, f....., mais pour rassasier notre appétit dévorant, il faut faire la guerre à toute la nature; il faut étouffer la colombe pour dévorer sa chair; il faut égorger l'agneau pour manger ses entrailles. Nous avons de beaux palais où règne l'abondance; mais à côté est la cabane du pauvre, où la plus affreuse misère existe. Nous construisons des vaisseaux; mais c'est pour aller chercher l'or et l'argent au fond des Indes, et avec ces trésors, on nous amène la corruption. Nous lisons aux astres pour prédire les éclipses, la pluie et le beau temps; mais nous ne voyons pas sur la terre le précipice où nous nous jetons à chaque pas. Nous avons inventé l'écriture et l'imprimerie; en sommes-nous plus instruits, en valons-nous mieux? Le grand livre de la nature est ouvert; c'est celui-là qu'il faudrait consulter; il nous éclairerait davantage que toutes les rêveries des marchands d'esprit.

« Vous qui voulez être républicains, f....., voyez une fourmilière amasser pendant l'été les provisions de l'hiver. Insectes qui remuez sur cette partie de la terre, prenez exemple sur ces insectes beaucoup plus sages que vous. Cette famille est encore plus nombreuse que la vôtre, et elle trouve le moyen de vivre en paix, et de s'approvisionner. Il n'y a pas là de paresseux ni d'ambitieux; chacun travaille pour la communauté; l'un apporte autant que l'autre; l'un ne veut pas plus manger que l'autre. Voilà pourquoi les fourmis vivent en paix. Point de bonheur sans le travail et l'égalité. Si les b...... qui nous gouvernent, au lieu de vouloir tout dévorer comme les aigles et les vautours, n'étaient que des fourmis laborieuses comme les autres, la République serait bientôt heureuse et triomphante... »

Hébert, qui était l'ennemi le plus ardent des rois, des prêtres, des aristocrates de toutes les nuances et des *endormeurs*, ne cessait de les attaquer successivement et à tout propos : beaucoup d'entre ses prônes sont dirigés contre ces ennemis de la Révolution, et personne ne fut plus conséquent que le *Père Duchesne* dans ses idées révolutionnaires. Il établit d'abord que l'ignorance est la principale cause des maux qui affligeaient l'humanité.

« Le plus grand malheur de l'homme, disait-il, c'est l'ignorance, f.....; elle est la cause de presque toutes les sottises et de tous les crimes qui se commettent sur la terre. C'est elle, f....., qui a engendré tous les maux qui nous affligent : le despotisme est son ou-

vrage, le fanatisme est son chef-d'œuvre ; car, f....., si les hommes avaient eu le sens commun, jamais ils n'auraient été dupes des tours de gibecière des charlatans à calotte, et ils ne se seraient pas laissé lier, garrotter et museler pendant tant de siècles par des faquins qui osent s'intituler princes, rois, empereurs. Le premier qui fut prêtre fut un b..... un peu plus dégoisé que les sauvages avec lesquels il vivait. Il avait remarqué que son chat se frottait le museau ou que son âne remuait l'oreille toutes les fois que le temps devait changer. Tout fier d'avoir fait cette grande découverte, il s'en servit pour tromper les autres et pour les voler, en leur disant que le Père éternel ou même le diable lui soufflait dans l'oreille pour lui annoncer la pluie ou le beau temps. Comme on sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte, f....., l'imposteur, après avoir une fois trouvé des dupes, imagina d'autres sornettes pour embêter les sots qui l'écoutaient. Il se joignit ensuite à d'autres fourbes qui lui servirent de paillasses, et qui imaginèrent d'autres tours de force pour jeter de la poudre aux yeux. Voilà, f....., la véritable origine du métier de calotin, qui est devenu si bon pour ceux qui l'exerçaient, et si funeste pour les peuples qui se sont laissé gourer par ces bateleurs. C'est donc, f....., parce que de pauvres badauds qui ne savaient ni A ni B, n'avaient pas examiné pourquoi les chats se grattaient, c'est parce qu'ils ne savaient pas toute la science qu'il y a dans les oreilles d'un âne qu'ils ont eu des prêtres, et que le chancre du fanatisme a si longtemps rongé l'espèce humaine.

« Si on veut également remonter au premier roi, on trouvera un brigand farouche et cruel, un véritable *chouan*, qui n'a eu d'autre mérite que d'avoir une crinière plus longue et plus noire que celle des autres sauvages, et une barbe si touffue, qu'il avait l'air d'un loup-garou ; et s'il osa le premier faire la loi à ses semblables, c'est qu'il savait jouer du bâton à deux bouts. Voilà, f....., le premier sceptre qui a existé sur la terre : ce n'était qu'un casse-tête qui servait, à ce mangeur d'hommes, à fendre les crânes de ceux qui osaient lui disputer la meilleure part de la chasse. Quoique ce sceptre ne paraisse plus qu'un hochet entre les mains des muscadins couronnés qui règnent encore aujourd'hui, c'est cependant l'arme la plus terrible : il écrase des milliers d'hommes à la fois ; il donne le signal de l'incendie, du vol, du meurtre, du carnage, et il détruit plus d'hommes que la peste et la famine.

« C'est donc encore l'ignorance qui a fait les rois, et, comme je

le soutiens, si les lâches qui, les premiers, ont pu se donner un maître n'avaient pas été des poules mouillées; s'ils n'avaient pas eu peur d'une grande barbe; si, au lieu de se laisser rondiner par le premier scélérat qui osa lever la main sur son semblable, ils avaient aussi appris à jouer du bâton, ou plutôt, s'ils avaient mis leur tête dans un bonnet pour étouffer ce monstre, ils eussent continué de vivre libres et heureux : au lieu de se déchirer et de se dévorer les uns les autres, ils seraient restés unis comme des frères.

« Les tyrans, f....., qui savent bien que leur pouvoir est fondé sur l'ignorance, ont grand soin de l'entretenir; car il ne faut qu'un souffle de la raison pour renverser tous leurs châteaux de cartes. Ils protégent la superstition, parce que la superstition abrutit l'homme et lui ôte tout son courage et son énergie. Ils veulent que le peuple soit trompé; car, f....., tandis qu'il a la tête pleine de sorciers, de revenants et de tous les contes du diable et de l'enfer, il ne songe pas au véritable enfer, à l'enfer de l'esclavage. Aussi, f....., le plus grand crime aux yeux des despotes, c'est de parler raison et de prêcher la vérité. J'ai vécu dans ce temps de malheur, où il n'était permis aux sans-culottes que de lire l'almanach de Liége et le *Messager boiteux*. Malheur au pauvre barbouilleur qui osait, dans son grenier, griffonner un livre pour éclairer le peuple. Je me souviens d'avoir vu brûler, au pied de l'arbre de la Basoche, tous les écrits des braves b...... qui nous ont appris à devenir libres. Je me souviens de tous les mandements d'évêques et d'archevêques contre le bonhomme J.-J. Rousseau, de tous les arrêts du parlement, de toutes les lettres de cachet qui pleuvaient comme la grêle sur la tête de cet ami de l'humanité. Comme Marat, il était obligé de se cacher de cave en cave pour n'être pas grillé tout vivant en place de Grève. Le paillard, le crapuleux Louis XV n'aurait jamais pardonné à Voltaire d'avoir fait *Brutus* et d'avoir turlupiné toute sa vie les calotins, si ce même Voltaire, pour se tirer de presse et pour éviter la brûlure, ne s'était pas avili en flagornant les rois et en faisant des couplets muscadins en l'honneur de toutes les p..... royales et des m...... du roi très-chrétien.

« Il est donc clair, comme deux et deux font quatre, concluait le *Père Duchesne*, que le grand secret de la tyrannie, pour écraser les hommes, c'est de les tenir dans l'ignorance : il faut donc, f....., que tous les b...... qui ont du sang dans les veines, et qui savent aussi que la raison est la botte secrète pour tuer la tyrannie, ne

cessent de prêcher la raison ; il faut donc, si on veut sincèrement établir la liberté, combattre, étouffer les préjugés ; il faut instruire tous les hommes : car, f....., si nous continuons de laisser toujours tous les œufs dans le même panier, c'est-à-dire si les sans-culottes ne peuvent se procurer autant d'instruction que les riches, bientôt ils redeviendront esclaves ; il y aura bientôt un accaparement de science, et les gueux porteront toujours la besace.

« Ah ! f....., si l'Assemblée constituante avait joué beau jeu, bel argent ; si elle avait été de bonne foi comme la Convention, les écoles primaires seraient établies depuis quatre ans, et il n'y aurait pas un seul sans-culotte dans toute l'étendue de la République qui ne sût lire et écrire. Nous ne serions pas à la merci des gens de loi et des calotins qui occupent toutes les places, et qui feront la pluie et le beau temps jusqu'à ce que les sans-culottes soient instruits. Pour réparer le temps perdu, et pour écraser une bonne fois toutes les vermines de l'ancien régime, je voudrais que tous les amis de la liberté se réunissent pour donner un grand coup de collier à l'instruction publique.

« Sociétés patriotiques, quelle belle tâche je vous propose ! Désignez tous les hommes purs et éclairés pour remplir les places dans les écoles primaires ; chargez-vous vous-mêmes d'instruire les sans-culottes, et ouvrez, toutes les décades, des cours d'instruction pour les pauvres sans-culottes ; donnez des prix à ceux qui composeront les meilleurs ouvrages pour cette instruction, et pour les livres élémentaires que la Convention a décrétés ; obligez chacun de vos membres à payer le tribut qu'il doit à la patrie. Quand tous les hommes qui savent penser et écrire auront couché leurs idées sur le papier, vous ramasserez tout ce que vous trouverez de bon. C'est vous, f....., qui avez fondé la liberté ; mais ce n'est pas assez, vous devez nous apprendre à la conserver : délivrez-nous donc du mensonge et de l'ignorance, et vous donnerez le coup de grâce à toute espèce de tyrannie, f..... » (349e numéro du *Père Duchesne.*)

Quelle réponse péremptoire à ceux qui, n'ayant jamais lu le journal d'Hébert, l'ont accusé de vouloir faire régner l'ignorance ! Et sa feuille renferme plus de 20 numéros dans lesquels il réclame à grands cris l'organisation de l'instruction nationale !

Il est vrai qu'à côté de ces thèses toutes philosophiques, Hébert en soutenait d'une autre nature, et qu'après avoir applaudi aux sentiments philanthropiques des quakers, il ne craignait pas d'applaudir

aux exécutions révolutionnaires; il est vrai encore qu'il poursuivit avec un acharnement, qui tenait de la rage les ennemis de la cause qu'il défendait. Mais il faut se reporter aux circonstances pour comprendre cet acharnement.

« Voilà pourtant les deux espèces d'hommes qui sont en guerre maintenant, disait-il encore après avoir fait comprendre sa haine contre les aristocrates et les traîtres. La raison est aux prises avec le mensonge, le vice avec la vertu, la probité avec le crime. Riches égoïstes, vous avez engagé la danse, eh bien! f....., vous payerez les violons. Le combat est commencé, c'est un combat à mort; nous allons voir comment vous en sortirez. Braves sans-culottes, plus de faiblesse, plus de pitié pour les lâches qui vous ont abandonnés ou trahis. Saisissez la balle au bond. Si vous ne portez pas le dernier coup à l'aristocratie, vous allez bientôt lui voir lever encore une fois sa tête hideuse, pour vomir sur vous tous les poisons. Si, dès le 14 juillet, vous aviez fait main basse sur vos ennemis, vous seriez maintenant libres et heureux. Vous vous levez en masse pour sauver la République : il faut que cette masse écrase les tyrans et leurs esclaves; il faut, avant de vous rasseoir, qu'il n'existe plus ni aristocrates, ni royalistes, ni feuillants, ni modérés. Vous voulez tailler dans le vif; il faut employer les grandes mesures pour vous sauver. Eh bien! f....., le *Père Duchesne* va vous les indiquer.

« Faites-moi rafle, sans pitié, de tous les j...f...... qui se sont montrés les ennemis de la Révolution, non pas seulement pour les tenir en cage jusqu'à la paix, car alors qu'en feriez-vous? en relâchant toute cette ménagerie, vous devriez vous attendre à une nouvelle guerre civile. Tous ces coquins ne rentreraient dans la société que pour brouiller les cartes : jamais ils ne vous pardonneraient de vous être rebiffés contre eux et de les avoir tenus un moment enchaînés. Leur rage n'aurait fait qu'augmenter, et il faudrait toujours que vous finissiez par les étouffer, si vous ne vouliez pas être dévorés par eux. N'allons donc pas par deux chemins, et marchons droit au but. Notre ennemi est là; tombons dessus. Occupons-nous de tous les traîtres, de tous les faux patriotes, de tous les royalistes; traitons-les comme les Anglais ont traité les loups : qu'il n'en reste pas un seul sur le territoire de la République. Qu'ils soient tous embarqués pour le *Mississipi*, et qu'on les envoie, à la garde du Dieu de la Vendée, fonder une colonie à la Chine, au Japon, en Afrique, dans les Grandes-Indes, où on voudra enfin, pourvu que

ce soit bien loin de nous. C'est là qu'ils pourront, s'ils le veulent, se donner un autre roi et sacrer l'avorton du Temple.

« C'est là, f....., qu'obligés de travailler pour exister, tous ces muscadins sentiront les obligations qu'ils avaient aux sans-culottes qui les nourrissaient et les habillaient. Ils ne sauront pas arroser la terre de leurs sueurs pour la rendre féconde; ils seront obligés de se manger eux-mêmes, et la nature sera vengée, f..... Sans-culottes mes amis, si vous ne vous empressez d'embarquer cette pacotille de malédiction, vous ne ferez que de l'eau claire.

« N'oubliez pas surtout les calotins qui troublent la cervelle de vos femmes et de vos filles, et, pour l'amour de Dieu, vous enrôlent dans la grande confrérie. Je vous recommande cette b..... de canaille qui ne veut que plaies et bosses, et qui, depuis tant de siècles, vit aux dépens des sots, qui empoisonne tout ce qu'elle approche, qui a fait périr plus d'un milliard d'hommes depuis mille sept cent quatre-vingt-treize ans, et viendrait à bout de faire disparaître tout à fait l'espèce humaine, si on lui laissait faire plus longtemps ses tours de gibecière... »

Nous ne copierons pas ici les phrases que prononce le père Duchesne à l'occasion du supplice de Marie-Antoinette : on sait qu'il avait voué à la reine mère une haine implacable, et qu'il l'a poursuivie jusqu'au tribunal révolutionnaire, où les dépositions d'Hébert contre celle qu'il appelait la *nouvelle Messaline* révoltèrent l'auditoire et le tribunal lui-même. Voici néanmoins comment il établit son opinion au sujet de ce procès.

Après quelques tirades sur les rois, nés, disait-il, pour détruire l'espèce humaine, il s'exprimait ainsi :

« Une autorité qui est assez puissante pour détrôner un roi, commet un crime contre l'humanité si elle ne profite pas du moment pour l'exterminer lui et sa b..... de race. Que dirait-on d'un benêt qui, en labourant son champ, viendrait à découvrir une nichée de serpents, s'il se contentait d'écraser la tête du père, et qu'il fût assez poule mouillée pour avoir compassion du reste ; s'il disait en lui-même : c'est dommage de tuer une pauvre mère au milieu de ses enfants; tout ce qui est petit est si gentil : emportons ce joli nid à la maison, pour divertir mes marmots ? Ne commettrait-il pas, par bêtise, un très-grand crime? Car, f....., les monstres qu'il aurait réchauffés, et auxquels il aurait ainsi conservé la vie, ne manqueraient pas, pour le récompenser, de darder, lui, sa ménagère et sa

petite marmaille, qui périraient victimes de sa pitié mal entendue. Point de grâce : autant qu'il nous tombera sous la main d'empereurs, de rois, de reines, d'impératrices, délivrons-en la terre. Mieux vaut tuer le diable que le diable nous tue. Jamais nous ne ferons autant de mal à ces monstres qu'ils nous en ont fait, et qu'ils nous en veulent faire... »

Répondant à un représentant du peuple qui l'engageait à poursuivre les fripons et les traîtres, le *Père Duchesne* s'écriait qu'il ne manquerait de faire main basse sur ces fléaux. « Je ne vous quitterai pas plus que votre ombre, vous qui vous engraissez aux dépens du peuple ; vous qui accaparez nos subsistances ; vous qui avez deux visages, qui tendez les mains aux sans-culottes en signe d'amitié, et qui, dans le fond du cœur, voudriez les voir aux cinq cent mille diables ; vous qui voulez vous emparer de l'autorité, et qui vous servez de la patte du chat pour tirer les marrons du feu ; vous qui, encore encrassés de la bourbe du marais où vous avez barboté, osez paraître sur la cime de la montagne ; vous qui portiez la besace avant la Révolution, et qui nagez maintenant dans l'or ; vous qui avez été les avocats de Dumouriez, et qui avez partagé avec lui les dépouilles de la Belgique[1]. Point de quartier pour les voleurs, les intrigants, les ambitieux. J'y périrai, f....., ou les projets des traîtres s'en iront en eau de boudin.

« C'est vous surtout que je dauberai, riches fermiers, pour qui la Révolution a tout fait, et qui ne voulez rien faire pour elle. Si on vous eût dit, il y a dix ans, que la taille, la corvée, la chasse, la pêche seraient détruites ; que vous deviendriez les égaux de ces hobereaux qui vous faisaient pourrir dans des cachots, et vous envoyaient aux galères, et quelquefois pendre, pour avoir f.... du plomb dans les ailes des pigeons qui détruisaient vos moissons, ou tué le lièvre qui mangeait vos choux ; si on vous avait prédit alors que toutes les vermines de la chicane seraient écrasées ; que les robes rouges des parlements seraient pendues au croc ; que les évêques, archevêques, cardinaux et toute la b..... de calotte s'en irait au f....., ainsi que tous les b...... de muscadins de la cour, qui vous traitaient de Turc à Maure, et qui avaient toujours le bâton levé sur vos épaules, sans que vous osiez souffler le mot ; qu'enfin l'ogre royal, qui, avec ses m...... et ses p......, dévorait, à lui seul, tout le

[1] Ceci s'adresse à Danton et à son collègue Lacroix.

produit de vos sueurs, et qui s'abreuvait de votre sang, serait raccourci, ainsi que l'infâme Autrichienne, qui, seule, vous a fait plus de mal que toutes les grêles et les ouragans qui ont ravagé vos campagnes, n'auriez-vous pas regardé toutes ces promesses comme les rêves d'un échappé des Petites-Maisons? N'auriez-vous pas tout sacrifié ; n'auriez-vous pas donné votre sang même pour voir arriver un aussi beau jour que celui où tous ces miracles seraient arrivés?

« Vous jouissez de tous ces avantages ; vous étiez les plus vils des hommes, les plus malheureux des esclaves, et vous êtes aujourd'hui des hommes libres. Vous ne sentez donc pas la dignité du titre de citoyen, qui vous élève au-dessus de tous les rois de la terre ? Vous craignez de faire quelques sacrifices pour vous assurer la possession de tant de biens, f.....! »

Il faut lire la *grande joie* du père Duchesne au sujet de la prise de Toulon. Le vieux marchand de fourneaux ne se possède plus.

« Victoire, f....., victoire! s'écrie-t-il. Aristocrates, que vous allez manger du fromage! Sans-culottes, réjouissez-vous ; chantez, buvez à la santé de nos braves guerriers et de la Convention. Nos ennemis sont à *quia*. Toulon est repris, f...... Brigands couronnés, mangeurs d'hommes, princes, rois, empereurs, papes, qui vous disputiez les lambeaux de la République, tous vos projets s'en vont ainsi en eau de boudin... »

— « Je suis d'une telle joie, disait ailleurs le *Père Duchesne* à l'occasion des bonnes nouvelles qui arrivaient de toute part ; je suis d'une si grande joie, f....., que je ne me possède pas. Ah! quelle pille je vais m'en donner, en réjouissance! Quelle carmagnole on vous fait danser, Autrichiens, Prussiens, Anglais! Messieurs les b......, vous savez maintenant ce que peut le bras des patriotes, depuis qu'ils ne sont plus trahis! Il y a longtemps, f....., que je vous ai prédit que vous vous en tireriez comme Arlequin, et qu'à la fin du bal, vous payeriez les violons. Brigands couronnés, ours du Nord, tigre d'Allemagne, vous croyiez qu'il n'y avait qu'à se baisser et à prendre des villes, des provinces, des départements! D'avance vous vous partagiez nos dépouilles... Vous n'aviez d'espérances que dans nos divisions ; eh bien! f....., nous allons être plus unis que jamais pour vous détruire... »

— « Oui, ça ira, f....., ajoutait-il plus loin ; ça ira, malgré les fripons, les traîtres et les ambitieux qui jettent des bâtons dans les roues. Mais pour que ça aille plus promptement, il faut que dans

toutes les villes et campagnes de la République, on arrête à la fois, et à la même heure, tous les hommes suspects ; qu'on les enferme dans les caves et dans les églises, comme je l'ai déjà demandé, et que le canon, chargé à mitraille, soit braqué devant les lieux où ils seront détenus... Alors la paix régnera dans l'intérieur ; alors les citoyens pourront partir sans crainte, et marcher en masse pour chasser les brigands qui ravagent nos frontières...

« Puisque le peuple a dit qu'il voulait la liberté et l'égalité, tous ceux qui n'en veulent pas sont ses ennemis ; ils doivent périr. Ceux qui osent regretter un roi, ceux qui voudraient s'élever d'une ligne au-dessus des autres sont des monstres à étouffer !

— « Tu ne parles que d'étouffer, de tuer, de raccourcir, de mas-
« sacrer, me diront les *feuillants ;* tu as donc grande soif du sang,
« misérable marchand de fourneaux ; n'en a-t-on pas assez versé ?
— Beaucoup trop, f.....; mais à qui la faute ! C'est la vôtre, b...... d'endormeurs, qui avez arrêté le bras vengeur du peuple quand il était temps de frapper. Si on avait lanterné quelques centaines de scélérats dans les premiers jours de la Révolution, il n'aurait pas péri, depuis, plus d'un million de Français... Nous avons agi comme des poules mouillées ; nous avons donné le temps à nos ennemis de se réunir, de se fortifier, de s'armer jusqu'aux dents, et, à nos dépens, de nous diviser. Ce n'était qu'un peloton de neige au commencement ; mais ce peloton est devenu une masse énorme qui a manqué de nous écraser. Que le passé nous serve de leçon ; profitons des sottises que nous avons faites pour ne plus en faire par la suite. Plus de grâce à des coquins que nous avons trop longtemps ménagés, qui ne nous en feraient pas s'ils avaient un seul instant le grapin sur nous. Le combat à mort, entre les hommes du peuple et les ennemis du peuple, est engagé ; il ne peut finir que lorsque l'un des deux côtés aura anéanti l'autre..... »

Nous terminerions ici ces citations du genre adopté par Hébert dans son *Père Duchesne ;* mais si nous voulons donner une juste idée des matières traitées par lui dans les 355 numéros de son journal, il faut que nous poussions les exemples aussi loin que nous le permettront les bornes du présent article.

Nous voyons d'abord le *Père Duchesne* déplorer la mort de Marat, et s'écrier que l'Ami du peuple ne doit pas être la dernière victime des scélérats. « Nos ennemis, dit-il, n'ont plus d'autre moyen de mettre Paris sens dessus dessous que de massacrer en détail

tous les bons citoyens : Robespierre, Pache, Chaumette et moi, nous sommes les premiers sur leurs listes. Tous les jours je reçois des billets doux dans lesquels on m'annonce que je dois être massacré, pendu, rompu, brûlé à petit feu; d'autres me mandent qu'ils mangeront mon cœur en papillote; d'autres, qu'ils boiront mon sang; d'autres, qu'ils fendront mon crâne et boiront dedans à la santé du roi... Je me f... des menaces, et tant qu'il me restera un souffle de vie, elles ne m'empêcheront pas de dire la vérité, et de défendre les droits du peuple et ma République, f.....»

Puis, s'adressant à l'ombre de Marat, dont il jurait de suivre les traces :

« Oui, f....., lui disait-il, je profiterai de tes leçons. Ombre chérie, inspire-moi : je te jure de braver les poignards et le poison, et de suivre toujours ton exemple. Guerre, guerre éternelle aux conspirateurs, aux intrigants, aux fripons : voilà ma devise, f.....! »

— « Mon pauvre Marat, lui disait ailleurs le *Père Duchesne*, si tu revenais en ce bas monde, tu ne t'y reconnaîtrais plus. Depuis qu'ils t'ont assassiné, les intrigants, les fripons et les traîtres ont beau jeu : ils redoublent d'audace ; et pour mieux nous donner le change, ils singent de leur mieux les sans-culottes. A les croire, ils dégotent les plus chauds patriotes, et tout ce qu'il y a de cordeliers et de jacobins ne sont plus que de la Saint-Jean : ils se vantent d'avoir été républicains dès le ventre de leur mère, et avant d'avoir dit *papa, maman*, ils soutiennent qu'ils ont crié *vive la République!* Enfin, tous les muscadins aux petites bottines, aux culottes étroites, sont devenus des fier-à-bras. Ils portent maintenant des moustaches postiches qui, d'une lieue, font fuir les petits enfants et trembler la volaille; ils traînent tous de grands sabres à leur c.. de chien. On ne voit plus que de larges pantalons et des vestes de sans-culottes. Les rues de Paris et les promenades sont comme des champs de coquelicots : on y voit fourmiller les bonnets rouges. Bientôt, pour ne pas être confondus avec les j...f..... qui ont pris leur costume, il faudra que les sans-culottes prennent des culottes étroites, et se fassent, à leur tour, friser et bichonner. Le grand secret des contre-révolutionnaires est de tout embrouiller, et de mettre les patriotes à chien et à chat. Les véritables agents de Pitt et de Cobourg accusent les meilleurs patriotes... Sur les rapports les plus faux, les plus mensongers, les plus atroces, ils viennent d'en imposer à la Convention, et de lui escamoter un décret pour

mettre en état d'arrestation le patriote Vincent... J'invite mes braves amis du comité de sûreté générale à examiner sa conduite et à lui accorder prompte justice. Si, comme tant d'autres, il a changé, ce que je ne saurais croire, il faut qu'il soit puni; s'il est innocent, il faut lui rendre la liberté... »

Malgré l'appui des jacobins et des cordeliers, Vincent et Ronsin ne furent rendus à la liberté qu'après une assez longue détention. Ce jour-là, le *Père Duchesne* chanta victoire contre *les intrigants, les fripons et les traîtres*.

« Ronsin, Vincent, mes vieux camarades, leur disait-il, ne vous plaignez pas de votre sort, f.....! Déjà vous pouviez vous vanter d'avoir été persécutés par les royalistes et les aristocrates : après avoir fait face à l'avant-garde du corps d'armée des contre-révolutionnaires, vous deviez vous attendre à quelques chiquenaudes de la part des traîneurs. Toi, général de l'armée révolutionnaire, b..... à poil, dont la plume et le sabre sont également redoutables aux ennemis de la liberté, ceux qui t'ont accusé de lâcheté oseraient-ils ôter un seul poil de ta moustache? Quand tu te donnais de si bons coups de peigne avec les brigands de la Vendée, que faisait ce *phélippotin* qui a voulu te lâcher le coup de pied de l'âne? Dans son carrosse doré, il fuyait à toute bride, et il tournait le c.. aux intrépides lurons qui faisaient danser la carmagnole à l'armée royale et catholique... F...-toi de toutes les calomnies des intrigants, et va ton train... Et toi, véritable sans-culotte, ami Vincent, qui n'as jamais bronché d'un pas depuis la prise de la Bastille; franc cordelier, que les *phélippotins* de 1789 appelaient un factieux, un désorganisateur, un anarchiste; toi qui n'échappas au fer des assassins du peuple au Champ de Mars que pour être plongé dans les cachots de la Conciergerie; toi que j'ai toujours vu, pauvre et vertueux, batailler sans relâche avec les ennemis de l'égalité; toi que j'ai vu environné de poignards, quand on a donné de la pelle au c.. à tous les muscadins qui étaient à la tête de nos armées; toi qui as flairé de cent lieues l'infâme Dumouriez, qui as prédit sa trahison dans le temps où il jetait de la poudre aux yeux des meilleurs patriotes; toi, f......, qui as de même dévoilé toutes les manigances du traître Custine et de son palefrenier Houchard, tu avais à dos trop de coquins pour ne pas être persécuté... Toi, pauvre diable, qui sortiras aussi pur de ta place que tu y es entré, ne va pas jeter le manche après la cognée. Frappe à coups redoublés sur les fripons et les traîtres; sois

toujours inflexible pour les aristocrates, et ne cesse d'être le soutien des patriotes... »

C'est ainsi qu'Hébert encourageait ses amis à persévérer dans leur marche révolutionnaire, malgré les désagréments qu'ils avaient éprouvés, et de repousser toutes les séductions dont ils étaient entourés.

« Un sans-culotte en place, disait-il en faisant allusion à Chabot qu'on disait s'être laissé corrompre, est environné, comme saint Antoine, d'un million de diables : l'un lui présente des monceaux d'or, l'autre des poignées d'assignats. Une fois que le premier pas est fait, mon pauvre Job ne va plus qu'en clopinant, jusqu'à ce qu'il se soit cassé le cou. Presque toujours quelque diablesse en falbala agace le patron sur son sofa. N'est-il pas vrai, paillardin Chabot, qu'on ne résiste pas à pareille épreuve ? Tu peux nous en dire des nouvelles, ainsi que toi, godelureau Bazire, et toi de même, Julien, l'apostat de la sans-culotterie, toi qui viens de faire un trou dans la lune. Quelle était donc votre espérance, misérables étourneaux ? Quoi ! si près du port, vous avez fait naufrage ?

« Les mêmes j...f..... qui vous ont graissé la patte, et qui ont trouvé les véritables jacobins cuirassés, désespérés de voir la mine éventée, ajoutait le *Père Duchesne*, cherchent, comme Samson, à s'ensevelir, avec les patriotes, sous les ruines du temple. Ils font courir le bruit que j'ai été dénoncé par Chabot ; partout on me salue de ces propos : déjà même il a couru le bruit que je sifflais la linotte. J'en ai ri de bon cœur, et j'ai demandé s'il existait encore un *comité des Douze*. Mais, f....., il n'y a point de feu sans fumée. Tu me menaces, infâme frocard, pour me faire peur, et m'empêcher de dégoiser sur ton compte : tu enrages de ce que je ne me suis pas plus laissé *chaboter*, que l'on n'a pu me *brissoter*. Ce n'est pas pour des prunes, je le vois maintenant, que tu m'as tant de fois offert le potage et la côtelette pour me faire faire connaissance avec ta Bohémienne [1]. Je n'ai pas été curieux de savoir ma bonne aventure ; je n'ai pas donné dans le panneau : car je ne me fie pas plus aux moines défroqués qu'aux Autrichiens convertis. Au surplus, je te défie de mordre sur moi. Je suis ferré à glace ; on peut tourner et retourner mes fourneaux, examiner toute ma vie,

[1] Chabot avait épousé une sœur des frères Frey, Autrichiens. C'est ce mariage qui a perdu ce chef des jacobins ; car c'est par sa nouvelle famille qu'il s'est laissé corrompre. Ses beaux-frères ont été ensuite guillotinés comme agents secrets de l'Autriche.

et l'on saura si je suis un franc républicain. En attendant, perfide moinaillon, je ne quitterai pas plus ton capuchon que le chef cornu du vieux Roland : le vin est tiré, il faut le boire, f..... ! »

En ce moment-là, ceux que l'on appelait les hébertistes avaient à se défendre contre les attaques dont ils étaient journellement l'objet de la part des *dantonistes* et des *phélippotins*. C'était une rude lutte que celle qui s'engageait entre ces deux partis également patriotes, également révolutionnaires, mais malheureusement divisés par des questions personnelles, et par leur manière de juger la marche du gouvernement.

« Braves sans-culottes, disait le *Père Duchesne* en faisant allusion aux numéros du *Vieux Cordelier* que Camille Desmoulins venait de lancer ; braves b...... qui êtes encore environnés de conspirateurs, défiez-vous des j...f..... qui veulent vous endormir. Veillez plus que jamais. Ceux qui n'ont pu vous réduire par la force vont employer la ruse pour vous perdre. Déjà, f....., des serpents se sont glissés au pied de la Montagne pour darder leur venin ; on veut diviser la Convention ; on cherche à armer les patriotes contre les patriotes. Brissot et Gorsas sont ressuscités. Oui, f....., leur voix s'est déjà fait entendre. Des patriotes ont été dénoncés, accusés par les amis de Custine et de Dumouriez. On ose blâmer hautement toutes les mesures révolutionnaires qui ont sauvé la République. On pleure la mort des scélérats qui ont voulu égorger la patrie. Un bourriquet à longues oreilles [1], qui n'eut jamais ni bouche, ni éperons, fait feu des quatre pieds depuis quelques jours. Il paraît, f....., qu'il veut gagner son avoine, et depuis qu'on lui a f.... sous le nez force picotins d'Angleterre, il rue à droite, à gauche, et, comme on dit, il donne le coup de pied de l'âne à tous les patriotes, que les aboyeurs du roi George Dandin outragent et calomnient. Il ose se dire l'avocat du diable. Après avoir défendu tous les tripotiers de Paris ; après avoir plaidé la cause du muscadin Dillon, et soutenu que, sans la protection des talons rouges, la République ne pouvait se sauver, il devient aujourd'hui le champion de tous les j...f..... qui sifflent la linotte. — « Ouvrez les prisons, dit-il, à ces deux cent mille « citoyens que vous appelez suspects. » — Ouvrir les prisons, tonnerre de Dieu ! combien l'infâme Pitt a-t-il payé cette b..... de

[1] Camille Desmoulins crut se reconnaître à cette désignation ; de là son fameux article contre Hébert, article que nous ferons connaître à sa place.

motion de Coblentz ? Ouvrir les prisons ! est-ce donc pour recruter la Vendée, ou plutôt pour en former une nouvelle ?...

« Suivant maître Camille, ajoutait-il, il faudrait que les sans-culottes tombassent aux pieds des aristocrates pour leur demander grâce. Où en serions-nous, f....., sans la sainte guillotine ? Sans elle existerait-il un seul jacobin ? aurions-nous la République ? aurions-nous une Convention ? toutes nos armées ne seraient-elles pas détruites ? Si le rasoir national cessait un seul instant d'être suspendu sur la nuque des contre-révolutionnaires, que deviendraient les patriotes ? Bientôt ce serait leur tour, et on ne ferait pas tant de façons pour s'en débarrasser... Tel est le langage, f....., d'un misérable intrigailleur qui ose s'appeler le *vieux cordelier*, le doyen des jacobins. Déjà les cordeliers ont fait justice du viédase qui, sous leur étiquette, ose débiter un semblable poison, et ils l'ont chassé de leur sein. »

La guerre ayant ainsi éclaté entre les dantonistes et les hébertistes, elle n'eut plus de terme que ces deux factions ne fussent détruites. Hébert, qui vit le gouvernement révolutionnaire attaqué successivement par Phélippeaux, par Bourdon de l'Oise et par Camille Desmoulins, prit parti pour le comité de salut public et celui de défense générale, en attaquant, à son tour, ce qu'il appelait la nouvelle faction *brissotine*, les *endormeurs*, les *transfuges*, la *queue des brissotins*.

« C'est lorsque les sans-culottes triomphent partout, s'écriait-il en présence des écrits de Phélippeaux et de Camille, qu'on redouble d'efforts pour les perdre. Les escrocs, les voleurs, les plus vils intrigants osent accuser les hommes les plus purs. Croient-ils que le peuple prendra le change ? C'est un juge redoutable qu'on ne saurait tromper. Celui qui fut un pilier de tripots, ajoutait-il en parlant de Camille, qui écornifla les dîners des aristocrates, qui fut l'*avocat consultant* de tous les talons rouges, qui défendit les complices de Lafayette et de Dumouriez ; celui-là, f....., aura beau dire : *Je suis le vieux cordelier, le doyen des jacobins ;* on lui répondra qu'à bonne auberge il n'y a pas besoin d'enseigne. Plus il vantera ses anciennes prouesses, plus on se défiera de lui, mieux on le tancera, s'il a tourné casaque à la sans-culotterie. Après s'être autrefois intitulé le *procureur général de la lanterne*, s'il devient le procureur général de l'aristocratie et de la *phélippoterie ;* s'il propose de former une nouvelle Vendée, en mettant en liberté ses bons amis les muscadins

et muscadines qui sifflent la linotte ; s'il ose appeler les hommes révolutionnaires des hommes de sang, des septembristes qui *lèchent le collier de la guillotine*, on lui répondra qu'il frise de près la fatale cravate ; ou plutôt on ne lui répondra rien, on lui donnera une loge aux Petites-Maisons, et il sera fustigé comme un fou. Mais si cet écervelé, au lieu de profiter de son brevet de folie, continue, dans sa fureur, à déchirer les meilleurs républicains, on l'étouffera comme un enragé. »

Répondant ensuite à ce même Camille, que le *Père Duchesne* appelait alors le niais dont Pitt se servait, Hébert, accusé par le *Vieux Cordelier* d'avoir volé la République, ajoutait, à l'un de ses numéros, le *post-scriptum* suivant :

« *Encore une petite bouffée de ma pipe à Poincinet-Camille.*

« Il n'est pas si fou qu'on s'imagine, le benêt Camille ; et si on le prend pour un niais, je dis, f....., que c'est un niais de Sologne, car il sait amadouer les aristocrates et leur escamoter joliment leurs *corsets*. Il a vendu plus de cent mille exemplaires de son *Vieux Cordelier*, à 20 sous le numéro, et il me fait un crime d'avoir débité mes feuilles à 2 sous la pièce pour les armées. Il prétend que je suis riche comme un *Crésus* parce que, depuis le mois de juin, j'en ai débité *neuf cent mille*, ce qui fait 90,000 livres. Une telle somme à un misérable marchand de fourneaux ! Mais Camille doit rabattre de son calcul plus de 15,000 livres de dépenses pour achat de presses et de caractères, le papier, les frais journaliers, les dépenses de bois et de chandelle, la paye de dix ouvriers, les gratifications de nuit, une augmentation de loyer ; ce qui reste est bien peu de chose, et encore n'en ai-je que la moitié, puisque j'ai un associé. Au surplus, j'ai placé mon bénéfice dans l'emprunt volontaire : c'est là ce que Camille appelle voler la République ! »

Hébert revint souvent sur la prétendue conspiration des nouveaux modérés, et, ainsi qu'il le disait lui-même, il ne les quitta pas plus que son ombre.

« Il existe cependant encore des b...... assez audacieux pour vouloir nous barrer le chemin, s'écria-t-il encore après avoir énuméré les succès que la France devait au gouvernement révolutionnaire. Les mêmes viédases qui voulaient la guerre quand nous n'étions pas en force pour la soutenir, demandent aujourd'hui la paix à hauts cris, pour nous arrêter au milieu de nos victoires. La paix, tonnerre de Dieu ! nous ne devons la faire que lorsque tous les bri-

gands couronnés nous la demanderont à genoux ; que lorsqu'ils auront payé les frais de la guerre. La paix, f..... ; non, il ne peut en exister entre des hommes libres et des rois... Quels sont donc les j...f..... dont la voix mielleuse ose prononcer ce mot de paix ! Ce sont les scélérats qui ont la rage dans le cœur et qui nous préparent, dans l'intérieur, la guerre la plus meurtrière ; ce sont les mêmes qui déjà nous ont proposé d'ouvrir les prisons et de donner la clef des champs aux corbeaux que nous avons mis en cage. Croient-ils donc que la Convention donnera dans un pareil panneau, et qu'elle soit disposée à faire une nouvelle Vendée?... »

— « Ce ne sont pas seulement les patriotes que l'on veut perdre, ajoutait encore Hébert en poursuivant la guerre à outrance qu'il faisait, de concert avec les chefs des cordeliers, aux nouveaux modérés ; c'est la République, f...... Les feuillants, les brissotins de nouvelle fabrique, en même temps qu'ils répandent le poison du modérantisme, osent blâmer les mesures révolutionnaires qui ont sauvé la liberté ; ils minent sous main le gouvernement, afin de s'en emparer. Un comité de salut public, un comité de sûreté générale, composé de phélippotins, serait le chef-d'œuvre de l'aristocratie : Bientôt de nouveaux crapauds barboteraient dans le marais ; bientôt recommencerait un combat meurtrier entre le crime et la vertu.

« Et c'est la veille du grand coup de peigne ; c'est au moment où nos braves guerriers brûlent d'impatience d'exterminer les esclaves des despotes, que l'on jette ainsi des bâtons dans les roues ! Oui, f....., les patriotes ont raison d'exprimer leur indignation [1], en voyant se former de pareils complots : il faut sauver la République, et pour la sauver, il faut faire justice de tous les fripons, de tous les intrigants, de tous les conspirateurs. Braves sans-culottes, il ne faut pas jeter le manche après la cognée. Ceux qui prêchent le *modérantisme* sont vos plus grands ennemis. Il n'y a plus à reculer, f..... : il faut que la Révolution s'achève... Un seul pas en arrière perdrait la République. Jurons donc, f....., la mort des *modérés*, comme celle des royalistes et des aristocrates... »

Ce furent là les derniers mots qu'ait prononcés Hébert dans son fameux *Père Duchesne*. Le lendemain il était arrêté par ordre de

[1] Hébert faisait ici allusion à une séance des cordeliers dans laquelle son parti s'était déclaré en insurrection contre les nouveaux modérés.

Fouquier-Tinville, en vertu du décret rendu, le 22 ventôse an III, sur le rapport de Saint-Just, portant que le tribunal révolutionnaire continuerait d'informer contre les auteurs et complices de la conjuration ourdie pour usurper le pouvoir de la Convention nationale, ou pour attenter à sa dignité ou à sa sûreté, directement ou indirectement.

Il serait fort difficile de comprendre aujourd'hui comment le rédacteur du *Père Duchesne* put être accusé de subversion de pouvoirs et de vouloir attenter à la sûreté de la Convention, car cette feuille prêcha toujours le respect et la soumission aux délégués du peuple.

A une époque assez éloignée de celle où nous sommes arrivés (voyez son numéro 262), il lui était bien échappé de former le vœu du renouvellement de la Convention, de la réorganisation du pouvoir exécutif et même du comité de salut public; mais s'étant aperçu du mauvais effet qu'avait produit sa motion, il s'empressa d'en expliquer l'intention.

« Comme mon compère Audouin, brave montagnard et journaliste de mon acabit, ajouta-t-il plus loin (numéro 292), je rends justice à la Convention; la majorité est excellente : elle veut sauver la République, et son vœu serait accompli, si tout ce qu'elle décrète était exécuté. Mais, par malheur, il y a bien des j...f..... qui mettent des bâtons dans les roues....; puisqu'il est décrété que les hommes suspects doivent être mis à l'ombre, pourquoi, f....., certains montagnards de nouvelle fabrique, qui jappaient comme des roquets, il y a quelques mois, au milieu des crapauds des marais, ne sont-ils pas aussi regardés comme suspects... Que la Convention fasse donc elle-même un grand exemple; qu'elle commence par se purger de tous les intrigants et de tous les fripons qu'elle renferme. S'ils restent impunis, f....., ils vont recommencer leurs fredaines : elle verra encore deux partis se former dans son sein; et au lieu de travailler au bonheur du peuple, elle sera déchirée et avilie... »

Comme on le voit, le *Père Duchesne* ne faisait alors que prédire à la Convention ce qui lui arriva, en effet, peu de temps après, lors de la levée de boucliers de Chabot, de Phélippeaux, de Bourdon de l'Oise et autres anciens montagnards devenus les ennemis du comité de salut public.

Mais lorsqu'il vit se former cette opposition, qui devait être si funeste à la liberté, il se rallia fortement à la majorité montagnarde, et ne parla plus de renouveler la Convention.

On le vit dès lors faire l'éloge de cette assemblée, et l'encourager à mettre la dernière main à la tâche que le peuple lui avait confiée.

« On nous annonce de nouveaux complots, de nouveaux coups de chien contre la Convention, écrivait-il lors de l'affaire de Chabot et de Bazire ; eh bien, f....., c'est autour d'elle qu'il faut se rallier, comme je n'ai cessé de le dire. Ceux qui voudraient y exciter le trouble, la diviser, doivent être regardés comme les plus mortels ennemis du peuple... C'est du haut de la Montagne que partira la foudre qui doit les écraser ; c'est là, f....., qu'est le trône de la liberté ; c'est de là que la Convention nationale va pulvériser tous les trônes des despotes, et verser ses bienfaits sur les humains. Le comité de salut public est son bras droit : elle lui a remis la massue qui écrasera tous les traîtres. Bons citoyens, mettez toute votre confiance dans ceux qui ont détruit la tyrannie et fondé la République... Vingt fois le comité de salut public a sauvé la République ; il la sauvera encore !... » (Numéro 324.)

Loin de demander le renouvellement de cette célèbre assemblée, en voyant encore surgir des factions dans son sein, le *Père Duchesne* conseillait aux législateurs de ne point abandonner la barque avant de l'avoir conduite au port. « Vous ne quitterez votre poste, leur criait-il, que lorsque la République sera sauvée, et le règne de l'égalité assuré. Vous ne devez pas abandonner le temple de la liberté, que vous avez eu tant de peine à construire, à des intrigants qui détruiraient bientôt son culte. » (Numéro 337.)

Enfin, peu de jours avant son arrestation, Hébert faisait encore le plus grand éloge de la Convention. « Je suis tranquille, f....., écrivait-il dans son 350e numéro ; la Convention nationale, au milieu de tous les orages et environnée de toutes sortes d'intrigues, est toujours au pas... Courage, braves montagnards, continuez de mériter les bénédictions du peuple, en rendant tous les jours de bons décrets. Frappez le fer tant qu'il est chaud, et ne remettez jamais à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui. Tandis que d'une main vous tenez la foudre pour écraser les despotes et leurs vils esclaves, tendez l'autre aux malheureux ; assurez du travail à tous les citoyens ; accordez des secours aux vieillards et aux infirmes, et, pour couronner votre ouvrage, organisez promptement l'instruction publique : ce sera là votre chef-d'œuvre ; car, f....., sans instruction, point de liberté, f.....! »

Avec de pareils antécédents, il eût été impossible de pouvoir

accuser sérieusement le *Père Duchesne* d'attenter à l'autorité de la Convention nationale ou à sa dignité. Hébert et ses amis, les chefs des cordeliers, furent les victimes de leur zèle ultra-révolutionnaire, et non de manœuvres contre la Convention et la cause de la liberté ; encore moins furent-ils, comme on a voulu le faire croire dans le temps, les agents de l'étranger.

Voici comment ils se perdirent.

Irrités de l'appui que la nouvelle faction des modérés semblait trouver au sein de la Convention, et même au milieu des jacobins, les cordeliers, dans leur fameuse séance du 14 ventôse, dénoncèrent formellement cette nouvelle faction, comme tendant à dénigrer les meilleurs patriotes et à déchirer la Convention elle-même. S'emportant contre Chabot, Bazire, Bourdon, Phélippeaux et Camille, le cordelier Vincent vit, dans les écrits et les manœuvres de ces députés, une conspiration plus à craindre, selon lui, que celle de Brissot : il affirma qu'elle renverserait infailliblement la liberté, si on ne s'opposait aux projets des factieux et si on ne déployait toute la terreur nécessaire pour comprimer les ennemis du peuple [1].

Renchérissant sur son ami, Hébert dévoila les projets de cette faction, tels qu'ils s'offraient à son imagination.

« Depuis deux mois je me retiens, s'écria-t-il ; je me suis imposé « la loi d'être circonspect, mais mon cœur ne peut plus y tenir. Je « vous nommerai ceux qui veulent sauver les complices de Brissot, « ceux qui veulent rallier autour d'eux les royalistes pour s'en faire « autant de créatures, ceux qui veulent régner. Mais les cordeliers « ne le souffriront pas. — Non ! non ! s'écrient les assistants. — Ces « hommes, continue Hébert, qui ont fermé la bouche aux patriotes « dans les sociétés populaires, en vain voudraient-ils attenter à ma « liberté. Je sais ce qu'ils ont tramé ; mais je trouverai des défen- « seurs. — Oui ! oui ! clamait-on de toutes parts. — Père Duchesne, « parle, et ne crains rien, lui criait Boulanger ; nous serons, nous, « les pères Duchesne qui frapperont. — Parle, nous te soutiendrons, « — ajoutait Momoro. Et tous les amis d'Hébert lui reprochaient de « n'être plus le même, de s'être tu trop longtemps [2]. »

Encouragé par ces approbations, Hébert parla longuement encore contre les complots des nouveaux modérés, qui, dit-il, étaient vendus à Pitt.

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*
[2] Ibid.

« Douteriez-vous encore qu'il existe une faction qui veut anéantir « les droits du peuple? conclut Hébert. Non certainement. Eh bien! « puisqu'elle existe, puisque nous le voyons, quels sont les moyens « de nous en délivrer? L'insurrection, oui, l'insurrection, et les cor- « deliers ne seront pas les derniers à donner le signal qui doit frap- « per à mort les oppresseurs. »

Hébert n'avait pas eu beaucoup de peine à faire partager sa colère par la société déjà si aigrie; son discours fut couvert d'applaudissements, et on se sépara bien convaincu qu'il faudrait encore arriver aux moyens extrêmes pour frapper les hommes qui, suivant les cordeliers, travaillaient à faire revivre les factions, pour perdre la liberté [1].

Le lendemain de cette séance, mal rendue, et diversement commentée par les journaux, on ne s'entretint plus, dans Paris, que du projet d'insurrection des cordeliers, projet qui n'avait cependant été que conditionnel. Camille Desmoulins en parla dans son dernier numéro du *Vieux Cordelier*, qui parut ce jour-là même; et après avoir tourné les cordeliers en ridicule, il finit par une phrase qui fut funeste aux chefs de ce club.

« L'imagination des nouveaux conspirateurs, dit le *Vieux Cordelier*, ne s'est pas mise en frais pour inventer un plan de contre-révolution : au premier jour, Ronsin serait venu à la Convention, comme Cromwell au parlement, à la tête d'une poignée de ses fiers rouges, et, répétant les propos du *Père Duchesne*, nous aurait débité absolument le même discours que le protecteur : Vous êtes des j...f....., des viédases, des sardanapales, des fripons qui buvez le sang du pauvre peuple, qui avez des gens à gages, tandis que le pauvre peuple est affamé, etc., etc. »

Ainsi attaqué, Hébert consacra l'un des numéros de sa feuille (le 354e et avant-dernier) à expliquer ses paroles et les projets de ses amis, rejetant toujours sur les *furets de Pitt* les manœuvres opérées pour dénigrer les cordeliers, et armer l'une contre l'autre les deux sociétés fameuses qui, disait-il, avaient f.... le trône du tyran en cannelle, et fondé la République.

« Les cordeliers, raconte-t-il, indignés de voir tous les fripons aller la tête haute, tandis, f....., que les meilleurs patriotes étaient

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même*. Le projet des hébertistes consistait, s'ils y étaient forcés, à organiser un nouveau 2 juin contre les nouveaux modérés, afin de purger la Convention de la *queue des brissotins*.

persécutés ; ayant les oreilles rebattues de tous les projets de contre-révolution de nos ennemis ; s'apercevant que les modérés, les feuillants et les royalistes osaient lever la crête, et menaçaient de former une faction pour dissoudre la Convention et anéantir la liberté, la moutarde leur a monté au nez, et, encore une fois, ils ont prouvé aux aristocrates qu'ils avaient bec et ongles, et qu'ils sauraient les faire rentrer cent pieds sous terre. — « Tremblez, ennemis du peuple, « se sont-ils écriés ; vous voulez une insurrection, eh bien, f....., « nous en ferons encore une, mais ce sera la dernière ; le peuple « encore une fois se lèvera en masse, mais ce sera pour vous exter- « miner : les jacobins et nous, toujours unis à la Convention, nous « allons tous mettre nos têtes dans un bonnet, pour purger la Ré- « publique de tous les traîtres. » —

« A ce mot d'insurrection, continue Hébert, tous les j...f..... qui craignent pour leur peau, parce qu'ils ont volé la République, ou conspiré contre la sans-culotterie, ont commencé à jeter feu et flamme ; ils ont osé dire que les cordeliers, qui ont cent fois sauvé la Convention, voulaient la dissoudre. Les jacobins, alarmés par ce bruit, répandu par les journalistes et les gazetiers de Coblentz et de la Vendée, sont venus demander une explication fraternelle à leurs frères les cordeliers. Déjà, f....., les aristocrates riaient sous cape, et s'applaudissaient d'avoir jeté une pomme de discorde entre les deux sociétés. Les cordeliers ont rendu compte de leur conduite à leurs frères, qui, loin de les blâmer, ont juré de s'unir à eux plus intimement pour exterminer tous les conspirateurs. Cette scène touchante a fini par des embrassements... Ainsi donc, f....., tous les aristocrates qui croyaient voir les patriotes aux prises ont tiré un coup d'épée dans l'eau... »

Deux jours après ce récit fait par Hébert dans son *Père Duchesne*, ce journaliste et ses amis Vincent, Ronsin, Momoro, le général Laumur et le banquier hollandais Kock étaient arrêtés par les ordres de Fouquier-Tinville. Le jour suivant, et à la suite d'une nouvelle séance des cordeliers, Fouquier fit arrêter encore Ancard, qui l'avait présidée, Bourgeois, Ducroquet, Leclerc et Mazuel. Bientôt on joignit à ces *accusés de la conspiration tramée par les puissances coalisées contre la République*, Anacharsis Cloots, Descombes, Desfieux, Pereyra, Proly, Dubuisson, Laboureau et la femme Quétineau.

Leur jugement ne se fit pas attendre. Ces accusés comparurent, au nombre de vingt, devant le tribunal révolutionnaire. Ce fut vaine-

ment que Vincent, Ronsin, Hébert, Momoro et leurs amis se défendirent sur tous les points, et qu'ils rappelèrent tout ce qu'ils avaient fait pour la liberté : leur condamnation était prononcée d'avance ; et à l'exception du médecin Laboureau, acquitté, les dix-neuf autres furent envoyés à la mort le même jour.

« Ils y marchèrent, dit un historien, au milieu de la foule de leurs ennemis personnels, qui les accablèrent d'injures, et de la foule plus grande encore de ces patriotes sincères qui croyaient réellement que la République était sauvée par la punition de ceux qu'on regardait comme de grands coupables, ou tout au moins comme des désorganisateurs... Les hébertistes entraînèrent bientôt les dantonistes [1]. »

Hébert, que l'on se représente comme un croquemitaine, était un fort bel homme, d'une figure ouverte, enjouée et bienveillante. « Sous le masque brutal et rébarbatif qu'il avait adopté, dit l'historien des *Femmes célèbres de la Révolution*, M. Lairtullier, d'après la *Révolution en Vaudeville*, il cachait l'extérieur le plus agréable et les manières les plus élégantes. Chez lui se réunissait une société tout épicurienne, à laquelle présidait une des femmes les plus spirituelles du temps, Marie Goupil, ex-religieuse du couvent de la Conception-Saint-Honoré, à Paris, et devenue sa femme. »

On ne peut guère se faire une idée de la vogue qu'eut le journal *le Père Duchesne*. Non-seulement il se trouvait entre les mains de tous les militaires patriotes, qui ne juraient plus que par la pipe du vieux marchand de fourneaux ; non-seulement il était lu avec avidité par les classes populaires, mais encore, assure Paganel, il avait pénétré dans les boudoirs des grandes dames républicaines, et l'on vit plus d'une fois le soucieux Sieyès se dérider en lisant les grandes colères ou les grandes joies du brutal sermonneur.

Hébert savait fort bien à quels désagréments son journal l'exposait, mais il ne cessait de dire qu'il ne reculerait pas d'une semelle. « Quand on souffre pour sa patrie, ajoutait-il, on est trop heureux. Le sort de Marat, toujours menacé du poison et des poignards, n'est-il pas préférable à celui de ces j...f..... qui ne sont ni chair ni poisson, et qui ne vivent que pour eux ? Quant à moi, f....., si j'avais cent têtes, j'aimerais mieux les perdre l'une après l'autre que de vivre inutile... Ce que j'ai été au commencement de la Révolution,

[1] *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même.*

je le suis encore. Si mes ennemis se croient assez forts pour m'accabler, j'appellerai les sans-culottes à mon secours. Ce sont eux qui seront mes juges. Je leur demanderai d'examiner toute ma vie : s'ils ne me trouvent pas les mains nettes; si j'ai cessé d'être leur défenseur, eux-mêmes me condamneront. Que l'on crie, que l'on jappe contre moi; je suis bon cheval de trompette : je ne m'effraye pas du bruit, f...... »

— « Ah! quel b..... de métier, disait-il encore dans un de ses numéros (le 324e) destinés à récapituler tout ce qu'il a fait comme journaliste depuis le commencement de la Révolution; ah! quel b..... de métier que celui de se faire imprimer tout vivant, et de dire, pour 2 sous, la vérité à ceux qui ne veulent pas l'entendre! Il n'y a pas de cheval de bât qui souffre autant qu'un pauvre diable qui s'est lui-même imposé la tâche de dénoncer tous les fripons et les traîtres qui lui tombent sous la patte, et de dévoiler tous les complots que l'on manigance contre la République. S'il a de trop bons yeux, on veut les lui crever; s'il ne ménage ni Pierre ni Paul dans ses discours, on trouve bientôt le secret de lui couper la parole, soit en l'amadouant, soit en l'épouvantant. Sur quelle mauvaise herbe avais-je donc marché le jour où il me prit fantaisie de quitter mes fourneaux pour me mettre à broyer du noir? »

Et, après cet exorde, le père Duchesne racontait tous les combats qu'il avait été obligé de livrer depuis l'instant où il avait commencé à se mettre en colère contre le ministre Jean-Farine (Necker), jusqu'à sa lutte avec les *phélippotins*. « Le secret de bien conduire toujours sa barque, et de la conduire jusqu'au port, malgré tous les orages et les bourrasques, concluait-il, c'est de ne consulter que le bon sens et la probité, de ne croire que sa conscience... »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME.

IMPRIMERIE SCHNEIDER ET LANGRAND, RUE D'ERFURTH, 1.





